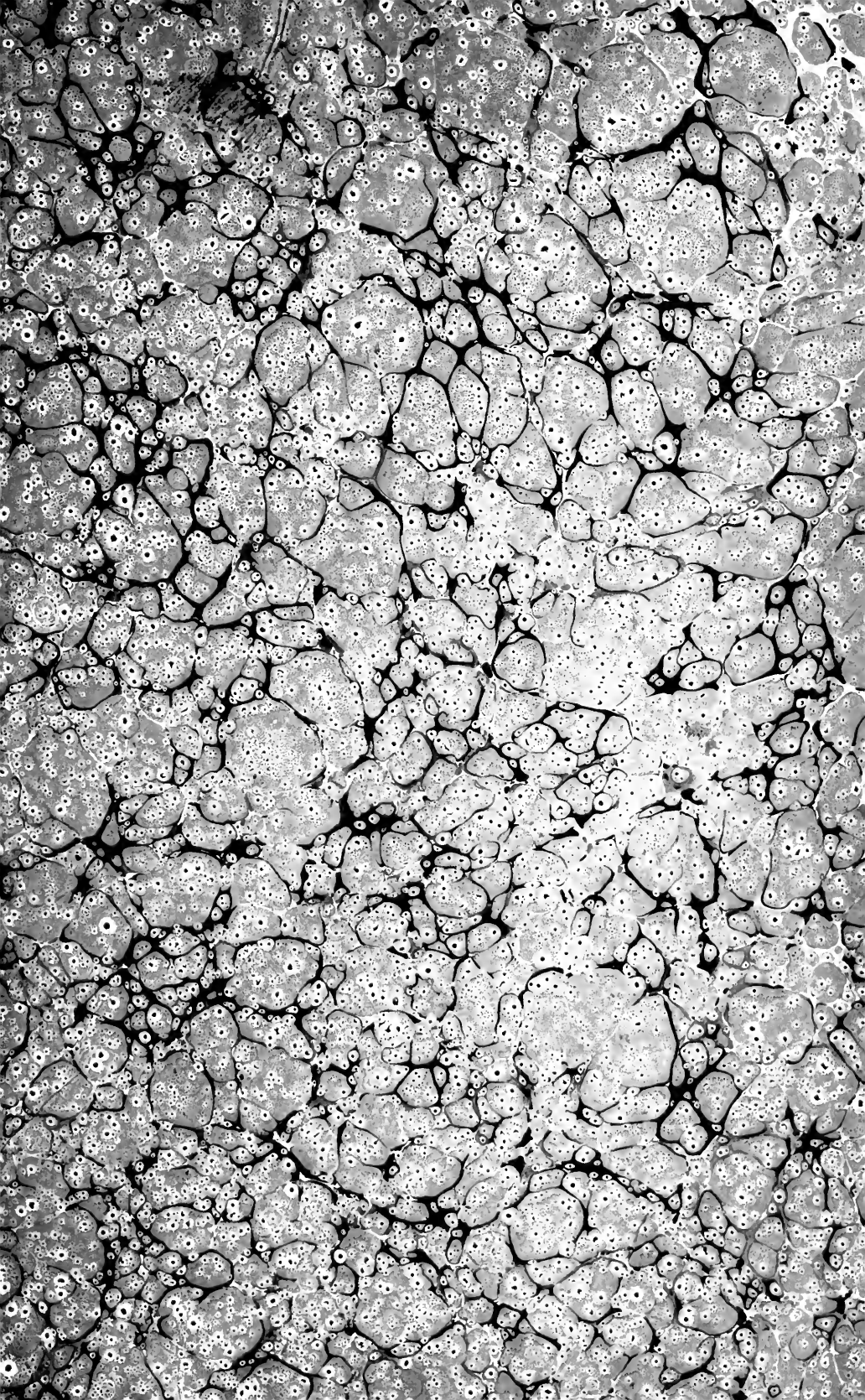
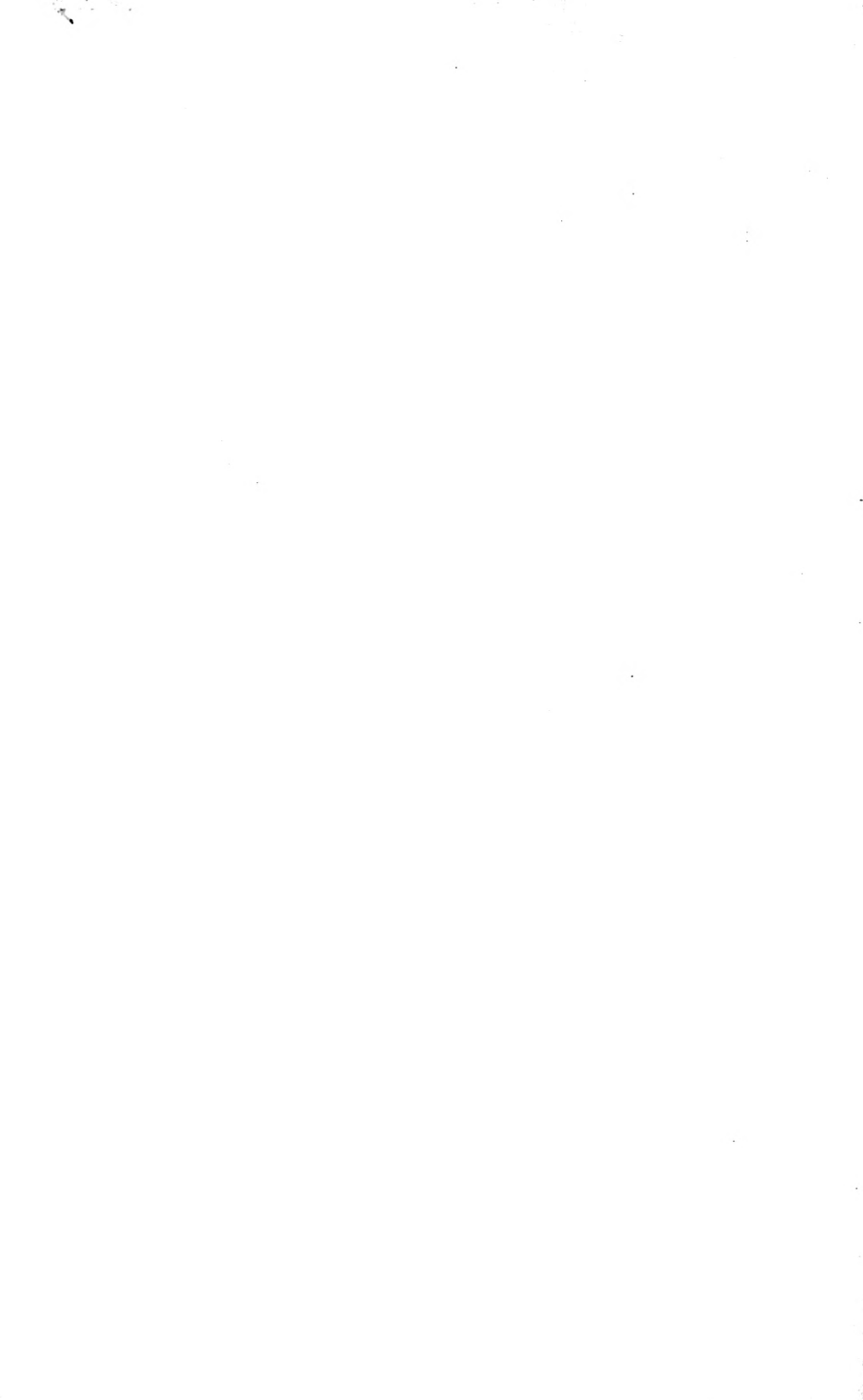


UNIV. OF  
TORONTO  
LIBRARY













REVUE  
HISTORIQUE





REVUE  
HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

*Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.*  
CICÉRON, de Orat. II, 15.

NEUVIÈME ANNÉE.

---

TOME VINGT-QUATRIÈME

Janvier-Avril 1884.

---

PARIS  
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C<sup>ie</sup>  
**FÉLIX ALCAN**, Éditeur  
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN  
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE  
1884

0

16

5. 24

20402

LES

# FAILLIS ET LES LIBELLATIQUES

PENDANT

## LA PERSÉCUTION DE DÉCE

(250-252).

---

Dans les persécutions précédentes, les apostasies, bien que rares, n'avaient pas été sans exemple parmi les chrétiens. Plus ordinairement, les fidèles particulièrement menacés et mal sûrs, non de leur foi, mais de leur force de résistance, avaient fui ou s'étaient cachés. Quelques-uns, moyennant un sacrifice d'argent, s'étaient assuré une sorte de tolérance de la part des autorités subalternes. Ils avaient payé les frumentaires pour qu'ils voulussent bien ne pas trouver ceux qu'ils avaient mission d'arrêter. En quelques endroits des groupes de fidèles avaient garanti de la sorte leur sécurité. Tertullien et les rigoristes de la secte protestataire contre ces pratiques qui abaissaient, disaient-ils, les églises à l'ignoble condition de maisons de tolérance inscrites, tarifées et payant patente, et, par contre, applaudissaient et glorifiaient les victimes volontaires qui étaient, suivant un mot souvent cité, une semence de nouveaux chrétiens.

Mais l'héroïsme est rare partout. Avec les multitudes, au milieu du III<sup>e</sup> siècle, la mollesse des mœurs avait fait invasion dans l'Église. La sainte fureur des combats sacrés s'était refroidie. La foi du plus grand nombre s'ajustait avec la prudence, et le salut, paraissant compatible avec toutes les conditions de la vie commune, n'exigeait point de vertus d'exception.

Aussi, lorsqu'après une longue paix, comme un coup de tonnerre dans un ciel pur, éclata l'édit de Déce où le christianisme était taxé de rébellion et tous ses adhérents sommés dans un bref délai, sous les peines les plus sévères, de laisser leurs dangereuses chimères, et de revenir à la vieille religion de l'Etat, ce fut partout au sein des Églises une indicible consternation. Nombre

d'évêques et de chrétiens qualifiés s'enfuirent ou se cachèrent. D'autres en grandes troupes se ruèrent à l'apostasie. Les sociétés chrétiennes parurent se dissoudre. Peu après, en dépit des arrestations, des emprisonnements, des exils, des interrogatoires et des supplices, en présence du courage invincible de quelques-uns, les groupes chrétiens se reformèrent dans l'ombre. Un gouvernement occulte et insaisissable se retrouva pour unir les bonnes volontés, organiser et soutenir les résistances, et veiller à tous les services de la société. Le clergé de Carthage demeura à son poste, communiquant avec Cyprien absent et gouvernant avec lui. Le presbytérat de Rome, de son côté, à partir du 20 janvier, date du martyre de Fabianus, chef de l'Église romaine, exerça pendant plus d'un an les fonctions de la souveraineté ecclésiastique, et, par de fréquentes missives, se tint en rapport, pour le bien commun, avec l'Église d'Afrique.

Les apostasies avaient été de plus d'un genre. Beaucoup, dès la publication des décrets, galopés par la peur, sans attendre les poursuites, avaient égalé les concessions aux exigences, renonçant et blasphémant le Christ et sacrifiant comme on voulait. D'autres avaient fait attendre un peu plus leur soumission, et s'étaient rendus seulement devant le tribunal, et après la torture commencée. Dans l'Église on appela *lapsi*, littéralement tombés, déchus, faillis, tous ceux qui avaient renié leur foi et sacrifié d'une façon quelconque (*sacrificati, thurificati*). Il paraît bien qu'aux plus fermes et aux plus résistants les magistrats demandaient peu<sup>1</sup>, et exigeaient beaucoup de qui ne refusait rien.

Il y eut, nous l'avons dit déjà, une autre forme d'apostasie, en apparence plus innocente, assurément plus commode aux âmes scrupuleuses et qui répugnaient aux manifestations idolâtriques; mais aussi coupable au point de vue du for intérieur. Directement ou indirectement, de bouche ou par procuration, une déclaration était faite devant le magistrat comme quoi on rompait avec la secte chrétienne et on consentait à se soumettre à la loi. Par recommandation, et plus ordinairement par argent, on obtenait d'être dispensé des satisfactions matérielles, c'est-à-dire d'aller en personne au temple, d'y sacrifier ou de goûter la chair des victimes. Et on recevait un billet (*libellus*), un certificat de confes-

1. On le voit par les Actes de Pionius, par ceux d'Achatius et par l'interrogatoire de Denys d'Alexandrie dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, 11.



sion païenne, qui attestait qu'on avait satisfait à l'édit. Ce billet, demandé ou accepté, servit à désigner ceux qui avaient fait ou laissé faire pour eux une déclaration d'apostasie. On les nomma *libellatiques*, et dans l'Église on considéra cette faiblesse comme une apostasie du second degré. Le dommage était moindre pour l'Église, car la défaillance avait moins de publicité, bien que l'acte de renonciation fût enregistré et peut-être lu publiquement. La faute aussi paraissait moindre, car, en payant pour ne point sacrifier, on témoignait qu'on tenait plus à sa foi qu'à son argent. Et, d'autre part, qui pouvait dire que celui qui n'avait pas craint de tourner la loi, de profiter de la vénalité des agents du pouvoir et d'acheter sa liberté au prix d'une déclaration orale — dont n'était sans doute pas dupe celui qui la recevait — aurait osé commettre publiquement les actes implicitement marqués sur le libelle que la complaisance du magistrat lui remettait ?

Au total, entre les faillis et les libellatiques la différence était petite. Les premiers avaient cédé aux suggestions d'une folle peur ; les seconds, avec plus de sang-froid, assez riches d'ailleurs pour acheter des consciences à vendre, avaient su composer. Mais, s'ils n'avaient pas sacrifié effectivement, ils laissaient croire qu'ils l'avaient fait ; ils portaient, sans doute pour s'en servir au besoin, les papiers officiels qui attestaient une défection déclarée par eux-mêmes, ou par d'autres, avec leur autorisation ou leur consentement tacite.

Mais sacrifices et déclarations n'étaient rien que concessions apparentes pour ceux qui les avaient consentis, et purs moyens de garantir leur liberté. Contre un ennemi qui emploie la violence, la ruse n'est-elle pas légitime ? Ils avaient donc payé l'État en grimaces et en simagrées. Après cela, ils se croyaient tels qu'ils étaient auparavant. Des actes extorqués par la menace sont sans valeur. Les faillis et les libellatiques accordaient peut-être que la grâce que Dieu donne à ceux qu'il appelle à témoigner et à combattre pour son nom leur avait manqué, et que, pour cela, ils n'étaient pas pleinement responsables d'un moment de faiblesse, qui d'ailleurs n'avait pas dépassé les lèvres. Ils prétendaient demeurer dans l'Église, disaient qu'ils ne l'avaient pas quittée ; que, dans la crise qu'elle traversait, ils formaient son inviolable réserve ; qu'il serait souverainement injuste de juger de leurs sentiments intimes par des actes que leur conscience désavouait, et qui ne l'avaient pas entamée dans son fond. Les chrétiens qui

ne s'étaient pas soumis n'en jugeaient pas ainsi, et ne pouvaient considérer comme sans portée la conduite d'hommes qui, publiquement, avaient renié la foi commune, et, au milieu des périls de tous, ne devaient leur sécurité qu'à une trahison que les billets dont ils étaient porteurs attestaient clairement. Quel compte tenir d'une foi qui se dérobe, qu'on se fait un jeu d'abjurer au premier danger ? Qu'est-ce que ces fidèles qui, le matin, par intérêt, font profession de paganisme, et, le soir, quand ils n'ont plus de risques à courir, se refont chrétiens ? S'ils le sont en effet, et dans l'âme, et non pas seulement à la surface, ils ont beau jeu de le montrer. La lice est ouverte, le moyen de retrouver l'honneur est de s'y présenter et de combattre pour le Christ, et de réjouir l'Église après l'avoir contristée.

Ce langage, très vif sans doute chez les Alcestes de la communauté chrétienne, qui condamnaient tout contact avec l'idolâtrie et la fuite même dans la persécution, dut aller au cœur de quelques-uns. On vit des peureux, tout prêts à se rendre aux temples des idoles, ramenés à une attitude plus ferme et plus correcte<sup>1</sup>, des fugitifs revenir et s'exposer sans crainte, des faillis et des libellatiques, dans l'excès de leurs remords, faire ouvertement éclat de leur qualité de chrétiens, et affronter fièrement les juges, comme on les y exhortait. Mais ces retours volontaires allant jusqu'à ce point, ces oscillations de l'extrême lâcheté à l'extrême audace furent rares, on peut le croire. La plupart des faillis et des libellatiques comptaient, pour rentrer en grâce, sur leur repentir sincère et aussi sur leur nombre qui, tôt ou tard, forcerait la main à l'Église. Déjà, en dépit d'une minorité qui déclamaient bruyamment contre le crime irrémissible de l'apostasie et de la désertion sous les armes, voulait que la porte leur fût fermée à jamais et qu'ils fussent abandonnés au jugement de Dieu, la sévérité des plus sages se détendait. Ceux-ci n'admettaient pas que les séparés, comme on disait, tant de bonnes âmes aujourd'hui gémissantes, qui n'avaient péché que par faiblesse, fussent à jamais perdues pour l'Église. Quelle apparence que les pasteurs ou les vice-pasteurs du troupeau eussent permis qu'il s'appauvrit ainsi au moment où les ennemis du dehors le décimaient ? La poli-

1. « Ascendentes ad hoc quod compellebantur revocavimus. » Lettre du clergé de Rome à celui de Carthage. Cyprien, *Ep.* 8. Edit. Hartel de Vienne. Toutes nos citations des écrits compris dans les œuvres de Cyprien sont données d'après cette excellente édition.

tique et la charité conseillaient plus d'indulgence et faisaient chercher un compromis, une voie moyenne entre une rigueur imprudente, qui eût vidé l'Église, et une complaisance trop facile qui eût énérvé sa discipline.

« Ceux qui se sont séparés de nous, écrivait le clergé de Rome à celui de Carthage, nous ne les avons pas délaissés ; au contraire, nous les avons engagés et les engageons encore à faire pénitence pour qu'ils obtiennent le pardon de celui qui peut l'accorder, de peur qu'abandonnés par nous ils deviennent pires. Voyez donc, frères, si vous ne devez point faire comme nous, qui travaillons à redresser et à relever par nos exhortations ceux qui sont tombés, afin que s'étant retrouvés eux-mêmes, s'ils sont arrêtés de nouveau, ils confessent cette fois le Christ et effacent ainsi leur première faute... Et de même, si ceux qui ont failli viennent à être saisis par la maladie, et témoignent se repentir de ce qu'ils ont fait, et désirent la communion, il convient de venir à leur secours<sup>1</sup>. » Et les chefs intérimaires de l'Église romaine priaient les prêtres de Carthage d'envoyer partout où cela serait possible copie de leur lettre, évidemment afin que les pratiques qu'ils suivaient fussent observées dans toutes les autres Églises.

Elle fut suivie, en effet, en Afrique et dans les autres Églises sans doute. Elle créait cependant une difficulté, une inégalité. Les malades, après confession de leur faute, déclaration de repentir et imposition des mains par un prêtre ou un diacre, étaient réconciliés ; mais, s'ils revenaient à la santé, ils demeuraient pardonnés : les autres exclus de l'Église jusqu'à plus ample information, non découragés, mais ajournés, réclamaient. Ces maladies qui rouvraient l'Église aux autres n'étaient-elles pas des feintes, des artifices pour ne pas attendre ? L'évêque Cyprien répondait qu'on ne pouvait pourtant pas étrangler, étouffer, achever les malades, ou ne leur octroyer pardon qu'à la condition expresse qu'ils mourraient et ne guériraient pas. La santé que Dieu leur rend n'est-elle pas une preuve que Dieu les reçoit en grâce<sup>2</sup> ?

Cependant les faillis et les libellatiques souffraient impatiemment qu'on leur fit attendre la paix, c'est-à-dire la rentrée dans

1. Cyprien, *Epist.* 8.

2. « .... postea quam tamen subventum est et periclitantibus pax data est, offocari a nobis non possunt aut opprimi aut vi et manu nostra in exitum mortis urgeri, ut quoniam morientibus pax datur, necesse sit mori eos qui acceperint pacem. » Cyprien, *Epist.* Ep. 55, p. 632.

l'Église. Ils avaient vite oublié la surprise de peur à laquelle ils avaient cédé. Ils considéraient leur faute comme très vénielle et facilement effacée par l'expression plus ou moins cavalière de leur repentir dont nul ne pouvait suspecter la sincérité; car il y avait autant et plus de péril peut-être pour eux qui revenaient à l'Église que pour ceux qui n'avaient fait contre elle aucune démonstration, et que leur humilité ou de bonnes cachettes avaient jusqu'alors défendus de toute arrestation. Et puis une faute où tant de personnes ont participé n'est pas si grave. Parmi les chrétiens restés debout (*stantes*) tous ne l'entendaient pas ainsi, mais tous non plus ne s'entendaient pas. Les austères et les intransigeants regardaient l'apostasie, même faite avec sous-entendu et simulée, comme un crime inexpiable et irrémissible. D'autres plus modérés, en qui le souci des principes n'étouffait pas le sens politique, exigeaient l'expiation, et remettaient la réconciliation déclarée jusqu'au temps où l'Église, libre enfin de se réunir, pourrait examiner mûrement la cause de chacun, car tous les cas n'étaient pas semblables. D'autres plus faciles encore, incapables peut-être de rompre d'anciennes amitiés, des prêtres mêmes ou des diacres, ne prenaient pas si tragiquement ces erreurs si vite désavouées, et n'écartaient pas tous les faillis de leur communion. Corneille, le premier diacre de l'évêque de Rome Fabianus, mort martyr, un des membres les plus considérables du conseil presbytéral de Rome, avait, disait-on plus tard, communiqué avec Trophime, prêtre apostat, et avec plusieurs autres qui avaient sacrifié et offert de l'encens aux idoles. L'Église donc était singulièrement divisée sur cette question. La raideur des principes se heurtait à la politique, aux nécessités des circonstances et à la facilité nouvelle des mœurs.

Mais où donc, d'ailleurs, était l'Église au milieu de la terrible guerre qu'elle subissait du dehors et des conflits qui la déchiraient au dedans? Fallait-il regarder au nombre? Il était du côté de ceux qui avaient failli. Regardait-on aux chefs élus et qui, par le droit des suffrages, la gouvernaient au moment où les édits avaient paru? Quelques-uns avaient renié le Christ et aidé même les persécuteurs dans leur infâme besogne. D'autres étaient en fuite. Les demeurants vivaient dans les caves de Rome, de Carthage, d'Alexandrie ou d'Éphèse, ou hors des villes dans des retraites cachées, d'où ils écrivaient sans s'exposer. Tout parti persécuté, quel qu'il soit, politique ou religieux, est naturellement



porté à s'incliner devant ceux qui, dans le danger, payent de leur personne et combattent ouvertement pour la cause commune. Là donc où brillait la foi qui s'atteste, non par de faciles paroles, mais par des actes, le peuple chrétien vit ses chefs véritables. Les règles de la hiérarchie furent mises en oubli. On prit peu souci des élections passées, des services rendus pendant la paix et des talents éprouvés. La gloire de ceux qui avaient mis en jeu leur vie et qui, dans les prisons, attendaient le supplice, effaça ces souvenirs. A certaines heures qu'importe la science, l'éloquence, les meilleurs dons de l'esprit ? C'est l'action seule qu'on estime. La prudence semble vertu médiocre, subalterne et hors de mise. C'est aux combattants qu'on demande la consigne. A ces titres c'était dans les prisons qu'on devait chercher les purs représentants de la pensée chrétienne, non parmi les déclamateurs et les épistoliers à l'abri. Par la dure condition des temps, l'Église était changée en milice. Ses généraux et ses officiers étaient donc ceux qui tenaient l'avant-garde et, en luttant, non en prêchant, enseignaient à tous la résistance invincible. Aussi les regards et les cœurs se tournaient vers les chrétiens incarcérés. Les fidèles de tous les partis, unanimes dans l'admiration, assiégeaient les portes des prisons, se les faisaient ouvrir à prix d'argent, pénétraient auprès des martyrs désignés, les glorifiaient, les caressaient des plus douces paroles, leur apportaient des consolations spirituelles et matérielles, demandaient leurs directions et leurs conseils. Dans cette enchère de louanges et de bénédictions, les faillis et les libellatiques, sans doute, n'étaient ni les moins empressés ni les moins expansifs. Ils s'humiliaient devant les confesseurs, se répandaient en effusions enthousiastes, les déclaraient les modèles, les guides et les oracles de la communauté et les vrais porteurs des clefs du ciel. Quelle intercession valait la leur auprès du Christ dont ils étaient les tenants ! Quelle volonté dans l'Église pouvait balancer leurs désirs exprimés ! La profondeur d'humilité nécessaire pour tenir contre cette espèce d'adoration ne paraît pas s'être rencontrée dans le cœur de tous les chrétiens prisonniers. Au contraire, l'encens prodigué leur monta à la tête et les enivra. On leur disait qu'ils pouvaient ce qu'ils voulaient. Quelques-uns d'entre eux, à Carthage du moins, semblèrent ignorer que les règles de la morale commune fussent faites pour eux et se permirent d'étranges licences. On leur répétait à l'envi que les martyrs et les confesseurs étaient les bien-aimés et les élus du ciel, et, qu'avant de

pouvoir intercéder efficacement auprès du Christ, ils avaient suffisante autorité ici-bas pour remettre les fautes, pour condamner et pour absoudre : qu'ils étaient le vrai sénat de la communauté, que nulle puissance ecclésiastique ne pouvait primer leur autorité. Ils se laissèrent persuader. Ils s'appelèrent eux-mêmes la fleur de l'Église (*floridiores*), et, sous ce nom, formèrent un conseil avec un chef qu'ils choisirent, et prétendirent en face des évêques, ou, plus aisément en leur absence, exercer une sorte de maîtrise spirituelle. Les adulations et les humbles supplications des faillis et des libellatiques, que l'orgueil des rigoristes repoussait, que le pouvoir régulier ajournait à la date inconnue de la paix reconquise et dont on remettait les requêtes à des assises d'époque incertaine, avaient peu à peu gagné le groupe des confesseurs. Ils s'étaient montrés très vraisemblablement les plus ardents à leur insinuer ces vellétés d'omnipotence ou d'autorité extralégale où de saintes personnes peuvent incliner, et dont eux comptaient bien profiter à bref délai pour rentrer dans l'Église. On vit d'abord, en effet, les confesseurs accorder la paix, c'est-à-dire le pardon et la réconciliation à ceux de leurs proches qui, dans la première secousse de la peur, avaient renié leur foi. De la sorte Mappalicus, avant de comparaître devant le tribunal pour la seconde fois, avait mandé<sup>1</sup> que la *paix* fût donnée à sa mère et à sa sœur. Et nul n'avait contesté la légitimité, la validité de cette décision. Il paraissait tout naturel qu'un martyr déjà éprouvé et sur le point d'être couronné ne risquât pas de quitter la vie avec cette amère pensée qu'il serait à jamais séparé dans le ciel de ceux qu'après le Christ il aimait le plus chèrement. On accordait donc aux martyrs le droit de faire profiter leurs parents des mérites de leur sang répandu. Et ce droit, en tout cas, les martyrs le prenaient hautement. Mais la pente était glissante des proches parents aux amis, puis aux amis des amis, aux simples recommandés, enfin aux étrangers, aux inconnus, à tout le monde indistinctement. C'est là où les faillis poussaient les confesseurs, les circonvenant, les séduisant à force d'adulations, invoquant la

1. « ... Cum Mappalicus martyr cantus et verecundus, legis ac disciplinae memor, nullas contra Evangelium litteras fecerit, sed tantum domestica pietate commotus matri et sorori suae, quae lapsae fuerant, mandaverit pacem dari. » Cyr., *Ep.* 27, p. 511. — Nous prions qu'on remarque la force du mot *mandaverit*. Et c'est Cyrien qui s'en sert. Évidemment Mappalicus exprimait un ordre, non une supplique ou un désir.

charité, les prérogatives des plus saints et des plus forts. Et les confesseurs, auxquels on répétait qu'ils jugeraient le monde, n'étaient pas fâchés d'anticiper dès ici-bas et de s'essayer à ce rôle de juges souverains parmi l'Église divisée. Quelques-uns des prêtres et des diacres qui les visitaient dans les prisons leur disaient que cela ne faisait nulle difficulté, que nul prestige n'était égal au leur, que nulle volonté ne pouvait contrebalancer leur volonté, qu'ils n'avaient qu'à ordonner et que la réconciliation serait accordée pleinement à ceux qu'ils nommeraient. De là des désignations ou plutôt des distributions de billets de pardon donnés d'abord individuellement, puis à des groupes anonymes, non avec la réserve : sauf jugement du conseil presbytéral et approbation de l'évêque, mais de façon impérative : « Qu'un tel soit réconcilié avec tous les siens, » sans marquer ni le nombre ni les noms des personnes. Bien plus, ils remettaient des billets de réconciliation en blanc à des intriguants sans scrupules, et ceux-ci en faisaient largesse ou trafic.

L'évêque Cyprien, — car c'est à Carthage que nous savons que les confesseurs s'étaient constitués en tribunal des conflits et en arbitres souverains et hors rang, — l'évêque Cyprien, fort jaloux, comme on sait, des droits que lui conférait sa charge et des traditions hiérarchiques, bien qu'il fût absent de Carthage, suivait de près les manœuvres des faillis et les usurpations croissantes des confesseurs. Il frémissait sans doute de se taire. Il savait la popularité de ceux qui étaient en prison pour la foi, et les ménagements dont il fallait user à l'égard de ces personnes qui formaient à ce moment l'état-major de l'église. Il savait aussi que sa retraite avait été mal interprétée, que son autorité en était restée diminuée, que sa condition d'évêque fugitif et d'évadé volontaire, au début de la persécution, le mettait dans une situation équivoque et subalterne en face des confesseurs debout dans la lice et entourés des respects et de l'admiration universelle. Ces témoignages d'admiration, il ne les leur avait pas marchandés : allait-il les désavouer, s'attirer de nouvelles accusations de jalousie et de mesquine ambition, s'exposer, en revendiquant ses droits, qu'on lui rappelât ses devoirs ? L'heure, en somme, était-elle bien choisie pour soulever des conflits d'autorité ?

Il y avait plus de courage à parler qu'à garder le silence. Cyprien parla. Il ne s'agissait pas, il sut le dire, d'une chétive question de personnes, ni de la satisfaction de vanités plus ou moins légitimes, ni d'une affaire seulement locale. L'ordre entier

de la société chrétienne, en tout pays, l'unité et la constitution de l'Église étaient en jeu.

Trois lettres sortirent en même temps de la plume de Cyprien : l'une aux confesseurs et aux martyrs, l'autre aux prêtres et aux diacres de Carthage, la troisième au peuple des fidèles<sup>1</sup>.

Dans la première, relativement modérée, l'évêque s'exprimait ainsi : « La sollicitude attachée au rang que nous occupons et la crainte de Dieu, très vaillants et bienheureux frères, nous obligent à vous avertir présentement que ceux qui avec tant de courage et de zèle ont su garder la foi du Seigneur, doivent aussi maintenir la loi et la discipline. En effet, si tous les soldats du Christ sont tenus de suivre les ordres de leur général, à qui convient-il mieux d'obéir à ses commandements qu'à vous qui êtes devenus pour tous les autres le modèle de la vertu et de la crainte de Dieu ? Et, véritablement, j'avais cru que les prêtres et les diacres, qui sont où vous êtes, auraient su vous éclairer et vous édifier pleinement au sujet de la loi évangélique, comme dans le passé cela s'était toujours fait sous nos prédécesseurs, où les diacres qui se rendaient aux prisons réglaient par leurs conseils et l'autorité de l'Écriture les demandes des martyrs. Mais aujourd'hui j'apprends avec une grande douleur que, non seulement ils ne vous rappellent pas les divins préceptes, mais qu'ils en empêchent plutôt l'effet, et que certains prêtres, au mépris de la crainte de Dieu et de l'honneur qui est dû à l'évêque, mettent à néant la volonté que vous avez montrée d'agir avec prudence vis-à-vis de Dieu et avec déférence à l'égard de son ministre. Ainsi vous m'aviez adressé une lettre où vous demandiez qu'on examinât vos requêtes et qu'on accordât la paix à plusieurs faillis, lorsque, la persécution étant finie, nous pourrions nous recueillir enfin et nous réunir en commun avec le clergé ; mais eux, contrairement à la loi évangélique et à vos respectueuses sollicitations — *honorificam petitionem* — avant qu'ils aient fait pénitence, avant qu'ils aient confessé un crime si grand et si énorme, avant que l'évêque et le clergé les aient reçus à merci par l'imposition des mains, ils osent faire pour eux l'oblation et leur livrer l'Eucharistie, c'est-à-dire profaner le corps sacré du Seigneur...

1. On ne saurait dire laquelle des trois a été écrite la première, vu que, dans chacune des trois, Cyprien cite les deux autres. De cela seul il suit qu'il les écrivit en même temps. Nous les donnons ici dans l'ordre où les a placées l'édition de Vienne.



« Sans doute on peut pardonner leur impatience à ceux qui ont failli. Quel est le mort qui n'a hâte de recouvrer la vie ? Quel est le malade qui ne court à la santé ? Mais c'est aux supérieurs de garder la règle, de retenir la précipitation et d'instruire l'ignorance, s'ils veulent, comme ils le doivent, être les pasteurs et non les meurtriers de leurs brebis. C'est tromper les gens que de leur accorder complaisamment ce qui doit les perdre. Ce n'est pas ainsi qu'on relève celui qui est tombé ; au contraire, on le pousse plus avant dans la ruine par un nouvel outrage envers Dieu. Qu'ils apprennent donc de vous ce qu'ils auraient dû vous apprendre. Qu'ils réservent à l'évêque vos vœux et vos demandes. Qu'ils attendent à un temps propice et tranquille pour donner la paix à ceux pour qui vous la demandez. Que la mère ait d'abord reçu la paix du Seigneur, puis on s'occupera de la paix des enfants selon que vous le souhaitez.

« J'entends dire, très courageux et très chers frères, que l'impudence de quelques-uns vous assiège et qu'on fait violence à votre réserve. Je vous supplie par toutes les prières possibles, vous vous souvenant de l'Évangile, de la retenue que les martyrs vos devanciers ont observée autrefois dans leurs complaisances, et de la circonspection qu'ils ont montrée en toutes choses, de mettre aussi même réserve et même prudence à accueillir les demandes qui vous sont faites. Amis du Seigneur, vous qui êtes destinés à juger un jour le monde avec lui, examinez l'acte, les œuvres et les mérites de chacun, pesez les espèces et la nature des crimes commis, de peur que des promesses trop promptes et trop peu réfléchies de votre part suivies de la nôtre d'actes inconsidérés ne couvrent de confusion l'Église au jugement des païens eux-mêmes... La discipline ecclésiastique ne périclitera pas si vous apportez une attention scrupuleuse à examiner les demandes qu'on vous adresse, si vous savez discerner et écarter ceux qui, en supposant des personnes, cherchent dans vos bienfaits ou une occasion de largesse ou un moyen de honteux trafic. J'ai écrit deux lettres à ce sujet, l'une au clergé, l'autre aux fidèles, avec ordre de vous les communiquer... Un point sur lequel j'appelle votre réflexion et que je vous prie de ne pas mettre en oubli, comme il vous est arrivé<sup>1</sup>, c'est de désigner nommément ceux auxquels vous désirez qu'on donne la paix. J'apprends en effet

1. « Emendare debetis. »

que quelques-uns écrivent ainsi leurs billets : « La communion à « un tel. avec les siens, » formule qui n'a jamais été employée par les martyrs. Ces demandes vagues et générales peuvent plus tard nous discréditer entièrement. Cela va loin, en effet, de dire : « Un tel avec les siens. » On peut nous en présenter vingt, trente, et plus encore, en alléguant que ce sont parents, alliés, affranchis et serviteurs de celui qui a reçu le billet. Je vous demande donc de désigner par leurs noms ceux que vous voyez, que vous connaissez, que vous savez avoir presque achevé de satisfaire à leur pénitence. De la sorte les billets que vous m'adresserez ne porteront pas atteinte à la foi ni à la discipline. Je souhaite, très courageux et très chers frères, que vous vous portiez toujours bien dans le Seigneur. »

D'une tout autre encre Cyprien écrivait à son clergé :

« J'ai gardé longtemps ma patience dans l'espoir que ma réserve et mon silence serviraient à la paix commune. Mais, quand la présomption irréfléchie et l'insupportable témérité de quelques-uns s'efforcent de déshonorer les martyrs et les confesseurs et de troubler tous les fidèles, il n'est plus permis de se taire, de peur qu'un silence trop prolongé ne devienne un danger véritable pour tout le peuple et pour nous. Que ne devons-nous, en effet, appréhender de la colère de Dieu, lorsque nous voyons des prêtres oublieux de l'Évangile et de leur rang, ne pensant point au jugement de Dieu ni à l'obéissance due à leur évêque, pousser l'insolence et l'audace jusqu'à usurper toute son autorité, chose qui ne s'est jamais vue sous aucun de nos prédécesseurs ?

« Et plutôt à Dieu que cette usurpation n'eût pas pour effet de compromettre le salut de nos frères ! Je pourrais dissimuler et supporter l'outrage fait à mon caractère épiscopal, comme je l'ai toujours dissimulé et supporté. Mais ce n'est plus l'heure des ménagements quand la fraternité tout entière est trompée par plusieurs d'entre vous qui, par leur imprudente facilité à rouvrir l'Église aux faillits, leur nuisent sous prétexte de leur être agréables. Car, que ce soit le plus grand des crimes que celui où la persécution les a entraînés, ils le savent bien ceux mêmes qui l'ont commis... Ils peuvent, en faisant une véritable pénitence, par leurs prières et leurs bonnes œuvres, satisfaire à Dieu, père plein de miséricorde. Étant trompés, ils se perdent davantage, et, au lieu de se relever, tombent d'une plus lourde chute. Et quoi ! tandis que ceux qui sont coupables de moindres fautes en font pénitence

pendant le temps prescrit, se soumettent à la confession publique selon les règles de la discipline, ne sont réintégrés dans la communion que par l'imposition des mains de l'évêque et du clergé; ceux-ci, dans le fort de la persécution, quand la paix n'a pas encore été rendue à l'Église, sont admis à la communion; pour eux le sacrifice est offert, et, avant qu'ils aient fait pénitence et confession publique, sans que l'évêque et le clergé leur aient imposé les mains, on leur donne l'Eucharistie !

« Mais ici les coupables ne sont pas ceux qui ne connaissent qu'imparfaitement la loi de l'Écriture. Les vrais coupables sont les préposés (*qui præsunt*) qui négligent de rappeler ces règles aux frères, de telle sorte qu'instruits par leurs chefs ils se conduisent en toutes choses par la crainte du Seigneur et observent exactement les commandements qu'il a donnés. De plus, ils exposent à la haine les bienheureux martyrs et commettent avec le pontife de Dieu les glorieux serviteurs de Dieu. Ceux-ci, pleins de déférence pour notre caractère, m'ayant écrit une lettre dans laquelle ils me demandaient d'examiner leurs désirs et d'accorder la paix aux faillis, après que l'Église notre mère l'aura recouvrée la première, grâce à la miséricorde de Dieu, et que sa protection m'aura rendu à son Église; ceux-ci, au mépris des égards que les martyrs et les confesseurs ont pour notre personne, au mépris de la loi de Dieu et de ses prescriptions, dont les mêmes martyrs et confesseurs recommandent le respect, avant que la crainte de la persécution ait cessé, avant notre retour, avant même la mort des martyrs, communiquent avec les faillis, offrent le sacrifice en leur nom et leur livrent l'Eucharistie. Et quand même les martyrs, dans l'enivrement de leur gloire et perdant de vue l'Écriture, auraient, dans l'expression de leurs désirs, outrepassé la loi de Dieu, c'était aux prêtres et aux diacres qu'il appartenait de les ramener à la juste mesure, comme cela s'est toujours pratiqué avant nous... Que les imprudents, les téméraires et les orgueilleux qui sont parmi vous, s'ils s'inquiètent peu de l'homme, craignent au moins Dieu; qu'ils sachent bien que, s'ils persévèrent plus longtemps dans la même voie, j'userai contre eux de la correction que le Seigneur m'ordonne d'employer. En attendant, nous leur défendons d'offrir à l'autel les noms de ceux qui ont failli, sauf à eux à plaider leurs causes devant nous, devant les confesseurs eux-mêmes et devant le peuple entier, lorsqu'avec la permission du Seigneur, nous pourrions nous réunir dans le sein de notre

mère l'Église. J'ai écrit sur ce sujet une lettre aux martyrs et aux confesseurs et une autre au peuple, avec ordre qu'on vous les communiquât. »

Voici la troisième lettre adressée aux fidèles de Carthage :

« Que vous gémisiez et soyez navrés de douleur de la chute de nos frères, je le sais par moi-même, moi qui gémis et pleure avec vous sur la chute de chacun d'eux. Oui je souffre et je gémis avec vous du malheur de nos frères qui, abattus et renversés par le choc de la persécution et emportant avec eux une partie de nos entrailles, nous ont percés d'autant de blessures qu'ils en ont reçu. Assez puissante est la miséricorde de Dieu pour les guérir. Toutefois je pense qu'il ne faut rien précipiter, rien faire à l'aveugle et à la hâte, de peur qu'une réconciliation prématurée ne serve qu'à irriter davantage le Seigneur. Les bienheureux martyrs nous ont écrit au sujet de quelques-uns, nous priant d'examiner leurs désirs lorsque, le Seigneur nous ayant rendu la paix, nous pourrions revenir dans l'Église, examiner et juger chaque cause avec vous.

« J'apprends cependant que quelques prêtres, oublieux de l'Évangile, ne faisant pas réflexion à ce que les martyrs nous ont écrit et ne gardant pas le respect qu'ils doivent à l'évêque et au rang qu'il occupe, ne se font pas scrupule de communiquer avec ceux qui ont failli, offrent pour eux le sacrifice et leur donnent l'Eucharistie, quand c'est par degrés qu'il en faudrait arriver là. En effet, quand, dans des fautes moins graves et qui ne sont pas commises contre Dieu, il faut faire pénitence pendant un temps déterminé, accomplir l'exomologèse, exposer sa vie au grand jour, et que la réconciliation n'est acquise qu'après que l'évêque et le clergé ont imposé les mains au coupable, ne faut-il pas à plus forte raison que, pour les plus grands des crimes, on procède avec mesure et circonspection, selon la discipline du Seigneur ? C'est ce que nos prêtres et nos diacres devaient rappeler à qui de droit, s'ils avaient à cœur de défendre les brebis qui leur sont confiées et suivre la juste voie pour assurer leur salut. Oui, je sais les sentiments de soumission et de crainte de Dieu qui aiment notre peuple. Sans doute ils persisteraient à satisfaire à Dieu et à l'implorer, si quelques-uns de nos frères ne les eussent trompés en pensant leur complaire.

« Sachez donc, à cause de cela, vous gouverner par vous-mêmes ; que la sagesse de vos conseils, conformes aux divines

ordonnances, modère l'impatience des faillis. Que nul ne cueille avant le temps des fruits encore verts ! Que personne ne ramène en pleine mer sa barque froissée et percée par les vagues avant de l'avoir bien remise en état ! Que personne ne se hâte de prendre et de revêtir sa tunique déchirée avant qu'elle n'ait été recousue par un habile ouvrier et qu'elle n'ait passé par les mains du foulon ! Qu'ils attendent notre retour et le moment où, unis grâce à Dieu avec les autres évêques, les martyrs et le peuple fidèle, nous pourrions examiner les lettres et les désirs des bienheureux confesseurs ! Sur ce même sujet j'ai écrit une lettre au clergé et une autre aux martyrs et aux confesseurs, avec ordre de vous les communiquer toutes les deux. »

Il n'est pas besoin d'une très vive perspicacité pour remarquer une assez grande différence dans le ton de ces trois lettres qu'une même émotion inspirait à la même heure. La plus douce est celle qui est adressée aux confesseurs. La plus sévère et la plus raide est celle que Cyprien écrit à son clergé. La dernière, adressée au peuple fidèle, n'a d'autre objet que de le mettre au courant des choses et de provoquer son assentiment. Dans les trois, l'évêque rappelle, non sans complaisance, l'acte de déférence des confesseurs qui lui avaient écrit pour lui soumettre l'expression de leurs désirs à l'endroit des faillis et lui demander d'y faire droit après examen. Il aime à se servir de cette expression de « désirs et de respectueuses demandes. » Il semble ignorer que les confesseurs se sont constitués en comité dirigeant avec un chef et affectent en face de lui une sorte de souveraineté. Pas un mot, dans aucune des trois lettres, sur la prétention de ce conseil extrahiérarchique de donner des ordres et d'édicter, pour ainsi parler, *motu proprio*, la réconciliation de tels ou tels. L'évêque semble accorder aux confesseurs le droit de recommandation. Il les prie seulement de marquer les noms de ceux pour qui ils intercèdent et souhaitent le pardon et de s'abstenir de désignations générales ou de billets anonymes dont quelques-uns, au dehors, ne craignent pas de faire largesse ou marchandise. C'est ailleurs, dans sa lettre à son clergé, laquelle, selon son intention expresse, devait passer sous les yeux des confesseurs, qu'il insinue que, s'ils ont dépassé les limites convenables, ils n'étaient peut-être pas fort au courant des règles de la discipline ; que c'était le devoir des prêtres et des diacres de les avertir et de leur rappeler les règlements qu'eux-mêmes connaissaient bien. Au lieu d'agir ainsi, plusieurs de ces

prêtres, sans s'inquiéter de l'évêque ni des lois ecclésiastiques, ont réconcilié les faillis sur la seule désignation des confesseurs.

Il n'était pas malhabile assurément que l'évêque, qui, par suite des circonstances et de sa situation personnelle, ne tenait pas à engager de lutte directe avec les confesseurs, et ne voulait pas, d'autre part, leur laisser ignorer que leur héroïsme ne les exemptait d'aucune obligation et ne justifiait de leur part aucune violation de la discipline ni aucun empiètement sur les droits épiscopaux, leur fit parvenir indirectement ses remontrances. Il y pourvoyait par ces deux lettres qu'il ordonnait de placer sous leurs yeux et où il leur envoyait, par réflexion, les avertissements et les censures qui les eussent blessés sans doute sous une forme directe. S'adressant à eux, il les félicitait de leur esprit de modération et de leur retenue, ce qui était aussi une façon oblique d'enseigner ces vertus à ceux qui ne les pratiquaient que fort imparfaitement. Mais avec les prêtres et les diacres, ses subordonnés, il tenait un langage plus impérieux et plus ferme. Ici le blâme ne se déguisait pas et, à la fin même de la lettre, résonnaient les menaces.

Cyprien fit cependant une concession : il accorda que les protégés des martyrs, les nouveaux libellatiques qui portaient des billets de leurs mains, en cas de maladie et de péril de mort, fussent réconciliés par les prêtres ou les diacres, sans qu'on fût obligé d'attendre la fin de la persécution, son retour à Carthage et le jugement de l'Église. On avait déjà pris cette décision à Rome, et l'évêque de Carthage restreignait plus qu'il n'élargissait cette décision, puisqu'il semblait en réserver le bienfait à ceux-là seuls que les martyrs auraient recommandés par écrit. Hors le cas de maladie grave, il ne voulait pas qu'on cédât en rien aux impatiences des faillis. S'ils sont si pressés d'effacer leur faute et de rentrer dans l'Église, cela dépend d'eux. La lutte est dans son fort; ils n'ont qu'à se présenter au combat : invitation ironique qui, chez quelques-uns peut-être, pouvait susciter cette réplique : Que n'y va-t-il lui-même, s'il a autant de courage dans l'action que dans le conseil !

Les confesseurs de Carthage, qui jusqu'alors ne s'étaient pas bornés au rôle modeste d'intercesseurs officieux que Cyprien leur attribuait et leur reconnaissait volontiers, — et certes il ne se fût pas mis en si grands frais de littérature courroucée contre de simples pétitionnaires et porteurs de vœux platoniques, — au

lieu de réduire leurs prétentions, après la lecture des lettres de Cyprien, les étendirent et les affirmèrent plus fortement. Ils avaient bien lu, dans une des missives épiscopales qui leur avaient été communiquées, que la patience de l'évêque était à bout et qu'il menaçait de sortir des voies de la douceur ; mais cela s'adressait à ses subordonnés. Que pouvait-il contre eux ? En fait, combattant et souffrant pour la foi commune, ils étaient plus que lui dans l'opinion générale. Parmi l'universalité des fidèles, dont ils restaient les modèles, parmi les déchus et les séparés, dont ils étaient l'espoir, ils gardaient un prestige incomparable et une autorité qui, à ce moment, était hors de pair. Ils avaient à leur dévotion des membres du clergé qui les écoutaient comme des oracles et, malgré les menaces de l'évêque, leur demeuraient attachés. De Rome même, où le conseil presbytéral avait décidé qu'on ne statuerait sur les faillis que lorsque les circonstances auraient permis d'élire un évêque, on se tournait vers eux. Les prisonniers chrétiens de Rome, ou n'avaient pu, ou n'avaient pas voulu se constituer en conseil. L'un d'eux, Céléstinus, africain, renvoyé de prison après un interrogatoire devant l'empereur en personne, pendant lequel il n'avait pas fléchi, écrivait à Lucianus, chef des confesseurs de Carthage, pour le prier d'expédier des lettres de grâce pour deux sœurs, Candida et Numeria, africaines aussi peut-être, lesquelles, depuis leur apostasie, avaient, par leur pénitence et leurs bonnes œuvres, fait preuve d'un sincère repentir. Et Lucianus lui répondait que c'était chose faite. Le même Lucianus racontait que Paulus, un de ses compagnons qui venait de consommer son martyre, lui avait recommandé, lorsqu'il était encore en vie, d'accorder la paix en son nom à tous ceux qui la demanderaient. « Et tous tant que nous sommes, ajoutait Lucianus, à qui Dieu a daigné donner part à une si grande persécution, avons accordé à tous, d'un commun avis, des billets de réconciliation... » « Je te demande donc, disait-il, que, comme ici, selon la prescription de Paulus et notre ordonnance, quand Dieu aura donné la paix à l'Église, après examen de l'évêque et confession, ces deux sœurs obtiennent la réconciliation, et non seulement ces deux, mais toutes celles auxquelles tu sais que nous nous intéressons. »

Lucianus, président du conseil des confesseurs africains, dès avant le martyre de Paulus et dès avant même les trois lettres de Cyprien, avait distribué largement des billets de réconciliation

signés de sa main au nom de Paulus ; il avait continué après la mort de ce dernier. Il en avait signé également au nom d'un jeune confesseur nommé Aurelius, qui ne savait pas écrire, après un interrogatoire sanglant que ce confesseur avait subi. Dans la pensée de Lucianus et des autres confesseurs, ses collègues, l'évêque n'avait d'autre fonction que de vérifier et d'enregistrer, avec possibilité de *reto* sans doute, en cas d'erreur sur la personne ou d'indignité manifeste. Aux trois lettres où Cyprien louait la réserve des confesseurs pour la leur recommander, ceux-ci répondirent par une courte missive qui avait la brièveté et la forme impérative d'un décret. On y lisait : « L'assemblée des  
« confesseurs au pape Cyprien, salut. Sache que nous tous nous  
« avons donné la paix à ceux qui t'auront rendu compte de leur  
« conduite depuis leur faute. Nous voulons que tu en informes les  
« autres évêques. Nous souhaitons que tu gardes la communion  
« avec les saints martyrs. Écrit de la main de Lucianus, en présence d'un exorciste et d'un lecteur. »

Cette missive, ou pour mieux dire ce décret, indique entre les confesseurs et Cyprien des relations très tendues. L'évêque, en effet, refusait aux confesseurs le droit de rien décider au sujet de la rentrée des faillis et des libellatiques dans l'Église ; il invoquait l'usage, la tradition, les règles évangéliques ; il demandait qu'on attendît la paix, son retour et la possibilité d'un synode pour statuer définitivement et après examen sur chaque cas particulier. Et les confesseurs répondaient par une loi que Cyprien était invité, non à approuver, mais à exécuter. On ne lui laissait que l'odieuse du *reto* s'il concluait à la négative. L'évêque était bravé.

En recevant cette intimation, Cyprien, au lieu d'éclater et de rompre en visière aux confesseurs, fit la sourde oreille, sembla se récuser, chercha des alliés à Rome, louvoya, alléguait des difficultés pratiques pour gagner du temps. « J'ai lu, écrivit-il à son clergé, la lettre que tous les confesseurs m'ont adressée et m'ont chargé de communiquer à tous mes collègues, et où ils décident que la paix soit donnée à tous ceux qui m'auront rendu raison de leurs faits et gestes depuis leur faute. Or, cette affaire exigeant l'avis et le jugement de tous, je n'ose préjuger l'opinion des autres et prendre sur moi de la trancher seul. De là suivait la nécessité d'attendre la fin de la persécution qui rendrait possible la réunion d'une assemblée bien placée pour tout terminer. Cependant il rappelait la règle qu'il avait donnée de ne réconcilier pour



le moment que les faillis en péril de mort. Avec le clergé de Rome il ouvrait son cœur et se permettait de juger plus librement la démarche des confesseurs africains. De leur président Lucianus il déclarait que son zèle et son courage dépassaient ses lumières et sa sagesse ; de la lettre qu'il lui avait adressée au nom de ses compagnons, il disait qu'elle était subversive de la foi, capable de détruire les commandements de Dieu, d'ébranler la sainteté et la fermeté de l'Évangile. En même temps il se plaignait du rôle qu'on prétendait lui faire jouer à lui et aux autres évêques, représentant qu'en donnant d'une manière générale la paix aux libellatiques et aux faillis, et en lui imposant, à lui et à ses collègues, le soin de décider après examen de la conduite de chacun, les confesseurs gardaient pour eux le bénéfice et l'honneur d'une générosité sans restriction et laissaient aux évêques l'ennui et l'impopularité des refus éventuels<sup>1</sup>.

Le décret des martyrs et des confesseurs de Carthage eut de rapides conséquences. Les faillis, impatients de rentrer en fait dans la communion de l'Église, fatigués des vagues promesses que leur donnaient ceux qui ne voulaient ni les recevoir immédiatement ni les désespérer à jamais, peu sensibles d'ailleurs aux raisons d'ajournement qu'on leur opposait, accueillirent avec enthousiasme l'amnistie proclamée. Tout était dit, pensaient-ils. Qui plus que les confesseurs et les martyrs avaient droit de juger en cette question ? Qui avait droit d'être plus sévère ? Restait aux évêques d'exécuter le décret. Mais cette formalité se faisait attendre. On oublia que les confesseurs avaient reconnu formellement, avaient stipulé le contrôle des évêques, et que ce contrôle emportait le droit de décision définitive. Cyprien avait écrit de s'en tenir à ses décisions précédentes, c'est-à-dire d'attendre, sinon en cas de maladie et de péril de mort. Les intéressés taxèrent les évêques de mauvaise volonté. L'espoir déçu tourna en colère, suscita des protestations et des revendications tumultueuses. Le feu était aux esprits. Ce qui naguère passait pour une concession était devenu, aux yeux de la plupart, un droit strictement exigible. Il y eut du bruit dans plusieurs cités. « Dans la province, dit Cyprien, on vit la multitude se jeter sur les supérieurs ecclésiastiques

1. « Quae res majorem nobis conflavit invidiam, ut nos cum singulorum causas audire et excutere coeperimus, videamur multis negare quod se nunc omnes jactant a martyribus et confessoribus accepisse. » *Lp.* XXVII, p. 542.

tiques et les forcer de rendre effectivement la paix que les confesseurs et les martyrs avaient accordée à tout le monde. » Tous les supérieurs n'eurent ni assez de cœur ni assez de foi pour résister. A Carthage même, il y eut aussi quelques pardons ainsi extorqués par violence<sup>1</sup>. Spectacle singulier quand la persécution durait encore !

Cyprien ne céda pas. Il sut, contre les trop complaisants confesseurs de Carthage et leur turbulente clientèle, se concilier deux sérieux alliés : le conseil presbytéral de Rome et les confesseurs de la même ville. « Vos lettres, écrit-il au clergé romain, et celle que les confesseurs de chez vous, Moyses, Maximus, Nicostratus et les autres ont envoyée à nos confesseurs Saturninus et Aurelius et à leurs compagnons, m'ont été d'un grand secours dans la lutte que j'ai engagée<sup>2</sup>. » En dépit de son trouble, il ne laisse pas d'user d'ironie à l'égard de son adversaire. « Lucianus, dit-il, — le rédacteur du décret d'amnistie, — ne manque ni de chaleur ni de zèle pour la foi, mais il n'est pas très fort sur l'Évangile. Le Seigneur a dit, en effet, qu'il fallait baptiser et remettre les péchés au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Et Lucianus commande que la paix soit donnée et les fautes remises au nom de Paulus, ajoutant qu'il a reçu mandat spécial de Paulus à ce sujet. »

Nous n'avons pas la lettre des confesseurs de Rome aux confesseurs de Carthage. Il eût été curieux de savoir précisément en quels termes ils leur faisaient la leçon. Ce qu'on peut supposer c'est que, sorties d'un tel milieu, des remontrances avaient chance de provoquer la réflexion, d'éveiller des scrupules de plus d'une espèce, tout au moins de rompre le faisceau des résolutions unanimes et de refroidir l'ardeur d'une charité imprudente et dangereuse. Nous n'avons pas non plus la lettre du clergé romain à Cyprien et au clergé de Carthage. Cyprien dit qu'elle fut pour lui comme une assistance d'en haut.

En reconnaissance de l'appui qu'il recevait des confesseurs romains, Cyprien leur écrivit une lettre des plus caressantes où il célébrait en même temps leur courage invincible et leur esprit de sagesse : « Aux glorieux préludes de votre confession, leur

1. *Cypr., Ep. XXVII, p. 542.*

2. « Laborantes hic nos et contra invidiae impetum totis fidei viribus renitentes multum sermo vester adjuvit... » *Cyp., Ep. XXVII, p. 544.*

disait-il, aux présages de votre lutte victorieuse, vous avez su joindre le respect pour la discipline. J'en atteste ces avertissements pleins de vigueur que vous adressiez dernièrement aux compagnons de votre confession (les confesseurs de Carthage), pour leur rappeler avec quelle invariable fermeté il fallait s'attacher aux préceptes et aux traditions évangéliques qui sont la source de la vie. Voilà donc un nouveau titre de gloire pour vous, et un nouveau mérite devant le Seigneur, de ne pas fléchir dans le combat, puis de repousser avec l'énergie de la foi ceux qui tentaient de faire violence à l'Évangile et de porter une main sacrilège sur les préceptes du Seigneur pour les renverser. D'abord une leçon de courage ; maintenant une leçon de sagesse et de soumission... En avertissant les autres d'être fidèles à la loi, vous gardez vous-mêmes ses divins commandements. Demeurer toujours invariablement attaché au précepte, ainsi agit le confesseur du Seigneur et le martyr du Christ ; car, après avoir été le martyr du Seigneur, entreprendre de renverser ses commandements, tourner contre lui le bienfait qu'on en a reçu, le combattre avec ses propres armes, qu'est-ce autre chose que vouloir confesser le Christ et renier l'Évangile du Christ ? Soyez donc bénis, frères très courageux et très fidèles, pour la joie que vous nous donnez. Autant je félicite les martyrs qui ont été honorés parmi vous pour leur glorieuse constance, autant je vous félicite de la couronne que vous avez conquise par votre respect pour la discipline<sup>1</sup>. » Cette lettre était fort habile. Par elle Cyprien engageait dans son parti les confesseurs romains, opposait par suite aux confesseurs africains une autorité au moins égale à la leur et qui devait les désagrégier.

Deux nouvelles lettres envoyées de Rome à Cyprien, l'une émanée du conseil presbytéral, l'autre des confesseurs, vinrent le fortifier dans la lutte qu'il soutenait. Dans la première, les prêtres de Rome le remerciaient d'avoir pensé que leur coopération à l'œuvre de sagesse qu'il avait entreprise ne lui serait point inutile. Ils louaient son courage et son zèle à maintenir contre tous la vigueur de la discipline sans laquelle l'unité de l'Église ne serait bientôt plus qu'un mot. Ils rappelaient qu'ils avaient toujours condamné l'apostasie sous toutes ses formes, soit sous la forme brutale du sacrifice, soit sous la forme hypocrite des billets

1. Cypr. *Epist.* XXVIII, p. 545-547.

demandés ou seulement acceptés d'intermédiaires officieux, et condamné en même temps les réconciliations prématurées accordées avant la pénitence accomplie et en dehors d'un examen sérieux qui ne pouvait se faire régulièrement qu'après la paix recouvrée. En même temps ils s'indignaient contre la présomption et le dérèglement des faillis qui troublaient l'Église déjà si cruellement blessée, et semblaient vouloir ajouter à ses maux les souffrances d'une persécution intestine... Qu'ils frappent à la porte de l'Église, soit, mais qu'ils ne la brisent pas ! Qu'ils se tiennent sur le seuil, mais qu'ils ne le franchissent pas ! Qu'ils veillent à l'entrée du camp céleste, mais armés de modestie, comme il convient à des déserteurs qui reconnaissent leur faute ! Qu'ils reprennent le clairon de leurs prières accoutumées, mais qu'ils s'abstiennent de sonner la charge ! Qu'ils se munissent des armes de la modestie et de ce bouclier de la foi que par peur ils ont rejeté ! Que les larmes qu'ils versent sur leurs peines soient leurs députés et rendent témoignage de la honte et du repentir qu'ils ont au fond du cœur du crime qu'ils ont commis !

L'orateur des prêtres de Rome, Novatien, dit-on, qui ne détestait pas la rhétorique, comme on le voit, terminait en rappelant la règle adoptée depuis longtemps : réconcilier les malades en péril de mort, ajourner les autres jusqu'à la paix et la décision de l'Église assemblée.

Du même style et comme de la même plume fleurie et fertile en antithèses était la lettre des confesseurs romains. Ils félicitaient Cyprien d'avoir courageusement repris d'un côté ceux qui, trop oublieux de leur crime, avaient arraché la réconciliation à des prêtres effrayés ; et de l'autre ceux qui, abandonnant lâchement la parole de Dieu, avaient, d'un cœur si léger, donné le saint du Seigneur aux chiens et jeté les perles devant les pourceaux. « La raison tirée du nombre est sans valeur, disaient-ils. D'être beaucoup dans la faute, cela n'en diminue pas la gravité. »

Cet échange de lettres congratulatoires et encourageantes ne terminait rien. Les faillis et les libellatiques, qui prétendaient avoir la paix des confesseurs et des martyrs de Carthage, récusait sans doute en cette affaire l'autorité de Rome. On ne manquait pas, par l'ordre de Cyprien, de leur faire lire les lettres du clergé et des confesseurs romains, à quoi, vraisemblablement, les plus vifs répondaient qu'ils n'avaient rien à faire avec ceux-ci et ne leur demandaient rien, et que nul n'avait donné l'Église d'Afrique à garder

aux prêtres de Rome. Ces derniers le reconnaissaient bien, du reste, puisqu'ils écrivaient qu'ils pouvaient bien s'associer aux idées de Cyprien, mais n'avaient pas à s'en faire les juges<sup>1</sup>.

Des missives et des requêtes très diverses de ton arrivaient à Cyprien de la part des faillis. Les uns, pleins de réserve et d'humilité, bien que munis des billets d'amnistie délivrés par les confesseurs de Carthage, avouaient ingénument leur faute, témoignaient en avoir fait et en faire encore pénitence, protestaient qu'ils ne voulaient être ni indiscrets ni importuns, déclaraient qu'ils attendraient le retour de leur évêque, et que de sa main la paix reçue leur serait plus douce. D'autres, en bien plus grand nombre, le prenaient de beaucoup plus haut<sup>2</sup>, osaient écrire au nom de l'Église, se targuaient insolemment de l'amnistie édictée par les confesseurs, affirmaient sans doute que la parole de ceux qui avaient donné leur vie pour la foi, parole confirmée par la signature des généreux champions encore vivants de la bataille désertée par tant d'autres, valait toute parole d'où qu'elle vint. La paix, ils l'avaient par la volonté des confesseurs, sous le contrôle de l'évêque, il est vrai ; ils demandaient qu'on y procédât immédiatement, et se refusaient à attendre le bon plaisir de ceux qui avaient charge de le faire. Le contrôle stipulé n'était qu'une vérification qu'on n'avait nul droit de leur refuser. Quant à la pénitence, ils l'avaient faite assez longue : ainsi les confesseurs en avaient jugé, car la grâce accordée par eux l'était sans condition.

Nous n'avons plus ces lettres, et il nous est impossible de mesurer l'humilité des unes et l'insolence des autres. Le clergé romain, exactement mis au courant, était comme scandalisé de la vivacité et de l'aigreur des termes avec lesquels on interpellait l'évêque de Carthage<sup>3</sup>.

1. Voir le commencement de la lettre des prêtres et diacres de Rome à Cyprien. *Ap. Cyprian. Epist. XXX...* « Geminata sunt laude condigni qui cum conscientiam sciunt Deo soli debere se iudici, actus tamen suos desiderant etiam ab ipsis suis fratribus comprobari... pro tua verecundia et ingenita industria consiliorum tuorum nos non tam iudices voluisti quam participes inveniri. » *Ep. XXX.*

2. « Lapsorum fratrum immoderata petulantia usque ad periculosam verborum temeritatem producta. » Les prêtres et les diacres de Rome à Cyprien. *Ep. 36, p. 572.*

3. « .... tam petulanter sibi jam pacem vindicare.... mirati sumus quod quaedam inter vos per epistolam injectar durius notaremus. » *Ap. Cyprian. Ep. XXXVI, p. 575.*

Fort de l'adhésion et de l'appui moral de Rome, Cyprien se multipliait. Aux faillis, qui lui écrivaient en signant leur lettre du nom de l'Église et en usant à son égard de peu de respect, il rappelait que l'Église est fondée sur l'épiscopat, qu'elle réside dans les évêques, les prêtres et les chrétiens fidèles inviolablement unis. « Si ceux qui naguère ont fait acte d'apostasie sont l'Église, comme ils le prétendent, que reste-t-il donc sinon que nous les priions de daigner nous recevoir nous-mêmes dans l'Église? » Et il les rappelait à la modestie et à la pudeur<sup>1</sup>. En même temps il félicitait son clergé de s'être séparé de quelques prêtres qui communiquaient avec les faillis et, par leurs pratiques, encourageaient leur résistance; et ordonnait de retrancher de la communion tous ceux qui prendraient parti pour eux<sup>2</sup>. Le comité presbytéral de Rome, qu'il avait mis au courant<sup>3</sup>, le félicitait de la vigueur qu'il déployait, et reprenait encore tous les arguments en y mêlant une teinte d'ironie : « Si les faillis ont la paix, comme ils s'en vantent, pourquoi donc la demandent-ils? Et, s'ils ne l'ont pas en effet, comme ils le sentent bien puisqu'ils la demandent, que n'attendent-ils l'examen et le jugement de ceux de qui elle dépend? Les martyrs n'ont pu la leur donner, contre les commandements de l'Évangile, car ils ne sont martyrs que par leur soumission à l'Évangile, et nulle disposition ne peut prévaloir contre l'autorité de l'Évangile. Mais il n'est pas vrai que les martyrs leur aient donné la paix absolument, puisqu'ils ont déclaré explicitement qu'ils les renvoyaient au jugement de l'évêque, et qu'en attendant ils s'abstiennent de communiquer avec eux. » On faisait entendre assez clairement que cette paix générale donnée en bloc aux faillis et aux libellatiques par les martyrs n'avait été qu'un moyen employé par ceux-ci pour se débarrasser de la pression des importuns qui les assiégeaient, et qu'elle n'avait en somme d'autre valeur que celle d'une recommandation platonique et sans effet immédiat par elle-même. « Les cœurs dans l'Église sont sans doute ouverts aux pécheurs, mais la hâte et l'impatience ne servent de rien pour guérir leurs blessures. Il y faut le temps et une pénitence appropriée. Que leur humilité et leur soumission donc secondent les efforts de ceux qui intercèdent en leur faveur! Ce

1. Cypriani *Epist.* XXXIII, p. 566-567.

2. Cyp., *Ep.* XXXIV.

3. Cyp., *Ep.* XXXV.

n'est pas tout d'avoir de puissants protecteurs, il convient de se rendre soi-même digne d'obtenir ce qu'ils demandent<sup>1</sup>. »

On peut douter que la lettre sentencieuse et de pédantisme administratif du clergé de Rome ait été du goût des confesseurs de Carthage et surtout de leurs clients. Mais les confesseurs africains discrètement blâmés par les prêtres et les confesseurs de Rome, effrayés peut-être aussi des turbulentes passions qu'ils avaient déchaînées sans le vouloir, se tenaient cois.

Plusieurs mois s'étaient écoulés au milieu de ces échanges de messages et de ces disputes. Les confesseurs de Carthage étaient sortis de prison. La persécution était assoupie. Le dernier mot semblait rester au pouvoir épiscopal. A de très rares exceptions près, la multitude des faillis et des libellatiques n'avaient pas encore été réconciliés. Des sentiments très divers les partageaient. Les uns, à Carthage, attendaient patiemment le retour de l'évêque; à Rome, une élection qui donnât un successeur à Fabianus, et la tenue des assises où l'on devait prononcer leur rapatriement. Les autres demeuraient impatients, aigris, irrités de la sévérité tenace d'un chef, que la conscience de sa propre faiblesse, pensaient-ils, eût dû rendre plus facile aux faibles. Deux courants divisaient les esprits dans toutes les Églises : le parti de l'indulgence et celui de la rigueur. A Carthage, chez l'évêque fort imbu de la lecture des livres de Tertullien<sup>2</sup>, et parmi son entourage dominait le parti de la sévérité. A Rome, en dépit des lettres que le comité des prêtres adressait à Cyprien pour soutenir sa politique, on inclinait davantage à l'indulgence. La preuve en est dans l'élection qui désigna bientôt à l'épiscopat Corneille, libellatique, disait-on, et accusé par quelques-uns de communiquer avec les faillis. A Alexandrie, auprès de l'évêque Denys, prévalaient, semble-t-il, les conseils de douceur, de charité et de conciliation. A Antioche de Syrie au contraire, l'évêque Fabius penchait plutôt du côté des puritains et des rigoristes.

Or, au commencement de l'an 251, avant le retour de Cyprien à Carthage, quelques personnages ecclésiastiques signalés depuis longtemps par l'opposition qu'ils avaient faite à l'évêque, profitant de l'irritation de ceux des faillis et des libellatiques que la raideur et les atermoiements de Cyprien, au sujet de leur réintè-

1. Ap. Cyprien., *Ep.* XXXVI, p. 572-575.

2. On connaît le mot de Cyprien en parlant des livres de Tertullien : *Da magistrum.*

gration dans l'Église, exaspéraient, firent une sorte de schisme. A leur tête se trouvaient Novatus, prêtre de Carthage, et Felicissimus, son ami, gens remuants, ambitieux et de médiocre renommée, dont la mémoire demeure chargée par la haine des partis de crimes odieux et invérifiables<sup>1</sup>. Cyprien avait ordonné de faire le recensement des fidèles pour les distributions de secours et d'aumônes. On devait inscrire l'âge, la condition et la *conduite* de chacun. Y eut-il des mécontentements et des réclamations à propos de ces inscriptions et des catégories qu'elles semblaient devoir comporter ? Cela paraît hors de doute. Felicissimus tenta d'empêcher ce travail, et avec un groupe de partisans prétendit exclure de la communion les répartiteurs chargés de le faire et ceux qui se laisseraient inscrire sur les rôles.

Nous n'avons sur cette crise nouvelle, issue de la question des faillis et des libellatiques, que de très vagues renseignements, et tous émanés du parti et de la plume même de Cyprien. Nous savons qu'autour du prêtre Novatus et de Felicissimus, que Novatus avait créé diacre de sa seule autorité, s'agitaient quatre ou cinq autres prêtres, quelques confesseurs bannis naguère pour la foi et récemment revenus, plusieurs fidèles simples laïques et un assez bon nombre d'apostats avides d'une réconciliation immédiate. Ce qui n'est pas douteux non plus, c'est que de part et d'autre l'animation était vive. Des excommunications s'échangeaient. Felicissimus avait commencé, Cyprien avait enjoint de riposter « que Felicissimus, écrivait-il, reçoive la sentence qu'il a portée le premier ; qu'il sache qu'il est retranché de notre communion et que ceux qui se joindront à lui sachent aussi qu'ils ne communiqueront pas avec nous dans l'Église, puisqu'ils se sont volontairement séparés de l'Église<sup>2</sup>. » Et, suivant ces ordres,

1. A Felicissimus, appelé par Cyprien, tantôt *dux factionis, seditionis princeps* (Ep. 41, p. 588), *signifer seditionis* (Ep. 59, p. 676), tantôt *satelles Novati*, (Ep. 52, p. 618), le même Cyprien reproche *fraudes et rapinas* (Ep. 41, p. 587), *adulterii crimen* (Ep. 41, p. 589), *crimina plurima et gravissima* (Ep. 59, p. 666), *omnia crimina* (Ep. 59, p. 685). A Novatus, dont Cyprien dit qu'à Carthage : *primum schismatis incendium seminavit* (Ep. 52, p. 618), le même Cyprien reproche : *spoliati ab illo pupilli, fraudatae viduae, pecuniae quoque Ecclesiae denegatae, pater ejus in vico fame mortuus et ab eo postmodum nec sepultus, uterus uxoris calce percussus et abortione properante in parricidium parvus expressus* (Ep. 52, p. 619. Cf. encore Ep. 50, p. 613-614). Comment, si le personnage n'est pas outrageusement noirci, était-il devenu prêtre, si ces crimes avaient précédé son ordination, ou l'était-il resté, si ces crimes avaient suivi ?

2. Cyr., *Epist.* 41, p. 589.



Felicissimus et sept autres de son parti étaient déclarés exclus de la communion. Le tumulte était monté à un tel point, et les menaces contre l'évêque telles, qu'il se croyait obligé de différer encore son retour. « Je vois bien, écrivait-il, que je ne pourrai revenir avant la fête de Pâques (mars-avril), à cause de la perfidie et de la malice de certains prêtres. » Il expliquait que ceux-ci étaient les mêmes qui avaient autrefois combattu son élection à l'épiscopat ; les mêmes qui récemment, pendant la persécution, avaient essayé de fomenter la désunion entre lui et les confesseurs de Carthage, et tenté d'armer une partie des fidèles contre son autorité. « Maintenant ils surprennent et trompent les faillis et les flattent de l'espérance d'une paix fausse et captieuse, et précipitent dans des pièges mortels les plus faibles de nos frères. » « Ils veulent, ajoutait-il, que ceux qui ont renié Jésus-Christ ne s'adressent point à lui pour obtenir le pardon de leur apostasie. Ils veulent qu'il n'y ait plus de pénitence pour les crimes, que ce ne soient plus les évêques et les prêtres qui s'entremettent pour en faire faire la satisfaction, mais que, laissant là les prêtres du Seigneur, on introduise une discipline nouvelle et sacrilège absolument contraire à celle de l'Évangile; et au lieu que nous avons ordonné, de l'avis des confesseurs et du clergé de Rome, qu'on n'innovera rien touchant ceux qui ont failli, jusqu'à ce que nous nous soyons assemblés pour trouver un tempérament qui garde en même temps la vigueur de la discipline et la douceur de la charité, ils s'élèvent contre un règlement si équitable, et par une conspiration factieuse s'efforcent de détruire toute la puissance et l'autorité sacerdotale... Ils offrent de donner la paix aux autres, eux qui ne l'ont pas pour eux-mêmes. Ils se sont séparés de l'Église et ils promettent à ceux qui ont failli de les ramener à l'Église.... Bannissez généreusement d'avec vous ceux qui rejettent les commandements de Dieu et s'efforcent d'établir leur tradition à la place ! Que ceux qui sont tombés se contentent d'être tombés une fois ! Que personne ne vous fasse choir de nouveau tandis que vous tâchez de vous relever ! Que personne ne rende encore plus grande et plus mortelle la chute de ceux qui sont renversés par terre et pour qui nous prions sans cesse, afin que Dieu les relève de sa main puissante ! Que personne n'ôte le peu qui reste d'espoir à ceux qui sont demi-morts et qui demandent qu'on leur rende la vie!.... Que, dans cette seconde tentation, ceux qui sont tombés ne fassent rien qui nuise à la

paix qu'ils demandent, et, s'ils veulent que Notre Seigneur leur pardonne, qu'ils ne s'éloignent point de ses prêtres!... C'est ici la dernière épreuve de la persécution, et elle passera aussi bientôt, s'il plaît à Dieu, afin que je me rende vers vous après Pâques avec mes collègues; en la présence desquels, et même avec vous tous, comme j'en ai toujours eu le dessein, toutes les choses qui sont à faire seront examinées et réglées. Mais, s'il y a quelqu'un qui, refusant de faire pénitence et de satisfaire à Dieu, se retire avec Felicissimus et ceux de sa coterie, et s'unit à cette faction hérétique, qu'il sache qu'il ne pourra plus ensuite rentrer dans l'Église ni communiquer avec les évêques et le peuple de Jésus-Christ<sup>1</sup>. »

Voilà de quelle manière caressante et menaçante, tout à la fois, Cyprien s'adressait aux chrétiens fidèles ou infidèles de Carthage, à la fin de février ou au commencement de mars 251. Le ton de cette lettre laisse bien percer la vivacité de ses alarmes, et montre que Felicissimus, en faisant briller aux yeux l'espoir de la réconciliation immédiate, avait touché le cœur de beaucoup.

Des intentions et des desseins de Felicissimus, comme de sa moralité, on ne peut juger très sûrement sur les seuls témoignages d'un adversaire irrité. Nous retenons seulement ceci, c'est que le schisme de Felicissimus à Carthage s'appuya surtout sur une politique d'indulgence à l'égard du grand nombre des chrétiens qui avaient abjuré et que la sévérité disciplinaire de Cyprien maintenait encore hors de l'Église, malgré leurs prières et l'absolution générale édictée par les confesseurs.

En avril 251, Cyprien quitta sa retraite et revint à Carthage. Le schisme sévissait. Pour en arrêter le développement et satisfaire à des promesses répétées, l'évêque s'occupa immédiatement de la question des apostats, et réunit à cet effet une assemblée ecclésiastique. La hâte qu'il y mit ou d'autres raisons ne permirent pas qu'un très grand nombre d'évêques y assistassent<sup>2</sup>. Il parut équitable de faire une grande différence entre les libellatiques et ceux qui avaient sacrifié aux idoles. Et pour ces derniers mêmes, on ne pouvait les traiter tous de la même façon. « Il n'y a point de comparaison, disait Cyprien, entre celui qui, spontanément, sans lutte, s'est rendu et a sacrifié, et celui qui, après avoir combattu

1. Cyprian., *Epist.* 43, p. 590-597.

2. Cyprien dit : « Copiosus episcoporum numerus. » Mais douze lignes plus loin il écrit : « Ac si minus sufficiens episcoporum in Africa numerus videbatur. » *Ad Antonianum*, Ep. 55, p. 627 et 628.

et résisté longtemps, n'a cédé à la fin qu'à la rigueur intolérable des tourments. » D'un commun avis, l'assemblée, présidée par Cyprien, décida que les libellatiques seraient immédiatement réconciliés. Quant aux *thurificati* et aux *sacrificati*, après examen de chaque espèce, on convint de mesurer la durée de la pénitence à la gravité de la faute, et on ajourna le pardon définitif à un terme ultérieur, si ce n'est en cas de maladie et de péril de mort, exception déjà admise. Pour les coupables appartenant à la hiérarchie ecclésiastique, ils perdraient en rentrant dans l'Église leurs grades et leurs fonctions et rentreraient dans le rang.

Nous n'avons pas les décrets et canons que l'assemblée de Carthage semble avoir rédigés après ses délibérations<sup>1</sup>. Cyprien, dans une de ses lettres les plus importantes, les résume ainsi : grâce et réintégration immédiate accordée aux libellatiques ; réconciliation aux *sacrificati* à l'article de la mort<sup>2</sup>. Mais il ne se peut qu'il n'y ait ici quelque lacune, car toute cette lettre à Antonianus, où se trouve ce passage, jure positivement avec ce sens. Pourquoi, en effet, y distingue-t-on le cas des maladies graves et le péril de mort qui permet de donner la communion immédiate, si les *lapsi* doivent tous n'avoir la paix qu'au moment de mourir ? Pourquoi, si c'est là le décret qu'il a signé, Cyprien s'inquiétait-il à tel point de se justifier du reproche d'extrême facilité qu'on lui adressait alors ? Pourquoi accuse-t-il lui-même les Novatiens d'être inflexibles et impitoyables et de n'accorder aucune vertu à la pénitence ? Pourquoi dit-il que le synode a examiné chaque cas et admis par suite de justes différences entre les coupables ? Pourquoi enfin se défend-il d'avoir changé d'opinion et admis qu'on accordât la paix à ceux qui avaient souillé leur conscience par des billets ou des sacrifices abominables ? De tout ceci on peut conclure que les décrets délibérés à Carthage avaient le sens que nous marquons plus haut<sup>3</sup>.

1. Ibid., p. 628.

2. « Et ideo placuit, frater carissime, examinatis causis singulorum, libellaticos interim admitti, sacrificatis in exitu subveniri. » Ibid., p. 636.

3. Voici encore un texte décisif dans le même sens : « Scripturis diu ex utraque parte prolatis temperamentum salubri moderatione libravimus, ut nec in totum spes communicationis et pacis lapsis denegaretur, ne plus desperatione deficerent, et eo quod sibi Ecclesia cluderetur secuti seculum gentiliter viverent, nec tamen rursus censura Evangelica solveretur, ut ad communicationem tenere prosilirent, sed traheretur diu paenitentia et rogaretur dolenter paterna

Cette solution, qui, suivant Cyprien, conciliait le devoir d'une juste sévérité et celui de la charité et de la douceur, et que la sagesse politique conseillait, ne terminait rien. Les faillis impatients avaient espéré qu'on passerait l'éponge sur le passé. Ils étaient encore ajournés. Le schisme subsista, sa raison d'être n'étant pas supprimée.

A Rome, la même question en suscita un autre plus sérieux et qui dura beaucoup plus longtemps. Felicissimus, laïque riche et brouillon, représentait à Carthage le christianisme mondain et superficiel. Il avait trouvé, pour soutenir le parti de l'indulgence et de l'amnistie totale et sans condition, des évêques et des prêtres qui avaient, dit-on, besoin qu'on oublîât en effet leur récent passé, et toute une masse de fidèles de douteux aloi personnellement intéressés à cette politique. Le prêtre africain Novatus, dont les rapports avec Felicissimus ne sont pas fort clairs, soit qu'il ne se fût pas entendu avec ce dernier, soit pour d'autres raisons qu'on ignore, s'était séparé de lui, et s'était rendu à Rome au commencement de 251. A ce moment la communauté romaine jouissait d'une sorte de demi-sécurité. Ce n'était plus la guerre, sans être encore la paix, mais une détente, comme il arrive après toute crise aiguë. Quelques confesseurs languissaient encore en prison; mais il ne semble pas que le pouvoir cherchât à en grossir le nombre. Il n'eût eu pour cela qu'à étendre la main. Il ne le faisait pas. La résistance passive désarme plus sûrement que la lutte ouverte. L'Église, sans chef depuis de longs mois, songeait dès lors à donner un successeur à Fabianus, et on peut croire que les deux vieux partis des puritains et des opportunistes s'agitaient à ce sujet. Novatus, à son arrivée, s'aboucha avec le prêtre romain Novatianus, personnage dont on loue communément la science et l'éloquence, mais que plusieurs accusaient d'avoir montré quelque froideur dans le service ecclésiastique pendant les mauvais jours qu'on venait de traverser.

Sa candidature fut-elle alors posée expressément? Y eut-il échange de vues sur ce point entre les membres influents de l'Église? Cela est probable. Novatianus portait dans sa manière d'entendre l'institution chrétienne et dans son programme de gouvernement ecclésiastique une sévérité stoïque qui était l'idéal de plusieurs, et en particulier de la majorité des confesseurs

*clementia, et examinarentur causae et voluntates et necessitates singulorum.* » Ibid., p. 627-628. Cf. Tillemont, *Mém. ecclés.*, t. IV, note 30, p. 617.

romains. La plupart des fidèles avait un autre candidat, le prêtre ou diacre Cornelius, de famille romaine, qui ne péchait pas par excès de rigueur et, en face des *lapsi*, avait montré des trésors de charité. Ses adversaires mêmes disaient de complaisance : en tout cas, il était l'expression de la politique de douceur. Seul des confesseurs encore prisonniers, le prêtre Moyses soutenait Corneille et repoussait Novatianus. Corneille fut élu et consacré régulièrement par quinze ou seize évêques, alors présents à Rome, en dépit d'une vive opposition. Le parti qui l'avait attaqué ne se soumit pas : les confesseurs romains protestèrent d'une seule voix. Moyses était mort un ou deux mois auparavant en prison. Ils étaient unanimes et très ardents, comme des gens dont l'autorité est bravée. A les entendre, l'élection d'un libellatique et d'un familier des apostats était nulle de plein droit. L'Église, immaculée jusqu'alors, ne pouvait subir cette souillure. Novatianus, mis en avant par Novatus, encouragé, excité par les confesseurs et fort de leur appui décidé, se laissa forcer la main. Trois évêques furent mandés d'Italie, et Novatianus fut ordonné évêque de l'Église de Rome, de l'Église vraie, pure, fidèle à elle-même et à ses vieilles traditions, en face du chef de l'Église fautive et infidèle, de l'Église flottante des « *chrétiens en l'air et si l'on veut* ». Avec ses partisans, Novatianus représentait non un dogme nouveau, sans doute, mais une sévérité étroite, qui tous les jours passait de mode et était réputée plus qu'indiscreète. Il prétendait que les apostats de toutes couleurs, porteurs de billets et faiseurs de sacrifices étaient sortis de l'Église à jamais, qu'il n'appartenait à personne de leur en rouvrir les portes, que Dieu seul était juge de leur repentir et des vertus de leur pénitence, mais que nul n'avait droit de les relever du crime d'apostasie.

Le peu qu'on sait certainement de ces dissentiments et de ces divisions à Carthage et à Rome est bien étrange. Novatus et Felicissimus son satellite, comme l'appelle Cyprien, paraissent à Carthage les deux champions de l'annistie immédiate et sans phrases. Le même Novatus à Rome, avec Novatianus et les confesseurs romains, représente le parti du refus impitoyable de toute annistie, même partielle. Cyprien, dans sa retraite de plus d'un an dans les environs de Carthage, lutte pour la cause de la sévérité disciplinaire, d'abord contre les confesseurs africains, et plus tard contre Novatus et Felicissimus, et cependant s'allie avec

1. *In ventum, et, si placuerit, Christianos. Ap. Tertullianum, Scorpiace, ch. 1.*

Corneille qui semble l'adversaire de ses idées contre Novatianus, l'auteur de la lettre du clergé de Rome, qui les partage, et contre les confesseurs romains, de l'autorité desquels il s'est appuyé d'abord pour combattre les concessions exorbitantes, à son gré, des confesseurs africains et la facilité extrême de Felicissimus. On cherche en vain l'unité de vues, la tenue, l'accord avec soi-même. On accusait précisément Cyprien de manquer d'esprit de suite et de passer légèrement du parti de la rigueur au parti de l'extrême relâchement. Il ne s'en défendait que mollement, alléguant qu'il n'avait changé qu'après avoir longtemps et mûrement réfléchi. D'autres circonstances, disait-il, commandaient une autre politique <sup>1</sup>.

On voit quelle division régnait dans l'Église chrétienne avant le milieu de l'année 251, quand la persécution était à peine éteinte. A Carthage, Felicissimus avec sa faction, qui comptait des évêques, des prêtres, et sans doute, s'ils étaient conséquents avec eux-mêmes, le comité des confesseurs africains, dont Cyprien avait répudié et annulé la signature, tenaient pour l'indulgence plénière et la réconciliation immédiate de tous les apostats demandant merci. A Rome, Novatianus avec le clan des purs (*καθαρῶσι*), comme on les appelait, et les confesseurs romains qui enformaient l'avant-garde, tenaient pour l'Église fermée aux déserteurs et pour la sévérité inflexible. Entre ces deux partis extrêmes et opposés, Cyprien, fléchissant aux circonstances, venait avec quelques évêques assemblés d'adopter un moyen terme qui ne satisfaisait ni l'un ni l'autre et le faisait accuser à droite de dureté, à gauche de faiblesse, et des deux côtés d'indécision.

Corneille, à Rome, était retenu sans doute dans sa politique de douceur et de laisser-aller par l'opposition du parti rigoriste et la présence de Novatianus, en qui se personnifiaient les visées de ce parti et que l'autorité considérable des confesseurs couvrait. Des invectives s'échangeaient entre les deux partis sur le dos des deux chefs élus. Pour chacun de ces deux-ci, le premier intérêt était

1. « Mea apud te et persona et causa purganda est, ne me aliquis existimet a proposito meo leviter recessisse. Et cum evangelicum vigorem primo et inter initia defenderim, postmodum videar animum meum a disciplina et censura priore flexisse, ut his qui libellis conscientiam suam maculaverint, vel nefanda sacrificia commiserint laxandam pacem putaverim. Quod utrumque non sine librata diu et ponderata ratione a me factum est. » Cyprian. *Ad Antonianum*, *Epist.* 55, p. 625.

de s'assurer la place, c'est-à-dire de se faire agréer et reconnaître par la majorité des évêques qui tenaient les Églises dans leurs mains. Des deux élections faites à un très court intervalle laquelle était bonne et valable? La première en date, pourvu qu'elle eût été faite selon les formes et les règles, disaient les uns. De la sorte, Corneille avait gain de cause, sans conteste. Mais les autres répondaient qu'il ne s'agissait pas du premier arrivé, mais du plus digne. A quoi les Cornéliens répliquaient par les plus sottises hystoires. Novatianus, disaient-ils, était un ancien démoniaque, mal guéri peut-être par les exorcistes des malignes influences. Ils rappelaient qu'il n'avait pas même été fait prêtre d'une façon régulière et canonique, ayant jadis été baptisé dans son lit. Grief tardif, et qui atteignait la mémoire du dernier pontife martyr. Ils racontaient que, pendant la récente persécution, il s'était renfermé, dérobé à ses devoirs professionnels, dispensé des services ecclésiastiques, et avait répondu aux observations faites à ce sujet qu'il ne se souciait plus d'être prêtre et voulait embrasser une autre philosophie. Ces on-dit étaient-ils sérieux et fondés? Comment donc alors avait-il tenu la plume au nom du presbytérat romain, et écrit à Cyprien la fameuse lettre dont on avait tant admiré la sagesse et l'éloquence? Les entraînements malsains de la polémique allèrent plus loin. On travestit son élection en mascarade. Ses amis avaient fait venir d'on ne sait quel coin de l'Italie, sous on ne sait quel prétexte, trois évêques ignorants et imbéciles. Une fois ces pauvres gens arrivés, on les avait fait boire avec excès; puis les malheureux titubant, et ne sachant plus bien ce qu'ils faisaient, avaient ordonné Novatianus *inter pocula*. On ajoutait que cet homme qui se défendait de toute ambition, ce foudre de la dogmatique et de la science ecclésiastique, une fois consacré, donnant un jour la cène à des fidèles, leur avait fait jurer avec serment et force imprécations qu'ils ne quitteraient jamais sa communion et ne se joindraient pas à Corneille<sup>1</sup>.

Les Novatiens, devant ces ridicules racontages, ne restaient pas muets et renvoyaient aux Cornéliens d'amères ripostes. Les juges autorisés du vrai courage et de la vraie foi n'étaient-ce pas les confesseurs du Christ qui, pour son nom, venaient de passer

1. Lettre de Corneille écrite un peu plus tard à Fabius, évêque d'Antioche, dans Eusèbe, *Hist. ecclés.*, VI, 43.

tant de mois dans une cruelle prison ? Qui le pouvait nier ? Or les confesseurs étaient les propres électeurs de Novatianus, ses garants et ses fermes appuis. Et qu'était-ce en face que Corneille ? un libellatique ; et le gros de ses électeurs et de ses tenants ? une tourbe d'apostats, de ces fidèles qui entrent dans l'Église ou en sortent, selon le temps qu'il fait et le vent qui souffle, comme si c'était une auberge. Qui ne connaissait le seigneur Trophimus et ses clients ? Ils avaient publiquement offert l'encens aux idoles. Et Corneille, sans scrupule ni vergogne, avait, de son autorité, rendu la communion à son ami Trophimus et à ses clients comme à d'utiles camarades. Ce dernier fait était authentique, Cyprien le reconnaît puisqu'il cherche à l'expliquer.

Pendant cet échange d'ardentes récriminations, les deux pontifes élus ne s'endormaient pas. Il importait d'abord de gagner les évêques d'Afrique et leur chef Cyprien, qui en ce moment (mai 251) en avait plusieurs autour de lui. Des émissaires et des lettres furent envoyés à Carthage par les deux partis. Les quatre députés de Novatianus, le prêtre Maximus, Augendus, diacre, Machœus et Longinus, gagnèrent de vitesse Pompinus et Stéphaneus, évêques, les deux députés de Corneille<sup>1</sup>. Ils apportaient contre celui-ci un dossier qui, malheureusement, n'est pas venu jusqu'à nous, mais auquel les signatures des confesseurs romains donnaient un grand poids. Déjà sans doute le bruit des compétitions qui agitaient la communauté de Rome, et peut-être l'annonce d'élections faites et violemment contestées était arrivée à Carthage. Il semble qu'avant d'en avoir encore reçu aucun, Cyprien avait envoyé à Rome deux évêques, Caldonius et Fortunatus, avec mission de s'enquérir exactement et de rapporter des nouvelles certaines. Quand donc les émissaires de Novatianus abordèrent à Carthage, le siège de Cyprien et de ses collègues n'était pas fait. L'appui que les confesseurs romains prêtaient à Novatianus devait avoir grande influence sur les évêques africains, moins peut-être cependant sur Cyprien que sur tout autre ; car il avait expérimenté par lui-même la témérité présomptueuse et l'infatuation sans mesure de ces fidèles d'exception, et demeu-

1. Si, ce qui n'est pas douteux, les quatre émissaires, dont l'*Epist.* 44 nous donne les noms, composèrent la première députation de Novatianus, ce dernier était déjà élu évêque quand il les envoya : « Ex litteris quas secum ferebant et ex eorum sermone atque adseveratione Novatianum episcopum factum comperissemus. » Cypr., *Epist.* 44, p. 597.



rait encore aigri des empiétements récents et de l'opposition étourdie qu'il avait essuyée de la part de ceux de Carthage. Quoi qu'il en soit, les députés de Novatianus furent reçus par l'assemblée des évêques, entendus, écoutés, non sans contradiction, ni sans émoi sans doute<sup>1</sup>. Les esprits des évêques africains n'étaient pas montés au diapason des passions de Rome, et le ton virulent des attaques dirigées contre Corneille et ses partisans les dut scandaliser. Le synode de mai durait. Beaucoup de ses membres, dit Cyprien, furent émus par les allégations des Novatiens. En

1. Nous tirons des Épîtres de Cyprien ce que nous racontons ici. Cyprien est notre seule source, et, sur ce point délicat, cette source est un peu trouble et presque contradictoire. Les lettres écrites par Cyprien après l'élection de Corneille effacent ou voilent les incertitudes et les doutes des premiers jours. Il faut chercher les passages qui permettent de voir à peu près les choses telles qu'elles se sont passées. Par exemple, dans la lettre 44, on apprend que Caldonius et Fortunatus avaient été envoyés à Rome pour tirer au clair la question de l'élection : « Ut, eis adventantibus et rei gestae veritatem reportantibus, majore auctoritate et elucida per eos probatione partis adversae improbitas frangeretur. » Ces derniers mots et les premiers de la même lettre attestent qu'on connaissait à Carthage la scission survenue. Les mots « omnia interim suspenderentur, » de la lettre 48, signifient bien, qu'en attendant le retour des évêques enquêteurs, partis avant l'arrivée des députés des deux partis, Ep. 44 *initio*, tout resterait en suspens. Cependant, d'après les premières lignes de la lettre 45, il semblerait que l'envoi des deux évêques africains avait un tout autre objet, et, par exemple, celui de soutenir Corneille contre ceux qui rompaient l'unité, comme si Corneille était déjà explicitement ou implicitement reconnu : « Ut non tantum persuasione litterarum nostrarum, sed praesentia sua et consilio omnium vestrum eniterentur quantum possent et elaborarent, ut ad catholicae ecclesiae unitatem scissi corporis membra componerent et christianae caritatis vinculum copularent, » p. 599-600. En réalité, à ce moment, Cyprien et ses collègues n'avaient pas pris parti. — De même, dans la lettre 45, Cyprien écrit qu'avec ses collègues il refusa de lire les lettres de Novatianus et d'entendre ses députés : « Litteris nuper ab utraque parte susceptis, tuas legimus et episcopatus tui ordinationem singulorum auribus intimavimus... ea quae ex diverso in librum missum congesta fuerant, acerbationibus criminosis respicimus. » Cependant, dans la même lettre 45, p. 602, on voit que plusieurs des collègues de Cyprien furent troublés par les allégations des Novatiens : « Ex diverso discrepans factio quae criminosis et calumniosis commentis suis collegarum pariter ac fratrum plurimorum turbaret mentes et corda confunderet. » Et dans la lettre précédente on lit, p. 597-598 : « Refutatis interim ac retusis quae obstinate ac pertinaciter adserere tentabant » (Novatiani). Ce qui marque clairement qu'ils furent entendus, puisqu'il y eut discussion et réfutation. Et un peu plus bas, dans la même lettre : « Nec necesse fuerit ultra eos audire qui a Novatiano venerant missi. » D'où suit clairement encore qu'ils furent entendus. Enfin, dans la lettre 48, p. 605, Cyprien écrit qu'il avait été décidé que, jusqu'au retour des évêques africains chargés de l'enquête à Rome, tout resterait dans le *statu quo* avant l'élection.

attendant le retour et le rapport des évêques chargés de l'enquête, on résolut de suspendre toute décision. L'Église d'Adrumète prolongea même plus que les autres cet état de neutralité ; car, un peu plus tard, écrivant à l'Église de Rome, elle adressa ses dépêches non à Corneille, alors reconnu communément, mais au clergé romain, comme si la vacance du siège durait encore. Ces dépêches étaient parties avant que la notification de Cyprien fût arrivée. Il est donc absolument hors de doute que Cyprien et les églises d'Afrique restèrent un moment incertains entre la communion de Corneille et celle de Novatianus.

Ce ne fut qu'après le retour à Carthage des deux évêques enquêteurs, précédés de peu, ce semble, par les députés de Corneille, que Cyprien avec ses collègues prit décidément parti pour ce dernier, proclama son élection bonne et valide, sans autre raison apparemment, si ce n'est qu'elle avait eu lieu la première et avait été faite régulièrement, informa de cette décision les Églises d'Afrique, éconduisit et déclara hors de sa communion Novatianus et ses partisans. Ceux-ci protestèrent bruyamment et ne se tinrent pas pour battus, mais, se répandant çà et là dans les cités et dans les maisons, ils s'évertuèrent par paroles et par des écrits à attaquer l'élection de Corneille et à défendre celle de leur patron. Il est probable qu'ils recueillirent plus d'une adhésion. Il n'est pas impossible même qu'ils aient attiré à leur cause quelques-uns de la faction de Felicissimus, bien que, pour le fond des idées, ils fussent aux antipodes. On a vu souvent de pareilles alliances temporaires entre des partis opposés contre un adversaire commun.

En dépit des mots de fourbe, de scélérat et d'hérétique lancés par Corneille et ses amis, naturellement très échauffés contre Novatianus<sup>1</sup>, le caractère de ce personnage, son passé, ses intentions paraissaient inattaquables à ceux qui étaient de sang-froid, et les thèses qu'il soutenait — celles mêmes du maître spirituel de Cyprien — étaient acceptées de beaucoup ; et par contre, les écrits largement colportés dans lesquels Novatianus et les confesseurs romains accusaient Corneille, les faits qu'ils énonçaient touchant son attitude pendant la persécution, éveillaient des scrupules dans plus d'une âme honnête. C'est ainsi qu'un évêque de

1. « Dolo et malitia hominis callidi et veteratoris. » Cornel. Cypriano. Ap. Cyp. *Epist.* 49 : « Hujus scelerati hominis. » Cornel. Cypriano. Ap. Cyp. *Epist.* 50.

Numidie, qui tout d'abord, sur l'invitation de Cyprien, s'était rangé à l'obédience de Corneille, c'est-à-dire l'avait reçu dans sa communion, troublé des griefs allégués, écrivit à Cyprien, le priant de l'édifier, lui demandant de lui expliquer en quoi consistait au juste l'hérésie de Novatianus et ce que valaient les faits graves qu'on faisait peser sur Corneille. Et Cyprien répondait par une lettre longue, parfois embarrassée, et où, sur les points délicats, il n'avait peut-être pas toute la netteté qu'un correspondant curieux eût souhaitée. Les prétendus faits allégués contre Corneille n'étaient rien, disait-il, que rumeurs vaines et inventions calomnieuses des schismatiques. En Novatianus ordonné subrepticement par un trio d'évêques abusés, après l'élection régulière faite au grand jour et confirmée par les suffrages populaires de Corneille, cet homme excellent et modeste, qui avait traversé l'un après l'autre tous les degrés de la hiérarchie, et avait subi plutôt qu'ambitionné sa nouvelle fonction, on ne devait voir, selon lui, qu'un intrus qui brisait les liens de la charité et de l'unité chrétienne, refusait à l'Église, contre l'évangile et la tradition, le droit de remettre les péchés, et sortait d'une source impure. Sur Novatus qui avait séparé Novatianus de l'Église et, après avoir fait un diacre à Carthage (Felicissimus), avait osé faire un évêque à Rome, Cyprien avait de quoi s'étendre, paraît-il, mais la personne de Novatianus prêtait moins à la critique; car il ne l'attaquait pas, et ne daignait pas ramasser les frivoles ou basses absurdités que l'esprit de parti avait mises en circulation <sup>1</sup>.

L'expulsion des députés de Novatianus et l'excommunication du chef et de ses sectateurs par Cyprien et l'adhésion expresse de l'Église de Carthage et, par suite, des Églises d'Afrique, qui recevaient le mot d'ordre de la métropole, à Corneille, assuraient la victoire à ce dernier. Cyprien seul valait plus que les confesseurs romains qui étaient le nerf du parti schismatique. Il avait su, quoique absent et médiocrement servi par des subalternes, balancer et surmonter à la fin les confesseurs de Carthage groupés en conseil de gouvernement. Il entreprit de ramener ceux de Rome étonnés sans doute déjà et troublés peut-être de ne pas avoir été suivis par toutes les Églises. Il leur écrivit à cet effet une lettre fort habile, qu'il fit passer d'abord sous les yeux de Corneille qui

1. Cyprian. *Ep.* 55. Cf. Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VI, 43.

n'eut garde de l'arrêter. Denys, d'Alexandrie, leur écrivit de son côté dans le même sens. Par tempérament et naturel esprit de douceur, l'évêque d'Alexandrie, au sujet des nombreuses apostasies que la persécution avait produites en Egypte comme ailleurs, inclinait depuis le commencement aux mesures d'indulgence et de pardon<sup>1</sup>. Contrairement à Cyprien, au début, il croyait qu'il ne convenait pas de se montrer plus sévère que les confesseurs égyptiens qui, en frayant et priant avec les *lapsi*, avaient donné l'exemple de la facilité. Bien loin donc d'être attiré au parti de Novatianus qui défendait la politique opposée, il eût plutôt taxé de sévérité l'évêque de Carthage qui n'avait point eu le courage d'une clémence générale et complète. Travillés à Rome par les amis de Corneille, touchés par les représentations cordiales que Cyprien et Denys leur envoyaient, sensibles aussi, on n'en peut douter, aux raisons d'ordre, de paix, d'union et d'intérêt général que leurs propres réflexions leur suggéraient<sup>2</sup>, les confesseurs romains manifestèrent le désir de rentrer dans la communion de Corneille. Ils s'étaient étrangement engagés et compromis dans le parti adverse. On leur insinua que tout serait oublié, qu'on les recevrait à bras ouverts sans même exiger d'eux qu'ils renoncassent à leurs grades ecclésiastiques. La négociation fut habilement conduite, comme il convenait avec des natures ombrageuses et susceptibles. Corneille écrivit à Cyprien qu'ils reconnurent qu'« ils avaient été surpris et s'étaient trompés. » Mais les confesseurs écrivirent de leur côté au même Cyprien qu'« ils avaient pour le bien de l'Église consenti à tout oublier<sup>3</sup>. » De fait, ils chantèrent la palinodie et s'unirent à celui pour qui la fortune se décidait manifestement. On les reçut, cela va sans dire, avec de grandes acclamations.

On eût pu croire que cette défection portait le dernier coup à l'Église novatienne, et qu'elle dût s'écrouler aussitôt, comme un édifice auquel manque subitement le soutien de ses colonnes. Il n'en fut rien. Le stoïcisme chrétien se raidit et résista. La veille du jour où l'acolyte Nicephorus portait à Cyprien de la part de

1. Son Apologie contre les attaques de l'évêque Germanus pourrait faire supposer qu'il avait toute raison d'être du parti des indulgents. V. Eusèbe, *Hist. eccl.* VII, 11.

2. *Utilitatibus ecclesiae et paci magis consulentes*. Les confesseurs à Cyprien. Ap. Cyprian. *Epist.* 53.

3. Le billet dans lequel les confesseurs romains annoncent à Cyprien leur réconciliation avec Corneille ne manque pas de fierté. Il semble que ce soient eux qui reçoivent Corneille, ils ne craignent pas de dire qu'ils oublieront le passé et en laisseront à Dieu le jugement : *omnibus rebus praefermissis et Dei iudicio servatis*. Cf. ap. Cypr. les épîtres 52 et 53.

Corneille la nouvelle du retour des confesseurs romains à l'unité, comme on disait, arrivait à Carthage une nouvelle députation de Novatianus, composée de cinq personnages entre lesquels on remarquait, avec l'éternel Novatus, Evaristus, un des trois évêques italiens qui avaient ordonné l'antipape, et Nicostratus, confesseur romain, qui s'était refusé de faire cause commune avec ses amis ralliés. Mais cette mission eut peu d'effet, surtout quand on sut que les confesseurs de Rome étaient rentrés au bercail. Cyprien fit annoncer partout cette bonne nouvelle, et se hâta de prémunir ses Églises contre la contagion de la propagande novatienne, présentant ses nouveaux organes comme des vagabonds et des malfaiteurs. Il écrivit qu'on se gardât du venin de leurs mensonges, expliqua qu'Evaristus non seulement n'était plus évêque, mais qu'il n'appartenait à aucun titre à l'Église; que Novatus était chargé de tous les crimes; que l'ex-confesseur Nicostratus n'était rien qu'un concussionnaire, un voleur des biens de l'Église et des deniers des veuves, et que leur parti était universellement abandonné et maudit. Quoi qu'il en soit, les Novatiens instituèrent deux évêques en Afrique, Maximus à Carthage, et Nicostratus dans les environs. Novatianus n'avait pas négligé les églises d'Asie. Aussitôt son élection faite, ses émissaires rayonnaient partout en Palestine, en Syrie, en Phrygie, en Cappadoce, en Égypte, et parmi les Églises de la Gaule même<sup>1</sup>, répétant que leur chef représentait la vraie Église et ses vieilles traditions souillées ailleurs par d'impures mélanges et de honteux compromis, essayant de discréditer Corneille et de lui arracher ses partisans, formant des Églises et nommant des évêques là où ils ne pouvaient gagner à leur cause ceux qui étaient établis. Les lettres de Corneille et ses envoyés les suivaient sans doute, s'ils ne les avaient devancés.

Novatianus avait écrit à Denys d'Alexandrie, dont il savait l'humeur conciliante. Il protestait que c'était à son corps défendant qu'il s'était séparé de Corneille<sup>2</sup>. A quoi Denys répondait en lui conseillant de montrer sa bonne volonté en revenant spontanément à l'Église et en persuadant à ses amis de l'imiter et de mettre fin à la division qui déchirait la fraternité chrétienne, ou,

1. Marcien, évêque d'Arles, était résolument novatien.

2. Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VI, 45. Il est fâcheux que cette lettre de Novatianus ne nous soit pas parvenue. Eusèbe n'a donné que la lettre de Denys à Novatianus qu'il appelle toujours Novatus. Il faut noter la suscription de cette lettre : *Διονύσιος Νοσούτιω τῷ ἀδελφῷ*.

s'il ne pouvait les persuader, de songer à son propre salut. Novatianus était embarqué. Retranché de la communion, aigri sans doute par les outrages répandus contre lui par Corneille, il ne pouvait revenir en arrière. Il persista et demeura chef de parti ; sincère, on n'a nulle raison d'en douter, mais manquant peut-être de cette fierté de ceux qui se targuent d'être la minorité et dédaignent la sagesse moyenne où se range le plus grand nombre.

Les Novatiens réussirent mieux en Phrygie et en Syrie. Fabius, évêque d'Antioche, malgré les efforts de Corneille pour ruiner l'autorité de Novatianus<sup>1</sup>, était porté pour lui et partageait ses idées, et beaucoup d'autres avec Fabius. Le schisme de Novatianus était disséminé partout en Asie, soit par petits groupes, soit à l'état sporadique. Les grands sièges s'émurent. On songea à réunir un concile à Antioche. Des idées s'échangèrent en ce sens entre les évêques de Césarée, de Cappadoce, de Tarse et de Césarée de Palestine. Denys d'Alexandrie fut invité à cette réunion ; mais Fabius mourut sur ces entrefaites, et le concile ne se tint pas.

La secte novatienne dura beaucoup plus que la question d'où elle était sortie. L'ensemble d'idées, — nous n'osons dire de doctrines, — dont elle fut l'expression au milieu du III<sup>e</sup> siècle, était contemporaine de l'Église et avait toujours gardé des défenseurs. Le novatianisme en effet, né au commencement de l'année 251, n'est rien qu'une forme de l'esprit d'ascétisme et d'austérité dont on pourrait suivre la trace dans l'Église ou à côté de l'Église depuis les origines. Au II<sup>e</sup> siècle il s'appelait le montanisme. Il trouva un peu plus tard un éloquent interprète en Tertullien. Celui-ci distinguait les fidèles en spirituels ou pneumatiques et en psychiques. Cinquante ans plus tard, les Novatiens s'appelaient des « purs » et flétrissaient leurs adversaires du nom d'apostatiques. On dit aussi qu'à Rome on appelait les Novatiens du nom de « gens de la montagne » et, en Orient, du nom « d'hommes de la gauche<sup>2</sup>. »

1. Voir la lettre de Corneille à Fabius dans Eusèbe, II-E VI, 43. Les plus modérés ne peuvent s'empêcher de la trouver bien violente.

2. Οι ἀριστεροί. Tillemont, qui traduit par « gauchers » (*M. Eccl.*, t. III, p. 478), ignore d'où leur a pu venir cette appellation aussi bien que celle de Montagnards. Dans le *Thesaurus* on lit au mot ἀριστερός : « Ἀριστεροί haeretici Sabbatiani sic dicti quod ἀριστερὸν χειρὰ abominantur, » explication qui aurait besoin d'être expliquée. Au canon VII du concile de Constantinople de 381 on lit : « Les Novatiens qui se nomment eux-mêmes les καθ'αριούς et les ἀριστεροί. » Il est bien plus probable, dit Hefele dans une note (*Hist. des Conciles*, traduct. Delarc, t. II, p. 215), qu'il faut lire ἡ ἀριστερός ou les meilleurs.

Après, et comme les Tertullianistes, ils refusaient à l'Eglise le droit de remettre certains péchés, condamnaient les secondes noces et les assimilaient à l'adultère. Au VI<sup>e</sup> siècle, le novatianisme comptait encore des fidèles. Sous un nom ou sous un autre, l'esprit de raideur puritaine qu'il représenta trouva toujours des champions qui se considérèrent comme une élite et, pour emprunter une expression stoïcienne, comme la bande de pourpre du manteau. De Novatianus et de Corneille, le dernier était un meilleur politique ; Dieu seul sait quel était le meilleur chrétien.

Le concile de Carthage, commencé en mai 251, se prolongea vraisemblablement pendant plusieurs mois — *concilio frequententer acto*, écrit Cyprien. — Sur la question des apostats, il convient de le rappeler, on avait abouti à une conclusion mixte : amnistie complète et immédiate aux libellatiques. Pour les *thurificati* et les *sacrificati*, sauf le cas d'une maladie qui mettrait leurs jours en danger, réconciliation plus ou moins différée, après une pénitence rigoureuse, selon la gravité de la faute. Cette décision libellée en forme avait été expédiée à Rome. Corneille réunit à son tour une assemblée ecclésiastique pour examiner la même question (septembre-octobre 251). On dit que cette assemblée comptait soixante évêques et un nombre encore plus considérable de prêtres, de diacres et de laïques. Il est assez difficile de croire que des hommes encore sous la surveillance de la police romaine et pourchassés la veille aient pu se réunir clandestinement en aussi grand nombre, ou bien il faut accorder que les périodes de persécutions violentes étaient suivies de périodes d'étrange facilité.

L'assemblée ecclésiastique de Rome se borna à ratifier et à confirmer les décisions délibérées à Carthage au sujet des apostats et à les transmettre au loin. Il est possible que ce soit alors que Felicissimus se rendit à Rome pour la première fois et essaya de séparer Corneille de Cyprien. Il n'y réussit point, fut expulsé de l'Eglise de Rome et vraisemblablement retourna à Carthage.

Vers le mois de mai 252, il sembla à plus d'un signe que la persécution assoupie depuis plus d'un an allait recommencer. A Carthage, pendant un sacrifice solennel ordonné par édit, le cri « Cyprien au lion » retentit de nouveau, cri sans grand écho sans doute, puisqu'au milieu du même mois, l'évêque tenait une nouvelle assemblée ecclésiastique, où l'on décidait de donner la

paix et de rouvrir l'église sans condition aux apostats qui avaient gardé la foi et ne s'étaient pas séparés de la communion. Voici en quels termes Cyprien et ses collègues mandaient à Corneille leur délibération. La lettre synodale est adressée au pontife romain par Cyprien et quarante et un de ses collègues.

« Après en avoir délibéré en commun, nous avons décidé, très cher frère, que ceux qui, vaincus par la violence de la persécution, avaient failli et s'étaient souillés par des sacrifices illécites, seraient soumis à une longue pénitence et en cas de maladie réconciliés sous le coup de la mort. La bonté paternelle et la clémence de Dieu ne permettaient pas en effet qu'on fermât les portes de l'Église à ceux qui y frappaient, et qu'on ôtât tout espoir aux douloureuses prières de ceux qui imploraient du secours, en sorte qu'au sortir de cette vie on les envoyât au Seigneur sans la communion et la paix... Mais comme nous voyons qu'une nouvelle persécution approche et que des signes nombreux et continuels nous avertissent de nous tenir prêts et armés pour la lutte qui menace, et d'y préparer par nos exhortations le peuple que le ciel nous a confié, et de rassembler dans le camp du Seigneur tous ceux sans exception qui désirent des armes et demandent à combattre ; dans cette nécessité nous avons été d'avis qu'il fallait donner la paix à tous ceux qui ne sont pas sortis de l'Église et, depuis le jour de leur chute, n'ont fait autre chose que de faire pénitence, de gémir et de prier le Seigneur.

« C'est le moment, en effet, pour les pasteurs soucieux du péril des brebis, de réunir tout le troupeau, d'armer et de préparer la milice du Seigneur pour le combat céleste. On pouvait différer, prolonger la pénitence, quand régnaient la paix et la tranquillité. Aujourd'hui il faut réconcilier non des malades, mais de vigoureux soldats ; il faut réconcilier non des moribonds, mais des combattants pleins de vie, afin de ne pas laisser nus et débiles ceux que nous excitions et exhortons au combat, mais de les munir au contraire par la protection du sang et du corps de Jésus-Christ... Comment les disposerons-nous à boire le calice de leur passion, si nous ne leur laissons boire auparavant le calice du Seigneur ? Il convient de faire une différence entre ceux qui, après leur apostasie, étant retournés au monde qu'ils avaient répudié, vivent aujourd'hui en païens, ou qui, s'étant unis aux hérétiques, lèvent tous les jours des mains parricides contre l'Église, et ceux qui, ne s'éloignant pas du seuil de l'Église et



implorant sans cesse avec douleur la bonté paternelle de Dieu, déclarent qu'ils sont à cette heure prêts à combattre généreusement pour le nom de leur Seigneur et pour leur salut. A l'heure qu'il est, ce n'est pas à des hommes endormis que nous donnons la paix, mais à des soldats vigilants; nous la donnons, non pour vivre dans la mollesse, mais pour combattre, non pour le repos, mais pour le champ de bataille. Si, comme ils le disent, comme nous le souhaitons et le croyons, ils demeurent fermes, et avec nous terrassent l'ennemi, nous n'aurons pas lieu de nous repentir d'avoir réconcilié de si braves lutteurs. Au contraire, ce sera l'honneur et la gloire de notre épiscopat d'avoir donné la paix à des martyrs; d'avoir, nous qui offrons tous les jours les divins sacrifices, préparé ces hosties et ces victimes au Seigneur. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, quelqu'un des *lapsi* nous trompe, demande frauduleusement la paix, pour ne pas combattre ensuite comme il faut après l'avoir reçue, qu'il sache qu'il se trompe lui-même le premier, en pensant d'une manière et en parlant d'une autre. Pour nous, autant qu'il nous est donné de voir et de juger, nous apercevons les dehors sans pouvoir pénétrer dans le secret des cœurs et des consciences. Nous abandonnons le jugement à celui qui descendra bientôt, à celui qui sonde les reins et met à nu les replis les plus profonds de l'âme. Toutefois, la malice des méchants ne doit pas nuire aux intérêts des bons. Au contraire, il appartient à la vertu de plaider en faveur du crime. Et, si le réconcilié, laissant ses biens, prend la fuite; si, caché dans la solitude, il tombe entre les mains des brigands, si la maladie ou la fièvre l'emporte, n'encourrions-nous pas le reproche d'avoir laissé mourir hors de la communion ce généreux soldat qui avait tout laissé, maison, enfants, parents, pour suivre le Seigneur? Au jour du Seigneur, ne nous reprocherait-on pas une lâche indifférence ou une dureté cruelle?

« Conséquemment — cédant aux suggestions de l'Esprit-Saint et aux fréquentes révélations qui nous montrent l'orage près d'éclater — nous avons trouvé bon de rassembler tous les soldats dans le camp du Seigneur, et, après avoir examiné la cause de chacun, d'accorder la paix à ceux qui sont tombés, ou pour mieux dire de fournir des armes aux combattants. Nous sommes assurés que, vous souvenant de la miséricorde de Dieu, vous approuverez cette mesure. Si quelqu'un de nos collègues refusait, dans l'imminence du danger, d'admettre nos frères et nos sœurs à la réconciliation,

au jour du jugement, il rendra compte à Dieu de sa sévérité intempestive et de son inexorable rigueur<sup>1</sup>. »

Ces derniers mots sans doute visaient ceux qui, sans s'être associés au schisme de Novatianus, ou après s'en être séparés, restaient dans le cœur plus ou moins attachés à ses idées. On remarquera le ton qui règne dans cette lettre et qui tranche si fort avec la froideur ordinaire des mandements synodaux. C'est comme une proclamation d'un chef d'armée. L'auteur de la lettre, Cyprien sans doute, y bat le rappel autour du camp chrétien. Il s'agit de rallier les fuyards et les réfractaires, de ramasser toutes les épaves, toutes les non-valeurs des luttes précédentes pour une bataille qu'on sent prochaine. Plus que la charité, c'est un sentiment politique qui a dicté la déclaration d'amnistie, le sentiment de la conservation et de la défense, c'est-à-dire de la résistance passive à l'oppression. L'Église avait été bien plus entamée par les défections que par la violence ouverte. Rien donc n'était plus habile et plus efficace pour la fortifier que de rouvrir les rangs aux déserteurs et de les serrer autour du commun drapeau. Si par là on élargissait le fossé qui séparait de la grande Église Novatianus et ses adeptes, on pouvait être assuré d'abord que ceux-ci, selon leurs principes, combattraient de leur côté ; mais on coupait à sa racine le schisme de Felicissimus, en donnant pleine satisfaction aux impatientes et en ne laissant hors de l'Église que ceux qui, par coup de tête, manque absolu de foi, ou autre raison, en étaient sortis sans pensée de retour.

Le schisme de Felicissimus, en effet, ne tarda pas à disparaître. Cependant il fit alors une nouvelle tentative pour s'organiser. Pendant le synode, ouvert le 15 mai (252), Privatus, évêque déposé de Lambèse, vieil hérétique comme l'appelle Cyprien, et condamné depuis plusieurs années, s'était présenté, avec peu d'humilité apparemment, pour défendre sa cause, se laver des anciens griefs et obtenir sa réhabilitation. Repoussé par tous, il s'associa à quelques évêques apostats, déjà compromis dans la faction de Felicissimus, et avec plusieurs prêtres et un groupe de mécontents essaya un contre-synode. Ces schismatiques avaient fait grand bruit de vingt-cinq évêques de Numidie qu'ils avaient, disaient-ils, à leur dévotion, et qui devaient se joindre à eux. Ils ne se trouvèrent que cinq en comptant Privatus, et créèrent évêque de

1. Cypr. *Epist.* 57, p. 650-656.

Carthage Fortunatus, un des cinq prêtres qui faisaient opposition à Cyprien. Celui-ci mit peu d'empressement à écrire à Corneille sur cette misérable affaire, tandis qu'à peine investi, Fortunatus envoya au plus vite à Rome Felicissimus à la tête d'une ambassade pour notifier son élection au pontife romain et lui arracher la déposition de Cyprien. Corneille, si vif et si ardent quand sa personne était en jeu, fit preuve, en cette circonstance, d'une singulière indolence. Il avait d'abord refusé de recevoir dans le conseil de ses prêtres les agents de Fortunatus. Ceux-ci firent grand tumulte, parlant des vingt-cinq évêques de leur parti, menaçant, si les chefs de l'église romaine refusaient de les entendre, de s'adresser au peuple et de lui demander justice. Corneille, intimidé, ému des allégations produites contre son collègue d'Afrique, lui gardant peut-être rancune du retard qu'il avait mis naguère à le reconnaître, les admit à lire publiquement devant lui et ses clercs le libelle dont ils étaient porteurs et les déclamations haineuses qu'il contenait contre Cyprien, puis il les renvoya. Cyprien, au sujet de cette faiblesse, adressa à son collègue de Rome une leçon, à peine voilée, et qui l'eût été moins encore assurément, si elle n'eût été destinée par son auteur à être lue dans le conseil présidé par Corneille lui-même.

« Si les choses en sont à ce point, écrivait Cyprien, qu'on tremble devant l'audace des méchants, et que, ce qu'ils ne peuvent par justice et raison, ils le fassent par une témérité désespérée, c'en est fait de la vigueur de la discipline; et il ne faut plus parler d'être et de demeurer chrétiens, si l'on ne peut tenir devant les menaces et les embûches des scélérats... Mais quel oubli de soi, quelle sottise vanité, quelle présomptueuse folie à des hommes qui crient contre moi, de me menacer à Rome où je ne suis point, quand ils m'ont ici en leur pouvoir!... Je le dis parce que je suis provoqué, je le dis à regret et parce qu'on m'y oblige, quand un évêque a été substitué à celui qui était mort, quand il a été élu pendant la paix par les suffrages de tout un peuple, quand il a été protégé par Dieu durant la persécution, uni indissolublement à tous ses collègues, éprouvé pendant quatre années d'épiscopat, fidèle à la discipline pendant le calme, proscrit pendant la tempête, demandé tant de fois par son nom et son titre même dans le cirque et dans l'amphithéâtre pour être jeté au lion, et encore ces derniers jours, lors d'un sacrifice solennel ordonné par édit; quand un évêque de cette sorte est attaqué par des hommes

perdus, désespérés, excommuniés, on doit voir d'où vient cette attaque. » Puis après avoir rappelé à Corneille qu'il connaissait bien Fortunatus et le savait excommunié, et n'avait pu oublier Felicissimus qu'il avait déjà chassé lui-même de l'Église de Rome, après avoir raconté la récente entreprise de Privatus, Cyprien ajoutait :

« Quelle raison avaient-ils d'aller à Rome et d'y rapporter ce que de faux évêques ont fait contre des évêques véritables? ou bien, en effet, ils trouvent bien ce qu'ils ont fait et y persévèrent, ou, s'ils le trouvent mal et reculent, ils savent où ils doivent revenir. Car, comme c'est un ordre établi par nous tous et très justement, que la cause de chacun soit examinée là où le crime a été commis, et qu'une portion du troupeau a été attribuée à chaque pasteur pour qu'il la gouverne, n'en devant compte qu'à Dieu, il ne convient pas que ceux qui sont sous notre conduite courent çà et là et, par leur témérité et leurs artifices, risquent de compromettre la bonne union des évêques, mais qu'ils défendent leur cause là où ils peuvent avoir des accusateurs et des témoins de leur crime, à moins que ces quelques hommes perdus et désespérés s'imaginent que les évêques d'Afrique qui les ont déjà jugés et condamnés n'ont point assez d'autorité pour connaître de leur cause <sup>1</sup>.

« Et que dirais-je de ceux qui, envoyés par le faux évêque Fortunatus, sont venus vous trouver avec Felicissimus, cet homme chargé de tous les crimes, vous apportant des lettres aussi fausses que celui qui vous les a envoyées est un faux évêque!... Comme ils se sentent coupables et n'osent venir à nous et se présenter au seuil de notre Église, après avoir rôdé par toute notre province pour surprendre et dépouiller nos frères, connus de tous et classés par tous, ils ont passé la mer pour vous aller trouver, car ils n'ont pas le front de se présenter à nous ni de demeurer parmi nous, accablés qu'ils sont sous le poids des crimes que nos frères leur reprochent. S'ils veulent mettre notre justice à l'épreuve, qu'ils viennent donc! S'ils peuvent trouver excuse ou défense, voyons quelle satisfaction ils veulent faire, quel fruit de pénitence ils apportent. L'Église ici n'est fermée à personne. Il y

1. On ne saurait trouver un texte plus formel et de date plus précise, ni d'authenticité plus incontestable pour établir l'indépendance des grands sièges épiscopaux en face du siège de Rome. En dehors de cette thèse, du reste, toute cette lettre de Cyprien ne se comprend plus.

a ici un évêque qui ne se refuse à personne. Notre patience, notre douceur, notre humanité est accessible à quiconque y fait appel. Je souhaite que tous reviennent à l'Église; je souhaite que tous nos compagnons d'armes sans exception s'abritent dans le camp du Christ et dans la maison de Dieu le père... Mais, s'il en est qui pensent qu'on se fait ouvrir l'Église par des menaces plutôt que par des prières, et qu'on en force les portes par la terreur plutôt que par les larmes et les œuvres de pénitence, qu'ils tiennent pour certain que contre de tels hommes l'Église du Seigneur est fermée et que le camp du Christ, invincible grâce à la protection du Seigneur, ne cède pas aux menaces. Un prêtre de Dieu, attaché à l'Évangile et gardant les préceptes du Christ, peut être tué, mais non vaincu..... Quel beau champ ouvert à la rhétorique de Novatianus et à ses invectives contre nous, si ceux qui ont sacrifié et publiquement renié le Christ sont, non pas seulement priés de rentrer et reçus sans avoir fait pénitence, mais commencent encore à dominer par l'autorité de la terreur qu'ils inspirent! »

Cyprien terminait cette admirable lettre en priant très particulièrement son cher frère Corneille de la faire lire à son clergé et au peuple : il recommandait de nouveau qu'on se gardât avec soin de tout commerce avec les hérétiques et semblait s'excuser sur son zèle et son affection des conseils qu'il envoyait aux frères de Rome, conseils que les lumières de leur chef, ajoutait-il avec une malice voilée, et la vigilance des fidèles rendaient sans doute superflus<sup>1</sup>.

Cette lettre de Cyprien fut-elle expédiée à Rome après le décret synodal de Carthage qui, édictant enfin l'amnistie générale de tous les apostats, terminait un débat ouvert depuis près de deux ans? On ne saurait l'affirmer décidément, car dans cette lettre il n'est fait nulle mention positive et explicite de ce décret. Cependant nous inclinierions à le croire, à cause de plusieurs passages qui semblent y faire allusion ou le supposer. Il est même possible que le décret touchant les *lapsi* ait provoqué la démarche aventureuse de Privatus auprès du synode, et ce qui suivit. Le vieil hérétique de Lambèse, voyant en effet que les évêques de Carthage accordaient si bénévolement et si largement l'amnistie, aura voulu profiter de leur bonne volonté et se faire

1. Cypr. *Epist.* LVIII, p. 666-691.

comprendre dans le pardon général. N'ayant pu réussir, il aura fait cause commune avec Felicissimus et ses amis, qui, eux non plus, n'ayant pas été admis à traiter de puissance à puissance avec Cyprien et ses évêques (c'est encore une hypothèse), se seront retirés pleins de colère et auront résolu de jouer la grosse partie d'éliminer Cyprien avec le concours de Rome, ou par violence ouverte<sup>1</sup>, après l'avoir remplacé par l'un de leurs amis. De là l'élection de Fortunatus dans un pseudo-synode, la députation de Felicissimus et de quelques autres à Rome, Corneille assiégé, circonvenu, terrorisé, le *factum* contre Cyprien lu publiquement. Mais le coup manqua. Corneille entamé à la surface se retrouva. Les masses chrétiennes ne se rangèrent pas derrière le parti de Felicissimus. Les apostats impatients qui formaient le gros de cette faction, voyant l'Église catholique se rouvrir, se hâtèrent de quitter Fortunatus et revinrent solliciter leur rentrée dans la communion de Cyprien. Celui-ci, ferme ou flexible selon les circonstances, ne montra nulle raideur fâcheuse à recevoir ceux qui n'avaient péché que par impatience, et, après enquête sommaire, les réconcilia. Il y fit voir même une facilité où les frères trouvèrent quelque excès<sup>2</sup>. « Fortunatus, dit Cyprien, depuis qu'il a été ordonné évêque, n'a presque plus personne avec lui, au point que si l'on compte tous ceux qui l'ont jugé l'année précédente, en y comprenant les prêtres et les diacres, on en trouvera plus qu'il n'a aujourd'hui de partisans. » Cette désertion ne s'explique bien, à ce qu'il nous paraît, que par la publication du décret synodal qui rendait la communion à tous les *lapsi* pénitents. Evidemment les anciens apostats, ayant à peu près le choix, surtout si on ne se montrait pas trop regardant pour le passé, aimaient mieux faire partie de la grande Église que d'une secte mal vue, décriée et sans avenir.

Le schisme de Felicissimus s'éteignit donc faute d'aliments.

Le rigorisme sectaire, l'esprit de pureté exagérée pouvait dans l'Église, ou à côté d'elle, former de petites communautés séparées; l'esprit de relâchement et de mollesse mondaine ne pouvait servir de lien à un parti.

B. AUBÉ.

1. Cyprien, dans sa lettre, parle à plusieurs reprises de menaces de mort lancées contre lui.

2. Même lettre, LVIII, p. 684, 685.

LES

# ÉLECTIONS PONTIFICALES

SOUS LES CAROLINGIENS

AU VIII<sup>e</sup> ET AU IX<sup>e</sup> SIÈCLE

(757-885).

---

Au VIII<sup>e</sup> et au IX<sup>e</sup> siècle, de graves événements ont modifié les destinées et le rôle de la papauté. Mécontente depuis longtemps déjà de l'empire d'Orient, elle s'en détacha pour chercher en Occident des alliances plus sûres et plus utiles, et les Francs, après l'avoir défendue contre les Lombards, la mirent en possession d'une partie du centre de l'Italie. Devenus princes temporels, les papes durent conformer leur politique à cette situation nouvelle. De là, entre ceux qui régnèrent dans la première moitié du VIII<sup>e</sup> s. et ceux qui suivirent, un brusque contraste : les uns se montrent plus préoccupés de leur autorité morale, les autres de leurs possessions territoriales. En retour de tant de bienfaits, la papauté confère aux rois francs la dignité impériale, sans doute avec la secrète pensée d'accroître ainsi son rôle et d'exercer sur l'empire une suprématie de droit divin.

Si toutes ces révolutions transformèrent le pouvoir et la politique des papes, l'influence dut s'en étendre aux élections pontificales. Les conditions essentielles n'en furent point changées d'abord, mais, sous des formes qui restaient à peu près les mêmes, s'agitaient des passions nouvelles. Investie de riches et vastes domaines, la papauté paraissait plus enviable encore que par le passé : elle devint donc l'objet d'ardentes compétitions où s'effaçaient souvent les préoccupations religieuses. Et, d'autre part, elle était obligée de compter avec les Carolingiens auxquels elle devait sa sécurité et ses biens : tout protecteur puissant se transforme promptement en maître. Déjà se posait ce problème des rapports entre le pouvoir pontifical et le nouveau pouvoir impérial, qui, sans

cesse agité, allait troubler le moyen âge ; leur union constante, rêvée par Charlemagne, était impossible : dès le jour même de l'élection, les difficultés commençaient, et le pape était obligé de choisir entre la reconnaissance de l'intervention impériale ou une tentative d'indépendance souvent dangereuse.

De là l'intérêt particulier qui s'attache aux élections à partir de la seconde moitié du VIII<sup>e</sup> siècle : d'un côté se manifeste le progrès de ces factions qui si souvent ont ensanglanté Rome, de l'autre se déroulent les premiers actes de la lutte entre le sacerdoce et l'empire. Plus d'une fois déjà ces événements ont préoccupé les historiens, mais, dans les siècles précédents, presque tous les écrivains qui les étudièrent étaient inspirés par l'esprit de parti et cherchaient des arguments en faveur de la cause qu'ils défendaient. Aujourd'hui, si ces tendances n'ont pas entièrement disparu, dans la plupart des travaux récents la passion est moins vive et l'impartialité plus grande. Toutefois l'attention semble s'être portée de préférence sur la période suivante où la papauté se trouva en rapport avec les empereurs d'Allemagne<sup>1</sup>. Il m'a semblé qu'il y aurait quelque utilité à consacrer une étude spéciale à la période carolingienne.

Les matériaux dont dispose ici l'histoire sont assez nombreux. Je ne signalerai que les principaux, ceux qui seront le plus fréquemment employés dans le cours de ce travail.

De tous le plus précieux est le *Liber Pontificalis*, ou chronique pontificale des évêques de Rome, bien qu'il ne contienne point de détails complets sur chaque élection. On sait comment s'est formée cette collection célèbre : à ne considérer que la partie qui concerne le VIII<sup>e</sup> et le IX<sup>e</sup> siècle, les biographies dont elle se compose n'ont ni la même origine, ni la même valeur : quelques-unes sont de véritables morceaux d'histoire, d'autres, au contraire, n'offrent que la nomenclature des travaux d'art exécutés par les papes, des dons qu'ils ont faits aux églises, et les événements les plus importants y sont passés sous silence. En plus d'un endroit

1. Floss, *Die Papstwahl unter den Ottonen*, 1858 ; Zoepffel, *Die Papstwahlen von 11 bis zum 14 Jahrhundert*, 1871. L'étude d'O. Lorenz, *Papstwahl und Kaiserthum*, 1874, est plus générale, mais aussi beaucoup plus sommaire. Hinschius, dans le t. I de son grand ouvrage, *Das Kirchenrecht der Katholiken und Protestanten*, 1869, p. 227-238, a consacré quelques pages fort substantielles aux élections pontificales de la période carolingienne, mais n'a pu discuter en détail tous les faits. Je crois inutile de dresser ici la liste de tous les travaux antérieurs : on la trouvera notamment dans Hinschius, *ib.*, p. 217.



d'ailleurs la sincérité ou la clairvoyance des rédacteurs peut paraître suspecte<sup>1</sup>.

Les écrivains francs n'ont ni les mêmes raisons d'altérer la vérité, ni la même tendance à se contenter des formules toutes faites de la cour pontificale. Bien qu'ils ne parlent qu'incidemment des affaires de Rome et des rapports entre le pape et l'empereur, ils y montrent de la précision et souvent leur témoignage permet de contrôler celui des historiographes romains. Cette remarque s'applique surtout à la série d'annales auxquelles leur caractère a fait attribuer le nom d'annales royales. Rédigées par de grands personnages qui souvent furent mêlés aux affaires politiques de leur temps, elles ont une importance exceptionnelle, même en ce qui touche la papauté.

Il serait hors de propos de mentionner tous les écrits qui précèdent de ces annales ou qui y ajoutent quelques renseignements. Mais, à côté de ces récits disposés suivant l'ordre chronologique, il conviendra de faire dans cette étude une large place aux documents dont le caractère officiel est évident, au *Liber Diurnus* qui, sur bien des points, fait connaître la situation antérieure de la papauté, aux lettres échangées entre la cour de Rome et les rois, aux actes enfin, malheureusement trop rares, qui règlent les rapports de l'empereur et du pape.

Quant à l'ordre que nous devons suivre, l'histoire même l'indique. Deux actes, en effet, étaient nécessaires pour créer un nouveau pape : 1<sup>o</sup> l'élection proprement dite ; 2<sup>o</sup> la consécration. Mais entre ces deux actes se plaçaient les premiers rapports de l'élu avec les Carolingiens, rapports délicats, souvent difficiles, et qui seront surtout l'objet de la seconde partie de cette étude.

## I.

Pour bien comprendre ce qui se passait pendant la période carolingienne, il faut d'abord rappeler brièvement les règles antérieures qui presque toutes se maintiennent.

Quand un pape mourait, trois hauts dignitaires de la cour romaine, l'archiprêtre, l'archidiaacre et le primicier des notaires

1. J'ai cité le *Lib. Pontific.* d'après l'édition de Bianchini reproduite par Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXVII, CXXVIII. On ne saurait assez désirer le prompt achèvement de l'édition critique dont M. l'abbé Duchesne commence la publication.

étaient chargés provisoirement de l'administration<sup>1</sup>. Pendant le pontificat du pape défunt, il avait été sévèrement défendu de s'occuper de sa succession, d'ourdir des intrigues et de former des factions<sup>2</sup>. On avait quelquefois cherché à établir que le pape pourrait, de son vivant, désigner et même ordonner son successeur<sup>3</sup>, mais ces tentatives n'avaient point réussi<sup>4</sup>.

Durant trois jours avaient lieu des prières solennelles destinées à attirer sur les électeurs les lumières célestes<sup>5</sup>. Le troisième jour après la « déposition » du pape défunt, ceux-ci se réunissaient en grande assemblée. Depuis le VII<sup>e</sup> siècle, de nombreux documents font connaître quels étaient ceux qui participaient à l'élection. C'était une vieille tradition de l'église que d'appeler le clergé et les fidèles à choisir leur évêque ; toutefois, durant une assez longue période, il n'est question le plus souvent, dans le *Liber Pontificalis*, que du clergé et du sénat<sup>6</sup>. Mais, à mesure que le rôle de la papauté grandit, le nombre des électeurs paraît augmenter et le pape est nommé comme par un suffrage universel<sup>7</sup>. Les formules officielles du *Liber Diurnus*, qui remontent en partie à Grégoire I<sup>er</sup>, énumèrent « les prêtres et tous les autres clercs, les éminentissimes consuls et les glorieux chefs et l'universalité des citoyens et de la florissante armée romaine<sup>8</sup>. » Entre ces diverses classes d'électeurs elles n'établissent pas de distinctions et ne paraissent point attribuer aux uns une autorité plus grande qu'aux autres<sup>9</sup>. Cependant les dissentiments étaient assez fréquents<sup>10</sup>. En pareille circonstance, parfois c'est l'influence du

1. *Liber Diurnus*, nos LIX, LXI, LXII, etc. ; lettre du pape Martin en 653 : « In absentia pontificis archidiaconus, archipresbyter et primicerius locum praesentant pontificis. » Migne, *Patr. lat.*, t. LXXXVII, p. 199.

2. Actes du synode romain de 499 : Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 1314. — Sénatus-consulte de 530 : Cassiodore, *Variar.*, IX, 15 et 16. — *Lib. Pontific.*, vie de Boniface III (607-608), n° 115.

3. Labbe, même endroit ; Héféle, *Hist. des Conciles*, trad. Delarc, t. III, p. 231. Des documents inédits ont récemment répandu une lumière nouvelle sur ce point : Duchesne, *La succession du pape Félix IV*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'École française de Rome, 1883.

4. *Lib. Pontific.*, vie de Boniface II (530-532), n° 92.

5. *Lib. Diurnus*, éd. de Rozière, nos LX, LXI, LXIII ; *Lib. Pontific.*, n° 115.

6. *Lib. Pontific.*, nos 54, 60, 76, 91.

7. « Gregorium (Grégoire I<sup>er</sup>) diaconum plebs omnis elegit. » Grég. de Tours, *Hist. Fr.*, X, 1.

8. *Liber Diurnus*, nos LX, LXI, LXXXII.

9. D'après les actes du synode romain de 499 cités plus haut, le clergé seul se serait occupé de l'élection, mais cette réforme ne fut point mise en pratique.

10. *Lib. Pontific.*, nos 156, 158.

clergé qui l'emporte. En 686, le clergé et l'armée avaient chacun leur candidat. Les négociations ne réussissant pas, le clergé se décida à choisir un troisième candidat, Conon, et, après quelques jours, l'armée s'y rallia <sup>1</sup>.

Au VIII<sup>e</sup> et au IX<sup>e</sup> siècle, les formes de l'élection conservent la même physionomie. Les assemblées électorales se tiennent tantôt au palais du Latran, tantôt dans quelque autre église ou sur une place publique. En 768 ce fut au Forum même que le peuple proclama Etienne IV<sup>2</sup>. Sur les catégories d'électeurs et leur importance relative, les renseignements abondent alors. Au début de chaque biographie, le *Liber Pontificalis* indique presque régulièrement que le clergé, les nobles et tout le peuple ont pris part à l'élection <sup>3</sup>. S'assemblaient-ils tous ensemble ou y avait-il des réunions séparées des divers ordres ? Les deux systèmes paraissent se combiner et le *Liber Pontificalis* indique tantôt les immenses assemblées où figurent tous les électeurs <sup>4</sup>, tantôt des délibérations préparatoires du clergé et des nobles. En 847 ces derniers ont une réunion préparatoire avant même que Sergius II n'ait été enseveli<sup>5</sup>. En 858, à la mort de Benoît III, le clergé et les nobles s'assemblent, jeûnent, prient et veillent en demandant à Dieu de leur désigner celui qui doit être élu ; ils se réunissent ensuite au peuple dans la basilique de Saint-Denis ; on y discute quelques heures et on convient d'élire Nicolas<sup>6</sup>. Il eût été assez difficile d'examiner les mérites des candidats dans ces grandes assemblées auxquelles tous les Romains avaient le droit d'assister. Il était donc naturel que les chefs du clergé et les nobles eussent des conférences préliminaires, et que, quand leur choix s'était fixé, ils le soumissent à l'assemblée générale qui le plus souvent votait par acclamation. Le biographe d'Étienne VI décrit en 885 une

1. *Lib. Pontific.*, n° 156.

2. *Lib. Pontific.*, n° 271 : « in Tribus Fatis. » On appelait ainsi l'endroit où se trouvait l'église des SS. Cosme et Damien : « basilicam SS. Cosmae et Damiani, sitam in Tribus Fatis. » *Ib.*, n° 313. — V. Jordan, *Topographie der Stadt Rom*, t. II, p. 482.

3. N° 359, 430, 455, 481, etc. Le rédacteur de la vie d'Etienne II ajoute même : « a magno usque ad parvum, » n° 271. De même dans le *Lib. Diurnus*, n° LXXXII : « a parvo usque ad magnum. »

4. N° 455, 557, 612.

5. N° 496.

6. N° 579.

de ces réunions plénières où les clercs et les grands forment le centre et où l'assemblée groupée tout autour manifeste son opinion par ses cris<sup>1</sup>.

Le droit populaire n'était donc pas annulé, mais il était restreint. L'aristocratie ecclésiastique et laïque dirigeait ordinairement le choix des Romains, mais parfois son influence était moins forte, parfois aussi clercs et nobles ne s'entendaient point. Les divisions se multipliaient encore et chaque ordre se décomposait en factions : ici le petit clergé ne s'accordait pas avec les hauts dignitaires de l'Eglise, là les seigneurs de la campagne luttaien contre la noblesse urbaine. Aussi ne peut-on bien comprendre ces événements qu'en étudiant le jeu des partis dans les diverses élections de cette période.

La situation nouvelle de la Papauté vient à peine d'être réglée par l'intervention des Francs en Italie, et déjà, à la mort d'Etienne III (757), les électeurs ne sont point d'accord sur le choix de son successeur. Le frère d'Etienne III, Paul, a pour lui « la majeure partie du peuple et des fonctionnaires, » il l'emporte sur son rival, l'archidiacre Théophylacte, qui, sans doute, devait être le candidat du clergé. Cette lutte n'avait guère duré. En revanche une véritable révolution signale la mort de Paul I<sup>er</sup> et déjà s'y montre l'influence que devait exercer sur les élections l'existence de l'état de saint Pierre. Les électeurs romains ne sont pas encore réunis quand Toto, duc de Nepi, et ses frères envahissent la ville à la tête de bandes recrutées dans les cités toscanes et dans les campagnes. Un laïque, Constantin, frère de Toto, est élu au mépris de toutes les règles, et, pendant un an, il se maintient au pouvoir<sup>2</sup>. On a vu ici un premier exemple de ces factions aristocratiques et féodales qui plus tard s'emparèrent des élections pontificales<sup>3</sup>, mais j'y remarque aussi une réaction des villes et des campagnes du nouvel état de saint Pierre contre l'omnipotence de Rome. Ces Toscans, ces campagnards qui suivent Toto viennent revendiquer une part d'élection qui leur semble légitime : n'ont-ils pas le droit comme les Romains de nommer leur chef

1. « Facto conventu sanctissimorum episcoporum et totius clericalis ordinis, nec non nobilium senatorum et virorum illustrium coetu, acclamantibus omnibus, una cum omni populo et utriusque sexus vulgi multitudine. » *Ib.*, n° 632.

2. *Lib. Pontific.*, n° 263 et suiv.

3. Gregorovius, *Gesch. der Stadt Rom im Mittel.*, t. II, p. 311 ; quant à trouver ici avec Oelsner, *König Pippin*, p. 413, n° 3. l'influence de la querelle des iconoclastes, je crois que c'est une pure hypothèse.

temporel<sup>1</sup> ? Ainsi les anciens Latins avaient demandé à la république romaine l'égalité politique.

Je n'entrerai point dans le récit détaillé des luttes qui troublèrent alors Rome. La déposition de Constantin n'y mit pas encore fin : on vit la faction lombarde proclamer irrégulièrement son candidat, le prêtre Philippe, tandis que la majorité des Romains, dirigée par Christophore et Sergius, élisait Étienne IV et parvenait enfin à le faire triompher<sup>2</sup>.

L'Église se trouvait donc obligée déjà de défendre le domaine spirituel contre l'élément laïque. Si l'usurpation de Constantin échoua après un premier succès, ce fut grâce à l'hostilité des chefs de la cour pontificale, du primicier Christophore, du sacellaire Sergius. Un synode réuni à Rome en 769, après l'élection régulière d'Étienne IV, condamna les entreprises audacieuses des laïques. Les actes nous en sont en partie parvenus et il en est aussi question dans le *Liber Pontificalis*<sup>3</sup>. Cette assemblée tenta toute une transformation du droit électoral ; non contente d'anathématiser les rixes à main armée, elle prétendit attribuer l'élection au clergé seul. Désormais les nobles et le peuple n'auraient plus eu que le droit de saluer le nouveau pontife et de signer le procès-verbal<sup>4</sup>.

Il fallait, en outre, se défendre contre les revendications des provinciaux et conserver à l'élection un caractère exclusivement romain. Il fut donc décidé qu'en pareille circonstance les Toscans et les Campaniens n'auraient le droit ni d'entrer à Rome ni même de s'établir aux environs. L'anathème dont on les menaçait s'étendait à ceux qui les aideraient ou les introduiraient dans la ville<sup>5</sup>.

1. Constantin, dans une lettre à Pépin, indique lui-même leur participation à l'élection : « urbis vel subjaentium ei civitatum populi meam infelicitatem sibi met praesse pastorem elegerunt. » *Cod. Carol.*, éd. Jaffé, n° 44.

2. *Lib. Pontific.*, n°s 270, 271. Sur Christophore et la patriarchie qu'il fit de l'élection de Constantin v. Galletti, *Del Primicero della S. Sede*, p. 42 et suiv.

3. Labbe, *Concilia*, t. VI, col. 1722-1724; *Lib. Pontific.*, n°s 277 et suiv.

4. « A sacerdotibus atque proceribus ecclesiae et cuncto clero ipsa pontificis electio proveniat. Et priusquam pontifex electus fuerit et in patriarchium deductus, omnes optimates militiae, vel cunctus exercitus et cives honesti, atque universa generalitas populi hujus romanae urbis ad salutandum eum sicut omnium dominum properare debeat. Et ita more solito decretum facientes et in eo cuncti pariter concordantes subscribere debent. » *Ib.* Dans *Deusdedit*, éd. Martinucci, p. 240, qui a reproduit ce canon, on lit « postquam » au lieu de « priusquam ». C'est évidemment la bonne leçon.

5. Les décrets d'Étienne IV relatifs aux élections sont mentionnés en 862

Enfin un article dont il sera question plus loin déclarait que les non clercs étaient inéligibles.

Cette réforme qui brusquement rayait les nobles et le peuple du nombre des électeurs n'avait aucune chance de réussir. Il est même à remarquer que le rédacteur du *Liber Pontificalis*, qui parle longuement des autres actes du concile, ne mentionne point celui-ci. Quelque conclusion qu'on veuille tirer de ce silence, aux élections suivantes la composition de l'assemblée électorale est la même<sup>1</sup>. En 795, Léon III fut nommé, je crois, grâce à l'appui d'une partie du clergé hostile à l'aristocratie pontificale, mais on ne lit point que les clercs seuls l'aient élu et ses adversaires déçus prirent cruellement leur revanche. Une constitution, qu'on a souvent attribuée à son successeur Étienne V, dit que le pape doit être élu « par la réunion des évêques et des clercs en présence du sénat et du peuple, » mais je démontrerai plus loin qu'elle ne date pas de ce pontificat. En 817, d'après le biographe de Louis le Débonnaire auquel on donne le nom d'Astronome, le pape écrit à l'empereur qu'il avait été choisi « par l'élection du clergé et l'acclamation du peuple<sup>2</sup>. » Les nobles ne sont point mentionnés : peut-être l'écrivain franc a-t-il reproduit à peu près un passage de la lettre pontificale, mais en l'abrégeant et en supprimant un des termes de l'énumération. La distinction qui se rencontre ici entre l'élection et l'acclamation ne me paraît pas répondre aux mesures prises par le concile de 769, et, d'autre part, on ne la retrouve point dans la vie de Paschal, ni dans celles qui suivent où le concours des trois ordres est clairement indiqué sans qu'il y soit question d'aucun privilège réservé aux clercs<sup>3</sup>. Le langage des écrivains francs est conforme à celui des historiographes

dans un passage qu'on a mal compris et qu'on a rapporté à tort à Étienne V. plus loin, p. 74. Cette confusion se trouve d'ailleurs dans Gratien, *Decretum*, Dist. 79, c. 4.

1. Pour Adrien le *Lib. Pontific.*, n° 292, ne donne pas, il est vrai, de détails sur ce point, tandis que la vie publiée par Mabillon, *Museum italicum*, t. II, pars II, p. 38, mentionne les trois ordres.

2. « Cleri electione et populi acclamatione, » c. 27.

3. « Una concordia, una cademque voluntate... a cunctis sacerdotibus seu proceribus atque omni clero necnon et optimatibus, vel cuncto populo romano... » *Lib. Pontific.*, n° 430 et pour les élections suivantes n°s 452, 454, 458, 481, 496, 557. Le privilège de Louis le Débonnaire, dont il sera plus longuement parlé dans la suite, dit aussi que l'élection pontificale est faite « par tous les Romains. » La constitution de Lothaire en 824 ne mentionne non plus aucun privilège du clergé.

romains et même le précise<sup>1</sup>. Enfin, dans un concile tenu en 862, on reconnaît aux nobles, en matière d'élection, des droits égaux à ceux des clercs<sup>2</sup>. Du peuple seul il n'est pas question, parce que son rôle se bornait souvent à reconnaître le candidat qu'on lui proposait.

Cependant, en 867, Hincmar, rapportant l'élection d'Adrien II, ne parle que de la participation des clercs<sup>3</sup>. Ce témoignage est grave, Hincmar étant bien informé des affaires de son temps et fort versé dans la discipline ecclésiastique. Mais ici encore cette affirmation est contredite par un récit fort détaillé du *Liber Pontificalis*<sup>4</sup> et par ce qu'on sait des élections suivantes<sup>5</sup>. Il est même digne de remarque qu'en ces diverses circonstances le rôle du peuple paraisse assez étendu. Peu d'années après la fin de la période qui nous occupe, en 898, Jean IX, voulant prévenir les troubles qui signalaient les élections, décréta que le pape serait élu par le clergé et reconnu par le peuple<sup>6</sup>. Pour qu'il désirât établir cette règle il fallait qu'elle ne fût point auparavant en usage.

Si quelques-uns des textes relatifs au ix<sup>e</sup> siècle paraissent obscurs ou contradictoires, l'histoire des troubles qui signalèrent les élections dissipera ces incertitudes : on y voit, en effet, que la direction échappait parfois au clergé et que la victoire restait à des candidats qu'il n'avait pas choisis. Telle était la conséquence de la situation sans cesse plus complexe où se trouvait la papauté. Les factions devenaient plus nombreuses et chaque élection les mettait aux prises. Dès le commencement du ix<sup>e</sup> siècle, la papauté est en lutte avec l'aristocratie. A la mort de Pascal (824), celle-ci triomphe et emporte l'élection de son candidat, Eugène II<sup>7</sup>. De nouveaux désordres éclatèrent lors de l'élection

1. V. par ex. *Einhardi Ann.* ad a. 827, où il est question de l'« electio populi. »

2. *Regesta Pontif. Rom.*, 2<sup>e</sup> édit., n<sup>o</sup> 2692. Ce texte est d'autant plus curieux qu'il reproduit évidemment une disposition du synode de 769, mais en intercalant « nobilibus » et en substituant « primatibus » à « primatibus ecclesiae. »

3. « Electione clericorum. » *Hincmari Annales* ad a. 867.

4. N<sup>o</sup> 614.

5. *Ann. Fuldenses* ad a. 883, 885 ; *Lib. Pontific.*, n<sup>o</sup> 642.

6. « Constituentis pontifex convenientibus episcopis et universo clero eligatur, expetente senatu et populo qui ordinandus est. » Pertz, *Leges*, t. II, Pars II, p. 158.

7. « Cum duo per contentionem populi fuissent electi, Eugenius tamen, archiepiscopus tituli S. Sabinae, vincente nobilium parte, subrogatur atque ordinatus est. » *Ann. Einhardi*, ad a. 824. Le *Lib. Pontific.*, n<sup>o</sup> 452, passe sous silence ces troubles et dit qu'il fut élu « a Romanis cunctis, » substituant la formule banale au récit des faits.

de Sergius en 844. Sergius avait été choisi par les nobles, le clergé et le peuple de Rome, mais un diacre, du nom de Jean, envahit le palais de Latran à la tête de bandes ignorantes et rustiques dont le nombre avait été grossi de tous ceux qui se plaisent aux séditions. Pendant une heure les révoltés furent maîtres du patriarcat, mais ils ne tardèrent pas à se disperser. Les nobles coururent rechercher Sergius à la basilique de Saint-Marc où il s'était réfugié et, accompagnés par la foule, au chant des hymnes, ils le reconduisirent au Latran. Le diacre Jean fut jeté en prison et n'échappa à la mort que grâce à l'intervention de Sergius<sup>1</sup>. D'après le *Liber Pontificalis*, qui seul fait connaître ces événements, les partisans de Jean devaient appartenir aux populations rustiques des environs de Rome et l'émeute de 844 présentait quelque analogie avec ce qui s'était passé en 768.

Onze ans plus tard, en 855, Benoît III succédait à Léon IV. Nicolas, évêque d'Anagni, et Mercurius, maître de la milice, venaient de quitter Rome pour aller demander à Louis II la confirmation impériale. Mais cette fois c'était au sein du clergé qu'existait un parti de mécontents<sup>2</sup>. Anastase, cardinal de Saint-Marcel, avait été condamné et déposé sous le pontificat précédent<sup>3</sup>; cependant il avait conservé des partisans. L'un d'eux, Arsenius, évêque de Gubbio, gagna d'abord les envoyés du pape, puis ceux de l'empereur. Il en résulta des troubles dont on trouvera plus loin le récit, parce qu'ils se rattachent à l'histoire des droits impériaux<sup>4</sup>.

Même quand les partis ne se disputaient point violemment l'élection, la vacance du siège pontifical était l'occasion de nombreux désordres et des bandes de pillards se répandaient dans Rome. A la mort de Léon III les colonies agricoles fondées par lui furent dévastées<sup>5</sup>. En 824, Lothaire défendait les déprédations qui d'ordinaire avaient lieu et menaçait de châtimens ceux qui s'en rendraient coupables<sup>6</sup>. Mais ces mesures ne pouvaient avoir aucun

1. *Lib. Pontific.*, n<sup>o</sup> 481, 482.

2. Benoît III n'était pas noble, et un certain nombre de nobles se tournèrent aussi contre lui : « cum quibusdam... egressi nobilium. » *Lib. Pontific.*, n<sup>o</sup> 559.

3. *Regesta*, ad a. 853. Anastase devint bibliothécaire sous Adrien II et joua à cette époque un triste rôle : *Hincmari Ann.* ad a. 868.

4. *Lib. Pontific.*, n<sup>o</sup> 558, 559.

5. *Einhardi Ann.* ad a. 817.

6. Watterich, *Vitae Romanorum pontificum*, t. I, p. 624.



effet et ceux-là même qui auraient dû les faire respecter étaient les premiers à les enfreindre. En 867, lors de l'élection d'Adrien II, Lambert, duc de Spolète, entra dans Rome, pillait les maisons, les monastères, les églises<sup>1</sup>. En 885, Etienne VI trouvait le trésor dévasté, on avait enlevé les vases sacrés, les objets précieux, l'argent; pour entretenir le clergé et les écoles, pour racheter les captifs, secourir les orphelins et les veuves, il devait dépenser sa fortune personnelle<sup>2</sup>.

Tels étaient les électeurs : batailleurs, violents, cupides, divisés entre eux, indifférents en général aux intérêts de l'Église et de Rome. Pour se défendre contre leurs passions, on avait dû songer à bien choisir ceux sur qui pourraient se porter les suffrages. Des électeurs passons aux éligibles.

Dès l'origine, les rédacteurs des biographies pontificales indiquent pour chaque pape son lieu de naissance et le nom de son père. Si par hasard ce second renseignement fait défaut, ils ont soin de s'en excuser : « nous n'avons pu, disent-ils, trouver sa généalogie<sup>3</sup>. » Peu importe ici l'authenticité de ces indications quand il s'agit des premiers papes. J'y vois du moins la preuve que, dès une époque fort ancienne, l'élu était obligé d'établir la légitimité de son origine et que mention en était faite dans le procès-verbal de l'élection.

Ceux qui occupaient déjà un siège épiscopal étaient exclus du nombre des candidats. Cette règle, fort ancienne, n'était point tombée en désuétude, et, en 883, l'élection de Marin, où elle ne fut pas observée, parut irrégulière<sup>4</sup>. Mais, d'autre part, les candidats devaient appartenir au clergé.

Avant la fin du VII<sup>e</sup> siècle les rédacteurs du *Liber Pontificalis*

1. *Lib. Pontific.*, n° 622.

2. *Ibid.*, n° 643, 644. Peu de temps après, en 904, un synode romain constate que l'habitude s'est introduite de tout piller à la mort du pape : Labbe, *Concilia*, XI, 700.

3. *Lib. Pontific.*, n° 10, 26, etc.

4. « Marinus, antea episcopus, contra statuta canonum subrogatus est. » *Ann. Fuld.* ad a. 883. D'après une autre version des mêmes annales, Marin était archidiacre. Quelques années plus tard, cette question devait être ardemment agitée dans l'affaire de Formose, et les partisans de ce pape rappelèrent les exceptions qui avaient été faites à cette règle. Il faut remarquer d'ailleurs qu'elle ne s'appliquait pas seulement au siège de Rome, mais à toute translation d'un évêché à un autre. Sur les polémiques dans l'affaire de Formose v. Dümmler, *Auxilius und Vulgarius*, 1866.

indiquent rarement la carrière antérieure des papes. Il semble que, vers cette époque, il n'y eût pas encore de règles bien fixes. A peu d'années de distance, deux simples moines, Adéodat (672-676) et Agatho (678-681), occupèrent le siège pontifical. Cependant on commençait à choisir de préférence ceux qui, depuis longtemps, faisaient partie du clergé romain : les biographes le remarquent à propos de Benoît II (683-685), et de Jean V (685-686) qui avait été diacre et légat du saint-siège au concile de Constantinople. En 687, sur trois concurrents l'un était l'archiprêtre, l'autre l'archidiaque ; le troisième, simple prêtre, fut choisi parce que les partis adverses ne pouvaient s'entendre. A partir du VIII<sup>e</sup> siècle le « cursus honorum » des papes est mieux connu. Alors s'établit cette tradition que les candidats devaient avoir fait partie de la cour pontificale et suivi une certaine hiérarchie.

Lors des événements qui agitèrent Rome en 769, Toto établit pape son frère Constantin, qui était laïque ; un malheureux évêque fut contraint de conférer en un tour de main au nouvel élu le sous-diaconat et le diaconat. La résistance qu'il opposa d'abord prouve cependant qu'il avait conscience de violer les canons<sup>1</sup>. Quand la paix fut rétablie, le concile de 769 sentit qu'il était nécessaire de fortifier par une nouvelle mesure les règles antérieures. Il fut donc décidé que, pour arriver à la papauté, il faudrait avoir franchi les uns après les autres les divers degrés de cléricature. Il n'était pas nécessaire cependant d'avoir été ordonné prêtre ; le diaconat suffisait. Parmi les prêtres et les diacres ceux-là seuls étaient admis qui étaient « cardinaux<sup>2</sup>. »

De Grégoire II à Étienne VI (élu en 885), sur vingt papes dont nous avons les biographies, onze sortent de l'ordre des prêtres, parmi lesquels deux archiprêtres ; huit de l'ordre des diacres, parmi lesquels un archidiaque et un sous-diaque<sup>3</sup>. Pendant toute cette période, la papauté n'est conférée qu'à des Romains. Aupa-

1. *Lib. Pontific.*, n° 264. Cependant, quand Constantin présenta sa défense, il put alléguer des exemples récents de laïques qui étaient devenus évêques. *Ibid.*, n° 277.

2. « Sub anathematis interdicto ne ullus unquam præsumat laicorum, nisi per distinctos gradus ascendens, diaconus aut presbyter cardinalis factus fuerit, ad sacram pontificatus honorem possit promoveri. » *Lib. Pontific.*, n° 279, et Labbe, *Conciliu*, t. VI, col. 1722 et suiv.

3. Cela ne fait que 19, le *cursus* de Zacharie n'étant pas indiqué. Pour Jean VIII et Marin, dont les biographies manquent, l'un était archidiaque (*Ann. Hincmari* ad a. 872), l'autre évêque ou archidiaque (*Ann. Fuld.* ad a. 883).

ravant les papes étaient souvent étrangers : au VII<sup>e</sup> et au VIII<sup>e</sup> siècle, beaucoup s'étaient succédé qui, par leur origine, appartenaient à l'Orient; depuis la mort de Zacharie (752), à l'exception d'Étienne IV, né en Sicile, tous sont Romains.

Une sélection plus rigoureuse s'établit encore. La papauté s'étant transformée en souveraineté temporelle, la plupart des grandes familles de Rome dirigent de ce côté leur ambition. C'est surtout à partir du pontificat d'Adrien I<sup>er</sup> que ce fait est sensible. Sur treize papes, sept sont certainement d'origine noble, et trois paraissent l'être également<sup>1</sup>. Le népotisme même se fait déjà jour : Adrien I<sup>er</sup> donne à ses parents les charges les plus importantes de la cour pontificale, et, dans un siècle, une seule famille compte jusqu'à trois papes, Étienne V, Sergius II, Adrien II<sup>2</sup>.

Au palais patriarcal du Latran se forme un séminaire d'élite où n'entre pas qui veut. Les parents qui destinent leurs fils à la carrière des dignités ecclésiastiques les font étudier chez eux ou les envoient à l'école de quelque monastère : ils apprennent à lire les saintes écritures, à chanter; les études littéraires sont en Italie bien moins développées qu'en France et en Germanie. On parle au pape de ces jeunes enfants, on vante leur intelligence et leurs vertus. Le pape les fait venir, les interroge et, s'il est satisfait, les admet au patriarcat du Latran : là il surveille leur éducation et s'enquiert de leurs progrès. De la « *schola cantorum* » ils passent au nombre des « *cubicularii* ». Si tous ne sont pas nobles, ceux-ci du moins ont le pas sur leurs compagnons<sup>3</sup>. Ce sont là les années de noviciat; quand elles sont terminées, commence cette carrière des dignités ecclésiastiques<sup>4</sup> au bout de laquelle le jeune clerc entrevoit les charges les plus hautes, l'archidiaconat, l'archipresbytérat et enfin le pontificat. A ces candidats de choix aucune espérance n'est interdite : de là, dans le palais de Latran,

1. Auparavant les indications d'origine noble se rencontrent, mais rarement : ainsi Vigile, en 540; Jean III, en 559; Honorius, en 626 : *Lib. Pontific.*, n<sup>o</sup> 102, 110, 119. On sait aussi que Grégoire I<sup>er</sup> appartenait à une des premières familles de Rome.

2. *Lib. Pontific.*, n<sup>o</sup> 613.

3. « Primum in qualicumque schola reperti fuerint pueri bene psallentes, tolluntur inde et nutriuntur in schola cantorum, et postea sint cubicularii. Si autem nobilium filii fuerint, statim in cubiculo nutriuntur. » *Ordo romanus VIII* dans Mabillon, *Mus. italic.*, t. II, p. 89.

4. D'après une règle établie au IV<sup>e</sup> s. par le pape Sirice, on pouvait être acolyte ou sous-diacre dès vingt ans : Mabillon, *ibid.*, p. cv.

une activité inquiète, une surveillance réciproque, une agitation de partis qu'augmentent encore les intrigues ambitieuses des familles. Toutes les pensées se tendent vers un même but. « Le père de Nicolas I<sup>er</sup>, dit son biographe, le conduisait souvent à un saint homme qui, par la grâce du Saint-Esprit, faisait de nombreuses prédictions aux fidèles; ce saint homme affirmait que l'enfant arriverait à une très haute dignité<sup>1</sup>. » Ainsi se forme un patriciat dont l'importance croît sans cesse; d'illustres familles poussent à chaque génération quelques-uns de leurs membres aux grandes fonctions de l'Église; Rome connaît encore ses *gentes*<sup>2</sup> au travers desquelles percent parfois quelques hommes nouveaux.

Les preuves de cette organisation abondent dans le *Liber Pontificalis*. C'est à partir de Grégoire II qu'il est question fréquemment de ce collège pontifical. « Nourri dès le bas âge au patriarcat, sous le pape Sergius de sainte mémoire, il devint sous-diacre, sacellaire, bibliothécaire, diacre, puis accompagna le pape Constantin à Byzance<sup>3</sup>. » Dans la suite il n'en est plus fait mention jusqu'à Étienne III (752), mais alors l'institution prend un caractère plus régulier : Paul I<sup>er</sup>, Étienne IV, Léon III, Étienne V, Paschal, Valentin II, Sergius II, Léon IV, Benoît III, Nicolas I<sup>er</sup>, Adrien II, Étienne VI ont passé plusieurs années au patriarcat de Latran et quelques-uns y ont été élevés dès leur enfance. Un exemple fera mieux comprendre quel était le programme de cette éducation. « Sergius, fils de Sergius, dit le biographe, fut élevé chastement par sa mère qui était de noble naissance. Elle s'occupa avec beaucoup de soin de l'instruire. Jamais on ne put noter rien d'obscène ni de vicieux dans ses paroles ou dans ses actes; il dédaignait les jeux des enfants. Aussi, aux yeux de tous, il se faisait remarquer par sa piété et brillait par ses mœurs entre les plus nobles, grâce aux bons enseignements de sa mère. Elle se réjouissait chaque jour et remerciait vivement Dieu qui lui avait accordé un tel fils. Quand elle mourut Sergius n'avait encore que douze ans : son père avait déjà cessé de vivre; il resta avec ses frères dans la demeure paternelle<sup>4</sup>. A cette

1. *Lib. Pontific.*, n° 577.

2. On peut voir comme exemple le tableau qu'a dressé Galletti d'une de ces familles qui fut alliée à plusieurs papes et fournit, au IX<sup>e</sup> s., toute une série de hauts fonctionnaires. *Del Primicero*, p. 71.

3. *Lib. Pontific.*, n° 177.

4. J'adopte la leçon « fratribus » que donnent plusieurs manuscrits.

époque régnait le pape Léon III qui, se rappelant les bonnes qualités de l'enfant, la noblesse de sa famille, s'intéressa à lui et ordonna qu'on le lui amenât. Quand Sergius vint, il plut beaucoup au pape qui le regarda avec joie et bienveillance. Il le fit placer à l'école des chantres afin qu'il y fût instruit dans les lettres et dans l'art du chant. L'enfant, qui était fort intelligent, fit de rapides progrès et bientôt surpassa tous ses condisciples. Le bon pape, à ces nouvelles, était rempli de joie. Il le nomma acolythe de la sainte église romaine<sup>1</sup>. » Sous les pontificats qui suivirent, Sergius conserva la même faveur et devint successivement sous-diacre, prêtre du titre de saint Silvestre, archiprêtre et enfin pape.

Celui qui rêvait le pontificat devait s'y préparer de longue main. Dans cette cour, où toutes les ambitions sont en éveil, on vit sous le contrôle constant de ses rivaux. De bonne heure il fallait comprimer ses passions et cacher sa jeunesse sous une physionomie grave et digne. Les jalousies, les haines se dissimulaient sous ces formes de langage doucereuses, toutes bouffies de superlatifs louangeux, qu'avait adoptées la chancellerie pontificale. Parfois cependant elles éclataient avec violence, ensanglantant l'Église même.

Le jeune ambitieux devait aussi gagner des partisans dans toutes les classes d'électeurs : on s'attachait les clercs par son habileté et par ses vertus ecclésiastiques, les nobles par ses relations de famille, le peuple par sa libéralité. Longtemps avant son élection, Nicolas I<sup>er</sup> « était aimé des clercs, loué par les nobles, chéri par le peuple à cause de sa magnificence<sup>2</sup>. » Dans plus d'une biographie on parle de ces largesses<sup>3</sup> : aussi est-il probable que ceux-là seuls avaient ordinairement chance de réussir qui possédaient une grande fortune. Si on n'achetait point les suffrages au jour de l'élection, il fallait à ce moment recueillir les fruits d'une popularité qui n'était point gratuite. Ajoutons que cette popularité, qui s'acquerrait par les fondations charitables, les visites aux pauvres, les aumônes, était souvent de bon aloi, et que plusieurs continuaient à la mériter après leur élection. D'autres, comme Étienne V, gagnaient la faveur du peuple par leur éloquence<sup>4</sup>.

1. *Ibid.*, n<sup>os</sup> 479 et suiv. — V. encore n<sup>os</sup> 291, 426, 453, 491.

2. *Lib. Pontific.*, n<sup>o</sup> 577.

3. *Ibid.*, n<sup>os</sup> 290, 291, 358, 359, 430, 452, etc.

4. *Ibid.*, n<sup>o</sup> 427.

Pourtant, si périlleuse était l'existence des papes, que souvent ceux-là même qui depuis longtemps rêvaient le pouvoir, au moment de le saisir hésitaient. Le candidat près de triompher était partagé entre l'ambition et la crainte. Au jour même de l'élection, au milieu de cette ville en rumeur, des luttes des partis, de ces passions âpres et violentes qui se montraient dans toute leur force, de funèbres visions hantaient son esprit, le cœur lui manquait et, tout tremblant, il allait se réfugier dans quelque église dont il fallait l'arracher de force. Pour alarmer les plus fermes courages, les exemples terribles ne manquaient point : Léon III, attaqué par ses adversaires au milieu d'une procession, avait été laissé pour mort sur le champ de Mars ; Adrien II avait perdu sa femme et sa fille, massacrées à l'instigation même d'un des dignitaires de la cour pontificale ; Jean VIII avait été empoisonné par ses rivaux, et, comme il ne mourait pas assez vite, il avait été assommé à coups de maillet<sup>1</sup>. Ceux qui échappaient à ces violences souvent passaient leur pontificat à lutter soit contre les factions, soit contre l'empereur. Donc, si beaucoup, après avoir recherché la papauté, la repoussent d'abord comme un fardeau trop lourd et ne l'acceptent enfin que contraints, ce ne sont point là toujours les protestations d'une fausse humilité<sup>2</sup>.

Bientôt, il est vrai, ces tristes pressentiments s'effacent dans la joie du triomphe. La foule entoure l'élu ; elle se dirige au chant des hymnes vers la basilique du Latran, elle l'installe sur le siège épiscopal<sup>3</sup>. Là, devant lui le nouveau successeur de saint Pierre voit défiler les divers ordres du clergé et du peuple qui le saluent et baisent ses pieds<sup>4</sup>. Ces clameurs joyeuses, ces honneurs plus

1. *Hincmari Ann.* ad a. 868 ; *Ann. Fuld.* ad a. 883.

2. Les exemples en sont nombreux au ix<sup>e</sup> s. : Valentin, n° 455 ; Grégoire IV, n° 458 ; Benoît III, n° 558 ; Nicolas I<sup>er</sup>, n° 578 ; Étienne VI, n° 642. Pour le viii<sup>e</sup> s., au contraire, je ne vois que Grégoire III chez qui on indique ces hésitations, n° 190. Sans doute les biographies du ix<sup>e</sup> s. sont souvent faites sur un autre plan que celles du viii<sup>e</sup> s., mais la situation plus difficile, plus dangereuse explique aussi ces anxiétés au moment décisif.

3. La plupart des savants, d'après Mabillon, *Mus. italic.*, t. II, p. cxvi, voient dans cette cérémonie l'intronisation. Mais Zoepffel, *Die Papstwahlen.*, p. 235 et suiv., a montré que l'intronisation avait lieu à Saint-Pierre et se rattachait souvent à la consecration. Si le terme précis « intronizare » ne paraît que postérieurement à l'époque qui nous occupe, je ferai remarquer qu'on lit dans la vie de Valentin (827) : « in alto throno summum consecravere pontificens ». *Lib. Pontific.*, n° 415, texte qui est fort net.

4. Cette cérémonie est déjà décrite en 687, *Lib. Pontific.*, n° 156. Pour le ix<sup>e</sup> s.

qu'humains exaltent son imagination et, dans l'enivrement de cette apothéose, plus d'un sent germer en lui le rêve glorieux de la papauté dominant et gouvernant le monde.

Quand ces solennités étaient accomplies, un procès-verbal officiel fixait le souvenir de l'élection. La formule s'en trouve dans le *Liber Diurnus*, et, à diverses reprises, le *Liber Pontificalis* et d'autres documents en font mention. Ce procès-verbal, signé par les électeurs, était déposé dans les archives du Latran <sup>1</sup>.

## II.

Choisi par le clergé et le peuple de Rome, le nouveau successeur de saint Pierre ne prenait pas encore le titre de pape ou d'évêque ; jusqu'au jour solennel de la consécration il n'était encore que l'« élu du siège apostolique <sup>2</sup>. » Or c'était dans cet intervalle que se plaçaient ses premiers rapports avec le pouvoir temporel.

Dans l'antique société romaine, le pouvoir religieux et le pouvoir politique se confondaient : l'empereur était en même temps grand pontife et les cultes faisaient partie de la constitution de l'État. Le jour où le christianisme cessa d'être poursuivi par le pouvoir impérial, celui-ci songea à s'assurer au sein de la nouvelle religion une situation analogue à celle qu'il occupait au sein du paganisme. En même temps qu'il conservait le titre de grand pontife, Constantin s'appelait lui-même l'évêque du dehors et il s'arrogeait le droit de gouverner l'église. Ses successeurs firent de même, et, refoulés en Orient, n'y abandonnèrent point leurs prétentions. Mais, en Occident, isolés du chef du pouvoir temporel, les évêques de Rome avaient un rôle bien plus indépendant et bien plus vaste que celui des patriarches de Constantinople ; leur action s'étendait à toute la société chrétienne. Dès lors, à mesure que grandissait l'importance de la papauté, la question

v. surtout les détails donnés sur l'élection de Valentin, n° 455. — C'était à cette salutation que le concile de 769 avait prétendu limiter le rôle des laïques. Les documents ne permettent point d'établir si tous les rites qui accompagnèrent plus tard l'adoration existaient dès le ix<sup>e</sup> s.

1. *Liber Diurnus*, n° LXXXII (Garnier suppose que cette formule se rapporte à l'élection de Boniface V en 617) ; concile de 769, *loc. cit.* Dans le *Lib. Pontific.* la vie de Silvère mentionne déjà ce procès-verbal en 536, n° 97 comme d'usage ancien.

2. V. par ex. *Cod. Carol.*, éd. Jaffé, n° 12 : « Paulus diaconus et in Dei nomine electus sanctae sedis apostolicae. »

de ses rapports avec le pouvoir temporel devenait plus grave et sollicitait plus impérieusement la jalousie des princes et l'attention des politiques.

Les hommes du moyen âge, tout pénétrés des souvenirs romains, ont souvent regretté le temps où les deux pouvoirs étaient intimement confondus. Ce caractère original des constitutions antiques frappe leur esprit ; au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle encore les prédicateurs rappellent qu'Auguste fut pontife et atteignit ainsi la plénitude de la puissance. Toutes les fois que cette concorde idéale a paru près de se rétablir, les contemporains en ont accueilli l'espoir avec enthousiasme et ils ne se sont détachés qu'avec tristesse de ce rêve irréalisable.

A défaut de cette parfaite union ou d'une sincère alliance, les deux pouvoirs cherchèrent à dominer l'un sur l'autre : papes et empereurs prétendirent également au gouvernement supérieur de la société ecclésiastique et de la société laïque. Encore la conception religieuse se retrouvait-elle dans l'une et l'autre de ces théories, et c'était en vertu du droit divin que les partisans de l'empereur lui accordaient la suprématie. Dès lors la société du moyen âge fut déchirée par de perpétuelles discordes, bien antérieures au temps où l'on fait ordinairement commencer la lutte du sacerdoce et de l'empire : sur tous les points où le pouvoir temporel et le pouvoir pontifical se trouvaient en présence, des conflits s'engageaient aussitôt.

L'étude de ces rapports et de ces discordes présente, au <sup>viii</sup><sup>e</sup> et au <sup>ix</sup><sup>e</sup> siècle, un attrait particulier. Alors s'établit en Occident un ordre de choses où des éléments nouveaux se mêlaient à la restauration du passé, et les contemporains purent croire à la formation d'un grand empire chrétien qui concilierait l'unité de direction avec la concorde des deux pouvoirs. Ces illusions furent de courte durée, mais il est intéressant de rechercher sur quels principes s'établit le projet d'union et pour quelles causes il échoua si promptement. Or, dans cette histoire, la question qui est l'objet de ce mémoire acquiert une singulière importance : il s'agit, en effet, de savoir quelle part revient au pouvoir temporel dans l'acte qui assure la transmission du pouvoir pontifical, et si le nouveau pape, avant même d'être investi de son autorité, doit reconnaître sa dépendance vis-à-vis de l'empereur. Sans doute ce n'est point à l'époque carolingienne que s'est posé pour la première fois ce problème, mais les papes ont pu songer alors à



rompre avec des traditions humiliantes et à effacer cette tache originelle qui marquait le début de chaque pontificat.

Ce serait trop s'écarter de notre sujet que de rechercher les origines, sur certains points encore obscures, du droit de confirmation impériale. Un seul fait importe ici : au moment où la papauté confondit ses intérêts avec ceux de la famille carolingienne, ce droit existait depuis longtemps déjà et les formules du *Liber Diurnus* montrent d'après quelles règles il devait s'exercer. Après la mort du pape, l'archiprêtre, l'archidiacre et le primicier des notaires prévenaient par un message l'exarque de Ravenne. Quand l'élection avait eu lieu, les électeurs écrivaient à l'empereur ; ils le suppliaient « avec larmes » de ratifier leur choix<sup>1</sup>. Cette démarche n'était point une simple formalité : l'empereur était investi d'un droit réel. Quand Grégoire I<sup>er</sup> fut élu, en 590, il écrivit à l'empereur Maurice pour le supplier de ne point confirmer l'élection<sup>2</sup>. Quelques années auparavant, si Pélage II fut ordonné sans l'autorisation impériale, c'est que Rome était assiégée par les Lombards<sup>3</sup>. Le voyage était long de Rome à Constantinople, aussi les vacances du siège pontifical se prolongeaient-elles pendant trois mois et plus.

Vers la fin du vii<sup>e</sup> siècle, on put croire que ces conditions humiliantes allaient disparaître. Constantin Pogonat, sous le pontificat d'Agatho (678-682), supprima d'abord l'impôt qui frappait les élections pontificales. S'il faut croire le *Liber Pontificalis*, quelques années plus tard il renonça au droit de confirmation. Mais ou bien le chroniqueur romain a exagéré la concession faite par l'empereur, ou bien cette liberté absolue qu'il avait accordée fut de courte durée. En effet, deux ans plus tard, c'est le *Liber Pontificalis* même qui l'apprend, le droit de confirmation existe, mais il est exercé par l'exarque de Ravenne<sup>4</sup>. Sans doute les

1. *Lib. Diurn.*, n° LVIII.

2. Grég. de Tours, *Hist. Fr.*, X, 1.

3. *Lib. Pontific.*, n° 112.

4. On trouve sur ce point, dans le *Lib. Pontific.*, trois textes qui ne s'accordent point :

1° N° 153, le droit de confirmation est supprimé sans condition en 684.

2° N° 154, en 685, à l'élection qui suit immédiatement cette mesure, Jean V, « post multorum pontificum tempora vel annorum, juxta priscam consuetudinem a generalitate in ecclesia Salvatoris... electus est atque exinde in episcopio inductus. » Texte qui n'est pas suffisamment clair.

3° N° 156, en 686, lorsque Conon succède à Jean V, les électeurs « ad Theo-

Romains avaient fait valoir combien il était funeste de prolonger les vacances du siège pontifical, alors que l'Italie centrale était sans cesse menacée par les Lombards<sup>1</sup>. Mais si l'exarque, qui était comme le vice-roi d'Italie, exerçait par délégation le droit de confirmation, les délais se trouvaient abrégés sans que l'autorité impériale en fût diminuée.

De là toute une nouvelle procédure que fait encore connaître le *Liber Diurnus*<sup>2</sup>. D'ailleurs les Romains ne gagnèrent guère au change; si les vacances devinrent moins longues, la tyrannie d'un fonctionnaire voisin de Rome était plus lourde que celle de l'empereur. On en eut la preuve dès 687, deux ou trois ans à peine après la mesure prise par Constantin Pogonat : une élection fut troublée par la cupidité d'un exarque qui voulut faire triompher le candidat dont il avait reçu des promesses d'argent<sup>3</sup>. D'ailleurs, pendant la période où les exarques détenaient le droit de confirmation, tous les papes furent grecs à l'exception de Grégoire II : un tel fait indique quelle pression ils devaient exercer sur les électeurs.

Lorsque la querelle des iconoclastes survint, cet acte de sujétion parut destiné à disparaître pour toujours. Les vacances du siège pontifical deviennent souvent fort courtes, ce qui prouve qu'on n'attendait plus pour ordonner l'élu l'autorisation ni de l'empereur ni de son représentant<sup>4</sup>. La tradition fut donc, sinon supprimée, du moins interrompue, et les papes purent espérer qu'ils convertiraient en droit la liberté qu'ils s'étaient arrogée de fait.

Après la collation du patriciat à Pépin et les deux guerres

dorum exarchum, *ut mos est*, direxerunt. » Parmi ceux qui se sont occupés de cette question, les uns ont dit que Constantin Pogonat avait renoncé absolument au droit de confirmation et que Justinien II l'avait rétabli pour le confier à l'exarque; d'autres que Constantin Pogonat n'avait point fait une concession aussi étendue et que c'était lui-même qui avait donné à l'exarque le droit en question. V. tout récemment Niehues, *Gesch. des Verhältnisses zwischen Kaiserthum und Papsthum im Mittelalter*, 2<sup>e</sup> édit., 1881, t. I, p. 405, et Lorenz, *ouvr. cité*, p. 26 et suiv. Au reste, la solution de cette question secondaire importe peu ici.

1. C'est ce qui ressort de la Form. LX du *Lib. Diurn.*

2. Nos LX, LXI, LXII, LXIII.

3. *Lib. Pontific.*, nos 157 et suiv.

4. A la mort de Grégoire III (741) la vacance ne dure que 4 jours; à la mort de Zacharie (752) 12 jours. Ce second délai aurait suffi, il est vrai, pour consulter l'exarque.

contre les Lombards qui confirmèrent l'alliance de la papauté avec les Carolingiens, la première élection qui eut lieu fut celle de Paul. Toutes les circonstances qui la signalèrent méritent l'attention : quelle part prendrait à cet acte le roi franc, soit comme patrice, soit comme protecteur de l'église romaine ?

A Rome même l'élection n'eut pas lieu sans difficulté ; contre Paul, frère du pape précédent, s'élevait un parti qui voulait nommer l'archidiacre Théophylacte. Paul l'emporta : Étienne III était mort le 26 avril, son successeur fut élu aussitôt, mais, d'autre part, la vacance du siège apostolique dura trente-deux ou trente-cinq jours<sup>1</sup> ; cette indication semble donc s'appliquer au délai qui sépara l'élection de l'ordination. Pourquoi fut-il si long ? Il n'y avait plus d'exarque à Ravenne, mais d'autre part un mois ne suffisait point pour consulter l'empereur. Il y a là un point qui reste obscur<sup>2</sup>.

A peine nommé, Paul s'était empressé d'écrire au roi franc une lettre qu'on possède encore et dans laquelle il lui fait part de l'élection<sup>3</sup>. La suscription porte : « A Pépin, roi des Francs et patrice des Romains, Paul, diacre et au nom de Dieu élu du saint-siège apostolique. » Cette formule indique avec évidence que Paul n'est pas consacré et par suite ne prend pas encore le titre de pape. En outre la phrase qui suit immédiatement est empruntée presque mot pour mot à la lettre que l'archiprêtre, l'archidiacre et le primicier des notaires adressaient auparavant à l'exarque pour lui annoncer la mort du pape<sup>4</sup>. Cette coïncidence ne saurait être fortuite, et quelques historiens en ont conclu que Paul I<sup>er</sup> reconnaissait à Pépin, « patrice des Romains, » les droits qu'exerçait auparavant l'exarque.

Pourtant la suite de la lettre ne s'accorde point en termes assez formels avec cette opinion. Paul ne demande point à Pépin de confirmer son élection ; il lui annonce qu'un des envoyés royaux est arrivé à Rome pendant ces événements. Qu'y venait-il faire ? Paul ne le dit pas, mais Étienne III paraît avoir été quelque temps

1. *Lib. Pontific.*, n° 256.

2. Peut-être le « continuo » que le biographe applique à l'élection ne doit pas être pris à la lettre ; les troubles auraient duré quelque temps et retardé l'élection. On pourrait encore supposer que Paul I attendait la réponse à la lettre qu'il écrivit à Pépin : mais alors le délai d'un mois paraît bien court.

3. *Cod. Carol.*, éd. Jaffé, n° 12.

4. *Lib. Diurn.*, n° LIX. C'est Jaffé qui a fait cette remarque.

malade<sup>1</sup> et je crois que Pépin avait envoyé Immo à ce moment pour qu'il surveillât officieusement l'élection. Paul annonce au roi qu'il a retenu Immo à Rome afin de le faire assister à la cérémonie de la consécration qui eut lieu le 29 mai.

La conduite de Paul I<sup>er</sup> en cette circonstance me semble fort bien calculée. Il multiplie les marques de déférence envers le roi dont l'alliance lui est si nécessaire, mais il évite de s'engager par aucune obligation précise : la présence de l'envoyé royal à la cérémonie de l'ordination fortifiera l'autorité du nouveau pape contre les partisans de Théophylacte, mais elle n'impliquera point que le roi ait le droit d'intervenir dans l'élection et qu'on ne puisse procéder à la consécration qu'avec son assentiment. Cependant la lettre de Paul attirait l'attention de Pépin sur cette question, au cas où il n'y aurait pas songé : sans reconnaître que son approbation fût régulièrement nécessaire, on confessait combien elle était précieuse. Le jour où les rois francs, mieux habitués à leur situation nouvelle, feraient quelque enquête sur les droits exercés par les exarques de Ravenne, la lettre de Paul I<sup>er</sup> pouvait être invoquée comme un demi-aveu.

Pépin cependant ne revendiqua aucun rôle dans les élections suivantes. Constantin II, porté au pouvoir par les violences d'une faction, demanda deux fois à Pépin de l'appuyer, mais il ne parle point d'un droit de confirmation exercé par le roi : élu le 28 juin, il fut consacré le 5 juillet<sup>2</sup>. Étienne IV, l'année suivante, fut élu le 1<sup>er</sup> août et consacré le 7 ; en 772, Adrien I<sup>er</sup> fut élu le 1<sup>er</sup> février et consacré le 9 : ni de l'un ni de l'autre il ne reste de lettres relatives à leur élection.

L'avènement de Charlemagne et la destruction du royaume lombard ne paraissent avoir apporté d'abord aucun changement à cette situation. Plus tard se répandit un conte apocryphe d'après lequel Adrien aurait concédé au roi le droit d'élire les papes. Des

1. « Cum cacteris fidelibus suo aegrotanti germano et praedecessori pontifici perseveranter famulabatur. » *Lib. Pontific.*, n<sup>o</sup> 257.

2. Il faut remarquer cependant que ces deux lettres (*Cod. Carol.*, n<sup>o</sup> 44 et 45) avaient été précédées de l'envoi d'une ambassade qui avait dû partir aussitôt après l'élection, sans doute avec une lettre de Constantin, qui s'est perdue : v. ce qu'il dit de cette ambassade, n<sup>o</sup> 44. Cette lettre était-elle analogue à celle de Paul ? Y avait-il alors à Rome quelque *missus* franc qui assista à la consécration de Constantin ? On n'en saurait rien dire. D'après un passage des *Annales Nazariani et Guelferbyt.*, Pertz, *Scr.* I, p. 31, l'abbé Haribert fut alors envoyé à Rome par Pépin.

documents d'un caractère officiel admirent cette invention qui pénétra même dans plusieurs recueils de canons<sup>1</sup>. Il faut probablement en reconnaître le point de départ dans le *Libellus de imperatoria potestate*, écrit vers 930 ou 940 par un adversaire du pouvoir politique des papes. Encore l'auteur se contente-t-il d'une allégation plus modeste. En 774, lors de son voyage à Rome, Charles « aurait conclu un pacte avec les Romains et leur pontife et il aurait été décidé qu'un légat du roi assisterait aux ordinations pontificales<sup>2</sup>. »

Les écrivains du VIII<sup>e</sup> siècle n'ont connu ni le décret qui confie l'élection au roi, ni le pacte dont parle l'auteur du *Libellus*. Faut-il donc croire que celui-ci a puisé à quelque source ancienne aujourd'hui perdue? L'étrange façon dont il accommode l'histoire au gré de ses passions politiques n'autorise guère cette hypothèse. Il s'est contenté de transporter au VIII<sup>e</sup> siècle les institutions du IX<sup>e</sup> siècle, il n'est même pas probable qu'il ait connu la présence d'Immo à l'élection de 757, car il n'eût pas manqué d'invoquer ce fait. J'écarte donc tous ces témoignages : si, comme le veulent quelques historiens<sup>3</sup>, il s'y trouve une part de vérité, en ce qui concerne l'élection pontificale, il ne me paraît point possible de distinguer la réalité des fictions.

Cependant les documents contemporains attestent comment s'étendaient les prétentions du roi franc dans ses rapports avec la papauté. Le patriciat n'était point pour lui un vain titre et il y attachait l'exercice de droits réels. Vers 788, il prétendait que l'élection de l'archevêque de Ravenne devait avoir lieu en présence de ses *missi*, et Adrien, en lui répondant, l'engageait à ne point prêter l'oreille aux discours des ennemis de l'église romaine<sup>4</sup>. Charlemagne n'aurait-il point songé à imposer la présence de ses *missi* à Rome aussi bien qu'à Ravenne? Aux yeux de ses contemporains, il était tout à la fois le chef religieux et politique de

1. Mabillon, *Mus. italic.*, t. II, p. cxm-cxiv, s'est trompé sur l'origine et la valeur de cette pièce dont Floss a traité plus exactement, *ouvr. cité*, p. 54, 55. Il faut remarquer que le privilège de Léon VIII pour Otto, qui est le point de départ du travail de Floss, n'a point, semble-t-il, le caractère que celui-ci lui attribue : c'est un projet rédigé par la chancellerie impériale, si toutefois on admet qu'il date du milieu du X<sup>e</sup> s.

2. Watterich, *Vitae romanorum pontificum*, t. I, p. 627.

3. Giesebrecht, *Gesch. des d. Kaiserzeit*, t. I, p. 862-863 ; Maffatti, *Imperatori e papi*, t. II, p. 107.

4. *Cod. Carol.*, n<sup>o</sup> 88.

la société chrétienne d'Occident ; quelques-uns même lui reconnaissent le pouvoir, sinon le droit, de changer à son gré le pape. On répandait le bruit qu'Offa, roi de Mercie, avait conseillé à Charles de remplacer Adrien par un pape franc<sup>1</sup>.

Néanmoins, quand Adrien mourut en 795, Léon III fut ordonné dès le jour qui suivit son élection, et aucun document ne signale la présence d'un envoyé du roi. J'ai fait ailleurs<sup>2</sup> l'histoire de cette élection et des événements qui la suivirent : les renseignements qui s'y rapportent permettent de croire que le pape, menacé par de puissants adversaires, accrut lui-même la suprématie royale et se montra fort humble dans ses rapports avec Charlemagne<sup>3</sup>. Plus tard, victime des violences de ses ennemis, chassé de Rome, poursuivi par des accusations dont quelques-unes étaient peut-être fondées, il vit décroître encore son autorité et voulut s'assurer l'appui de Charles en lui conférant la dignité impériale. Cet acte célèbre impliquait, semble-t-il, le rétablissement du droit de confirmation. Nous ne savons pas si Charlemagne comptait l'exercer : aucune élection nouvelle n'eut lieu sous son règne, et on ne trouve point de trace certaine d'un contrat qui ait réglé sur ce point les rapports des deux pouvoirs.

Pendant la papauté se sentait menacée et, dès la première élection qui suivit la mort de Charlemagne, elle chercha à définir la situation à son profit. Étienne, archidiacre de l'église romaine, avait été élu sans difficulté : il fut aussitôt consacré<sup>4</sup>. Dix jours seulement s'étaient écoulés entre la mort de Léon III et la consécration de son successeur ; les officiers impériaux, après avoir prévenu l'empereur, n'avaient pu recevoir à temps ses instructions<sup>5</sup> : c'était là comme un demi-triomphe pour les prétentions de la cour romaine<sup>6</sup>.

1. *Ibid.*, n° 96.

2. *Annuaire de la Faculté des lettres de Lyon*, 1883, 1<sup>er</sup> fascicule. Je me permets de rectifier ici une erreur que j'ai commise : p. 194, en citant une lettre d'Alcuin, j'ai traduit comme s'il y avait « viliata » au lieu de « initiata ».

3. Il faut remarquer qu'il lui avait envoyé le procès-verbal de l'élection : « audita decretali cartula valde gavisus sumus in electionis unanimitate. » Jaffé, *Monum. Carol.*, p. 354.

4. « Illico... ad sacrum pontificatus culmen est electus. Qui omnes uno affectu parique amore eum ad ecclesiam beati Petri apostoli perducentes, Dei ordinante providentia, papa orbis consecratus est. » *Lib. Pontific.*, n° 427.

5. Guizot, *Civilisat. en France*, t. II, p. 293, s'est mépris sur cette élection.

6. Sur les ambitions et les espérances de la cour romaine à ce moment v. Sybel, *Hist. Zeitschrift*, 1880, p. 84-85.

L'ambition pontificale rêvait un autre succès. Quand Louis avait été couronné empereur par son père, la papauté n'avait point eu part à cet événement. Sans doute Charlemagne avait voulu soustraire à l'autorité du pape la transmission du pouvoir impérial. Étienne songeait à réparer l'effet de cette mesure par l'éclat d'une cérémonie nouvelle. Après avoir fait prêter aux Romains le serment de fidélité à l'empereur, dès le mois d'août, il se mit en route pour la France<sup>1</sup>. Le biographe du pape ne parle qu'en termes vagues du but de ce voyage<sup>2</sup>, mais les écrivains francs indiquent clairement quels résultats poursuivait la diplomatie pontificale.

Louis le Débonnaire vint à Reims à la rencontre du pape. Plusieurs contemporains ont longuement décrit cette entrevue où le pieux Louis humilia si complètement son autorité. Non seulement Étienne V ne semble pas avoir été blâmé, mais il couronna l'empereur et l'impératrice<sup>3</sup>, effaçant ainsi le souvenir de cette cérémonie d'Aix-la-Chapelle à laquelle la papauté n'avait point eu de part. Son biographe dit qu'il obtint tout ce qu'il demanda<sup>4</sup>.

Nous n'avons que des renseignements assez vagues sur les entretiens qu'eurent le roi et le pape. Thegan et le rédacteur des annales d'Éginhard, qui sont les témoins les mieux informés, se bornent à dire qu'ils s'occupèrent assidûment des intérêts de l'église. Fut-il question de l'ordination précipitée d'Étienne? On ne peut l'inférer que d'un seul texte dont l'interprétation est douteuse. Le rédacteur des Annales d'Éginhard dit que deux légats avaient précédé le pape en France et avaient parlé à Louis de sa consécration<sup>5</sup>. S'agit-il de la consécration de Louis comme empereur ou des excuses que le pape aurait présentées sur sa trop

1. Ermoldus Nigellus se trompe évidemment quand il dit, l. II, v. 197, que Louis fit venir le pape.

2. « Pro confirmanda pace ac unitate sanctae Dei ecclesiae. » *Lib. Pontific.*, n° 428.

3. C'était là le principal but de son voyage : « Qui statim adventus sui causas principi insinuans, celebratis ex more missarum sollempniis, eum diadematis impositione coronavit. » *Ann. Fuld.* ad a. 816. Étienne avait apporté de Rome tout exprès une couronne (*Chron. Moiss.* ad a.) qui, d'après Ermold, aurait été celle de Constantin.

4. « Ut omnia quae ab eo (Ludovico) poposcisse dignoscitur in omnibus impetravit. » *Lib. Pontific.*, n° 428.

5. « Missis interim duobus legatis qui quasi pro sua consecratione imperatori suggererent. » *Ann. Einh.* ad a. 816.

prompte ordination ? Un des biographes de Louis le Débonnaire, l'Astronome, penche pour cette dernière explication<sup>1</sup>. Mais, pour cette période, l'Astronome puise ses renseignements dans les Annales d'Éginhard ; son témoignage n'ajoute donc rien au précédent<sup>2</sup>. Objectera-t-on qu'il était mieux à même que nous de comprendre le texte douteux des Annales ? Je répondrai que l'interprétation qu'il adopte a pu lui être inspirée par ce qui se passa plus tard. Je crois que le rédacteur des Annales a voulu parler plutôt du couronnement impérial : cette explication s'accorde mieux avec ce qu'on lit dans les autres chroniqueurs qui indiquent que ce fut le but principal du voyage du pape. Je ne prétends pas d'une manière absolue qu'on ne parla point du droit de confirmation, mais je constate que nous ne savons rien de certain sur ce point.

De l'ensemble des témoignages contemporains se dégage du moins une même impression : le pape, en retournant à Rome, avait lieu d'être satisfait des résultats de son voyage. Cependant ce que j'ai dit de la politique d'Étienne V paraîtrait peu juste, s'il était l'auteur d'un décret qu'on lui a souvent attribué et qui ordonne de ne point procéder à la consécration pontificale en l'absence des envoyés de l'empereur. Mais ce décret, dont aucun contemporain n'a fait mention, ne s'accorde ni avec la conduite d'Étienne V, ni avec les événements qui suivirent ; il date de 898<sup>3</sup>. D'ailleurs

1. « Praemisit legationem quae super ordinatione ejus imperatori satisfacere. » *Vita ludov.*

2. C'est ce que ne remarque pas Simson, *Jahrb. des fr. R. unter Ludwig dem Frommen*, t. I, p. 66, note, qui adopte cette interprétation. Simson a recueilli avec beaucoup de science tous les textes relatifs aux rapports d'Étienne et de Louis, mais je ne puis admettre, sur plusieurs points essentiels, les conclusions qu'il en tire.

3. « Johannis IX canon de electione papae. » Pertz, *Leges*, t. II, Pars II, p. 158. On a prétendu que Jean IX n'aurait fait que reproduire un décret d'Étienne V. Parmi les écrivains modernes, Jaffé, *Regesta*, 1<sup>re</sup> édit., p. 221, Baxmann, *Politik der Papste*, t. I, p. 328, Floss, *ouvr. cité*, p. 56, 57, Lorenz, *ouvr. cité*, p. 40-43, etc., admettent encore l'attribution à Étienne V : c'est le système de Muratori, *Script. rer. italic.*, t. II, Pars II, p. 128 ; d'autres au contraire, adoptant l'opinion de Pagi, *Critica*, t. III, p. 769, défendent la date de 897 ou 898 : ainsi Hinschius, *ouvr. cité*, p. 231. Muratori a cru que ce décret avait été mentionné au synode de 862 ; mais dans ce synode c'est du décret d'Étienne IV, en 769, qu'il est question. Le témoignage de Gratien, *Decretum*, c. 28, dist. 63, ne peut faire autorité. Tandis que ce décret ne convient pas en 816, le langage qu'y tient le pape s'explique fort bien en 898. En



persisterait-on à le placer en 816? Encore faudrait-il remarquer qu'il n'y est point parlé du droit de confirmation, mais seulement de la présence des *missi* impériaux à la consécration.

Étienne mourut le 24 janvier 817. Cette fois la vacance du siège pontifical ne durait que deux jours<sup>1</sup>, si grande était la hâte qu'on n'observait même point les règles canoniques. Pascal, abbé du monastère de Saint-Étienne, était aussitôt élu. Ici encore il ne faut point chercher de renseignements historiques détaillés dans le *Liber Pontificalis*, qui, du reste, n'est guère alors que la reproduction des états de dépenses du pape. En revanche, les écrivains francs apprennent que Pascal, l'ordination accomplie, s'excusa auprès de l'empereur, prétendant qu'il avait été élu malgré lui<sup>2</sup>. Ce témoignage est important, mais il est isolé, si l'on fait abstraction de l'Astronome qui le copie et n'a, par conséquent, aucune valeur originale. D'ailleurs on n'y voit pas de quoi s'excusa Pascal : y trouver une allusion au droit de confirmation est une hypothèse qui peut paraître vraisemblable, mais non certaine<sup>3</sup>.

Ces mêmes annales apprennent qu'une nouvelle ambassade pontificale arriva bientôt en France : elle demandait et elle obtint la confirmation du pacte qui avait été conclu avec les prédécesseurs de Pascal<sup>4</sup>. C'est à ce passage, encore fort vague, qu'il convient de rattacher l'examen du fameux privilège de Louis le Débonnaire qui, depuis trois siècles, a été l'objet de tant de controverses<sup>5</sup>. L'authenticité de cette pièce n'était plus guère défen-

présence des troubles de plus en plus graves qui signalaient les élections, le pape pouvait négliger les préoccupations d'amour-propre et insister lui-même sur l'utilité de la présence des envoyés impériaux. Enfin, quand il se plaint que cette coutume se soit perdue, cela donne à entendre qu'elle avait été assez longtemps en vigueur : cette raison seule serait décisive contre la date de 816.

1. *Lib. Pontific.*, n° 429.

2. « Post completam solemniter ordinationem suam et munera et excusatoriam imperatori misit epistolam, in qua sibi non solum nolenti, sed etiam plurimum renenti, pontificatus honorem velut impositum asseverat. » *Ann. Einh.*, ad a. 817.

3. Hinschius, *ouvr. cité*, p. 232, l'a déjà remarqué.

4. « Missa tamen alia legatione, pactum quod cum praeessoribus suis factum erat, etiam secum fieri et firmari rogavit. Hanc legationem Theodorus nomenclator et detulit, et ea quae petierat impetravit. » *Ibid.*

5. Sur les mss. qui contiennent ce privilège v. Sickel, *Das Privilegium Otto I.* 1883, p. 55-69. A la fin du diplôme il est fait mention de l'ambassade du

due que par les écrivains d'opinions ultramontaines, quand un savant de grand mérite, M. Ficker, s'en est de nouveau occupé dans son ouvrage sur les institutions de l'Italie au moyen âge<sup>1</sup>. Il ne soutient pas que le privilège original nous soit parvenu, ni même que le texte que nous ayons ait été copié sur cet original, mais il croit du moins que ceux qui l'ont confectionné se sont servis de matériaux antiques et il lui paraît facile de dégager ces éléments authentiques des altérations et des interpolations qui s'y mêlent. Cette théorie, soutenue avec beaucoup d'habileté et d'érudition, a rencontré des contradicteurs<sup>2</sup>. Cependant le savant le plus compétent en pareille matière, Sickel, sans accepter toutes les conclusions de Ficker, s'est attaché récemment à prouver que, au point de vue diplomatique, le privilège de Louis le Débonnaire présentait de nombreuses marques d'authenticité<sup>3</sup>.

Je n'ai pas à insister ici sur l'ensemble même de ce document : mais il s'y trouve, au sujet des élections pontificales, un passage fort précis. « Quand le pape appelé par Dieu aura quitté ce monde, que personne de nos États, Franc ou Lombard, ou, quelle que soit sa nationalité, soumis à notre pouvoir, n'ait licence de s'opposer aux Romains publiquement ou privément, ni de faire l'élection. Que personne, dans les cités ou territoires qui dépendent de l'église du bienheureux Pierre, apôtre, ne commette quelque mal en cette affaire. Qu'il soit permis aux Romains de faire, en toute piété et sécurité, des funérailles honorables au pape mort et qu'il soit consacré canoniquement, sans ambiguïté ni contradiction, celui que, par l'inspiration divine et l'intercession du bienheureux Pierre, ils auront unanimement choisi, sans se laisser gagner par aucune promesse. Après la consécration, qu'on envoie à nous ou à nos successeurs, les rois des Francs, des légats chargés d'établir entre le pape et nous l'amitié, l'affection, la paix, comme cela se

nomenclateur Théodore : « per legatum sanctae romanae ecclesiae Theodorum nomenclatorem domno Paschali papae direximus. »

1. *Forschungen zur Reichs und Rechtsgeschichte Italiens*, t. II. 1874, p. 332 et suiv.

2. Sybel, *Hist. Zeitschrift*, 1880 : Simson, *ouvr. cité*, t. I, p. 80, note, qui ne discute même pas cette question.

3. *Ouvr. cité*, p. 69-100. Sickel reconnaît avec bonne grâce qu'il a changé d'avis et modifié ainsi le jugement qu'il avait porté dans ses *Acta Carolinorum*. Martens, *Die Römische Frage*, p. 7, et d'autres encore se rangent à l'avis de Ficker.

faisait au temps de notre aïeul Charles de pieuse mémoire, de notre grand-père Pépin, de notre père, l'empereur Charlemagne. »

Ce passage doit-il être considéré comme une interpolation ou comme un texte authentique? Pour toute la première partie, le doute ne me paraît pas possible : les précautions qui sont prises pour assurer l'ordre, la sincérité des élections, pour prévenir les immixtions violentes s'accordent parfaitement avec les nécessités de ce temps et avec les mesures qui avaient déjà été arrêtées, notamment au synode de 769. Au point de vue du style, je ne vois pas un mot qui ne soit conforme à la langue de l'époque. La seconde partie présente une particularité assez étrange. Louis parle comme empereur et cependant il n'est fait aucune mention d'un droit impérial en matière d'élection. C'est « aux rois des Francs » que les papes enverront des légats après leur ordination, et ces légats n'auront d'autre mission que de faire confirmer l'alliance entre la papauté et les Carolingiens. Cette réserve faite, il faut remarquer que cette conduite était conforme à ce qui s'était passé dans la seconde moitié du VIII<sup>e</sup> s., les papes demandaient la confirmation de l'alliance dans les mêmes termes qui sont ici employés<sup>1</sup>, et la présence d'Immo à la consécration en 757 avait pu paraître un fait exceptionnel. Ce qui a droit de nous étonner c'est que, en cette occasion, d'après le privilège de 817, la collation de la dignité impériale ne semble avoir apporté aucun changement aux rapports des princes francs avec les papes.

Deux explications sont possibles : ou bien une phrase du document original a été supprimée dans les textes qui nous restent, ou bien le faible Louis le Débonnaire a signé le projet préparé par la chancellerie pontificale. C'est pour cette seconde opinion que je penche : elle s'accorde avec l'histoire de ce temps. Pascal continuait la politique de son prédécesseur. D'ailleurs quelques années après, en 822, un écrivain franc, le diacre Florus, remarquait que le pape était consacré sans aucune intervention du pouvoir temporel<sup>2</sup>.

1. *Cod. Carol.*, n<sup>o</sup> 12, 41, etc.

2. « In romana ecclesia usque in praesentem diem cernimus absque interrogatione principis... legitime pontifices consecrari. » Florus, *De electionibus episcoporum*, Migne, t. CXIX, p. 14, traité qui fut composé des 822. Cependant cette phrase même semble indiquer qu'à ce moment tout un parti proposait d'établir le droit de confirmation. — Hinschius, p. 237, n<sup>o</sup> 1, prétend que Florus décrit là ce qui se passait du temps des empereurs romains et non à

Quant à la présence de *missi* francs à la consécration pontificale, si le privilège n'en parle point, il ne l'exclut pas cependant. A cette époque où des envoyés impériaux arrivaient sans cesse à Rome, il devait presque toujours s'en trouver lors de cette cérémonie et il était naturel qu'ils y assistassent.

Les prétentions pontificales allaient cependant subir un échec. Si Louis était d'une déplorable faiblesse, son fils aîné Lothaire était ambitieux. Associé à l'empire en 817, envoyé en Italie en 823, il avait autour de lui des conseillers énergiques, tels que Wala, qui s'inspiraient de la politique de Charlemagne<sup>1</sup>. Dans un premier voyage à Rome, il fut consacré empereur et, pour parler le langage d'un contemporain, le pape lui accorda sur le peuple romain le pouvoir qu'avaient eu les anciens empereurs<sup>2</sup>. A peine était-il parti cependant que des troubles éclataient dans la ville, deux hauts fonctionnaires de la cour romaine étaient mis à mort sur l'ordre du pape, leur fidélité à Lothaire avait été, disait-on, la cause de leur perte. Des faits si graves exigeaient l'intervention impériale; des *missi* furent chargés d'une enquête; Pascal dut s'humilier et protester solennellement de son innocence<sup>3</sup>. Peu de temps après il mourait. Le chroniqueur pontifical, employant les formules d'usage, a beau dire que son successeur, Eugène, fut élu par tous les Romains, nous savons de source certaine que deux factions se disputèrent l'élection. L'empereur apprit ces événements par le sous-diacre Quirinus qui, l'année précédente, avait déjà été envoyé en France par Pascal<sup>4</sup>. Il chargea aussitôt Lothaire d'aller régler la situation de Rome d'accord avec le nouveau pape.

Les circonstances étaient cette fois singulièrement défavorables à la papauté : les événements qui venaient de s'accomplir avaient montré combien ses forces étaient peu proportionnées à ses pré-

son époque : mais les mots « usque in praesentem diem cernimus » sont contraires à cette hypothèse.

1. *Ann. Einh.* ad a. 822; l'Astronome, c. 35.

2. *Pauli Hist. Langobard., Continuat. romana*, éd. Waitz, p. 203. — *Ann. Einh.* ad a. 823; l'Astronome, c. 36, etc. Lothaire a lui-même rappelé ce voyage dans un diplôme de 840 accordé au monastère de Farfa : Giorgi et Balzani, *Regesio di Farfa*, p. 233.

3. La relation fort détaillée des *Ann. Einh.* est ici la source principale; Thégan, c. 30, plus court, donne cependant quelques détails particuliers.

4. On voit que la conduite suivie par Eugène était conforme à la règle établie par le privilège de 817.

tentions. Elle n'avait pas craint, semble-t-il, de s'attaquer aux partisans de l'empereur, et cependant, à l'intérieur même de Rome, elle n'était point capable d'assurer le calme. L'autorité impériale avait beau rôle; elle intervenait pour maintenir l'ordre et pour faire respecter désormais ceux qui étaient fidèles à ses intérêts. Lothaire, dit un des hommes politiques de ce temps, avait mission « de réformer la situation du peuple romain, dépravée depuis longtemps par la perversité de quelques papes<sup>1</sup>. » Son conseiller, Wala, s'il faut en croire son biographe, avait fort travaillé à l'élection d'Eugène, parce qu'il espérait s'en servir pour les réformes auxquelles il songeait. Il semblerait donc que les défenseurs les plus actifs de l'autorité impériale déploreraient, depuis quelque temps déjà, le manque d'énergie de Louis vis-à-vis de la papauté et qu'ils n'attendaient qu'une occasion propice pour faire triompher une autre politique.

L'œuvre de réforme fut accomplie avec fermeté. Les résultats en sont consignés dans une constitution qui nous est parvenue<sup>2</sup>. Par le seul article qui traite des élections Lothaire se contente de confirmer ce qui avait été anciennement établi, de réserver le droit d'élection aux Romains. Mais les droits impériaux furent fixés dans un serment dont un chroniqueur a conservé la formule. Chaque Romain jurait fidélité à l'empereur et s'engageait à ne point permettre qu'aucun pape fût consacré avant d'avoir prêté ce même serment en présence du *missus* impérial et du peuple<sup>3</sup>.

Lothaire s'était-il contenté de cette mesure? n'avait-il point établi le droit de confirmation dans quelque pièce aujourd'hui perdue? Aucun renseignement n'apprend quel fut le rôle du pouvoir impérial lors de l'élection du successeur d'Eugène (août 827), Valentin, qui du reste ne fut pape que pendant quarante jours; mais on sait que, aussitôt après, Grégoire IV ne fut point ordonné avant qu'un légat impérial ne fût venu à Rome et n'eût examiné l'élection<sup>4</sup>. Comme aucun document n'indique qu'il y ait eu des

1. « Statum populi romani jamdudum quorundam praesulum perversitate depravatum. » *Ann. Einh.*, *ibid.*

2. Pertz. *Leges*, t. I, p. 239-240.

3. *Pauli Continuat. romana*, éd. Waitz, p. 203.

4. « Non prius ordinatus est quam legatus imperatoris Romam veniret et electionem populi examinaret. » *Einh. ann.* ad a. 827. Renseignement analogue dans l'Astronome, c. 41. Le *Liber Pontificalis* ne dit pas mot de cette affaire, mais il n'affirme pas cependant, n° 459, que l'élection et la consécration eurent lieu

compétitions violentes, l'intervention impériale n'était point motivée par la nécessité de rétablir l'ordre, elle n'avait pas un caractère exceptionnel. Donc, si elle était régulière, il faut bien admettre qu'elle se fondait sur une convention arrêtée soit en 824, soit dans les trois années qui avaient suivi.

Grégoire IV eut un long pontificat, il intervint dans les luttes des fils de Louis le Débonnaire contre leur père. Il semblait que, à la faveur de ces troubles, le pouvoir pontifical dût s'accroître et s'affranchir. « Vous ne devez pas ignorer, écrivait Grégoire, que la domination des âmes qui appartient au pape est supérieure à celle de l'empereur qui est temporelle<sup>1</sup>. » Dans le haut clergé franc ces opinions recrutaient des défenseurs passionnés tels qu'Agobard. Le rôle de Grégoire ne fut cependant ni aussi important ni aussi glorieux qu'il l'avait espéré. A sa mort de violents désordres troublaient Rome : quand l'émeute eut cessé, Sergius, définitivement élu, fut aussitôt consacré<sup>2</sup>.

Faut-il croire que ces événements furent cause de la grande hâte avec laquelle on procéda à la consécration<sup>3</sup>? mais l'adversaire de Sergius, le diacre Jean, était en prison, son parti dissipé : ne valait-il pas mieux éviter de nouvelles difficultés et fortifier l'autorité du nouveau pape en lui assurant l'appui de l'empereur? Si les conventions antérieures ne furent point observées, c'est qu'on espérait s'affranchir d'un contrôle détesté : la faction aristocratique qui soutenait Sergius rêvait pour Rome une plus complète indépendance. On était au lendemain du traité de Verdun, le moment paraissait favorable à cette entreprise sur les droits impériaux. Lothaire affaibli, distrait par d'autres préoccupations, songerait-il à les revendiquer?

Ces calculs furent trompés. Lothaire, qui, dès 824, se montrait si ferme dans ses rapports avec la papauté, n'avait point changé de politique. Allié quelque temps par intérêt avec Grégoire IV, il avait dans la suite (836) traité si mal l'église romaine que Louis le Débonnaire avait été obligé d'intervenir<sup>4</sup>. Avant la bataille de Fontanet, il avait retenu prisonnier Georges, évêque

en même temps. Cette interprétation proposée par M. Ewald, *Regesta*, 2<sup>e</sup> éd., p. 323, ne me paraît pas exacte.

1. Migne, *Patrol. lat.*, t. CIV, col. 299.

2. *Lib. Pontific.*, n<sup>o</sup> 482.

3. Gregorovius, t. III, p. 89.

4. L'Astronome, c. 55, 56.

de Ravenne, que le pape avait envoyé comme légat en France avec mission de s'employer à rétablir la paix<sup>1</sup>. Lors du partage de l'empire, plusieurs chroniqueurs indiquent qu'il reçut tout à la fois « l'Italie et l'état romain avec la ville de Rome<sup>2</sup>. » Ce n'était pas là pour lui un vain titre : dur, violent, mal disposé déjà pour la papauté, il fut d'autant plus blessé de la conduite des Romains qu'il était aigri par sa défaite récente et la ruine de ses projets ambitieux. D'ailleurs les conventions violées étaient son œuvre : c'était l'attaquer directement que ne les point respecter. « Après l'ordination de Sergius, dit Prudence, évêque de Trèves, qui rédige alors les grandes annales, Lothaire envoya à Rome son fils Louis avec Drogon, évêque de Metz; ils étaient chargés d'établir que dorénavant, après la mort d'un pape, on ne pourrait consacrer son successeur sans que l'empereur l'eût ordonné et que ses *missi* fussent présents<sup>3</sup>. » J'ai déjà exposé les raisons qui me portent à croire que ce n'était point là une mesure nouvelle de la part de Lothaire, mais la confirmation d'une convention antérieure.

Le biographe de Sergius, adversaire naturel des prétentions impériales, insiste moins sur ce point, pourtant il assigne au voyage de Louis la même origine<sup>4</sup>. Mais le chroniqueur franc et le chroniqueur romain ne s'accordent plus dans le récit des événements qui suivirent. Le premier, dans une courte phrase, se contente d'assurer que Louis et Drogon, à leur arrivée à Rome, furent reçus avec beaucoup d'honneur. L'autre, au contraire, rapporte longuement que, auparavant, les Francs se livrèrent contre le pape à de véritables hostilités. A partir de Bologne, ils ravagèrent le pays sans pitié; un orage subit, indice de la réprobation céleste, tua plusieurs d'entre eux sans arrêter ces déprédations. Le pape se sentait en grand danger, mais il se montra fort habile et fit contre mauvaise fortune bon visage. Quand Louis s'approcha de Rome, il vit venir à sa rencontre les députations qui d'ordinaire recevaient l'empereur ou le roi. Accompagné de la

1. Prudent. *Ann.* ad a. 841. Agnellus, *Lib. Pontific. eccl. Ravenn.* dans les *Script. rer. italic.*, éd. Waitz, p. 289 et suiv.

2. D. Bouquet, t. VII, p. 216, 229, 319.

3. « Acturos ne deinceps decedente apostolico quisquam illic praeter sui jurisdictionem missorumque suorum praesentiam ordinetur antistes. » Prud. *Ann.* ad a. 844.

4. *Lib. Pontific.*, n° 483.

foule qui chantait les louanges impériales, il parvint à Saint-Pierre où le pape, entouré de son clergé, l'attendait sur les degrés de la basilique. Tous deux, se tenant la main, s'avancèrent vers les portes d'argent de l'église. Là Sergius eut un de ces mouvements dramatiques qui presque toujours faisaient une vive impression sur les esprits. Il ordonna qu'on fermât les portes, et, se tournant vers Louis : « Si tu es venu avec une âme pure et sincère, pour le salut de l'État, du monde et de cette église, par mon ordre franchis ces portes, sinon, elles ne te seront ouvertes ni par moi ni de mon consentement. » Troublé par cette apostrophe inattendue, Louis protesta de ses bonnes intentions ; alors le cortège pénétra dans l'église, tandis que les clercs chantaient : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. » Pourtant les passions brutales des guerriers prirent encore le dessus, la campagne romaine fut dévastée, et Sergius, apprenant que les Francs voulaient entrer dans la ville sous prétexte de s'y faire héberger, en ferma les portes.

Pour vaincre l'hostilité de Louis, le pape employa encore un autre moyen : il le couronna roi des Lombards. Mais le parti qui s'agitait autour de lui conservait des dispositions hostiles. Sergius triompha par sa fermeté des dangers de la situation. Ses adversaires voulaient que les grands de Rome jurassent fidélité à Louis ; il invoqua la convention de 824 et soutint que les Romains ne devaient ce serment qu'à Lothaire. Louis quitta enfin Rome et regagna Pavie.

Dans ce conflit les avantages avaient été partagés : l'empereur avait montré qu'il n'entendait point renoncer à ses prérogatives, mais son fils s'était conduit avec violence et maladresse ; au contraire, le pape, qui tout d'abord avait contre lui le droit et la force, ralliant les Romains, avait fait preuve d'une énergie qui le rendit populaire. Cependant le souvenir de ces événements était présent à tous les esprits, lorsque, à la mort de Sergius (27 janvier 847), Léon IV fut élu. « Joyeux de l'élection du nouveau pape, les Romains étaient tristes et anxieux parce qu'ils n'osaient le consacrer sans l'approbation impériale<sup>1</sup>. » Ces considérations ne les arrêtèrent pas cependant et l'empereur ne protesta point. Peut-être eut-il égard à la triste situation où se trouvait Rome : l'année précédente, les Sarrasins avaient pillé les basiliques de

1. *Lib. Pontific.*, n° 497.



Saint-Pierre et de Saint-Paul et c'était la crainte d'un nouveau siège qui avait décidé les Romains à consacrer Léon. Ces malheurs excitaient leur indignation : l'empereur, qui ne les secourait point, manquait à ses devoirs, et, en 853, ils adressaient leurs plaintes à Lothaire<sup>1</sup>. Sous l'influence de ces sentiments, se forma à Rome un parti qui rêvait de s'affranchir de la domination franque pour rétablir l'autorité des empereurs d'Orient. Ces intrigues troublèrent la fin du pontificat de Léon IV ; un des principaux conseillers du pape, Gratien, maître de la milice, fut accusé de les diriger. Louis furieux arriva tout à coup à Rome et convoqua un grand placite qui fut chargé d'instruire l'affaire ; on reconnut l'innocence de Gratien, mais, quand Léon mourut peu de temps après (17 juillet 855), la ville était encore toute troublée par ce procès<sup>2</sup>.

Le moment eût été mal choisi pour irriter de nouveau les défiances impériales, aussi l'élection de Benoît III eut-elle lieu selon toutes les règles. Les clercs et les nobles rédigèrent le procès-verbal, le signèrent et l'envoyèrent aux deux empereurs, à Lothaire et à son fils Louis. Le biographe de Benoît ajoute qu'on se conformait à l'ancien usage et il reconnaît lui-même par ce langage que le droit de confirmation carolingienne s'appuyait sur une tradition qui avait été interrompue mais non abolie<sup>3</sup>. Cependant le sort semblait vouloir démontrer combien il était difficile d'assurer la bonne entente des deux pouvoirs : cette fois ce furent les officiers impériaux qui troublèrent l'ordre. Nicolas, évêque d'Anagni, et Mercurius, maître de la milice, avaient été chargés de l'ambassade

1. *Prud. Ann.*, ad a. 853.

2. *Lib. Pontific.*, n<sup>os</sup> 554, 555. Plusieurs documents montrent que les relations entre Léon IV et les Carolingiens durent être souvent tendues : *Regesta*, n<sup>os</sup> 2602, 2608, 2610, 2638, 2646. Y eut-il un pacte entre Léon, Lothaire et son fils au sujet des élections ? Le fragment suivant, qui se trouve dans Yves de Chartres et Gratien (Jaffé, n<sup>o</sup> 2652), l'affirme : « Leo IV Lothario et Ludovico Augg. inter nos et vos pacti serie statutum est et confirmatum, quod electio et confirmatio futuri romani pontificis non nisi iuste et canonice fieri debeat. » Il est difficile de tirer des lumières de ce texte tronqué. J'incline cependant à supposer que Léon promit que ce qui s'était produit en 847 ne se renouvellerait plus et qu'on attendrait la confirmation impériale. Louis ayant été consacré empereur le 6 avril 850, cette lettre est postérieure de trois ans au moins à l'élection de Léon IV.

3. « Clerus et cuncti proceres decretum componentis propriis manibus roboraverunt, et, consuetudo prisca ut poseit, invictissimis Lothario ac Ludovico destinaverunt Augustis. » *Lib. Pontific.*, n<sup>o</sup> 558.

envoyée aux empereurs. Ils rencontrèrent en route Arsenius, évêque de Gubbio ; il faisait partie de la faction qui soutenait le cardinal Anastase, excommunié par Léon IV<sup>1</sup>, et qui avait disputé l'élection à Benoît III. Arsenius gagna les légats. Quelque temps après les envoyés impériaux, les comtes Adelbert et Bernard arrivaient à Rome. Nicolas, Mercure et Arsène engagent le peuple à se porter à leur rencontre et on voit bien à leur langage que les *missi* étaient considérés comme les représentants d'un pouvoir réel et direct<sup>2</sup>. Accompagnés de quelques évêques et d'un certain nombre de nobles, ils quittent la ville, vont rejoindre les *missi*, s'emparent de leur esprit, et jettent en prison les évêques et les fonctionnaires qu'envoie Benoît III.

Le lendemain, les deux comtes enjoignent aux Romains de passer le pont Milvius et de venir apprendre les volontés impériales. Leur conduite n'est point celle d'ambassadeurs envoyés à un état vassal, mais bien de maîtres qui ont droit de commander<sup>3</sup>. Anastase, avec leur protection, entre à Rome, force les portes du Latran, en chasse Benoît III. Les jours qui suivent sont marqués par des troubles violents. La majorité des évêques reste fidèle à Benoît, ils se rassemblent ; en vain les *missi* entrent dans le lieu de leurs séances, les menacent de leurs armes : ils ne peuvent vaincre leur opposition. Le clergé, le peuple se réunissent dans la basilique de Latran, répétant à grands cris : « Nous voulons Benoît pour pape. » Devant l'émeute populaire les *missi* cèdent enfin, et, quelques jours après, Benoît III est consacré devant eux<sup>4</sup>.

Donc, si les empereurs francs ont recueilli à Rome les droits des empereurs de Byzance, les *missi* ont succédé aux exarques et suscitent à leur tour des troubles analogues à ceux qui avaient signalé l'élection de Sergius en 687.

Par une curieuse coïncidence, le jour même où Benoît III était consacré, le 29 septembre, Lothaire mourait au monastère de Prüm. Louis II restait seul empereur, et sa politique n'était point

1. Hincmar, *Ann.* ad a. 868.

2. « Omnes in obviam imperialibus simul nobiscum exire studete legatis, quatenus Augusti jussionibus obedientes existere valeatis. » *Lib. Pontific.*, n° 558.

3. « Missione fungentes, omni clero cunctoque senatui et universo populo mandaverunt ut obviam illis trans Milvium pontem imperatoris jussionibus irent. » *Ibid.*, n° 561.

4. « Imperialibus missis cernentibus, in apostolica sede, ut mos est et antiqua traditio dictat, consecratus ordinatusque est pontifex. » *Ibid.*, n° 566.

favorable à l'indépendance de la papauté. Il voulait sauver l'Italie des invasions sarrasines, la reconstituer, en former un état homogène; pour arriver à son but il fallait que sa suprématie sur l'état de Saint-Pierre fût respectée, que son influence y fût réelle. Au siècle suivant, un écrivain hostile au rôle politique de la papauté célébrait ses projets et l'appelait Louis le Grand<sup>1</sup>.

Ses intentions se montraient clairement en 858, lors de l'élection de Nicolas I<sup>er</sup>. Le chroniqueur franc le mieux informé de ce temps dit que Nicolas devint pape plutôt par la faveur de Louis et de ses grands que par l'élection du clergé<sup>2</sup>. Et, si le biographe pontifical n'avoue point si nettement la vérité, du moins il la laisse entendre. L'empereur n'était pas à Rome lors de la mort de Benoît III; il y revint aussitôt et put ainsi surveiller l'élection; quant à la consécration, elle eut lieu en sa présence<sup>3</sup>. Peut-être avait-il forcé la main aux électeurs et craignait-il quelque réaction. Une anecdote du *Liber Pontificalis* autorise à le supposer. En effet, après les fêtes de l'ordination, Louis quitte Rome, mais il va s'établir près de la ville à Torre di Quinto, prêt sans doute à intervenir si quelque émeute éclatait. Le pape alla l'y trouver avec la noblesse romaine et l'empereur marcha devant lui en tenant la bride de son cheval. La vénération que lui témoignait Louis n'était-elle pas un acte politique et ne voulait-il pas mieux imprimer aux Romains le respect d'un pape qu'il avait choisi?

Ici, comme en d'autres occasions, le succès ne répondit point aux espérances de Louis II. Parmi les papes du IX<sup>e</sup> siècle, Nicolas I<sup>er</sup> se place au premier rang: nul ne se fit une idée plus haute des droits de la papauté et du rôle qu'elle devait jouer. Au milieu d'une société désordonnée et violente, il sut, par son énergie, imposer à tous l'ascendant de la force morale. Cependant, quelque opinion qu'il ait eue sur le droit de confirmation, parmi les actes de son pontificat je n'en trouve qu'un seul qui se rapporte aux élections: en 862, dans un synode romain, il confirma la mesure

1. « Hic quia magis Italiam habitare elegit, vicinior factus est Romae, habens strenuos viros ejus urbis, scientes antiquam imperatoris consuetudinem et intimantes Caesari. Qui suggerebant illi, repetere antiquam imperatorum dominationem; et nisi ob reverentiam beatorum apostolorum dimitteret, pro certo faceret. » *Libellus de imperat. potest.*, Watterich, *Vit. Rom. Pontif.*, p. 629. Le témoignage de l'auteur du *Libellus* a ici de la valeur.

2. « Praesentia magis ac favore Ludovici regis et procerum ejus quam cleri electione. » *Prud. Ann.* ad a.

3. *Lib. Pontific.*, n° 579.

du synode de 769 qui prononçait l'anathème contre les perturbateurs<sup>1</sup>.

Cette disposition aurait pu être appliquée dès l'élection suivante. Les troubles qui accompagnèrent l'avènement d'Adrien II marquent un nouveau progrès dans le développement des prétentions impériales, et cette fois c'est au principe même de la liberté de l'élection que s'attaquent les *missi*. On ne voit pas que jusqu'alors il eût été nécessaire d'attendre l'autorisation de l'empereur pour procéder à l'élection, ni d'admettre ses représentants à l'assemblée électorale. Adrien avait été élu d'un consentement unanime, s'il faut en croire son biographe, bien que les nobles fussent alors divisés en deux factions adverses<sup>2</sup>. On a supposé avec raison que de ces deux factions l'une était romaine, l'autre franque et impériale<sup>3</sup>. Ce serait la première qui l'aurait emporté, de là, dans l'autre camp, un mécontentement dont les *missi* se firent l'écho. Ils n'étaient pas hostiles, disaient-ils, à la personne d'Adrien II, mais ils prétendaient qu'on aurait dû les inviter à l'élection, tandis que les Romains ne leur avaient pas permis d'y assister. Il fallut discuter avec eux, leur expliquer qu'il n'y avait point là d'offense à l'empereur, mais que, si on devait chaque fois attendre les envoyés de l'empereur avant de procéder à l'élection, de tels retards auraient de graves inconvénients. Les *missi* se rendirent enfin à ces raisons et consentirent à venir saluer le nouvel élu. Ils trouvèrent aux abords du Latran une foule immense qui acclamait Adrien et qui voulait qu'il fût aussitôt consacré. Ce fut alors l'impatience populaire que les nobles durent calmer. Cependant Louis recevait le procès-verbal de l'élection et il répondait par une lettre dans laquelle il louait les Romains du choix qu'ils avaient fait. La consécration eut enfin lieu le 14 décembre 867, un mois après la mort de Nicolas I<sup>er</sup>. Tous ces détails sont connus par le *Liber Pontificalis*<sup>4</sup>; les annales franques n'entrent point dans de si longs récits : pourtant Hinc-

1. *Regesta*, 2<sup>e</sup> édit., n<sup>o</sup> 2692.

2. « Proceres vero licet soluto in duas partes corpore viderentur esse divisi, una tamen mente parique circa hunc flagrabant amore. » *Lib. Pontific.*, n<sup>o</sup> 614.

3. Dümmler, *Gesch. des Ostfränkischen Reiches*, p. 662, 663.

4. N<sup>os</sup> 614, 615. La réponse des Romains aux prétentions des *missi* constitua un précédent juridique ; le texte du *Lib. Pontific.* fut, en effet, partiellement reproduit par les canonistes : v. Ivo, *Decretum*, Pars V, c. 16 (Migne, CXXI, 327).

mar a bien soin de noter que l'élection d'Adrien eut lieu avec le consentement impérial<sup>1</sup>.

C'était la seconde fois, à douze ans d'intervalle, que les prétentions des officiers impériaux troublaient les élections. Ne faut-il voir là qu'un dévouement exagéré aux intérêts de l'empereur? Il est permis d'en douter. A Rome, comme ailleurs, on pouvait suivre les progrès de l'invasion féodale : tandis que le pouvoir de l'empereur s'affaiblissait, ceux qui étaient chargés de le représenter cherchaient à l'exercer à leur profit. Il y avait donc à Rome tout un parti d'officiers impériaux, de seigneurs étrangers à la ville qui aspiraient à s'y rendre maîtres, mais qui se heurtaient à une forte opposition locale : au moment des élections, ces partis étaient fatalement entraînés à la lutte. Les incidents qui signalèrent l'avènement d'Adrien en offrent encore un autre exemple. A l'époque de la consécration, Lambert, duc de Spolète, envahit Rome, vendit les maisons des grands, dévasta les églises et les monastères, livra à ses satellites des jeunes filles de naissance noble. L'empereur, il est vrai, sur la plainte des Romains, lui enleva son duché<sup>2</sup>, mais cette mesure illusoire ne devait point défendre le successeur d'Adrien II, Jean VIII, contre de nouvelles attaques de ce dangereux voisin<sup>3</sup>. A l'appui de leur turbulente intervention, les ducs de Spolète invoquaient des droits plus ou moins authentiques. Au siècle suivant, un de leurs partisans, l'auteur du *Libellus de imperatoria potestate*, prétendait que, à l'époque lombarde déjà, ils exerçaient à Rome une sorte de vice-royauté et intervenaient dans les élections pontificales ; que, plus tard, ils avaient été chargés par les Carolingiens, d'y représenter l'empereur<sup>4</sup>. Il est certain que, depuis 799, les ducs de Spolète avaient été investis à diverses reprises de missions importantes à Rome<sup>5</sup>. On peut donc les considérer comme un exemple de ces seigneurs qui transformaient en tyrannie féodale leur situation officielle.

Quant au malheureux empereur qui avait rêvé de fortifier en Italie le pouvoir impérial, il éprouvait revers sur revers. En 871.

1. *Ann.* ad a. 867.

2. *Lib. Pontific.*, n° 622.

3. Jaffé, *Regesta*, n° 3073, 3112, 3119, 3120, 3121.

4. *Libellus*, dans Watterich, *Vitae Rom. Pontif.*, p. 627, 628.

5. V. Jung. *Über den sogennante Libellus*, dans *les Forsch. z. Deutschen Gesch.*, t. XIV, 1874, p. 419, 420.

le duc de Bénévent, Adelchis, s'emparait de lui, de ses fidèles, de ses trésors, il le gardait prisonnier pendant un mois, et ne le relâchait qu'à des conditions humiliantes. Intervint-il dans l'élection de Jean VIII, qui, au mois de décembre 872, succéda à Adrien ? Aucun contemporain n'en fait mention, pas même Hincmar qui, en 867, avait noté le consentement impérial<sup>1</sup>. D'après l'auteur du *Libellus de imperatoria potestate in urbe Roma*, Jean VIII aurait bientôt remporté une victoire sur les prétentions impériales ; élevé par lui à l'empire, Charles le Chauve aurait prouvé sa reconnaissance par d'humiliantes concessions : Rome devenait libre, indépendante et les élections pontificales étaient enlevées au contrôle des officiers impériaux<sup>2</sup>. M. Jung, qui s'est récemment occupé de la composition de ce curieux pamphlet, a cherché à démontrer, d'après les lettres de Jean VIII, que le récit du *Libellus* méritait ici d'inspirer confiance<sup>3</sup>. Sa démonstration me paraît probante. En tout cas les promesses de Charles le Chauve n'avaient qu'une médiocre valeur, car il était pour la papauté un allié plus ambitieux qu'utile. Peu de temps après sa mort, Rome fut envahie par Lambert de Spolète et Guido de Toscane, et toute la fin du pontificat de Jean VIII fut dépensée en d'impuissants efforts.

Quand il mourut assassiné, le 15 décembre 882, c'était le plus indigne entre les descendants de Charlemagne, Charles le Gros, qui était empereur. Un des continuateurs des annales de Fulde semble donner à entendre que le nouveau pape, Marin, ne fut ordonné qu'avec le consentement impérial<sup>4</sup>. Son pontificat fut d'ailleurs très court et, dès 884, il fut remplacé par Adrien III. Sur cette élection tout détail manque. On a parfois attribué à Adrien III un décret d'après lequel les élections pontificales devaient se faire librement, sans intervention impériale. Le premier écrivain qui en parle est un chroniqueur du XIII<sup>e</sup> siècle, Martinus Polonus, fort connu pour la facilité avec laquelle il

1. En 872, il se borne à dire : « Adrianus papa moritur et Johannes, archidiaconus romane ecclesiae, ... in locum ejus substituitur. »

2. « Removit etiam ab eis regias legationes, assiduitatem vel praesentiam apostolicae electionis. » Watterich, *ibid.*, p. 631.

3. Jung, *Mém. cité, Forsch. z. D. Gesch.*, t. XIV, p. 441 et suiv.

4. « Omni populo romano unanimiter confortante... ordinari compactum est. » *Ann. Fuld.* ad a. 883. Les détails qui suivent attestent d'ailleurs l'accord du pape et de l'empereur.

enregistre toutes les fables<sup>1</sup>. Les événements qui suivirent la mort d'Adrien et qui signalèrent l'élection d'Étienne VI (885) ne permettent guère d'admettre que la papauté ait osé prendre une pareille mesure. Ici du moins, grâce à une biographie pontificale et aux annales de Fulde, on peut retracer ce qui se passa. Jean, évêque de Pavie, était alors *missus* impérial à Rome. Il se joignit aux électeurs pour contraindre Étienne à accepter le pontificat, et la consécration eut lieu le dimanche suivant<sup>2</sup>. Il semble que cette intervention eût dû légitimer ce qui s'était fait, il n'en fut rien cependant. Si le biographe pontifical ne parle point des difficultés qui survinrent, on sait par les annales de Fulde que Charles le Gros fut vivement froissé qu'on eût procédé à l'ordination sans le consulter. Il envoya à Rome son favori, Liutwart, évêque de Verceil, et d'autres prélats, les chargeant de déposer Étienne. Le nouveau pape fit valoir le témoignage des évêques, des clercs, des laïques qui l'avaient unanimement élu, et la colère de l'empereur se calma<sup>3</sup>.

Bientôt après Charles le Gros était déposé ; aucun descendant direct et légitime de Charlemagne ne devait plus désormais ceindre la couronne impériale. Mais la déchéance du pouvoir impérial ne profitait point à la papauté ; à son tour elle allait être assaillie par les plus terribles épreuves qu'elle eût depuis longtemps subies. Quelques années plus tard, c'était elle-même qui se plaignait que l'abstention de l'empereur et l'absence de ses *missi* fussent une cause de troubles lors des élections<sup>4</sup>.

Je ne m'étendrai point ici sur la consécration qui conférait au pape la plénitude de sa dignité et de son pouvoir. Cette cérémonie intéresse l'histoire de la liturgie bien plutôt que l'histoire politique, aussi suffira-t-il d'en rappeler les traits principaux. C'était dans la basilique de Saint-Pierre qu'elle avait lieu. Au chant des psaumes, l'élu sortait de la sacristie (*secretarium*) et venait se placer près de la confession de Saint-Pierre. Après une litanie et au début de la messe, l'évêque d'Albano prononçait la première oraison, l'évêque de Porto la seconde. On apportait ensuite les évangiles, on les ouvrait et les diacres

1. « Hic constituit ut imperator non intromitteret se de electione papae. » Martinus Polonus, éd. Klünes, p. 104.

2. *Lib. Pontific.*, n° 642.

3. *Ann. de Fulde* ad a. 885.

4. V. plus haut, p. 74, n. 3.

les tenaient au-dessus de la tête de l'élu. C'était à ce moment que l'évêque d'Ostie le consacrait pontife. Après que l'archidiaque l'avait revêtu du pallium, il allait se placer sur le siège épiscopal, il donnait la paix à tous les prêtres et disait le « Gloria in excelsis Deo. » L'école des chantres et les chefs des régions lui chantaient *laudes*. Il célébrait la messe, puis se retirait, entouré des prêtres, en bénissant toutes les corporations. De retour à la sacristie il s'asseyait dans la chaire de saint Pierre<sup>1</sup>. Au moment du départ, au bas des degrés de la basilique, il montait à cheval ou dans une chaise à porteurs, au milieu des acclamations des chefs des régions et regagnait le palais du Latran. Tel est le cérémonial que décrivent les documents officiels<sup>2</sup>. Quelquefois la journée se terminait par un riche banquet et une distribution de présents aux nobles et au peuple<sup>3</sup>.

Au moment de la consécration, le nouveau pape était tenu à des professions de foi dont on a plusieurs formules, les unes destinées à être prononcées, les autres à être envoyées aux évêques et aux fidèles. Il promettait de maintenir l'intégrité de la foi, les décisions des conciles œcuméniques, les décrets de ses prédécesseurs. Il rappelait les anathèmes prononcés contre les hérésiarques fameux et même contre le pape Honorius, coupable d'avoir favorisé les erreurs du monothélisme<sup>4</sup>.

Un autre détail de cette cérémonie mérite une attention particulière. L'*ordo romanus* n° IX dit que, au départ de Saint-Pierre, le chef des écuyers (*prior stabuli*) place sur la tête du pape la tiare (*regnum*)<sup>5</sup>. Jusqu'à ces derniers temps, on a cru, d'après un passage du *Liber Pontificalis*, que l'usage de couronner le pape datait tout au moins de Nicolas I<sup>er</sup><sup>6</sup>. Cette

1. Sur la chaire de S. Pierre v. de Rossi, *Bull. di Arch. Crist.*, 1867, p. 33 et suiv.

2. *Lib. Diurnus*, n° LVII : *Ordo romanus*, n° IX, dans Mabillon, *Mus. ital.*, t. II, p. 92. — V. les commentaires de Mabillon, *ibid.*, p. cxvi et suiv., Zoepffel, *ouvr. cité*, p. 243 et suiv.

3. *Lib. Pontific.*, n° 455, 456, 566, 614.

4. *Lib. Diurn.*, n° LXXXIII, LXXXIV, LXXXV, et l'introd., p. cxiii et suiv. L'envoi de cette profession de foi était d'ailleurs un usage bien antérieur à Honorius ; v. la lettre d'Anastase II en 497 : Thiel, *Epist. Roman. Pontif.*, p. 624.

5. Mabillon, *Mus. ital.*, *ibid.*, p. 93.

6. « Coronatur denique, » *Lib. Pontific.*, n° 579. Il est vrai que, en cette circonstance, le couronnement a lieu non pas au départ de S.-Pierre, mais après le retour au Latran.



opinion, admise par des savants aussi compétents que M. de Rossi<sup>1</sup>, a été rejetée récemment par MM. Hinschius et Zoëpfel<sup>2</sup>, qui ne voient dans le couronnement une institution régulière qu'à partir du XI<sup>e</sup> et du XII<sup>e</sup> siècle. Ni l'un ni l'autre ne se préoccupe du texte de l'*ordo romanus* n° IX, qui malheureusement est de date incertaine<sup>3</sup>.

L'histoire de l'intervention des Carolingiens dans les élections est, comme on vient de le voir, pleine de troubles. Pourtant une impression générale s'en dégage : quelques efforts qu'on ait faits parfois pour régler par des conventions précises les rapports des deux pouvoirs, la lutte était en quelque sorte leur état naturel ; ces conventions n'avaient aucune valeur durable et chacun des contractants ne songeait qu'à les modifier à son profit. Du côté de l'empire on ne paraît songer nettement à l'ancien droit de confirmation que vers 824, mais alors parfois on le dépasse. Pour la papauté, plus ou moins hardie selon la faveur des temps, elle poursuit toujours le même but et rêve une complète indépendance. A chaque élection les conflits se répètent et, de quelque façon qu'ils se dénouent, les deux pouvoirs en souffrent, l'empire et la papauté s'affaiblissent par leurs victoires comme par leurs défaites. A la fin du VIII<sup>e</sup> siècle et au commencement du IX<sup>e</sup> siècle, s'ouvre pour l'un et l'autre une période d'effroyable anarchie. A peine se relèveront-ils que la lutte recommencera plus ardente encore. Quant au système électif, qui a fait l'objet de cette étude, des expériences sans cesse répétées en feront mieux sentir tous les défauts, et, lorsque Hildebrand voudra relever le pouvoir pontifical, c'est de ce côté d'abord que porteront ses réformes.

C. BAYET.

1. *Bull. di Arch. Crist.*, 1864, p. 3.

2. Hinschius, *Kirchenrecht*, t. I, p. 209. Zoëpfel, p. 262, dit qu'il est certain que la mention régulière et la description exacte du couronnement ne se rencontrent pas avant le XII<sup>e</sup> s.

3. Il y est fait mention d'un pape Léon. Mabillon songe à Léon III, ce qui n'est pas vraisemblable. Les papes de ce nom sont nombreux aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> ss. : Léon IV (817-855), Léon V (903), Léon VI (928-929), Léon VII (936-939), Léon VIII (963-983) ; puis, au XI<sup>e</sup> s., Léon IX (1048-1054).

## MÉLANGES ET DOCUMENTS

---

### NAPOLÉON I<sup>er</sup> ET SAINT-DOMINGUE.

M. Thiers a raconté de quelle manière le premier consul, lorsqu'il vit ses conquêtes en Egypte compromises par la flotte anglaise, imagina un vaste système de compensation dans le nouveau monde. « Si l'Égypte venait à nous être ravie, le premier consul voulait avoir fait quelque chose pour la grandeur coloniale de la France. Si l'Égypte perdue ne pouvait plus nous fournir le dédommagement de Saint-Domingue, le premier consul espérait le trouver dans la Louisiane<sup>1</sup>. »

M. Thiers ne peut être accusé d'avoir souvent méconnu le mérite des plans de Napoléon, mais dans cette occasion il n'a pas rendu pleine justice à la grandeur de sa conception. La Louisiane n'occupait qu'une place secondaire dans cet ambitieux projet de colonisation. Le premier rang était, à juste titre, accordé à Saint-Domingue, le centre des intérêts coloniaux de la France, et plus important à lui seul que toutes les autres colonies ensemble. Déjà en 1795, la République avait forcé l'Espagne à céder, bien contre son gré, sa part de l'île à la France, et depuis ce temps le gouvernement français n'avait attendu que le retour de la paix pour établir son autorité sur l'île entière. Le premier consul, ayant échoué dans l'est, se tourna vers l'ouest. Après le 18 brumaire, vers la fin d'août 1800, il envoya Berthier à Madrid pour obtenir, de la couronne d'Espagne, la cession de la Louisiane. A partir de ce moment, Napoléon inaugura une nouvelle politique, dans laquelle il persévéra jusqu'en janvier 1803, une politique de paix à laquelle ni M. Thiers, ni la France n'ont rendu pleine justice. C'était l'ancien système de Louis XIV qui, survivant aux plus terribles chocs de la Révolution, était rétabli et accepté par le premier consul : un système basé sur la paix et qui devait la procurer, au moins pour un temps.

1. *Histoire du Consulat et de l'Empire*, II, 121.

Comme colonie, Saint-Domingue avait à souffrir d'un désavantage très sérieux. Ainsi que toutes les Antilles, il dépendait, pour ses besoins ordinaires, du continent américain, et cette dépendance était une menace continuelle pour la France.

Le premier consul voulut remédier à cet inconvénient, avant de s'attacher à la restauration du système colonial; il tenait à posséder la Louisiane afin de rendre Saint-Domingue indépendant des États-Unis d'Amérique, qui, par leurs institutions politiques et leur rôle historique, étaient toujours un dangereux voisinage. Voici quelques-unes des instructions secrètes adressées au nouveau capitaine général de la Louisiane : « Le système de cette colonie doit être, comme dans toutes celles que nous possédons, de parvenir à concentrer son commerce dans le commerce national. Il doit avoir cela de particulier d'établir ses relations avec nos Antilles, de manière à ce qu'elles remplacent dans ces colonies le commerce américain pour tous les objets dont l'importation et l'exportation sont permises aux États-Unis. »

Le même dessein était exprimé encore plus formellement dans une autre partie de ces instructions : « Les magistrats devront se convaincre de la possibilité de substituer cette colonie aux États-Unis pour les objets dont le commerce est permis à ceux-ci aux colonies françaises <sup>1</sup>. »

Le système colonial de Napoléon avait donc Saint-Domingue pour point central, mais Saint-Domingue plus que doublé d'étendue depuis l'annexion de la portion espagnole de l'île. La Guadeloupe et la Martinique continuaient à faire partie du système colonial, mais une base nouvelle et solide devait lui être donnée dans la Louisiane et la Nouvelle-Orléans, qui, disposant des produits des vastes régions de l'intérieur, pouvaient suppléer abondamment, même en temps de guerre, à tous les besoins des Antilles. Ainsi appuyées sur la France et sur la Louisiane, les colonies seraient aussi tranquilles et prospères qu'il est possible à des colonies de l'être.

Tel était le plan dont personne ne peut nier la haute valeur. Il est vrai qu'il y avait bien des difficultés pour le mettre à exécution, mais ces difficultés pouvaient être surmontées par la prudence et par la force.

Le premier obstacle était la guerre avec l'Angleterre, qui, tant qu'elle durerait, devait être une entrave au commerce et à l'activité maritime. Le second était les efforts tentés par Saint-Domingue

1. Instructions secrètes approuvées par le premier consul le 5 frimaire an 11 (26 novembre 1802) et 8 frimaire. Archives de la marine.

sous son chef nègre Toussaint Louverture, pour acquérir son indépendance. Le troisième était le péril d'une guerre avec les États-Unis.

Le premier consul ne pouvait mettre à exécution son plan colonial avant d'avoir obtenu une paix glorieuse; il était même obligé jusque-là de tolérer les fréquentes attaques de Toussaint, qui, profitant des hostilités qui existaient entre la France et les États-Unis, et protégé par l'Angleterre, s'efforçait de faire disparaître de l'île toute trace de dépendance.

Le premier consul se hâta de faire la paix avec les États-Unis. Il envoya des agents à Toussaint pour le rappeler au devoir. Il l'accabla d'honneurs et de flatteries, tandis que, secrètement, il faisait tout ce qui était en son pouvoir pour anéantir ses efforts. Mais il était évident que, tant que la guerre durerait avec l'Angleterre, Saint-Domingue prendrait de plus en plus le goût de l'indépendance; ce fut en grande partie pour cela que le premier consul chercha, en toute bonne foi, à faire la paix avec les Îles-Britanniques. Les circonstances le favorisèrent. Pitt était découragé par Hohenliden et Lunéville. La mort de Paul I<sup>er</sup>, la victoire de Nelson à Copenhague, la dissolution de la ligue des Neutres prouvèrent à Napoléon qu'un retard serait fâcheux. Pitt abandonna son poste de premier ministre. Les négociations commencèrent en mars 1801; les préliminaires de la paix furent signés à Londres, le 4<sup>er</sup> octobre, et ratifiés le 6 octobre à Paris, par Napoléon. Dès le 7 octobre, sans le moindre délai, des ordres furent donnés pour l'organisation des troupes coloniales devant faire le service de Saint-Domingue, la Guadeloupe et la Martinique. Dès le 8 octobre, le général Leclerc, beau-frère du premier consul, fut mandé à Paris avec son état-major, et les préparatifs furent menés avec une telle rapidité que, six semaines après la signature des préliminaires de Londres, plusieurs mois avant que les négociations d'Amiens eussent commencé, Leclerc s'embarquait à Brest pour Saint-Domingue. L'extrait suivant d'une des lettres qu'il écrivit à ce moment au premier consul contient une curieuse allusion à l'importance attachée à ce commandement.

#### LECLERC A NAPOLÉON.

Brest, 2 frimaire (23 novembre 1801).

..... J'ai eu singulièrement à me louer des procédés délicats du général Bernadotte à mon égard. J'y ai été d'autant plus sensible qu'il s'était attendu à avoir le commandement de cette expédition. Il ne désire qu'un peu d'aisance; si vous la lui donniez, vous acquerriez des droits à sa reconnaissance. C'est un homme franc et loyal. Il voit

avec peine le commandement passer en d'autres mains que les siennes, mais il est votre admirateur ; il est reconnaissant de ce que vous avez fait pour lui après le 18 brumaire. Je désirerais qu'il sût que je vous ai parlé de lui <sup>1</sup>.

Dès le 27 juillet, le premier consul avait chargé Talleyrand de réclamer, auprès de la cour d'Espagne, la remise de la Louisiane aux mains de la France ; il renouvela sa demande le 15 août, mais l'ordre n'en fut donné définitivement par Charles IV que le 15 octobre 1802 à Barcelone. Ce délai n'avait pas une grande importance, car la Louisiane n'occupait dans le plan qu'une place secondaire, et son utilité dépendait du succès de Leclerc. Le fait que le premier consul avait demandé la cession de la Louisiane deux mois avant l'ouverture des négociations avec l'Angleterre, prouve que non seulement il était bien décidé à terminer la guerre, mais encore, qu'en demandant la paix, il avait surtout en vue les colonies. La hâte avec laquelle les préparatifs furent faits et Leclerc envoyé à Saint-Domingue, l'importance et le grand nombre des expéditions, l'ostentation avec laquelle elles s'accomplirent, la proche parenté de Leclerc avec le premier consul, le fait que Pauline Bonaparte voulut suivre son mari sont autant de preuves de l'importance capitale que Napoléon attachait à sa nouvelle politique, qui avait pour but le développement colonial et la paix sur l'Océan.

Rien n'indiquait qu'il y eût hésitation dans l'esprit de Napoléon, soit sur son but, soit sur les mesures à prendre dans cet étalage d'idées nettes et vigoureusement exprimées qui se développèrent peu à peu avec une précision logique et une admirable énergie pendant quinze mois ; il n'avait pas de raison pour hésiter du moment qu'il avait résolu la restauration des colonies. Réduire Saint-Domingue à l'obéissance, destituer ses chefs noirs, désarmer les nègres, rétablir l'esclavage, en fait si ce n'est officiellement, faire revivre l'ancien régime des planteurs blancs, était une conséquence naturelle pour tout homme qui se fût trouvé dans la situation de Napoléon. En laissant un gouvernement nègre à Saint-Domingue, il eût, dès l'origine, fait échouer son nouveau plan colonial ; « c'était l'intérêt de la civilisation, » comme il le disait <sup>2</sup>, « de détruire la nouvelle Alger qui s'organisait au milieu de l'Amérique. »

Le 13 novembre, comme Leclerc se disposait à partir, le premier consul ordonna à Talleyrand d'écrire au gouvernement britannique :

1. Archives nationales. A. F. IV, 1213. Les pièces provenant des Archives nationales, que nous publions ici, portent toutes cette même cote.

2. Lettre à Talleyrand, 30 octobre 1801. — *Correspondance*, VII, 307.

« Dans le parti que j'ai pris d'anéantir à Saint-Domingue le gouvernement des noirs, j'ai moins été guidé par des considérations de commerce et de finance, que par la nécessité d'étouffer dans toutes les parties du monde tout germe d'inquiétude et de troubles; mais il n'a pas pu m'échapper que Saint-Domingue, reconquis par les blancs, serait pendant bien des années un point faible qui aurait besoin de l'appui de la paix et de la métropole; la liberté des noirs, reconnue à Saint-Domingue, serait dans tous les temps un point d'appui pour la République dans le Nouveau-Monde<sup>1</sup>. »

La nécessité politique exigeait, dans l'intérêt du nouveau système colonial, que l'ancien régime fût rétabli. Au point de vue de Napoléon, aucune autre ligne de conduite n'était praticable, et il est certain que, dès l'origine, toutes ses mesures furent prises et exécutées dans ce but. Cependant, dans les « notes » dictées à Sainte-Hélène, il a raconté ce fait d'une façon quelque peu différente, et a même affirmé qu'il avait hésité sur la conduite à suivre avec les nègres.

La situation prospère où se trouvait la République dans le courant de 1801, après la paix de Lunéville, faisait déjà prévoir le moment où l'Angleterre serait obligée de poser les armes, et où l'on serait maître d'adopter un parti définitif sur Saint-Domingue. Il s'en présenta alors deux aux méditations du premier consul; le premier de revêtir de l'autorité civile et militaire et du titre de gouverneur général de la colonie le général Toussaint Louverture; de confier le commandement aux généraux noirs; de consolider, de légaliser l'ordre de travail établi par Toussaint, qui était déjà couronné par d'heureux succès; d'obliger les fermiers noirs à payer un cens ou redevance aux anciens propriétaires français; de conserver à la métropole le commerce exclusif de toute la colonie, en faisant surveiller les côtes par de nombreuses croisières. Le deuxième parti consistait à reconquérir la colonie par la force des armes, à rappeler en France tous les noirs qui avaient occupé des grades supérieurs à celui de chef de bataillon, à désarmer les noirs en leur assurant la liberté civile et en restituant les propriétés aux colons. Les avantages du premier étaient palpables;..... aussi le premier consul inclinait pour le premier parti, parce que c'était celui que paraissait lui conseiller la politique, celui qui donnerait le plus d'influence à son pavillon dans l'Amérique..... Tels étaient l'état de Saint-Domingue et la politique adoptée par le gouvernement français à son égard, lorsque le colonel Vincent arriva à Paris. Il était porteur de la Constitution qu'avait adoptée de sa pleine autorité Toussaint Louverture, qu'il avait fait imprimer et mise à exécution, et qu'il notifiait à la France. Non seulement l'autorité, mais même l'honneur et la dignité de la Répu-

1. *Correspondance*, VII, 320.

blique étaient outragés. De toutes les manières de proclamer son indépendance et d'arborer le drapeau de la rébellion, Toussaint Louverture avait choisi la plus outrageante, celle que la métropole pouvait le moins tolérer. Dès ce moment, il n'y eut plus à délibérer ; les chefs des noirs furent des Africains ingrats et rebelles, avec lesquels il était impossible d'établir aucun système ; l'honneur, comme l'intérêt de la France, voulut qu'on les fit rentrer dans le néant.... Comme Toussaint était le plus modéré des généraux noirs, que Dessalines, Christophe, Clairvaux, etc., étaient plus exagérés, plus désaffectionnés et plus opposés encore à l'autorité de la métropole, il n'y eut plus à délibérer : le premier parti n'était plus praticable, il fallut se résoudre à adopter le deuxième et à faire le sacrifice qu'il exigeait.

Ces pages, écrites à Sainte-Hélène, ressemblent à une justification, comme si l'empereur avait eu conscience de s'être trompé dans sa politique vis-à-vis de Saint-Domingue. De telles excuses n'étaient pourtant pas nécessaires et ne font qu'affaiblir les véritables circonstances atténuantes. Il est difficile de croire que le premier consul ait songé véritablement à adopter ce qu'il appelle son « premier parti. » Un tel procédé aurait eu des conséquences fatales en assurant la complète indépendance de Saint-Domingue ; et, de plus, il était contraire aux théories politiques, d'après lesquelles le premier consul agissait. L'arrivée de Vincent, apportant la Constitution de Toussaint, explique mal l'abandon de ce premier projet. Cette arrivée est mentionnée dans le *Moniteur* du 14 octobre ; Vincent est annoncé comme apportant « officiellement la Constitution que l'on présente à l'approbation de la métropole... Il est possible que l'on n'adopte pas en France plusieurs articles de la Constitution que Toussaint a proposée. » En réalité, Napoléon aurait pu facilement se servir de cette Constitution, mesure maladroite et ridicule, comme d'un prétexte pour exécuter ce « premier parti » vers lequel il inclinait ; c'était ce côté de la question que le premier consul faisait ressortir publiquement, soit dans les colonnes du *Moniteur*, soit dans les lettres officielles à Toussaint. Le 48 novembre, il lui écrivit par l'entremise de Leclerc :

Nous avons conçu pour vous de l'estime, et nous nous plaignons à reconnaître et à proclamer les grands services que vous avez rendus au peuple français. Si son pavillon flotte sur Saint-Domingue, c'est à vous et aux braves noirs qu'il le doit. Appelé par vos talents et la force des circonstances au premier commandement, vous avez détruit la guerre civile, mis un frein à la persécution de quelques hommes féroces, remis en honneur la religion et le culte de Dieu de qui tout émane. La Constitution que vous avez faite, en renfermant beaucoup de bonnes choses, en contient qui sont contraires à la dignité et à la souveraineté du peuple français, dont Saint-Domingue ne forme qu'une portion.

Les circonstances où vous vous êtes trouvé.... ont rendu légitimes les articles de cette Constitution qui pourraient ne pas l'être. Mais aujourd'hui que les circonstances sont si heureusement changées, vous serez le premier à rendre hommage à la souveraineté de la nation qui vous compte au nombre de ses plus illustres citoyens..... Que pouvez-vous désirer ? La liberté des noirs ? Vous savez que dans tous les pays où nous avons été, nous l'avons donnée aux peuples qui ne l'avaient pas.

Dans l'*Exposé de la situation de la République*, daté du 22 novembre, le même point de vue est présenté officiellement au peuple français :

A Saint-Domingue, des actes irréguliers ont alarmé la soumission. Sous des apparences équivoques, le gouvernement n'a voulu voir que l'ignorance qui confond les noms et les choses, qui usurpe quand elle ne croit qu'obéir ; mais une flotte et une armée qui s'apprent à partir des ports de l'Europe auront bientôt dissipé tous les nuages, et Saint-Domingue rentrera tout entière sous les lois de la République. A Saint-Domingue et à la Guadeloupe, il n'y a plus d'esclaves, tout y est libre, tout y restera libre. La sagesse et le temps y ramèneront l'ordre et y rétabliront la culture et les travaux.

L'outrage fait à l'honneur de la France par la Constitution de Toussaint ne fut pas reconnu publiquement, et n'aurait pu, comme Napoléon le démontra plus tard, occasionner un aussi complet changement dans la politique.

Toussaint lui-même avait déjà commis des actes bien suffisants pour le faire mettre hors la loi, et sa Constitution n'était pas le plus répréhensible.

Les raisons alléguées par Napoléon pour justifier les mesures prises sont beaucoup plus profondes : au moment même où il faisait ces déclarations publiques, il expliquait secrètement ses véritables motifs au gouvernement anglais, en ces mots déjà cités : « La liberté des noirs, reconnue à Saint-Domingue et légitimée par le gouvernement, serait dans tous les temps un point d'appui pour la République dans le nouveau monde... ; le sceptre du nouveau monde serait tôt ou tard tombé aux mains des noirs. » « C'est l'intérêt de la civilisation de détruire la Nouvelle-Alger qui s'organise au milieu de l'Amérique. »

Le premier consul savait combien était dangereux le voisinage des États-Unis, aussi la France devait-elle, à moins de renoncer à la possession de l'île, y rétablir l'ancien régime.

Depuis le moment où Napoléon, forcé d'abandonner l'Égypte, s'était résolu à faire la paix et à s'occuper de l'organisation des colo-



nies françaises, il avait agi avec son énergie habituelle et sans montrer aucune hésitation, ainsi qu'il le raconta plus tard. Il est vrai qu'il dut cacher son intention de rétablir l'esclavage à Saint-Domingue. Il fut obligé d'affirmer, de la manière la plus catégorique, que Saint-Domingue et la Guadeloupe resteraient libres. Il publia la proclamation du 8 novembre (17 brumaire an X) : « Habitants de Saint-Domingue, quelles que soient votre origine et votre couleur, vous êtes tous Français ; vous êtes tous libres et tous égaux devant Dieu et devant la République, » et l'exposé de la situation du 22 novembre : « A Saint-Domingue et à la Guadeloupe, il n'y a plus d'esclaves ; tout y est libre, tout y restera libre. »

Il écrivait cela au moment même où il annonçait à l'Angleterre son projet de retirer aux noirs leur liberté. Mais ce manque de bonne foi, qui nous paraît maintenant si blâmable, était plus apparent que réel, et on peut dire avec certitude qu'il n'a surpris personne. Tout le monde, tant en France qu'en Angleterre ou aux États-Unis et même à Saint-Domingue, savait que le pouvoir colonial des blancs ne pouvait s'affermir que par le rétablissement de l'esclavage ; tant qu'il ne fut question que de ce point du système colonial du premier consul, il ne s'éleva d'objections d'aucun côté. Tous les gouvernements de l'époque étaient intéressés à la réussite du premier consul, et s'il y eut une conspiration contre la liberté, chacun y eut sa part.

Néanmoins, dans les « notes » dictées à Sainte-Hélène, Napoléon, par une maladresse étrange à concevoir, recula devant l'aveu du caractère véritable de son plan. Il se réfugia dans le silence au lieu de s'expliquer clairement sur ce point. Il paraîtrait aussi qu'il désirait vivement que ses instructions secrètes à Leclerc fussent détruites, et que même il les anéantit lui-même afin de rendre ses desseins impénétrables. Un manque de courage moral apparaît dans ces « notes, » non pas seulement lorsqu'il essaie d'expliquer une politique qu'il eût mieux fait de soutenir et de justifier, mais dans ses efforts pour rejeter sur Leclerc toute la responsabilité.

Le projet de réorganiser le système colonial de la France et de l'agrandir par l'acquisition de la Louisiane, était en lui-même un des plus grands et des plus sages que Napoléon ait jamais conçus. Il exigeait la paix avec l'Angleterre et conseillait de chercher à obtenir le développement commercial et colonial par des moyens légitimes.

Si son application nécessitait un acte odieux de trahison envers la race nègre, cet acte était un de ceux que la morale politique du temps ne pouvait condamner. Si le plan échoua, l'échec fut dû aux circons-

tances, que Napoléon lui-même pouvait avouer sans honte. Il n'y avait aucune raison pour rejeter sur Leclerc toute la responsabilité des fautes qu'il n'avait pas commises.

Voici comment le fait fut raconté à Sainte-Hélène :

Le capitaine général Leclerc avait reçu effectivement, en partant, de la propre main de Napoléon, des instructions secrètes sur la direction politique à suivre dans le gouvernement de la colonie. Ces instructions sont restées inconnues ; à la mort du général Leclerc elles furent remises cachetées à son successeur.... Le capitaine général Leclerc eût épargné bien des malheurs et se fût évité bien des chagrins, s'il eût suivi scrupuleusement l'esprit de ces instructions. Elles lui prescrivaient de mettre la plus grande confiance dans les hommes de couleur, de les traiter à l'égal des blancs, de favoriser les mariages des hommes de couleur avec les blanches et des mulâtresses avec des blancs ; mais de suivre un système tout opposé avec les chefs des noirs. Il devait, dans la semaine même où la colonie serait pacifiée, faire notifier à tous les généraux, adjudants généraux, colonels et chefs de bataillons noirs, des ordres de service, dans leurs grades, dans les divisions continentales de la France ; il devait les faire embarquer sur huit ou dix bâtimens dans tous les ports de la colonie, et les diriger sur Brest, Rochefort et Toulon ; il devait désarmer tous les noirs, en conservant dix bataillons, chacun de 600 hommes, commandés par un tiers d'officiers et sous-officiers noirs, un tiers d'officiers et sous-officiers de couleur, un tiers d'officiers et sous-officiers blancs ; enfin il devait prendre toutes les mesures pour assurer et faire jouir les noirs de la liberté civile, en confirmant l'ordre de classement et de travail qu'avait établi Toussaint Louverture.

Que la mémoire de Napoléon, après tant d'années écoulées, n'ait pas été absolument fidèle, il n'y a pas à s'en étonner ; mais il ne peut guère s'être trompé au point d'avoir oublié de quelle nature étaient ses instructions concernant les gens de couleur ou les mulâtres qui constituaient une partie importante de la population coloniale. Ils étaient à peine moins nombreux que les blancs, presque aussi riches et actifs. La colonie de Saint-Domingue possédait environ 40,000 blancs, 40,000 gens de couleur et 500,000 nègres. L'effort tenté par les gens de couleur pour obtenir des droits politiques avait été la cause immédiate de la rébellion des nègres. Toussaint, qui était détesté des gens de couleur et qui les détestait, désirait les voir disparaître et s'était toujours servi des blancs. Si les blancs voulaient soumettre les nègres, ils devaient nécessairement s'allier avec les gens de couleur.

Cependant le ton de ces instructions contraste singulièrement avec la lettre contenant des ordres pour Richempanse qui était alors dans

la colonie voisine, la Guadeloupe. Elle est datée du 27 messidor an X (16 juillet 1802), c'est-à-dire dix-huit mois plus tard que les instructions à Leclerc, qui sont datées du 19 brumaire (10 novembre 1801). En écrivant à Richepanse, d'après l'ordre du premier consul, Decrès parle très différemment de la population mulâtre : « La caste des hommes de couleur doit essentiellement fixer notre attention ; faites peser sur eux le joug du préjugé salutaire qui seul a pu les dompter jusqu'à ce jour, et qui a de tout temps contribué à maintenir la subordination parmi les noirs<sup>1</sup>. »

Il est évident que, dans ses instructions secrètes, le premier consul ordonnait à Leclerc d'envoyer en Europe les chefs noirs et mulâtres, mais le ton des lettres privées n'indique pas s'il supposait qu'ils consentiraient à s'embarquer paisiblement pour la France, avec ou sans leurs grades. Il semble au contraire avoir été bien entendu que les chefs noirs seraient renvoyés de force.

Quatre mois plus tard, le premier consul écrivait à Leclerc pour lui recommander spécialement cette partie de ses instructions : « Suivez exactement vos instructions, et, dès l'instant que vous vous serez défait de Toussaint, Christophe, Dessalines et des principaux brigands, et que les masses des noirs seront désarmées, renvoyez sur le continent tous les noirs et hommes de couleur, qui auraient joué un rôle dans les troubles civils<sup>2</sup>. » Le 4<sup>er</sup> juillet, le premier consul revenait à la charge : « Je compte qu'avant la fin de septembre vous nous aurez envoyé tous les généraux noirs ; sans cela, nous n'aurions rien fait... Je comprends parfaitement qu'il serait possible que cela occasionnât des mouvements, mais vous aurez devant vous toute la saison pour les réprimer... Défaites-nous de ces Africains dorés, et il ne nous restera plus rien à désirer<sup>3</sup>. »

Evidemment, d'après ces instructions secrètes, la partie la plus importante de la mission donnée à Leclerc, c'était d'arrêter et d'exiler les chefs noirs. Il est vrai cependant que ce n'est pas là tout à fait le sens de ces mots : « Il devait faire notifier à tous les généraux des ordres de service, dans leurs grades, dans les divisions continentales de la France. »

A propos des « mesures pour assurer et faire jouir les noirs de la liberté civile » que les instructions secrètes étaient censées contenir, Napoléon dit simplement qu'elles n'étaient que la confirmation des

1. Decrès à Richepanse, 27 messidor an X. Archives de la marine.

2. Napoléon à Leclerc, 25 ventôse an X (16 mars 1802). *Correspondance*, VII, 414.

3. *Correspondance*, VII, 503.

ordres et des arrangements déjà donnés et pris par Toussaint. Leclerc exécuta à la lettre les ordres reçus en promettant la liberté aux noirs dans ses proclamations. Evidemment les instructions secrètes lui ordonnaient de donner aux nègres l'assurance de leur liberté. J'aurai l'occasion de montrer comment ces promesses furent tenues. Tout ce qu'on peut alléguer au sujet de cette liberté des noirs c'est que les instructions secrètes laissaient de côté les mesures qui devaient fixer leur condition définitive.

Leclerc quitta Brest le 22 novembre, se faisant suivre d'une armée de 44,000 hommes, d'après les instructions de Decrès, le ministre de la marine.

Napoléon explique, dans les « notes » de Sainte-Hélène, les fautes qu'il commit et qui firent échouer son expédition.

Mais le capitaine général Leclerc se laissa prévenir contre les mulâtres ; il partagea contre eux les préventions des créoles, qui leur en veulent davantage qu'aux noirs mêmes ; il renvoya Rigaud, leur chef, de la colonie ; les mulâtres furent aliénés et se rallièrent aux noirs. Il accorda de la confiance aux généraux noirs, tels que Dessalines, Christophe, Clairvau ; non seulement il les garda dans la colonie, mais il les investit de commandements importants. Il consentit que Toussaint Louverture séjourât dans la colonie ; cependant, ayant surpris, depuis, une correspondance secrète de ce général qui le compromettait, il le fit arrêter et transporter en France ; mais l'état-major noir, généraux, adjudants généraux, colonels, chefs de bataillon, restèrent en place. Lorsque le premier consul fut instruit de cette conduite, il en fut vivement affligé. L'autorité de la métropole dans la colonie ne pouvait se consolider que par l'influence des hommes de couleur ; en différant de faire sortir les chefs noirs de la colonie, il était à craindre que l'on en eût perdu l'occasion. Il était impossible que les individus qui avaient gouverné en souverains, dont la vanité égalait l'ignorance, pussent vivre tranquilles et soumis aux ordres de la métropole : la première condition pour la sûreté de Saint-Domingue était donc d'en éloigner 150 à 200 chefs. En agissant ainsi, on ne violait aucun principe moral, puisque tous les généraux et officiers sont tenus de servir dans toutes les parties de l'état où on veut les employer, puisque tous ces chefs noirs avaient eu des correspondances avec la Jamaïque, avec les croiseurs anglais. C'était tout à la fois priver la population de ses chefs militaires, et couper tous canaux avec l'étranger. Enfin il eût été plus convenable que Toussaint fût venu en France comme général de division que d'y venir comme un criminel contre lequel la métropole avait à venger, outre les anciennes félonies pardonnées, des crimes nouveaux.

Le décret du 28 floréal 1801, qui ordonnait que l'esclavage des noirs serait maintenu à la Martinique et à l'île de France, comme la liberté des noirs serait maintenue pour Saint-Domingue, la Guade-

loupe et Cayenne, était juste, politique, nécessaire.... Le décret relativement aux noirs n'a été qu'un prétexte : ils se sont insurgés par l'effet des menées de l'Angleterre ; ils ont repris les armes parce que cette cruelle maladie qui moissonna l'élite de nos troupes leur rendit l'espérance. Ce fut alors que le capitaine général se repentit d'avoir été trop indulgent, de ne pas avoir exécuté les ordres du premier consul ; tout se fût passé bien différemment s'il eût débarrassé la colonie de 150 à 200 chefs de noirs. En politique comme à la guerre, le moment perdu ne revient plus.

Avant de voir la façon dont Leclerc raconte lui-même ses désastres et en explique la cause, il est nécessaire de signaler la légère confusion qui semble s'être faite dans l'esprit de l'empereur à propos de ce « décret relativement aux noirs, » auquel le général Pamphile de Lacroix a attribué, en grande partie, les malheurs de Leclerc. Ce décret n'est pas daté du 28 floréal 1801, mais du 30 floréal 1802. Il y proclame, non pas la liberté des noirs de la Guadeloupe, mais le rétablissement de l'esclavage, ainsi qu'on le verra plus loin.

Leclerc débarqua au cap Français le 5 février 1802. Toussaint, qui semble avoir perdu la tête pendant la crise, n'était pas prêt à le recevoir ou à lui résister, mais Christophe, qui commandait sous ses ordres, au cap, fit feu sur l'armée de Leclerc, brûla la ville, laissa dévaster les plantations et se retira dans les montagnes. Leclerc se trouvait ainsi, dès le début, dans un pays ravagé, dont les habitants comptaient sur lui pour les soutenir et les aider. Le *Moniteur* du 24 ventôse an X contient ce que l'on peut appeler une traduction très libre de ses premières dépêches ; mais bien des choses en sont omises, qui étaient beaucoup plus intéressantes que celles qui y sont signalées.

#### LECLERC A DEGRÈS.

Quartier général au Cap, 30 pluviôse an X (9 février 1802).

..... J'ai beaucoup d'inquiétude pour les vivres ; partie de ceux qui sont à bord de l'escadre sont avariés. Heureusement que les Espagnols viennent à notre secours en nous laissant 2,000 quintaux de biscuits ; ils nous laisseront également, 100,000 quintaux de poudre. Il existe dans la ville quelques vivres sauvés de l'incendie. Les négociants du Cap ne veulent les donner qu'à des prix excessifs et veulent de l'argent comptant. Je m'arrangerai pourtant de manière à les avoir. Il existe une vingtaine de bâtiments américains en rade qui ont aussi quelques vivres. Ce sont des Juifs avec lesquels il m'est impossible de traiter. Il faudra pourtant bien que nous traitions. En ajoutant toutes mes res-

sources les unes aux autres, je calcule que nous serons très heureux si nous avons de quoi vivre deux mois et demi. Je ne puis compter ici sur aucune maison de commerce. Ces hommes ne sont pas français ; ils ne connaissent de patrie que les États-Unis. Ce sont les États-Unis qui ont apporté ici les fusils, les canons, la poudre et toutes les munitions de guerre. Ce sont eux qui ont excité Toussaint à la défense. Je suis intimement convaincu que les Américains ont formé le plan d'engager à l'indépendance toutes les Antilles parce qu'ils espéraient en avoir le commerce exclusif, comme ils ont eu celui de Saint-Domingue. Il ne serait pas malheureux pour moi que l'Angleterre et la France se réunissent pour les intimider !.....

On peut dire en passant que le langage très libre du général Leclerc à l'égard des Américains fut promptement connu de tout le monde ; il embarrassa même grandement M. Pichon, le chargé d'affaires de France à Washington, qui adresse aussitôt de vifs reproches au général :

PICHON A LECLERC.

9 germinal an X (30 mars 1802).

..... Pesez, je vous en conjure, général, les motifs que j'expose au ministre pour placer dans son vrai jour la conduite politique des États-Unis. Nous sommes disposés, je le crains, à leur trouver des torts, à considérer des actes commis durant une mésintelligence comme s'ils eussent été commis en pleine paix, à leur demander compte, d'après nos propres sentiments, de ce qu'ils ont dû et pu faire en ne consultant que leurs intérêts ; enfin à n'en exiger que ce que nous n'exigerions pas d'une nation dont nous aurions une idée plus haute sous le rapport des forces et des moyens. C'est du moins là ce que je crains d'apercevoir dans les correspondances, dans les discours et dans les rapports qui nous arrivent de votre colonie.

A ne considérer, général, que l'intérêt, le nôtre est d'écarter toutes les impressions de ce genre, pour ne voir qu'un pays d'où vous pouvez exclusivement tirer vos ressources et où l'on peut vous affamer. L'expérience vous le prouve. Nos colonies n'ont été révoltées que par notre mésintelligence malheureuse avec lui. Elles ne peuvent que par lui, et par lui seul nous pouvons les relever. Ce sont des vérités d'un plus grand poids que la satisfaction précipitée que nous pourrions donner aux griefs nationaux, que nous pourrions avoir, et à ceux que le malheur inspire aux particuliers. Je vous ai mis, général, sur vos gardes : les États-Unis ont leurs intérêts, nous les nôtres ; c'est à nous à les observer, et tant qu'ils se conduisent en paix avec nous, à vivre en bonne harmonie avec eux. Les esprits, en ce moment, sont très

échauffés ; l'affaire de la Louisiane les agite ; les coercions employées au Cap les aigrissent, et ces deux incidents, je le vois, indisposent et embarrassent prodigieusement le gouvernement. Un rien suffirait pour allumer un nouvel incendie. Vous approuverez sans doute, général, que je vous parle à ce sujet avec toute la franchise avec laquelle je parle au gouvernement<sup>1</sup>.....

Malheureusement, le général Leclerc fut loin d'approuver cette franchise. Il écrivit à Pichon, lui annonçant qu'il allait cesser toute correspondance avec lui ; il écrivit même au premier consul que Pichon était un « fripon » et un « misérable, » et demanda son rappel. Mais Leclerc, qui avait un tempérament vif, s'apaisait facilement, et, dans la suite, non seulement il pardonna à M. Pichon, mais encore il suivit son conseil. Cependant le premier consul blâma sévèrement les exhortations de M. Pichon, et ce fut même là, probablement, la véritable cause de sa disgrâce.

Leclerc, voyant Toussaint et son armée décidés à résister, fut obligé d'entrer en campagne. Avant de commencer les hostilités, il écrivit ainsi au gouvernement :

## LECLERC A DECRÈS.

28 pluviôse an X (17 février 1802).

A chaque instant, j'apprends que notre position en vivres est plus malheureuse. Le vaisseau qui a échoué portait avec lui les vivres des deux autres bâtiments. Il y avait fort peu de navires américains en rade, et les ressources qu'ils contenaient étaient très faibles. Chaque jour en constatant l'état d'approvisionnement des vaisseaux, on découvre des avaries. Nos effets d'hôpitaux ont été débarqués aujourd'hui. Ils étaient sur la *Danaë* ; ils sont tous avariés ; je ne sais comment nous ferons. Venez vite à notre secours ; nous sommes nu-pieds ; envoyez-moi 30,000 paires de souliers<sup>2</sup>.

La campagne fut heureuse, mais ne se termina pas sans de grandes difficultés et sans que l'armée eût subi des pertes nombreuses ; l'industrie du pays fut même presque entièrement ruinée.

## LECLERC A DECRÈS.

8 ventôse an X (27 février 1802).

..... Voici la situation actuelle de la colonie : je suis maître de la partie du nord, mais presque tout y a été incendié, et je n'ai pas de

1. Archives de la Marine.

2. Ibid.

ressources à en attendre. Il y a des cultivateurs rassemblés en arrière sur vingt points différents.... Les rebelles sont maîtres encore d'une partie de l'ouest et ont incendié les points qu'ils n'occupent plus ; je n'ai pas de ressources à en attendre pour le moment. Le sud est en partie conservé.... Quant à la partie espagnole, elle a été tellement pressurée par Toussaint qu'il faut plutôt lui donner que lui demander. J'en suis à peu près maître.... Pour apprécier les travaux de la brave armée que j'ai l'honneur de commander, il faut que vous sachiez que je suis entré en campagne sans chevaux, sans cavalerie, sans aucuns moyens de transport. Les soldats ont rempli leurs sacs de cartouches et de biscuits. En partant de Brest, on me donna un état qui m'assurait que j'avais 15,000 paires de souliers à bord ; arrivé à Saint-Domingue je n'en ai trouvé que 4,000 mauvaises paires. On m'avait assuré que j'avais des effets de campement, et je n'ai pas trouvé une marmite à délivrer aux soldats, ni un seul bidon. D'après les états que j'ai, ces effets devaient être apportés par la *Fidèle*, et ils ne s'y sont pas trouvés. Les effets d'hôpitaux ont été si mal embarqués sur la *Danaë* qu'ils sont arrivés tout avariés. J'ai pourtant 3,500 hommes aux hôpitaux, que je ne sais comment faire soigner, les incendies des villes m'ayant ôté toutes ressources.... J'ai perdu, dans les différents combats que j'ai eu à soutenir, 600 hommes tués et 1,500 blessés ; j'ai 2,000 malades.... Ma position militaire n'est pas mauvaise, comme vous le voyez, citoyen ministre, mais elle le deviendrait si vous ne veniez promptement à mon secours<sup>1</sup>.

En dépit de toutes ces difficultés, Leclerc et son armée contraignirent enfin les chefs nègres à se soumettre.

Christophe, jaloux de Toussaint, ne voyait pas sans un secret plaisir son pouvoir diminuer ; il offrit de faire la paix. Contrairement à l'avis de Toussaint, lui et les autres chefs nègres avaient insisté pour livrer bataille aux Français. Il confessa plus tard sa faute à Pamphile de Lacroix : « Si alors, au lieu de combattre, notre système de résistance eût consisté à fuir et à bien effrayer les noirs, vous n'auriez jamais pu nous atteindre. Le vieux Toussaint ne cessait de le dire ; personne ne voulait le croire. Nous avions des armes, l'orgueil d'en faire usage nous perdit. »

Christophe était encore assez puissant pour être traité avec précaution ; l'ordre donné de lui accorder le titre de général français et de le transporter en France n'était guère applicable à un rebelle complètement indépendant, qui commandait à 5 ou 6,000 hommes dans des endroits inaccessibles. Leclerc préféra traiter. Il reçut Christophe dans l'armée, lui assigna une position sûre avec 4,500 de

1. Archives de la Marine.



ses hommes, et, par là, différa de quelques mois l'échec définitif de l'expédition française.

La défection de Christophe décida Toussaint à traiter; à son tour il fut accueilli, pardonné, et il reçut l'ordre de rester en surveillance, sans garde, dans une place sûre. En annonçant au gouvernement ces arrangements, Leclerc ajoutait :

Si les circonstances me forcent quelquefois, citoyen ministre, à paraître m'écarter du but de mes instructions, croyez que je ne les perds pas de vue, et que je ne cède quelque chose aux circonstances que pour les maîtriser ensuite et les faire servir à l'exécution de mon plan. Comme mes rapports que vous faites imprimer paraissent ici dans les journaux, il est impolitique d'y rien insérer qui puisse détruire les idées de liberté et d'égalité que tout le monde a ici à la bouche.

Il annonçait la soumission de Toussaint dans la lettre suivante :

LECLERC A DECRÈS.

18 floréal an X (8 mai 1802).

Citoyen ministre : — Le général Toussaint s'est rendu ici. Il en est parti parfaitement content de moi, et prêt à exécuter tous mes ordres. Je crois qu'il les exécutera, parce qu'il est persuadé que s'il ne les exécutait pas je l'en ferais repentir. Il faut que je lui aie inspiré une grande confiance, puisqu'il a couché au quartier-général d'un de mes généraux, et qu'il n'avait avec lui que quelques hommes. Je ne perds pas un instant pour rétablir la tranquillité et n'avoir rien à craindre dans la colonie de qui que ce soit <sup>1</sup>.

Leclerc semble avoir été surpris de la confiance témoignée par Toussaint dans l'honneur d'un général en chef français, beau-frère du premier consul.

Il y eut une autre cause qui décida Leclerc à enfreindre les ordres reçus et à faire la paix, à tout prix, avec les rebelles. Il le raconta dans la lettre suivante, qui porte la même date que la précédente :

LECLERC A DECRÈS.

18 floréal an X (8 mai 1802).

Citoyen ministre : — Les maladies font des ravages effrayants dans l'armée que je commande. Vous en serez convaincu quand vous jetterez les yeux sur l'état de la situation ci-joint de l'armée. Vous verrez que l'armée, que vous avez calculée être de 26,000 hommes, est réduite en ce moment à 12,000..... J'ai dans ce moment-ci 3,600 hommes

1. Archives de la Marine.

aux hôpitaux. Depuis environ quinze jours je perds depuis 30 jusqu'à 50 hommes par jour dans la colonie, et il n'y a pas de jours où il ne m'entre de 200 à 250 hommes à l'hôpital, tandis qu'il n'en sort pas plus de 50. Mes hôpitaux sont encombrés. J'y donne tous mes soins ; mais faites attention que je suis arrivé dans une colonie dont les principaux établissements ont été brûlés ; que mes effets d'hôpitaux sont tous restés en arrière ; que les garnisons que j'ai dans les villes souffrent beaucoup parce qu'il n'y a pas de casernes, que les soldats manquent de hamacs, la marine les ayant remportés presque tous..... Cette consommation d'hommes est vraiment effrayante, et on m'assure qu'elle ne fera qu'augmenter. Pour être maître de Saint-Domingue, j'ai besoin de 25,000 Européens, présents sous les armes. Vous voyez que je n'en ai que la moitié. Il n'y a pas un instant à perdre pour m'envoyer du renfort, quelle que soit ma position actuelle<sup>1</sup>.....

Pendant ce temps, le capitaine général envoyait des nègres en Europe, par centaines, pour obéir aux instructions qu'il avait reçues. Il ne les expédiait pas en France pour les faire entrer dans l'armée, mais pour en remplir les bagnes de la République ; aussi les protestations ne tardèrent-elles pas à s'élever contre ces sauvages désespérés, malades, sans vêtements, qui inondaient tous les ports de mer.

Toussaint, cependant, était un grand embarras. Dans la situation actuelle de l'armée française, c'était fort dangereux de le laisser libre, et aucun officier civil ou militaire ne pouvait blâmer Leclerc qui demandait avec instance son éloignement.

La lettre suivante, adressée au premier consul, raconte comment la chose se fit :

#### LECLERC AU PREMIER CONSUL<sup>2</sup>.

17 prairial an X (6 juin 1802).

Citoyen général : — Ma position devient plus mauvaise de jour en jour. Les maladies m'enlèvent des hommes..... Toussaint est de mauvaise foi, comme je m'y étais bien attendu, mais j'ai retiré de sa soumission le but que j'en attendais, qui était de détacher de lui Dessalines et Christophe avec leurs troupes. Je vais ordonner son arrestation, et je crois pouvoir compter assez sur Dessalines, de l'esprit duquel je me suis rendu maître, pour le charger d'aller arrêter Toussaint. Je crois ne pas le manquer, mais si je venais à le manquer, je le ferais poursuivre par Christophe et Dessalines. La saison ne me permet pas de faire la guerre avec les Européens, et je pourrai me servir encore des noirs avec avantage. Ce qui me fait prendre cette résolution, citoyen

1. Archives de la Marine.

2. Archives nationales.

consul, c'est que j'ai besoin de relever, dans la colonie, l'idée de mes forces par quelque acte de vigueur. Je le soutiendrai bien, dans le premier moment, mais si je n'ai pas reçu des renforts, ma position deviendrait mauvaise. Je compte, aussitôt que j'aurai reçu 4,000 hommes que je ferai passer pour 6,000, faire opérer le désarmement des cultivateurs par les généraux noirs. Ces mesures sont toujours subordonnées à celles que je serai obligé de prendre soit après l'arrestation de Toussaint, soit après l'avoir manqué. Ne soyez pas étonné si je dis qu'il soit possible qu'il soit manqué. Depuis 15 jours cet homme est extrêmement méfiant. Ce n'est point que j'ai donné de prise à sa méfiance, mais il regrette le pouvoir et ses regrets s'exhalent fréquemment et lui font naître l'idée de renouveler son parti. Par la conduite que j'ai tenue à l'égard des siens, il lui restera fort peu de partisans. Aussitôt que je me serai assuré de sa personne, je le ferai partir pour la Corse et je donnerai ordre qu'il soit enfermé dans un des châteaux de cette isle. C'est là où j'enverrai une grande partie de ceux dont je voudrai me défaire. J'en fais partir aujourd'hui une cinquantaine sur la *Maison*. J'écris au citoyen Miot qu'il peut les employer aux travaux publics. Je n'envoie que les hommes qui peuvent être dangereux à la colonie.....

Par la lettre suivante, qui porte la même date, on pourra juger combien étaient hardies les mesures prises par Leclerc :

## LECLERC A DECRÈS.

17 prairial an X (6 juin 1802).

..... Le mois de germinal m'a coûté 1,200 hommes dans les hôpitaux; le mois de floréal m'en a coûté 1,800, et je crains bien que celui-ci m'en coûte 2,000. Cette mortalité durera encore pendant trois mois. Je n'ai, au plus, que 10,000 Européens présents sous les armes dans ce moment. Ma position devient tous les jours mauvaise, citoyen ministre, par l'abandon où me laisse le gouvernement..... Chaque jour les noirs reprennent de l'audace. Je ne suis pas assez fort pour ordonner le désarmement ni les mesures nécessaires. Si la guerre recommence ici, ce qui est possible, ce ne sera pas ma faute, à moi qui ai fait plus que mes forces physiques ne me permettaient; ce sera la faute du gouvernement qui ne sera pas venu à mon secours<sup>1</sup>.....

Decrès se défendit aussi bien qu'il le pouvait; il avoua que la marche rapide et violente de ces expéditions coloniales avait considérablement nui à la marine. Elle avait tenté plus qu'il n'était en son pouvoir de le faire, et Leclerc en était la victime inévitable.

C'est à ce moment qu'eut lieu l'arrestation de Toussaint. La lettre que Leclerc écrivit à Decrès à ce sujet est insérée, avec

1. Archives de la Marine.

quelques variations, dans le *Moniteur* du 28 messidor an X. Sa lettre au premier consul est ainsi conçue :

LECLERC AU PREMIER CONSUL.

22 prairial an X (11 juin 1802).

Citoyen consul : — Je viens de prendre un parti qui fera un grand bien à la colonie. J'ai, comme je vous le marquais, fait arrêter le général Toussaint et je vous l'envoie en France avec toute sa famille. Cette opération n'était pas aisée ; elle a réussi on ne peut plus heureusement. Depuis quelques jours il avait rassemblé auprès de lui 600 à 700 cultivateurs et nombre de déserteurs. Il avait refusé de se rendre à deux rendez-vous que le général Brunet lui avait donnés. Quelques jours avant il m'avait écrit pour se plaindre de ce que j'avais établi des troupes à Dennery qu'il avait choisi pour sa résidence. Je lui répondis que pour lui ôter tout sujet de plainte je l'autorisais à conférer avec le général Brunet sur le placement des troupes dans ce canton. Il s'est rendu chez le général Brunet. Là il a été arrêté et embarqué. Une vingtaine de ses affidés ont été arrêtés dans les environs. Je les enverrai à Cayenne. J'ai fait une proclamation pour faire connaître sa conduite ; néanmoins des rassemblements ont eu lieu ; je fais marcher contre le général noir et j'espère rétablir l'ordre. Les noirs sont sans boussole ; ils sont tous divisés entre eux. On a arrêté aujourd'hui une des maîtresses de Toussaint venue ici pour m'assassiner..... Toussaint est enlevé ; c'est un grand point ; mais les noirs sont armés, et il me faut des forces pour les désarmer. La maladie fait ici des progrès effrayants, et il est impossible de calculer où elle s'arrêtera. Il est possible qu'il ne reste pas 4,000 hommes de troupes françaises à Saint-Domingue en octobre. Jugez alors quelle sera ma position..... Ma santé est toujours mauvaise et si ma position était assez assurée pour qu'il ne me restât plus d'inquiétude, je puis vous assurer que je vous demanderais de suite mon successeur ; mais je ferai mon possible en me ménageant pour durer encore six mois ici. A cette époque j'aurai tout fini, si le ministre de la marine ne me néglige pas comme il l'a fait jusqu'à présent...

Il ne faut pas que Toussaint soit libre. Faites-le emprisonner dans l'intérieur de la république ; que jamais il ne revoie Saint-Domingue !.....

LECLERC A DECRÈS.

22 prairial an X (11 juin 1802).

..... J'envoie en France cet homme si dangereux à Saint-Domingue. Il faut, citoyen ministre, que le gouvernement le fasse mettre dans une place forte située au milieu de la France, afin que jamais il ne

puisse avoir aucun moyen de s'échapper et de revenir à Saint-Domingue où il a toute l'influence d'un chef de secte. Si dans trois ans cet homme reparaisait à Saint-Domingue, peut-être détruirait-il tout ce que la France y aurait fait..... J'ai ôté aux noirs leur point de rassemblement, mais je suis bien faible, et ce n'est que par une force morale extraordinaire que je supplée à mes forces physiques. De grâce, envoyez-moi des forces; sans cela je ne puis entreprendre le désarmement, et sans le désarmement je ne suis pas maître de la colonie. Envoyez-moi de l'argent; je suis dans une pénurie extrême. Faites quelque chose pour nous, et ne nous laissez pas dans l'abandon comme vous l'avez fait jusqu'à présent. C'est, je vous l'avoue, le seul motif de dégoût que je rencontre dans l'entreprise difficile dont je suis chargé<sup>1</sup>...

Le premier consul répondit à ces lettres en des termes de chaleureuse approbation; il annonça le départ de nombreux renforts : « Je compte qu'à la fin de décembre vous nous aurez envoyé ici tous les généraux noirs; sans cela, nous n'aurions rien fait. » Il considérait cette mesure comme très importante. Il est curieux de rapporter cette idée qu'eut Napoléon, du conseil donné par Tarquin le Superbe à l'envoyé de Sextus, deux mille cinq cents ans auparavant, lorsqu'il abattit devant lui les têtes des plus hauts pavots : « Défaites-nous de ces Africains dorés, et il ne nous restera plus rien à désirer. » Et il terminait en disant : « L'arrivée de Toussaint vous a été extrêmement honorable. » *Honorable* n'est pas le mot que la postérité a choisi pour qualifier l'acte de Leclere.

Il faut dire cependant, pour être juste, que le désir du premier consul était de faire paraître Toussaint en jugement et de le punir légalement. A ce propos, Decker écrivit à Leclere, lui demandant des preuves de la trahison de Toussaint. Leclere répondit, le 4 vendémiaire an XI (26 sept. 1802) : « ... Je ne manque pas de pièces pour lui faire son procès, si on veut avoir recours à ce qui s'est fait avant l'amnistie que je lui ai accordée; depuis, je n'en ai aucune. Dans la situation actuelle des choses, sa mise en jugement et son exécution ne feraient qu'aigrir les esprits des noirs<sup>2</sup>. »

L'éloignement de Toussaint était en lui-même un acte de précaution fort naturel de la part du général Leclere; il ne faut pas en conclure nécessairement que le pardon qui lui avait été accordé fût une trahison. Mais Leclere reconnaissait que, depuis ce pardon, il n'avait rien à alléguer contre Toussaint, et cependant il désirait qu'on le traitât comme s'il n'avait pas été pardonné. C'était avouer que l'amnistie n'avait été qu'un « guet-apens. » Leclere, et cela est

1. Archives de la Marine.

2. Ibid.

fort regrettable, paraît avoir méconnu les instructions secrètes qui le priaient, semble-t-il, d'envoyer Toussaint en France avec « ordre de service dans son grade. »

Il est aussi curieux, d'un autre côté, que Napoléon, à Sainte-Hélène, ait oublié son dessein de faire passer Toussaint en jugement : « Il eût été plus convenable, dit-il, ainsi que nous l'avons cité plus haut, que Toussaint fût venu en France comme général de division, que d'y venir comme un criminel contre lequel la métropole avait à venger, outre les anciennes félonies pardonnées, des crimes nouveaux. »

En tous les cas, à travers toutes ces transactions, Napoléon et son capitaine général semblent s'être singulièrement mal compris l'un l'autre.

Le premier consul fut donc forcé d'abandonner son dessein de faire exécuter Toussaint légalement pour des crimes qu'il n'avait pas commis ; il était plus facile de le punir de crimes qui lui avaient été pardonnés. Toussaint fut expédié au fort de Joux et gardé à vue dans une cellule isolée jusqu'à sa mort, qui arriva le 47 germinal an XI (7 avril 1803).

Le commandant Amyot écrivit dans son rapport : « A 4 heures et demie du matin, lui portant ses vivres, je l'ai trouvé mort, assis sur sa chaise, auprès de son feu. » Le commandant fit faire l'autopsie de son corps, et le médecin certifia, d'accord en cela avec ce qui avait été rapporté, « que l'apoplexie, la pleuro-péricardite sont les causes de la mort de Toussaint Louverture. » Sa constitution devait être bien vigoureuse, car il supporta son emprisonnement huit mois avant de succomber.

Les mauvaises langues du temps accusèrent Napoléon d'avoir fait empoisonner Toussaint, mais, comme il le dit plus tard lui-même à Sainte-Hélène, quel profit aurait-il eu à hâter la mort de ce « misérable nègre. » surtout dans des circonstances semblables ? On peut affirmer que Toussaint ne fut pas empoisonné, mais emporté par une pneumonie, et que sa mort fut toute naturelle.

Le rapport suivant, un de ceux qui furent adressés au ministre de la marine par le commandant du fort de Joux, montre que six mois avant la mort de Toussaint, le premier consul avait de bonnes raisons pour croire l'événement beaucoup plus proche qu'il ne l'était.

LE COMMANDANT BAILLE A DECRÈS.

Château de Joux, le 8 brumaire an XI (30 octobre 1802).

Mon général, depuis la dernière que j'ai eu l'honneur de vous faire

passer, je ne puis vous dire autre chose de Toussaint Louverture, sinon qu'il dit avoir des indispositions continuelles occasionnées par des douleurs intérieures, des maux de tête, et par quelques accès de fièvre qui ne sont pas continuels. Il se plaint toujours du froid, quoique faisant un grand feu. Ci-devant, l'officier de garde pouvait le voir sans pouvoir lui parler que de ce qui avait rapport à ses besoins usuels, et cela pendant le temps seulement qu'on lui portait à manger, du bois, et autres besoins ; mais actuellement, qui que ce soit ne peut le voir que moi ; et lorsque la nécessité contraint d'entrer dans sa chambre, je le fais passer dans une autre contiguë à la sienne, ci-devant occupée par son domestique ; il ne peut se raser que devant moi qui lui donne son rasoir et le reprend lorsque sa barbe est faite. La constitution des nègres ne ressemblant en rien à celle des Européens, je me dispense de lui donner ni médecin, ni chirurgien, qui lui seraient inutiles<sup>1</sup>.

Le commandant Baille est admirable pour la connaissance qu'il a de la physiologie des Nègres ! Son successeur, le commandant Amiot, avait des raisons meilleures encore pour ne pas consulter de médecin :

#### LE COMMANDANT AMIOT A DECRÈS.

Au château de Joux, ce 28 ventôse an XI (19 mars 1803).

Citoyen Ministre, depuis ma lettre du 13 courant, la situation de Toussaint est toujours la même ; il se plaint continuellement de douleurs d'estomac et a une toux continue ; il tient son bras gauche en écharpe depuis quelques jours pour cause de douleurs. Je m'aperçois depuis trois jours que sa voix est bien changée. Il ne m'a jamais demandé de médecin<sup>2</sup>.

Il mourut à peu près quinze jours plus tard, assis sur sa chaise, devant le feu, ainsi que l'a raconté le commandant. Il serait curieux de connaître l'impression que fit sur lui, dans ses derniers jours, le récit des malheurs de Leclere pour lequel il était certes payé pour avoir une affection toute particulière.

Avant de passer à un autre sujet et de quitter Toussaint qui n'a été qu'un épisode dans l'histoire du nouveau système politique et colonial du premier consul, il n'est pas inutile de citer les instructions données par Decrès au commandant du fort de Joux, lorsque Toussaint fut arraché tout à coup à la vie active et enfermé dans la forteresse :

1. Archives de la Marine.

2. Ibid.

## DECRÈS AU COMMANDANT BAÏLLE.

5 brumaire an XI (27 octobre 1802).

..... Le premier consul m'a chargé de vous faire connaître que vous répondez de sa personne sur votre tête.

Je n'ai pas besoin d'ajouter à un ordre aussi formel et aussi positif.

Toussaint Louverture n'a droit à d'autres égards qu'à ceux que commande l'humanité. L'hypocrisie est un vice qui lui est aussi familier que l'honneur et la loyauté vous le sont à vous-même, citoyen commandant..... Le seul moyen qu'aurait eu Toussaint de voir son sort amélioré eût été de déposer toute dissimulation. Son intérêt personnel, les sentiments religieux dont il devrait être pénétré, pour expier tout le mal qu'il a fait, lui imposaient le devoir de la vérité, mais il est bien éloigné de le remplir, et par sa dissimulation continuelle il dégage ceux qui l'approchent de tout intérêt sur son sort<sup>1</sup>.....

Il faut également citer l'opinion de Toussaint sur ses adversaires ; on la trouve dans la réponse de Baïlle à la lettre précédente :

## LE COMMANDANT BAÏLLE A DECRÈS.

Au château de Joux, par Pontarlier, département du Doubs,  
le 15 brumaire an XI (6 novembre 1802).

..... J'ai l'honneur de vous observer que Toussaint est naturellement vif et emporté, et que lorsque je lui fais des observations sur ses plaintes de la non-justice qu'il prétend qu'on ne lui rend point, il tregigne des pieds et se frappe la tête de ses deux poings..... Lorsqu'il est dans cet état qui me paraît une espèce de délire, il dit les choses les plus indécentes du général Leclerc ; et, comme il a le fiel dans le cœur, et a, dans sa retraite, le temps de colorer ses mensongères impertinences avec un certain fonds d'esprit et manquant de jugement (c'est mon opinion), il colore ses dires de motifs insidieux qui ont une apparence de vérité..... Il y a trois jours, mon général, qu'il fut assez impudent pour me dire qu'en France il n'y avait que des hommes méchants, injustes, calomnieateurs (ce sont ses termes), de qui l'on ne pouvait obtenir justice<sup>2</sup>.....

Ce n'est pas ici que nous pouvons résoudre cette question d'hypocrisie et de dissimulation. Cependant, si l'on attribuait à chacun sa part de dissimulation au premier consul, à Decrès, à Leclerc et à Toussaint, il n'est pas sûr que la plus grande part en reviendrait au

1. Archives de la Marine.

2. Ibid.



nègre. Sans se mêler aux détracteurs du premier consul, on est plutôt amené à cette conclusion que, en fait de dissimulation, Bonaparte était bien l'égal de Toussaint. Mais ce problème ne pouvant être résolu de manière à ne plus laisser aucun doute, il vaut mieux l'abandonner et continuer le récit de l'expédition de Leclerc.

Dès le 16 germinal (6 avril 1802), avant d'avoir reçu aucune nouvelle certaine du succès de Leclerc, le premier consul promulgua un arrêté créant une « commission consultative pour... fixer l'état des noirs » dans les colonies<sup>1</sup>. A quoi aboutit cette commission? Tout ce que nous en apprenons dans les œuvres de Napoléon est que, trois semaines plus tard, le 7 floréal (27 avril), le premier consul écrivit à Cambacères, pour lui faire part de « quatre projets d'arrêtés à convertir en sénatus-consulte<sup>2</sup>. »

D'après ce projet, les colonies devaient être divisées en deux classes; dans celles de la première classe, un certain nombre de nègres devaient être mis en liberté, et, dans les autres, l'esclavage devait être rétabli.

L'histoire ne doit pas attacher une grande importance au texte de cette loi. Il est plus intéressant d'étudier de quelle manière le gouvernement comptait l'appliquer. L'arrêté portait la date du 30 floréal (20 mai 1802). Il fut gardé secret. Le *Moniteur* du 23 prairial (12 juin) contenait les nouvelles de la soumission de Toussaint et de la pacification de Saint-Domingue. Évidemment le temps était venu pour le gouvernement de prendre une décision sur la politique à employer à l'égard des nègres.

Deux jours après, le ministre de la marine écrivait les lettres suivantes : la première au général Richepanse, qui commandait l'expédition de la Guadeloupe, la seconde à Leclerc, à Saint-Domingue :

#### DECRÈS A RICHEPANSE.

Paris, 25 prairial an X (14 juin 1802).

Je vous envoie, général, quelques exemplaires imprimés de la loi du 30 floréal dernier, concernant l'esclavage et la traite des noirs. Elle n'est textuellement applicable qu'aux colonies qui y sont dénommées. Vous en pénétrerez aisément le motif. L'état de crise où se trouvait Saint-Domingue, les troubles qui subsistaient à la Guadeloupe ne permettaient pas d'irriter par des dispositions directes l'esprit de résis-

1. *Correspondance*, VII, 430.

2. *Correspondance*, VII, 441.

tance et de rébellion. Déjà la valeur de nos troupes et le courage du chef qui les commande ont soumis les révoltés des îles sous le Vent. Nous ne devons pas tarder d'apprendre d'aussi heureux succès de votre part, ou par la force des armes ou par celle de la persuasion, contre les insurgés de votre île. Cependant pour ne rien hasarder dans une matière aussi grave, le gouvernement ne veut s'en fier qu'à votre sagesse même pour la publication ou la non-publication de la loi dont il s'agit, suivant que vous le trouverez convenable, et surtout sur le poids que vous mettrez à son application d'après les circonstances que vous êtes plus à portée que personne de bien apprécier. Mais quel que soit le parti que vous preniez, il vous recommande deux choses qu'il regarde comme étant de la plus grande importance. La première, c'est d'établir dans les ateliers une police d'ordre et de travail tellement vigilante qu'elle ressemble à la discipline de l'ancien esclavage, et rassure les colonies voisines sur les dangers d'un régime disparate; par là vous préparerez les voies au retour de l'uniformité légale, aussitôt qu'il sera prudent de l'ordonner. Je n'ai pas besoin de vous faire observer que les bons traitements du maître en seront le plus puissant véhicule. La seconde sera de favoriser les débouchés de la traite, en donnant toute garantie aux acheteurs sur l'état de servitude des noirs qu'ils acquerront des armateurs français ou étrangers. Je ne doute pas que votre confiance en la personne du préfet colonial ne vous porte à joindre ses conseils à vos propres lumières dans une conjoncture aussi délicate. L'incertitude de la résolution à laquelle vous croirez devoir vous arrêter m'empêche de lui écrire directement dans cette occasion<sup>1</sup>.

DECRÈS A LECLERC.

Paris, 25 prairial an X (14 juin 1802).

Le texte de la loi du 30 floréal dernier, dont j'ai ordre, général, de vous adresser plusieurs exemplaires imprimés, ne pouvait et ne devait, lorsqu'elle a été rendue, faire aucune mention de la colonie de Saint-Domingue; elle n'est nominalemeut applicable, quant à l'esclavage, qu'aux établissements dans lesquels nous allons rentrer par suite de la paix, et aux colonies orientales. Mais elle rétablit la traite, et toutes nos possessions coloniales en ont besoin. C'est sur ces deux points intimement liés l'un à l'autre, et aussi délicats qu'importants, que j'ai à vous transmettre aujourd'hui les intentions du gouvernement.

En ce qui concerne le retour à l'ancien régime des noirs, la lutte sanglante dont vous venez de sortir, glorieux et vainqueur, commande les plus grands ménagements. Ce serait peut-être s'y rengager de nouveau que de vouloir briser avec précipitation cette idole de liberté au nom de laquelle tant de sang a coulé jusqu'ici. Il faut que, pendant

1. Archives de la Marine.

quelque temps encore, la vigilance, l'ordre, une discipline tout à la fois rurale et militaire remplacent l'esclavage positif et prononcé des gens de couleur de votre colonie. Il faut surtout que les bons traitements du maître les rattachent à sa domination. Lorsqu'ils auront senti par la comparaison la différence d'un jong usurpateur et tyrannique à celui du propriétaire légitime, intéressé à leur conservation, alors le moment sera venu de les faire rentrer dans leur condition originelle, d'où il a été si funeste de les avoir tirés.

Pour ce qui regarde la traite, elle est plus nécessaire que jamais au recrutement des ateliers après le vide immense que dix ans de trouble et de non-remplacement y ont formé. Ainsi vous devrez sans contredit la favoriser, en encourageant l'acheteur par l'assurance formelle du droit qu'il acquerra à une pleine propriété.

Au surplus, général, tout est subordonné à votre sagesse, même la publication de la loi dont il s'agit. Vous la suspendrez si vous le jugez convenable; les circonstances vous détermineront. Personne ne peut mieux les apprécier que vous. Dans l'incertitude du parti que vous croirez devoir prendre, je m'abstiens d'en écrire au citoyen préfet colonial; mais je ne doute pas que votre confiance en lui ne vous porte à le consulter sur un objet de si haute importance<sup>1</sup>.

Ces lettres sont le commentaire officieux de « l'adresse » du premier consul aux habitants de Saint-Domingue, du 17 brumaire an X (8 novembre 1801) : « Si l'on vous dit : *ces forces sont destinées à vous ravir la liberté*; répondez : *la république ne souffrira pas qu'elle nous soit enlevée.* » Au mois d'octobre suivant, Deccrès, ainsi qu'on l'a déjà vu, écrivit au sujet de Toussaint : « Les sentiments religieux dont il devrait être pénétré, pour expier tout le mal qu'il a fait, lui imposaient le devoir de la vérité, mais il est bien éloigné de le remplir. »

On se demande où est l'infériorité morale chez le nègre ou chez le premier consul et Deccrès.

Richepanse, dont l'autorité à la Guadeloupe n'était entravée en rien, publia la loi du 30 floréal et annonça le rétablissement de l'esclavage.

La suite du récit peut être lue presque sans interruption dans les rapports de Leclerc.

LECLERC A DECCRÈS.

17 messidor an X (6 juillet 1802).

Citoyen ministre, après l'embarquement de Toussaint quelques hommes ont voulu remuer. Je les ai fait fusiller ou déporter. Depuis cette

1. Archives de la Marine.

époque quelques troupes coloniales ont eu l'air de s'insurger. J'ai ordonné de faire fusiller les chefs, et dans ce moment ces troupes cachent leur mécontentement, mais le licenciement s'opère. Les généraux noirs voient bien dans ce moment que je vais détruire tout à fait leur influence dans ce pays, mais ils n'osent pas lever l'étendard de la rébellion :

1° Parce qu'ils se détestent tous entre eux, et qu'ils savent très bien que je les détruirai les uns par les autres ;

2° Parce que les noirs ne sont pas braves et que cette guerre les a effrayés ;

3° Parce qu'ils craignent de se mesurer avec celui qui a détruit leur chef.

Dans ces circonstances je marche toujours à grands pas vers mon but. Le Sud et l'Ouest sont à peu près désarmés ; le Nord va commencer à l'être dans huit jours. La gendarmerie s'organise et aussitôt le désarmement terminé et la gendarmerie placée, je porterai les derniers coups. Si je réussis, comme il est probable, alors Saint-Domingue sera véritablement rendu à la République....

La mortalité continue et fait présentement ses ravages dans toute la colonie. Le mois de prairial peut m'avoir coûté 3,000 hommes ; le mois de messidor m'en coûtera davantage ; il me coûte jusqu'à présent 160 hommes par jour. J'ai ordonné que, dans ce moment, on fit une revue de l'armée par corps. Je n'ai guère dans ce moment que 8,500 hommes présents sous les armes, non compris les 2,000 hommes que je viens de recevoir. Mes troupes sont pourtant aussi bien nourries qu'il est possible qu'elles le soient et elles ne font point de fatigues...

Depuis le 21 germinal je n'ai reçu aucune lettre de vous. J'ai répondu avec vous très exactement, et vous ne répondez à aucune de mes lettres. L'abandon où vous me laissez est cruel. Je vous ai demandé de l'argent, des habits, des effets d'hôpitaux, des effets d'artillerie, des ouvriers. Vous ne m'avez rien envoyé ; vous ne m'annoncez rien<sup>1</sup>....

LECLERC AU PREMIER CONSUL.

17 messidor an X (6 juillet 1802).

.... Il y a bien, parmi les chefs noirs, l'intention de se révolter, mais je les empêcherai d'arriver à leur but. Le Sud et l'Ouest sont désarmés, le Nord va l'être. Malgré la rigueur du climat je n'ai point ralenti mes opérations et je marche toujours à grands pas vers le but que je me suis proposé. Dans deux mois je déclarerai Saint-Domingue rendu à la France. Je compte pouvoir faire cette déclaration au 1<sup>er</sup> vendémiaire. Alors je célébrerai la fête de la paix générale. A cette époque personne ne me gênera plus à Saint-Domingue, et vous serez satisfait<sup>2</sup>.

1. Archives de la Marine.

2. Archives nationales.

## LECLERC A DEGRÈS.

23 messidor an X (12 juillet 1802).

Je n'ai encore pu commander le désarmement du Nord. Cette opération est très délicate. Il m'est impossible de penser à faire marcher les troupes européennes en ce moment. Un bataillon de la légion du Cap a perdu 300 hommes sur 600, après trois jours de marche. Mes troupes noires sont très faibles, et les officiers réformés les agitent. Ma garnison du Cap est très faible, et je ne puis l'augmenter sans m'exposer à perdre la moitié des troupes que j'y placerai. Je suis obligé d'user de beaucoup de circonspection pour réussir... Depuis huit jours des rassemblements nocturnes ont eu lieu en plaine et même en ville. Je ne connais pas encore les chefs, mais je surveille. Le but des conspirations est le massacre des Européens. On doit commencer par les généraux. Je ne leur laisserai pas moyen d'exécuter leur dessein. Je presse l'organisation de la gendarmerie et le désarmement. Je ne serai tranquille que lorsque ces deux opérations seront terminées.....

29 messidor an X (18 juillet 1802).

..... La situation de la colonie est bonne. Le désarmement du Nord s'opère sans bruit. Quelques brigands sont réfugiés dans les montagnes, mais ils sont isolés et n'osent approcher des établissements.

4 thermidor an X (28 juillet 1802).

A l'instant j'apprends un incident fâcheux ; le désarmement de la Tortue a été mal ordonné ; les noirs se sont insurgés et ont brûlé quelques habitations. Je vais y envoyer des troupes. Au Port de Paix pareille insurrection a eu lieu. Je n'ai point de détails. Il m'est impossible de faire marcher des troupes européennes : elles crèvent en route. J'ai fort peu de troupes coloniales ; j'ai donné force congés ; il ne me convenait pas d'en garder un grand nombre. Je vous instruirai de la suite de ces insurrections sous peu de jours. Celle du Port de Paix pourrait être sérieuse, mais j'espère en venir à bout<sup>1</sup>.

## LECLERC AU PREMIER CONSUL.

21 thermidor an X (9 août 1802).

Citoyen consul, ma position s'est améliorée depuis ma dernière dépêche par l'arrivée de 2,000 hommes environ, venus de Gènes et de Toulon. J'ai fait donner de suite ces troupes et leur présence a arrêté le progrès de l'insurrection, ce qui est beaucoup dans la circonstance présente. Demain je fais donner simultanément et sur différents points tout ce que j'ai pu rassembler de troupes européennes et coloniales.

1. Archives de la Marine.

J'attends d'heureux résultats de cette opération. J'aurai l'honneur de vous les faire connaître aussitôt que l'opération sera terminée; mais d'ici au 1<sup>er</sup> vendémiaire je m'attends à être inquiété par des poignées de brigands. A cette époque je détruirai tout ce qui n'obéira pas. Je suis content de Dessalines, Christophe et Morpas. Ces trois sont les seuls qui aient de l'influence; les autres sont nuls. Christophe et Morpas surtout m'ont beaucoup servi dans les dernières circonstances. Christophe et Dessalines m'ont prié de ne pas les laisser ici après mon départ; cela vous fait juger la confiance qu'ils ont en moi.

J'espère dans les premiers jours de brumaire pouvoir renvoyer en France ou ailleurs ce qui me gêne ici... J'espère partir en ventôse; vous m'aurez sans doute envoyé un successeur à cette époque. Je puis vous assurer que j'aurai bien mérité du repos, car je suis vraiment écrasé ici, étant presque seul... A l'époque où je partirai, la colonie sera disposée à recevoir le régime que vous voudrez lui donner, mais ce sera à mon successeur à faire le dernier pas, si vous le jugez à propos. Je ne ferai rien de contraire à ce que j'ai imprimé ici.

Le général Richepanse se conduit d'une manière bien impolitique et bien maladroite pour Saint-Domingue. Si je n'avais que sabré ici, il y a longtemps que je serais chassé de l'île, et je n'aurais pas rempli vos vœux<sup>1</sup>.....

« Le dernier pas » que Leclerc laissait à faire à son successeur, c'était de rétablir l'esclavage. Ce passage était sa réponse aux instructions du 25 prairial. Richepanse avait déjà agi selon ces instructions, et la lettre de Leclerc à Decrès, portant la même date, parle avec plus de dégoût et de crainte encore de la marche des affaires à la Guadeloupe.

#### LECLERC A DECRÈS.

21 thermidor an X (9 août 1802).

J'ai réuni tout ce que j'ai de disponible en troupes coloniales et en troupes européennes. Demain j'attaquerai les rebelles sur tous les points. Les généraux noirs conduisent les colonnes; ils sont bien entourés. Je leur ai ordonné de faire des exemples terribles, et je me sers toujours d'eux lorsque j'ai beaucoup de mal à faire. Cette battue durera au moins dix jours; je vous en ferai connaître les résultats. Je crois devoir vous présager qu'ils seront bons; mais il existera toujours quelque foyer de mécontentement d'ici au mois de vendémiaire. A cette époque toute l'armée sera mise en mouvement et j'atteindrai tous les rebelles.....

Les arrêtés du général Richepanse circulent ici et font bien du mal. Celui qui rétablit l'esclavage, pour avoir été émis trois mois trop tôt, coûtera bien du monde à l'armée et à la colonie de Saint-Domingue.

1. Archives nationales.

J'apprends la nouvelle d'un combat sanglant que le général Boyer a soutenu au Gros Morne. Les rebelles ont été exterminés; 50 prisonniers ont été pendus. Ces hommes meurent avec un fanatisme incroyable; ils se rient de la mort; il en est de même des femmes. Les rebelles du Moustique ont attaqué et enlevé Jean Rabel; il doit être repris en ce moment. Cette fureur est l'ouvrage de la proclamation du général Richepanse et des propos inconsidérés des colons<sup>1</sup>.

LECLERC A DECRÈS.

7 fructidor an X (25 août 1802).

Il me paraît que vous ne vous êtes pas fait une idée exacte de ma position par les ordres que vous m'adressez. Vous m'ordonnez d'envoyer en Europe les généraux noirs. Il est bien simple de les arrêter tous le même jour, mais ces généraux servent à arrêter les révoltes qui continuent toujours et qui ont un caractère alarmant dans certains cantons.

Morpas est un homme de mauvaise foi; il me sert dans ce moment, mais sous peu il sera arrêté. Charles Belair s'est insurgé; je fais marcher contre lui. Dessalines et Christophe vont bien et je leur ai de véritables obligations.

Je viens de découvrir un grand complot qui tendait à insurger la colonie en entier à la fin de thermidor, mais qui n'a été exécuté que partiellement par le défaut de chef unique.

Ce n'est pas le tout d'avoir enlevé Toussaint; il y a ici 2,000 chefs à faire enlever; il n'y a pas de gérant qui n'ait assez d'influence pour soulever à volonté son atelier. Cependant à mesure que j'enlève les armes, le goût des insurrections diminue. J'ai déjà ramené 20,000 fusils environ; il en reste encore autant dans les mains des cultivateurs. Il faudra bien que je les aie..... J'aspire au moment où je pourrai faire enlever ceux qui me gênent ici, et cela ira à 2,000; mais je ne puis le faire sans avoir assez de troupes pour entrer de suite en campagne et marcher sur tous les points où je trouverais des rebelles<sup>2</sup>.....

LECLERC A DECRÈS.

26 fructidor an X (13 septembre 1802).

Voici ma position : j'ai reçu des 12,302 hommes que vous m'annoncez devoir arriver de différents points..... 6,732. Je n'ai rien reçu en outre. A mesure de l'arrivée de ces troupes j'ai été obligé de les mettre en campagne pour réprimer les insurrections générales dont je vous ai rendu compte dans mes dernières dépêches. Pendant les premiers jours les troupes ont agi et ont obtenu des succès, mais la mala-

1. Archives de la Marine.

2. Ibid.

die les a atteintes, et à l'exception de la légion polonaise, tous les renforts arrivés sont anéantis..... Je ne puis vous donner une idée exacte de ma position ; chaque jour elle empire..... Si je puis avoir au 15 vendémiaire 4,000 Européens en état de marcher, je me trouverai très heureux, en comprenant tout ce que vous m'avez envoyé et ce que j'ai amené avec moi..... Pour vous faire une idée de ma perte, sachez que le 7<sup>e</sup> de ligne est arrivé ici à 1,395 hommes ; il a en ce moment 83 malingres et 107 aux hôpitaux ; le reste a péri. La 11<sup>e</sup> légère est arrivée à 1,900 hommes ; elle a 163 hommes au corps et 201 aux hôpitaux. La 71<sup>e</sup>, qui a reçu environ mille hommes, a 19 hommes aux drapeaux et 133 aux hôpitaux. Il en est de même du reste de l'armée. Ainsi faites-vous une idée de ma position dans un pays où la guerre civile a existé pendant dix ans, et où les révoltés sont persuadés qu'on veut les réduire à l'esclavage..... Depuis quatre mois je ne me soutiens que par adresse, sans avoir de force réelle. Jugez si je puis remplir les instructions du gouvernement<sup>1</sup>.....

LECLERC AU PREMIER CONSUL.

29 fructidor an X (16 septembre 1802).

..... Aussitôt l'arrivée de la nouvelle du rétablissement de l'esclavage à la Guadeloupe, l'insurrection, qui jusqu'alors n'avait été que partielle, est devenue générale, et, ne pouvant faire face à tous les côtés, j'ai été obligé d'abandonner certains points qui ont souffert. Heureusement que les renforts me sont arrivés dans les moments les plus difficiles. Je les ai employés avec succès, mais après 12 jours de campagne, ces corps se sont trouvés anéantis, et l'insurrection reprenait par défaut de moyens de compression.....

Hier j'avais fait attaquer la Grande Rivière, Sainte-Suzanne, le Doudou et la Marmelade ; nous avons réussi sur quelques points, mais les positions principales n'ont pu être enlevées. J'avais réuni tous mes moyens pour cette attaque, ce qui rend ma position d'autant plus fâcheuse. Me voilà donc encore obligé de me tenir sur la défensive dans la plaine du Cap, jusqu'à l'arrivée de nouveaux renforts. Mes troupes sont découragées par l'effet du climat.....

Voici l'état de mes généraux noirs. Morpas est un coquin dangereux. Sous peu de jours je le ferai arrêter et je vous l'enverrai. Je ne suis pas assez fort, en ce moment, pour l'arrêter, parce que son arrestation produirait dans son quartier une insurrection, et que j'en ai déjà assez dans ce moment.

Christophe, pour réparer la sottise qu'il avait faite de s'unir aux noirs, les a tellement maltraités qu'il en est exécré, et que je vais vous le renvoyer sans craindre que son départ fasse la moindre insurrection. Je n'ai pas été content de lui hier.

1. Archives de la Marine.



Dessalines est, dans ce moment, le boucher des noirs; c'est par lui que je fais exécuter toutes les mesures odieuses. Je le garderai tant que j'en aurai besoin. J'ai mis auprès de lui deux aides de camp qui le surveillent et qui lui parlent constamment du bonheur que l'on a en France d'avoir de la fortune. Il m'a déjà prié de ne pas le laisser à Saint-Domingue après moi.

Laplume, Clairvaux et Paul Louverture sont trois imbéciles dont je me déferai à volonté; cela sera aussitôt que je pourrai. Vernet est un coquin lâche; je m'en déferai incessamment. Charles Belair va être jugé et sera fusillé.....

La dernière lettre que j'ai reçue du ministre de la Marine est du commencement de prairial. J'ai eu beau l'instruire exactement de la perte de mon armée, de ma pénurie d'argent, il n'a répondu à rien..... Oui, citoyen consul! telle a été ma position; il n'y a pas d'exagération. Chaque jour j'ai été occupé de savoir comment je remédierais aux maux de la veille. Jamais une idée consolante n'est venue effacer ou diminuer les impressions cruelles du présent et de l'avenir, et, depuis l'embarquement de Toussaint, la conservation de Saint-Domingue est une chose plus étonnante que mon début dans cette île et l'enlèvement de ce général<sup>1</sup>.....

## LECLERC A DECRÈS.

30 fructidor an X (17 septembre 1802).

..... La non-réussite de mon attaque du 28 rend ma position mauvaise dans le Nord. Je vais garder la défensive dans la plaine du Cap... Je pourrai protéger la plaine, en supposant toujours que la maladie s'arrête dans les dix premiers jours de vendémiaire... Pour contenir les montagnes, lorsque j'en serai venu à bout, je serai obligé de détruire tous les vivres et une grande partie des cultivateurs qui, accoutumés au brigandage depuis dix ans, ne s'assujettiront jamais à travailler. J'aurai à faire une guerre d'extermination et elle me coûtera bien du monde. Une grande partie de mes troupes coloniales a déserté et est passée à l'ennemi.....

Pendant cette cruelle maladie, je ne me suis soutenu que par ma force morale, que par les bruits que j'ai répandus de l'arrivée de troupes; mais la nouvelle de l'esclavage rétabli à la Guadeloupe m'a fait perdre une grande partie de mon influence sur les noirs, et les troupes qui sont déjà arrivées sont détruites comme les autres<sup>2</sup>.....

## LECLERC AU PREMIER CONSUL.

4 vendémiaire au XI (26 septembre 1802).

Ma position devient de jour en jour plus mauvaise..... Chaque jour

1. Archives de la Marine.

2. Ibid.

le parti des insurgés augmente et le mien diminue par la perte des blancs et la désertion des noirs. Jugez si mes actions sont basses. Dessalines, qui jusqu'alors n'avait pas pensé à s'insurger, y pense aujourd'hui, mais j'ai son secret; il ne m'échappera pas.

Voilà comme j'ai découvert sa pensée!

N'étant pas assez fort pour chasser Dessalines, Morpas, Christophe et autres, je les maintiens l'un par l'autre. Tous trois sont propres à être chefs de parti; aucun ne se déclarera tant qu'il aura à craindre les deux autres. En conséquence, Dessalines a commencé à me faire des rapports contre Christophe et contre Morpas, m'insinuant que leur présence était nuisible à la colonie. Il a sous ses ordres un reste de bataillon de la 4<sup>e</sup> coloniale qui a toujours été le corps qui lui était dévoué; il vient de me demander la faculté de la porter à mille hommes. Il y a un mois, dans des expéditions que je lui ai ordonnées, il détruisait les armes. Aujourd'hui il n'en détruit plus et ne maltraite plus les noirs comme il le faisait alors. C'est un coquin. Je le connais. Je ne puis le faire arrêter aujourd'hui; j'épouvanterais tous les noirs qui sont avec moi. Christophe m'inspire un peu plus de confiance. J'envoie en France son fils aîné qu'il veut faire instruire. Morpas est un coquin, mais je ne puis encore le faire enlever. Au reste, je pourrai faire enlever Morpas le premier, mais Christophe et Dessalines le seront le même jour.

Jamais général d'armée ne s'est trouvé dans une position plus fâcheuse. Les troupes arrivées depuis un mois n'existent plus. Chaque jour les rebelles font des attaques dans la plaine; ils brûlent et la fusillade est entendue du Cap. Il m'est impossible de prendre l'offensive; elle écrase mes troupes, et je n'ai pas assez de moyens pour la prendre et pour suivre les avantages que je pourrais obtenir.....

Je vous ai dit mon opinion sur les mesures prises par le général Richepanse à la Guadeloupe. Malheureusement l'événement l'a justifiée; les dernières nouvelles reçues annoncent cette colonie en feu<sup>1</sup>.....

#### LECLERC A DECRÈS.

4 vendémiaire an XI (26 septembre 1802).

..... Toute mon armée est détruite, même les renforts que vous m'avez adressés..... Chaque jour les noirs me quittent. Le malheureux arrêté du général Richepanse qui rétablit l'esclavage à la Guadeloupe est la cause de nos maux<sup>2</sup>.....

#### LECLERC AU PREMIER CONSUL.

15 vendémiaire an XI (7 octobre 1802).

..... La maladie continue toujours..... et j'évalue ma perte chaque jour à 130 hommes dans toute la colonie.....

1. Archives nationales.
2. Archives de la Marine.

Pendant messidor et une partie de thermidor j'ai tenu le pays sans force réelle. A la fin de thermidor la guerre a commencé; elle a doublé mes pertes en hommes. A la fin de fructidor, mon armée et mes renforts étaient détruits. Alors les noirs, témoins de ma faiblesse, prirent de l'audace.

Quelque sage qu'ait été mon arrêté pour la levée des sequestres, les fermiers qui ont vu que, leurs baux expirés, ils perdraient leurs fermes, ont cru que s'ils profitaient de nos désastres ils parviendraient à nous chasser de la colonie. Les généraux noirs que jusqu'alors la crainte avait retenus dans le devoir, ont fomenté ces insurrections. Ils ont répandu dans les troupes coloniales le bruit de notre prochain embarquement, pour faire désertir ceux qui nous étaient fidèles. Leur plan n'a que trop bien réussi; il me reste très peu de troupes coloniales. Un bataillon de la 11<sup>e</sup> coloniale qui avait été réuni à la légion du Cap, ayant fourni nombre de déserteurs, 176 hommes de ce bataillon ont été embarqués de Jaemel pour le Port Républicain; sur ce nombre, 173 se sont étranglés en route, le chef de bataillon en tête. Voilà les hommes que nous avons à combattre..... J'ai donné ordre d'arrêter Morpas et Dessalines qui sont pour beaucoup dans tout ceci. Je ferai arrêter également Vernet. Je n'ai plus rien à ménager avec les noirs qui sont tous en insurrection.

Vous me blâmez peut-être de ne m'être pas plus tôt défait des chefs noirs, mais rappelez-vous que je n'ai jamais été en mesure de le faire et que je m'étais attendu à pouvoir agir dans cette saison contre eux. Je n'ai à me reprocher ici aucune fausse mesure, citoyen consul, et si, de très bonne, ma position est devenue très mauvaise, il ne faut ici accuser que la maladie qui a détruit mon armée, le rétablissement prématuré de l'esclavage à la Guadeloupe, et les journaux et les lettres de France qui ne parlent que de l'esclavage<sup>1</sup>.....

Ce fut là une des dernières lettres de Leclerc. Brisé par les malheurs qui fondaient ainsi sur lui, il succomba à une fièvre lente et mourut le matin du 41 brumaire (2 novembre 1802).

Toute la colonie s'était insurgée; pourtant Leclerc était bien loin de désespérer du succès. Il est vrai que les généraux nègres avaient déserté, mais de nouvelles troupes étaient en route, venant de France, 46,000 hommes qui auraient fait monter le chiffre de l'armée de Leclerc à 20,000 hommes; or, on était dans une saison sans fièvre et dans un pays devenu familier. Leclerc était sur le point de concentrer ses forces et de mener vigoureusement une nouvelle campagne destinée à exterminer peu à peu toute la population nègre, quand la mort l'emporta.

Son successeur, Rochambeau, était incapable de continuer l'œuvre

1. Archives nationales.

commencée ou même de mener à bien un plan quelconque. Il débuta en écrivant, dès le 16 frimaire (7 décembre), qu'on lui envoyât de France 35,000 hommes, et il introduisit à Saint-Domingue un régime de désordre et de cruauté qui n'a pas son pareil dans toute l'histoire de l'Empire.

Il n'est pas nécessaire de s'arrêter davantage sur ce point, car le sort des colonies se décida d'un autre côté et Rochambeau fut plutôt une victime qu'une cause de l'échec à Saint-Domingue. L'histoire de la politique coloniale de Napoléon doit être suivie sur un autre terrain.

La nouvelle année était à peine commencée, quand les dépêches, annonçant la mort de Leclerc et le soulèvement général qui la précéda ou la suivit, arrivèrent à Paris. Elles sont insérées dans le *Moniteur* du 17 nivôse an XI (7 janvier 1803). Jusqu'alors le gouvernement n'avait jamais montré aucune hésitation dans sa politique coloniale. Après de longs délais et des sollicitations répétées, le roi d'Espagne avait enfin, le 15 octobre, signé la cession de la Louisiane. Le 5 frimaire (27 novembre 1802), le premier consul donna son approbation aux instructions, déjà citées, pour le général Victor, qui renfermaient le principe d'un vaste système colonial, qui devait se soutenir de lui-même. Le jour suivant, 6 frimaire, le premier consul alla encore plus loin; il écrivit directement au roi d'Espagne, lui offrant de lui acheter la Floride au prix de Parme; il voulait arriver à posséder toute la côte sud du continent américain, depuis la rivière Sainte-Marie, sur l'Atlantique, jusqu'au Rio Bravo del Norte qui bornait le Mexique, et éloigner ainsi les États-Unis du golfe du Mexique. Les colonies françaises et espagnoles devaient être administrées comme faisant partie d'un même système, et l'influence anglaise ou anglo-américaine énergiquement réprimée. Les nouvelles alarmantes de Saint-Domingue l'obligèrent, le 28 frimaire (19 décembre), à expédier à Leclerc une partie des forces de Victor; mais Victor devait se rendre en Louisiane le plus tôt possible avec 2,000 hommes, tandis qu'un renfort devait l'y suivre un mois plus tard. C'était beaucoup, lorsqu'on songe qu'il n'allait au-devant d'aucune résistance ni d'aucun ennemi. Laussat fut envoyé en avant comme ambassadeur, pour prendre possession de la Louisiane; il s'attendait à rencontrer si peu de difficultés qu'il ne prit personne avec lui.

La politique que le premier consul poursuivait avec tant d'énergie était nécessairement une politique de paix. Il avait même dévoilé la vérité au gouvernement britannique une année auparavant, le 13 novembre 1801 : « Saint-Domingue, reconquis par les blancs, serait pendant bien des années un point faible qui aurait besoin de

la paix et de la métropole. » Jusqu'au mois de janvier 1803, le premier consul, malgré la violence de ses procédés avec l'Angleterre, n'avait rien fait qui pût être considéré véritablement comme une cause d'hostilités. Il avait poursuivi son propre dessein sur le continent et disposait de la Hollande, du Piémont, de l'île d'Elbe, de Parme et de la Suisse. Il semblait considérer l'Angleterre comme engagée tacitement à ne pas entraver les actes sur terre, tant qu'il ne nuirait pas à ses intérêts sur l'océan. L'Angleterre comprenait et respectait cela, se contentant d'imiter ses procédés, jusqu'à retarder la reddition de Malte. Maintenant, cependant, un changement soudain et violent s'opérait dans la conduite du premier consul, au moment même où surgissait dans son esprit la pensée que son système colonial pouvait n'être pas sans défaut. La mort de Leclerc et la perte de 30,000 hommes en un an, à Saint-Domingue; l'incompétence reconnue de Rochambeau; les demandes réitérées d'hommes et d'argent; les menaces de guerre, faites ouvertement par les États-Unis, au cas où la France occuperait la Louisiane; les entraves secrètes apportées à cette occupation par l'Espagne; toutes ces causes, et, plus que tout cela, la fatigue et le dégoût qu'inspirait toujours à Napoléon un « coup manqué, » se réunirent pour lui faire abandonner ses projets de réforme coloniale. Mais un simple renoncement n'était pas suffisant : la réputation du nouveau régime, la gloire du nouvel empire, le prestige du conquérant demandaient que les échecs essayés à Saint-Domingue et en Egypte fussent oubliés autant que possible. Les hommes, morts là, devaient rester méconnus et leurs efforts héroïques ignorés; les lieux, témoins de tant d'événements pénibles, ne seraient pas signalés sur la carte; les projets coloniaux eux-mêmes, vastes comme ils l'étaient et honorables pour la France, ne seraient pas seulement abandonnés, mais niés, répudiés, les traces de leur existence effacées et leur résurrection rendue impossible.

Tel était maintenant le dessein de Napoléon, prouvé, non seulement par le changement soudain qui se fit dans sa politique, mais par la conduite qu'il adopta dorénavant vis-à-vis des colonies françaises.

Que le lecteur relise les extraits déjà cités de ses « notes » de Sainte-Hélène; là apparaitront en pleine lumière les causes qui forcèrent Napoléon à dire dans ces « notes » tant de choses fausses, et à en cacher d'autres qui lui eussent fait honneur. Il s'attacha avec passion à effacer toutes traces de ce grand malheur, de cette défaite; il cacha ses propres mérites aussi soigneusement que ceux de Leclerc; il ne voulait pas apparaitre devant l'histoire comme un homme ayant éprouvé des échecs.

Si cette passion est apparente dans ce qu'il écrivit à Sainte-Hélène, elle fut encore plus manifeste dans les actes qu'il accomplit au moment même. L'Angleterre, ainsi qu'on le voit dans les lettres de Leclerc, ne s'était pas mêlée de la révolte de Saint-Domingue et n'avait opposé aucun obstacle à l'accomplissement des projets coloniaux de Napoléon.

Le point sensible du gouvernement britannique n'était pas dans l'ouest, mais dans les Indes orientales, et aussi longtemps que le premier consul l'y laisserait en repos, elle était bien décidée à ne pas troubler ses guerres avec les nègres et ses querelles avec les États-Unis. Les nouvelles de la mort de Leclerc et de la destruction de son armée arrivèrent à Paris au commencement de janvier et furent suivies des dépêches de Rochambeau, demandant des forces doubles de celles que l'on avait cru suffisantes pour obtenir la soumission de la colonie. Trois semaines plus tard, le *Moniteur* du 30 janvier publiait le fameux rapport de Sébastiani, qui, non seulement rendait impossible au gouvernement anglais d'évacuer Malte, mais encore l'avertissait de prendre les armes. Cependant le premier consul avait l'air d'hésiter encore. Dès le commencement de février, il ordonna à Decrès d'envoyer à Rochambeau les 30,000 hommes demandés; le 18 du même mois, il eut, avec lord Whitworth, une entrevue qui fut plutôt amicale. Dès le 20, apparaissait dans le *Moniteur* cet « exposé de la situation » qui était une insulte visible et éclatante pour l'Angleterre : « Seule, l'Angleterre ne saurait aujourd'hui lutter contre la France; » c'était rendre la guerre inévitable.

Il est évident que le gouvernement actuel de la Grande-Bretagne désirait éviter la guerre. Son existence dépendait de la paix, et la déclaration d'une guerre avec la France devait résonner pour lui comme un glas funèbre, mais le premier consul l'obligea d'accomplir ce suicide. S'il y avait eu quelque hésitation dans son esprit en février, il n'y en avait plus trace en mars. A partir de ce moment, la guerre fut le but de sa politique. Le 31 mars, il ordonna la marche en avant des troupes qui devaient envahir l'Angleterre<sup>1</sup>.

C'est là un fait significatif que l'armée, destinée à l'expédition de la Louisiane sous les ordres de Victor, après avoir été attardée en Hollande pendant tout l'hiver par les glaces, ne fut pas envoyée rapidement au secours de Laussat qui se trouvait dans une position fort embarrassante. Enfin, la correspondance du premier consul contient deux lettres, des 22 et 23 avril, de la plus haute importance.

1. *Correspondance*, VIII, 262.

Dans la première, adressée au ministre du Trésor public, il reniait et annulait tous les mandats tirés sur le gouvernement par ses agents de Saint-Domingue ; cette mesure diminuait considérablement le crédit de la France dans cette colonie et aux États-Unis et nuisait grandement aux intérêts de la colonie. Dans la seconde, il offrait aux États-Unis de leur abandonner la Louisiane contre une somme de 100,000,000 de francs.

Afin d'apprécier le contenu de cette dernière proposition, il faut se rappeler que ce n'était là qu'une simple concession aux vœux des États-Unis. Ce gouvernement devait certainement désirer obtenir la rive est du Mississipi et être disposé à payer libéralement cette acquisition ; mais, même le président Jefferson, tout désireux qu'il était d'étendre le territoire de la nation, n'avait pas réfléchi à une extension aussi considérable, et il se demandait, non sans quelque alarme, quelles en seraient les conséquences. L'achat de la rive orientale de la rivière devait le satisfaire pleinement, et ses négociateurs dépassèrent considérablement leurs instructions en acceptant l'offre de Napoléon.

Les prétentions avouées par le premier consul pouvaient être satisfaites par la cession de la rive est, y compris la ville de la Nouvelle-Orléans, tandis que, en même temps, les intérêts de l'Espagne auraient pu être mis à couvert. Mais le premier consul tenait à détruire jusqu'au dernier vestige de son système colonial ; il était heureux de punir l'Espagne d'avoir si souvent gêné ses plans, et il voulait le faire même s'il devait pour cela violer la promesse solennelle faite par ses négociateurs, que la Louisiane ne serait jamais aliénée sans le consentement de l'Espagne. Il n'y avait aucune nécessité de faire une aussi grande concession. S'il avait conservé la rive droite du Mississipi, il aurait pu laisser intact son système colonial et compenser en Europe, par une négociation, ses pertes en Amérique.

Il préféra abandonner tous ses projets coloniaux, sacrifier Saint-Domingue, la Guadeloupe et la Martinique, effacer le souvenir de tout ce qu'il avait tenté, et ensevelir tout cela sous le retentissement d'une guerre inutile et sans raison avec l'Angleterre.

Les véritables causes qui ont amené les désastres de Saint-Domingue ont été vues dans les lettres de Leclerc ; ce sont, au fond, les mêmes que celles qui amenèrent tous les échecs de Napoléon, soit en Egypte, soit en Espagne, soit en Russie, soit en Allemagne, des tentatives pour traiter un peuple libre comme un peuple d'esclaves. La tragédie de Toussaint à Demery se répéta peu d'années après à Bayonne avec des personnages nouveaux : les mêmes révoltes,

les mêmes massacres, les mêmes pertes d'hommes considérables et effrayantes, le même échec honteux et le même effort pour rejeter sur les subordonnés toute la responsabilité.

Malheureusement pour Napoléon, il ne pouvait abandonner l'Espagne, ainsi qu'il avait abandonné ses colonies. Lorsque la guerre fut recommencée avec l'Angleterre, Rochambeau, laissé de côté, livra aux croiseurs anglais les misérables restes d'une armée de 47,000 hommes, tandis que, dans une dernière dépêche désespérée, il se plaignait d'être victime de la négligence complète du gouvernement. Les mêmes cris de détresse furent plus tard répétés par Joseph, à Madrid, et de même qu'en 1803 le premier consul étouffa les gémissements de Leclerc agonisant par le bruit des préparatifs faits pour envahir l'Angleterre, ainsi, en 1812, il couvrit les plaintes de Joseph par les acclamations de 600,000 soldats qui traversèrent le Niemen et prirent la route de Moscou.

H. ADAMS.

---



# BULLETIN HISTORIQUE

---

## FRANCE.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. — L'enseignement supérieur, grâce aux réformes projetées et commencées par M. Duruy et M. Du Mesnil, puis reprises, élargies et poursuivies avec une infatigable persévérance sous le ministère de M. Ferry par M. A. Dumont, subit en ce moment une transformation complète. Le nombre des chaires a été plus que doublé par le dédoublement d'un grand nombre de chaires d'histoire et de littérature, par l'inauguration d'enseignements nouveaux, enfin par la création des maîtres de conférences qui correspondent aux professeurs extraordinaires des universités étrangères. La fondation de bourses nombreuses pour les candidats à l'enseignement public et la suppression du stage d'agrégation ont amené dans les facultés toute une population d'étudiants sérieux qui a attiré à son tour de nombreux étudiants bénévoles ; les bibliothèques des Facultés, organisées pour la première fois, ont mis à la portée des élèves et des maîtres des instruments de travail qui leur manquaient ; enfin, cette année, on a institué les cours libres rétribués par les élèves, qui correspondent aux cours des *privatim docentes* d'Allemagne<sup>1</sup>. Ces

1. Nous trouvons dans le *Bulletin mensuel de la Faculté des lettres et de la Faculté de Poitiers* un article intéressant de M. Parmentier sur l'enseignement de M. Fustel de Coulanges à la Faculté des lettres de Strasbourg. Il paraît vouloir en conclure que l'enseignement des Facultés valait mieux en 1868 qu'en 1883. Or, il me paraît ressortir de son article que M. Fustel faisait en 1868 (et presque seul) ce que nous désirons voir faire partout en 1883. M. P. se plaint que personne en France n'ait rendu justice à l'ancienne Faculté de Strasbourg et, quelques lignes plus loin, il me reproche vivement d'avoir dit que M. Fustel n'avait pas en 1868 la réputation qu'il méritait ; si sa plainte est juste, la critique qu'il m'adresse ne l'est pas. J'avoue aussi ne pouvoir ni partager ni comprendre le sentiment qui a inspiré à M. P. ses jugements pleins d'ironie et d'amertume sur l'enseignement des Universités étrangères et qui lui fait écrire : « Que nos Facultés de province produisent des œuvres comme la *Cité antique* et l'on verra si c'est à la librairie allemande que nous continuerons de demander les ouvrages d'érudition ! » La science n'est pas une affaire

cours libres ont commencé à fonctionner à la rentrée, et M. Seignobos vient d'ouvrir à la Sorbonne un cours sur les institutions féodales de l'époque Capétienne. A la place des anciennes Facultés des lettres, qui n'étaient que des Athénées à l'usage d'un public souvent peu lettré et des jurys d'examen, nous avons des Facultés jeunes, pleines de vie, de zèle pour l'étude et pour les intérêts de l'enseignement, où l'on trouve des élèves groupés autour de leurs professeurs et se formant à leur école, des professeurs s'occupant personnellement de leurs élèves et leur consacrant le meilleur de leur temps et de leurs forces. Ce qu'il y a eu de remarquable dans la manière dont ces réformes ont été faites, c'est qu'elles n'ont pas été imposées du dehors par la volonté d'un ministre à idées systématiques ; elles ont été faites peu à peu, à mesure qu'elles ont été désirées par les corps mêmes chargés de les appliquer. M. Duruy avait commencé par faire faire une vaste enquête sur l'enseignement supérieur dans tous les pays d'Europe, puis il avait créé les cours pour les maîtres auxiliaires dans les Facultés de province, les cours libres de la salle Gerson, enfin l'Ecole des hautes études, qu'il comparait spirituellement à une graine déposée entre deux pierres de la vieille Sorbonne et qui un jour, devenue un arbre, devait faire crouler la muraille branlante. L'Ecole des hautes études se mit, en effet, obscurément et sans bruit à montrer qu'il était possible de réunir des jeunes gens par le seul attrait du travail, et à prouver que des conférences simples et pratiques rendent plus de services que les plus brillantes leçons oratoires. La Société d'enseignement supérieur reprit l'enquête commencée par M. Duruy, discuta des projets de réforme et fit une active propagande dans le sein même de l'Université. Enfin la commission officieuse réunie par M. Waddington rédigea un vaste plan de réforme qui depuis lors a lentement passé du rêve à la réalité. Mais chaque fois que le ministre a voulu entreprendre une réforme nouvelle, il a consulté officiellement toutes les Facultés, et il n'a innové qu'après s'être assuré qu'il était en communion d'esprit avec le corps enseignant. Voilà pourquoi ces réformes ont réussi. Un dernier pas reste à faire. Il

de boutique où l'on cherche à faire mieux que ses voisins pour leur enlever leurs clients et où l'on débîne leur marchandise ; la science est une œuvre de collaboration de tous les savants et de tous les peuples où chacun doit se réjouir et profiter de ce que ses confrères ont fait de bon. Je souhaite, comme M. P., voir les œuvres sérieuses se multiplier chez nous ; je les vois même se multiplier aujourd'hui, grâce au mouvement de réforme du haut enseignement ; mais plus nous publierons d'œuvres sérieuses, plus, j'en suis sûr, nous achèterons et nous lirons les œuvres étrangères, qu'elles soient anglaises, allemandes, italiennes ou même russes, si nous savons le russe.

faut créer des liens entre les diverses Facultés et à ces Facultés réunies en corps d'Université accorder une certaine autonomie, soit pour la réglementation des études, soit pour le recrutement des professeurs, soit pour la gestion de leur budget. Un questionnaire vient d'être adressé sur ce sujet à toutes les Facultés, et leurs réponses permettront de réaliser cette dernière réforme dans la mesure où elle est compatible avec nos habitudes et nos lois. Il y aura sur ce dernier point quelques difficultés; car les Universités ne seront vraiment autonomes que le jour où elles auront des fonds à elles, dont elles percevront et administreront les revenus, c'est-à-dire où elles auront la personnalité civile. Ajoutons que, si l'on veut faire réussir cette réforme, il faut se borner à créer cinq ou six grands centres universitaires, et non dix-sept centres correspondant aux dix-sept Académies. On ne le fera qu'en provoquant les furieuses réclamations des représentants des villes sacrifiées, et l'on sait quelle puissance les intérêts locaux ont aujourd'hui dans le Parlement. Ce sont ces influences locales auxquelles on a cédé en créant sur plusieurs points des Facultés nouvelles, en fondant partout des maîtrises de conférences, au lieu de les concentrer dans cinq ou six Facultés, en envoyant des boursiers dans toutes les Facultés, au lieu de les réunir là seulement où il y a de la vie, où le travail est organisé. Si l'on veut créer des foyers de vie scientifique, il faut concentrer et non éparpiller ce qui peut alimenter leur flamme.

Pour achever de vivifier nos Facultés, il faut encore faire porter les réformes sur deux autres points : la réforme des examens, la réforme du corps enseignant. Je ne puis traiter ici ces deux questions; je dirai seulement que la réforme des examens doit consister non à les rendre plus difficiles, mais au contraire à les rendre aisés pour tout bon élève; le contrôle doit être moins dans l'examen que dans les études elles-mêmes. Il faut imposer un temps suffisamment long de scolarité et pendant ce temps exercer sur les étudiants une action constante. Il est incroyable qu'après avoir avec raison supprimé le stage d'enseignement qui était simplement un obstacle aux études, on ne l'ait pas remplacé par un stage de scolarité qui serait une garantie. On voit aujourd'hui tel candidat, refusé à l'École normale en juillet, se faire recevoir licencié en octobre et agrégé des lettres l'été suivant, pendant que quelques-uns des concurrents qui l'ont battu l'année précédente sont refusés à leur licence. La licence doit être simplement la consécration de deux années d'études sérieuses après le baccalauréat, et l'agrégation, la consécration de deux années d'études sérieuses après la licence. La réforme du professorat consistera surtout à supprimer le système absurde des suppléances, ce qui ne peut guère se faire que par

des modifications au système budgétaire actuel, et par la création de professeurs dont le traitement serait attaché à leur personne et à leur fonction, non à une chaire. On a fait un premier pas dans cette voie en nommant MM. Croiset et Lavissee professeurs adjoints à la Faculté des lettres de Paris. Il est vrai que cette innovation perd de son importance par ce fait qu'on a en même temps nommé M. Croiset directeur des études philologiques, et M. Lavissee directeur des études historiques. On n'a pas créé de chaires, c'est vrai, mais on a créé deux directions. Ce qu'il faudrait c'est qu'il y eût dans chaque Faculté un petit nombre de chaires, avec un titre défini, représentant les branches essentielles de l'enseignement, et, à côté des professeurs titulaires occupant ces chaires, d'autres professeurs sans chaires déterminées ayant un traitement tout personnel. La présence de ces professeurs rendrait inutile les suppléances. Ils pourvoiraient aux besoins de l'enseignement pendant les congés que pourraient prendre les titulaires, et ceux-ci retrouveraient leurs chaires à l'expiration de leurs congés. Si l'autonomie des centres universitaires est établie, et si les Universités nouvelles ont des fonds à elles, il sera beaucoup plus facile de réaliser la réforme que j'indique.

PUBLICATIONS NOUVELLES. — DOCUMENTS. — Le *Recueil des chartes de l'abbaye royale de Montmartre* (Champion), publié et annoté par M. Ed. DE BARTHÉLEMY, sera bien accueilli par ceux qui s'intéressent à l'histoire religieuse et à la topographie du vieux Paris. Ils trouveront l'introduction un peu décousue et les notes un peu maigres, mais ils y feront pourtant leur butin, car cette abbaye, fondée par Louis VI et protégée par les rois, a vécu jusqu'à la Révolution.

M. Ad. TARDIF, qui a rendu de si grands services à l'Ecole des chartes par son double enseignement du droit coutumier et du droit canonique<sup>1</sup>, entreprend une série de publications destinées, nous l'espérons, à donner une sérieuse impulsion aux études de droit historique en France. La collection qu'il projette aura surtout pour objet de mettre entre les mains des étudiants, par extraits, les textes les plus propres à leur faire connaître les institutions politiques et juridiques de la France du moyen âge : lois du bas empire, lois germaniques, formules, édits et capitulaires franques, diplômes et chartes, arrêts des Parlements, textes coutumiers. M. Tardif commence son *Recueil de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire du*

1. M. Tardif vient de résumer dans une courte brochure de 30 p. (Picard) des *Notions élémentaires de critique historique* où l'on retrouve les qualités de clarté et de méthode qui distinguent son enseignement. Nous en recommandons la lecture aux étudiants.

droit par la publication du *Coutumier d'Artois* (Picard), connu par l'édition de Maillart sous le nom d'*Anciens usages d'Artois*, et dont il donne un texte plus pur d'après le ms. 5249 de la Bibliothèque nationale, fonds français. Ce coutumier, composé vers 1300 et qui est un ouvrage de jurisprudence analogue aux *Établissements* dits *de saint Louis*, sera un bon texte d'explication. Nous n'aurons qu'une critique à adresser à M. Tardif. Il a adopté un genre d'impression un peu trop luxueux qui mettra ses volumes à un prix trop élevé pour les étudiants.

Le second volume du *Diarium* de Burchard, édité par M. THUASNE (Leroux), comprend la plus grande partie du pontificat d'Alexandre VI, de 1492 à 1499. On se convaincra, en lisant ce volume, d'une part, combien la chronique scandaleuse proprement dite tient une petite place dans le journal de Burchard, et, d'autre part, combien cette partie scandaleuse y est intimement liée et y détonne peu. La religion est absente de ce *Diarium*, où les cérémonies religieuses tiennent presque toute la place; ce qu'on y trouve, sous cette froide prose de scribe, c'est la cupidité, la vénalité, la soif des honneurs, la brutalité des mœurs et des ambitions, le déchainement de toutes les passions les moins nobles chez presque tous les personnages qui figurent à la cour pontificale. M. Thuasne a ajouté quelques notes intéressantes sur certains points importants, et il a ajouté en appendice les très curieuses dépêches de Valori et de Bracci aux magistrats de Florence. M. Thuasne, ni dans ses notes, ni dans la préface du premier volume, ne nous permet de déterminer exactement la relation où Infessura se trouve avec Burchard, ni de juger la valeur des doutes qui ont été élevés sur l'authenticité intégrale du texte du *Diarium*.

Les t. V et VI des *Écrits inédits de Saint-Simon*, publiés par M. FAGGÈRE (Hachette), exciteront moins la curiosité que les précédents. Ils sont consacrés à des « Nottes sur tous les duchés-pairies, comtés-pairies et duchés vérifiés depuis 1500 jusqu'en 1750. » Ces notes généalogiques et biographiques sont remplies d'anecdotes dont l'histoire peut faire son profit, indépendamment de l'intérêt purement généalogique du recueil; mais un grand nombre se retrouvent dans les Mémoires ou dans le Parallèle des trois rois Bourbons. Saint-Simon a composé ces « Nottes » après la mort du régent, sans doute en vue à la fois d'une révision des mémoires et des vastes travaux sur l'histoire de France qu'il méditait.

Le t. XV des *Archives de la Bastille*, dont M. F. RAVASSON poursuit, sans se lasser, l'interminable publication, comprend les années 1737 à 1748 et est rempli presque tout entier par des persé-

cutions contre les jansénistes. Le détail en est peu intéressant, mais il est curieux de voir combien le jansénisme a agité les esprits au XVIII<sup>e</sup> s., avec quelle rigueur cruelle il a été poursuivi. On comprend les rancunes amassées contre elle par la royauté dans certaines familles, rancunes qui ont trouvé à la Révolution leur issue et leur vengeance.

Les publications de Mémoires se multiplient tous les jours, et ne nous en plaignons pas, car rien ne nous fait saisir aussi bien la vie intime du passé; mais il y a pour les historiens tout un travail de critique à faire sur ces Mémoires rédigés souvent à distance des événements et par des témoins intéressés. Pierre-Jean-Louis-Ovide Doublet, dont le comte de PAXISSE-PASSIS vient de publier les *Mémoires historiques sur l'invasion de l'occupation de Malte par une armée française en 1798* (F. Didot), était certainement un témoin sincère, et sa situation de chef de la secrétairerie française du Grand Maître lui permettait de voir de très près les agitations et les intrigues qui marquèrent les derniers jours de l'Ordre de Malte; mais il était un témoin peu intelligent et son récit fort prolixe est d'une fastidieuse obscurité. On tirera pourtant de ce fatras nombre de traits curieux et même pittoresques sur les mœurs des chevaliers de Malte et l'administration de l'Ordre. Les *Mémoires du baron de Vitrolles*, publiés par M. Eugène FORGRES (Charpentier), ont une tout autre valeur, soit littéraire, soit historique. Le premier volume que nous avons sous les yeux et qui est précédé d'une courte et substantielle préface de l'éditeur est un document de premier ordre pour l'histoire de l'année 1814 et, en particulier, des négociations de Monsieur avec les alliés. M. de Vitrolles y a joué un rôle important; il a connu de près les principaux personnages mêlés à ces événements, Dalberg, Talleyrand, l'abbé de Pradt, M. Beugnot, M. de Blacas, etc.; il les juge avec une sérénité qui étonne chez un homme à la fois très passionné et très ambitieux. Il n'était pas de taille à jouer les premiers rôles, et il fut toute sa vie dupé par ceux qui se servaient de lui; mais c'était un esprit actif et original, qui unissait le fanatisme royaliste le plus ardent à une tolérance pour les personnes et à un intérêt sceptique pour les idées d'autrui qu'il avait hérités du XVIII<sup>e</sup> s. Sa conception du gouvernement monarchique était un curieux mélange de souvenirs du moyen âge et d'aspirations modernes, et rappelle les nobles chimères du comte de Chambord. Il avait l'agitation inquiète du conspirateur, l'audace du croyant et l'observation railleuse d'un voltairien. Ce romantique eut pour ami le plus cher l'excommunié et socialiste Lamennais, et pour héritier de ses papiers et de sa pensée un publiciste délicat, instruit et spirituel que nous

venons de perdre, M. E.-D. Forgues. Le premier volume des Mémoires de Vitrolles ne change rien à ce que nous savions sur les événements mêmes de l'année 1814, mais il nous apprend beaucoup sur le caractère des hommes qui y furent mêlés, et sur le rôle de l'auteur de ces Mémoires.

Enfin, voici un exquis régal : *La Correspondance de M. de Rémusat* et de sa mère pendant les années 1814 à 1817, éditée avec un soin pieux par M. P. DE RÉMUSAT (Lévy, 2 vol.). Il nous a déjà fait connaître un Rémusat auteur dramatique, qui a ajouté à la gloire du Rémusat philosophe et publiciste; puis, il nous a révélé en M<sup>me</sup> de Rémusat mère un esprit supérieur dont les Mémoires ont tout de suite pris place à côté des meilleurs écrits de ce genre. Aujourd'hui, dans la correspondance de M. de Rémusat et de sa mère, nous apprenons à apprécier mieux encore le cœur et l'esprit de cette mère et de ce fils si dignes l'un de l'autre. M<sup>me</sup> de Rémusat est à Toulouse avec son mari, préfet de la Haute-Garonne. M. de Rémusat est à Paris à faire ses études. Nous retrouvons dans leurs lettres toutes les émotions qui agitaient alors les esprits libéraux et modérés, ralliés aux Bourbons sans avoir tout à fait oublié l'Empire, et qui jugeaient les émouvants événements des années 1815, 1816 et 1817, l'un, avec la chaleur de cœur de la jeunesse et une élévation de vues que la vie n'affaiblira pas, l'autre, avec la finesse, la rectitude d'esprit et la grâce exquise d'une femme chez qui la mère, comme elle le dit elle-même, ne fait jamais oublier la femme. Les correspondances d'alors ne ressemblaient guère à celles d'aujourd'hui; on écrivait moins souvent, plus longuement et mieux. Peut-être perdait-on un peu en naturel et en abandon, mais on laissait à l'histoire des documents plus vrais et plus vivants que les meilleurs mémoires.

LIVRES. MOYEN AGE. — Rien ne pourra rendre de plus grands services aux études historiques en France que la composition de bons manuels; mais un bon manuel ne peut être écrit que par un homme capable de composer des travaux originaux, et de dominer son sujet à la fois par son érudition et par la force de son esprit. Or, les hommes qui ont ces qualités n'aiment guère, en général, s'atteler à une œuvre où la personnalité de l'auteur s'efface et où l'on dépense à être clair, complet et concis, un labeur qu'on aimerait mieux appliquer à des recherches nouvelles. Aussi, faut-il savoir gré à ceux qui, comme M. VIOLLET, ne reculent pas devant une œuvre ingrate en elle-même, et songent avant tout aux services qu'ils rendront aux études et aux étudiants. Le premier volume de son *Précis de l'histoire du Droit français*, accompagné de notions de droit canonique et d'indications bibliographiques (Larose et Forcel), est tellement supé-

rieur aux autres ouvrages du même genre, que ce serait lui faire tort que de le comparer avec eux. La première partie consacrée aux sources, sources du droit romain, sources du droit canonique, sources du droit germanique et sources du droit français proprement dit, jusqu'à la rédaction du code civil, est un modèle de bonne disposition et de clarté; rien d'essentiel n'est omis, et cependant il ne s'y trouve pas un détail inutile. Ça et là, on voudrait quelques explications de plus, par exemple sur le sens du mot *coutumes* et sur l'origine des coutumes, sur leur relation avec les divisions du territoire, ou bien encore sur le sens exact du mot *ordonnances*, sur les anciennes éditions du *Corpus juris* (qui sont mentionnées et non citées<sup>1</sup>); mais ces *desiderata* sont bien rares, et on peut accorder au livre de M. Viollet cet éloge, banal en apparence, mais dont les travailleurs comprendront le prix : on y trouve ce qu'on y cherche. Je citerai comme particulièrement remarquables la troisième et la quatrième partie, sur le droit canonique et le droit germanique. A la plénitude de sens, à la sobriété instructive de chaque paragraphe et de chaque phrase, on sent un auteur qui parle, non d'après d'autres livres de seconde main, mais de choses qu'il a étudiées à fond par lui-même. Les indications bibliographiques sont traitées avec la même précision sobre et répondent à ce qu'on doit demander à un manuel : « Rien de trop et tout ce qu'il faut. » La seconde partie du volume traite des personnes, les privilégiés et les inférieurs (femmes, serfs, esclaves, hérétiques, juifs, etc.). On lira avec un grand intérêt les chapitres relatifs aux serfs et colons et aux hérétiques. Sous une forme très abrégée, ce sont de vrais traités sur la matière, pleins de choses et d'idées. Je n'ai pas compris pourquoi les roturiers et bourgeois ne figurent pas dans cette seconde partie; quant à la conclusion, qui exprime en deux pages des idées assez vagues d'ailleurs sur l'inégalité des personnes et des classes, elle ne me semble pas à sa place dans un manuel. Espérons que M. Viollet ne fera pas trop longtemps attendre la suite de cet excellent ouvrage, digne en tous points de l'éditeur des *Établissements de saint Louis*.

M. FLOURAC, archiviste des Basses-Pyrénées, se montre le digne successeur de l'érudite si distingué qu'il a remplacé, M. Raymond. Il y a trois ans à peine qu'il est à Pau, et déjà il nous apporte un excellent travail sur *Jean de Grailly*<sup>2</sup>, comte de Foix, de 1412 à 1436. Il a

1. Ce qui est dit des sources sur la question du gallicanisme me paraît insuffisant.

2. *Jean I<sup>er</sup>, comte de Foix et vicomte souverain de Béarn, lieutenant du roi en Languedoc*. Étude historique sur le sud-ouest de la France pendant le premier tiers du xv<sup>e</sup> s. Paris, Picard, 1884, in-8°.



reconstitué, en grande partie à l'aide de documents d'archives, la vie aventureuse d'un des plus brillants représentants de cette féodalité des Pyrénées qui résista la dernière au pouvoir royal, et dont M. Luchaire nous a raconté l'agonie sous Alain le Grand. Ce curieux personnage est successivement capitaine général de Charles VI pour le compte du parti bourguignon, puis capitaine général du dauphin Charles au profit des Armagnacs, puis gouverneur du Languedoc et de la Bigorre pour Henri V, enfin lieutenant général de Charles VII en Languedoc. Ces négociations avec les Anglais et avec Charles VII sont la partie la plus curieuse du livre de M. Flourac. Jean passe la fin de sa vie à combattre les routiers et à négocier des mariages pour lui-même et ses enfants ; il laisse des domaines agrandis à la fois en Espagne et en France, où il acquiert en particulier par don de Charles VII la vicomté de Lautrec et le comté de Bigorre. Vassal à la fois du roi d'Aragon et du roi de France, il vit dans une indépendance quasi souveraine. Tout en remerciant M. Flourac de l'intéressante page d'histoire de France qu'il vient d'écrire, nous lui rappellerons que celui qui a su si bien reconstituer la vie de Jean I<sup>er</sup> a pour devoir maintenant de nous donner celle de Gaston-Phébus, que M. Raymond n'a pas pu exécuter.

M. E. ETIENNE, professeur au lycée de Nancy, a consacré sa thèse de doctorat ès-lettres à la *Vie de saint Thomas le martyr, par Garnier de Pont-Sainte-Maxence* (Vieweg). M. Etienne s'est surtout appliqué à étudier les questions philologiques que soulève ce poème du XII<sup>e</sup> siècle; le résumé de la vie de Thomas Becket, qui forme l'introduction de l'ouvrage, est un hors-d'œuvre peu original, où l'auteur n'a pas même mis nettement en lumière ce que Garnier apporte de nouveau à la biographie du martyr. Toutefois, dans le chapitre consacré aux sources, M. Etienne fait un relevé très minutieux des passages originaux, ou puisés à des sources inconnues, sans dire d'ailleurs ce que contiennent ces passages. Ce relevé sera utile à ceux qui voudront comparer entre eux les biographies de Thomas Becket. Le caractère de l'œuvre de Garnier, qui peint un Thomas très vivant et vrai, nullement le saint des hagiographes, a été bien saisi par M. Etienne.

TEMPS MODERNES. — La fin de l'année 1883 nous apporte en même temps deux œuvres historiques distinguées dues à deux pasteurs protestants, appartenant, l'un à l'église luthérienne, l'autre à l'église réformée. M. KOEHL publie le premier volume d'une *Vie de Luther* (Paul Robert), écrite avec une chaleur de cœur, une émotion contenue, une saveur originale de style qui assurent à cette biographie une place très honorable à côté de celle de Kœstlin. Sans doute, il n'y a plus

beaucoup de nouveau à dire sur Luther et M. Kuhn n'est pas un juge sans préventions, mais son œuvre n'a rien du sectaire ni du piéliste. — Nous pouvons en dire autant du *Coligny avant les guerres de Religion* de M. E. BERSIER (Fischbacher). L'auteur est un des meilleurs orateurs du protestantisme français, et son éloquence s'est déjà maintes fois déployée, à l'occasion de Coligny, dans la campagne entreprise par lui pour réunir les fonds nécessaires à l'érection d'un monument, en l'honneur du grand amiral, dans la rue de Rivoli. On retrouve souvent l'orateur chez M. Bersier écrivain, mais cela ne choque guère dans un livre qui se propose surtout de reprendre, sous une forme élégante et brillante, les recherches érudites faites par MM. Tessier et J. Delaborde. On sent néanmoins que M. Bersier a vu les textes et qu'il a l'impression vive des documents originaux. Il est d'ailleurs un homme de trop de valeur pour n'avoir pas réétudié et repensé tout ce dont il parle. Avec beaucoup de tact, voulant consacrer un livre à la gloire de Coligny, il n'a traité que son rôle avant les guerres de religion, et pour cette période tout Français non prévenu rendra hommage avec lui au patriotisme, aux vertus et aux talents de celui que Michelet a nommé « le héros du devoir<sup>1</sup>. »

Voici un méconnu qui ne pourra pas se plaindre de notre époque : deux biographies de *Théophraste Renaudot* qui paraissent le même jour, l'une de M. E. HATIN (Oudin), l'autre de M. GILLES DE LA TOURETTE (Plon). Assurément s'il est un homme qui méritât d'écrire une biographie définitive de Renaudot, le premier journaliste français, c'est assurément M. Hatin, l'historien et le consciencieux bibliographe de la presse française. Malheureusement il n'a pas obtenu auprès de ceux qui possédaient des documents relatifs à Renaudot l'accueil qu'il était en droit d'attendre, et il a dû publier un livre qu'il savait incomplet pour ne pas manquer à ce qu'il regardait comme un devoir de piété envers le créateur de la *Gazette*. En lisant l'ouvrage de M. Gilles de la Tourette qui, plus heureux que lui, a eu entre les mains les documents de Loudun, M. Hatin se convaincra qu'il a connu tout ce qui était essentiel à la biographie de Renaudot et à l'histoire de ce qu'il appelait ses « innocentes inventions. » M. de la Tourette a pu seulement affirmer et prouver plusieurs points laissés par M. Hatin à l'état d'hypothèse et traiter avec beaucoup plus de détails la biographie de leur héros commun. C'est en effet un héros de la philanthropie et de la science que ce précurseur de saint Vincent de Paul, qui

1. M. Bersier a raison, croyons-nous, de ne pas admettre Hotmann comme l'auteur de la *Vita Colini*. Par contre, la note de la p. 49, sur la marine, contient de légères inexactitudes.

créa le *Bureau d'adresse* pour fournir des renseignements aux travailleurs sans ouvrage, les *consultations charitables* pour permettre aux pauvres d'être soignés gratuitement sans aller à l'hôpital, le *Mont de Piété* pour le prêt à bon marché aux indigents; qui osa attaquer les méthodes surannées de l'école de Médecine universitaire et fonder un enseignement libre en face de l'enseignement traditionnel. Si son invention du *journal*, de la *Gazette*, a été moins *innocente* que les autres, elle n'était à coup sûr pas moins ingénieuse, et n'a pas fait une moins belle fortune. Les inventions de Renaudot ont presque toutes survécu, l'inventeur est oublié. MM. Hatin et de la Tourette ont raison de protester contre cette injustice de la postérité.

M. J. FLAMMERMONT a consacré un volume de 646 pages à la lutte du chancelier Maupeou contre les Parlements<sup>1</sup>, et pourtant je lui reprocherai de l'avoir fait trop court ou plutôt de n'avoir pas mis en tête de son travail une introduction dans laquelle il aurait exposé brièvement les griefs qu'on pouvait formuler et qu'on formulait contre les Parlements au xviii<sup>e</sup> siècle, les abus de l'organisation judiciaire, les projets de réforme qui étaient dans l'air, l'état de l'opinion publique sur cette question, les raisons de la popularité du Parlement. Si M. Flammermont avait fait cela, il aurait pu alléger beaucoup le récit même de la révolution opérée par Maupeou et surtout il aurait moins surpris le lecteur en regrettant le rappel des Parlements sous Louis XVI, après le long réquisitoire qu'il a dressé contre le chancelier. Cette critique faite, nous sommes à notre aise pour louer comme elle le mérite cette œuvre consciencieuse, écrite avec une verve et une chaleur que n'a pu étouffer l'amas de paperasses et de documents que l'auteur a dû compulser. La réforme de Maupeou est un des épisodes les plus importants de l'histoire intérieure de la France au xviii<sup>e</sup> s. Plus d'un des signes précurseurs de la Révolution s'y manifeste; la Royauté et les Parlements sont sortis de la lutte également meurtris et discrédités. L'ouvrage de M. Flammermont ne modifie pas le jugement sévère qui a été porté d'ordinaire sur le chancelier, mais il met en pleine lumière les mobiles qui ont dicté sa conduite, la dureté injustifiable de ses vengeances, le rôle de ses collaborateurs, en particulier de Lebrun, le futur consul, et celui de ses adversaires. M. Flammermont n'a pas seulement consulté une masse énorme de documents imprimés, il a tiré quelques-uns de ses plus précieux renseignements soit des manuscrits de la Bibliothèque nationale et des Archives, soit

1. *Le chancelier Maupeou et les Parlements*, thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris. Paris, Picard, 1883, in-8°.

des papiers de Lepaige si importants pour l'histoire parlementaire et pour l'histoire religieuse du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

M. E. ENGELHARDT vient d'achever son intéressante étude sur la *Turquie et le Tanzimat*. Histoire des réformes dans l'empire Ottoman depuis 1825 jusqu'à nos jours. 2<sup>e</sup> volume (F. Pichon). Cette seconde partie, écrite avec la compétence d'un homme qui a vu les choses de près et qui a pu se servir des documents diplomatiques, confirme les conclusions de la première ; les Turcs ont mis plus de bonne volonté qu'on ne le croit souvent à opérer les réformes que l'Europe exigeait d'eux, mais les habitudes séculaires de leur gouvernement et de leur race rend l'application de ces réformes impossible, aussi les jours de leur domination en Europe sont-ils comptés. On lira avec un intérêt particulier et avec une certaine fierté patriotique les premiers chapitres qui traitent des années 1868 à 1870. C'est l'époque où la France a eu la haute main dans les affaires turques, c'est la seule où les progrès de la Turquie aient été réels.

Le *général Chanzy* méritait une biographie. M. Arthur CHUQUET vient de l'écrire (Cerf), avec une sympathie émue pour son héros qui sera partagée par tous les lecteurs. Son livre n'est pas un panégyrique, c'est une œuvre d'histoire où l'auteur laisse parler les faits, et les raconte d'un style simple et grave. Mais le titre de héros peut sans exagération et sans emphase être appliqué à un homme qui a su, dans ses défaites, se créer une réputation de grand capitaine aux yeux de ses ennemis mêmes, qui, à l'Assemblée, en Algérie, en Russie, s'est montré égal à toutes les fonctions qui lui ont été confiées, enfin dont la mort prématurée a été un deuil patriotique pour toute la France.

G. MOXOD.

1. La thèse latine de M. F. est intitulée : *De concessu legis et auxilii sacculo XIII*. Ce mémoire n'étudie qu'un point d'une question plus vaste : comment les rois sont arrivés à rendre, de leur autorité privée, des ordonnances applicables à tout le royaume sans le consentement des vassaux, et à lever des impositions non consenties. Il montre que Philippe le Bel a le premier rendu en conseil des ordonnances d'intérêt général et que, pendant tout le XIII<sup>e</sup> s., il n'y a pas eu d'imposition générale non consentie. L'aide pour la dépense du royaume n'a pas été un impôt au sens moderne du mot.

## SUISSE.

## TRAVAUX RELATIFS AU MOYEN AGE.

Dans le dernier bulletin que la *Revue historique* a consacré à la Suisse<sup>1</sup>, M. le professeur Pierre Vaucher parlait du renouvellement qu'a subi l'histoire de ce pays durant les cinquante dernières années. Il traitait la grande époque de notre historiographie, celle où l'histoire traditionnelle s'est évanouie. On sait que l'école critique a donné bataille sur la question des origines mêmes de la Confédération ; ses efforts ont été couronnés de succès. M. Vaucher signalait les publications qui ont engagé la lutte et celles qui ont aidé à la victoire. Maintenant les principes de l'école critique ne sont plus contestés ; on se propose, dans ce bulletin, de montrer comment ils ont été appliqués durant ces dernières années<sup>2</sup>, et comment l'histoire suisse au moyen âge en a été renouvelée sur plusieurs points<sup>3</sup>.

PUBLICATIONS DE DOCUMENTS. — Les progrès constants et rapides que fait la critique sont dus en grande partie à la publication, poussée avec beaucoup de zèle en Suisse, des documents originaux.

Les *Fontes rerum bernensium*<sup>4</sup> offrent, à ceux qui s'occupent de l'histoire de la Suisse occidentale, une précieuse série de documents. Ce recueil doit contenir toutes les sources, quelles qu'elles soient, de l'histoire de la contrée bernoise ; il n'est pas inconnu aux lecteurs de la *Revue historique*. Déjà, en 1877, M. Vaucher<sup>5</sup>, à propos du tome II, retraçait le plan de cette publication et les péripéties par lesquelles elle avait passé. En 1880 paraissait le tome III, le tome I vient d'être achevé. Disons-le tout de suite, ce premier volume, qui comprend les années 104 av. J.-C. à 1218 après J.-C., nous semble le moins important du recueil. Pour cette époque, où il ne peut pas encore être question de Berne, les éditeurs n'ont aucun texte nouveau à offrir, ni sur l'époque romaine, ni sur l'époque burgonde, ni sur l'époque franque ; aussi ne citent-ils que des documents accessibles à chacun et des fragments de chroniques ou d'annales privés de leur contexte, ce qui, pour des époques aussi obscures, n'est pas sans

1. *Revue historique*, t. V, p. 383-393 (1877).

2. Durant les années 1877 à 1882.

3. La plupart des ouvrages ou mémoires dont il sera parlé dans ce bulletin ont déjà été signalés par la *Revue historique*, soit dans les sommaires périodiques, soit dans la chronique.

4. *Fontes rerum bernensium. Bern's Geschichtsquellen.* Bern. Dalp., 3 vol. in-8°.

5. *Revue historique*, t. V, p. 406.

danger ; le choix même de ces fragments n'est pas toujours très judicieux. Pourquoi remonter jusqu'au déluge ? N'eût-il pas suffi de prendre l'histoire du territoire bernois en 888, époque de la formation territoriale de la Bourgogne ? Tout au moins il aurait fallu pour ce premier volume, tel qu'il est conçu, plus de notes, plus de renvois aux principaux ouvrages de seconde main, ainsi, pour l'époque burgonde, à l'excellent ouvrage de M. Binding. L'édition que cet érudit a faite de la loi burgonde pour les *Fontes rerum bernensium* est la pièce capitale du tome I, et la valeur de ce document fait oublier les critiques dont le plan de ce volume pourrait être l'objet. Dès qu'il peut être véritablement question de Berne (fondée en 4194) et d'une histoire bernoise, ce recueil prend une importance indiscutable. Les tomes II et III<sup>1</sup> embrassent les quatre-vingt-deux années de l'histoire de cette ville comprises entre la mort de son fondateur, Berthold V de Zæhringen (1218), et la fin de l'année 1299. Beaucoup des documents qui y sont contenus avaient été publiés, mais d'une façon qui ne répondait plus aux exigences de la science moderne ; beaucoup sont nouveaux ; tous ont été, autant que cela se pouvait, collationnés sur les originaux et publiés avec grand soin. Les lecteurs de la *Revue*<sup>2</sup> savent quelle importance a ce recueil tant pour l'histoire locale que pour l'histoire générale et pour l'histoire du droit, aussi n'y insisterons-nous pas ; mais nous espérons que cette belle collection de documents sera continuée, comme le comporte le projet originaire, jusqu'à l'époque de la Réformation et ne sera pas arrêtée par la mort de l'érudit qui en a été le promoteur, le regretté chancelier de Stürler. Elle est un monument élevé en commémoration du cinquième centenaire de l'alliance de Berne avec les cantons suisses ; la commission nous doit les documents relatifs à l'époque du moyen âge, dans laquelle Berne, après avoir conclu cette alliance, fait partie de la Confédération des huit, puis des treize cantons. Un plan si vaste met un tel recueil hors de pair. D'autres séries de documents ont été publiées qui, pour être moins étendues, n'en sont ni moins bien faites ni moins utiles.

Les archives du couvent de Tous-les-Saints, à Schaffhouse, renfermaient beaucoup de chartes originales des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles ; la plupart avaient été publiées plus ou moins exactement. M. BAUMANN a entrepris de les rééditer d'après les originaux<sup>3</sup>. Ce cartulaire, qui com-

1. Le tome II comprend les années 1218 à 1271 ; il a 28 pages de préface, 800 p. de documents et 85 pages d'index. Le tome III (années 1271 à 1299) a 783 p. de documents et 88 pages d'index.

2. *Revue historique*, t. V, p. 406, et t. XXII, p. 159.

3. *Das Kloster Allerheiligen in Schaffhausen*. Quellen zur Schweizer Ge-

prend soixante-douze chartes des années 987 à 1167, est une source importante pour l'histoire du duché de Souabe; il est suivi d'un pouillé du couvent du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. M. MEYER DE KNONAU a publié le *Cartulaire de Rheinau*<sup>2</sup> (canton de Zurich), qui date du premier quart du XII<sup>e</sup> siècle. Enfin les *Acta Murensia* ou *Acta Fundationis* du couvent de Muri en Argovie ont été publiés par le R. P. Martin KIEM<sup>3</sup>. Ce recueil a été rédigé au XIII<sup>e</sup> siècle pour donner aux conventuels une vue d'ensemble sur la fondation du couvent, les fondateurs et leur famille, les droits et les propriétés du couvent; il est précédé d'un tableau généalogique des Habsbourg avant le roi Rodolphe I<sup>er</sup>. Par suite de son importance pour l'histoire des origines de la maison de Habsbourg, il a été, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, l'objet de discussions desquelles la politique n'a pas toujours été absente. M. Kiem soumet ces Actes à une nouvelle étude critique; il en donne une édition plus exacte que celles qui en avaient été faites auparavant, il y joint treize chartes et diplômes concernant Muri et le nécrologe encore inédit d'Hermetswil, couvent voisin. Ces trois recueils précités relatifs à Schaffhouse, Rheinau et Muri, forment un excellent volume qui a paru sous les auspices de la Société générale d'histoire suisse. — M. Boos a publié les *Chartes de la ville d'Aarau*<sup>4</sup> parmi lesquelles plusieurs d'inédites. Quoique les destinées de cette ville au moyen âge soient peu brillantes, la collection de documents qui se rapportent à son histoire est intéressante tout au moins comme contribution à l'histoire des villes. On peut regretter que la préface ne soit qu'une vulgarisation de l'histoire d'Aarau dans laquelle l'auteur pose certains problèmes relatifs aux institutions municipales de cette ville sans en tenter la solution. — Après Aarau, M. Boos a entrepris le même travail pour Bâle-Campagne<sup>5</sup>. Cet ouvrage, dont le premier volume seul a paru, est conçu tout à fait sur le même plan que le précédent; il contient aussi beaucoup de chartes inédites<sup>6</sup>. — Nous

schichte herausgegeben von der Allgemeinen geschichtsforschenden Gesellschaft der Schweiz, t. III.

1. Pour l'histoire du canton de Schaffhouse, citons encore l'*Urkundenregister für den Kanton Schaffhausen* herausgegeben vom Staatsarchiv. Erste Abtheilung (seule parue) 987-1330. Schaffhouse, 1879.

2. *Das Cartular von Rheinau*. Quellen zur Schweizer Geschichte, t. III.

3. *Das Kloster Muri im Kanton Aargau*. Ibid.

4. *Urkundenbuch der Stadt Aarau*. Argovia, t. XI; cf. *Revue historique*, t. XIV, p. 182. Pour l'histoire de cette contrée, il faut citer encore les *Regesten der Grafen von Habsburg Laufenburgischer Linie* de M. Münch. Argovia, t. X, p. 123.

5. *Urkundenbuch der Landschaft Basel*. Bâle, Detloff, 1881, in-8°. 1<sup>er</sup> Theil. 708-1370. Voir *Revue historique*, t. XXII, p. 415.

6. Il est fâcheux que les différents documents ne soient pas mieux séparés

citerons pour mémoire seulement le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Gall*<sup>1</sup> de M. WARTMANN, dont la *Revue* a rendu compte récemment<sup>2</sup>. — L'éloge n'est plus à faire de la *Collection des documents pour servir à l'histoire du pays de Glaris*<sup>3</sup>; l'érudite qui avait entrepris cette œuvre, M. J.-J. Blumer, a pu la mener jusqu'à l'année 1440; après sa mort (1875) la suite, jusqu'en 1443, en a été trouvée dans ses papiers et publiée. Ce recueil excellent réunit aux chartes et diplômes tous les passages de chroniques relatifs à Glaris, il offre au travailleur de grandes facilités; ainsi, il donne la traduction des expressions peu claires des chartes allemandes et même la traduction *in extenso* des chartes latines. Chaque pièce est suivie d'un commentaire critique; l'ensemble de ces commentaires forme une véritable histoire de Glaris.

Passons à la Suisse romande: M. l'abbé GREMAUD n'a pas encore terminé ses *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*<sup>4</sup>; quatre volumes en ont déjà paru qui vont jusqu'à l'année 1350; on nous en fait espérer un cinquième qui complétera la collection, nous l'attendons et nous renvoyons au moment où il paraîtra de parler plus longuement de cette œuvre méritoire. — M. CHAVANNES a publié des *Extraits des Manuaux du Conseil de Lausanne*<sup>5</sup>; les Manuaux sont les procès-verbaux des délibérations du Conseil; ils commencent en 1383. Malheureusement, pour toute la fin du moyen âge, ils sont très pauvres et très monotones; le Conseil et ses délibérations y figurent à peine; les affaires communales, telles qu'amendes, nominations d'employés, y tiennent la première place. Aussi M. Chavannes en a-t-il fait des extraits; grâce aux notes qu'il y a jointes, il a réussi à animer ce recueil, et on peut y lire, avec les pièces sous les yeux, l'histoire de Lausanne et de ses institutions municipales au moyen âge. — Enfin

et que l'impression des titres ne diffère pas de celle des annotations qui se trouvent à la suite de chaque pièce. Ces détails, purement matériels, ont une grande importance pour faciliter l'emploi d'un recueil.

1. *Urkundenbuch der Abtei St Gallen*. 3 vol. In-4°. Zurich, 1863 et 1866. Saint-Gall, 1882. Voir *Revue historique*, XXIII, 430.

2. Un recueil de documents est en cours de publication pour la Thurgovie: *Thurgauisches Urkundenbuch* herausgegeben auf Beschluss und Veranstaltung des thurgauischen historischen Vereins von Dr<sup>r</sup> Johannes Meyer. In-8°. Le 2<sup>e</sup> volume paraît d'abord; le tome 1<sup>er</sup> contiendra beaucoup de documents déjà publiés dans le Cartulaire de Saint-Gall.

3. *Urkundensammlung zur Geschichte des Kantons Glarus*. Jahrbuch des historischen Vereins des Kantons Glarus. Heft I-XVII. Pagination à part, pouvant former deux volumes. Le t. 1<sup>er</sup> comprend les années 906-1437, 190 numéros; le t. II renferme 37 numéros et va jusqu'en août 1443.

4. Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, t. XXIX (1875), XXX (1876), XXXI (1878) et XXXII (1880).

5. *Ibid.*, t. XXXV (1881), p. 121-241.



*l'Obituaire de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Genève* vient d'être publié par M. Albert SARASIN<sup>1</sup>. On a justement comparé un obituaire à un registre d'état civil ; l'intérêt de ce document est en raison directe de l'importance de l'église à laquelle il se rattache, on comprend quel intérêt a celui-ci pour l'histoire des pays romands. Il date du xiv<sup>e</sup> siècle, il a été rédigé d'après un obituaire plus ancien qui ne nous est pas parvenu ; les plus anciens obits qu'il mentionne semblent être du xii<sup>e</sup> siècle, il a été continué jusqu'en 1522. M. Sarasin l'a édité avec un soin minutieux, il l'a fait précéder d'une introduction qui nous renseigne sur les obituaires en général, sur celui-ci en particulier et sur l'utilité et l'intérêt qu'a pour l'historien un semblable document. Le texte même est accompagné d'une foule de notes dans lesquelles sont identifiés, au moyen de pièces publiées ou inédites, la plupart des personnages mentionnés. Enfin un index alphabétique clôt ce volume qui inaugure dignement la nouvelle série des Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

CHRONIQUES. — Tandis que M. Wartmann recueillait les chartes et diplômes de Saint-Gall, les chroniques qui y furent rédigées au moyen âge trouvaient en M. MEYER DE KNOXAU un savant éditeur<sup>2</sup>. Le couvent fondé par le disciple de Colomban eut les débuts les plus modestes ; « ainsi que la petite cellule de saint Gall fut l'origine de cette fondation religieuse, de même c'est le récit de la vie de cet homme de Dieu qui ouvre la littérature qui doit s'épanouir si richement dans ce monastère<sup>3</sup>. » La Vie de saint Gall fut rédigée au viii<sup>e</sup> siècle par un moine dont nous ignorons le nom, puis au ix<sup>e</sup> siècle un diacre, Gozbert, écrivit un livre sur les Miracles de saint Gall ; ces deux œuvres ont été retravaillées au ix<sup>e</sup> siècle par Walafrid Strabon ; la première seule nous est parvenue sous sa forme originale. De même pour saint Otmar (mort en 759), le premier abbé, celui qui d'un ensemble de cellules de solitaires fit de Saint-Gall un véritable couvent ; sa vie a été écrite par Gozbert et retravaillée par Wala-

1. Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XXI ou t. 1<sup>re</sup> de la deuxième série, in-8°. Genève, 1883. Voir la *Revue historique*, t. XXII, p. 416-417.

2. M. Carl Henking vient d'éditer, en les faisant suivre d'une étude critique, les annales qui ont été écrites à Saint-Gall ou qui portent seulement le nom de ce monastère (*Die Annalistischen Aufzeichnungen des Klosters St Gallen*). Il passe en revue les *Annales Sangallenses Baluzii*, les *Annales Sangallenses brevissimi*, plusieurs fragments d'annales renfermés dans divers manuscrits de la bibliothèque de Saint-Gall, les *Annales Sangallenses breves*, les *Annales Alamanniæ*, et enfin les *Annales Sangallenses majores*. Nous regrettons d'avoir reçu ce travail trop tard pour pouvoir en parler plus longuement.

3. Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, 4<sup>e</sup> édition, t. 1<sup>er</sup>, p. 100.

frid Strabon. Cette deuxième rédaction nous est seule parvenue ; enfin un certain Iso, qui enseignait à l'école de Saint-Gall au IX<sup>e</sup> siècle, a consacré un écrit aux Miracles de saint Otmar. C'est cet ensemble hagiographique que M. MEYER DE KNONAU a publié d'abord<sup>1</sup>. Quelques données historiques en font la valeur ; quant aux récits des miracles de saint Gall et de saint Otmar, M. Meyer de Knonau en supprime plusieurs, n'en donnant que le titre et l'accompagnant de notes et de commentaires qui mettent en lumière la partie du texte dont on pourrait tirer parti pour l'histoire proprement dite ou l'histoire des mœurs. Ce fut un Zuricois, Ratpert, maître bien connu de l'école de Saint-Gall, qui commença la véritable chronique, les *Casus Sancti Galli*? Son but, dans cet écrit, est de prouver que Saint-Gall a toujours été un couvent royal et n'a jamais dépendu de l'évêché de Constance ; tous ses efforts tendent à faire la preuve de cette fiction, aussi son récit est-il plein d'erreurs pour tout ce qui concerne Constance. Ratpert continue sa chronique jusqu'en 884 ; parfois il est amené à relater certains faits d'histoire générale, et il le fait avec exactitude pour les événements de son époque. Après lui, l'histoire du couvent subit une longue interruption, puis, au XI<sup>e</sup> siècle, Ekkehart, le quatrième du nom à Saint-Gall<sup>3</sup>, entreprend de continuer l'œuvre de Ratpert ; sa chronique<sup>4</sup> est un écrit à tendance. Il ne suit pas un ordre chronologique ; il écrit une histoire des plus célèbres frères du couvent, mais l'animosité qu'il nourrit contre les novateurs qui ont introduit la règle de Cluny à Saint-Gall fait de cette histoire une apologie du bon vieux temps et une satire qui va jusqu'au pamphlet du temps présent. Ekkehart est un des meilleurs conteurs du moyen âge, en cela il est de beaucoup supérieur à Ratpert, et, si son œuvre n'est pas une source historique proprement dite, on peut, en en usant avec circonspection, y puiser une foule de renseignements sur les mœurs, non de l'époque qu'il raconte, mais de l'époque où il vit. Ekkehart est le dernier grand représentant de l'érudition saint-galloise avant une longue époque obscure durant laquelle les *Casus* sont continués jusqu'en 1204

1. *Mittheilungen zur vaterländischen Geschichte* herausgegeben vom historischen Verein in St Gallen. Neue Folge, 2<sup>es</sup> Heft (Der ganzen Folge, XII). St Gallen, Huber, 1870, in-8°.

2. *Ibid.* Neue Folge, 3<sup>es</sup> Heft (Der ganzen Folge, XIII) mit zwei Karten. St Gallen, 1872, in-8°.

3. Voir sur les différents Ekkehart de Saint-Gall la charmante brochure de M. Meyer de Knonau : *Die Ekkeharte von St Gallen*. Vortrag. Basel, 1876, in-8°.

4. *Ekkeharti (IV) Casus Sancti Galli*. Mit einem Plänchen. Mittheilungen zur vaterländischen Geschichte herausgegeben vom historischen Verein in St Gallen. Neue Folge, 5<sup>es</sup> und 6<sup>es</sup> Heft (Der ganzen Folge, XV und XVI). St Gallen, 1877, in-8°.

par cinq auteurs successifs qui ont laissé des œuvres de valeur inégale<sup>1</sup>. Enfin, au XIII<sup>e</sup> siècle, Conrad de Fabaria reprend les *Casus*<sup>2</sup> à l'an 1200 et les mène au delà de l'année 1232 ; son récit n'est pas un pamphlet, mais bien l'apologie d'un abbé. De nouveau l'historiographie chôme pendant un siècle. puis, en 1335, un bourgeois de la ville de Saint-Gall, Christian Kuchmeister, se décide à continuer la chronique du monastère<sup>3</sup>, et, reprenant le récit où l'avait laissé Conrad de Fabaria, il le continue, en langue allemande, jusqu'à l'année 1330. L'œuvre de Kuchmeister est une des meilleures œuvres historiques du moyen âge, à ne considérer que l'abondance des matériaux et la confiance dont il est digne. Ce bourgeois est, pour tout ce qui concerne le couvent, un narrateur impartial et calme. C'est cette longue suite de chroniques élaborées durant cinq siècles par des écrivains de valeur inégale et de tendances différentes que M. Meyer de Knonau a éditée avec un soin et une érudition remarquables, faisant précéder chaque chronique d'une préface dans laquelle il retrace la vie de l'auteur et apprécie son œuvre. Le texte est accompagné de notes surabondantes et suivi de nombreux appendices ; un appareil d'érudition si colossal est un peu effrayant ; mais quelle source inépuisable pour les travailleurs et que de travaux ardues leur sont épargnés par la persévérance du savant zuricois !

Pour l'histoire de Bâle, MM. VISCHER et Boos publient, d'après l'autographe, le Journal de Jean Knebel<sup>4</sup>, bourgeois bâlois qui remplit plusieurs offices ecclésiastiques ou autres dans sa ville natale et y mourut en 1482 ; le premier volume, seul paru, comprend les années 1473 à 1476 ; le deuxième contiendra la fin du Journal (il va jusqu'en juillet 1479), une biographie de Knebel, une étude critique sur la valeur de son œuvre, etc. Quand le second volume aura été publié (il est impatientement attendu), on pourra juger le travail dans son ensemble. Ce Journal, de la plus grande importance pour l'his-

1. *Continuatio Casuum Sancti Galli*. Ibid. Neue Folge, 7<sup>e</sup> Heft (Der ganzen Folge, Heft XVII).

2. *Conradi de Fabaria Continuatio Casuum Sancti Galli*. Mit 2 Excursen und einem Planchen. Ibid. Neue Folge, 7<sup>e</sup> Heft (Der ganzen Folge, Heft XVII).

3. *Christian Kuchmeister's Nüwe Casus Monasterii Sancti Galli*. Ibid. Neue Folge, 8<sup>e</sup> Heft (Der ganzen Folge, XVIII). Kuchmeister a des notions généalogiques très exactes. Voir un article de M. Meyer de Knonau dans l'*Anzeiger für schweizerische Geschichte*, 1881, n<sup>o</sup> 2, p. 379 et suiv.

4. *Baster Chroniken* herausgegeben von der historischen und antiquarischen Gesellschaft in Basel. Zweiter Band herausgegeben durch Wilhelm Vischer und Heinrich Boos. Leipzig, 1880, in-8°. *Johannis Knebel Capellani ecclesiae Basiliensis Diarium, Hans Kuebels des Kaplans am Münster zu Basel Tagebuch*. Sept. 1473-Jun. 1476.

toire des guerres de Bourgogne, n'était encore connu que par une traduction abrégée qu'en avait faite M. Buxtorf Falkeisen<sup>1</sup> ; il sera édité maintenant comme il mérite de l'être.

Pour l'histoire de Berne, M. STUDER, l'éditeur de Justinger, a publié avec beaucoup de soin deux chroniques du xv<sup>e</sup> siècle : l'une, celle de Thüring Frickart<sup>2</sup>, précédée d'une excellente introduction sur la querelle de Berne avec les seigneurs justiciers, est, pour cet épisode, une source de premier ordre ; l'autre, celle de Tschachtlan<sup>2</sup>, est beaucoup plus volumineuse. Mais Tschachtlan est, pour une grande partie de son œuvre, un simple plagiaire ; M. Studer a publié, en la dégageant de tout emprunt, la partie originale de son récit qui est restreinte aux années 1424 à 1470. Pour la querelle des seigneurs justiciers, la narration de Tschachtlan, très différente de celle de Frickart, la complète ; il raconte les faits sans les juger ; par son récit seul on ne pourrait pas savoir à quel parti il appartient, tandis que Frickart ne laisse planer aucun doute sur ses opinions politiques. M. Rædlé a fait une nouvelle édition de la chronique de Jean Gruyere<sup>3</sup> qui contient un récit contemporain de la guerre que Fribourg soutint contre Berne et la Savoie dans les années 1447 et 1448. Ces trois chroniques, importantes pour l'histoire bernoise au xv<sup>e</sup> siècle, sont contenues dans le premier volume de l'excellente collection des *Sources de l'histoire suisse* publiée par la Société générale d'histoire suisse.

Après les publications de documents passons aux travaux relatifs à des époques déterminées.

V<sup>e</sup> AU X<sup>e</sup> SIÈCLE. — Pour les premiers siècles du moyen âge les travaux ne sont pas nombreux. M. Gabriel Moxon veut enlever à la Suisse l'auteur d'une des chroniques les plus précieuses pour l'ancienne histoire de ce pays. Contrairement à M. Brosien qui indique Genève comme séjour de l'auteur de la Chronique dite de Frédégaire, M. Monod pense que c'est à Châlons-sur-Marne<sup>4</sup> qu'a vécu cet auteur. — M. MEYER DE KYONAU a consigné dans l'*Indicateur d'histoire suisse* sur la plus ancienne histoire des Alamans<sup>5</sup> les

1. *Chronik des Kaplans Johannes Knebel aus den Zeiten des Burgunderkrieges*. Erste Abtheilung, 1473-1475. Zweite Abtheilung, 1476-1479. Basel, 1851-1855.

2. *Thüring Frickarts Twingerrenstreit, Benedicht Tschachtlans Berner Chronik* nebst den Zusätzen des Diebold Schilling. Quellen zur Schweizer Geschichte, t. 1<sup>er</sup>. Basel, 1877.

3. *Johannis Gruyere descriptio belli annis 1447 et 1448 gesti*. Quellen zur Schweizer Geschichte, t. 1<sup>er</sup>, p. 299-318.

4. *Du lieu d'origine de la chronique dite de Frédégaire*. Jahrbuch für schweizerische Geschichte, t. III, p. 139-163.

5. *Zur ältesten alamannischen Geschichte*. Anzeiger für schweizerische Geschichte, 1878, p. 69 et suiv.; 1879, p. 93, 149 et 150.

remarques que lui ont inspirées quelques ouvrages récents ; il a consacré à Notker le Bègue, maître à l'école de Saint-Gall, célèbre poète et musicien, deux travaux dans lesquels il étudie sa vie<sup>1</sup>, son lieu d'origine et sa famille<sup>2</sup>. — M. ZIMMERMANN a écrit sur Ratpert, le chroniqueur et poète bien connu, un volume<sup>3</sup> qui n'a pas de prétentions scientifiques ; mais il est à craindre que ce tableau de la vie monacale au IX<sup>e</sup> siècle ne soit pas beaucoup lu, il n'a pas le charme qu'il faudrait à une narration destinée au grand public. — Dans un mémoire qui est un véritable modèle de critique ingénieuse et de clarté, un érudit regretté, M. ROHRER<sup>4</sup>, démontre que deux traditions relatives à l'origine de Lucerne sont également pleines d'erreurs, et que le prieuré autour duquel a grandi cette ville a été fondé par Murbach au VIII<sup>e</sup> siècle. Malgré le sujet bien spécial, un semblable mémoire est d'un intérêt général par la sévérité de la méthode et la clarté de l'exposition.

XI<sup>e</sup> SIÈCLE. — M. BURCKHARDT a retracé la vie de Burchard, évêque de Bâle<sup>5</sup>, un des plus fidèles serviteurs de Henri IV. Il fut le champion de cet empereur dans la Haute-Allemagne et la Bourgogne, tout en étant d'accord avec les principes de réforme qui dominaient dans l'Église et tout en entretenant de bons rapports avec Hugues de Cluny. M. Burekhardt montre comment ce prélat sut toujours se maintenir dignement dans une position aussi délicate. — M. Carl HENKING, dans une étude non moins approfondie, raconte la vie de Gebhard III, évêque de Constance, de la famille de Zähringen<sup>6</sup>. Il tint une conduite absolument contraire à celle de l'évêque de Bâle ; il fut constamment l'adversaire de Henri IV. C'est à cette opposition qu'il dut d'être élevé à l'épiscopat ; tous ses efforts tendirent à la chute de Henri IV et à l'élévation de Henri V, dont il défendit plus tard les droits contre les prétentions du saint-siège. Gebhard III fut un zélé partisan de la réforme ecclésiastique dans les couvents du sud de l'Allemagne, toutefois son zèle ne lui fit jamais perdre la vue très nette de ses droits épiscopaux sur lesquels il ne laissa jamais empiéter.

1. *Lebensbild des heiligen Notker von St Gallen*. Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich, t. XIX, 4<sup>e</sup> et dernier cahier, 1877.

2. *Ein thurgauisches Schulheissengeschlecht des neunten und zehnten Jahrhunderts*. Jahrbuch für schweizerische Geschichte, t. II, p. 103 à 139.

3. *Ratpert der erste Zürcher Gelehrte. Ein Lebensbild aus dem IX<sup>ten</sup> Jahrhundert*. Basel, Schneider, 1878.

4. *Die Anfänge Lucern's*. Geschichtsfreund, 1882, t. XXXVII, p. 269-288.

5. *Bischof Burchard von Basel. 1072-1107*. Jahrbuch für schweizerische Geschichte, t. VII, p. 57-89.

6. *Gebhard III, Bischof von Constanz, 1084-1110*. Stuttgart, 1880, in-8°.

XII<sup>e</sup> SIÈCLE. — La politique qu'adoptèrent les Zähringen et qui poussa cette puissante famille à fonder de nombreuses villes, les privilèges dont elle les dota, sont un sujet d'études des plus intéressants. La charte de franchises de l'une de ces villes, de Fribourg en Uechtland, a été publiée par M. LEHR<sup>1</sup> avec un certain luxe; malheureusement ce joli volume ne tient pas ce qu'on était en droit d'en espérer: l'introduction historique est tout à fait insuffisante, elle est suivie d'une étude comparative du droit de Fribourg, de Thoune et de Berthoud, étude qui est plutôt une analyse. On pouvait s'attendre, de la part d'un juriste, à un travail analogue aux intéressantes *Observations* dont M. Charles LEFORT a fait précéder les *Chartes communales du pays de Vaud*<sup>2</sup>, ou encore à quelque étude semblable à celle que cet érudit a publiée sur les *Franchises de Flumet* et les *Chartes communales des Zähringen*<sup>3</sup>. Si les prolégomènes sont sans valeur comme sans originalité, les textes, du moins, sont établis avec exactitude; le texte latin venait, il est vrai, d'être publié par M. de Stürler dans les *Fontes rerum bernensium*, mais M. Lehr nous assure qu'il n'a pas vu ce volume! En revanche, il a eu l'heureuse idée d'accompagner le texte latin d'un texte vieux français qui n'avait été publié qu'une fois et fort inexactement, d'un texte vieil allemand inédit, et enfin d'une traduction qu'il a faite lui-même. L'équivalence des termes juridiques est souvent difficile à établir; en mettant ces quatre textes en regard, M. Lehr facilite la tâche; la véritable valeur de son travail est non pas juridique, mais philologique, il a aussi un mérite de vulgarisation. — D'une tout autre portée est l'étude de M. HUBER sur le droit de Cologne dans les villes des Zähringen<sup>4</sup>. L'auteur considère comme non avenue l'importation du droit de Cologne à Fribourg-en-Brigau et de là dans toutes les villes des Zähringen, et il explique d'une manière fort ingénieuse, en tenant compte des circonstances dans lesquelles furent fondées ces villes, pourquoi le droit de Cologne se trouve invoqué dans les chartes de franchises accordées à ces mêmes villes par leurs fondateurs.

1. *La Handfeste de Fribourg dans l'Uechtland* de l'an MCCXLIX. Lausanne, 1880, in-8°.

2. *Chartes communales du pays de Vaud de 1214 à 1527*, par François Forel, précédées d'*Observations sur les chartes communales du pays de Vaud et sur leurs rapports avec les franchises des contrées voisines*, par M. Ch. LEFORT. Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, t. XXVII (1872).

3. *Les franchises de Flumet de 1228 et les chartes communales des Zähringen*. Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XIX, 134-158 et à part. Genève, 1875.

4. *Das kölnische Recht in den zähringischen Städten*, Zeitschrift für schweizerisches Recht, t. XXII, p. 1-37.

Il n'y a pas, sur les origines de la Confédération, beaucoup de nouveaux ouvrages à signaler. M. BÆCHTOLD a réédité, d'après le plus ancien manuscrit que nous en possédions, un curieux traité ethnographique du xv<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, attribuant une origine suédoise et frisonne aux Schwyzois et aux habitants de la vallée du Hasli. M. DE STÜRLER<sup>2</sup> avait déjà émis sur l'auteur de ce traité des vues nouvelles et l'attribuait non au chroniqueur Jean Fründ, mais à un curé, Eulogius Kiburger, l'auteur d'une autre chronique légendaire dont il sera parlé plus bas. M. Bæchtold développe la thèse de M. de Stürler et il émet sur ce traité, sur l'époque à laquelle il fut composé et les circonstances dans lesquelles il prit naissance, des vues nouvelles et intéressantes. M. Pierre VAUCHER<sup>3</sup> a donné sur ce même sujet un résumé très net de ses opinions qui, sur plus d'un point, diffèrent de celles qui ont été émises avant lui. Enfin M. BEROULLI a repris le débat en sous-œuvre dans l'intéressante dissertation qu'il a consacrée à la chronique aujourd'hui perdue de Schwyz<sup>4</sup>. Cette question importe à qui veut étudier le développement de l'histoire légendaire des origines de la Confédération.

XIII<sup>e</sup> SIÈCLE. — Pour l'histoire proprement dite de ces origines, l'école critique a triomphé de la tradition ; mais, si l'on est d'accord sur l'ensemble, il y a encore fort à faire tant pour pousser plus avant les recherches<sup>5</sup>, que pour tempérer ce qu'il y a parfois d'excessif dans certains jugements. Ainsi, en étudiant la chronique de Kuehmeister, M. MEYER DE KNONAU<sup>6</sup> a trouvé qu'en voulant venger Rodolphe de Habsbourg des allégations de Jean de Müller, Kopp, de parti pris, avait outrepassé la vérité; aussi « une partie de l'histoire de Rodolphe de Habsbourg et d'Albert d'Autriche peut, après Kopp, et même doit être écrite à nouveau. » M. Meyer de Knonau en donne comme preuve l'histoire des

1. *Vom Herkommen der Schwyzer und Oberhasler*, publié comme appendice du tome I<sup>er</sup> de la Bibliothek älterer Schriftwerke der deutschen Schweiz und ihres Grenzgebietes herausgegeben von Jacob Bæchtold und Ferd. Vetter Frauenfeld, 1877, in-8°. Ce traité avait d'abord été publié en 1872 par M. Hungerbühler, *Mittheilungen des histor. Vereins von Sanct Gallen*, Heft XIV.

2. *Anzeiger für schweizerische Geschichte*, 1876, n° 4, p. 239.

3. *Anzeiger für schweizerische Geschichte*, 1877, n° 5, p. 339-340.

4. *Die verlorene Schwyzerchronik*. Jahrbuch für schweizerische Geschichte, t. VI, p. 175 et suiv.

5. Voir, par exemple, deux notes de M. P. Vaucher, l'une sur une question relative à l'histoire ancienne de Schwyz, *Anzeiger für schweizerische Geschichte*, 1876, n° 4, p. 235; l'autre sur un article du pacte de Brunnen, *ibid.*, 1879, n° 4, p. 180-181.

6. *Die Beziehungen des Gotteshauses St Gallen zu den Königen Rudolf und Albrecht*. Jahrbuch für schweizerische Geschichte, t. VII (1882), p. 1-55.

relations de ces deux souverains avec Saint-Gall. Il a, pour écrire cette histoire, la chronique de Kuchmeister qui est, comme il le démontre, en tous points digne de confiance, et les chartes de M. Wartmann avec lesquelles le récit du chroniqueur concorde admirablement. C'est sur cette base solide que M. Meyer de Knonau s'établit. Déjà, par les notes substantielles qui accompagnent l'édition de Kuchmeister, on peut voir comment Kopp, en affaiblissant le témoignage de ce chroniqueur, a cherché à gazer la politique que suivirent Rodolphe I<sup>er</sup> et Albert dans la Haute-Allemagne. Leur but principal était d'agrandir leurs propriétés, d'étendre leurs droits et d'augmenter la puissance de leur maison. Malheur à qui se trouvait sur leur chemin ! Les abbés de Saint-Gall en firent la pénible expérience. — Autre discussion de détail qui, cette fois, tourne en faveur des idées de Kopp : M. Frédéric de Wyss avait cru voir, dans une augmentation des taxes sous Albert d'Autriche, une des raisons de la résistance des Waldstæten aux Habsbourg. M. SCHWEIZER<sup>1</sup> montre que l'augmentation des taxes n'eut pas lieu sous Albert, mais bien sous Rodolphe I<sup>er</sup>, et que les Confédérés, lorsqu'ils se substituèrent aux Habsbourg, dans les pays où elles étaient perçues, ne les abolirent pas et même les augmentèrent plus tard dans certaines localités.

XIV<sup>e</sup> SIÈCLE. — Avec Albert d'Autriche nous entrons dans le XIV<sup>e</sup> siècle durant lequel la ligue des Trois Waldstæten, après avoir remporté une victoire définitive au Morgarten (1315), devient la Confédération des huit cantons. C'est à la formation de cette nouvelle ligue que M. Édouard Favre a consacré un travail<sup>2</sup> dont la *Revue* a déjà parlé. L'auteur s'est efforcé d'exposer la genèse de cette Confédération ; il étudie chaque alliance, ses précédents et les clauses spéciales qui résultent des circonstances particulières dans lesquelles chacune d'elles fut conclue ; il insiste sur la lutte que les confédérés eurent à soutenir contre l'Autriche et, momentanément, contre l'Empire dans les années 1352 à 1355 ; enfin il montre le développement du droit public fédéral jusqu'à Sempach (1386). — M. Tobler, dans une étude qui fait suite à celle de M. Favre, étudie les relations des Suisses avec les villes de Souabe pendant les années 1385 à 1389<sup>3</sup>, c'est-à-dire au moment de la guerre de Sempach. L'alliance de Constance,

1. *Geschichte der habsburgischen Vogtsteuern*. Jahrbuch für schweizerische Geschichte, t. VIII, p. 135-170 (1883).

2. *La Confédération des Huit Cantons. Étude historique sur la Suisse au XIV<sup>e</sup> siècle*. Leipzig, 1879, in-8°. Voir *Revue historique*, t. XIII (1880), p. 186.

3. *Die Beziehungen der schweizerischen Eidgenossenschaft zu den deutschen Reichstädten zur Zeit der Städtebünde*, 1385-1389. Stuttgart, 1879, in-8°.



conclue entre les villes suisses d'une part et les villes souabes de l'autre, manqua le but que l'on s'était proposé des deux parts, mais pour la Confédération, elle eut du moins pour résultat de fortifier et d'assouplir la machine compliquée des alliances fédérales et de préparer d'autres alliances avec des voisins.

A Sempach se rattache, comme on sait, toute une littérature ; le débat sur l'épisode de Winkelried est trop ancien pour que nous y revenions ; on peut mentionner dans les dernières années sur ce sujet un mémoire lu par M. Ochsenbein<sup>1</sup> à la réunion annuelle de la Société générale d'histoire suisse à Stans, mémoire dont le principal mérite fut de provoquer une discussion très animée. L'année suivante, M. BERNOULLI lisait à la même réunion un travail<sup>2</sup> qui ne se rapportait qu'à un point spécial de la question, au récit que fait Kœnigshofen de la bataille. Dans l'*Indicateur d'histoire suisse*, M. DE STÜRLER<sup>3</sup> a publié un résumé admirablement clair des raisons qui le font douter de l'anecdote de Winkelried : ces raisons sont fortes et font réfléchir. Le récit de l'exploit de Winkelried, tel que nous le rapporte Tschudi, est-il vrai ? Nous ne le pensons pas. Y a-t-il dans ce récit une part de vérité ? Un seul ou plusieurs guerriers ensemble ont-ils accompli cet exploit ? Qu'est-ce qui a amené la brusque décision de la bataille en faveur des Suisses ? La discussion peut rester encore longtemps ouverte<sup>4</sup>. Avouons-le franchement, le fait n'a pas grande importance ; l'avantage de semblables débats est de faire faire de grands progrès à l'histoire de l'époque à laquelle se rapporte le fait contesté. Quelle que soit la cause de la défaite des Autrichiens, la Confédération des huit cantons était fondée.

« Au moment où Berne, par son accession à l'alliance des Waldstættlen, allait donner une nouvelle force au faisceau des ligues appelé à devenir la Confédération suisse, il n'est pas indifférent de voir cette ville établir des rapports intimes avec les seigneurs des territoires sur lesquels beaucoup plus tard cette confédération devait

1. *Die Winkelriedfrage*. Sonntagsblatt des « Bund. » Berne, 1879. 6, 12, 19 et 26 janvier, 2 et 9 février.

2. *Kœnigshofen's Bericht über die Schlacht von Sempach*. Jahrbuch für schweizerische Geschichte, t. V, p. 1-19.

3. *Indicateur d'histoire suisse*, 1881, n° 2, p. 392 sq. M. de Stürler répond à un article de M. de Liebenau. *Ibid.*, 1878, n° 5, p. 81. Comme complément, voir quelques lignes de M. Pierre Vaucher, *ibid.*, 1880, n° 2, p. 270.

4. Il faut dire avec M. Vulliemin : « Que faire ? — Encore une fois apprendre à dire « je ne sais » et agir en conséquence. Le nom est-il l'expression d'une réalité historique ou d'un symbole ? Dieu le sait. Les femmes, les jeunes gens, les artistes diront une réalité ; à l'histoire il n'est pas permis. » L. Vulliemin. *Lettres à un ami*. Jahrbuch für schweizerische Geschichte, t. VIII, p. 326.

s'étendre. L'étude approfondie des alliances de l'Helvétie occidentale servira à constater dans le développement du droit public fédéral plus d'homogénéité qu'on ne le présume à l'ordinaire, et à établir un lien entre les premières et les dernières périodes de l'histoire de la Suisse. » Telles sont les conclusions d'un mémoire fort intéressant de M. Charles LE FORT sur un traité d'alliance<sup>1</sup> du 25 janvier 1350 entre Berne et Fribourg d'une part, et l'évêque de Lausanne, le comte de Savoie, le comte de Genevois et les dames de Vaud d'autre part. M. Le Fort a publié le texte encore inédit de cette alliance, et il en a fait le sujet d'une étude d'histoire et de droit public dont les conclusions précitées font comprendre l'intérêt et la portée.

XV<sup>e</sup> SIÈCLE. — Les batailles de Sempach et de Näfels marquent dans notre histoire la fin de l'âge héroïque. Avec le xv<sup>e</sup> siècle s'ouvre pour les Confédérés une période bien différente pendant laquelle ils passent presque sans transition de la défensive à l'offensive. Leur première conquête est en 1415, celle de l'Argovie; mais les événements de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle et cette conquête avaient accru, dans des proportions considérables, la puissance des villes suisses, le centre de gravité de la Confédération tendait peu à peu à se déplacer au détriment de ceux-là mêmes qui jusqu'alors l'avaient le plus héroïquement défendue<sup>2</sup>. La jalousie que les cantons concurent des villes, personnifiée dans la rivalité de Zurich et de Schwyz, qui espéraient tous deux avoir part à l'héritage du comte de Toggenbourg, engendra la guerre de Zurich. M. ÆBI<sup>3</sup> a retracé en quelques pages l'origine des prétentions de chaque partie. Tout récemment M. DENDLICKER a publié un mémoire sur les causes et le caractère de l'ancienne guerre de Zurich<sup>4</sup>; ce travail, plus complet que le précédent, renferme quelques documents inédits et beaucoup d'aperçus nouveaux; on pourrait lui reprocher de prendre parfois un peu trop les allures d'un plaidoyer en faveur de Zurich; mais c'est un plaidoyer qui fera réfléchir et qui convaincra le lecteur que dans cette guerre les responsabilités sont partagées.

L'épisode le plus curieux de cette lutte est l'intervention de la France et l'arrivée des Armagnacs ou Écorcheurs commandés par le

1. *Un traité d'alliance au XIV<sup>e</sup> siècle*. Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande, t. XXXV (1881), p. 253 à 282.

2. P. Vaucher. *Esquisses d'histoire suisse*, p. 51 et 54.

3. *Die Ursachen des alten Zürichkrieges in ihren Grundzügen*. Jahrbuch für schweizerische Geschichte, t. IV, 35-48 (1879).

4. *Die Eidgenossen und die Grafen von Toggenburg : Ursprung und Charakter des alten Zürichkrieges*. Ibid., t. VIII, p. 27-88 (1883).

dauphin Louis. M. BERNOULLI a fait de la bataille de Saint-Jacques sur la Birs (1444)<sup>1</sup> une étude spéciale très complète, très intéressante, dans laquelle il rectifie le récit de cette mémorable journée et en explique les détails jusqu'ici mal connus. Un héros de la journée est Henman Seevogel, bourgeois bâlois; son rôle durant la bataille est obscur. M. VISCHER MERIAN n'a pas réussi à l'éclaircir, malgré ses recherches dans les archives de Bâle et de Liestal, mais il a publié avec un grand luxe typographique et beaucoup d'art tous les renseignements qu'il a pu recueillir sur ce personnage lui-même et sur sa famille, de 1322 à 1493. Ce beau volume<sup>2</sup> contient plus d'un détail curieux sur l'histoire de Bâle et les mœurs bâloises. Dans une feuille populaire, M. BERNOULLI<sup>3</sup> raconte comment, après la bataille de Saint-Jacques, Bâle, sauvé de la France, eut encore à guerroyer pendant quatre ans contre les seigneurs voisins partisans de l'Autriche, et contre l'Autriche elle-même.

La bataille de Saint-Jacques est « le véritable point de départ des relations de la France avec les Suisses. » Aussi est-ce à cette journée que M. DE MANDROT commence son intéressante étude sur ces relations sous Charles VII et sous Louis XI<sup>4</sup>. Déjà, en 1877, M. DE LIEBENAU<sup>5</sup> avait étudié les rapports de la Confédération avec les puissances voisines durant les années qui suivirent la guerre de Zurich; cette étude seule, disait-il, peut fournir la clé des relations politiques des Suisses, si compliquées lors de la guerre de Bourgogne. Il passait en revue leurs relations avec Milan, avec l'Empire, avec la Bourgogne, avec la France, avec les ducs d'Autriche durant ces quelques années, et il souhaitait que d'autres eussent accès à des sources plus riches et pussent ainsi pénétrer plus avant dans le sujet. M. de Mandrot a réalisé ce souhait pour les relations de la Suisse avec la France.

« Il a paru intéressant, dit l'auteur, de rechercher quelle fut la part prise par Charles VII aux négociations multiples dont les cantons suisses furent le théâtre ou l'objet. On y trouvera une nouvelle manifestation du génie politique d'un souverain, lequel, par l'activité qu'il

1. *Die Schlacht bei St. Jacob an der Birs. Eine kritische Untersuchung.* Bâle, 1877, in-8°.

2. *Henman Seevogel von Basel und sein Geschlecht.* Basel, Schwabe, 1880, 1 vol. in-4°, 20 fr.

3. *Basel im Kriege mit Oesterreich, 1445-1449*, 61<sup>o</sup> Neujahrsblatt, 1883. Bâle, 1882, in-4°.

4. *Relations de Charles VII et de Louis XI, rois de France, avec les Cantons suisses. Étude historique.* Jahrbuch für schweizerische Geschichte, t. V, p. 57-182; t. VI, p. 201-277 et à part.

5. *Die Beziehungen der Eidgenossenschaft zum Aestande in den Jahren 1417 bis 1459.* Der Geschichtsfreund, t. XXXII (1877), p. 1-106.

porta dans la conduite de ses affaires extérieures, fut le digne prédécesseur de son fils. Bien plus, dans une certaine mesure il lui ouvrit les voies que le génie audacieux de Louis XI sut reprendre avec succès pour le plus grand profit de la maison de France. » *La Revue* a déjà parlé de ce travail<sup>1</sup>, en tout point excellent. M. de Mandrot ne s'est pas perdu dans ce dédale de négociations, dont le récit risque parfois de fatiguer le lecteur; il ne puise qu'à des sources parfaitement sûres. Pour lui, il ne peut plus y avoir de doute sur les causes de la guerre de Bourgogne<sup>2</sup> et sur le rôle que jouèrent les Suisses sous Louis XI. « Dans la main de ce génie patient et positif ils furent un instrument habilement manié. » Le verdict peut paraître dur, mais il est solidement établi.

La diète de Stans (22 décembre 1481), un des événements les plus importants et les plus curieux de l'histoire suisse, a été étudiée déjà en 1845 par M. Bluntschli<sup>3</sup>, qui a ouvert la voie à M. A. Ph. de SEGESSER. Celui-ci en a renouvelé l'histoire; il publia une première étude en 1853<sup>4</sup>; en 1878 il fit une nouvelle édition<sup>5</sup> de ses travaux sur ce sujet, en l'enrichissant de tous les documents exhumés durant ces vingt-cinq années. Il étudie les préliminaires de la diète avec une perspicacité remarquable, et il supplée par l'étude critique des textes à la pauvreté même des sources; il corrige la légende. Il fait toucher au doigt la gravité de la crise que traversait la Confédération, il nous guide au travers des négociations et des intérêts contraires et désespérément enchevêtrés des pays et des villes. Il a beau creuser ce récit, il s'étonne lui-même de la manière presque merveilleuse dont la Suisse a été sauvée. Tout ce que M. de Segesser dit de l'état de la Confédération à cette époque est excellent. La partie de son travail qui concerne spécialement le rôle de Nicolas de Flue est plus hypothétique<sup>6</sup>. Ses conjectures sont très ingénieuses, mais elles peuvent

1. *Revue historique*, t. XX, p. 418.

2. Voir sur la controverse qui s'est élevée sur ce sujet le travail de M. Pierre Vaucher (*Causes et préliminaires de la guerre de Bourgogne*), publié dans la *Revue historique*, t. III, p. 297-318, à propos du mémoire de M. Dændliker, *Ursachen und Vorspiel der Burgunderkriege*. Zurich, 1876, in-8°.

3. *Archiv für schweizerische Geschichte*, t. IV.

4. *Kopp's Geschichtsblätter aus der Schweiz*. Lucerne, 1854-1856, t. I<sup>er</sup>.

5. *Beiträge zur Geschichte des Stanserverkommnisses. Sammlung Kleiner Schriften*, t. II, p. 1-168. Ce volume contient une étude sur Matthias Corvinus et les Suisses, p. 169-282, que nous citons pour mémoire; elle est la réimpression d'une étude plus ancienne.

6. M. Ming a publié dans les années 1861 à 1871 trois volumes sur Nicolas de Flue dans lesquels il défend l'histoire traditionnelle; de curieux extraits du procès de canonisation dans le second volume; les pièces relatives à la diète

être discutées, et elles l'ont été; MM. Pierre VAUCHER<sup>1</sup>, Georges DE WYSS<sup>2</sup> et HEER<sup>3</sup> ont fait leurs réserves sur ce sujet et ont provoqué ainsi un intéressant débat.

Enfin le xv<sup>e</sup> siècle se termine en Suisse par la guerre dite de Souabe; un des principaux épisodes de cette guerre est l'exploit de Benedict Fontana à la bataille de la Calvène; mais, « une fatalité cruelle pèse sur les héros de notre histoire nationale, » dit M. VETTER dans une étude consacrée à Fontana<sup>4</sup>. Il admet bien que ce prétendu héros a existé et qu'il est peut-être mort à la bataille; mais un autre a accompli l'exploit qui a décidé de la victoire, et c'est l'humaniste Simon Lemnius<sup>5</sup> qui l'a attribué à Fontana en l'embellissant par des traits empruntés ou imaginaires.

Voilà pour l'histoire générale de la Confédération. Les cantons ont leur histoire propre dont certains épisodes ont fait l'objet d'études intéressantes. M. Georges de Wyss a éclairci l'origine de la *Société des Boucs* dans une brochure<sup>6</sup> qui est une précieuse contribution à l'histoire de la guerre de Zurich. M. DENDLICKER a consacré à la puissante personnalité de Waldmann deux mémoires; dans l'un, il étudie la jeunesse du tribun<sup>7</sup>, dans l'autre, sa vie politique<sup>8</sup>. Il montre que Waldmann a été la victime de la lutte qui devait éclater fatalement entre les idées politiques modernes qu'il personnifiait et les coutumes féodales. Jusqu'ici on avait toujours attribué à Waldmann un concordat avec le saint-siège. M. RÖHRER<sup>9</sup> a démontré que ce

de Stans dans le troisième font la valeur de cette publication. Un quatrième volume, publié en 1878, est consacré, comme une bonne partie des trois précédents, à la polémique.

1. *Anzeiger für schweizerische Geschichte*, 1878, n° 3, p. 49 et suiv.

2. *Ibid.*, 1878, n° 4, p. 58 et suiv. Voir aussi l'article consacré par M. G. de Wyss à Nicolas de Flue dans l'*Allgemeine deutsche Biographie*, art. *Flue*, t. VII, p. 135-139. 1878, Leipzig.

3. *Real-Encyclopædie für protestantische Theologie und Kirche*. 2<sup>e</sup> Auflage herausgegeben von Herzog und Plitt, t. IV, p. 586-590, art. *Flue*. Leipzig, 1879.

4. *Benedict Fontana. Eine schweizerische Heldenlegende*. Jahrbuch für schweizerische Geschichte, t. VIII, p. 201-306.

5. Ferd. Vetter, *Simon Lemnius und sein Epos vom Schwabenkrieg*. Separatabdruck aus dem Sonntagsblatt des Bund 1882. Berne, 1882.

6. *Vortrag vor der Gesellschaft der Bucke* gehalten im grossen Bote derselben am 8 März 1877. Zurich, in-4°. En 1876, M. G. de Wyss avait publié une brochure intitulée : *Zürich am Ausgange des XIII<sup>en</sup> Jahrhunderts*. Zurich. 1876, in-4°.

7. *Hans Waldmann's Jugendzeit und Privatleben*. Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich. Band XX, Heft I, p. 1-28. Zurich, 1878, in-4°.

8. *Bausteine zur politischen Geschichte Hans Waldmann's und seiner Zeit*, Jahrbuch für schweizerische Geschichte, t. V, p. 183-306. Zurich, 1880.

9. *Das sogenannte Waldmannische Concordat*. Jahrbuch für schweizerische Geschichte, t. IV, p. 1-34. Zurich, 1875.

concordat, dans lequel le saint-siège faisait des concessions qui n'ont pas leurs pareilles dans l'histoire de l'Église, n'était qu'un résumé fait à Zurich des droits que le gouvernement avait ou prétendait avoir; ce résumé, présenté à Jules II en 1510, ne fut jamais ratifié par le pape. Waldmann avait contribué pour sa part, et comme tant d'autres, à donner un droit ecclésiastique à Zurich; on lui attribua ce prétendu concordat. Dans un mémoire un peu long, M. BOTT a soumis à un examen critique les traditions relatives au pacte que les trois ligues grisonnes auraient conclu en 1471 à Vazerol<sup>1</sup>, et il a montré ce que ces traditions renferment tout ensemble de vrai et de faux; il y a bien eu, en effet, dans ce lieu, des conférences communes où l'on délibérait sur des sujets d'intérêt général, mais la réunion des trois ligues en une confédération remonte au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, et la date de 1471, ainsi que les détails de plus en plus précis qui y sont joints, ne sont dus qu'à des écrivains du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle. Enfin, M. Charles LE FORT, dans quelques pages<sup>2</sup> très substantielles, a retracé « les événements qui, dans la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, ont amené l'émancipation politique de Genève et transformé une communauté de citoyens placée sous l'autorité d'un prince évêque et sous l'influence prépondérante des ducs de Savoie en un État républicain rattaché aux ligues suisses. » M. Le Fort ne nous fait pas le récit<sup>3</sup> de ces événements, il veut en « rappeler et caractériser les phases principales et relever tel ou tel point de vue qui n'a point été suffisamment mis en relief. »

Pour l'histoire de l'Église au xv<sup>e</sup> siècle, M. OCHSENBEIN a eu la bonne fortune de mettre la main dans les archives de Fribourg sur les actes d'un procès dirigé en 1430 contre des Vaudois de cette ville; il en a tiré un volume<sup>4</sup> un peu long, mais intéressant. M. BERTHOULLI a édité le journal de deux pèlerins, Hans Rot et son fils Peter Rot, bourgeois de Bâle<sup>5</sup>, qui firent le voyage de Jérusalem en

1. *Der angebliche Bund von Vazerol vom Jahre 1471*. Jahrbuch für schweizerische Geschichte, t. II, p. 1-102 (1877).

2. *L'émancipation politique de Genève et les premières relations de cette ville avec les cités suisses. Coup d'œil historique*. Genève, Fick, 1883, in-8°. Si nous parlons de cet ouvrage, c'est que la période à laquelle il se rapporte est antérieure à la Réformation et élot pour Genève le moyen âge.

3. Ce récit a été fait par M. Amédée Roget dans deux volumes intitulés : *Les Suisses et Genève ou l'émancipation de la communauté genevoise au XVI<sup>e</sup> siècle*. Genève, 1864.

4. *Der Inquisitionsprozess wider die Waldenser im Jahre 1430 zu Freiburg in Uechthland, nach den Akten dargestellt*. Bern, Dalp, 1881.

5. *Pilgerreisen der Baster Hans un Peter Rot 1440 und 1453*. Beiträge zur vaterkündischen Geschichte. Bd. I (Neue Folge). Bâle, 1881, et à part.

1440 et en 1453. M. Charles LE FORT a trouvé dans les archives de Genève quelques pièces fort curieuses<sup>1</sup> relatives à une Société de Jésus fondée par Pie II en 1459, dans le but de porter la guerre aux Turcs et de propager la foi chrétienne. Quatre de ces pièces sont des lettres d'un aventurier, Gérard Des Champs, chargé par le pape de recruter des troupes en France. M. Le Fort les a fait précéder d'un résumé de ce qu'on sait de cette Société de Jésus. Enfin M. BÆCHTOLD a édité avec grand soin la Chronique de Stretlingen<sup>2</sup>. Cette chronique a été écrite au xv<sup>e</sup> siècle par un curé des bords du lac de Thoune, Eulogius Kiburger, qui voulait remettre en vogue son église, dont les revenus tarissaient. M. Bæchtold a consacré quelques pages intéressantes à la véritable histoire de la famille de Stretlingen et à l'examen critique de cette chronique. Celle-ci n'a pas de valeur comme source historique, mais elle est fort curieuse pour l'histoire des mœurs et des idées de l'époque dans le clergé, ainsi que pour la légende de saint Michel<sup>3</sup>; elle nous éclaire sur les procédés de l'hagiographie.

HISTOIRES LOCALES. — Les histoires locales, c'est-à-dire celles qui ne se rapportent pas spécialement à un siècle, mais bien à une localité ou à une région durant plusieurs siècles, abondent en Suisse, et nous ne pouvons pas prétendre en passer ici, pour le moyen âge, une revue complète.

Les Alpes ont été l'objet d'une très bonne étude de M. OEHLMANN<sup>4</sup>. Après avoir reconnu trois causes principales qui ont poussé l'homme, au moyen âge, à franchir cette barrière naturelle : le commerce, les pèlerinages et les expéditions militaires, il reprend l'histoire de chaque passage en particulier. Chemin faisant, il rencontre deux questions accessoires : les Sarrasins dans les Alpes et les pèlerinages des Islandais. Sur la première de ces questions, M. Charles LE FORT a publié « un aperçu sommaire<sup>5</sup> destiné à mettre en relief les points qui semblent acquis à la science et ceux sur lesquels la controverse est

1. *Une Société de Jésus au XV<sup>e</sup> siècle. Documents inédits des archives de Genève.* Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XX, p. 98 et suiv.

2. *Die Stretlinger Chronik, ein Beitrag zur Sagen- und Legendengeschichte der Schweiz aus dem XV Jahrhundert.* Elle forme le premier volume de la Bibliothek älterer Schriftwerke der deutschen Schweiz und ihres Grenzgebietes, collection de volumes fort jolis au point de vue typographique et très bons.

3. Voir sur le culte de saint Michel au xv<sup>e</sup> siècle l'article de M. Siméon Luce : *Jeanne d'Arc et le culte de saint Michel*, dans la Revue des Deux-Mondes du 1<sup>er</sup> décembre 1882.

4. *Die Alpenpässe im Mittelalter.* Jahrbuch für schweizerische Geschichte, t. III, p. 165-289; t. IV, 163-324.

5. *Les Sarrasins dans les Alpes* (extrait de l'*Écho des Alpes*, année 1879, n<sup>o</sup> 3). Genève, 1879, in-8<sup>o</sup>.

encore engagée. » M. Camille FAVRE vient de publier une *Étude sur l'histoire des passages italo-suisse du Haut-Valais, entre Simplon et Mont-Rose*<sup>1</sup>.

M. WARTMANN, l'éditeur du Cartulaire de Saint-Gall, a écrit une histoire du couvent de Pfæfers<sup>2</sup> (fondé en 720) qui est une précieuse contribution à l'histoire du canton actuel de Saint-Gall. M. ZELLER-WERDMÜLLER a retracé l'histoire de la seigneurie de Griessenberg en Thurgovie<sup>3</sup>; M. STRICKLER celle de la commune de Horgen<sup>4</sup> (canton de Zurich). M. GALIFFE a fait un résumé très bon et intéressant de l'histoire de la formation territoriale du canton de Genève<sup>5</sup>. Citons encore la *Notice historique sur la seigneurie de Travers* par M. JULES DE SANDOZ-TRAVERS<sup>6</sup>.

Pour en finir avec l'histoire locale, il nous reste à parler d'un excellent ouvrage de M. PLANTA<sup>7</sup>. Au moyen des chartes qui sont à peu près ses seules sources, M. Planta expose « comment la Rhétie fut divisée par suite de la décadence de l'Empire, de l'hérédité et du partage des comtés, par les droits de juridiction des seigneurs ecclésiastiques et laïques en une quantité de seigneuries indépendantes qui s'adjugèrent, plutôt qu'ils ne leur furent conférés, tous les droits royaux. » M. Planta retrace la décadence graduelle de ces seigneuries; non seulement il a écrit un des chapitres les plus importants et les plus nouveaux de l'histoire de la Rhétie, mais il a enrichi d'un document de valeur l'histoire des institutions de la féodalité. En disant, dans les termes mêmes de l'auteur, le but de l'ouvrage, nous en avons indiqué l'utilité; c'est un recueil de renseignements de première main. M. Planta a écrit aussi une courte histoire de la constitution de la ville de Coire au moyen âge<sup>8</sup>. M. KUND a étudié spécialement les questions relatives à l'avouerie de cette ville<sup>9</sup>; mais ici

1. *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, t. VIII, p. 171-200. 1883.

2. *Das Kloster Pfæfers*. *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, t. VI, p. 49-85.

3. *Geschichte der Herrschaft Griessenberg im Thurgau*. *Ibid.*, t. VI, p. 1-47.

4. *Geschichte der Gemeinde Horgen* nebst Hirzel und Oberrieden. Festgabe zur hundertjährigen Kirchweihfeier. Horgen, 1882, 1 vol. in-8°.

5. *Géographie historique de la République et canton de Genève*. Actes du Congrès des Sociétés suisses de Géographie tenu à Genève en août 1882.

6. Publiée par la Société d'histoire de Neuchâtel, 1881.

7. *Die currhaetischen Herrschaften in der Feudalzeit*. Berne, Wyss. 1881, 1 vol. in-8°.

8. *Verfassungsgeschichte der Stadt Chur im Mittelalter*, abgedruckt aus dem Jahresbericht der historischen antiquarischen Gesellschaft des Kantons Graubünden. Chur, 1879, in-8°.

9. *Die Vogtei Chur. Ein Beitrag zur Geschichte der Stadt Chur*. *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, t. VIII, p. 89-134.



nous quittons l'histoire proprement dite pour entrer dans le domaine de l'histoire du droit.

Notre bulletin ne serait pas complet si nous ne mentionnions pas tout au moins les principales publications relatives aux branches auxiliaires de l'histoire. Et d'abord, pour l'histoire des institutions de la Suisse ou de telle partie de son territoire, M. le professeur VON ORELLI, dans une petite brochure<sup>1</sup> destinée à ses auditeurs, a exposé le plan de son cours sur l'histoire du droit suisse; il y a joint pour chaque période des indications bibliographiques sur les sources et les principaux ouvrages de seconde main. Ces 20 pages abondent en renseignements utiles. M. MEYER a écrit une *Histoire du droit fédéral suisse* en deux volumes<sup>2</sup>, dont le premier seul traite du moyen âge. Le titre ne répond pas au contenu de l'ouvrage; en effet, les 350 premières pages sont consacrées à l'étude du droit qui régnait sur le territoire suisse jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire avant qu'il fût question de confédération; nous n'avons à faire dans cette première partie qu'aux droits romain et german. Les 450 pages qui suivent sont consacrées au développement du droit fédéral jusqu'à la Réformation; enfin 30 pages nous amènent jusqu'en 1798. On le voit, le titre est bien modeste pour un ouvrage dont le plan est trop vaste, mais qui contient beaucoup d'excellentes pages d'histoire. M. MIASKOWSKI a étudié la constitution agraire de la Suisse depuis le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>, il a consacré une étude spéciale à l'Allmend<sup>4</sup>.

Pour l'histoire financière, M. AMET a fait une *Histoire des usuriers français et lombards au moyen âge, particulièrement en Suisse*<sup>5</sup>. M. SCHOENBERG a consacré une étude spéciale aux *Finances de Bâle aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*<sup>6</sup>.

Pour la diplomatique, il faut signaler le remarquable rapport que M. SICKEL a fait sur les diplômes impériaux en Suisse<sup>7</sup> après avoir visité les dépôts d'archives de ce pays.

1. *Grundriss zu den Vorlesungen über schweizerische Rechtsgeschichte mit Literatur und Quellenangaben*. Zurich, 1879, in-8°.

2. *Geschichte des schweizerischen Bundesrechtes*. Erster Band bis 1798. Zweiter Band von 1798 bis 1874. Winterthur, 1878 et 1875.

3. *Die Verfassung der Land Alpen und Forstwirthschaft der deutschen Schweiz in ihrer geschichtlichen Entwicklung vom XIII Jahrhundert bis zur Gegenwart*. Bâle, Georg, 1878, in-8°.

4. *Die schweizerische Allmend in ihrer geschichtlichen Entwicklung vom XIII Jahrhundert bis zur Gegenwart*. Leipzig, 1879, in-8°.

5. *Die französischen und lombardischen Geldwucherer des Mittelalters namentlich in der Schweiz*. Jahrbuch für schweizerische Geschichte, t. I<sup>er</sup>, p. 177-255; t. II, p. 141-326.

6. *Finanzverhältnisse der Stadt Basel im XIV und XV Jahrhundert*. Tübingen, 1879.

7. *Die Kaiserurkunden der Schweiz. Ein Reisebericht*. Zurich, 1877, in-8°.

Pour la numismatique, citons les travaux de M. MOREL-FATIO sur les monnaies de Lausanne<sup>1</sup>, et l'ouvrage de M. ESCHER sur la numismatique suisse<sup>2</sup>, malheureusement interrompu par la mort de l'auteur.

Pour l'héraldique, M. Adolphe GAUTIER a fait de très intéressantes recherches sur *les Armoiries et les couleurs de la confédération suisse et des cantons suisses*<sup>3</sup>. Enfin M. RANU a fait de nombreuses publications sur l'histoire de l'art.

En terminant, revenons à l'histoire générale de la Suisse et citons l'excellente *Histoire suisse* du regretté savant vaudois, M. VULLIEMIN<sup>4</sup>, et enfin les *Esquisses d'histoire suisse* de M. VAUCHER<sup>5</sup>, dans lesquelles il a su associer à une critique parfaitement saine un récit attrayant et des vues d'ensemble. Aucun ouvrage ne peut mieux faire toucher au doigt les progrès qu'a faits l'histoire suisse. Il n'y a pas d'époque qui n'ait été retravaillée ; c'est ce renouvellement, ce sont en général les travaux inspirés d'une saine critique que ce bulletin doit mettre en lumière. Il n'est pas complet, il ne peut l'être. Toute proportion gardée, aucun pays n'est plus que la Suisse soumis aux investigations historiques. Il semble que là, plus qu'ailleurs, l'histoire soit considérée comme cette étude dont parle Voltaire, « qui peut rendre la société plus agréable et le déclin de la vie plus doux. » Aussi chacun se mêle de faire un peu d'histoire ; les travaux qui en résultent sont de valeurs très diverses : il y en a d'excellents, il y en a de mauvais. Nous avons dû en laisser beaucoup de côté, surtout des derniers, notre but n'étant pas de faire une bibliographie complète, mais bien un bulletin qui présentât, dans leurs principaux traits, les progrès qu'ont faits les études historiques en Suisse depuis tantôt sept ans.

Édouard FAVRE.

1. *Histoire monétaire de Lausanne*. Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande, t. XXXIV, p. 359-465 ; XXXV, 1-118 et 243-251 ; XXXVI, 379-414.

2. *Schweizerische Münz und Geldgeschichte von den ältesten Zeiten bis zur Gegenwart*. Berne, Dalp.

3. Genève, 2<sup>e</sup> édition. 1879. In-8°.

4. *Histoire de la Confédération suisse*, t. 1<sup>er</sup>, des plus anciens âges aux temps de la Réforme. Édition revue et corrigée. Lausanne, 1879.

5. Lausanne, Mignot, 1882. Voir *Revue critique d'histoire et de littérature* du 18 décembre 1882, n° 51.

## COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

**Le Sénat de la République romaine, sa composition et ses attributions**, par P. WILLEMS, professeur à l'Université de Louvain. 2 vol. in-8°, 4878-1883. Tome I. *La composition du Sénat*. Tome II. *Les attributions du Sénat*. Paris. Durand et Pedone-Lauriel.

La réputation de cet ouvrage est trop bien établie déjà pour que nous ayons la prétention de le recommander, encore moins de l'annoncer à nos lecteurs. Mais il n'est pas trop tard pour en parler un peu longuement, comme il convient. La grande assemblée dans laquelle s'est incarné le génie politique de Rome n'avait pas encore trouvé son historien, soit que le sujet n'eût tenté personne, soit plutôt qu'il eût effrayé d'avance et découragé tous ceux qu'il aurait pu tenter. Non qu'il fût demeuré intact, et qu'une entreprise si ardue n'ait pas été préparée et facilitée par les efforts de plusieurs générations de travailleurs. Les questions qui concernent le Sénat tiennent une trop grande place dans l'histoire générale pour ne pas revenir à chaque instant et sous toutes les formes, non pas seulement dans les manuels tels que ceux de Becker-Marquardt et de Lange, mais aussi dans cette foule de dissertations spéciales, plus ou moins étendues, dont le nombre, sans cesse croissant depuis plus d'un demi-siècle, commence à défilier la bibliographie la plus attentive et la mieux informée. Mais il y a loin de ces études, ou superficielles ou fragmentaires, à l'œuvre magistrale où, pour la première fois, cette vaste matière a été embrassée dans son ensemble et traitée à fond. Nul, il est vrai, n'était mieux armé pour cette tâche que le savant professeur de l'Université de Louvain. On retrouve ici, à un plus haut degré et dans des proportions plus larges, les qualités qui distinguent l'auteur du *Droit public romain*. L'érudition abondante et bien digérée, la clarté de la composition, la sûreté d'une méthode où la conjecture, solide ou fragile, n'intervient jamais qu'après la recherche scrupuleuse des faits. C'est là en effet ce qui caractérise proprement M. Willems et ce qui constitue l'originalité de sa manière. On en prendra une idée en parcourant ces longues listes de sénateurs et de magistrats, discrètement et ingénieusement illustrées par les enseignements de la statistique moderne. Nous n'essayerons pas, quant à nous, de suivre ici la trame serrée de ces discussions qui ne tiennent pas moins de deux gros volumes. Il nous suffira de signaler quelques points essentiels parmi ceux qui paraissent tranchés définitivement, ou qui restent encore, malgré tout, sujets à controverse.

Le tome premier traite de la composition du Sénat. Il s'ouvre par une courte introduction où l'auteur expose, afin de n'avoir plus à y revenir, l'opinion qu'il s'est faite sur les grandes questions de l'histoire primitive, la formation de l'État romain, l'origine du patriciat, de la clientèle, de la plèbe. Débutant sur ce terrain, il ne sera pas étonné de rencontrer tout de suite des contradicteurs. Ainsi l'on n'acceptera pas, sans la ramener à des termes moins absolus, la théorie proposée sur la plèbe. On avait cru, depuis Niebuhr, qu'elle s'était formée de deux éléments distincts, les anciens clients, et les populations soumises par les rois guerriers, Ancus, Servius, les deux Tarquins. M. Willems veut qu'elle sorte tout entière de la clientèle. Il allègue que les acquisitions très médiocres faites dans la dernière période de la royauté furent perdues par la république et regagnées seulement après un intervalle de plus d'un siècle; que d'ailleurs les vaincus, en changeant de patrie, ne changeaient pas de condition, les patriciens étant incorporés dans le patriciat romain, leurs clients restant à leur égard dans la même sujétion qu'autrefois; qu'enfin, l'identité de tous les *gentilices* patriciens avec autant de *gentilices* plébéiens prouve assez que toutes les familles plébéiennes, toutes celles du moins qui apparaissent avant la fin du quatrième siècle de Rome, c'est-à-dire avant les nouveaux accroissements du territoire, ne sont autres que des familles clientes émancipées. Ces raisons, présentées avec beaucoup de force et qui, de toute façon, ont le mérite de renouveler ce vieux problème en appelant l'attention sur des faits trop négligés jusqu'alors, ne sont pourtant pas de nature à emporter la conviction. S'il est incontestable en effet que la chute des Tarquins a déterminé un arrêt et même un recul dans la marche de Rome vers la domination, on ne saurait aller jusqu'à dire qu'elle a eu pour conséquence de la faire rentrer dans ses premières limites et d'anéantir les résultats de ses plus anciennes victoires. La surface occupée par les dix-sept tribus rustiques, à la veille de la retraite sur le mont Sacré, peut se mesurer, et elle n'est pas si exigüe qu'elle ne comprenne une bonne partie de cette plaine du Latium où Pline l'Ancien rencontre les débris de plus de cinquante peuples jadis indépendants. La place ne manquait donc pas pour cette portion de la plèbe qu'on voudrait supprimer, sans compter qu'elle était représentée dans la ville par tous ceux qui y avaient été transportés de force. Quant à supposer que Rome ait ouvert ses portes, avec pleine égalité de droits, à tous ceux qu'elle venait d'abattre, ni le cas isolé de la *gens Claudia*, ni les traditions relatives à la prise d'Albe, ni même ces *cognomina* patriciens formés avec des noms de lieux et dont l'explication n'est pas si simple qu'elle le paraît, rien de tout cela n'autorise à lui prêter une politique à ce point imprudente, et si largement généreuse, que jamais depuis elle n'en pratiqua de pareille, même au temps où elle rompait le plus hardiment avec la conception étroite de la cité antique. Reste le fait qu'il n'y a pas un nom gentilice patricien qui ne soit porté aussi par des plébéiens, mais, s'il montre combien vaste était le réseau

que la clientèle avait étendu sur la société romaine, il s'en faut néanmoins qu'il soit concluant, car il s'agirait de démontrer que la réciprocité est vraie, en d'autres termes que tous les noms plébéiens, tous ceux qui apparaissent avant la fin du quatrième siècle, sont communs aux deux ordres, et c'est le postulat que M. Willems est obligé d'admettre, et sans lequel sa théorie ne tient pas. Elle ne résiste pas du reste à cette remarque : c'est que l'Aventin où se sont fixés, au temps du roi Ancus, les Latins survivant à la ruine de Tellène, de Ficana, de Politorium, n'a pas tardé à devenir le quartier, la citadelle et le sanctuaire de la plèbe. M. Willems essaye, il est vrai, de contester cette immigration et de la rejeter dans le domaine des fables. Mais il ne semble pas qu'il y réussisse.

S'il y a beaucoup à dire contre la théorie trop exclusive de M. Willems touchant la composition de la plèbe, on adhérera sans peine aux idées qu'il émet sur le patriciat. Il y a là un pas de fait, non pas en ce qui concerne la question d'origine, qui du reste est plus facile à débrouiller, mais pour la connaissance des *gentes* dont la noblesse patricienne mérite d'être considérée comme authentique. On sait combien le nombre en avait été réduit par les scrupules de M. Mommsen (*Römische Forschungen*, I, p. 103-123). Les prétentions de tant de familles plébéiennes, jalouses de s'insinuer dans les rangs du patriciat, les falsifications historiques accumulées à l'appui lui avaient rendu suspect tout récit traditionnel où se rencontrait un nom soi-disant patricien qui ne fût pas confirmé comme tel par les listes officielles des magistrats, et encore fallait-il dans ces dernières que ce nom, s'il ne s'y rencontrait qu'une fois, ne se trouvât pas être aussi celui d'une famille de la plèbe, car qui garantissait qu'il n'eût pas été introduit en vue du même objet par cette même famille, la seule peut-être qui l'eût jamais porté? M. Willems réagit victorieusement contre ce scepticisme excessif. On jugera même qu'il réagit trop, puisque, non content de maintenir la plupart des noms dont le patriciat est directement attesté par les anciens, il ajoute tous ceux qui, portés par des plébéiens, sont mentionnés antérieurement à la fin du quatrième siècle. C'est toujours la suite de cette théorie d'après laquelle il n'y a pas un nom plébéien de cette période qui ne soit aussi patricien, c'est-à-dire pas une famille plébéienne qui n'ait commencé par être une famille cliente. Mais, si cette identité de tous les noms plébéiens avec un nombre égal de patriciens a conduit notre auteur à des conclusions extrêmement contestables et tout à fait hors de proportion avec les prémisses, il n'en faut pas moins reconnaître que c'est ce même fait qui l'a remis sur la vraie voie en faisant tomber un des principaux arguments invoqués dans le système négatif de M. Mommsen. Et, comme tout s'enchaîne, les résultats obtenus sur ce point lui permettent de trancher avec plus d'assurance une des premières difficultés qui arrêtent sa marche, savoir à quel moment le Sénat s'est ouvert aux hommes de la plèbe. Nous dirons plus loin comment il est amené à écarter la plus ancienne des

dates proposées, celle qui coïnciderait avec l'avènement de la République et résulterait de l'apparition de la formule *Patres Conscripti*. Mais il y en a une autre plus récente qui a pu être mise en avant et qui s'autorise d'un passage de Denys d'Halicarnasse signalant la présence d'un certain nombre de plébéiens dans le deuxième décemvirat, en l'an 303 U. C. = 451. Il est évident en effet que, s'il y a eu des plébéiens décemvirs, c'est-à-dire magistrats curules, et de plus investis de l'imperium, ces plébéiens ont pu et ont dû devenir sénateurs. On voit quelle est l'importance de la question à un double point de vue, non pas seulement pour l'histoire particulière du Sénat, mais pour celle de Rome en général, car, suivant qu'on adopte ou non la version de Denys, on présente sous un aspect bien différent un des épisodes décisifs de la lutte des deux ordres. Pour M. Mommsen, cette version est confirmée par l'examen des fastes de cette même année, car précisément, il y rencontre de ces noms dont il se croit en droit de nier la qualité patricienne. Il en est tout autrement de M. Willems que cette raison ne saurait toucher, et qui reste libre d'opposer à l'assertion de Denys le témoignage plus sérieux de Tite-Live, sans compter les invraisemblances dont cette assertion fourmille et qui suffiraient pour lui enlever toute valeur. Ainsi il arrive à cette conclusion qu'il faut rejeter plus bas encore la date cherchée, jusqu'au moment où les premiers plébéiens élevés au tribunat consulaire ne purent manquer de prendre place dans la curie à côté des hommes dont ils avaient été les collègues ou les chefs.

L'entrée des plébéiens dans le Sénat marque une des dernières phases de la grande révolution qui, poursuivie lentement au sein de la société patricienne, se répercute à mesure dans le corps qui en est la plus haute expression. On voudrait que M. Willems eût été moins bref sur ce sujet, et l'on sent ici, plus qu'ailleurs, les inconvénients d'un plan qui a le tort de limiter trop strictement le champ de l'observation. Sans doute on voit les raisons qui l'ont engagé à se circonscrire ainsi, et l'on ne conteste pas qu'à beaucoup d'égards elles ne soient fondées. Il s'est dit qu'en s'étendant il risquait de s'affaiblir, et qu'ayant à traiter du Sénat dans le détail de son organisation, de sa composition, de son recrutement, de ses attributions, il entreprenait une œuvre assez vaste pour se suffire à elle-même et n'exiger aucune digression sur le terrain de l'histoire générale. Peut-être cependant eût-il été bon d'ouvrir quelquefois des perspectives plus larges, et, par exemple, de marquer plus fortement les liens par où les transformations de la haute assemblée se rattachent aux grands changements politiques et sociaux. Pour bien comprendre en effet ce qu'a été le Sénat dans cette première partie de sa carrière, était-ce assez de le considérer isolément, en dehors du milieu dont il est issu, à la seule lumière des renseignements directs que nous possédons en si petit nombre sur son compte? Et, puisque les institutions de cette vieille Rome forment un système si bien lié que la partie n'y est pas seulement une dépendance, mais une réduction et

une image du tout, ne pouvait-on mettre cette circonstance plus à profit et essayer, pour pénétrer au centre de l'organisme politique, d'un chemin détourné et plus long, mais qui aurait conduit plus sûrement et plus avant ? Le point de départ est très juste, et la conclusion à tirer de l'identité des deux mots *Patres* et sénateurs parfaitement posée, mais on s'étonne qu'ayant si bien vu que le Sénat n'est autre chose à l'origine que la réunion de tous les pères de famille, M. Willems se soit arrêté en route, et n'ait pas compris du même coup qu'il était la représentation exacte des *gentes*. D'une part en effet, le nombre fixe de trois cents sénateurs montre clairement qu'il ne s'agit pas d'un nombre indéterminé de familles autorisées à se multiplier indéfiniment, et de l'autre une étude attentive de la constitution de la *gens* nous apprend qu'il n'y avait pas d'autre famille qu'elle-même, ni d'autre père que son chef. Le rapport du Sénat avec les trente curies et les trois tribus est mieux saisi, mais au lieu de passer en quelques mots sur les traditions relatives à la formation du Sénat et d'en constater les divergences sans tenter aucun effort pour les résoudre, il valait la peine, semble-t-il, de les soumettre à un examen plus approfondi, et surtout de les confronter soigneusement avec les traditions analogues touchant la formation des centuries. Cette étude comparée n'eût pas manqué d'être instructive, et, à tout le moins, elle eût mis dans tout son jour la conformité du corps sénatorial et du corps équestre, et le rôle de la turme aurait mieux fait comprendre celui de la décurie qui en est le pendant. La période de transition qui s'ouvre après la période de formation et la période organique ne soulève pas des problèmes moins dignes de réflexion. Comment et par quelles altérations successives cette harmonie du Sénat avec l'ensemble de la cité patricienne a-t-elle été troublée, puis détruite ? Quels sont les traits qui ont disparu d'abord ? Quels sont ceux qui ont subsisté et jusqu'à quand ? Car on ne saurait admettre qu'un pareil travail ait été l'œuvre d'un jour, et qu'un peuple si religieusement attaché à son passé en ait balayé les vestiges d'un seul coup. Sans doute il y a dans cet ordre de recherches bien des questions destinées à rester sans réponse, mais faut-il renoncer à fixer du moins quelques points de repère ? Ce serait s'exagérer et l'insuffisance des documents et notre impuissance à en tirer parti. S'il est entendu par exemple que les *Patres* ne sont autres à l'origine que les pères de famille, c'est-à-dire les chefs des *gentes*, et s'il est vrai d'un autre côté, comme M. Willems lui-même paraît en convenir, que le qualificatif *Conscripti* n'est qu'une addition de date postérieure, la nécessité où l'on s'est trouvé à un certain moment de distinguer entre les *Patres* inscrits sur la liste sénatoriale et ceux qui ne l'étaient pas ne permet-elle pas de supposer que le cercle du recrutement s'est élargi, en d'autres termes que le nombre des *Patres* s'est accru, soit par un effet de la multiplication des *gentes*, soit bien plutôt de leur fractionnement ? Et ainsi l'on découvre qu'avant l'abolition de la condition d'âge, abolition que M. Willems considère avec raison comme une conséquence de la création du

consulat, il y a eu une autre condition d'abolie, celle qui exigeait la qualité de *pater familias*, au sens originel du mot. La substitution d'un principe nouveau de classement pour les sénateurs, résultant de l'introduction des plébéiens et de la création des magistratures, n'est pas non plus un fait si simple qu'il se soit imposé d'abord tout entier. Si l'on doute que, dans le Sénat du quatrième et même du troisième siècle de Rome, le classement par curies et décuries ait coexisté, sous une forme que nous ignorons, avec la distribution en sénateurs patriciens et plébéiens, ex-magistrats et non ex-magistrats, on se reportera aux textes de Denys nous montrant l'institution des *decemprimi* encore en vigueur à l'époque du décemvirat, et quand M. Willems, sans plus ample informé, nie la valeur de ce renseignement, on lui opposera l'exemple des Sénats municipaux où cette même institution s'est conservée jusque sous l'empire, preuve évidente qu'il y avait eu moyen de l'accommoder, sous la réserve de quelques modifications, aux exigences de l'organisation nouvelle. Une fois engagé dans cette voie, on trouvera que la leçon « *curiatim* », dans le texte relatif à la loi Ovinia, n'est pas si méprisable, et, qu'outre l'avantage d'être la plus conforme au manuscrit, elle offre cet intérêt de nous jeter en plein dans le cours de cette curieuse évolution. Mais ce n'est pas le lieu de prolonger cette liste de desiderata, encore moins de développer des idées que nous exposons ailleurs amplement<sup>1</sup>. Nous avons voulu montrer seulement que, même après M. Willems, il y a là un sujet qui n'est pas épuisé.

La loi Ovinia, que nous venons de nommer, occupe dans cette histoire une place qu'on ne saurait faire trop large. Entre le passé qu'elle ferme et l'avenir dont elle ouvre les portes, elle tient à la fois de l'un et de l'autre, car, en même temps qu'elle laisse subsister un faible et dernier lien entre l'organisation des curies et celle du Sénat, elle formule les principes qui désormais présideront au recrutement de cette assemblée, dans toute la suite de sa longue carrière. Ainsi l'on peut dire qu'elle est le centre de ces recherches et qu'autour d'elle gravitent, de près ou de loin, toutes les questions traitées dans ce volume. Qu'une loi de cette importance ait pu être omise par Tite-Live, et ne nous soit connue que par hasard, grâce à un texte mutilé et d'ailleurs bien énigmatique de Festus, c'est un fait qui en dit long sur la légèreté du plus grand historien de Rome et sur notre ignorance. Aussi ne sera-t-on pas surpris si ces quelques lignes sont devenues comme un champ de bataille où les combattants ne paraissent pas près de s'entendre. Indépendamment de la lecture du mot « *curiati* » qui, de toute façon, représente une leçon fautive, le débat porte sur deux points : à quelle date l'opération de la *lectio* fut-elle enlevée aux consuls pour être transportée aux censeurs, et dans quels ordres d'ex-magistrats ces derniers étaient-ils tenus de choisir les sénateurs ? La première difficulté est moins

1. *Les origines du Sénat romain* dans la *Bibliothèque des Écoles françaises de Rome et d'Athènes*. Fascicule 29. Thorin.



grave, car la date, resserrée après bien des tâtonnements, et avec beaucoup de vraisemblance, sinon avec une entière certitude, entre les deux limites extrêmes de 403 U. C. et 442, c'est-à-dire entre l'année où pour la première fois un plébéien fut appelé à la censure, et l'année où est mentionnée la première *lectio* censoriale, cette date ne flotte plus que dans un intervalle relativement restreint, soit qu'il faille la placer avec M. Willems immédiatement avant cette *lectio*, soit qu'on la reporte un peu plus haut, ainsi qu'on y paraît autorisé par un texte de Diodore. La discussion roule donc plutôt sur l'interprétation des mots « *ex omni ordine* » et, ici, il ne s'agit plus d'une approximation plus ou moins exacte, mais du sens qu'il convient d'attribuer à la disposition capitale de la loi. Contrairement à l'opinion généralement admise que par ces mots il faut entendre exclusivement les classes d'anciens magistrats curules, M. Willems soutient qu'ils s'appliquent également aux autres, c'est-à-dire aux anciens tribuns de la plèbe, édiles plébéiens et questeurs. Son argumentation a ceci de particulier et de neuf qu'elle est tout entière fondée sur des chiffres. Les censeurs devaient pourvoir tous les cinq ans à quarante-cinq places au moins devenues vacantes par décès. Or, parmi les citoyens qui dans cet espace de temps avaient exercé une magistrature curule, il s'en fallait qu'ils pussent trouver un nombre suffisant de candidats. Il est prouvé en effet qu'à l'époque où doit se placer la date de la loi, les censeurs, les dictateurs, les préteurs, les *magistri equitum* étaient tous ou presque tous des consulaires, et que les consuls eux-mêmes passaient d'abord par l'édilité curule. Si donc on défalque ces personnages qui pour la plupart figuraient depuis plus ou moins longtemps sur la liste sénatoriale, il ne restera plus que les anciens édiles curules dont le nombre, d'un lustre à l'autre, ne pouvait pas s'élever à plus de dix. Ajoutons, pour faire les choses largement, un nombre égal de citoyens ayant exercé une magistrature supérieure sans avoir passé par celle-ci, et nous n'aurons jamais qu'un maximum de vingt ex-magistrats curules qui ne soient pas déjà sénateurs. Ainsi voilà une loi qui, pour remplir quarante-cinq places vacantes, invite les censeurs à choisir sur une liste de vingt candidats, car il ne s'agit pas même de les prendre tous, mais de choisir les meilleurs « *optimum quemque*. » Supposons au contraire que le bénéfice de la loi s'étende aux magistrats d'ordre inférieur, c'est-à-dire aux tribuns et aux édiles de la plèbe, ainsi qu'aux questeurs, et nous aurons un chiffre de plus de soixante postulants entre lesquels le choix ne deviendra pas seulement possible, mais nécessaire. Nous comprendrons de plus comment l'initiative de cette loi a pu être prise par un tribun de la plèbe, car, tandis que restreinte aux ex-magistrats curules elle n'allait à rien moins qu'à fortifier ou à maintenir la majorité patricienne, étendue aux autres, elle ne devait pas tarder à la déplacer au profit de l'élément plébéien et c'est en effet ce qui ne manqua pas d'arriver au bout de très peu de temps. Tel est, en substance, le raisonnement de M. Willems. Il a été vigoureusement attaqué par M. Lange dans une brochure à

laquelle nous renvoyons, pour plus de détails, le lecteur curieux de suivre cette intéressante polémique<sup>1</sup>. M. Lange ne conteste pas les calculs de M. Willems. Il nie seulement la conclusion qu'il se croit autorisé à en tirer, comme si nous connaissions exactement et par le menu la teneur de la loi. Oui, sans doute, il était absurde de dire aux censeurs : « Pour remplir les quarante-cinq places vacantes, vous ne choisirez que les meilleurs parmi les dix, quinze ou vingt anciens magistrats curules qui ne sont pas encore inscrits sur la liste sénatoriale. » Mais la loi dit-elle cela, ou est-ce M. Willems qui le lui fait dire et qui sur cette hypothèse bâtit tout son système ? Qui nous empêche de croire qu'à la prescription concernant les magistrats curules se soit ajoutée quelque autre disposition ouvrant plus de latitude pour les choix complémentaires ? S'il en est ainsi, le progrès des idées et des mœurs, la pression de l'opinion publique, l'extinction graduelle des *gentes* patriciennes, la présence d'un plébéen dans le collège censorial, les concessions qu'il ne pouvait manquer d'obtenir de son collègue et qu'il était en mesure de lui arracher au besoin, tout cela explique fort bien le déplacement rapide de la majorité, sans compter que les anciens tribuns et édiles de la plèbe, s'ils ne pouvaient se prévaloir d'un droit positif, n'en étaient pas moins moralement désignés pour faire partie du Sénat. Après ces raisons, qui n'ont qu'une valeur négative, en voici d'autres. Et d'abord les chiffres mêmes produits par M. Willems tournent contre lui et apportent une preuve de plus à l'appui de la thèse qu'il combat. Comment en effet Festus aurait-il pu dire qu'il y avait honte à n'être pas choisi, « *quo factum est ut qui preteriti essent..... haberentur ignominiosi*, » si le nombre des vacances était supérieur à celui des candidats ? Cette observation ne se comprend que dans le cas contraire, c'est-à-dire si les ex-magistrats curules étaient les seuls entre lesquels le choix fût obligatoire. Mais ce n'est pas tout. On sait que la formule de convocation distingue entre les sénateurs proprement dits, et ceux qui ont le droit de voter dans le Sénat, « *Senatores quibusque in senatu sententiam dicere licet*, » la première catégorie comprenant ceux qui figurent sur la liste sénatoriale depuis la *lectio* précédente, la deuxième se composant de ceux qui attendent, pour être inscrits sur cette liste, la *lectio* prochaine. Il est évident que ces derniers sont admis à titre provisoire par cette raison que leur admission définitive ne fait pas de doute, et pour ne pas priver le Sénat de ces capacités qu'on peut lui considérer comme acquises. Ainsi pour savoir quels sont les magistrats qui, d'après la loi Ovinia, s'imposent au choix des censeurs, il suffit de rechercher quels sont ceux qui, dans un temps voisin de la promulgation de la loi, se trouvent, dès leur sortie de fonctions, en possession du *jus sententiae*, et inversement, s'il y a des magistrats qui,

1. *Rector Commilitonibus certamina eruditionis propositis praemiis in annum MDCCCLXXIX indicit. Praemissa est Ludovici Langii de plebiscitis Ovinio et Atinio disputatio.* Lipsiae. Typis A. Edelmanni, typogr. Acad.

à la même date, ne jouissent pas du même privilège, c'est qu'ils sont exclus aussi du droit qui en est le corollaire, et qu'il n'y a pas lieu par conséquent d'anticiper en leur faveur sur une nomination qui peut venir à leur manquer. Or, il est établi, par les recherches de M. Willems, comme par celles de ses prédécesseurs, que les tribuns de la plèbe, les édiles plébéiens et les questeurs n'ont obtenu que fort tard le droit de participer aux travaux du Sénat dans l'intervalle compris entre leur sortie de charge et le renouvellement de la liste, tandis qu'au contraire ce droit était reconnu depuis longtemps aux magistrats curules. La conclusion de ce fait paraît facile à tirer, mais il ne faudrait pas croire que, dans la pensée de M. Lange, elle doive se dégager d'un raisonnement à priori, et non pas de l'étude impartiale des textes. Le principal est celui qui nous fait connaître, en termes d'une désespérante concision, le fameux plébiscite d'Atinius. Ici encore, c'est sur l'interprétation d'un mot unique que porte la discussion, et l'on ne s'étonnera pas si, dans ces conditions, elle n'échappe pas, de part et d'autre, au reproche de subtilité. Il serait trop long de la résumer dans cette analyse, et téméraire de trancher, au pied levé, une controverse qui exige une très forte application de l'esprit. On avouera seulement que les objections présentées par M. Lange contre la théorie de M. Willems méritent d'être prises en sérieuse considération.

Nous avons quelque regret de quitter ce volume après avoir donné peut-être trop de place à la critique et sans insister, comme nous l'aurions dû, sur tant de parties excellentes qui en font une œuvre à beaucoup d'égards définitive. Il y aurait bien des chapitres à signaler qui sont autant de gains pour la science. Il y aurait lieu surtout de s'arrêter sur cette double reconstitution du Sénat, en 179 et en 55 av. J.-C., vrai chef-d'œuvre d'érudition et de méthode, où il semble que les vieilles archives des censeurs reparassent à la lumière et nous livrent leurs secrets. Et ce n'est pas là un simple tour de force pour satisfaire une curiosité stérile, car rien plus que ce tableau comparé n'est propre à éclairer la marche de la société romaine et à accuser la situation respective des deux éléments patricien et plébéien à un siècle de distance. Mais l'espace nous manque et il faut se hâter d'arriver au deuxième volume, consacré à l'étude des attributions du Sénat.

Ce volume paru cette année même, plus de cinq ans après le premier, témoigne, par la seule date de sa publication, de la somme de travail qu'il a coûté. On ne la trouvera pas exagérée si l'on considère qu'il n'y a pas une branche du gouvernement, pas un acte des pouvoirs publics qui, d'une manière ou d'une autre, ne relève de la compétence du Sénat, de telle sorte qu'un pareil sujet n'aboutit à rien moins qu'à un tableau d'ensemble de la constitution romaine, depuis les origines, et avec toutes les transformations qu'elle a subies. Qu'on veuille seulement jeter les yeux sur ces huit cents pages chargées de notes, et cet aperçu tout superficiel dira assez comment le consciencieux historien

s'est acquitté de sa tâche, et à quel immense dépouillement de textes il a dû se livrer.

Les attributions du Sénat se résument en ces deux termes : l'*auctoritas* et le *consilium*. De là un double point de vue qui domine toute la matière. Le *consilium* comprend les rapports du Sénat avec les magistrats ; l'*auctoritas* avec le peuple : rapports bien différents, et dont on ne saisira le vrai caractère qu'à la condition d'en démêler le principe. Il était admis chez les Romains que toute mesure grave, dans la vie privée et dans la vie publique, devait être délibérée devant un conseil de parents, d'amis ou d'hommes compétents. Il importait donc que les magistrats, chargés de l'administration de l'Etat, fussent entourés d'un conseil auquel ils pussent soumettre d'abord les mesures d'intérêt général. Ce conseil n'était autre que le Sénat, c'est-à-dire, à l'origine, l'assemblée des pères de famille, seuls investis des droits politiques, et, par conséquent, composant entre eux toute la cité. Et, comme la souveraineté résidait dans le peuple, si l'administration était entre les mains de ses chefs, le Sénat, c'est-à-dire, à la même époque, le peuple exerçait un rôle double, ajoutant aux fonctions d'un conseil administratif les droits d'un pouvoir législatif et électoral. Ce rôle se modifia avec le développement de l'Etat. L'accroissement du nombre des pères de famille ne permit plus de les faire entrer tous dans le conseil royal : d'ailleurs les *juniores* tendaient à obtenir une part dans le gouvernement. Des concessions leur furent accordées. Le peuple, distinct maintenant du Sénat, obtint le pouvoir législatif et électoral en première instance ; le Sénat se réserva le droit de confirmer ou d'annuler le vote populaire. Ainsi, à côté du *consilium*, il n'eut plus qu'une sorte de tutelle à exercer sur la cité, l'*auctoritas*, de *augere* augmenter, compléter. De même en effet que le *tutor auctor* c'est le tuteur en tant qu'il complète la personnalité imparfaite de l'impubère, de même les *patres auctores*, c'est le Sénat qui par sa sanction confère à la décision du peuple la valeur juridique qui autrement lui fait défaut. A l'exercice de l'*auctoritas* se rattache celui de l'*interrègne*, par lequel le Sénat, durant la vacance des pouvoirs, rétablit, en les renouvelant à leur source, la suite interrompue des auspices.

La première question à propos de l'*auctoritas* comme de l'*interrègne* est de savoir à qui ces deux fonctions appartiennent, car la solution de M. Willems, généralement acceptée avant Niebuhr, n'est pas celle qui a prévalu depuis. Elles sont exercées l'une et l'autre par les *Patres*, mais c'est précisément sur le sens de ce dernier mot que l'on discute à perte de vue il y a plus de cinquante ans. On peut laisser de côté l'opinion de Niebuhr lui-même, d'après laquelle les *Patres* représenteraient l'ensemble des patriciens réunis dans les comices curiates. Cette opinion, d'ailleurs difficilement soutenable, ne conserve plus guère de partisans. Mais il en est une autre qui, émise d'abord par Huschke, reproduite ensuite et élevée à la hauteur d'un système par M. Mommsen, a été

adoptée par M. Willems en personne dans les premières éditions de son *Droit public romain*. C'est contre cette opinion qu'il se retourne aujourd'hui et développe une longue série de formidables objections. Pour M. Mommsen et son école, les *Patres* sont le Sénat tout entier, tant qu'il est resté patricien, et, plus tard, les membres patriciens du Sénat à l'exclusion des plébéiens. Cette théorie a pour point de départ une assertion de Tite-Live et de quelques autres écrivains anciens touchant la formule *Patres Conscripti*. Dans cette formule l'ignorance des temps postérieurs aurait eu le tort de fondre en un seul deux termes bien distincts, les *Patres* qui étaient les sénateurs patriciens, seuls dignes de ce nom, et les *Conscripti*, qui n'étaient autres que les plébéiens ajoutés sur la liste, ou plutôt en dehors, en guise de supplément. Et cette différence dans le titre n'est que l'expression d'une inégalité réelle qui s'étend à toute chose et comprend les privilèges honorifiques comme les droits positifs. Car non seulement les sénateurs plébéiens ne portent pas le *calceus patricius*, non seulement ils ne fournissent pas le prince du Sénat, mais, des deux attributions essentielles de ce corps, le *consilium* d'une part, l'*auctoritas* et l'*interrègne* de l'autre, ils ne participent qu'à la première et restent exclus de la seconde. La preuve c'est que dans la plupart des textes les expressions *patres auctores*, *patricii auctores* sont prises indifféremment l'une pour l'autre, et de même dans les passages relatifs à l'*interrègne*, ce sont tantôt les *patres*, tantôt les *patricii* qui président à la nomination de l'interroi. La raison de cette prérogative est du reste très simple : l'*auctoritas* comme l'*interrègne* avait pour objet de préserver la pureté des auspices, inséparable de leur transmission régulière ainsi que du maintien des principes fondamentaux de la constitution. Or les auspices étaient confiés aux patriciens, seuls dépositaires des promesses divines, parce que seuls ils avaient pu les recevoir au berceau de la cité. Telles sont les grandes lignes du système, mais, tout fortement construit et enchaîné qu'il paraît, on peut dire qu'il ne tient plus devant la logique victorieuse de M. Willems. La réfutation a dû être coupée en deux, car il s'agissait d'abord d'examiner l'interprétation de la formule *Patres Conscripti*, et c'est une recherche qui avait sa place dans le premier tome consacré à la composition du Sénat. M. Willems y démontre que cette formule ne date nullement de l'entrée des plébéiens, que, loin d'être double et de distinguer entre deux classes de sénateurs, elle désigne simplement les *Patres* inscrits ensemble sur la liste, que toute autre signification attribuée au terme *Conscripti* serait contraire à la latinité, et que, pour justifier l'interprétation donnée par Tite-Live et suivie par M. Mommsen, il faudrait lire, non pas *conscripti*, mais *adscripti*. Puis, passant au chapitre des distinctions extérieures, il prouve que le *calceus patricius* a mérité ce nom, non point parce qu'il était réservé à la caste patricienne, mais parce qu'il était l'insigne des *magistratus patricii*, c'est-à-dire des magistratures les plus élevées, lesquelles, après avoir été longtemps l'apanage exclusif du patriciat, n'ont pas cessé de s'appeler ainsi, même alors qu'elles se

furent ouvertes aux plébéiens. Et quant à ce fait que tous les princes du Sénat connus sont des patriciens, il tient uniquement à la priorité des sénateurs de cette catégorie dans l'ordre dont ils faisaient partie. Du moment en effet où les consulaires patriciens étaient inscrits avant les plébéiens, et du moment où le prince du Sénat était ordinairement celui qui se trouvait placé en tête de cet ordre, il devait arriver forcément que le prince fût un patricien. Encore cela n'est-il vrai que jusqu'au dernier siècle de la République exclusivement, car, à partir de cette époque, ce privilège des patriciens, le seul qui leur fût reconnu, étant de moins en moins respecté, on rencontre des princes du Sénat plébéiens, preuve évidente que cette dignité n'était pas attribuée à une caste plus qu'à l'autre, et que, si, pendant des siècles, elle a paru réservée à l'une des deux, c'était seulement par une conséquence du principe général qui présidait au classement des sénateurs. La discussion, arrêtée là dans le premier volume, reprend dans le second, et d'abord on se demande, avec l'auteur, comment il se pourrait que ces convocations spéciales d'un Sénat patricien, motivées par l'exercice de l'*interrègne* et de l'*auctoritas*, n'eussent laissé aucune trace dans l'histoire, comment surtout il n'en serait pas question une seule fois dans cette correspondance de Cicéron où se trouvent consignés, jour par jour, les plus menus incidents de la vie politique. Mais ce n'est pas assez que les textes ne connaissent point ce petit Sénat, si étrangement distingué du grand, partout où ils s'expriment clairement, c'est à ce dernier, au Sénat patricio-plébéien, qu'ils attribuent la nomination de l'interroi et la ratification des votes populaires. Il est vrai que beaucoup substituent le mot *patricii* à celui de *patres*, mais ils se distribuent en deux catégories, fort inégales par le nombre, les uns se rapportant à une époque où le Sénat était encore, soit exclusivement, soit en grande majorité, patricien, et où par conséquent le mot *patricii* pouvait être à juste titre considéré comme synonyme de sénateurs; les autres concernant la fin de la République. Ceux-ci ne sont pas plus de deux, et des deux le premier admet facilement une interprétation compatible avec la thèse de M. Willems, tandis que le second, très embarrassant à première vue, perd toute autorité après un plus mûr examen. Il appartient en effet à ce discours *pro domo* que l'on attribue généralement à Cicéron, mais que M. Willems, confirmant les doutes déjà émis au commencement du siècle par Fr.-A. Wolf, prouve être l'œuvre d'un rhéteur de l'empire. Le texte dont il s'agit notamment n'est qu'une assez maladroite paraphrase du passage fameux et trop souvent exploité où Tite-Live accumule, sous le nom d'App. Claudius, toutes les déclamations en cours dans le parti ultra-patricien. Or, il n'est pas vrai, comme il le fait dire à ce personnage, que les auspices soient encore à cette époque la propriété exclusive du patriciat, et d'ailleurs, s'il est incontestable que la nécessité de perpétuer les auspices a été la raison d'être de l'*interrègne*, il est tout à fait faux qu'elle soit celle de l'*auctoritas*. L'étude des faits démontre, contrairement à M. Mommsen, que le droit d'invalidation n'était nulle-

ment restreint aux cas où une décision du peuple pouvait être taxée d'inconstitutionnalité ou bien lorsque la procédure des comices était entachée d'*auspicia vitata*.

Ceci nous amène à la deuxième question qui se pose à propos de l'*auctoritas*. Il s'agit maintenant de suivre cette institution dans les deux périodes de son histoire, la première où la ratification du Sénat ne vient qu'après la décision des comices, la seconde où elle la précède : « *in incertum comitorum eventum*, » c'est-à-dire où elle porte, non plus sur les votes populaires, mais sur les rogations ou sur les listes de candidats que les magistrats veulent soumettre à ces votes. Tel est en effet suivant M. Willems, et ce n'est pas une des parties les moins nouvelles et les moins solides de ce volume, tel est le vrai caractère de la mesure qui déplaça le moment où devait se produire l'intervention du Sénat. Elle n'annula pas, comme on le croit communément, l'importance de la *patrum auctoritas*; elle la renforça plutôt, car, en l'identifiant avec la consultation préalable devenue alors obligatoire, elle rendit au Sénat sous une autre forme, à l'égard des magistrats, le droit qu'il perdait en théorie vis-à-vis du peuple. Cette transformation fut décidée, en ce qui touche les opérations législatives, par la loi Publilia Philonis en 339 av. J.-C., et, en ce qui concerne les opérations électorales, par une certaine loi Maenia que M. Willems croit postérieure à la première d'une année seulement. L'interprétation de ces deux lois ne soulève pas de difficulté grave, mais il n'en est pas de même de trois suivantes qui s'appliquent, non plus aux comices curiates et centuriates, mais aux assemblées de la plèbe. Nous avons nommé la loi Valeria-Horatia, la loi Publilia, qui n'est qu'un article détaché de l'autre du même nom, et la loi Hortensia, toutes trois connues par des textes si peu explicites, qu'elles semblent à la distance où nous sommes absolument indistinctes. Il y avait pourtant des différences, mais lesquelles ? On ferait un volume si l'on voulait exposer par le détail tout ce qui a été écrit sur ce sujet, et l'on allongerait démesurément cet article rien qu'en essayant d'apprécier la nouvelle hypothèse de M. Willems. Notons seulement les résultats auxquels il est arrivé. A l'origine, pour donner force de loi aux plébiscites, le Sénat les revêtait de la *patrum auctoritas*. La loi Valeria-Horatia admit en droit la procédure qui avait été jusque-là appliquée en fait. La loi Publilia étendit aux plébiscites la mesure prise pour les votes des comices centuriates, c'est-à-dire qu'elle les soumit à une sanction préalable. Enfin la loi Hortensia abolit cette sanction.

On vient de voir comment les lois Publilia et Maenia, en mettant le Sénat aux prises, non plus avec les comices, mais avec les magistrats, avaient réduit l'*auctoritas* à n'être plus qu'une simple dépendance du *consilium*. Ce n'est là à vrai dire qu'un aspect particulier et une conséquence d'un mouvement plus vaste. L'extension et l'affermissement du *consilium*, au détriment de l'initiative des magistrats, telle est en effet la tendance constante du Sénat dans les premiers siècles de la république, et telle est la voie par où il est arrivé à établir sa toute-puis-

sance. Et le contraste de cette puissance avec les formes plus que modestes où elle continue de s'envelopper n'est pas un des traits les moins instructifs de cette histoire, car, non seulement il montre sur le fait, par un exemple frappant, le respect superstitieux de ce peuple pour ses vieux usages alors qu'ils avaient cessé depuis longtemps de répondre à la réalité, mais surtout il met dans tout son jour le vrai caractère de l'assemblée sénatoriale, et, par cela même qu'il fait remonter au principe de son pouvoir, il permet d'en déterminer la nature et d'en mesurer les progrès. Quand on étudie ce qu'on pourrait appeler la procédure parlementaire dans le Sénat, on est surpris de voir combien peu elle ressemble à celle que nous avons mise en vigueur de nos jours, et qu'un corps, où résidait le gouvernement, ait été privé de tous les droits que nous sommes habitués à considérer comme les plus précieux privilèges de nos assemblées délibérantes, comme les instruments les plus efficaces de leur action, et les plus solides garanties de leur indépendance. Car ce Sénat, qui nous est présenté, et à juste titre, comme l'arbitre souverain de la politique romaine, ne peut ni se réunir quand il veut, ni discuter sur ce qui lui plaît; ce sont les magistrats qui lui posent des questions au lieu de répondre aux siennes, et qui le mènent, loin d'être menés par lui, si bien que le sénatusconsulte, à ne regarder que la formule finale, exprime, non pas un ordre, mais un vœu qui leur est soumis et dont ils sont libres de ne pas tenir compte. S'il en est ainsi, on ne peut douter que le Sénat n'ait commencé par être dans le fond ce qu'il est resté dans la forme, une assemblée purement consultative à laquelle un consul du cinquième siècle pouvait dire encore sans mentir à la lettre de la constitution « qu'elle était faite pour lui obéir et non pour lui commander<sup>1</sup>. » Que ces paroles aient été prononcées ou non, il importe peu. Elles sont la traduction brutale, mais exacte, d'un des principes fondamentaux du droit public, c'est que la souveraineté appartient au peuple et passe tout entière dans celui à qui le peuple en délègue l'exercice, dans le magistrat, c'est-à-dire dans le maître, *magister*. La question est donc de savoir comment les rôles ont été intervertis et à la suite de quels changements toujours avoués par la légalité le vrai maître est devenu le Sénat. Sans doute il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un corps dont les origines se confondaient avec celles de Rome et qui maintenait la chaîne de la tradition à travers la succession rapide des magistratures annuelles. Toutefois la durée annuelle des magistratures n'aurait pas suffi pour les subordonner au Sénat si elles ne s'étaient trouvées partagées entre deux ou plusieurs titulaires à droits égaux et se faisant obstacle au besoin d'un collègue à l'autre ou dans le sein du même collège. C'est là toute la force de la haute assemblée et le secret de son empire, « *arcana imperii*. » C'est par le savant équilibre établi entre les détenteurs de la puissance publique et les conflits qu'elle

1. Denys d'Halicarnasse. Fr. XVII et XVIII. IV édit. Kiessling, tome IV, p. 230.



soulève ou qu'elle apaise entre eux qu'elle est assurée d'avoir le dernier mot. Au consul elle oppose le consul, à tous deux les tribuns ; les tribuns eux-mêmes, elle les tient les uns par les autres et, quand cette dernière ressource lui fait défaut, il lui reste la dictature. Ainsi par elle-même elle ne peut rien, mais elle peut tout par les magistrats qu'elle fait marcher à son gré et qui gouvernent en son nom.

Les chapitres qui suivent et qui nous montrent le Sénat dans l'infinie variété de ses attributions ne sont guère que le développement de ces idées aussi justes que fécondes. Mais nous en avons dit assez pour faire voir que ce volume ne le cède pas pour l'intérêt au premier, qu'il lui est plutôt supérieur. Il ne nous reste plus pour finir ce trop long compte-rendu qu'un vœu à exprimer, c'est que M. Willems ne considère pas sa tâche comme terminée. Il sait mieux que personne que l'histoire du Sénat de l'empire pour être moins glorieuse n'en est pas moins digne d'être étudiée, car, outre qu'elle est indispensable pour connaître le mécanisme du gouvernement des Césars, elle jette un jour profond sur les transformations sociales qui s'opèrent durant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne. L'histoire du Sénat de l'empire conduit à l'histoire de la formation de l'ordre sénatorial, et c'est là un fait dont on n'a pas encore assez scruté les causes et les conséquences. Que M. Willems applique donc à cette dernière partie de son sujet les ressources de son érudition et de sa critique et il aura mérité plus largement encore de la science à laquelle il a élevé déjà un beau et durable monument.

G. BLOCH.

---

OTTO LANGER. *Politische Geschichte Genuas und Pisas im XII Jahrhundert* nebst einem Excurs zur Kritik der *Annales Pisani*; eingeleitet von C. von Noorden. Leipzig, Veit. 1882, vi-216 p. in-8°.

Cette histoire des luttes de Gènes et de Pise de 1133 à 1175, en vue de la suprématie de l'une sur l'autre, forme le 7<sup>e</sup> fasc. d'une collection intitulée *Historische Studien*, publiée par divers professeurs de l'enseignement supérieur en Allemagne, dont les noms ne sont pas donnés très correctement sur le titre (par exemple Weizsacker !); elle se compose des premiers travaux produits par les élèves de ces professeurs, ou du moins de ceux sous la direction desquels ils ont particulièrement étudié. Ainsi M. Langer doit être considéré comme un élève du professeur C. von Noorden, puisque celui-ci a signé l'introduction; d'ordinaire aussi le choix du sujet a été indiqué par ce professeur même.

En est-il ainsi pour le présent travail ? nous l'ignorons. En tout cas, il faut louer le choix du sujet, bien que le titre n'y corresponde pas exactement. « Cette rivalité (entre Gènes et Pise), dit l'auteur lui-même, doit être, pour tout homme qui s'intéresse à l'histoire des deux Républiques maritimes, le point de vue politique le plus important... Il faut tout d'abord étudier les sources, distinguer le faux du vrai et détermi-

ner le réel ; c'est ce qui a été entrepris dans les pages suivantes, et *tout d'abord* pour la période qui embrasse les années 1133 à 1175. » Et, cependant, ce qu'on nous annonce et ce qu'on nous donne n'est qu'une « Histoire politique de Pise et de Gènes au XII<sup>e</sup> siècle ! »

L'auteur a-t-il du moins tenu ce qu'il a promis lui-même de faire ? A-t-il fait la critique des sources ? Je ne puis tenir ses remarques sur les *Annales Pisani* pour une sérieuse recherche sur l'authenticité de cet ouvrage qu'il conteste à Bernardo Marangone ; les annales de Gènes, Caffaro et ses continuateurs ont été moins encore soumis à une critique systématique ; et cependant tout exposé d'événements, auxquels Gènes a pris part en première ligne, aurait dû commencer par là, d'autant que nous n'avons pas là-dessus de travail définitif. Au lieu de cela, M. Langer s'en prend au détail de ses sources ; il les corrige à sa façon, il élève contre elles des accusations formelles de fausseté, qui se contredisent elles-mêmes, etc. Bien plus, il s'attaque aux auteurs récents qui ont étudié la même période. Avez-vous une fois effleuré le domaine dont M. Langer se croit aujourd'hui le seul possesseur légitime, vous êtes sûr d'être touché, à l'occasion même de recevoir un coup de pied. M. Langer appartient à cette classe d'historiens allemands de qui l'on disait dans un article récent de l'*Historische Zeitschrift* (N. F. Bd. XIV, p. 85) : « Notre manière allemande d'entendre la critique a besoin d'être réformée... Plus le critique est jeune, moins son jugement est mesuré, plus son attitude est rude et sûre de soi. Il en est peu qui s'efforcent de rechercher les intentions de l'auteur, et de rendre justice aux bonnes parties de son ouvrage. Quand ils découvrent de petites négligences, une brochure omise par l'auteur, une citation fautive, on les voit presque tous relever ces erreurs avec des paroles amères ; presque tous ces critiques prennent à parti de menues particularités qui ont à peine quelque rapport avec le sujet du livre, et en font souvent sortir les plus étonnantes conséquences. » Aussi est-il peu agréable de s'occuper de ce livre, bien qu'il ait été travaillé avec zèle ; quoique dans le détail il y eût beaucoup à dire contre les idées de l'auteur, nous préférons renoncer à en présenter une critique minutieuse, et nous nous contenterons de le signaler comme une contribution à l'histoire des deux Républiques maritimes, où la rivalité de ces deux États, en lutte dans une partie du XII<sup>e</sup> s., a été pour la première fois exposée dans un tableau d'ensemble tracé d'après les sources.

X. X.

---

Dr Adolf Koch. — **Die frühesten Niederlassungen der Minoriten im Rheingebiete und ihre Wirkungen auf das kirchliche und politische Leben.** Von der philosophischen Facultat der Universität Heidelberg preisgekroente Abhandlung. Leipzig, Duncker und Humblot, 1881, VIII-118 pp. in-8°.

Cet opuscule n'est que le développement d'une étude récente du même

auteur sur les premiers établissements des Franciscains ou Frères mineurs dans la Bavière rhénane<sup>1</sup>. L'importance du sujet pour l'histoire politique et ecclésiastique des provinces du Rhin au XIII<sup>e</sup> siècle avait été si bien méconnue jusqu'ici que la Faculté de philosophie d'Heidelberg a cru devoir mettre la question au concours pour pousser quelques érudits dans cette voie de recherches. Un pareil souci de l'histoire provinciale ne se rencontre guère dans nos Facultés françaises.

Le travail de M. Koch comprend deux parties bien distinctes que nous examinerons successivement.

I. — Dans la première (pp. 1-45), après quelques rapides considérations sur l'origine des ordres mendiants, sur leurs premières missions en Allemagne et sur les sources de leur histoire, lesquelles dérivent toutes des écrits de Jordanus, l'auteur nous présente une série de notices, assez maigres parfois, sur quarante-deux établissements des Franciscains dans la vallée du Rhin, entre autres à Strasbourg, Metz, Wissembourg, Lille, Arras et Valenciennes. C'est la partie originale de ses recherches et la plus profitable à l'histoire locale. On y voit dans quelle mesure une investigation méthodique, poursuivie aux bonnes sources et dans un esprit véritablement critique, peut contribuer à la connaissance du passé. M. K. est parvenu à déterminer pour ces quarante-deux villes, à de très rares exceptions près, la date de l'arrivée des Franciscains, celle de leur établissement définitif qui diffère souvent beaucoup de la première, enfin la plus ancienne mention de leur présence dans les chartes. Ces résultats sont résumés sous forme de tableau synoptique à la dernière page de la brochure<sup>2</sup>. Le curieux en retire une impression d'ensemble qui, mieux que tout le reste, lui révèle ce que fut l'activité missionnaire des Franciscains au XIII<sup>e</sup> siècle.

Cette impression se dégagerait plus nette encore, selon nous, si M. K. avait rangé ses notices non plus dans l'ordre géographique des villes, en partant de Lucerne pour s'arrêter à Groningue, après avoir visité Strasbourg, Mayence et Aix-la-Chapelle, mais dans l'ordre de fondation de ces établissements. L'auteur justifie sa marche, il est vrai, en nous expliquant que les couvents de Franciscains ne sont point issus les uns des autres comme dans la plupart des ordres religieux où le système de la filiation a toujours prévalu. C'est une raison de plus, à notre avis, pour essayer de les rattacher aux diverses missions qui leur ont donné naissance. Jordanus nous apprend que la première de ces missions en Allemagne est de 1219, et fut sans conséquence; que la deuxième est du mois de mai 1221, et laissa des traces à Botzen, Brixen, Sterzing et ailleurs; que la troisième enfin eut lieu en octobre de cette

1. *Die frühesten Niederlassungen der Minoriten im rechtsrheinischen Baiern*, 1880.

2. D'où vient que les indications de pages données dans ce tableau sont toutes fautives?

même année et fut dirigée sur Worms, Mayence, Spire, Strasbourg et Cologne. N'était-ce point la tâche de M. K. de chercher à fixer la date ou au moins la succession des missions qui suivirent et d'indiquer subsidiairement les fondations dont elles marquèrent leur passage? Une pareille chronologie, même avec une part d'hypothèse, aurait satisfait l'esprit mieux qu'un ordre géographique qui ne correspond en aucune façon à l'ordre du développement historique.

II. — Qui donc a prétendu que les érudits allemands sont destitués d'idées générales et enchaînés au terre à terre des faits? M. K., en tout cas, ferait mentir cette opinion, car la seconde partie de son opuscule est tout entière consacrée à retracer le rôle historique de l'ordre de Saint-François, son influence sur le mouvement politique et ecclésiastique du *xiii<sup>e</sup>* siècle, son incroyable activité dans ces deux domaines, ses succès et ses défaites, ses luttes en un mot, car les moines mendiants furent au moyen âge ce que sont les Jésuites depuis la Réforme, un ordre militant au service de la papauté contre tous ceux qui gênaient celle-ci dans ses prérogatives politiques et religieuses. Nous ne dirons point que les idées de M. K. sont bien neuves ni qu'il professe sur l'histoire de l'Église des opinions bien personnelles. Il ne s'est point fait faute d'emprunter à ses devanciers, Baur, Giesebrecht, Reuter et autres, les grandes lignes de son tableau; mais il a su les compléter et même les rectifier par une étude directe des actes de la curie romaine, et ses additions, toujours suffisamment documentées, ne laissent guère prise à la critique. En somme, cette seconde partie n'est point inférieure à la première. Le seul regret qu'on éprouve, c'est que ces cent trente pages ne soient pas coupées en deux ou trois chapitres qui permettraient au lecteur de reprendre haleine au bon endroit.

Alfred LEROUX.

---

P. BRUELCKE. **Die Entwicklung der Reichsstandschaft der Städte.** Ein Beitrag zur Geschichte der Reichstage von der Mitte des XIII, bis zum Ende des XIV Jahrhunderts. Hambourg, Kriebel, 1881, 99 p. in-8°. Pr. : 2 m.

On sait que, depuis le grand interrègne, les villes ont été représentées aux Diètes impériales, seulement d'abord dans certains cas isolés, puis, à partir de Louis de Bavière, de plus en plus fréquemment; mais on ne connaissait pas suffisamment quelle importance juridique il fallait attribuer à cette représentation des villes. Pour la première fois, le travail soigné et pénétrant que nous annonçons a porté sur ce point une pleine lumière. L'auteur est arrivé à ce résultat inattendu que, pendant tout le moyen âge, il n'a jamais été question d'accorder aux villes une place régulière à la diète; ce fait est mis hors de doute pour la période qui s'étend jusqu'à l'an 1400. Les envoyés des villes apparaissent aux diètes uniquement pour s'informer des discussions qui s'y engageaient;

mais ils ne prennent aucune part à ces délibérations ; bien moins encore y ont-ils voix délibérative. C'est tout à fait par exception, et quand la situation politique l'exige, par exemple à l'époque de Louis de Bavière, à la diète de Spire, en 1349, que les villes contribuèrent réellement par leur vote aux décisions prises par le Reichstag. La règle, c'est que les résolutions du Reichstag sont exclusivement prises par les princes et les seigneurs. Lorsqu'il s'agit, comme par exemple pendant la grande guerre contre les villes sous Venceslas, de négocier la paix avec les villes, les villes y ont naturellement voix délibérative, en tant que partie contractante ; mais de pareilles négociations (Teidigungstage) ne sont pas des délibérations de la diète. Aux diètes, les villes, considérées comme ordre de la nation, n'ont pas de voix. Que dis-je ? Les villes elles-mêmes sont bien loin de s'attribuer le moindre droit à former ainsi un ordre de l'État. Pendant tout le xiv<sup>e</sup> s., elles n'ont fait aucun effort pour se faire reconnaître cette situation qui leur manquait. Le tiers état n'est pas encore né pour la constitution politique. Ses intérêts se bornent aux affaires locales ; ils sont de nature privée, non publique. Il est même douteux que les villes aient pris part à la grande diète de Worms, en 1495, en qualité d'ordre de la nation ; mais il est hors de doute que c'est par la paix de Westphalie, en 1648, que les villes furent considérées comme un des États de l'Empire, et firent, à ce titre, leur entrée dans les institutions publiques de l'Allemagne.

Tels sont les résultats auxquels l'auteur est arrivé ; aussi la science lui doit-elle de vifs remerciements.

Rudolph Sohm.

---

**Thomas a Kempis and the Brothers of common life**, by the Rev. S. KETTLEWELL. 2 vol. in-8°. Londres, 1882. Kegan Paul and Co.

Ce n'est pas une mince difficulté que de faire l'histoire d'un homme qui n'en a pas eu, de raconter la vie d'un penseur dont l'activité a été tout entière à l'intérieur. Comme le sage de Königsberg, qui passa toute sa vie dans sa ville natale, sans s'en éloigner de plus de quelques milles, le solitaire de Saint-Agnietenberg est resté soixante-dix années dans ce monastère (près Zwolle), et n'en est sorti que deux fois pour des cas de force majeure. Il y a entre le rationaliste Kant et le mystique Thomas a Kempis une singulière analogie de destinée. Tous deux furent des hommes de retraite et de recueillement, et le philosophe aurait pu adopter la devise du religieux : « *In omnibus requiem quæsi et nusquam inveni, nisi in cen hæcken met cen bæcken*, » c'est-à-dire dans un petit coin avec un petit livre.

La première méthode qui se présente à l'esprit, c'est de chercher le secret de cette vie dans les livres de l'homme ; et le Révérend Kettlewell l'a bien indiquée, lorsqu'il dit à la page 18 : « *His real life is in his works*, » c'est-à-dire la vie réelle de A Kempis se trouve dans ses ouvrages. Seulement, il aurait fallu d'abord classer ses prin-

cipaux écrits par ordre chronologique et tâcher de discerner les phases ou manières successives de son évolution. C'est ce que l'auteur a négligé de faire; il en résulte une certaine monotonie dans le récit. Que l'on ajoute à cela la prétention de raconter l'histoire de la Confrérie de la vie commune, et même celle de décrire le cadre général des événements contemporains, et l'on se fera une idée de l'enchevêtrement des détails qui règne d'un bout à l'autre de ces deux volumes. Il y a des chapitres entiers, les chapitres xxiv et xxv par exemple, qui sont de vrais hors d'œuvre et n'ont pas de rapport direct avec le sujet. L'ouvrage du Rév. Kettlewell ressemble à ces fourrés épais, presque sans avenues, et où la multitude des arbres empêche d'apercevoir le géant de la forêt.

Mais, pour ma part, ce qui m'embarrasse le plus dans cette critique, c'est d'avoir retrouvé dans l'ouvrage anglais plusieurs extraits de ma propre dissertation sur Gérard de Groote, où mon nom n'est même pas cité. Et pourtant, l'auteur en connaît le titre, puisqu'il le cite tout au long au bas de la page 151; mais, ne sachant sans doute pas le hollandais, il a trouvé plus commode de m'emprunter les citations et traductions de manuscrits et même des appréciations originales, entre autres le parallèle entre Groote et Wiclif, qui m'appartient en propre<sup>1</sup>. J'avoue qu'un tel procédé m'a étonné de la part d'un écrivain aussi consciencieux que le Révérend Kettlewell, et je voudrais l'attribuer à une réminiscence involontaire plutôt qu'à un plagiat prémédité.

Ce qui me paraît plus grave, c'est l'omission de plusieurs sources importantes. L'auteur, qui a fait pourtant le voyage des Pays-Bas et a été en relations avec plusieurs archivistes néerlandais, ne paraît pas connaître les ouvrages d'Acquoy, professeur à Leide, sur *Le Cloître de Windesheim et son influence*; de Spitzen, curé à Zwolle, sur *Thomas a Kempis*, et surtout l'article capital de Hirsche, pasteur à Hambourg, sur la « *confrérie de la Vie commune*, » dans la deuxième édition de la Real-Encyclopædie d'Herzog. — Cette ignorance lui fait commettre des erreurs invétérées; c'est ainsi qu'à la page 68, il admet encore que Nicolas de Bâle a été le grand chef laïque des Amis de Dieu. S'il avait lu les travaux de Jundt et Denifle, il n'en serait plus à faire cette confusion. Nous aurions encore à signaler dans cet ouvrage le manque d'esprit critique, qui est surtout sensible dans l'examen des manuscrits et des reliques de Thomas a Kempis: mais nous ne voulons pas, de notre côté, pécher par l'excès contraire, et nous en venons, sans plus, aux deux objets d'étude principaux que s'est proposés notre auteur.

Considérons d'abord les Frères de la Vie commune, auxquels l'auteur consacre les chapitres vi à xiii. Le Rév. Kettlewell montre bien en quoi ils diffèrent des autres Ordres mendiants, par l'absence de vœux et

1. Gérard de Groote, un précurseur de la Réforme au xiv<sup>e</sup> siècle. Paris, 1878, chez Fischbacher. Comparez Kettlewell, tome I, p. 150, avec Bonet-Maury, p. 88-89; Kettlewell, I, p. 169-170, avec Bonet-Maury, p. 36-39; enfin Kettlewell, I, p. 393, avec Bonet-Maury, p. 53.

de soumission à la hiérarchie régulière, et il cherche l'origine de cette société religieuse dans les communautés libres de Béghards, de Lollards et des Frères du Libre-Esprit. Mais, sur ce dernier point, il n'a pas assez examiné les écrits de leur inspirateur Gérard de Groote, qui sont comme leur charte constitutionnelle et méritent toute l'attention de l'historien. Il aurait vu que Groote ne fut pas moins ennemi des *Libertins spirituels* que des moines mendians, et qu'il poursuivit impitoyablement les premiers, dont le mysticisme aboutissait au panthéisme et à la suppression de la loi morale. Ce qu'il voulait, comme il le dit si nettement dans les Statuts de la première confrérie de Sœurs à Deventen, c'était « fonder des maisons de retraite pour des laïques, qui voudraient adorer Dieu dans l'humilité et la pénitence. » La mendicité y était aussi sévèrement interdite que la propriété particulière : les Frères et les Sœurs devaient, — chaque sexe de son côté, — travailler de leurs mains et mettre en commun les fruits de leur labeur. Les maisons dépendaient non pas de l'évêque, mais des échevins, qui ratifiaient l'élection des recteurs ou régents.

C'est ce caractère essentiellement laïque et moral qui frappa les réformateurs et valut aux Frères de Herford (en Westphalie) l'approbation de Luther et de Mélanchton. Ceux-ci demandèrent le maintien des maisons des Frères et des Sœurs de la Vie commune au magistrat, en se fondant sur ce qu'« ils avaient été les premiers à commencer l'Évangile dans la contrée, qu'ils menaient une vie austère et enseignaient fidèlement la pure Parole. » — Aussi, M. Kettlewell se trompe-t-il lorsqu'il dit (p. 446) que la confrérie déclina rapidement au xvi<sup>e</sup> siècle et disparut bientôt devant les progrès de l'imprimerie, des Jésuites et de la Réformation. Cela s'appliquerait plutôt aux monastères de Windesheim qui, dans les pays protestants, subirent la règle commune de la sécularisation; mais plusieurs confréries de la Vie commune subsistèrent jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle, et la maison d'Emmerich ne fut fermée qu'en 1811 par Napoléon.

Nous arrivons enfin à Thomas a Kempis et à la question brûlante de savoir s'il est bien l'auteur de l'Imitation de J.-C. M. Kettlewell, ayant déjà traité le sujet dans un livre publié en 1877<sup>1</sup> et s'étant prononcé pour l'affirmative, n'y revient qu'en passant au chapitre xx. Mais il faut avouer qu'il n'est pas heureux dans le choix d'une de ses preuves principales. Il cite l'inscription du manuscrit dit « Kirkhemius, » ainsi conçue : « *Notandum quod iste tractatus editus est a probo et egregio viro mag. Thoma de Monte Sanctæ Agnetis, et canonico regulari in Traiecto. Thomas de Kempis dictus, descriptus ex manu auctoris in Traiecto, anno 1425, in sociatu provincialatus.* » Et il en conclut qu'A Kempis, dans un voyage en 1424, aurait déposé les trois et peut-être même les quatre livres de l'Imitation dans la maison-mère des chanoines réguliers de Windesheim, où ils furent copiés par l'au-

1. *The authorship of the De Imitatione Christi*. Loudres, 1877.

teur du manuscrit en question. Or, pour justifier cette hypothèse, il faudrait : 1<sup>o</sup> que « *in Traiecto* » signifîât les deux fois « au diocèse d'Utrecht ; » et non pas à Utrecht ; 2<sup>o</sup> que « *sociatus provincialatus* » pût se traduire par « maison-mère » et non pas « maison provinciale ; » et 3<sup>o</sup> que le copiste n'eût mis qu'un an à faire le travail, ce qui est invraisemblable. Ou jugera, par cet exemple, de la valeur des hypothèses du Rév. Kettlewell.

L'auteur est mieux inspiré, lorsqu'il rapproche les passages de l'Imitation d'extraits des ouvrages connus du chanoine de Saint-Agnietenberg, et, bien qu'un peu longues, les citations qu'il donne du « *Soliloquium* » et des « *Cantiques spirituels* » sont fort belles. Suivant l'exemple donné par des écrivains célèbres, notre historien a tenu à lire les pages de son héros en vue des lieux mêmes qui les avaient inspirées, et le récit qu'il fait de sa visite au Saint-Agnietenberg (près Zwolle) révèle un ami de la nature et un sagace observateur (p. 407-409).

On lira avec un vif intérêt les dernières pages consacrées aux hommages rendus à la mémoire du modeste auteur de l'Imitation et à la conservation de ses reliques. Quant au regret exprimé par le Rév. Kettlewell « *qu'un tel serviteur de Dieu n'ait pas été canonisé par l'Église catholique romaine,* » nous ne pouvons en aucune façon nous y associer. Non pas que Thomas à Kempis ne soit à nos yeux l'un des plus saints et l'un des plus vrais disciples de Jésus-Christ dans tous les siècles, parce qu'il fut l'un des plus humbles et l'un des plus aimants ; mais il était beaucoup trop détaché de la doctrine du mérite des œuvres pour plaire aux papes, qui ne pourraient vivre sans elle. Il nous apparaît plutôt, avec Gérard de Groote et Wessel Gansefoort, comme un précurseur des protestants évangéliques, et nous comprenons mieux qu'une récente conférence nationale des Unitaires anglais<sup>1</sup> lui ait accordé, la première, ce titre de « *Saint* » qui lui a été refusé par son église.

BONET MAURY.

**Danmarks ydre politiske Historie i Tiden fra Freden i Prag til Freden i Brømsebro (1635 - 1645), et Bidrag til Europas diplomatiske Historie under Trediveaarskrigen<sup>2</sup>** af J.-A. FRIDERICIA. — Kjøbenhavn. J. Erslev, éditeur ; imprimerie Nielsen et Lydiche. 1884. VIII-527 p. in-8<sup>o</sup>.

La littérature danoise offre peu d'ouvrages conçus dans d'aussi grandes proportions que l'*Histoire de la politique extérieure du Danemark pendant la période comprise entre la paix de Lübeck et celle de Copenhague*<sup>3</sup> ;

1. *The modern Review*. A<sup>o</sup> 1882. Article d'Alex. Gordon « de Musica ecclesiastica. »

2. *Histoire de la politique extérieure du Danemark pendant la période comprise entre la paix de Prague et celle de Brømsebro (1635-1645), Contribution à l'histoire diplomatique de l'Europe pendant la guerre de Trente ans.*

3. *Danmarks ydre politiske Historie i Tiden fra Freden i Lybek til Freden i Kjøbenhavn (1629-1660)*. Le t. I, paru en 1876, s'arrête à la paix de Prague.



les deux volumes parus n'embrassent que la moitié de cette période, encore laissent-ils de côté le récit détaillé des campagnes et des expéditions maritimes, la situation intérieure du Danemark, les réformes législatives de Christian IV et ses travaux d'embellissement, sans parler des lettres et des sciences qui étaient alors peu cultivées. Ils ne nous présentent donc qu'un des aspects, et le moins brillant, de cette courte partie du plus long règne de l'histoire du Danemark. Certaines séries de faits et d'actes peuvent à la vérité être envisagées séparément, mais d'autres, comme les guerres, les finances, la politique intérieure et extérieure, sont enchevêtrées et se sont réciproquement influencées, à tel point qu'on ne peut les scinder impunément ; il est dommage qu'elles soient isolées l'une de l'autre dans une étude si approfondie et où les détails ne sont pas épargnés. L'auteur a de son mieux remédié à cet inconvénient en jetant de temps à autre un regard sur les affaires connexes, tout en passant rapidement sur ce qui était étranger à son sujet propre. Il a eu surtout en vue, comme l'indique le sous-titre, d'apporter sa *Contribution à l'histoire diplomatique de l'Europe pendant la guerre de Trente ans*. Les affaires intérieures du Danemark, en effet, n'avaient pas autant d'importance que ses relations avec les États qui jouaient alors le premier rôle dans l'histoire universelle ; sa politique étrangère au contraire, si malheureuse qu'elle ait été à cette époque, n'était pourtant pas à dédaigner. Cette monarchie, qui comprenait quelques parties de l'Allemagne et plus de la moitié de la péninsule scandinave, n'avait pas encore perdu l'hégémonie dans le Nord, et prétendait faire de la Baltique un lac danois, parce qu'elle en possédait les seules issues, le Sund et les Belts. En outre, le roi Christian IV s'efforçait par une médiation de mettre fin à la guerre d'Allemagne et d'arrêter ainsi les progrès de la Suède. Ces prétentions lui furent fatales ; elles le mirent aux prises avec la Suède et la Hollande, il succomba sous cette coalition, et la funeste paix de Brëmsebro (1645) lui fit perdre les îles de Gotland et d'OEsel, le Herjedal et le Jemland, plus le Halland engagé pour trente ans ; en outre, elle émancipa la marine suédoise qui, n'ayant plus à payer la douane du Sund, ne fut plus soumise à la visite.

Voilà le triste résultat de la politique que le Dr Fridericia étudie dans le présent volume ; en choisissant un sujet si peu flatteur pour l'amour-propre national, il s'est privé d'un avantage qui n'est pas à dédaigner ; mais la tâche de l'historien ne consiste pas tant à plaire qu'à dire la vérité ; dans le cas présent elle était d'autant plus difficile qu'il s'agissait d'exposer clairement des négociations embrouillées par la multiplicité des objets qu'elles embrassent, et de résumer des dépêches, des délibérations, des manifestes, des comptes, qui n'offrent pas toujours une lecture récréative. L'auteur s'en est acquitté avec autant d'habileté que de conscience ; il conte simplement, mais agréablement, il émaille son récit de portraits et de tableaux qu'il compose d'après les documents, d'anecdotes que lui fournissent les mémoires et les corres-

pondances du temps, de descriptions pittoresques, comme celle de l'ouverture et de la clôture des négociations à Brömsebro. Il a peut-être un peu trop négligé de mettre en relief les principaux personnages en donnant des renseignements biographiques sur eux ; nous n'apprécions pas beaucoup non plus sa dissertation de quatre pages sur les deux facteurs du développement historique ; c'est un hors-d'œuvre qui tranche avec le reste ; l'objet de l'histoire n'est pas de philosopher, mais de conter ; *scribitur ad narrandum, non ad probandum*. Mais cette légère tache et ces quelques lacunes ne doivent pas nous empêcher de constater que le D<sup>r</sup> Fr. a tiré le meilleur parti possible des documents variés qu'il avait à sa disposition. Il ne s'est pas contenté des imprimés ni même des manuscrits conservés dans les dépôts de Copenhague, il a largement puisé dans les archives de Stockholm, de la Haye, de Dresde et dans les collections de la Bibliothèque nationale de Paris et de notre ministère des affaires étrangères. Ses citations sont généralement courtes, sa méthode consistant à renvoyer aux sources sans les reproduire et à fonder dans son texte les emprunts qu'il leur fait. Ainsi conçu et exécuté, son ouvrage s'impose à l'attention de quiconque veut approfondir l'histoire de la guerre de Trente ans, et nos compatriotes y trouveront d'utiles renseignements sur les actes des diplomates français de Saint-Chamont, d'Avaux et de la Thuillerie.

E. BEAUVOIS.

---

R. VON ERLACH. — **Zur bernischen Kriegsgeschichte d. Jahres 1798** Berne, Wyss; 1881, in-8° [XIII-972 p. Pr. : 18 fr.].

De récentes publications ont permis aux lettrés de prendre connaissance des archives de la famille d'Erlach. M. de Gonzenbach les a déjà utilisées pour son ouvrage sur le général J.-L. d'Erlach, le lieutenant de Bernard de Saxe-Weimar. A son tour, le colonel fédéral R. d'Erlach a publié un important recueil de pièces qui se rapportent à son aïeul, le général Ch.-L. d'Erlach, et à l'invasion de la Suisse en 1798. La mort a surpris l'éditeur pendant l'impression de son œuvre. Au reste sa tâche a consisté à recueillir et à classer dans l'ordre chronologique près de 1,400 documents inédits pour la plupart et rédigés, les uns en allemand, les autres en français. Ils se succèdent du mois de novembre 1797 au mois de mars 1798. Ainsi ils ne se rapportent qu'à la première période de la conquête, à la période bernoise, sans arriver à la période schwytzoise. Ces documents sont tirés soit des papiers du général d'Erlach, soit de la correspondance des généraux français, soit enfin des archives et des bibliothèques de Berne et de Zurich. L'éditeur a aussi recouru à un travail sur la mort du général d'Erlach, écrit par le chancelier d'Etat de Stürler dont le monde historique de la Suisse vient de déplorer la perte. Ajoutons que l'éditeur a éclairé sa publication d'une intéressante introduction et de deux dessins topographiques.

Il s'agit donc de cette invasion de la Suisse que le Directoire et Bona-

parte projetaient depuis longtemps. Le ministre français auprès de la Diète fédérale, Mengaud, la prépara ; les généraux Brune et Schauenbourg furent chargés de la mener à bonne fin. L'un arrivait par le pays de Vaud, l'autre par l'évêché de Bâle. Pour résister à cette double attaque, les troupes bernoises, renforcées d'un faible contingent des autres cantons, furent placées sous les ordres du général Ch.-L. d'Erlach. Cet officier avait commandé en France. Les termes de ses dépêches dénotent chez lui une intelligence vive unie à une grande dignité de caractère. Ses réponses pleines de noblesse ou d'à-propos mériteraient d'être citées. Son but était de couvrir Berne en disposant ses troupes en demi-cercle au nord et à l'ouest de cette ville. Mais l'armée française, dont la marche était facilitée par ses intelligences avec les anciens sujets de Berne, eut bientôt raison des Suisses. Ceux-ci firent cependant une résistance héroïque au pont de Neuenegg contre Brune, à la forêt du Grauholz contre Schauenbourg. Leur courage acharné étonna leurs ennemis mêmes. Enfin Berne fut pris et son trésor enrichit la caisse militaire de Bonaparte qui partait pour l'Égypte. La Suisse perdit sa constitution aristocratique et fédérative : la nouvelle République helvétique, fondée sur des bases centralisatrices et démocratiques, dura jusqu'à l'acte de médiation dû à la sage politique de Napoléon Ier.

Les documents recueillis par le colonel fédéral d'Erlach ne nous indiquent pas seulement, jour par jour, les mouvements des armées ennemies et les négociations des belligérants, elles nous renseignent encore sur l'état des esprits au moment de l'invasion. Ce qui ressort de l'ensemble de ces pièces, c'est le sentiment de la faiblesse du gouvernement bernois presque abandonné du reste de la Suisse et réduit à lui-même. Les patriciens qui le formaient se défiaient trop de leur force et de l'affection de leurs sujets pour repousser l'invasion. C'était peu qu'ils remissent le soin de leur défense à des chefs désunis et suspectés de leurs soldats (ceux-ci, en effet, se croyant trahis, massacrèrent quelques-uns de leurs propres officiers, entre autres le général d'Erlach lui-même); cette aristocratie entravait encore les plans du commandant en chef par les concessions qu'elle faisait à l'ennemi afin de reculer le terme de sa ruine. Les généraux français au contraire manœuvraient avec ensemble et avec décision ; ils recevaient du Directoire des instructions précises ; ils comptaient, pour vaincre, non seulement sur leur supériorité stratégique et sur la valeur de leurs troupes, mais encore sur la complicité des sujets de Berne à qui ils promettaient le bonheur et la liberté.

Il ne faut pas croire cependant que cette histoire ne nous mette sous les yeux que l'agonie d'une aristocratie expirante ; elle nous fait assister aussi au dernier effort tenté par des troupes valeureuses pour défendre l'indépendance de leur patrie. A la vérité, la lutte que soutinrent les Bernois, au premier moment de l'invasion, semble moins une guerre nationale que la campagne où s'illustrèrent peu après, dans les petits cantons, les Schwytzois de Reding. Elle n'en est pas moins intéressante

pour cela. Aussi la publication de M. d'Erlach est-elle destinée à rendre de grands services aux historiens français et suisses qui s'occuperont de cette époque. Elle permet de contrôler, entre autres ouvrages, un livre de Mallet du Pan sur la *Destruction de la Ligue helvétique* (Londres, 1798, in-8°). Ce volume, devenu fort rare et composé au moment même de l'invasion par un adversaire de la Révolution, n'est cependant pas si éloigné de la vérité que l'on pourrait le croire. Les pièces authentiques dont nous parlons en font foi. Elles vengent complètement la mémoire du général d'Erlach de l'oubli et même de la calomnie. Félicitons donc nos anciennes familles de publier des documents qui, tout en perpétuant la durée de leur illustration dans notre siècle démocratique, rendent de grands services à l'histoire générale, et souhaitons que l'exemple donné par quelques-unes d'entre elles soit de plus en plus suivi en Suisse comme en France.

Francis DECRUE.

---

**Geschichte des Preussischen Staatswesens vom Tode Friedrichs des grossen bis zu den Freiheitskriegen, von Martin PHILIPPSON. Leipzig, Veit. Bd. I, 1880, x-469 s. II, 1882, vi-384 s.**

On a beaucoup étudié l'histoire des réformes civiles, administratives et militaires de la Prusse après 1807. On connaissait infiniment moins bien les causes de la décadence qui avait rendu ces réformes nécessaires. L'histoire politique, diplomatique surtout de la Prusse depuis la mort de Frédéric II jusqu'au traité de Tilsitt, a été l'objet de très abondantes publications; on manquait de données sur l'histoire intérieure de l'état prussien et de la nation pendant cette période. C'est pourtant dans cette histoire qu'il fallait rechercher les origines de la catastrophe de 1806. La mauvaise politique du cabinet de Berlin explique comment la Prusse s'est trouvée isolée en face de Napoléon; elle n'explique pas la déroute de l'armée et surtout celle du gouvernement. Comment, en vingt années, l'État si puissant et si bien ordonné de Frédéric put-il se désorganiser à ce point? Comment une décomposition si soudaine et si rapide détruisit-elle cet organisme si jeune et, en apparence du moins, si robuste et si sain? Où étaient le vice caché et le germe du mal? Comment ensuite ce corps frappé de paralysie s'est-il si promptement régénéré? Où demeuraient les sources de vie et les foyers de force primitive? C'est pour résoudre ces questions que M. Philippson a entrepris une histoire organique de l'état prussien depuis la mort de Frédéric jusqu'à la guerre d'indépendance. La donnée de l'ouvrage est très philosophique; il est composé avec une rare fermeté de méthode et une remarquable clarté d'exposition. M. Philippson a puisé aux archives des renseignements aussi neufs qu'abondants; mais il n'en écrase pas ses lecteurs. Les deux premiers volumes embrassent le règne de Frédéric-Guillaume II, c'est-

à-dire la période élémentaire de la décadence, 1786-1796, la *Décade historique* comme l'appelait Ségur, qui avait eu le sentiment de l'importance européenne de cette crise intérieure de la Prusse. Mirabeau, dans sa *Monarchie Prussienne*, en avait eu plus que l'instinct. Dans ce livre où percent tant de traits de génie, il y a des aperçus lumineux sur l'œuvre de Frédéric, sa valeur réelle, les causes de ruine qui la menacent. M. Philippson a traité avec le sérieux et la justice qui convenaient le travail, inégal sans doute, mais singulièrement puissant pour l'époque, de Mirabeau et de son ami Mauvillon. Si les volumes qui suivront cette première partie se soutiennent, comme tout l'annonce, avec la même solidité de science et de méthode. M. Philippson aura composé un des meilleurs traités que nous posséderons sur la science de la vie des États, l'économie politique entendue au sens le plus large et le plus élevé du mot.

La méthode rigoureuse qu'a suivie M. Philippson l'a conduit naturellement à rechercher dans les éléments de la prospérité de la Prusse sous Frédéric II les causes de la décadence sous le successeur de ce grand roi. Le tome I commence donc par un exposé critique du gouvernement de Frédéric. Vient ensuite une étude sur le caractère de Frédéric-Guillaume II, son entourage, et, à ce propos, une peinture des mœurs de la société prussienne, une étude sur les doctrines philosophiques et mystiques, sur les écoles, les sectes et les coteries qui divisaient les esprits. C'est un tableau large, bien disposé, bien éclairé : les détails en sont minutieusement étudiés, mais ils ne nuisent nullement à l'impression d'ensemble. C'est une des parties de l'ouvrage qui font le plus d'honneur à l'historien. Je signale surtout les passages relatifs aux sectes mystiques ; ce sujet est capital pour l'histoire de Frédéric-Guillaume II, et c'est un sujet en lui-même très confus. Je ne l'ai vu traité nulle part avec autant de précision. — Le chapitre II, consacré aux débuts du nouveau règne et aux espérances qu'il faisait concevoir, est beaucoup plus spécial : nous entrons ici en plein dans les rouages compliqués de l'État prussien. Cependant, si vaste que fût son sujet, M. P. n'a eu garde de l'isoler : il veut dégager les causes cachées des grands événements connus ; il sait qu'il y a une réaction continue de la politique extérieure sur les affaires intérieures, et réciproquement ; par suite, il a soin d'introduire dans ses études, qui suivent l'ordre du temps, des précis de la politique générale et particulièrement de la politique extérieure. Celui qui termine le chapitre II est, comme tous ceux qui suivent d'ailleurs, aussi exact que concis. Tout le reste du premier volume, les chapitres III, IV et V sont consacrés à l'histoire de la réaction mystique et bigote dans le domaine des idées, de l'avènement des favoris et de leur « clique, » de la désorganisation qui en résulte partout, et des causes qui paralysent déjà secrètement l'action politique et militaire de la Prusse, au moment où elle va, en 1792, entrer en campagne contre la France. Je signale très particulièrement l'étude approfondie du code prussien.

Le tome II est d'un intérêt plus général et plus soutenu que ne l'étaient, surtout pour le lecteur français, les derniers chapitres, un peu arides, du tome I. Le chapitre I traite de l'influence des idées révolutionnaires en Allemagne, particulièrement en Prusse, et du redoublement de réaction politique qui accompagna et suivit l'expédition de Champagne. L'agitation des ouvriers en Silésie, le sourd mécontentement des paysans, l'incapacité du gouvernement à comprendre dans leurs causes ces troubles profonds et à en suspendre les effets sont très bien étudiés. On avait une notion superficielle de ces faits : on en possède maintenant la notion exacte. Le chapitre III est un de ceux qui méritent d'être le plus particulièrement signalés aux historiens. Les faits qui y sont exposés sont d'une grande nouveauté et d'une grande conséquence. Ce chapitre traite de la période des négociations avec la Convention et avec la Russie, du second partage de la Pologne, de la défection de la Prusse et de la paix de Bâle. Jusqu'ici on avait exclusivement attribué la conduite de la Prusse à des considérations de l'ordre purement politique. Sans diminuer en rien la portée de ces faits qu'il résume avec sa netteté habituelle, M. Philippson établit, preuves en main, que la crise économique de la Prusse et surtout la ruine de ses finances contribuèrent, au moins autant que les calculs politiques, à décider de sa conduite pendant cette période. Le même chapitre contient, sur les essais d'organisation des provinces polonaises acquises lors du second partage, des données très précieuses. Le chapitre IV est consacré à l'histoire intérieure après la paix de Bâle. — Le chapitre V traite, au point de vue intérieur surtout, du troisième partage de la Pologne, et contient, de ce chef, des détails abondants et nouveaux. Le chapitre VI expose l'état intellectuel et moral de la nation dans les dernières années du règne de Frédéric-Guillaume. J'en dirai tout le bien que j'ai dit du chapitre I du premier volume. Le passage relatif à la colonie française mérite notre attention; peut-être M. Ph. est-il un peu porté à diminuer l'influence de cette colonie, et à augmenter celle de l'élément israélite. Mais ce n'est qu'une nuance. Le volume se termine, chapitre VII, avec la fin du règne de Frédéric-Guillaume II. — L'ouvrage de M. Philippson mériterait d'être plus répandu en France qu'il ne peut l'être dans sa forme originale. Une traduction intégrale serait peut-être trop étendue. Il y a, surtout dans le tome I, une partie technique qui pourrait, sans grand inconvénient pour le public français, être abrégée; mais on formerait, avec les chapitres d'ensemble, un volume très rempli, très intéressant et très utile à lire.

Albert SOREL.

## RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 1883, 4<sup>e</sup> livr. — **CAS-**TAN. Les chroniques de Burgos, traduites pour le roi de France Charles V, en partie retrouvées à la bibliothèque de Besançon (la bibliothèque de B. conserve seulement la seconde partie de cette vaste compilation, depuis le règne de Constantin le Grand, jusqu'au mariage de Jacme II, roi de Majorque, avec la fille de l'héritier présomptif de l'Aragon, 1327. Ces chroniques ont été rédigées entre 1313 et 1327 par Gonsalve de Hinojosa, évêque de Burgos, et traduites en français par carme Jean Goulain). — **MARCHEGAY.** Douze chartes originales et inédites en langue vulgaire du centre et de l'ouest de la France, 1238-99 (proviennent des archives du duc de la Trémoille). — **VAESEN.** Catalogue du fonds Bourré à la Bibliothèque nationale; suite. = Bibliographie. *Comte A. de Bastard.* Peintures, ornements, écritures et lettres initiales de la bible de Charles le Chauve conservée à Paris. — *Zeumer.* Formulae merovingici et carolini aevi (M. Z. publie ces formules dans l'ordre où les donnent les mss., conservant ainsi à chaque groupe de formules son aspect primitif. Recherches sur la date où chacun d'eux s'est formé; les conclusions de l'auteur sur la date de celles de Marculf manquent de base solide. Dans l'ensemble, la nouvelle édition est très remarquable). — *Bernard.* Les dominicains dans l'Université de Paris (forme élégante, critique peu sûre, informations incomplètes). — *Leroux.* Recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne, de 1292 à 1378 (a préparé avec un zèle louable des matériaux pour les historiens futurs). — *Prudhomme.* Les Juifs en Dauphiné aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> s. (intéressant). = Recueil historique à la bibliothèque de Liège (descr. d'un précieux recueil ms. de chroniques conservé sous les nos 661 et 737; plusieurs morceaux se rapportent à l'histoire de France, et surtout de Normandie).

2. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1883. = N<sup>o</sup> 41. *Holder.* C. Iulii Caesaris belli gallici libri VII (édition très soignée, malgré quelques inexactitudes et inconséquences). — Variété : *J. DESTREZ.* Document sur le mouvement populaire du 14 juillet 1789 et sur le meurtre de Foulon et de Berthier (publie une lettre adressée par un comédien anonyme à M. Metgé, avocat en Parlement, à Castelnaudary, de Paris, 26 juillet 1789). = N<sup>o</sup> 42. *Uber.* Quaestiones aliquot Sallustianae grammaticae et criticae (cet auteur critique très vivement l'étude analogue d'un de ses devanciers, M. Constans; son travail ne mérite pas moins de sévérité). — *Graf, Novati et Renier.* Giornale storico della letteratura italiana (analyse le premier fascicule de ce nouveau perio-

dique italien). = N° 43. Δελτίον τῆς ἱστορικῆς καὶ ἐθνολογικῆς ἐταιρίας τῆς Ἑλλάδος; (analyse le premier fascicule de ce Bulletin plein de choses intéressantes). — *Jadart*. La population de Reims et son arrondissement (très bien fait). — *Comte de la Ferrière*. Les projets de mariage de la reine Elisabeth (excellent livre d'histoire, avec tout l'intérêt d'un roman. On aurait pu ajouter que trop de fautes d'impression déparent les noms propres anglais). — Variété : CHUQUET. Le suicide d'un soldat français après la capitulation de Verdun le 2 sept. 1792 (malgré la capitulation, le comte de Henkel, lieutenant des hussards Kœhler, fut assassiné par un soldat français, un chasseur à cheval. Arrêté, ce meurtrier préféra se tuer plutôt que d'être fusillé par les Prussiens. Le récit que Goëthe trace de cet épisode, 23 ans après l'événement, est erroné en bien des points. Cet acte blâmable eut de graves conséquences. Pour empêcher la ville d'être pillée en punition de cette violation du droit des gens, des dames et demoiselles de Verdun allèrent, avec des fleurs et des dragées, demander au roi de Prusse la grâce de la ville. Le meurtrier de Henkel envoya plus tard à l'échafaud les « Vierges de Verdun »). = N° 44. *Seeley*. Stein; sein Leben und seine Zeit (bonne traduction de cette excellente monographie). — *Socard*. Biographie des personnages remarquables de Troyes et du département de l'Aube (beaucoup de renseignements précieux). = N° 45. *Delaville Le Roulx*. Les archives, la bibliothèque et le trésor de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Malte (excellent). — *Ed. de Barthélemy*. Les correspondants de la marquise de Balleroy (contient beaucoup de menus faits piquants; cf. *Rev. hist.*, XXIII, 375). = Variété : L. LEGER. Les mss. slaves de la bibliothèque de l'Université de Leyde. = N° 46. *Droysen*. Histoire de l'hellénisme, t. I (cette traduction de Droysen forme la suite naturelle de celle de Curtius; conçue dans un esprit très différent, elle n'en est pas moins une œuvre d'une haute valeur). = N° 48. *Jurien de la Gravière*. Les campagnes d'Alexandre; le drame macédonien (exposition très animée, très intéressante; instructif, sans prétention à l'érudition). = *Fischer*. Studien zur byzantinischen Geschichte des XI Jahrh. (intéressant, malgré de sérieux défauts de méthode; traite de Xiphilin, patriarche de Constantinople, de l'élection des patriarches au XI<sup>e</sup> s., de l'origine du Tractatus de peculii, du Tractatus de privilegiis creditorum, de la Synopsis legum de M. Psellos). — *Person*. Les papiers de Pierre Rotrou de Saudreville, secrétaire du maréchal de Guébriant (très intéressant, très neuf sur beaucoup de menus points). — *Lossius*. Die Urkunden der Grafen de Lagardie in der Universitaetsbibliothek von Dorpat (travail très consciencieux, qui irrite la curiosité plus qu'il ne la satisfait. Cet inventaire ne peut à aucun degré dispenser de recourir aux originaux qui sont bien loin). = N° 49. *Richtofen*. Untersuchungen über friesische Rechtsgeschichte (1,939 pages compactes, toutes pleines de textes, de faits et de citations). — *Zimmermann*. Die kirchlichen Verfassungskämpfe im XV Jahrh. (consciencieux, mais n'apprend rien de nouveau).



**3. — Bulletin critique.** 1883, 15 oct. — *Doulcet*. Essai sur les rapports de l'Église chrétienne avec l'État romain pendant les trois premiers siècles (connaissance exacte des documents; conclusions générales fort acceptables; mais incomplet; le 1<sup>er</sup> siècle est à peine traité; juge mal les persécutions, parce qu'il se met au point de vue exclusif des chrétiens). — *Talbot*. Histoire romaine (superficiel). — *Leclerc*. Etude sur les lanternes des morts (curieux). — *Delaville Le Roulx*. Les archives, la bibliothèque et le trésor de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (excellent). = 15 nov. *Pellechet*. Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Châlons et Mâcon (travail rempli d'érudition du meilleur aloi). — *Rocquain*. La papauté au moyen âge (ouvrage bien écrit et composé d'une façon remarquable; mais conçu dans un esprit trop systématique et rédigé sans une connaissance suffisante des institutions de l'Église). = 1<sup>er</sup> déc. *Zimmermann*. Die kirchlichen Verfassungskämpfe im XV Jahrh. (remarquable; en appendice, une courte étude sur la vie et les œuvres de Jean de Ségovie, un des membres importants du concile de Bâle).

**4. — Revue archéologique.** 1883, sept. — *REVELLAT*. Notice sur une remarquable particularité que présente toute une série de milliaires de Constantin le Grand; 3<sup>e</sup> art. (A la chute de Maxence, le 28 oct. 312, la mémoire de cet empereur et celle de son père Maximien ayant été proscrites, Constantin voulut mettre ses actes officiels d'accord avec les événements politiques qui venaient de s'accomplir à Rome, et s'empressa de faire marteler sur les milliaires de la voie aurélienne et d'autres voies l'expression de sa glorification filiale à l'égard de l'empereur Maximien, son grand-père adoptif.) — *MILLER*. Inscr. grecques découvertes en Égypte (texte et commentaire). = Oct. *Ern. DESJARDINS*. L'inscription d'Hasparren et les Novem Populi; lettre à M. Longnon (M. Longnon a établi que la *Novempopulana* ne commença d'exister qu'à la fin du 1<sup>er</sup> s.; le nombre des peuples de l'ancienne Aquitaine n'a été que de 5 au milieu du second siècle; il a été porté à 9 au temps de la tétrarchie en 292. Cependant M. Desjardins croit que l'inscr. peut être du premier siècle, du moins dans sa forme primitive).

**5. — Journal des Savants.** 1883, nov. — *CARO*. Rivarol et la société française au xviii<sup>e</sup> s. et pendant l'émigration. — *HAURÉAU*. Catalogue des mss. de Bordeaux (relève un grand nombre d'inexactitudes dans ce catalogue; donne à ce propos des indications précieuses pour l'histoire de la scolastique).

**6. — Revue politique et littéraire.** 3<sup>e</sup> série. 3<sup>e</sup> année (1883). 2<sup>e</sup> semestre. — *REINACH*. Le ministère du 14 nov. 1881, son histoire; suite; cf. nos 4, 8, 11, fin au n<sup>o</sup> 15. = N<sup>o</sup> 6. L'Allemagne au mois de juillet 1870; correspondance diplomatique inédite par M. *ROMAN* (ces dépêches sont publiées en appendice au vol. si instructif de M. R. sur l'affaire du Luxembourg). = N<sup>o</sup> 7. *BARISE*. Un moine italien du xiii<sup>e</sup> s.; la chronique du frère Salimbene (à propos de la traduction en italien

donnée par M. Cantarelli). = N° 9. J. DARMESTER. Les études orientales en 1882 et 1883 (rapport à la Société asiatique). = N° 10. M. DE LESCURE. La femme de La Fayette : Adrienne de Noailles. = N° 12. G. DE NOUVION. Quelques lettres inédites de Talleyrand (à Champagny, de l'an X à l'an XII). = N° 14. DEBIDOUR. L'Autriche et le gouvernement de Juillet, d'après les Mémoires du prince de Metternich. — P. DESCHANEL. La Société parisienne au XVIII<sup>e</sup> s. (d'après les publications de MM. Perey et Maugras sur M<sup>e</sup> d'Épinay). = N° 15. BARINE. Mémoires d'un conspirateur; L. Settembrini; ses souvenirs. = N° 22. HAURÉAU. Les propos de maître Robert de Sorbon (curieuses anecdotes sur les mœurs du clergé et de la cour de saint Louis).

**7. — Revue des Deux-Mondes.** 1883, 1<sup>er</sup> nov. — Marquis DE NADAILLAG. L'art préhistorique en Amérique. = 15 nov. BARDOUX. Pauline de Montmorin, comtesse de Beaumont, 5<sup>e</sup> art. : la comtesse de Beaumont et Châteaubriand. — JURIEU DE LA GRAVIÈRE. Le commerce de l'Orient sous les règnes d'Auguste et de Claude. = 1<sup>er</sup> déc. A. HOUSSAYE. Les commentaires des soldats, 1792-1815 (d'après le journal d'un fourrier de l'armée de Condé, et les mémoires du sergent Fricasse et du capitaine Coignet). — GEFFROY. Une enquête française sur les croisades et l'Orient latin (analyse les publications de la Société de l'Orient latin, de l'École française de Rome, les travaux de M. Riant et de M. Rey).

**8. — La Nouvelle Revue.** 1883, 1<sup>er</sup> déc. — TROUBAT. César dans la forêt de Compiègne.

**9. — Le Correspondant.** 1883, 25 oct. — A. DU BOIS DE LA VILLERABEL. Confidences de Lamennais; lettres inédites de 1831 à 1848; suite le 10 nov. et le 10 déc. — TASSIN. Un membre de l'Académie de l'Entresol : le marquis d'Argenson. = 10 nov. Comte DE BAILLON. Un épilogue aux mémoires du comte de Gramont (raconte les circonstances qui précédèrent et qui suivirent son mariage). = 10 déc. Comte H. D'IDEVILLE. Une biographie de conventionnel : Romme le Montagnard (d'après le livre récent de M. de Vissac).

**10. — Le Contemporain.** 1883, 1<sup>er</sup> nov. — LECOY DE LA MARCHE. Etudes sur le gouvernement de saint Louis; 5<sup>e</sup> art. : la politique extérieure (saint Louis à la Croisade); suite le 1<sup>er</sup> déc. : les rapports avec la Papauté, la Pragmatique sanction (l'authenticité de cette pragmatique ne peut être soutenue ni quant à la forme ni quant au fond). — RICHARD. M<sup>me</sup> la duchesse de Tourzel et ses mémoires.

**11. — Revue de Géographie.** 1883, nov. — G. MARCEL. Mémoire inédit de Grossin sur Madagascar, en 1731.

**12. — La Révolution française.** 1883, 14 oct. — HIPPEAU. La Révolution française et l'éducation nationale; fin. — JEANVROT. Les juges de paix élus sous la Révolution; suite; fin le 14 nov. — COLFAVRE. La question des subsistances en 1789; suite : du 5 mai aux

5-6 oct.; cf. le 14 nov. — LECOQ. La garde nationale de Ham à Saint-Quentin en 1790. — CHARAVAY. Protestation d'un noble Normand contre l'abolition du droit d'ainesse et des titres de noblesse. — CADET. Les curés de Chaville pendant la Révolution (récit de la fête de la Fédération dans ce village; discours du curé, tout imbu des doctrines de Jean-Jacques); suite le 14 nov. = 14 nov. La Revellière Lépeaux et le marquis de Dreux-Brezé (reproduit d'après les mémoires de La R. une apostrophe de ce dernier au maître des cérémonies, le jour de la réunion des États généraux à la cathédrale de Versailles. C'est la paraphrase du mot de Mirabeau). — CHARAVAY. Le général La Fayette. — BAUDON. Colonne dédiée à l'amitié en 1800 dans la cour de la préfecture de Beauvais; documents. — L. DE MONTLUC. Le conventionnel Méaulle. — Les réformes libérales proposées par Louis XVI à l'assemblée des Notables.

**13. — Romania.** T. XII. 1883, avril-juillet. — P. MEYER. La vie de saint Grégoire le Grand, traduite du latin par Fr. Angier, religieux de Sainte-Frideswide, en 1212 (le texte latin est la vie latine du pape composée au ix<sup>e</sup> s. par Jean le Diacre; l'œuvre d'Angier intéresse d'ailleurs exclusivement l'histoire littéraire et la philologie). — P. MEYER. Les mss. du connétable de Lesdiguières (étaient au nombre de 28; 6 se retrouvent en Angleterre parmi les mss. volés par Libri). — G. PARIS. La légende du châtelain de Couci dans l'Inde. = Comptes-rendus : *La Borderie*. *L'Historia Britonum* attribuée à Nennius et *l'Historia Britannica* avant Geoffroi de Monmouth (M. de La B. a tort de ne pas admettre la date de 878 comme celle où fut composée *l'Histor. Briton.*; son travail est d'ailleurs un morceau d'excellente critique).

**14. — Mélanges d'archéologie et d'histoire.** (École française de Rome.) 3<sup>e</sup> année, fasc. 3. Mai 1883. — JULLIAN. Le *Breviarium totius imperii* de l'empereur Auguste (cet important écrit où Auguste a retracé le tableau abrégé de l'empire romain est perdu; l'auteur s'efforce de retrouver les indications qu'il contenait dans les textes des auteurs anciens qui l'ont utilisé ou qui y ont fait allusion. Ce *Breviarium* a d'ailleurs survécu longtemps à Auguste; il a été continué et tenu au courant pendant quatre siècles. La *Notitia dignitatum* s'y rattache directement). — LEFORT. Chronologie des peintures de catacombes de Naples; suite. — P. DE NOLHAC. La bibliothèque d'un humaniste au xv<sup>e</sup> s.; catalogue des livres annotés par M.-A. Muret. — Abbé L. DUCHESSE. La succession du pape Félix IV (commente trois documents du plus haut intérêt pour l'histoire des élections pontificales au v<sup>e</sup> s., qui ont été retrouvés par l'abbé Amelli, de l'Ambrosienne, dans la bibliothèque capitulaire de Novare; l'abbé D. les reproduit ici. Un de ces documents, le « *Libellus quem dederunt praesbiteri lx post mortem Dioscori Bonifacio papae*, » 27 déc. 530, est mentionné deux fois dans le *Liber Pontificalis*. Ces documents nouveaux fournissent donc un argument nouveau en faveur de la date ancienne que M. D. a cru devoir

assigner à la rédaction de ce recueil de vics de papes. Il reste douteux que Denys le Petit y ait pris part).

**15. — Comité des Travaux historiques et scientifiques.** Bulletin. *Archéologie*. 1883, n° 1. — H. DE VILLEFOSSE. Inscr. romaine découverte près d'Aflou, province d'Oran (texte très mutilé d'une inscr. en l'honneur de M. Aemilius Macer Saturninus, légat impérial de Numidie, 172-175). — THOLIN. Contrat passé par les habitants de la Plume (Lot-et-Garonne), pour la reconstruction de leur église, 1510. — J. GAUTHIER. Inventaire des armures de joute, de guerre et de tournoi du comte d'Auxerre, Jean de Chalon, seigneur d'Orgelet (Jura), 20 nov. 1333. — Id. Confirmation par Evrard, archevêque de Besançon, de la donation de l'église d'Osselle au prieuré de Courtefontaine, 1178 (cette charte permet de fixer la date de la construction de l'église de Courtefontaine; elle est de pur style roman et a été construite entre 1171 et 1178).

**16. — Bulletin d'histoire ecclésiastique.** (Romans.) 4<sup>e</sup> année, livr. 2. Nov.-déc. 1883. — ROMAN. Visites faites dans les prieurés de l'ordre de Cluny du Dauphiné, 1280-1303. — D<sup>c</sup> UL. CHEVALIER. Notice historique sur le Mont-Calvaire de Romans. — Abbé BLAÏN. Mémoire de M. Ant.-A. de Chantemerle, vicaire général, sur l'épiscopat de Mgr de Messey, évêque de Valence.

**17. — Revue des Études juives.** N° 13. Juill.-sept. 1883. — Abbé J. MOREY. Les Juifs en Franche-Comté au xiv<sup>e</sup> s. (d'après un grand nombre de comptes de l'époque; étudie surtout la situation critique des Juifs à l'époque de la Peste noire et les moyens qu'ils employaient pour mettre au moins leurs valeurs à l'abri. Plus d'une fois les curés du pays leur vinrent en aide). — GROSS. Etude sur Simson ben Abraham, de Sens; fin. — LÉVI. La légende d'Alexandre dans le Talmud et le Midrasch. — UL. ROBERT. Etude historique et archéologique sur la roue des Juifs depuis le xiii<sup>e</sup> s. — CAHEN. Le rabinat de Metz pendant la période française, 1567-1871. — OUVERLEAUX. Notes et documents sur les Juifs de Belgique sous l'ancien régime. — BARDINET. Documents relatifs à l'histoire des Juifs dans le comtat Venaissin (1<sup>o</sup> Remise faite par le cardinal de Foix des peines encourues par les habitants de Mazan, à cause des excès commis contre les Juifs, 1460. 2<sup>o</sup> Bref du pape Pie II contenant diverses mesures relatives aux Juifs, 1468).

**18. — Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.** 1883, sept.-oct., 5<sup>e</sup> livr. — ESMEIN. Quelques observations sur les nouveaux textes de droit romain publiés par M. Dareste. — BEAUCHET. Origines de la juridiction ecclésiastique, et son développement en France jusqu'au xii<sup>e</sup> s.; fin (traite la question de l'immunité, et soutient une opinion différente de celle de M. Prost; croit que la concession de l'immunité entraînait au profit de l'*immunitus* une seigneurie véritable, quoique moins étendue que celle du seigneur féodal des xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> s., et par exemple un droit positif de juridiction; ce droit de juridiction

est exercé par l'*advocatus*, dont le rôle est très important. Expose en terminant l'organisation des justices ecclésiastiques).

**19. — Revue de Gascogne.** 1883, nov. 41<sup>e</sup> livr. — D. DE THÉZAN. Lupiac, étude historique. — J. DE CARSALADE DU PONT. Jean de Lauzières-la-Chapelle; fin. = Déc. AZÉMAR. Le xvii<sup>e</sup> s. à Massat; fin. — L. COUTURE. Deux inscr. latines de Lectoure et d'Auch; fin (donne la seule traduction raisonnable d'une inscr. découverte à Auch en 1865; c'est l'építaphe à la chienne Myia par son maître). — LA PLAGNE BARRIS. Vente du château de Lioux, 1571. = Compte-rendu : *A. du Bourg*. Etude sur les coutumes communales du sud-ouest de la France (excellent).

**20. — Revue de l'Agenais.** 10<sup>e</sup> année, livr. 9 et 10. 1883. — FOURRÉS. Souvenirs d'un mobilisé de Lot-et-Garonne, 1870-71. — THOLIN. Les cahiers du pays d'Agenais aux états généraux; suite (fin des états de 1614; analyse des cahiers pour ceux de 1649, qui sont si négligés des historiens). — PROCHÉ. Annales de la ville d'Agen, 1816-1819; fin. — LAGARDE. Histoire de la ville de Tonneins; suite.

**21. — Revue africaine.** 27<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 159; mai-juin 1883. — ROBIX. Histoire du chérif Bou-Bar'la, 10<sup>e</sup> art., 1853. — H. DE GRAMMONT ET PIESSE. Les Illustres captifs; description d'un ms. du Père Dan. 2<sup>e</sup> art. — FÉRAUD. Annales tripolitaines; lettre à M. H. de Grammont (résume les principaux faits de l'histoire de la Tripolitaine depuis le xv<sup>e</sup> s.; l'auteur, consul de France à Tripoli, prépare depuis longtemps une histoire de ce pays).

**22. — Académie des inscriptions et belles-lettres.** Séances, 1883. 28 sept. — GERMAIN. Mémoire sur les mss. autographes laissés par Pierre Flamenqui, vicaire-général de l'évêque de Maguelonne, puis abbé de Saint-Victor de Marseille. = 5 oct. M. EM. DESJARDINS fait connaître le texte de deux fragments d'un diplôme militaire romain trouvés à Coptos en Égypte, et communiqués par M. Maspero; ce diplôme est du 9 juin 83; il nous fait connaître en partie les noms de deux consuls *suffecti* inconnus jusqu'ici, et fournit des renseignements sur la composition de l'armée romaine en garnison en Égypte). = 19 oct. M. Ch. TISSOT communique 7 inscr. latines découvertes à Zaghouan (Tunisie) et dans les environs.

**23. — Société nationale des Antiquaires de France.** 1883, 7 novembre. — M. DE VILLEFOSSÉ annonce qu'il a été informé, par M. Georges Guigue, d'une importante découverte épigraphique récemment faite à Lyon, dans la crypte de Saint-Nizier, c'est celle de l'építaphe métrique de saint Saecros, évêque de Lyon, mort en 522, építaphe qui n'était connue que par une copie du xiv<sup>e</sup> siècle. — M. de Villefosse communique ensuite le texte d'une inscription votive découverte à Vichy, qui lui a été adressé par M. Bertrand, président de la Société d'émulation de l'Allier. Le nom topique du dieu Verogius qui se lit dans cette inscription est précisément celui d'une loca-

lité antique, voisine de Vichy, inscrite sur la carte de Peutinger sous la désignation Verogium, c'est aujourd'hui Voureux, faubourg de Varennes-sur-Allier. = 14 novembre. M. GAILOZ, dans une lettre adressée à M. de Barthélemy, appelle l'attention des membres de la Société sur la description qu'un journaliste anglais vient de donner du parc de Yellow-Stone. Pour percer une route à travers les rochers d'abridienne on a allumé de grands feux sur ces masses et, quand elles ont été suffisamment dilatées par la chaleur, on les a inondées d'eau froide. Les blocs se sont fondus et brisés et on a fait un chemin de voiture d'un quart de mille de long sur ce verre volcanique. Il est intéressant de comparer ce fait à l'histoire du passage des Alpes par Annibal et de le joindre aux documents relatifs aux forts vitrifiés.

**24. — Société de l'histoire du protestantisme français.** 1883, 15 oct. — Ch. DARDIER. Paul Rabaut. = 15 nov. ARNAUD. Les derniers jours de l'église d'Orange, 1703-34. — BENOIR. Marie Durand prisonnière à la Tour de Constance, 1732-40. — SOULICE. Le protestantisme en Béarn, 1755-56 (publie trois documents relatifs aux persécutions dirigées contre les religionnaires du pays). — Ch. ROY. L'école française de Montbéliard depuis l'époque de la Réformation.

**25. — Société de l'histoire de Normandie.** Bulletin. 1882-83 ; suite de l'Exercice. — St. DE Merval. Extraits du Journal d'un bourgeois de Rouen, 1687-1709. — Ordonnance d'Arthur de Richemont, connétable de France, pour la défense et l'administration de la ville d'Eu, 1436.

**26. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.** Bulletin. Année 1883 ; 37<sup>e</sup> volume. — QUANTIN. Anecdotes sur les ducs de Bourgogne dans la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> s. ; leur passage et leur séjour en Basse-Bourgogne. — Id. Liste d'hommages, aveux et dénombrements de diverses terres situées dans les bailliages de Sens, Troyes, Auxerre, etc., et dans l'étendue du département actuel de l'Yonne, du xiv<sup>e</sup> au xvii<sup>e</sup> s. (d'après une collection de registres de la série PP aux Archives nationales). — DESMAISONS. Rapport sur le classement des médailles et monnaies romaines (qui appartiennent à la Société ; elles consistent en 9 pièces d'or, 719 d'argent ou de billon, 1,990 de bronze pour le haut empire, et en 3 pièces d'or et 53 de bronze pour le bas empire). — Id. Note sur une médaille d'évêque italien du xv<sup>e</sup> s. (Nicolaus Palmerius, évêque d'Horta en Toscane, mort en 1467 ; il est représenté sur sa médaille la poitrine nue avec la légende : Nudus egressus, sic redibo).

**27. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.** 1882. — J. GAUTHIER. Les sceaux et les armoiries des villes et bourgs de Franche-Comté. — CASTAN. Neuf lettres du duc de Tallard au conseiller Fr.-X. Chiflet, sur les origines de l'Académie de Besançon, 1752. — Abbé FAIVRE. Les origines de Bellevaux (hôpital, hospice

et prison de Besançon, depuis 1685). — TIVIER. Jean de Mairet, agent diplomatique et négociateur à Paris, 1651-54 (intéresse à la fois l'histoire de la Fronde en province et celle des rapports entre la France et l'Espagne; utilise des documents inédits). — J. GAUTHIER. Les inscriptions des abbayes cisterciennes du diocèse de Besançon.

28. — **Société archéologique de Taru-et-Garonne.** Bulletin archéologique et historique. T. XI, 1883, 2<sup>e</sup> trim. — DUMAS DE RAULY. Extraits d'un livre de raison de la famille Dumas, de Nègrepelisse, dite de Lacaze; xvii<sup>e</sup> s. (publié en appendice un billet de Turenne, de 1642). — Notes pour servir à l'histoire du département: lettres de Jeanne d'Armagnac et de Jean, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitiers, son mari (publié 3 lettres de Jeanne à son frère, le comte d'Armagnac, et à son neveu, 1373-84).

29. — **Société d'émulation de l'Ain.** Annales, 1883; juillet-sept. — JARRIN. La Bresse et le Bugey; 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> parties. — TIERSOT. La Restauration et les Cours prévôtales dans le département de l'Ain, 1814-16.

30. — **Le Spectateur militaire.** 1883, 15 oct. — Étude sur la bataille de Saint-Quentin, janv. 1871; suite le 1<sup>er</sup>, le 15 nov., le 1<sup>er</sup> et le 15 déc. — C. DE CARDONNE. La campagne d'Arménie, juillet à déc. 1877; fin le 1<sup>er</sup> nov. — Souvenirs militaires du général baron Hulot; suite; cf. le 15 nov. — DABORMIDA. La bataille de l'Assiette; suite; cf. le 15 nov., le 1<sup>er</sup> et le 15 déc. = 1<sup>er</sup> déc. FAUST-LURION. Guerre turco-russe, 1877-78. Suleyman-Pacha et son procès.

31. — **Messager des sciences historiques de la Belgique.** 1883, 3<sup>e</sup> livr. — V<sup>te</sup> DE GROUCHY et C<sup>te</sup> DE MARSY. Un administrateur au temps de Louis XIV; suite (correspondance de Robertot avec Mazarin, 1656-1657). — L.-G. Le duc de Wellington à Bruxelles; souvenirs divers, 1814-21; suite. — D. Collection de pièces relatives à la ville de Gand (analyse un recueil ms. en 3 vol. in-fol. d'environ 500 p. chacun, que vient d'acquérir la bibliothèque de l'Université de Gand; l'auteur de ce recueil est M. de Laval, conservateur-adjoint à cette bibliothèque; il l'a compilé de 1830 à 1839).

32. — **Revue d'Alsace.** 1883, juillet-septembre. — Ch. SCHMIDT et L. ROESCH. Les imprimeurs alsaciens avant 1520. — Arth. BENOIT. Les *Ex-libris* dans les Trois Évêchés; suite. — PAIRA. Lettres inédites du général Rapp; suite et fin: 1818-21. — MOSSMANN. Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans; suite (mouvements de l'armée de Turenne en 1644; bataille de Fribourg). — KURZ. Possessions du collège des Jésuites d'Ensisheim à Froidefontaine.

33. — **Historische Zeitschrift.** N. F. Bd. XV, Heft 1. — BROSCH.

Sur l'histoire de la Révolution puritaine (résume les travaux de M. Gardiner sur Charles I<sup>er</sup>, de Picton et de Prayer sur Olivier Cromwell). — POEHLMANN. L'Histoire universelle de Ranke; cf. *Rev. hist.*, XV, 446; XIX, 171; XXIII, 413. — KOSER. Frédéric le Grand et la famille de Broglie (note un certain nombre d'inexactitudes dans le livre du duc de B. sur Frédéric II et Marie-Thérèse; relève avec amertume le jugement porté, dans la *Revue historique*, XXI, 376, sur la politique et le caractère de Frédéric II, jugement dicté par la haine aveugle qui anime, paraît-il, les Français même les plus équitables contre tout ce qui est prussien. Quant à la « médiation littéraire du duc de Broglie entre la Prusse et l'Autriche, » à propos de la guerre de la Succession autrichienne, « elle ne peut être acceptée; nous sommes habitués depuis quelque temps à voir le jugement des Français troublé par leur patriotisme au sujet des affaires allemandes »). — Bibliographie: *Brinckmann*. Praktisches Handbuch der historischen Chronologie aller Zeiten und Völker, besonders des Mittelalters (compilation sans valeur, arriérée, pleine de fautes et de plagats). — *Hug*. Studien aus dem klassischen Alterthum (bonnes études sur: 1<sup>o</sup> les cantons, les villages et le droit de cité en Attique; 2<sup>o</sup> Démosthène, considéré comme philosophe politique; 3<sup>o</sup> la question du double choix dans l'écclesia athénienne et la formule probouleumatique; 4<sup>o</sup> Antioche et le soulèvement de l'an 387 ap. J.-C.). — *Fligier*. Die Urzeit von Hellas und Italien (veut montrer que les Pélages et les Illyriens sont identiques, et qu'avant l'arrivée des Hellènes et des Italiens la Grèce et l'Italie ont été habitées par une population pélasgo-illyrienne; fait sans critique). — *Curtius et Kaupert*. Karten von Attika (travail considérable et excellent). — *Matthiass*. Die römische Grundsteuer und das Vektigalrecht (remarquable, surtout au point de vue bibliographique). — *Frhr. von Gæler*. Cæsar's gallischer Krieg und Theile seines Bürgerkrieges (2<sup>e</sup> édition complétée d'un ouvrage de la plus haute importance; c'est le meilleur livre que l'on puisse recommander aux professeurs pour interpréter les Commentaires). — *Hase*. Rosenvorlesungen kirchengeschichtlichen Inhalts (contient 6 essais du vénérable professeur d'Iéna sur Grégoire VII, Aeneas Sylvius Piccolomini, Saint-Pierre de Rome, la Révolution et l'Église, etc.). — *Coen*. Di una leggenda relativa alla nascita e alla gioventù di Costantino Magno (excellent). — *Lindner*. Geschichte des deutschen Reiches vom Ende des 14. Jahrh. bis zur Reformation (histoire de Wenceslas; aucune unité, pas de plan; des recherches consciencieuses). — *Fromann*. Hermann Freiherr von Rotenhan, 1800-58 (bonne biographie d'un vétéran de la librairie allemande). — Rapport sur les plus récentes publications relatives à l'histoire de la Franconie orientale. — *Roth*. Augsburgs Reformationsgeschichte, 1517-27 (travail solide et consciencieux). — *Kluckhohn*. Aus dem handschriftlichen Nachlasse L. Westenrieder's (notes, journaux et lettres de ce chanoine, qui vulgarisa l'histoire de Bavière, mort en 1829). — *Thürheim*. Feldmarshall Ernst Rüdiger Graf Starhemberg, 1683, Wiens ruhmvoller



Vertheidiger (compilation sans valeur originale). — *Rogge*. Oesterreich seit der Katastrophe Hohenwart-Beust (ne cite pas ses textes ; puise ses renseignements dans les journaux ; nombreuses erreurs de fait). — *Blok*. Eene Hollandsche stad in de Middeleeuwen (de l'origine des villes et des institutions municipales en Hollande au moyen âge ; en particulier de Leyde ; intéressant). — *Busken-Huet*. Het land van Rembrand (esquisses sur la vie dans le nord des Pays-Bas au xvii<sup>e</sup> s. ; par un littérateur distingué ; livre intéressant et instructif). — *Thomas*. G. B. Milesio's Beschreibung des Deutschen Hauses in Venedig (Milesio, « scrittore et archivista della Nazione Alemana » à Venise, a composé, entre 1715 et 1725, une description du Fondaco dei Tedeschi ; publication importante pour l'histoire de cette corporation commerçante). — *Querner*. Die piemontesische Herrschaft auf Sicilien (médiocre). — *Daac*. Normænds udvandring til Holland og England i nyere tid (très intéressante étude portant surtout sur le commerce de la Norvège et de la Hollande au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> s.). — *Vedel*. Correspondance ministérielle du comte de Bernstorff, 1751-1770 (textes importants ; l'auteur les a fait précéder d'une excellente introduction en danois).

**34. — Forschungen zur deutschen Geschichte.** Bd. XXIII. Heft 1. — **DRAUDT**. Les comtes de Nüring (histoire de cette famille, riche au xii<sup>e</sup> s., qui possédait des fiefs nombreux dans la vallée de la Moselle ; en appendice, une étude sur le Niddagau et ses comtes). — **KUGLER**. L'empereur Alexis et Albert d'Aix (défend contre Sybel l'autorité du témoignage de ce chroniqueur au sujet des rapports de l'empereur avec les chefs de la croisade, et en particulier avec Godefroi de Bouillon. Quant au concile de Plaisance, M. Riant soutient à tort qu'il n'y a été nullement question de la 1<sup>re</sup> croisade ; un passage de la chronique de Zimmer, écrite dans les toutes premières années du xii<sup>e</sup> s., confirme qu'à ce concile Alexis demanda réellement l'appui des chrétiens d'Occident contre les Turcs Seldjoucides, maîtres de Nicée). — **FINKE**. Les actes du concile de Constance (étude critique sur les actes publiés au t. IV du Concilium Constantiense de v. d. Hardt, en particulier sur ceux qui se rapportent aux affaires de Strasbourg ; il convient de ne pas s'y fier aveuglément). — **BAUMGARTEN**. La politique de Léon X dans l'élection impériale de 1518-9 (montre que, contrairement à l'opinion courante, le pape ne fut nullement favorable à l'élection de Charles d'Espagne). — **HERMANN**. Critique des récits sur les attentats de 1819 (les associations criminelles que l'on poursuit en 1819 n'existaient pas alors en réalité ; elles se sont formées seulement en 1821). — **MÜLLER**. Ce n'est pas à Mélanchthon, mais à Nikolaus Basellius qu'il faut attribuer les interpolations faites dans la chronographie de Nauklerus). — **RÜHL**. Sur les sources du Notaire anonyme du roi Bela (cet anonyme a utilisé Réginald ; il n'a pas copié Justin, comme l'a dit Marzani, mais des extraits d'une histoire ancienne des Goths qui ont été publiés en 1880 par l'auteur du présent article ; il a mis aussi à profit un roman d'Alexandre, mais sous une forme plus complète qu'aucune de celles

qu'on a encore publiées. L'Anonyme ne manquait pas de science, mais il n'avait nulle critique). — AUSFELD. Quel est l'auteur du poème « Carolus Magnus et Leo papa ? » (il n'est nullement impossible que ce soit Angilbert). — PAPPENHEIM. Sur l'ordre de succession dans l'ancien droit lombard. — DÜMMLER. Témoignages disséminés dans les auteurs anciens sur les Germains.

**35. — Göttingische gelehrte Anzeigen.** 1883, n° 43. — *Zotenberg.* Chronique de Jean, évêque de Nikiou (peu de valeur historique; excellente édition). = N° 46. *Wellhausen.* Prolegomena zur Geschichte Israels (excellent). = N° 47. *Jansen.* Aleander am Reichstage zu Worms 1521 (bonne biographie; le texte des documents laisse à désirer; surtout la chronologie doit être révisée avec soin). = N° 48. *Bodeman.* Quellen und Darstellungen zur Geschichte Niedersachsens. Bd. I (beaucoup de documents importants sur l'histoire ancienne des corporations de Lunebourg). = N° 49-50. *Grünhagen.* Geschichte des ersten schlesischen Krieges. Bd. II (ce second vol. contient l'histoire de la guerre et des négociations diplomatiques jusqu'à la paix de Breslau; l'auteur connaît à fond les documents relatifs à la question, surtout les papiers anglais; la connaissance minutieuse qu'il a du pays et des gens lui a permis en outre d'exposer les faits militaires avec une remarquable précision).

**36. — Deutsche Revue.** Jahrg. VIII, Heft 8. Breslau et Berlin, 1883. — BÜCHELER. Propercé (ses rapports avec la monarchie d'Auguste). — LASPEYRES. Les universités allemandes; suite (de la faveur dont chacune d'elles jouit auprès des étudiants, d'après les statistiques). — IRMER. Essai d'organisation d'une flotte allemande au xv<sup>e</sup> et au xvii<sup>e</sup> s. (tenté par Wallenstein en 1627; l'opposition des États protestants du littoral fit échouer ses projets). = Heft 10. Extraits des papiers inédits du ministre prussien Otto von Manteuffel (sur la présidence de ce ministre en 1849, et les conférences d'Olmütz). — BRUGSCH. Israël en Égypte (approuve Naville qui a identifié les noms Heroonpolis, Pithom et Succot, et fixé l'emplacement près de la ville de Tell el Maschutah; publié des inscr. relatives aux localités de Pithom, de Raemsses et d'Etham). — HOLTZMANN. Luther et saint Boniface. — IRMER. Projets de colonisation allemande au xvii<sup>e</sup> s. (négociations des électeurs de Mayence et de Bavière avec la France et la Hollande sur l'établissement d'une colonie allemande à la Guyane). — Compte-rendu : *Schrader.* Sprachvergleichung und Urgeschichte (très bon). = Heft 12. CANALE. Plébéiens, esclaves, serviteurs, ouvriers de l'antiquité et des temps modernes (esquisse d'une histoire du paupérisme.). — BITTER. Scènes de l'année 1848; suite. — CARRIÈRE. L'Église et l'État; considérations juridiques et philosophiques (au point de vue historique).

**37. — Deutsche Rundschau.** 1883; nov. — GEFFKEN. Le baron Nothomb; second article. = Déc. Ernst CURTIUS. August Bœckh et Karl Otfried Müller.

**38. — Unsere Zeit.** 1883, Heft 6. — Louis Blanc; suite (de la part

qu'il prit à la Révolution de Février). = Heft 8. BARTLING. Léon Gambetta; suite. — BRAUNS. Esquisses japonaises; suite (sur la population préhistorique de l'île de Nippon; combat l'opinion qu'elle se composerait d'Ainos; ce sont les Japonais qui ont les premiers habité l'île). = Heft 10. JASTROW. L'histoire romaine telle que la représente Ranke dans sa Weltgeschichte (compare les vues de Ranke avec celles de Mommsen). = Heft 11. SCHWEINFURTH. Le peuple de Socotora (d'après les tombeaux et les inscriptions; histoire de l'île jusqu'à nos jours). — REINHOLD. Souvenirs d'un ancien officier hanovrien; suite (histoire du règne de Georges V de Hanovre; organisation militaire du Hanovre; de la part qu'il prit à la guerre de 1866).

39. — **Nord und Süd.** 1883, Heft 11. — SEYDEL. Bouddha et le Christ (il est inexact que des traits d'origine chrétienne se soient glissés dans la biographie de Bouddha. De l'influence exercée par le bouddhisme sur les livres du christianisme primitif; comparaison entre les doctrines des deux religions et supériorité de la chrétienne). — REYER. La Toscane antique (civilisation des anciens Étrusques; changements survenus depuis l'antiquité dans la géologie de la Toscane).

40. — **Alemannia.** Jahrg. XI, Heft 2, 1883. — BUCK. Ordonnance relative aux procès de sorcellerie à Hosskirch en 1688. Extraits de procès de sorcellerie dans la Haute-Souabe. — BARTSCH. Johannes Pauli considéré comme prédicateur (publie un sermon en allemand prêché en 1493 ou 1494 à Tann, en Alsace). — BIRLINGER. Les noms de « Schenbuch » et de « Blaubeuern » (on n'en peut donner une étymologie assurée).

41. — **Aus allen Zeiten und Landen.** Jahrg. XXI, Heft 1. Oct. 1883. — KLANKE. Le don Carlos historique (le seul crime du prince est sa haine contre son père et la tentative qu'il fit pour s'enfuir. Il n'était pas fou, mais il avait des emportements maladifs que des soins intelligents auraient pu guérir). — LUTTER. La rose d'or (histoire de cette institution ecclésiastique, qui est d'origine germanique). — FRIESENDORF. La dame blanche (l'origine de cette légende remonte aux habits blancs des veuves, auxquels s'associèrent des éléments mythologiques. Histoire de la comtesse Kunigunde d'Orlamünde). — TREDE. Le drame de Pizzo (arrestation de Murat, d'après les notes d'un témoin oculaire). — LIPPERT. L'antique maison allemande (reconstituée à l'aide de certaines données étymologiques et de textes juridiques du nord). — VON KOPPEN. Les faux Frédéric.

42. — **Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik.** Leipzig, 1883. Bd. CXXVII u. CXXVIII, Heft 7. — SCHURART. Pausanias et ses accusateurs (défend le Périégète contre les accusations de Hirschfeld et de Wilamowitz; combat surtout l'opinion d'après laquelle Pausanias aurait, dans ses Eliaka, décrit Olympie au second siècle av. J.-C., et non celle de son temps. Quant au fait que Pausanias a vu lui-même les lieux qu'il décrit, il n'est pas douteux). — WIDMANN. Wisibada

(l'étymologie de Wisibada = Wiesbaden, telle que Cuno l'a donnée, est inadmissible, parce que l'inscription avec la forme Wsinobates est fausse). — HEIDENREICH. Sur le Libellus de Constantino Magno (notice sur un nouveau ms. retrouvé de ce livre si important pour la mythologie romaine et germanique). = Heft 8. HÖECK. Sur l'histoire de la seconde ligue athénienne (il est inexact que les traités intéressant la ligue aient dû être discutés à deux assemblées du peuple dans deux jours consécutifs; en ce qui concerne la façon dont étaient conclues les alliances avec des puissances étrangères, les projets des ambassadeurs étrangers étaient communiqués par le Conseil au synédriion de la ligue qui était invité à leur donner son consentement, et à paraître, lors des négociations, à la plus prochaine assemblée du peuple). — LOHR. Sur la bataille de Marathon (discussion du texte de C. Nepos). — NEUMANN. La Cilicie, le pays et son histoire (sur les frontières occidentales de ce pays, les campagnes d'Alexandre, des Diadochi et des Romains dans cette contrée). — SCHMIDT. La correspondance de Cicéron et de Brutus (contre P. Meyer qui la déclare non authentique).

43. — **Philologus**. Bd. XLII, Heft 3. Göttingue, 1883. — STERN. Sur les sources de l'expédition de Sicile (Diodore a, pour cet épisode, puisé dans Éphore, indirectement dans Thucydide et Philistus; Plutarque, au contraire, utilisa directement Philistus et Timée. Thucydide doit avoir obtenu à Syracuse même des indications sur ces événements). — KAUFMANN. Les fastes de Constantinople et ceux de Ravenne (il est impossible que les fastes d'Idace, dans la première partie qui provient de l'Orient romain, aient été rédigés d'après des indications officielles; par conséquent les fastes de Constantinople manquent aussi de ce caractère. Ce qu'on appelle l'anonymus Cuspinianus a largement mis à profit les annales de Ravenne pour les années 455 à 493; celles-ci ne paraissent pas avoir une origine officielle). — WAGENER. Eutrope; suite (études critiques sur le texte, sur la valeur des mss., sur les auteurs qu'il a utilisés. Utile pour la constitution du texte). — MÜLLER. Sur les annales d'Ennius (le 16<sup>e</sup> livre traitait de la guerre avec l'Istrie en 179-178 av. J.-C., année à laquelle se rapportent les exploits de T. Caelius Teucer et de son frère). — SCHWEDER. Aesernia ou Esernia? (c'est sans doute cette dernière forme qui fut employée dans les listes officielles des villes et sur la carte du monde d'Agrippa). — SCHANZ. Sur la correspondance d'Henri Estienne (publie 8 lettres de 1574-92 adressées par E. au médecin Camerarius de Nuremberg).

44. — **Rheinisches Museum für Philologie**. Bd. XXXVIII, Heft 4. Francfort-sur-le-Mein, 1883. — UNGER. Héraclide de Pont, le critique (la relation de voyage attribuée à Héraclide est de l'an 192-191 av. J.-C.; l'auteur est le même qu'Héraclide Lembos de Kallatis). — BERGK. Sur l'inscr. éléenne d'Olympie, n° 362. — WEISE. De quel État Rome a-t-elle subi l'influence dans son développement moral? (l'influence phénico-sémitique est faible, bien qu'indéniable; la plus puis-

sante a été celle de la Grèce, par l'intermédiaire, soit des Étrusques, soit des Ioniens de Cumès ou, à une époque plus tardive, des Doriens de Sicile). — NIESE. Straboniana (Strabon naquit en 63 ap. J.-C. Explications critiques; nombreux résultats historiques). — BRANDT. Critique des panégyriques gaulois. — BUSOLT. Éphore considéré comme source pour le combat de Salamine (Éphore n'utilise qu'Eschyle et Hérodote). — Id. Éphore sur le nombre des morts aux combats de Salamine et de Platée (ces données d'Éphore n'ont pas de valeur). — HOLZAPPEL. Encore une fois sur la conduite d'Athènes à l'égard de Mytilène, (tient, avec Müller-Strübing contre Stahl, pour impossible que tout le territoire des villes lesbiennes ait pu être confisqué. Le texte de Thucydide est ici corrompu).

45. — *Mittheilungen des deutschen archæologischen Institutes in Athen.* Jahrg. VIII, Heft 2. Athènes, 1883. — LOLLING. Documents sur la Thessalie (publie 60 inscr. provenant de Phalanna, Phayttos, Gonnos, Atrax, etc. : inscr. votives, décrets d'affranchissement, décrets pour l'admission de nouveaux citoyens, etc.). — DÖRPFELD. La Scenothèque de Philon (reconstitue cet arsenal maritime d'Athènes; bien qu'il n'en reste pas une pierre, aucun monument grec ne peut être aussi complètement restitué). — KOEHLER. Inscr. maritimes de l'Attique (quelques renseignements sur les fonctions remplies à bord de la flotte de l'Attique). — KOROLKOW. Inscr. de Mégare (publie 5 inscr. inédites, dont un long décret des habitants de Mégare accordant le droit de cité à Zoïlos, mercenaire de Démétrius Poliorcète, à la demande des habitants d'Aigosthena). — LOLLING. Une pierre milliaire de Domoko (datée de l'an 283 ap. J.-C.).

46. — *Zeitschrift für Kirchengeschichte.* Bd. VI, Heft 3. — H. HAUPT. Johannes Malkaw de Prusse, poursuivi par l'Inquisition à Strasbourg et à Cologne, 1380-1416 (ce prêtre fut un partisan fanatique du pape Urbain VI et de ses successeurs jusqu'à Grégoire XII; publie le texte des divers interrogatoires qu'il subit, d'après un ms. latin de Colmar). — SCHLEUSNER. Le mariage protestant; origines de sa condition juridique au XVI<sup>e</sup> s. (d'après un ms. du consistoire de Wittenberg). — STEHELIN. Ouvrages publiés de 1879 à 1882 sur l'histoire de la Réforme en Suisse. — C. DE BOOR. Sur la connaissance des mss. des historiens grecs de l'Église. — LAMPRECHT. Les idées religieuses dans le monde laïque en France pendant le XI<sup>e</sup> s. (bibliographie très détaillée). — RITSCHL. Anabaptistes et franciscains.

47. — *Historisch-politische Blätter für das katholische Deutschland.* Bd. XCI; Munich, 1883. Les sciences naturelles au moyen âge (sur l'activité scientifique déployée à l'école de Fulda au IX<sup>e</sup> siècle et sur les travaux d'Albert le Grand. A aucune époque l'église n'a négligé la science profane, parce qu'elle est un préliminaire obligé à l'étude de la théologie). — KNOEFLER. Sur l'Inquisition (polémique très vive contre les idées de Grisar sur ce sujet. Les œuvres d'Orti y Lara et de Rodrigo n'apprennent rien de nouveau.

La raison pour laquelle les papes n'ont pas interdit et ne pouvaient interdire aux clercs d'accepter des places de juges au tribunal de l'Inquisition, c'est que ce dernier était une institution d'état). — NIRSCHL. Denys l'Aréopagite (la lettre du prétendu D. l'A. doit être placée en 363 et sans doute attribuée à l'évêque Athanase. Les noms apostoliques de la lettre ne sont que des pseudonymes). — Sur la question de Marie Stuart (les lettres de la cassette ne sont pas authentiques, ce qui a été sûrement prouvé par Bresslau pour la 8<sup>e</sup>). — Revue des travaux relatifs à l'histoire suisse. — Sixte IV et la république florentine (parle avec éloge du livre de Frantz sur ce sujet; le népotisme de ce pape n'est pas contestable; les circonstances du moins le justifient). — La révolution française dans ses rapports avec le temps présent. — BRACMÜLLER. Sur l'expression *Episcopus vocatus* (signifie un évêque régulièrement élu). — BELLESHEIM. Politique ecclésiastique de la Prusse sous Frédéric II (analyse le 3<sup>e</sup> vol. de Lehmann). — J. M. Nouvelles contributions sur la diplomatie (éloge du livre de Buchwald sur les chartes de princes et d'évêques au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> s.). — JANAUSCHEK. L'ordre des Bénédictins, ses travaux en 1882 (résume les recherches de ces religieux sur l'histoire de leur ordre). — Sur la question irlandaise, 1660-1760. = Comptes-rendus : *Kaulen*. Assyrien und Babylonien (bon). — *Stillfried-Ratenic*. Thomas de Mahy, Marquis von Favras und seine Gemahlin (bon). — *Langwerth von Simmern*. Oesterreich und das Reich im Kampfe mit der französischen Revolution, 1790-97 (bon).

**48. — Stimmen aus Maria-Laach.** Fribourg-en-B., 1883. Heft 7. — SCHNEEMANN. La politique de la Prusse à l'égard de l'église dans le pays de Clèves-Mark, suite (critique amère de la publication de M. Lehmann; la conduite du Grand Électeur et de ses successeurs contre les catholiques a été purement arbitraire; met en lumière certains exemples frappants injustement défigurés par L.). — SPILLMANN. La prétendue conspiration de Titus Oates, 1678; suite (des persécutions dirigées contre certains prêtres, surtout les Jésuites; les détails sont tirés surtout des notes des persécutés eux-mêmes). = Comptes-rendus : *Simor*. Monumenta ecclesiae Strigonensis (bon). — *Delattre*. Le peuple et l'empire des Mèdes jusqu'à la fin du règne de Cyaxare (excellent).

**49. — Theologische Quartalschrift.** Jahrg. LXV. Zweites Quartalheft. Tübingue, 1883. — FUNK. Sur la chronologie de Tatien (Tatien s'est converti au christianisme et a écrit son apologie dans les années 163-167; sa naissance doit être placée entre 120 et 125; son départ de Rome en 170). = Comptes-rendus critiques : *Alzog*. Handbuch der allgemeinen Kirchengeschichte (bon). — *Bomvetsch*. Die Geschichte des Montanismus (beaucoup d'erreurs). — *Scheffold*. Zur Geschichte des Landkapitels Amrichshausen (bon). — *Kleinermanns*. Der heilige Petrus Damiani (bon). — *Kaltner*. Konrad von Marburg und die Inquisition in Deutschland (bon). — *Loofs*. Antiquae Britonum Scotorumque ecclesiae (très bon). — *Ebrard*. Bonifatius der Zerstörer des columbanischen

Kirchentums auf dem Festlande (critique véhémement de cet ouvrage). = Quartalheft 4. KALTNER. Folmar de Tiefenstein et la lutte de Gerhoh avec Eberhard de Bamberg (querelle théologique qui devint une guerre à main armée pour et contre l'empereur Frédéric I<sup>er</sup>). — ABERLE. L'arrestation de saint Paul (arrêté en 58 à Jérusalem, il fut envoyé par Festus à Rome en 60). — HIMPEL. Explication historique du passage Jes. c. 36-39 (d'après les inscr. cunéiformes; histoire d'Assyrie sous les rois Sargon et Sennachérib). = Comptes-rendus : *Hatzl*. Bertholdi a Ratisbona sermones ad religiosos (bon). — *Pfahler*. Die Bonifatianische Briefsammlung (bon). — *Kinter*. Wissenschaftliche Studien und Mittheilungen aus dem Benediktinerorden (estimable).

50. — **Auf der Höhe**. Jahrg. II. Bd. VIII. Heft 23. Leipzig, 1883. — SCHWICKER. Les universités hongroises (leur fondation, leur histoire et leur constitution). = Jahrg. III, Bd. IX. Heft 11. BUSKEN HUET. Erasme de Rotterdam; suite (exalte l'extraordinaire influence exercée par cet humaniste, au point de vue religieux, sur les Pays-Bas).

51. — **Archiv für Artillerie und Ingenieur-Officiere des deutschen Reichsheeres**. Jahrg. XLVII, Heft 4. — SCHROEDER. Les combats autour de Vienne en 1683. — DITTRICH. Georg Rimpler considéré comme ingénieur pratique (lieutenant-colonel et ingénieur au service de l'empire, au xvii<sup>e</sup> s., surtout au siège de Vienne de 1683). = Heft 5. La découverte de la poudre et la plus ancienne fabrication d'armes à feu en Allemagne (estime que la poudre a été découverte simultanément par plusieurs inventeurs qui ne se connaissaient pas).

52. — **Neue militärische Blätter**. 1883, Heft 10. — KNAFF. Le siège de Luxembourg par Créqui en 1684; fin. = Heft 11. A. von CZERNOWSKY. Le Saint-Gothard; son importance stratégique. — L'apologie de Bazaine. — AMERLAN. Nuits passées près du Rio Paraguay (notes de l'auteur, témoin oculaire, sur les événements militaires dans l'Uruguay et le Paraguay en 1868-69).

53. — **Beiheft zum Militär-Wochenblatt**. Berlin, 1883, Heft 4-5. — VON DER GOLTZ. Rossbach et Iéna; suite (la vie intellectuelle dans l'armée prussienne avant la bataille d'Iéna; efforts pour modifier la tactique; publie diverses appréciations d'officiers prussiens du temps sur la valeur de l'armée française). = Heft 6. SCHNAKENBURG. Les corps francs de Frédéric le Grand (leur rôle dans la guerre de Sept ans a été jusqu'ici trop déprécié).

54. — **Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine**. Bd. XLVIII, Heft 2. N<sup>o</sup> 143. — JANKE. L'Algérie et la Tunisie; suite (histoire des insurrections arabes en Algérie depuis 1837). — VON CROCSAZ. Les guerres de Vendée contre la première république française, 1793-96; suite. — DRYGALSKI. Le développement de la flotte russe depuis la guerre de Crimée; fin. = N<sup>o</sup> 146. Les hussards prussiens à l'armée des alliés de Frédéric II de Prusse en 1761; suite. — MANGOLD.

Portraits militaires de la guerre civile d'Amérique (étude approfondie sur l'amiral Ferragut, que l'on doit mettre avec Grant et Sherman au premier rang des défenseurs de l'Union). — MILES. La justice gouvernementale en Hanovre pendant la Révolution (raconte un procès intenté à deux officiers hanovriens von Bülow et von Mecklenburg, 1793, à cause des opinions démocratiques qu'on leur attribuait; ils furent mis en liberté, mais en même temps renvoyés de l'armée).

**55. — K. Sächsische Gesellschaft der Wissenschaften.** Philologisch-historische Classe. Abhandlungen. Bd. VIII. Leipzig, 1883. — ZARNCKE. Le prêtre Jean; suite (la manière dont cette légende a été modifiée en Europe et dans Aubri de Trois Fontaines, 1232-52, n'est pas due seulement à une association d'idées; certains événements qui se passèrent en Asie mineure paraissent aussi avoir agi dans cette direction. L'auteur traite en trois chapitres : 1<sup>o</sup> du prêtre Jean, considéré comme précurseur du prétendu roi David, le Mongol Gengiskhan; 2<sup>o</sup> du prêtre Jean, considéré comme vassal chrétien de ce même Gengiskhan; 3<sup>o</sup> des romans de chevalerie et des légendes relatifs à ce sujet. Publie à ce propos un grand nombre de récits allemands, français et anglais encore inédits).

**56. — K. Baierische Akademie der Wissenschaften.** Philos.-philolog. Classe. Sitzungsberichte. Munich, 1883, Heft 2. — OHLENSCHLAGER. Bedaium et les inscriptions en l'honneur de Bedaius provenant de Chieming (réunit toutes les inscriptions relatives à cette localité, et au culte de Bedaius; Bedaium s'identifie avec Chieming; c'était sans doute une colonie romaine). — UNGER. Sur l'histoire des Pythagoriciens (Pythagore naquit vers 568 et mourut à l'âge de 75 ans, en 494 ou plutôt en 493 av. J.-C. C'est en 470 que les Pythagoriciens furent brûlés. Détermine la suite des événements de Pythagore à Xenophilos).

**57. — Oberbayerisches Archiv für vaterländische Geschichte.** Bd. XLI. Munich, 1882. — SCHMIDTNER. Généalogie de la famille Püttrich. — PRIMBS. Les armoiries des Wittelsbach (leur développement de 1180 à 1777). — PECH. La confrérie des arbalétriers de Traunstein (fondée en 1490; règlement pour cette confrérie, de 1697). — SEPP. L'hypothèse de Zeuss sur l'origine des Bavaois (il est impossible d'admettre avec Zeuss que les Bavaois soient les descendants des Marcomans. Les Bavaois sont de race suève; leurs ancêtres sont très probablement les Juthunges Alamans. L'origine du nom de Bavière est obscure; mais il n'a rien à voir avec celui des Boii). — SAUTER. Origine du bureau topographique de l'état-major bavaois (il fut créé en 1786, biographie du premier entrepreneur, von Riedl).

**58. — Historischer Verein von Oberbayern.** 44 und 45 Jahresbericht. Munich, 1883. — Extraits des papiers manuscrits laissés par le comte Fr. Hector von Hundt, sur la vie des saints Emmeran et Corbinian, composée par l'évêque Arbéo de Freising (publie un chapitre excellent sur la biographie de cet évêque. Le bureau de la Société a dû



renoncer à publier le reste). — O. VON LERCHENFELD-AHAM. Biographie du comte von Hundt (parle en détail de ses travaux, relatifs pour la plupart à l'histoire ancienne de la Bavière).

**59. — Neuenburger Kollektaneen-Blatt.** Jahrg. XLVI. 1882, Neubourg sur le Danube. — NIKL. Les pèlerinages du comte palatin Otton Henri en Palestine (d'après le journal de ce prince, 1521; détermine les noms de lieu qui y sont notés). — ID. Réjouissances pour le mariage du comte palatin Wolfgang Wilhelm avec la princesse Magdalena, fille de Wilhelm V, duc de Bavière (d'après la relation d'un contemporain, Philipp Hainhofer; détails sur ce dernier). — PFEFFER. L'ordre militaire de Max-Joseph de Bavière et ses membres (biographie des officiers bavarois Schintling, von Windmann, von Dero, von Hacke, qui tous prirent part aux guerres de Napoléon; en partie d'après les notes de ces officiers eux-mêmes). — STOFFEL. Histoire du 10<sup>e</sup> régiment bavarois, le Prince-Louis, pendant qu'il tint garnison à Neubourg, 1778-79. — GAMS et RIEDER. Des moines qui se trouvaient dans les couvents du cercle de Souabe et Neubourg, lors de leur suppression en 1803 et 1806 (d'après les registres de ces maisons).

**60. — Zeitschrift des Vereins zur Erforschung der Rheinischen Geschichte und Alterthümer.** Mayence, 1883. Bd. III, Heft 2-3. — LIXDENSCHMIT. Armes romaines de l'époque impériale (décrit certaines de ces armes récemment découvertes; très important pour l'histoire de l'armement des légions). — KELLER. Les 36 inscr. du musée de Mayence acquises depuis 1875 (texte et traduction). — JOSEPH. Monnaies trouvées à Bretzenheim (1,005 pièces de monnaies de Florence ou du sud de la France, remontant, à ce qu'il semble, aux années 1286-90. Description, reproduction et commentaire; elles témoignent d'actives relations commerciales d'Italie en Allemagne par la France, et de la Hongrie ou de la Silésie vers l'Orient). — SAUER. Documents sur l'histoire de la guerre de Mayence, 1461-76 (publie des extraits de trente-quatre chartes relatives à la guerre d'Adolf de Nassau, archevêque de Mayence, et de son parti contre Diether d'Isenburg; pour survenir aux frais de cette entreprise, l'archevêque dut engager le trésor de la cathédrale; ses efforts pour le dégager). — BRÜDER. Destruction du couvent de Rupertsberg, près de Bingen, par les Suédois, en 1632 (publie la relation faite par l'abbesse Anna de Dirmstein). — FALK. Sur la découverte de l'imprimerie (de l'endroit où fut enterré Gutenberg; biographie de Conrad Henekis, l'associé de P. Schœffer; les anciennes impressions du couvent de Mariental). — WERNER. Le typhus à Mayence et à Torgau, en 1813 et 1814 (d'après des témoignages contemporains).

**61. — Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein.** Heft 39. Cologne, 1883. — PICK. Histoire de la ville et du bailliage de Rheinberg (publie une description de 1636, et divers documents sur l'histoire de cette ville, qui fut sans doute fondée par les Hattuariens; le nom Bergen = Berka est celtique et signifie un établissement près de

l'eau). — MERLO. Le livre des dépenses de la chambre des finances à Cologne, pour les années 1370-80 (l'auteur est sans doute Heinrich von Lyntorp, notaire de la Chambre. Intéressant pour l'histoire des mœurs). — GÖECKE. L'opinion publique dans les pays du Rhin inférieur en 1797-98 (publie plusieurs explications fournies par les communes du pays à la demande du général Hoche; on y voit combien ces villages étaient mal disposés pour l'établissement d'une république cisrhénane et surtout du régime républicain). — HEIGEL. Rapport de l'électeur de Cologne Joseph Clément, sur le renvoi des troupes hollandaises établies à Bonn, 11 décembre 1715 (adressé à l'Électeur de Bavière, Charles-Albert). — PICK. La commanderie de l'ordre teutonique à Rheinberg (addition au précédent mémoire de l'auteur).

62. — *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*. Bd. XXXVII, Heft 1. Karlsruhe, 1883. — VON WEECH. Les archives municipales de Radolfzell (inventaire des pièces de ces archives; texte des actes les plus importants pour l'histoire de Radolfzell, de 1315 à 1546). — POINSIGNON. Une contribution de guerre en Brisgau, 1525 (levée dans la partie autrichienne du Brisgau, pour la punir d'avoir pris part à la guerre des paysans). — MAURER. Ordonnance municipale de Kenzingen, 1550 (texte de ce document; coup d'œil sur l'histoire de la ville). — BEBLER. L'officium d'Aarau (collation des divers textes de cette ordonnance de commerce; explication de certains termes techniques).

63. — *Zeitschrift der Gesellschaft für Beförderung der Geschichtskunde von dem Breisgau*. Fribourg-en-B., 1883. Bd. VI, Heft 1. — DAMMERT. Fribourg, dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle (siège et prise de la ville par Crèqui, en nov. 1677; négociations de Nimègue relatives à la ville. L'auteur a mis surtout à profit les notes prises pendant le siège par le syndic de la ville, Dr Karl Vogel).

64. — *Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensees und seiner Umgebung*. Lindau, 1883; Heft 12. — REINWALD. La diète de Lindau, 1496-97 (cette diète manifesta clairement son mécontentement à propos des projets de Maximilien en Italie; l'intérêt des différents ordres était concentré exclusivement sur les affaires intérieures). — VON ZEPPELIN. La diète de Constance, en 1507 (efforts déployés par Maximilien et François I<sup>er</sup> pour attirer les Eidgenossen de leur côté). — SCHEDLER. La famille des chevaliers de Marchtorf (étymologie du nom; généalogie de cette famille, de 1211 à 1352). — MARTIN. Le château de Heiligenberg en Souabe (histoire des dynasties de Heiligenberg et de Fürstenberg). — EHRLI. La vie d'un patricien allemand à l'époque de la Renaissance (d'après les textes contemporains et l'organisation qui subsiste encore aujourd'hui, d'anciennes familles patriciennes à Ulm, Isny, etc.). — LEINER. Nouvelles traces laissées par les Romains dans les environs de Constance. — TEIGL. Les étudiants de Constance à l'université de Prague, 1372-1446.

**65. — Geschichtsblætter für Stadt und Land Magdeburg.** Jahrg. XVIII, Heft 1. Magdebourg, 1883. — WOLTER. Extrait d'un registre conservé aux archives municipales de Burg; suite (publie 13 doc. relatifs à la guerre de Smalcalde). — HOLSTEIN. La bibliothèque du couvent de Berge (son histoire et son catalogue). — ZAHN. La ville d'Aken et les frontières désertes de son territoire (histoire des localités disparues sur ce territoire). — BREEST. Dr. H. Toke, chanoine du chapitre de Magdebourg; fin dans Heft 2 (sa biographie; de la part qu'il prit au concile de Prague et aux négociations de la paix avec les Hussites; extraits de ses écrits, où il s'exprime très librement sur les mœurs des prêtres attachés à l'église). = Comptes-rendus : *Jakobs*. Urkundenbuch der Deutschordens Commende Langeln (bon). — *Græssler et Sommer*. Chronicon Islebiense (beaucoup de fautes). = Heft 2. — HOLSTEIN. Un livre des fiefs des comtes de Holstein-Schaubourg, 1326 (important pour l'histoire des familles de chevaliers de la Thuringe et de la Saxe). — ZAHN. « Willkühr » de la ville d'Aken (publie cette ordonnance municipale de l'an 1520). — HERTEL. Mélanges (1<sup>o</sup> publie un acte de vente de 1459; 2<sup>o</sup> rapport sur des excès commis par des soldats danois en 1701; 3<sup>o</sup> vers satiriques sur la paix de Ryswick, 1697). — HÜLSE. Sur l'histoire de la bibliothèque municipale de Magdebourg. = Heft 3. ID. Introduction de la Réforme à Magdebourg (elle eut pour causes la vente des indulgences par Tetzel, mais plutôt encore l'irritation des bourgeois contre la conduite du chapitre et l'indifférence de l'archevêque Albert. Un double courant se forma parmi les habitants : les riches bourgeois voulaient arranger les affaires à l'amiable; les plus pauvres penchaient fortement vers les idées socialistes de Thomas Münzer).

**66. — Zeitschrift der Gesellschaft für Schleswig-Holstein Lauenburgische Geschichte.** Bd. XII. Kiel, 1882. — ECKERMANN. Histoire des endiguements dans le pays des Dithmarses depuis le xv<sup>e</sup> s. — Von BUCHWALD. La pêche en Sleswig-Holstein au xv<sup>e</sup> s. (administration des pêcheries; la corporation des pêcheurs et son histoire au moyen âge jusqu'à sa disparition au siècle dernier). — WOLFF. Anciens murs de Flensburg (reconstruits en 1345). — JESSEN. Kiel, membre de la Hanse germanique (par suite de son peu d'importance et de la dépendance où elle se trouvait à l'égard des rois de Danemark, Kiel ne prit qu'une faible part aux opérations militaires de la Hanse). — WEHRMANN. Un acte du xv<sup>e</sup> s. : le testament de Henning Putbus en 1436. — TAGG. Une ancienne coutume juridique (remarque sur un vieil usage saxon qui consistait à plier l'index en forme de crochet, comme symbole, dans les opérations de vente et leurs conséquences, à Kiel et aux environs). — BREHMER. Testaments de Lubeck, 1451-80. — PETERSEN. L'ordonnance ecclésiastique de 1542 en Sleswig-Holstein; histoire de ses origines (elle a pour origine l'ordinatio ecclesiastica du Danemark, modifiée à Wittenberg par Palladius sous la surveillance de Bugenhagen; des résistances qu'elle rencontra en Sleswig-Holstein).

**67. — Zeitschrift des Vereins für Hamburgische Geschichte.** Neue Folge. Bd. IV, Heft 4. — SILLEM. Sur l'histoire des Néerlandais à Hambourg depuis leur arrivée jusqu'à la signature du contrat néerlandais en 1605 (avec la liste des réformés wallons-flamands réfugiés à Hambourg, celle des Anciens et des diacres réformés à Stade, de 1588 à 1618, et à Hambourg, de 1602 à 1618, etc.). — WOHLWILL. Sur les négociations relatives à l'entrée des villes de la Hanse dans la ligue du Rhin (publie : 1<sup>o</sup> Les instructions de Champagny, ministre des affaires étrangères, aux envoyés français à Cassel et à Hambourg, Reinhard et Bourrienne, chargés de négocier cette affaire. 2<sup>o</sup> Projet de traité adressé par ces négociateurs à Champagny à la fin des conférences de Hambourg. 3<sup>o</sup> Projet d'un traité rédigé d'après leurs indications, par Champagny, sur l'ordre de l'empereur). — RAUTENBERG. Le « Speckelberg » à Schiffleek (plan, description et restauration des anciens ouvrages de fortifications élevés sur cette hauteur, qui servit de boulevard et de refuge aux Germains contre les Wendes).

**68. — Mittheilungen des Vereins für Hamburgische Geschichte.** Jahrg. V. Hambourg, 1882. — VOIGT. Plaintes adressées par le conseil de Hambourg, au conseil de Minden, contre H. Sorbek pour crime de fausse monnaie, 1441. — LÜDERS. Sauf-conduit délivré par Maximilien II au bourgmestre Eberhard Moller, 1575. — FERBER. Sur l'histoire des punitions corporelles (1<sup>o</sup> les oreilles coupées; 2<sup>o</sup> le fonet). — KOPPMANN. Recherches chronologiques sur l'histoire dano-allemande (1<sup>o</sup> Otton, duc de Lunebourg, fut délivré de la captivité où le retenait le duc de Saxe, Albert, à la fin de 1228; 2<sup>o</sup> le château de Plön fut pris le 16 septembre 1261 par Albert, duc de Brunswick; il fut défendu par Hartwig, « Overbode » de Holstein, qui y fut tué). — Id. Sur l'histoire de la guerre (documents sur le prix d'armes achetées par la ville, de 1461 à 1481; produit de la vente de ces armes en 1525). — Id. Les médecins à Hambourg, 1423-1521. — SILLEM. Deux séances de réformés néerlandais à Hambourg en 1621 et en 1622 (la première, à Hambourg, devant le Palatin fugitif, Frédéric de Bohême, l'autre, à Pinneberg devant le comte Jobst H. de Schaumberg, d'après les archives de la communauté réformée de Hambourg). — LÜDERS. Notes prises dans le registre ecclésiastique de Kirchwärder, 1661-84. — KOPPMANN. Le yacht de plaisance de Frédéric I<sup>er</sup> de Prusse à Hambourg (ce yacht fut donné par le roi à Pierre le Grand). — Id. Sur l'époque de la Réforme (détails sur le séjour des réformateurs Bugenhagen, Montanus et Bonnus à Hambourg). — Id. Le soulèvement de 1410 et la guerre entre Hambourg et les autres villes de la Hanse, en 1412.

**69. — Histor. Gesellschaft des Künstlervereins. Bremisches Jahrbuch.** Bd. XII. Brème, 1883. — IKEN. Le *Gymnasium illustre* de Brème au xvii<sup>e</sup> s. — KÜNTMANN. Burchart Læsekaune et Statius Speckhahn (B. Læsekaune voulut en 1654 livrer Brème aux Suédois; il fut condamné à mort. Speckhahn, alors bourgmestre de la ville, trempa

aussi vraisemblablement dans le complot; mais c'était un trop mince personnage pour qu'on le rendit responsable des guerres avec la Suède en 1654 et en 1666). — VON BIPPEN. Inscriptions sur les canons de Brème; détails sur l'artillerie de la ville au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> s. — *Id.* Les auteurs de la plus ancienne chronique de la ville de Brème (Gerd Rinesberch, 1315-98, a composé la partie qui va jusqu'à la mort de l'évêque Gotfried; Herbord Schene jusqu'en 1395; la fin a pour auteur le bourgmestre Johannes Homeling. Biographie de ces trois personnages). — HEINEKEN. La poste à Brème; son histoire; ses rapports avec l'administration postale de Thurn et Taxis (après 1813, le prince Thurn et Taxis essaya de reconquérir son ancienne situation dans l'empire de maître général unique des postes). — BUCHENAU. Ordonnance du conseil de Brème pour l'entretien des routes en 1398. — *Id.* L'auteur de la seconde description de Brème dans la topographie de Merian (H. Meier, conseiller et bourgmestre, qui la composa en 1651).

**70. — Jahrbücher und Jahresbericht des Vereins für Mecklenburgische Geschichte und Alterthumskunde.** Jahrg. XLVII. Schwerin, 1882. — WIGGER. Documents sur les maisons de Béguines et de Beggards à Rostock (publie une autorisation donnée par Charles IV à l'inquisiteur Kerlinger de supprimer ces ordres en 1369; ils n'y avaient existé qu'une centaine d'années). — *Id.* Le domaine de Pastow en 1386 (un procès soulevé à propos de la succession de ce domaine fut réglé d'après l'ancienne législation de Schwerin, qui était alors le droit de Mecklembourg; publie les pièces en latin relatives à cet événement). — CRULL. La chronique de Michael Koppmann sur l'église de Saint-Nicolas à Wismar (extraits de cette chronique depuis 1439; on y trouve beaucoup de faits relatifs à l'histoire de la ville). — KRAUSE. Le doctor theologiae Hinrich Boger ou Hinricus Flexor, qui accompagna le duc Eric en Italie, 1502-1504 (biographie de ce poète de la cour du duc Eric de Mecklembourg; publie un panégyrique qu'il composa de ce prince et une liste des humanistes et des savants auxquels Boger adressa des vers). — SCHULDR. L'évêché de Schwerin (histoire des localités qui furent rattachées à cet évêché; condition sociale du pays à l'époque de la Réforme. Plans des villes de Schwerin et de Bützow au XVII<sup>e</sup> s.). — *Id.* La paroisse de Vellahn (histoire des localités qui lui furent incorporées; leur état social au commencement du XVIII<sup>e</sup> s.). — KOEHLER. Le combat de Walsmühlen le 6 mars 1719 (dans la courte campagne dirigée contre le turbulent duc de Mecklembourg, Charles Léopold, par le Hanovre, il resta indécis).

**71. — Neues Lausitzisches Museum.** Bd. LVIII, Heft 2. Gœrlitz, 1882. — KNOTHE. Histoire des drapiers dans la Haute-Lusace (les corporations des drapiers sont d'origine flamande; histoire technique de leur métier au moyen âge; leurs soulèvements démocratiques et socialistes contre les magistrats aristocrates des villes de la Haute-Lusace aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles jusqu'à la suppression des corporations). — KORTU.

Histoire des tribunaux *vehmiques* en Haute-Lusace (dans la seconde moitié du *xiv<sup>e</sup>* s. le tribunal populaire et territorial qui persistait dans la *Vehme* devint un tribunal impérial et aulique d'importance générale; au contraire, la bourgeoisie des villes en déclina toujours la compétence). — JENTSCH. Les grands bourgeois de Guben au début de la guerre de Trente ans (liste de ceux qui avaient les droits complets de bourgeoisie, c'est-à-dire de ceux qui pouvaient brasser eux-mêmes leur bière). — Exécutions sommaires à Guben au *xvi<sup>e</sup>* et au *xvii<sup>e</sup>* s. — SAALBORN. La confrérie des arquebusiers à Sorau, dans la Basse-Lusace. — *Id.* La prise de Magdebourg par Hans de Biberstein en 1379 (cette campagne n'est pas légendaire, comme on l'a cru). — *Id.* Trois expéditions contre H. de Biberstein en 1384, 1394 et 1425. = Bd. LIX. Heft 1. — GELBE. Le duc Jean de Gœrlitz (biographie détaillée de ce prince, le plus jeune fils de l'empereur Charles IV; histoire du duché de Gœrlitz sous son règne; ses rapports avec Wenceslas pendant les troubles de l'empire. Il a été jugé très sévèrement jusqu'ici, c'est injuste; sa jeunesse excuse ses fautes).

**72.** — *Hansische Geschichtsblaetter*. Jahrg. 1882. NITZSCH. Le droit de Soest à Lubeck (le droit de la ville de Soest servit de fondement à celui de Lubeck; à côté de lui subsistèrent des expressions juridiques particulières, dans le droit public et privé. Explique certaines expressions de droit commercial qui viennent précisément de Soest). — TOEPPEN. Sur la cartographie ancienne de la mer Baltique (compare certaines cartes de 1375 et 1436 entre elles et avec d'autres postérieures). — VON BUCHWALD. Acheteurs holsteinois sur le marché de Hambourg et de Lubeck au *xv<sup>e</sup>* s. (montre que les monastères holsteinois étaient dans la dépendance économique du marché des villes de la Hanse. Publie à la fin un compte montrant la consommation annuelle du monastère de Reinfeld qui s'y pourvoyait de cette façon). — FRANCKE. Pour Bertram Wulflam (il est inexact que ce bourgmestre de Stralsund, 1364-91, ait, comme Schæfer le prétend, fait frapper une monnaie officielle). — KRAUSE. Les jeux à Bergen en Norvège (dans cette station de la Hanse, on introduisit au *xvii<sup>e</sup>* s. les premières tragédies et comédies de l'Allemagne). — PAULI. La reine Elisabeth, la Pologne et la Hanse (publie une lettre de non recevoir de la reine à un ambassadeur polonais qui se plaignait de la saisie de plusieurs navires enlevés sur la Baltique par des corsaires anglais, 1597). — *Id.* Une notice sur Brème et sur la Hanse à l'époque de la guerre de Smalcalde (empruntée à la traduction française des commentaires d'Avila). — KRAUSE. *Strantoresen* (ce mot, dans les chartes de la Hanse, désigne les Frisons du nord et les habitants du pays de Wursten). = Jahrg. 1883. FRENSDORFF. Les institutions municipales de Hanovre autrefois et aujourd'hui (les institutions de Hanovre ont été empruntées à Minden, et concédées en 1241 par le duc Otton. Histoire de ces institutions qui se développèrent librement jusqu'à ce que la résidence du duc eût été transportée dans la ville; elles furent alors modifiées dans un sens conservateur). — HOEHLBAUM. Les

plus anciens privilèges commerciaux de Cologne en Angleterre (les plus anciens ont été accordés par Henri II en 1157; ils n'existent plus; le plus ancien de ceux qui subsistent est du roi Jean, en 1213). — BREHMER. Le bourgmestre de Lubeck Plescow (sa biographie; c'est lui qui organisa l'union des villes contre Waldemar et mena la guerre à bonne fin; il fut aussi bon administrateur que bon politique). — SARTLER. La Hanse et l'ordre teutonique en Prusse jusqu'à sa destruction (leurs rapports ne furent pas toujours amicaux, parce que l'ordre protégeait son propre commerce). — KÖEGER. La lutte de Brème avec la Suède pour obtenir les privilèges de ville d'empire après la paix de Westphalie. — KOPPMANN. Les soixante-dix-sept villes de la Hanse (ce nombre est atteint en 1380). — HÖELBAUM. Pièces du XVI<sup>e</sup> s. relatives à la Hanse, à Paris (extraits de lettres adressées par Lubeck au roi François I<sup>er</sup>, 1519-38).

**73.** — **Baltische Studien.** Jahrg. XXXIII. Heft 1. Stettin, 1883. — Von BÜLOW. Renouveau de la guilde des arbalétriers de Cœrlin (publié les statuts de cette société dans la forme où ils furent accordés par l'électeur Frédéric III). — Edit du duc Bogislaw XIV (contre les pamphlets politiques et théologiques, 1622). — BEYERSDORF. Études slaves (recherches étymologiques sur les noms de lieu et de famille dans l'île de Rugen; suite). — KONNERUP. Le monastère d'Esrom et les pays wendes (le monastère a son origine dans l'abbaye d'Esrom; le christianisme a été introduit dans le pays de Circipanien en Mecklembourg par les Danois). — Edit de Philippe II, duc de Poméranie, contre le duel, 1615. = Heft 2. KNORRN. Recueil d'anciens usages et superstitions en Poméranie. — Von BOENIGK. L'emplacement de la forteresse de Demmin (construite pour protéger les routes allant vers Magdebourg et Hambourg; son histoire sous la domination danoise et allemande). — HAAG. Histoire de la ville de Pasewalk et des monastères de Grobe et de Reetz. = Heft 3. In. Études critiques sur les sources de la *Pomerania* de Johannes Bugenhagen (attaque très vivement le mémoire de Jahnke sur le même sujet; une nouvelle édition de la *Pomerania* se prépare). — KNOOP. Wizlaw III, prince de Rugen, et Ungelarde (biographie du prince et de son maître Ungelarde; addition à l'histoire des *Minnesänger*). = Heft 4. HAAG. Une lettre du duc de Poméranie, Bogislaw X, à la seigneurie de Florence, 1498 (le duc demande un sauf-conduit sur le territoire florentin). — KNOOP. Disparition de la population cassoubienne dans la paroisse de Charbrow (tandis que les Cassobes étaient au XVII<sup>e</sup> s. bien plus nombreux que les Allemands, ils sont aujourd'hui presque entièrement disparus).

**74.** — **Mittheilungen des Freiburger Alterthumsvereins.** Heft 19. 1882. Freiberg en Saxe, 1883. — HEYDENREICH. Les hôtelleries allemandes au moyen âge, en particulier à Freiberg. — HINCH. Un registre d'impositions de Freiberg de l'an 1546 (ce registre contient tous les noms des bourgeois de Freiberg et des faubourgs avec l'indication de

leur fortune et de la contribution de guerre qu'il fallut payer au duc Maurice. Rapprochements intéressants entre Freiberg au xvi<sup>e</sup> s. et de nos jours). — ERMISCH. Une chronique perdue de la ville de Freiberg (plan, contenu, histoire de cette chronique, œuvre de Georg Agricola).

**75. — Zeitschrift des historischen Vereins für den Regierungsbezirk Marienwerder.** Marienwerder, 1882, Heft 6. — Von MÜLVERSTEDT. Les fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire dans l'arrondissement de Marienwerder (publie une liste de ces agents, en 1526, avec des notices biographiques). — Id. Sur l'histoire militaire de la Prusse occidentale (histoire du régiment de fusiliers « von Rohr » créé par Frédéric le Grand, surtout au siège de Graudenz, en 1806). — Id. Addition à l'histoire des sceaux prussiens de Vossberg. — Von FLANSS. Addition à l'histoire des familles prussiennes (la famille noble de Kœchritz, originaire du Voigtland, jusqu'en 1593). = Heft 7. HACKER. Les maisons d'habitation de la Prusse occidentale dans le type du Nord. — Von FLANSS. Histoire des biens nobles de la Prusse occidentale (Altjahn, Lesnian et Kirchenjahn; histoire de la famille des seigneurs de la Jene). — Lettre d'inféodation pour Grégoire de Ploschwitz, 1482. — Une ordonnance ecclésiastique de la Prusse occidentale, 1693. = Heft 8, 1883. Liste des agents de l'Ordre teutonique et les membres de l'ordre dans l'arrondissement de Marienwerder. — ROHR. Réception de Napoléon I<sup>er</sup> à Thorn en 1812 (d'après les actes du magistrat de la ville).

**76. — Preussische Jahrbücher.** Bd. LII, Heft 2. — BORETIUS. Des modifications introduites dans la vie juridique de l'Allemagne par l'introduction du droit romain (l'auteur conteste que le droit romain ait exercé une influence fâcheuse sur la moralité). — Compte-rendu : *Thun*. Geschichte der revolutionnæren Bewegung in Russland (très bon). = Heft 3. Compte-rendu : *Wagener*. Die Politik Friedrich-Wilhelm IV (ne répond pas à ce qu'on attendait d'un homme ayant occupé une importante situation). — Heft 5. BUDDENSIEG. Tractarianisme, Puseyisme, Ritualisme (histoire des progrès du catholicisme en Angleterre). — H. V. TREITSCHKE. Luther et la nation allemande.

**77. — K. Akademie der Wissenschaften.** Philos.-histor. Klasse. *Sitzungsberichte*. Vienne, 1883. Bd. CIII, Heft 1. — GOMPERZ. Études sur Hérodote; suite dans Heft 2 (il est impossible qu'Hérodote ait jamais songé à continuer son ouvrage jusqu'à la guerre du Péloponèse ou jusqu'à la mort de Cimon, ou seulement jusqu'à la bataille de l'Eurymédon; recherches sur les mss. d'Hérodote et leurs rapports; de la constitution du texte). — HIRSCHFELD. Études sur les Gaulois (recherches historiques sur l'organisation politique, le sol, le culte des Massaliotes, d'après les inscriptions. Ces deux États fédérés montrent combien le caractère national a persisté fortement, même dans cette partie de la Gaule. Contre Mommsen, l'auteur croit devoir maintenir que le droit



latin est resté limité aux provinces romanisées entièrement ou en partie, et qu'il n'y a eu de municipes de droit latin ni dans les pays occupés seulement d'une façon militaire le long du Rhin et en Bretagne, ni dans l'Orient grec). = Bd. CIV, Heft 1. HOEFLER. Recherches critiques sur les sources de l'histoire de Philippe le Beau, grand-duc d'Autriche, duc de Bourgogne et roi de Castille (l'opinion de Bergenroth sur les mauvais traitements infligés à Jeanne la Folle est erronée. Jeanne n'avait pas l'esprit sain; elle s'était mis en tête qu'un prince des Pays-Bas ne pouvait devenir roi de Castille, et que la femme d'un prince des Pays-Bas ne pouvait être reine; par conséquent ce n'était ni elle ni son mari qui pouvaient régner, mais seulement son père, don Ferdinand, dont les grands ne voulaient pas. Ces intrigues rendirent la vie très pénible à Philippe le Beau, qu'on a jugé trop sévèrement, et hâtèrent sa mort).

**78. — Almanach der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften zu Wien.** Jahrg. XXXIII, 1883. — ZEISSBERG. La jeunesse de l'archiduc Charles d'Autriche (d'après des pièces d'archives. Expose la méthode d'enseignement suivie à la cour du grand-duc Léopold de Toscane, plus tard empereur; elle était tout à fait conforme aux idées philosophiques de la fin du xviii<sup>e</sup> s. Parallèle entre Napoléon I<sup>er</sup> et l'archiduc, très favorable à ce dernier).

**79. — Oesterreichische Rundschau.** Jahrg. I, Heft 8. — BIND. Mazzini sur la Russie et sur les questions orientales (d'après les papiers de M. récemment publiés. Mazzini déclare que les projets panslavistes de la Russie sont gros de malheurs pour l'Europe). — GUGLIA. Société et littérature dans l'ancienne Autriche, 1792-1818 (examine l'opinion patriotique allemande en Autriche et la façon dont les réformes de Joseph II étaient appréciées dans le peuple). — VON WARSBERG. Un voyage à travers le royaume de Sardéon; suite. = Heft 9. KROSES. La Pologne et Vienne sauvée en 1683 (il convient d'attribuer moins d'importance qu'on ne l'a fait jusqu'ici au rôle joué par les Polonais dans cette circonstance). = Heft 10. Cent lettres de J. von Hammer-Purgstall 1848-56 (font connaître beaucoup de détails sur des personnages importants et sur les affaires publiques, par exemple sur l'académie de Vienne, la révolution de 1848, le concordat). — GUTTMANN. Le renversement de la royauté française (extraits d'un grand ouvrage qui paraîtra prochainement sur ce sujet). — Compte-rendu : *Beer*. Die orientalische Politik seit 1774 (important).

**80. — Streffleur's oesterreichische militaerische Zeitschrift.** Jahrg. XXIV; Bd. III, Heft 7. Vienne, 1883. — VON JANKO. La délivrance de Vienne en 1683 (du journal du prince de Waldeck, officier dans l'armée de secours, il ressort que les Impériaux attaquèrent les premiers l'ennemi et eurent la plus grande part à l'action; puis vinrent les Allemands, en dernier lieu les Polonais; ce témoignage confirme les pillages et les excès commis par les Polonais). — *Lustig*. Sur l'histoire

de l'armée impériale, suite dans Heft 8 (des différents corps de troupes créés de 1618 à 1793). = Comptes-rendus : *Beit-ke*. Geschichte der deutschen Freiheitskriege in den J. 1813 u. 1814 (bon). — *Toifel*. Die Türken vor Wien im J. 1683 (bon). = Heft 8. **DOLLECZEK**. L'armée polonaise au XVII<sup>e</sup> siècle (son organisation, son armement, sa manière de combattre; de la part prise par les troupes polonaises commandées par Sobieski à la délivrance de Vienne). — **CVITKOVIC**. La tactique des Russes à Plevna. = Heft 9. **A. VON TREUENFEST**. Le drapeau du 2<sup>e</sup> bataillon de légion bohémienne (histoire de ce bataillon depuis 1809 et surtout dans la campagne de cette année). — **PFÜLF**. Le général de cavalerie bavarois et impérial Jean de Werth (sa biographie; son système stratégique comparé avec celui de son temps et du nôtre).

**81.** — **Zeitschrift für die öesterreichischen Gymnasien**. Jahrg. XXXIV, Heft 8-9. 1883. — **RETTIG**. De l'ouvrage intitulé la République des Athéniens (vive polémique contre L. Lange; contributions importantes pour l'interprétation de cet écrit).

**82.** — **Wiener Studien**. Bd.V, Heft 2, 1883. — **WESSELY**. Les monnaies romaines vers la fin de l'empire (importantes indications fournies par un papyrus inédit. Lorsque le trésor impérial ne voulut plus recevoir pour le paiement des impôts la monnaie d'argent qu'il avait mise lui-même en circulation, mais qu'il exigea les paiements en or, la population des provinces perdit toute la confiance qu'elle avait eue jusqu'alors dans la monnaie frappée par l'État, et depuis il fallut peser la balance en main la monnaie tout comme les lingots. Explication soignée des divers termes monétaires contenus dans les documents officiels). — **HIRSCHFELD**. Les monnaies de Nîmes au crocodile (elles furent frappées à l'occasion de la fête en l'honneur d'Auguste présent à Nîmes en l'an 738 de Rome).

**83.** — **Blätter des Vereins für Landeskunde von Niederösterreich**. Neue Folge. Jahrg. XVI. Vienne, 1882. — **KENNER**. Favianis, Vienne et Mautern (le Favianis romain n'est pas identique à la ville actuelle de Vienne, mais doit être identifié avec le village de Mautern; histoire de la Basse-Autriche à l'époque romaine; les invasions, la vie de saint Séverin). — **LUSCHN VON EBENGREUTH**. Les Autrichiens aux universités italiennes lors de la réception du droit romain. — **WIXTER**. Sur l'histoire juridique et administrative de la Basse-Autriche; suite (publie des ordonnances pour la marine du XV<sup>e</sup> s., des serments de bourgeois et de conseillers d'État du XVI<sup>e</sup> s.; administration des forêts de la Basse-Autriche au moyen âge). — **WENDRINSKY**. Situation de la propriété foncière dans la Basse-Autriche à l'époque des Babenberg (résume les faits relatifs à ce sujet que fournissent les documents jusqu'ici publiés). — **BECKER**. Sur l'histoire des tribunaux autrichiens (publie un compte des dépenses faites pour l'entretien des gens qui prirent part à une assemblée communale à Simmering, 1752). — **NEWALD**. Les monnaies autrichiennes de 1622 à 1650 (études très approfondies).

— NEILL. Essai d'une topographie des localités aujourd'hui disparues dans le quartier situé au-dessous du Wienerwald. — KERSCHBAUMER. La maison des Dachsberg dans la Basse-Autriche (cette famille venait de Bavière; son histoire jusqu'au xvi<sup>e</sup> s.; tableaux généalogiques). — H. R. von ZEISSBERG. Rodolphe de Habsbourg et l'idée gouvernementale en Autriche (étude approfondie sur les origines de la maison de Habsbourg; publiée les actes originaux relatifs à l'inféodation de l'Autriche aux fils de Rodolphe, 27 décembre 1282). — LUSCHIN VON EBENGREUTH. Les monnaies autrichiennes sous le règne de Rodolphe de Habsbourg. — FRIESS. Le duc Albert I<sup>er</sup> et la féodalité autrichienne (histoire de la lutte entre le duc et la haute noblesse hostile qui fit alliance avec Adolphe de Nassau et le roi de Bohême). — E. von SACKEN. Sur les portraits authentiques de Rodolphe I<sup>er</sup> et son tombeau. — E.-G. von PETTENEGG. Les armes de la maison de Habsbourg (elles se composaient tout d'abord d'un écu de sable au lion de gueule passant; comment elles se sont transformées peu à peu). — LIND. Trois sceaux d'Albert I<sup>er</sup> d'Autriche et de sa femme Elisabeth. — ID. Les tombeaux des premiers Habsbourg autrichiens.

**84. — Beiträge zur Kunde Steiermärkischer Geschichtsquellen.** Jahrg. XIX. Graz, 1883. — KRONES. Les lettres patentes de Maximilien I<sup>er</sup> et de Ferdinand I<sup>er</sup> relatives à l'histoire de Styrie, 1493-1564; 2<sup>e</sup> partie (analyse détaillée de 657 de ces documents). — WICHNER. D'un ancien livre de chroniques et, en particulier, d'une chronique d'Admond qui s'y trouve (a pour auteur Wolf Andreas de Steinach, 1563-1615). — STEINWENTER. Matériaux sur l'histoire de la Styrie orientale, sur le hauptmannat de Hans Ungnad de Sonneck en 1530-44. — LANGE. Matériaux sur l'histoire des corporations de métier à Fürstenfeld.

**85. — Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark.** Heft 31. Graz, 1883. — BIDERMANN. Les établissements serbes en Styrie et dans le généralat de Waraddin (xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles). — OROZEN. Deux pierres romaines de la Basse-Styrie nouvellement découvertes (portant deux inscriptions, l'une au souvenir d'Aurelius Maximus, civis Surus, ex regione Zeugma, vico Hennis; l'autre au souvenir de Baebius Speratinus). — J. von ZAHN. L'année 1683 en Styrie (expose les mesures de défense prises pour repousser l'ennemi héréditaire; mais montre que, à aucun moment, la Styrie ne fut envahie par les Turcs; on n'eut, en réalité, affaire qu'aux Hongrois; dans la tradition populaire, l'année 1683 est cependant restée « l'année turque. » — OROZEN. Les forteresses de Schaumburg et de Frauenburg dans le Schallthal. — En appendice : J. von ZAHN. Stiria illustrata, feuilles 5 à 8; d'Eisencz à Gleichenberg.

**86. — The Athenæum.** 1883, 13 oct. — *Molloy*. Court life below stairs, or London under the last Georges, 1760-1830; vol. III et IV (le sujet n'est pas convenable, mais la chronique scandaleuse de

Georges III et de Georges IV est racontée ici avec art et vivacité). = 20 oct. *Skene*. With lord Stratford in the crimean war (l'auteur faisait partie de l'ambassade anglaise à Constantinople, pendant la guerre de Crimée; il donne d'intéressants détails sur le caractère de l'ambassadeur, sur l'extrême influence qu'il exerçait auprès du sultan, sur les missions de confiance dont il fut chargé lui-même auprès des généraux en Crimée; enfin sur le siège lui-même). — *Seeley*. The expansion of England (idées justes, mais composition faible et lâche). = 27 octobre. *Omond*. The lord advocates of Scotland from the close of the XVth cent. to the passing of the reform bill (biographie de quarante-quatre avocats du roi en Écosse; intéressant). — *W. de Gray Birch*. Cartularium saxonicum (très légèrement fait; l'auteur n'a pas toujours pris la peine de revoir minutieusement les mss.; les variantes sont choisies au hasard jusque parmi les erreurs manifestes des précédents éditeurs; aucune indication sur l'authenticité certaine, controversée ou impossible des actes qui sont donnés comme s'ils étaient tous sincères. Ce premier fascicule d'un ouvrage destiné à devenir considérable fait craindre des déceptions pour l'avenir si l'auteur ne corrige pas au plus tôt sa méthode). — M. de G. B. répond à ces critiques dans le n° du 3 nov. = 3 nov. *Fr. Michel*. Le Prince Noir; poème du héraut Chandos (estimable édition d'un texte fort corrompu. Notes abondantes et instructives). = 17 nov. *Sayce*. The ancient empire of the east : Herodotus, I-III (les 150 pages d'appendice au texte du Père de l'histoire sont une esquisse que rien n'a encore égalée en vivacité et en profondeur de l'ancienne histoire orientale). = 8 déc. *Foster*. The royal lineage of our noble and gentle families (curieux. M. Gladstone descend, paraît-il, de Jeanne, femme de Jacques I<sup>er</sup> d'Écosse, puis de sir James Stuart; M. Tennyson descend, au 15<sup>e</sup> degré, de Jean de Gand, etc.).

**87. — The Academy.** 1883, 13 oct. — *Beard*. The reformation of the sixteenth cent. in its relation to modern thought and knowledge (esquisse brillante, mais très incomplète). — *Yonge*. Camoes from english history; fifth series : England and Spain (raconte l'histoire comme un roman; lecture intéressante, mais beaucoup d'erreurs). — *Taylor*. Historic notices of the borough and county-town of Flint (monographie utile et bien faite). = 20 oct. *Seeley*. The expansion of England (important et suggestif; à noter surtout ce que dit l'auteur du gouvernement de l'Inde anglaise, qu'il juge avec une impartialité sévère). — *Bauer*. Themistokles (petit livre très savant et très instructif). = 10 nov. *Stirling-Maxwell*. Don John of Austria (ouvrage très brillant, qui traite supérieurement certaines parties du sujet, mais en laisse d'autres dans l'ombre). = 17 nov. *Sayce*. Herodotus I-III; the ancient empire of the east (au texte des trois premiers livres d'Hérodote, l'éminent orientaliste a joint une introduction, des notes, cinq appendices historiques, une série d'excellentes listes de dynasties royales et un index; c'est une contribution des plus importantes au texte de l'historien grec; il est au courant des plus récentes découvertes). — *Marsh*. Annals of Chepstow-castle, from

the conquest to the Revolution (histoire du célèbre château de Strigul, qui appartient à Guillaume, le grand Maréchal, et plus tard à Olivier Cromwel. Beaucoup de menues erreurs dans les généalogies, surtout des plus anciennes familles). = 24 nov. *Sir A. Phayre*. History of Burma (histoire de la Birmanie anglaise depuis les premiers souverains bouddhistes jusqu'en 1828, faite d'après les Annales du pays et les inscr. des temples. L'auteur a résidé longtemps dans le pays et en possède bien la langue. Important). — *Robinson*. Register of Merchant Taylor's school. Vol. II, 1699-1874 (ce vol., moins intéressant que le premier, renferme d'utiles indications généalogiques, entre autres pour l'histoire du Refuge). = 8 déc. *Balan*. Monumenta reformationis Lutheranae ex tubulariis S. Sedis secretis, 1521-25 (très important). — Variétés : *ROUND*. La vérité sur les lettres patentes du duc de Somerset et de Beauford accordées par Charles I<sup>er</sup> au marquis de Worcester en 1644 (ces prétendues lettres ne sont qu'une supercherie). — *BRADLEY*. Robin Hood (n'est qu'un personnage mythologique, dérivé d'Odin).

**88.** — **The contemporary Review**. Déc. 1883. — *WOOD*. Les Cours de commission ecclésiastique (une commission royale, nommée dans ces dernières années pour faire une enquête sur la constitution et sur le fonctionnement des cours ecclésiastiques, a publié, il y a quelques mois, un très volumineux rapport; les appendices, dus à M. le chanoine Stubbs, ont une grande importance historique). — *B. LEECH*. Des lois internationales dans l'antiquité; suite (examine à ce sujet les traités et autres actes diplomatiques conservés dans les inscr. grecques). — *SAYCE*. Publications récentes sur l'histoire de l'ancien Orient.

**89.** — **The nation**. 1883, 25 oct. — *Parker*. Recollections of a naval officer 1841-75 (très curieux, très intéressant; ce qui se rapporte à la guerre civile est écrit sans parti pris). = 1<sup>er</sup> nov. *Bulloch*. The secret service of the Confederate states in Europe; or, how the confederate cruisers were equipped (l'auteur fut chargé lui-même d'organiser en Europe la flotte militaire des États confédérés pendant la guerre civile. Le livre est mal fait, mais plein de précieux renseignements). = 15 nov. *Brown*. Handbook of dates (contient des fautes très nombreuses).

**90.** — **Russische Revue**. Jahrg. XII, Heft 7. — *SOKOLSKY*. Sur l'histoire du conseil des boyards (d'après l'ouvrage de Kljutschewskij, *Der Bojarenrath des alten Russlands*, 2<sup>e</sup> édit. Moscou, 1883); fin dans Heft 9. = Heft 8. Sur l'histoire des Juifs en Lithuanie du xiv<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> s.; suite. = Heft 10. *KESSLER*. La fin de la grande œuvre d'émancipation du 19 févr. 1861 (sur les décrets d'Alexandre III). — *BRÜCKNER*. Une ambassade russe à Paris en 1681 (d'après une relation de cette ambassade qui se trouve aux archives de Dresde).

**91.** — **Gelehrte Estnische Gesellschaft**. *Sitzungsberichte*, 1882. Dorpat, 1883. — *MEYER*. Des mots empruntés par l'esthonien au gothique.

— SCHÜLER. Une formule magique d'Esthonie (pour guérir un pied démis; comme ces formules sont d'origine indo-germanique, celle dont il est ici question doit avoir été empruntée à l'Allemand du Nord). — STIEDA. Otto Magnus de Stackelberg (la vie et les œuvres de cet historien de l'art, de cet esthéticien distingué). — RÜHL. Remarques sur Ibrahim ibn Jakub, sur les Slaves et la Prusse (la « cité des dames » dans Ibrahim ne doit être identifiée ni avec Frauendorf, ni avec Franenberg. Ce que raconte Ibrahim de l'empereur Otton I<sup>er</sup> sur les Amazones repose sur la confusion de deux passages de Justin. Quelques mots sur les sources d'Adam de Brème). — SOMMER. La colline de Rinne-Kalns et son importance pour l'archéologie de la Baltique orientale (cette colline a été formée comme les Kjøekkenmøddinger danois; les cadavres appartiennent à l'époque du XVI<sup>e</sup> ou XVIII<sup>e</sup> s.). — GENTHE. Les rapports des Grecs et des Romains avec la Baltique (le commerce avec ces contrées a toujours suivi deux routes, par le Danube et le Dniester; l'ambre jaune découvert à Mycènes vient de ce qui est aujourd'hui la Pologne). — HASSELBLATT. Le plus ancien registre de la paroisse de Camby (contient des détails sur la grande guerre du Nord et les années 1719-1769). — ENGELMANN. Sur les anciennes monnaies russes de Tolstoi (les pièces d'or trouvées à Neshin, etc., ont été frappées entre 988 et 1054 par le grand-duc de Russie; ce n'est donc pas sous les Mongols que la monnaie d'or fut frappée pour la première fois en Russie). — JUNG. Sur les restes des anciennes fortifications de Sinnihalliku.

92. — *Giornale storico della letteratura italiana*. Tome I, fascicule 3. NOVATI. La Chronique de Salimbene. (M. Novati reproduit les critiques adressées par la *Revue historique* (X, 117) à mon étude latine sur Salimbene, critiques auxquelles j'avais souscrit moi-même dans l'*Annuaire de la Faculté des lettres de Lyon* (I, p. 201). Mon travail de 1878 n'a jamais été dans ma pensée qu'une esquisse, que je me proposais de compléter quand j'en aurais le loisir. En prenant à son compte l'opinion de la *Revue historique* (qu'il qualifie, je ne sais pourquoi, d'« autorità certo non sospetta »), M. Novati a voulu donner à cette opinion une forme personnelle, et il l'a fait en des termes qui n'auraient sans doute rien perdu à être plus courtois. Je me garderai avec soin de suivre son exemple, les représailles seraient trop faciles. J'examinerai seulement en quelques mots les arguments qui sont opposés à mon hypothèse sur le caractère autographe du ms. du Vatican, hypothèse que j'ai surtout développée dans l'*Annuaire de la Faculté*, et j'ajouterai des remarques critiques sur les textes inédits publiés par M. Novati.

Tout d'abord, M. Novati ne paraît pas entendre parfaitement le français, et me prête des idées que je n'ai point émises. Heureusement il lui arrive une fois de me citer, tout en me commentant, et sur ce point je n'ai qu'à renvoyer de son commentaire à sa citation. Certes, la chronique de Salimbene devait intéresser ses contemporains, et, loin

de le contester, j'en ai donné des preuves précises et surabondantes (*Annuaire de la Faculté des lettres de Lyon*, I, p. 206-208). Mais je continue à croire que, si l'on parcourt la chronique de Salimbene, en tenant compte des dissertations interminables que l'édition de Parme a omises, on admettra difficilement qu'elle ait jamais pu être l'objet d'une copie *intégrale*. C'est là une conviction morale qui résulte pour moi du manuscrit, et qui ne m'empêche pas de reconnaître que d'autres ouvrages ayant le même caractère, mais à un degré moindre, ont pu être l'objet de plusieurs copies. Je continue aussi à croire qu'un copiste, même très intelligent, n'aurait pas aussi complètement évité, dans un ouvrage de cette étendue, ce que j'appelle les « fautes de copie, » fautes qui sont en quelque sorte inhérentes au fait même de copier. Quant aux rubriques, elles manquent en beaucoup d'endroits, et celles qui existent ont été évidemment ajoutées après coup dans le haut des pages les plus importantes. Or, les unes sont d'une autre main que le manuscrit lui-même, et parlent de l'auteur à la troisième personne ; les autres, au contraire, emploient toujours la première personne et sont visiblement de la même main que le manuscrit (voyez les exemples dans l'*Annuaire de la Faculté*, p. 205 en note, et p. 211-212). Ce n'est pas là, si l'on veut, une preuve absolue de l'originalité du manuscrit, mais les esprits non prévenus reconnaîtront sans doute que c'est une présomption très forte en faveur de cette hypothèse. J'en dirai autant du changement d'écriture que j'ai constaté dans le manuscrit à un endroit où il m'avait semblé, en lisant l'édition de Parme, que Salimbene, d'après les termes employés par lui, avait dû interrompre la composition de sa chronique. Ce qui diminue singulièrement la valeur de la réfutation de M. Novati, c'est qu'il se contente de trouver mes arguments peu probants, et qu'il n'en propose aucun de son côté, non seulement pour démontrer que le manuscrit n'est pas de Salimbene, mais même pour infirmer la vraisemblance de cette attribution. S'il y a une copie à peu près contemporaine de Salimbene, on voudrait savoir pour quelles raisons mystérieuses M. Novati est si convaincu que c'est la copie qui nous a été conservée, et non l'original.

Je ne dirai qu'un mot d'une note du *Giornale storico* sur les traités *De corpore domini* et *De prelato* (p. 390, note 2) ; il est loin d'être certain, quel que puisse être le « stupore » de M. Novati, que ces traités n'aient pas été composés par Salimbene avant sa chronique et recopiés ensuite par lui dans son grand ouvrage.

Parmi les reproches que M. Novati adresse, avec une juste sévérité, à l'édition de Parme, nous voyons que cette édition indique par quelques points des lacunes d'étendue très variable, et qu'elle ne signale pas toutes les lacunes (p. 410), qu'elle supprime souvent des passages intéressants, et souvent aussi des citations qui forment le lien logique entre ce qui précède et ce qui suit (p. 398), qu'elle défigure les noms propres (p. 418). Or M. Novati, dans les passages inédits qu'il publie, commet précisément les mêmes fautes. Ainsi, page 415, ligne 3 avant

la fin, il prend *trutannus* (truand) pour un nom propre, et l'orne d'une initiale majuscule. Page 416, à la fin du paragraphe qui se termine par « Paulo dixisse, » M. Novati supprime cinq phrases sans prévenir le lecteur. A la 10<sup>e</sup> et à la 18<sup>e</sup> ligne de la même page, et à la 10<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> ligne de la page suivante, nous trouvons plusieurs points indiquant des lacunes ; mais la première est d'une demi-colonne, la seconde et la troisième sont de deux phrases, la quatrième est de près d'une colonne. Enfin, page 416, ligne 23, une lacune de plus d'un folio est indiquée aussi par une douzaine de points, sans autres renseignements.

Plusieurs de ces lacunes correspondent à des citations des livres saints qui pouvaient en effet être négligées sans diminuer l'intérêt du récit. Cependant il ne nous était pas indifférent de savoir qu'après avoir dit que les cardinaux de l'ancien temps ne s'appelaient pas cardinaux, mais diaques de la cour romaine, frère Hugo ajoute : « quod potest manifesto demonstrari exemplo : ingressus Silvester papa ad Constantinum leprosum, nulla mentio de cardinalibus ibi habetur, sed dicitur quod duos diacones et v presbyteros duxit secum. Item beatus Gregorius, ante quam papa fieret, diaconus romane curie appellatus fuit, non cardinalis; similiter Longobardorum ystoriographus Paulus, multique alii usque ad longa tempora successive. » La lacune la plus étendue aurait pu être diminuée de moitié, comme je le montrerai dans un des prochains fascicules de l'*Annuaire de la Faculté des lettres de Lyon*. Je citerai seulement ici un passage curieux qui précède immédiatement « Audientes autem hoc cardinales, etc. » Frère Hugo, s'adressant toujours aux cardinaux, leur dit : « Dicite mihi quis ex collegio vestro, de cardinalibus loquor, cathalogo sanctorum ad huc fuit ascriptus? Certe Damasus papa a vobis de adulterio fuit incriminatus, Ieronimus turpiter et ignominiose fugatus. Ipse vero sapienter fecit recedendo a vobis et dando locum ire. Ro. XII. Nam, ut docet Sapiens in Proverb. XX : « Honor est homini qui separat se a contentionibus. » Seneca quoque dicit quod magna pars sanctitatis est hortatores insanie reliquisse. Certe utilior fuit Ieronimus ecclesie Dei recedendo a vobis, quam si stetisset vobiscum et papa fuisset; quia, si papa fuisset, forte fecisset diacones un<sup>er</sup> et presbyteros v, et episcopos per diversa loca numero xv, et patenas vitreas ordinasset tenendas : postquam autem a vobis recessit, multos edidit libros et multos exposuit, et bibliam transtulit. Et hec dicta sufficiant. »

Si nous collationnons la page 417 (lignes 9 et 10) du *Giornale storico* avec le manuscrit du Vatican, nous trouverons dans le manuscrit : « Nunc ergo omnes nos in conspectu tuo assumunt audire omnia quecumque tibi precepta sunt a Domino. » Suivent deux citations des livres saints. M. Novati, en les élaguant, supprime du même coup la fin de la phrase précédente, et met des points après « precepta, » sans se préoccuper du sens.

Il y a d'ailleurs de nombreuses fautes de lecture dans tous les passages inédits que M. Novati a publiés. Je ne relèverai que les plus importantes :



P. 404, ligne 5. Au lieu de « Unum tamen, » lire « Verumtamen. »

P. 404, l. 7-9. Au lieu de « cum *subvenisset* imperatoribus Octoni quarto et Friderico secundo, » lire : « cum *suis* (ms. : ss) imperatoribus Octone quarto et Friderico secundo. »

P. 406, l. 8 du petit texte. Avant « Item homo fuit, etc., » M. Novati omet toute une phrase qu'on peut lire dans l'édition de Parme (p. 4 : *Item solitus erat*, etc.).

P. 406, 5<sup>e</sup> ligne avant la fin. Au lieu de « per quodcumque casus, » lire : « per quemcumque casum. »

P. 411, note 2, l. 5. Au lieu de « tutt, » lire : « tuit. »

P. 415. Le texte publié par M. Novati commence ainsi : « Interrogatus est a cardinalibus aliquando cujusmodi rumores haberet. *Itaque* vituperavit eos, sicut asinos, etc. » Il faut lire : « Interrogatus *enim* a cardinalibus aliquando cujusmodi rumores haberet, *ita* vituperavit eos sicut asinos, etc. »

P. 415, l. 8. Au lieu de « nisi *ad* dicere, » lire « nisi aut dicere. »

P. 416, l. 11 et 12. Au lieu de « erigitis, » lire : « elegitis. »

P. 416, l. 16. Au lieu de « Cardinales *enim*, » lire : « Cardinales *autem*. » *Enim* fait contre-sens.

P. 416, l. 6 avant la fin. Au lieu de « et *tandem* visum fuit eis quod ab eis recederet, » ce qui n'a point de sens, il faut lire : « Et *tarde* visum fuit eis quod ab eis recederet. »

P. 417, l. 1 et 2. Au lieu de « quod, » lire : « quomodo. »

P. 417, l. 5-6. Au lieu de « misit *per* me, » lire : « Misit *pro* me. »

P. 418, l. 10 avant la fin. Au lieu de « *per* vite terminum, » lire : « *post* vite terminum. »

Je ne signalerai pas les fautes commises dans la formule allitérée relative aux qualités du vin (p. 418 en note). M. Novati ignore que j'ai discuté cette formule dans la *Revue des langues romanes* (VIII, 99. Cf. *Romania*, XI, 572).

Enfin, et c'est par là que je termine, M. Novati croit utile de reproduire (p. 400, note 2) une anecdote un peu scabreuse que j'avais publiée dans mon étude latine. Il imprime en toutes lettres quelques gros mots que j'avais remplacés par des points. Mais en revanche il émaille le texte de fautes de lecture qu'il lui aurait été facile d'éviter s'il m'avait un peu mieux lu avant de me juger. Voici les principales : page 401, note, ligne 4, il faut lire « ista » au lieu de « *infrascripta*, » qui n'a aucun sens ; ligne 6, « *secum* » au lieu de « cum *ea*, » « *tum* » au lieu de « tamen ; » ligne 9, « *autem* » au lieu de « *eadem* ; » ligne 13, « in *turta* » au lieu de « in *turtam*. » Nous espérons que cet examen rapide de l'article de M. Novati aura suffisamment édifié le lecteur, à qui nous laissons le soin d'en tirer la conclusion qui convient. — L. CLÉDAT.)

## CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

---

**France.** — M. P.-E. GIRAUD, décédé le 30 sept. dernier, à l'âge de 91 ans, avait publié un *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Bernard et sur la ville de Romans* (1855-56) et un assez grand nombre de mémoires sur ces localités.

— L'histoire et l'érudition françaises viennent de faire deux pertes douloureuses : M. FR. LENORMANT est décédé le 10 déc. dernier, à l'âge de 46 ans ; M. Henri MARTIN, le 14 décembre, à l'âge de 73 ans. Nous leur consacrerons dans le prochain numéro une notice détaillée.

— Nous devons corriger et compléter ce que nous avons dit, à la p. 475 de la *Revue*, sur M. de Gaulle. Nous lui avons attribué sous une forme dubitative la rédaction du catalogue des archives du baron de Joursanvault. — La pleine propriété de ce travail lui appartient. Il fut aidé, il est vrai, par MM. Ch. Drummont et H. Bordier, mais il fut l'âme de ce travail qui lui prit plusieurs mois de l'hiver 1836-1837 et il l'exécuta avec une remarquable sûreté de coup d'œil. — Son édition de l'Histoire de saint Louis aurait eu plus de valeur encore s'il avait pu, comme Tillemont l'avait fait et comme il le désirait, marquer par des crochets les extraits d'auteurs originaux. — Il rédigea plusieurs années le *Bulletin de la Société d'Histoire de France* et, plus longtemps encore, le bulletin bibliographique du *Journal des savants*. Il recueillit dans les collections manuscrites d'épithames un *Épithavier de Paris* qui est resté inédit et qui mériterait de voir le jour.

— M. Georges PERROT, de l'Institut, a été nommé directeur de l'École normale supérieure au lieu de M. FUSTEL DE COULANGES, remplacé sur sa demande et nommé directeur honoraire.

— M. Paul MEYER et M. Gaston MASPERO ont été élus membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en remplacement de MM. Laboulaye et Defrémery, décédés.

— L'Académie des sciences morales et politiques a décerné le prix Jean Reynaud (10,000 fr.) à notre collaborateur M. F.-T. PERRENS, auteur de l'*Histoire de Florence*, dont nous avons parlé à plusieurs reprises. (Voir à la *Table générale des cinq premières années de la Revue historique*.)

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a mis ou remis au concours les sujets historiques suivants : Prix ordinaire : 1° Etude sur l'instruction des femmes au moyen âge. 2° Exposer la méthode d'après laquelle doit être étudié, préparé pour l'impression et com-

menté un ancien obituaire (31 déc. 1884). 3° Faire, d'après les textes et ces monuments figurés, le tableau de l'éducation et de l'instruction que recevaient les jeunes Athéniens aux <sup>v</sup><sup>e</sup> et <sup>iv</sup><sup>e</sup> siècles av. J.-C. jusqu'à l'âge de 18 ans (31 déc. 1885). — Prix Bordin : 1° Etude critique sur les ouvrages en vers et en prose connus sous le nom de *Chronique de Normandie*. 2° Etudier la numismatique de l'île de Crète. 3° Examiner et apprécier les principaux textes épigraphiques, soit latins, soit grecs, qui éclairent l'histoire des institutions municipales dans l'empire romain depuis la chute de la République jusqu'à la fin du règne de Septime-Sévère (31 déc. 1885).

— Les thèses suivantes seront soutenues le 21 janv. 1884 à l'École des chartes par les candidats au diplôme d'archiviste paléographe : F. AUBERT. Essai sur l'organisation, les attributions, la compétence et la procédure civile du parlement de Paris, de 1380 à 1409. (Les positions imprimées de cette thèse ne remplissent pas moins de 38 p. très intéressantes.) — B. DE SAINTE-MARIE. Histoire du duché d'Athènes et de la baronnie d'Argos. — BOUGENOT. Les États de Bourgogne, depuis leur origine jusqu'à la mort de Charles le Téméraire. — BRUTAILS. Essai sur l'élection et l'organisation des corps municipaux dans le sud-ouest de la France aux <sup>xiii</sup><sup>e</sup> et <sup>xiv</sup><sup>e</sup> s. — J. DE CESSAC. Essai sur les églises romanes de l'ancien diocèse de Limoges. — DELONCLE. Le traité d'Andelot (n'a qu'une importance anecdotique et politique; il n'a point de valeur constitutive et sociale. L'histoire peut le négliger). — FARGES. Etude sur les chartes communales de l'Auvergne. — GUIGUE. Les Tard-venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais, 1356-69. — P. LAURENT. Etude sur les institutions de la ville de Mézières, suivie du cartulaire municipal. — LEMPEREUR. De l'organisation du chapitre cathédrale de Laon. — LIBOIS. Fragments d'une étude sur l'ancien régime dans la terre de Saint-Claude. — L.-P. MARAIS. La diplomatie royale de Philippe le Bel. — M. PROU. Les coutumes de Lorris et leur propagation aux <sup>xiii</sup><sup>e</sup> et <sup>xiv</sup><sup>e</sup> s. — ROUSSEL. Recherches sur la foire du Lendit, depuis son origine jusqu'en 1430.

— Voici le programme de l'agrégation d'histoire et de géographie pour le concours de 1884 : AUTEURS : *Thucydide*. L. I, chap. 1-23 incl. — *Polybe*. L. VI, chap. 10-18 incl. — *Suétone*. Vie de Vespasien. — *Hincmar*. De Ordine palatii (tome CXXV de la patrologie de Migne. Col. 994-1007). — *Villehardouin*. De la Conquête de Constantinople. Chap. 1-58 incl., comprenant les 265 premiers paragraphes de l'édition de Wailly, les 140 premiers de l'édition Michaud et Poujoulat. — THÈSES : 1° Etudier à l'aide des documents originaux ce qui concerne le tribunal des héliastes à Athènes jusqu'à la fin de la guerre du Péloponèse (2 ou 3 leçons). — 2° Etudier à l'aide des documents originaux les événements qui ont amené l'établissement de l'empire latin de Constantinople, depuis le commencement de la <sup>iv</sup><sup>e</sup> croisade jusqu'à l'élection de Baudouin et jusqu'au partage de la conquête inclusivement (5 leçons environ). — BIBLIOGRAPHIE : *Villehardouin*. Edition de M. de Wailly. (Paris, Didot,

1874, in-8°.) — *Comte Riant*. Innocent III, Philippe de Souabe et Boniface de Montferrat, dans la *Revue des questions historiques*, 1875, et à part. — Le changement de direction dans la 1<sup>re</sup> croisade, dans la même revue, 1878, et à part. — Des dépouilles religieuses enlevées à Constantinople, dans les mémoires de la Société nationale des antiquaires de France (t. XXXVI), 1875, et à part. — *Exuviae sacrae Constantinopolitanae* (Genevae, 1878), 2 vol. in-8°, chez Ernest Leroux, etc. — 3° Etudier d'après les actes originaux les principaux traités conclus par la France pendant les années 1713-1714. (4 leçons environ.) — BIBLIOGRAPHIE : *Dumont*. Corps universel diplomatique du droit des gens, in-fol., t. VIII. — Actes, mémoires et autres pièces authentiques concernant la paix d'Utrecht. 7 vol. in-12. Utrecht, 1714. — *Casimir Freschot*. Histoire du congrès de la paix d'Utrecht, comme aussi de celle de Rastadt et de Bade, 1 vol., in-12. Utrecht, 1716. — *Charles Giraud*. Le traité d'Utrecht, 1847, in-8°, etc. — Les indications bibliographiques données par le programme de l'agrégation nous paraissent, comme l'an dernier, pouvoir être l'objet de quelques critiques. Pourquoi mentionner le livre de C. Freschot qui est fort rare et sans grande valeur et que plus d'un candidat confondra avec l'« histoire amoureuse et badine du congrès d'Utrecht, » attribuée au même auteur ? Pourquoi, à côté des très importants articles de M. Riant dans la *Revue des questions historiques*, ne pas citer l'article de M. Hanotaux dans la *Revue historique*, IV, p. 74, sur la prétendue trahison des Vénitiens, en 1202, qui a élucidé un des points les plus importants de l'histoire de la 4<sup>e</sup> croisade ? (M. Geffroy, dans un article de la *Revue des Deux-Mondes*, du 1<sup>er</sup> déc. 1883, sur les publications de la Société de l'Orient latin, article dont nous recommandons la lecture aux candidats, ne paraît pas avoir connu cet article, car il admet comme prouvée l'existence du traité de 1202.) Pourquoi ne pas citer les publications de Hopf, de Streit ? ne pas renvoyer à Flassan, à Noorden ? Pourquoi indiquer Villehardouin et non Robert de Clari ? Il faudrait, croyons-nous, ou renoncer aux indications bibliographiques, ou faire suivre le programme d'une petite instruction où l'on indiquerait aux candidats les points essentiels à étudier et les travaux les plus importants à consulter. On pourrait en même temps (ce serait une utile réforme) indiquer un certain nombre de longues périodes historiques dans lesquelles seraient pris les sujets de l'examen écrit, périodes qui pourraient varier chaque année.

— Il paraît que les célèbres ruines romaines de Sanxay, découvertes et si bien fouillées par le R. P. de La Croix, sont menacées d'une destruction imminente par les propriétaires qui veulent reprendre leur terrain. La Société historique (Paris, cercle Saint-Simon) et diverses sociétés de province ont adressé au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts une pétition pour le prier d'assurer la conservation de ces richesses nationales. La *Revue historique* s'associe à ce vœu de toutes ses forces.

— Dans le courant de nov. et de déc. derniers les thèses suivantes

ont été soutenues à la faculté des lettres de Paris : J. Loth, *L'Émigration bretonne en Armorique du V<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> s. de notre ère* (A. Picard), et *De Vocis Aremoricæ usque ad sextum post Ch. n. sacculum forma atque significatione* (Rennes, Baraise). — R. de LA BLANCHÈRE, *Terracine et De rege Juba* (Thorin). Nous rendons compte plus haut des thèses de M. Flammermont.

— Le 3<sup>e</sup> vol. de l'*Histoire ancienne de l'Orient*, par le regretté M. Fr. LENORMANT, de l'Institut, 9<sup>e</sup> édit. illustrée, est terminé en 9 livraisons (A. Lévy). Il est consacré à un sujet des plus attrayants, et, pour beaucoup de personnes, encore très nouveau : la civilisation, les mœurs, la religion et les arts de l'Égypte. — La librairie Hachette a également terminé le t. II de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité* par M. G. PERROT, qui est consacré à l'Assyrie et à la Chaldée; dans ce vol., l'auteur a pu mettre à profit les renseignements fournis par les importants monuments dont le zèle éclairé de M. de Sarzec a enrichi les collections du Louvre. Le t. III, consacré à la Phénicie, Cypre et l'Asie Mineure, a commencé de paraître en livraisons hebdomadaires.

— M. V. DURUY vient d'achever le t. VI de l'édition illustrée de sa belle *Histoire des Romains* (Hachette). Ce volume s'étend de l'avènement de Commode à la mort de Dioclétien.

— Nous devons signaler la publication du remarquable mémoire de M. CHAIGNET sur la *Psychologie d'Aristote* (Hachette). Il contient une partie historique importante : la biographie, un chapitre sur les sources de la vie et une classification des écrits d'Aristote. D'autre part, M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE continue sa grande traduction des œuvres du philosophe de Stagyre, et publie l'*Histoire des animaux* (Hachette, 3 vol. in-8<sup>e</sup>) avec une préface et des notes excellentes. C'est un document inappréciable pour l'histoire des sciences naturelles et même pour l'histoire de la géographie.

— La librairie Leroux vient de mettre en vente le t. V des *Œuvres* de Letronne, et le t. V des *Œuvres* de Longpérier. — Le 3<sup>e</sup> volume de l'*Etat romain*, de MADVIG, traduit par M. Ch. Morel, vient de paraître à la librairie Vieweg; il comprend les ch. VII (administration provinciale et municipale) et VIII (droit et justice).

— La 5<sup>e</sup> livr. des *Monuments de l'art antique*, par M. O. RAYET (Quantin), est une des plus belles de cette admirable publication. On lira avec un intérêt particulier la notice sur le monument des Harpyes, et celle sur les bronzes d'Herculanum. La 6<sup>e</sup> et dernière livraison paraît au moment où nous mettons sous presse.

— L'excellente collection Le Cerf (à 1 fr. le vol.) vient de s'enrichir de trois bons livres : *L'Armée romaine* par L. FONTAINE, *la Révolution française* par G. DIOMBRES, et *les Grandes époques du commerce de la France*, par M. PIGEONNEAU.

— M. Ch. ROBERT a publié dans les *Mémoires de l'Académie des inscrip-*

tions et à part (Imp. nat., 46 p. in-4°) un important travail sur la prétendue restauration de Maurice Tibère dans la Province et sur les monnaies qui en seraient la preuve. M. R. démontre que les monnaies au type impérial ont été employées en Gaule jusqu'au milieu du VII<sup>e</sup> s.; les Mérovingiens faisaient frapper des monnaies imitant les monnaies impériales, mais à titre réduit, qui servaient aux échanges. C'était de vraies contrefaçons, nullement le signe d'une domination impériale même temporaire. A cette occasion, M. R. étudie la révolte de Gondovald et l'aventure de Syagrius, un des comtes de Gontran, à Constantinople. — Rien n'autorise à voir chez ces personnages des agents impériaux ni à leur attribuer la fabrication des monnaies au type de Maurice. Le travail de M. R. a une grande portée, car il montre avec quelle prudence il faut se garder de tirer des conséquences historiques de la présence de monnaies de tel ou tel type dans certains lieux et à certaines époques. L'imitation des monnaies étrangères a été habituelle dans l'antiquité et dans les royaumes barbares.

— M. Ch. MOLINIER a fait tirer à part l'intéressant article publié dans les *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux* sur *Un traité inédit du XIII<sup>e</sup> s., contre les hérétiques cathares* (Bordeaux, Gounouilhou).

— La librairie Alph. Picard vient de mettre en vente le 3<sup>e</sup> fascicule du *Recueil de fac-similés à l'usage de l'Ecole des chartes*. Il comprend 48 planches (nos 82 à 130), précédées d'une notice qui donne la provenance de ces documents, la cote des pièces et la transcription de plusieurs lignes de chacune d'elles. La collection est très variée; les documents, empruntés à diverses archives ou bibliothèques, fournissent les exemples les plus divers d'écritures du IX<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> s. Des fac-similés de mss. se trouvent à côté de fac-similés de chartes : ce sont par exemple des fragments d'un inventaire des archives du saint-siège, XIV<sup>e</sup> s. (n<sup>o</sup> 94); d'un recueil des statuts d'Angleterre, XIV<sup>e</sup> s. (n<sup>o</sup> 95); d'un registre de la chancellerie d'Alexandre V, XIII<sup>e</sup> s. (n<sup>o</sup> 97); d'un interrogatoire du tribunal de l'inquisition d'Albi, 1300 (n<sup>o</sup> 98); du Livre noir de Saint-Maur-des-Fossés, récemment publié par M. Tanon, XIV<sup>e</sup> s. (n<sup>o</sup> 109); de la bible de Théodulfe, IX<sup>e</sup> s. (n<sup>o</sup> 126); d'une traduction albigeoise du Nouveau Testament, XIII<sup>e</sup> s. (n<sup>o</sup> 129). Le dernier fac-similé (n<sup>o</sup> 130) donne le début de la chanson de Maugis d'Aigremont, XIII<sup>e</sup> s., ms. conservé à Peterhouse, Cambridge. Tous ces documents sont admirablement reproduits par l'héliogravure (procédé Dujardin). — La Société de l'Ecole des chartes doit aussi publier prochainement un recueil analogue (chez Quantin). Enfin M. L. Delisle a fait reproduire également par l'héliotypie le premier registre de Philippe-Auguste, qui se trouve au Vatican (Champion).

— Le prince Frédéric de SCHLESWIG-HOLSTEIN-AUGUSTENBURG, mort le 27 déc. 1883, après une existence traversée par une série d'épreuves douloureuses, mais noblement employée à des voyages et à des travaux scientifiques, a laissé, sous le nom de comte de Noer, une histoire en

deux vol. de l'empereur des Indes Akbar, le plus noble et le plus puissant des chefs tartares, qui, au xvi<sup>e</sup> s., avait créé dans l'Inde un État florissant et bien organisé. M. Bonet-Maury nous a rendu le service de traduire cet ouvrage (Leide, Brill); M. Alf. Maury a ajouté au volume une touchante biographie de l'auteur.

— Voici un recueil de pièces rares émanées d'un personnage célèbre en son temps, mais dont la biographie n'a été que tout récemment remise en lumière, dans deux feuilles locales, le *Glaneur* de Bazas et la *Guienne* de Bordeaux : Arnauld de Pontac, évêque de Bazas (1572-1605), l'auteur, avec Génébrard, d'une chronographie universelle jusqu'à l'année 1566, récemment étudiée par M. J. Delpit dans le *Bulletin des Bibliophiles*. M. TAMIZEY DE LARROQUE publie avec son soin accoutumé et des notes spirituelles et instructives une Remontrance du clergé de France à Henri III en 1579, deux lettres françaises et une lettre latine d'Arnauld, les lamentations de Bazas frappé de la peste, enfin l'oraison funèbre d'Arnauld par le chanoine Dupuy (*Arnauld de Pontac*, pièces diverses. Bordeaux, Chollet, 112 p., pet. in-4°).

— La nouvelle brochure de M. H.-D. de GRAMMONT : *Un Académicien captif à Alger* (Alger, Jourdan, 23 p. in-8°), contient le piquant récit des aventures du numismatiste Vaillant, enlevé par les barbaresques en 1674. M. de G. fait ressortir la déloyauté dont on usait à l'égard des Musulmans et qui provoquait de terribles représailles.

— M. René FAGE, dont nous avons eu plus d'une fois l'occasion de louer la diligence et de citer les brochures, vient d'en consacrer une aux *Lettres inédites de Baluze à M. Melon du Verdier* (Tulle, Crauffon, 153 p. in-8°). Ces lettres adressées par le grand érudit à son neveu ne traitent guère que d'affaires de famille, mais elles font connaître Baluze sous le jour le plus aimable. Espérons qu'un jour M. Fage nous donnera la correspondance de Baluze, qu'il est plus apte que personne à bien publier. — M. Fage nous adresse en même temps une bonne monographie sur le *château de Puy-de-Val* (ibid., 72 p. in-8°), où se trouvent de remarquables peintures murales de la fin du xiv<sup>e</sup> s., et une piquante plaquette sur *Molière et les Limousins* (Limoges, Ducourtieux, 41 p., in-12), où il montre : 1° que Molière connaissait Limoges; 2° qu'il n'a pas composé Pourceaugnac pour se venger des sifflets des Limousins; 3° qu'il a voulu simplement railler les faux nobles de province alors poursuivis par Louis XIV.

— La *Société de l'Histoire du Protestantisme français* a réuni en brochure les rapports et discours prononcés les 9, 10 et 11 octobre derniers dans les réunions tenues par la Société à Nîmes, Aigues-Mortes et Anduze, dans lesquelles on a célébré le souvenir de Paul Rabaut, de Marie Durand, une des prisonnières de la Tour de Constance, et de Roland le Camisard (Fischbacher, 72 p. in-8°). La Société s'apprête à célébrer dans deux ans le second centenaire de la Révocation; il faudrait surtout, pensons-nous, célébrer la date du centenaire de 1787, où l'état

civil, c'est-à-dire la patrie légale, a été rendu aux protestants. Nous espérons que ces deux anniversaires provoqueront parmi les protestants de France des travaux historiques dignes des grands souvenirs dont les descendants des vieux huguenots sont les héritiers. En attendant, on ne peut qu'inviter ceux qui s'intéressent à l'histoire du protestantisme à encourager de tout leur pouvoir la continuation de la nouvelle édition de la *France protestante*, qui est assurément un des plus beaux ouvrages biographiques et bibliographiques de notre temps.

— Signalons diverses réimpressions récentes : 1° *la Révolution française*, par M. H. CARNOT, sénateur et membre de l'Institut (G. Baillière); c'est le nom de l'auteur qui recommande ce volume plutôt que la nouveauté des faits ou l'originalité des idées; 2° *la Révolution française et la féodalité*, 3<sup>e</sup> édit., par M. H. DONIOL (Ghio et Guillaumin), livre remarquable à bien des égards et très suggestif; 3° *l'Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, par l'abbé LEBEUF (Féchoz et Letouzey). Le texte vient de paraître en entier en 5 vol. Un 6<sup>e</sup>, qui paraîtra bientôt, renfermera : 1° les tables des noms de lieux et de personnes; 2° des additions et corrections; 3° une bibliographie raisonnée des sources imprimées ou manuscrites consultées par l'auteur; enfin l'indication des principaux ouvrages ayant trait à l'histoire de l'ancien diocèse, publiés depuis l'apparition de la 1<sup>re</sup> édition.

— M. G. RICHOU, conservateur de la bibliothèque de la Cour de Cassation, vient de publier un *Traité théorique et pratique des archives publiques* (P. Dupont) qui, bien que consacré surtout aux règlements administratifs qui régissent la matière, renferme cependant des renseignements historiques sur la formation des divers dépôts d'archives et sur les divers régimes qu'elles ont traversés. Ce petit livre sera consulté avec fruit par les historiens et les guidera dans nos nombreux dépôts.

— M. Ulysse ROBERT a réuni en un volume le *Recueil de lois, décrets, ordonnances, arrêtés, circulaires, etc., concernant les bibliothèques publiques communales, universitaires, scolaires et populaires*, qui ont paru dans le *Cabinet historique* (Champion). Ce recueil, auquel manquent cependant certains décrets récents et très importants, sera le manuel indispensable de tous les bibliothécaires de province.

— Dans l'excellente notice qu'il vient de consacrer à l'histoire de l'École normale, de 1810 à 1883, dans la *Revue de l'enseignement supérieur*, M. P. DUPUY nous fait une promesse que nous enregistrons avec plaisir, celle de donner une histoire développée de l'École normale supérieure.

— M. BONNASSIEUX poursuit ses études sur les institutions commerciales et industrielles de l'ancienne France. Sa dernière brochure traite des *Assemblées représentatives du commerce sous l'ancien régime* (Berger-Levrault, 23 p. in-8°). Ces assemblées, instituées par Colbert en 1669 et organisées de nouveau en 1727, furent fréquemment réunies au XVIII<sup>e</sup> s. et rendirent de réels services.

— M. L.-M.-F. GUILLER a consacré deux vol. grand in-8° à des



*Recherches sur Changé-lès-Laval* (Laval, Chailland, 14 fr., par poste 16 fr. 25). Le premier vol. est consacré à l'histoire religieuse, le second à l'histoire féodale. Ce travail fut entrepris, pendant les loisirs de son ministère, par M. Guiller, alors curé de Changé, pour répondre au vœu exprimé en 1838 par M. Bouvier, évêque du Mans, de voir les curés de son diocèse entreprendre l'histoire de leur paroisse. On se rappelle que tout récemment l'archevêque d'Auch a adressé la même invitation aux curés de son diocèse. Plusieurs bons travaux, entrepris pour répondre au désir de l'évêque, furent composés et quelques-uns publiés. Celui de M. Guiller comptera parmi les meilleurs. Composé d'après un ordre strictement chronologique et sans prétentions littéraires, ce n'est qu'un recueil de documents et de renseignements, mais très diligemment recueillis et instructifs pour l'histoire politique, religieuse, sociale et économique.

— Depuis le mois d'octobre, M. NAUROY, bien connu par ses publications sur l'histoire contemporaine, et qui, récemment encore, signalait l'intérêt des mémoires autographiés de M<sup>me</sup> de Gontaud conservés à la Bibl. nat., publie sous le titre *Le Curieux* un recueil de pièces inédites ou peu connues sur la Révolution, l'Empire et la Restauration. On y trouvera de piquants documents sur Talleyrand, M<sup>me</sup> de Staël, etc.

— On annonce la publication d'une nouvelle revue provinciale : *la Revue bourbonnaise, historique, artistique, archéologique*, publiée sous la direction de M. Georges GRASSOREILLE, ancien élève de l'École des chartes, archiviste de l'Allier.

— A l'occasion du congrès des Orientalistes de Leyde, M. A. CARNIÈRE a mis en tête du volume des *Mélanges orientaux*, publié par l'École des langues orientales vivantes, une intéressante *Notice historique* sur cette École. Il a donné dans le même recueil un mémoire *sur un reliquaire arménien de la collection Basilewski*, offert probablement par le catholicos Constantin II lorsqu'il était abbé de Skevra entre 1289 et 1307.

— M. GERMAIN BASTY vient de publier un magnifique volume de 275 p. in-4° (Lahure), contenant l'inventaire de Marie-Josèphe de Saxe, dauphine de France, femme du dauphin fils de Louis XIV. Une double introduction, biographique et artistique, pleine de curieux détails, précède le texte de l'inventaire.

— M. H. CORDIER, dont la compétence dans tout ce qui touche à l'Extrême Orient est bien connue, vient de faire paraître deux brochures d'un haut intérêt dans les circonstances actuelles : un historique lumineux du *Conflit entre la France et la Chine* (Cerf, 48 p. petit in-8°) ; et le *Consulat de France à Hué sous la Restauration*. Documents inédits tirés des archives du département des affaires étrangères, de la marine et des colonies (Leroux, 134 p. gr. in-8°).

LIVRES NOUVEAUX. — HISTOIRE LOCALE. — *C<sup>te</sup> de Charpin-Feuguerolles. Le prieuré de Saint-Romain-le-Puy en Forez* (extrait de la *Revue lyonnaise*). Lyon,

impr. Pitrat. — *Dupuy*. La Bretagne au xviii<sup>e</sup> s.; épisode de l'histoire de la ville de Dinan. Rennes, impr. Catel. — *Abbé Esnault*. Entrées et funérailles au Mans au xviii<sup>e</sup> s. Le Mans, Pellechat. — *Legeay*. Vente des biens nationaux du canton de Mayet et de quelques établissements religieux du Mans. Le Mans, Leguicheux-Gallienne. — *Save et Schuler*. L'église de Saint-Dié; 1<sup>re</sup> partie : Notice historique jusqu'au xiii<sup>e</sup> s. (extrait du Bull. de la Soc. philom. vosgienne). Saint-Dié, impr. Humbert. — *L. de Bonnaull*. Un budget d'Abbeville à la fin du siècle dernier (extrait des Mém. de la Soc. d'émulation d'Abbeville). Abbeville, impr. Paillart. — *A. de Charmasse*. Une révolution dans la ville de Saulieu en 1409 (extrait des Mém. de la Soc. Eduenne). Champion. — *Dutilleul et Depoin*. L'abbaye de Maubuisson; histoire et cartulaire. Pontoise, impr. Paris (p. p. la Soc. hist. du Vexin). — *Em. Forestié*. Récit des troubles de Montauban en 1790. Montauban, impr. Forestié. — Chronique de Bordeaux; Ephémérides des jugements de la commission militaire sous la Terreur, du 23 oct. 1793 au 31 juillet 1794. Bordeaux, libr. Nouvelle. — *Floquet*. Anecdotes normandes, 2<sup>e</sup> édit. Rouen, Cagniard. — *Haristoy*. Recherches historiques sur le pays basque; t. I. Bayonne, Lasserre; Paris, Champion. — *Diancourt*. Les Allemands à Reims en 1870. Reims, Michaud. — *Storelli*. Notice historique et chronologique sur les châteaux de Fougères et du Gué-Péan. Boschet. — *Daux*. Histoire de l'église de Montauban. T. II, 3<sup>e</sup> période, n<sup>o</sup> 4. Bray et Retaux. — *Cazals*. Une page de l'histoire de Lauragais ou Histoire de la ville et de la communauté de Montesquieu-sur-Canal. Toulouse, impr. Pinel. — *C<sup>te</sup> de Champagny*. Les députés bretons à la Bastille en 1788. Saint-Brienc, Prudhomme. — *Charvet*. Le Monastier de Tornac, étude archéol. et histor. (extrait du Bulletin de l'art chrétien). Nîmes, impr. Jouve. — *Duval*. L'administration municipale de la commune et du canton de Viry, dép. du Mont Blanc, de l'an I à l'an VII de la République française. Saint-Julien, impr. Mariat. — *A. de la Borderie*. Du rôle historique des saints de Bretagne dans l'établissement de la nation bretonne. Rennes, Plihon. — *Pellisson*. Le corps de ville de Cognac en 1718 (extrait des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis, t. XI). — *Ponton d'Amécourt et Moré de Préviala*. Monnaies mérovingiennes du Gévaudan. Paris, impr. Pillet et Dumoulin. — *Guibert*. Les anciennes corporations de métiers en Limousin (extrait de la Réforme sociale). Limoges, Ducourtieux. — *Quervau-Lamerie*. La vie à Laval au xviii<sup>e</sup> s. Laval, impr. Moreau. — *Vincent*. Le voyage du bon duc Antoine de Lorraine à Valenciennes en 1543 (extrait des Travaux de l'Acad. nat. de Reims). Menu. — *E. Lainé de Néel*. Histoire et antiquités des communes de Durcet, de Sainte-Opportune, de Saint-Pierre-du-Regard et de Sainte-Honorine-la-Chardonne. Bellême, Ginoux. — *C. de Beau-repaire*. Louis XIII et l'assemblée des Notables à Rouen en 1617. Rouen, Cagniard. — *Courbe*. Histoire des villes vieille et neuve de Nancy, par le sieur Linnois, prêtre. Nancy, impr. Fringnel et Guyot. — *Saulnier*. Les Sévigné en Bretagne: la terre de Sévigné-en-Cesson (extrait des Mém. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine, t. XVI). Rennes, impr. Catel.

BIOGRAPHIES. — *C<sup>te</sup> de Brandt de Galametz*. Histoire généalogique de la maison de Tramecourt, Werchin, Marconne, Ivergny, etc. Arras, impr. Laroche. — *L. Germain*. Recherches généalogiques sur la famille de Pillart de Naives. Nancy, impr. Crépin-Leblond. — *Blancard*. Les vicomtes de Marseille descendant d'Arulfe, seigneur de Trets; lettre à M. le marquis de Forbin d'Oppède. Marseille, impr. Barlatier-Feissat. — *R. de Quirielle*. Généalogie de la famille Richar de Soulltrait et de Lisle, rédigée sur titres originaux. Lyon, impr. Mougín-Rusand. — *Chabau*. Sainte Thèodechilde, vierge, fille de Clovis,

fondatrice du monastère de Saint-Pierre-le-Vif à Sens et du pèlerinage de Notre-Dame des Miracles à Mauriac, 498-560. Aurillac, impr. Bonnet-Picut. — *M. de Vissac*. Un conventionnel du Puy-de-Dôme : Romme le Montagnard. Clermont-Ferrand, Dihun-Vivès.

**DOCUMENTS.** — *Finot*. Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790 de la ville de Comines, dép. du Nord. Lille, impr. Danel. — *Leverrière*. Petits mémoires sur la chouannerie de l'an IV dans le Morbihan (extrait de la Rev. de la Révolution). Nantes, impr. Forest et Grimaud. — *Mavidal et Laurent*. Archives parlementaires de 1787 à 1860. 1<sup>re</sup> série (1789-1800), t. XIV et XV : 21 avril, 30 mai 1790. 2<sup>e</sup> série (1800-1860), t. LIV, 13 mai-16 juin 1828. Paul Dupont. — *Gadaruel*. Relation du séjour des Français à Moscou et de l'incendie de cette ville en 1812, par un habitant de Moscou. Paris, Mellier. — Procès-verbaux et documents de la Commission historique et archéologique du département de la Mayenne; t. II. Laval, impr. Moreau. — *C. Joret*. Correspondance inédite de L. A. de Bourbon, duc du Maine, avec Lamoignon de Basville, 179-16. Champion. — *Bonnardot*. Histoire générale de Paris : Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris; t. I, 1499-1526. Impr. nat. — *Conny et Chazaud*. Inventaire sommaire des archives communales du dép. de l'Allier antérieures à 1790. Moulins, impr. Ducroux et Gourjon-Dulac. — *Queruau-Lamerie*. Titres et documents concernant la commanderie de Théval de l'ordre de Malte (extraits des Procès-verbaux de la Commission hist. et archéol. de Mayenne, t. II). Laval, impr. Moreau. — *Tortat*. Un livre de raison du xvii<sup>e</sup> s. : journal de Samuel Robert, lieutenant particulier en l'élection de Saintes, 1639-68 (extrait des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis, t. XI). — *Van Robais*. Notes d'archéologie, d'histoire et de numismatique, 3<sup>e</sup> série (extrait des Mém. de la Soc. d'émul. d'Abbeville). Abbeville, imp. Paillart.

**Belgique.** — L'Académie royale de Belgique (classe des lettres) a mis au concours les sujets suivants : 1<sup>o</sup> Pour 1884 : faire l'histoire des origines, des développements et du rôle des officiers fiscaux près les conseils de justice dans les anciens Pays-Bas depuis le xv<sup>e</sup> s. jusqu'à la fin du xviii<sup>e</sup> s. — Faire, d'après les auteurs et les inscriptions, une étude historique sur l'organisation, les droits, les devoirs et l'influence des corporations d'ouvriers et d'artistes chez les Grecs et les Romains. — Faire le tableau des institutions politiques et civiles de la Belgique sous la dynastie mérovingienne. 2<sup>o</sup> Pour 1885 : quelle influence politique la France essaya-t-elle d'exercer dans le pays de Liège depuis Louis XI jusqu'à la fin du règne de Louis XIV ? Quelle fut, pendant la même période, l'attitude des souverains des Pays-Bas ? — Comment était constituée, jusqu'au commencement du xv<sup>e</sup> s., la représentation des communes de Flandre ?

— Le 30 septembre dernier a eu lieu à Ypres, dans la superbe salle gothique des Halles, une manifestation imposante en l'honneur de M. VANDENPEEBEBOOM, ministre d'État, à l'occasion de la publication du dernier volume de ses *Ypriana*. Le roi des Belges lui a envoyé le jour même le grand cordon de l'ordre de Léopold. Le t. VII et dernier des *Ypriana* (Bruges, de Zuttere) est consacré à « Ypres et à ses comtes *Leliaerts* (partisans du Lys, c.-à-d. de la France); attaque et défense

des institutions communales. » Il embrasse toutes les luttes politiques de la puissante ville d'Ypres avant sa décadence, sous les règnes de Louis de Nevers et de Louis de Male.

— La *Bibliotheca Belgica*, l'excellente bibliographie générale des Pays-Bas, publiée par M. Ferd. VANDER HAEGHEN, bibliothécaire de l'Université de Gand, et ses deux savants collaborateurs, MM. ARNOLD et VANDEN BERGHE, en est arrivée à sa 44<sup>e</sup> livraison. Signalons, dans les parties publiées récemment, la notice sur la Bible flamande de 1525 et la grande étude sur les concours des chambres de rhétorique dans les Pays-Bas de 1539 à 1709.

— M. Joseph VANDEN BRANDE, archiviste-adjoint de la ville d'Anvers, vient de publier le dernier fascicule de sa *Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool* (Histoire de l'École de peinture anversoise. — Anvers, Buschmann). Cet ouvrage, qui a été couronné lors du troisième centenaire de Rubens, en 1877, et ne comprend pas moins de 1436 p. in-8<sup>o</sup>, est un des plus remarquables et mériterait certainement d'être traduit en français.

— Mgr NAMÈCHE, ancien recteur de l'Université catholique de Louvain, continue la publication de son grand *Cours d'histoire nationale* (Louvain, Ch. Fonteyn). Le tome XI (pages 1215 à 1530) vient de paraître. Il embrasse le règne de Charles-Quint dans les Pays-Bas depuis la seconde expédition contre les Barbaresques jusqu'à la réunion des Pays-Bas, sous le nom de Cercle de Bourgogne. Ce volume et les deux précédents sont surtout intéressants en ce qu'ils offrent la contrepartie, au point de vue catholique, du grand ouvrage de M. Alex. Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique* (10 volumes, Bruxelles, 1858-1860).

— M. Ernest NYS, juge à Bruxelles, a édité avec soin *l'Arbre des batailles* d'Honoré Bonnet (Bruxelles, Muquardt). C'est un des premiers traités de droit international en langue française. M. Nys a consacré aussi une notice intéressante aux *Siete Partidas* d'Alphonse de Castille, étudiées au point de vue du droit de la guerre (Ibid.).

— M. Léon VANDERKINDERE, professeur à l'Université libre de Bruxelles, l'auteur du beau livre sur *Le siècle des Artevelde*, vient de publier une petite *Histoire de l'Antiquité* (Bruxelles, Lebègue). C'est un manuel scolaire conçu sur un plan tout à fait original et qui attirera certainement l'attention des hommes d'enseignement historique.

— M. Armand FRESON, avocat à Liège, vient de mettre au jour les *Souvenirs personnels* (1821-1841) et *Correspondance diplomatique* de Joseph Lebeau, qui a joué l'un des rôles les plus décisifs dans la révolution belge de 1830. M. Freson y a joint une préface historique d'une franchise, d'une fermeté et d'une impartialité rares en Belgique sur ce sujet encore brûlant (Bruxelles, Office de publicité).

— M. Eug. HUBERT, dans sa notice sur *Les réformes de Marie-Thérèse dans l'enseignement moyen au Pays-Bas* (Gand, Vander Haeghen), a

écrit une page curieuse de l'histoire de l'enseignement public en Belgique. Il s'appuie sur un grand nombre de documents inédits des archives du royaume à Bruxelles.

— Nous avons reçu, de la part de notre collaborateur belge, l'ouvrage suivant : *Université de Liège. Travaux du cours pratique d'histoire nationale* de Paul FREDERICQ, professeur ordinaire. (Premier fascicule : Dissertations sur l'histoire des Pays-Bas au XVII<sup>e</sup> siècle. Gand, J. Vuylsteke; La Haye, M. Nyhoff.) — Outre une introduction du professeur sur l'enseignement supérieur de l'histoire en Belgique et sur les réformes dont il le croit susceptible, ce volume contient quatre dissertations, qui donnent une très haute idée de ce que sont ces cours pratiques : *L'origine maternelle et la naissance de Marguerite de Parme, régente des Pays-Bas*, par M. G. CRUTZEN; *Les édits des princes-évêques de Liège en matière d'hérésie au XVI<sup>e</sup> siècle* par M. H. LONCHAY; *L'enseignement public des Calvinistes à Gand (1578-1584)* par M. FREDERICQ, et *Le renouvellement en 1578 du traité d'alliance conclu à l'époque de Jacques van Artevelde entre la Flandre et le Brabant* par le même.

— La 5<sup>e</sup> édition de l'excellent manuel de M. P. WILLEMS : *Le Droit public romain*, vient de paraître. (Louvain, Peeters; Paris, Pedone-Lauriel.)

— M. A. WAUTERS a repris dans les *Comptes-rendus de la commission royale d'histoire de Belgique* (4<sup>e</sup> série, t. XI, n<sup>o</sup> 3) la thèse déjà soutenue par lui de l'inauthenticité du testament de la comtesse Ermesinde. Les arguments qu'il oppose au P. Goffinet nous paraissent irréfutables.

— M. J. LAMEERE, procureur général à la cour d'appel de Gand, dont nous avons déjà signalé les savantes monographies sur l'ancien droit flamand, a consacré son dernier discours de rentrée à l'histoire juridique des titres de noblesse dans les Pays-Bas. Ce discours est intitulé *Titres et noms* (Gand, Annoot-Braeckman). — L'anonyme érudit, qui produit sans se lasser des fragments historiques sur l'ancien pays de Liège, vient de publier : *Les graveurs liégeois et leurs portraits* (1366-1850) et *Gilles Demarteau, graveur du roi* (1722-1776), et son école (Bruxelles, Van Trigt).

— M. Victor GANTIER, journaliste belge résidant à Berlin, a fait paraître à Bruxelles un livre paradoxal intitulé : *Rénovation de l'histoire des Franks* (Office de publicité). L'an passé, il nous donnait de même sa *Conquête de la Belgique par Jules César*. (Même éditeur.)

— M. GOBLET D'ALVIELLA est connu de tous nos lecteurs par ses travaux sur l'histoire religieuse contemporaine. Par ses études et ses voyages, il est arrivé à des vues d'ensemble sur la marche des idées religieuses sur les différents points du globe. Son volume sur *l'Évolution religieuse contemporaine* (Paris, G. Baillières; Bruxelles, Muquardt) donne les résultats auxquels il est arrivé. Il passe en revue, dans les deux premières parties, les diverses tendances religieuses et philosophiques qui se partagent aujourd'hui l'Angleterre et les États-Unis.

Une troisième partie, la plus remarquable, est consacrée aux mouvements religieux dans l'Inde contemporaine. Les Hindoux cherchent à se créer, en dehors du christianisme, un idéal religieux qui leur soit propre. Leurs efforts dans ce sens méritent l'attention sympathique de l'Europe, et on sera reconnaissant à M. d'Alviella de nous les avoir fait connaître.

LIVRES NOUVEAUX. — *F. Brabant S. J.* Histoire du moyen âge. Paris, Soc. gén. de librairie cath. — *Ed. Mailly.* Histoire de l'Académie impériale et royale des sciences et des lettres de Bruxelles. Bruxelles, Hayez. — *Alph. Wauters.* Landen : description, histoire, institutions. Ibid. — *P. Alberdingk Thijm.* De gestichten van liefdadigheid in België van Karel den groote tot aan de xvi<sup>e</sup> eeuw (les établissements de bienfaisance en Belgique depuis Charlemagne jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle). Mémoire couronné par l'académie. Ibid.

DOCUMENTS. — *L. Giltiodts-van Severen.* Coutumes des pays et comté de Flandre. Coutume du bourg de Bruges, t. II. Bruxelles, Gobbaerts. — *L. Devillers.* Inventaire analytique des archives de la ville de Mons. Chartes, t. I. Mons.

**Allemagne.** — Nous avons le regret d'annoncer la mort de notre collaborateur M. Arnold SCHLEFER, professeur à l'Université de Bonn, décédé subitement le 19 nov. dernier. M. Schæfer possédait les connaissances historiques les plus étendues ; aussi érudit en fait d'antiquité grecque qu'en fait d'histoire moderne, on lui doit une des meilleures biographies de Démosthènes, et une des meilleures histoires de la guerre de Sept ans que nous possédions. L'an dernier, ses élèves fêtaient le 25<sup>e</sup> anniversaire de son professorat à Bonn, et plusieurs d'entre eux publiaient à cette occasion un recueil de Mémoires historiques dont nous avons donné la table des matières (*Historische Untersuchungen Arn. Schæfer gewidmet* ; Bonn, Strauss, 1882). Cette mort prématurée (né en 1819, M. Schæfer avait 64 ans) est une perte réelle pour la science. Il nous donnait récemment encore un long article sur le 3<sup>e</sup> volume de la *Weltgeschichte* de M. L. von Ranke dont il saluait la vigoureuse vieillesse. Il a été brusquement arrêté au seuil de cet âge, que la vigueur de son esprit semblait ne devoir pas redouter.

— On annonce la mort (13 sept.) de M. Roderich von SPITZING, professeur à l'Université de Bonn, où il enseignait depuis 1869 ; il était très versé dans la science du droit, et avait étudié surtout l'histoire de la réception du droit romain en Allemagne ; on lui doit une *Geschichte der populären Literatur des römisch-kanonischen Rechtes in Deutschland*, et le 1<sup>er</sup> vol. d'une *Geschichte der deutschen Rechtswissenschaft*.

— M. DE WILAMOWITZ-MOELLENDORF, professeur de philologie à l'Université de Greifswald, est passé à celle de Göttingue. — M. MILCHHOFER, professeur d'archéologie à Göttingue, a été appelé à l'Académie de Munster.

— La Commission historique des sciences de Bavière a mis en distribution, dans le courant de l'année 1883, le t. II des *Jahrbücher des frankischen Reichs unter Karl dem Grosse* par M. B. SIMSON ; *Konrad III* par M. BERNHARDI, la 2<sup>e</sup> partie du t. V des *Briefe und Acten zur*

*Geschichte des 30 Jahr. Kriegs* (la politique bavaroise de 1591 à 1597) par M. F. STIEVE; le t. VIII des *Deutsche Reichstagsacten*, 2<sup>e</sup> partie, 1421-26, par M. KERLER; le t. XIX de l'histoire des sciences en Allemagne, époque moderne : *Geschichte der classischen Philologie in Deutschland* par M. C. BURSIAN; les livr. 77 à 85 de l'*Allgemeine deutsche Biographie*; le t. XXIII des *Forschungen zur deutschen Geschichte*. — L'histoire de l'historiographie allemande par M. VON WEGELE est sous presse, ainsi que le t. II et dernier des *Jahrbücher Kaiser Konrads II*, par M. BRESLAU, et le t. VI des *Hanserecesse* par M. KOPPMANN. — La Commission avait mis au concours, en 1879, une étude sur l'histoire de l'enseignement en Allemagne depuis les temps les plus anciens jusqu'au milieu du XIII<sup>e</sup> s.; un prix de 2,500 m. a été décerné à M. SPECHT, dont le travail est cependant inachevé; 1,500 m. lui sont réservés quand il sera fini; un accessit de 1,000 m. a été accordé à M. G. MEIER.

— Nous annonçons dernièrement (XXIII, 240) le t. X du *Corpus inscriptionum latinarum* publié par M. MOMMSEN. Le t. IX vient de paraître. Il contient les inscriptions latines de la Calabre, de l'Apulie, du Samnium, de la Sabine et du Picenum (Berlin, Reimer; prix, 90 m.).

— La 4<sup>e</sup> partie de la *Weltgeschichte* de L. VON RANKE, qui vient de paraître, traite de l'empire à Constantinople et des Germains; il va de Constantin à la fin de Justinien et à l'établissement des Lombards en Italie; il est suivi d'Analectes sur Eusèbe, Zosime, Jordanis, Grégoire de Tours et Paul Diacre (Leipzig, Duncker et Humblot).

— Dans le *Beiheft zum Militair-Wochenblatt* (1883, 7<sup>e</sup> livr.), on trouvera un article du major Max JAEHNS qui renferme une bibliographie très étendue et très intéressante de tous les travaux auxquels les commentaires de César ont donné naissance : *Cæsars Kommentarien und ihre literarische und Kriegswissenschaftliche Folgewirkung*.

— Les amis et disciples de K. W. NITZSCHE s'occupent de réunir et de publier les cours de ce maître trop tôt enlevé à la science et à l'enseignement. M. G. Matthæi s'est chargé d'éditer la *Geschichte des deutschen Volkes im X<sup>ten</sup> u. XII<sup>ten</sup> Jahr*. (Leipzig, Duncker et Humblot), dont le 2<sup>e</sup> vol. nous conduit jusqu'à Henri VI. M. G. Thouret publie la *Geschichte der römischen Republik* (ibid.) précédée d'une introduction très remarquable sur l'histoire de l'historiographie depuis l'antiquité jusqu'à Niebuhr, le maître de la critique moderne aux yeux de Nietzsche. Le premier vol. de cette histoire de la République romaine s'étend jusqu'à Zama. Des cours publics laissent toujours à désirer, soit au point de vue de la composition, soit à celui de la précision. Toutefois, il était bon de conserver le souvenir de l'enseignement d'un des critiques les plus hardis et les plus vigoureux, d'un des esprits les plus compréhensifs de l'Allemagne contemporaine.

— Les fasc. 3 et 4 des *Regesta pontificum romanorum*, de Jaffé, nouvelle édition par M. Wattenbach, sont parus (Leipzig, Veit); ils vont de Léon II à Benoit VII, 682-975 (n<sup>os</sup> 2121 à 3787, correspondant aux

anciens numéros de Jaffé, 1635-2899). — M. BORETIUS a publié de même la seconde partie du t. 1<sup>er</sup> des *Capitularia regum francorum* (section II des *Mon. germ. histor.* Hanovre, Hahn); il contient les capitulaires de Louis le Pieux et de Lothaire, suivis de la collection des capitulaires de l'abbé Ansgèse.

— M. le Dr H. WEBER a publié une monographie *Ueber das Verhältniss Englands zu Rom während der Zeit der Legation des Cardinals Otho, 1237-41* (Berlin, Weidmann); l'auteur y étudie les causes et les principaux événements de cette importante légation; c'est un bon chapitre de l'histoire des rapports entre le gouvernement anglais et le pape au XIII<sup>e</sup> s. Il fait suite à une brochure publiée en 1877 (Londres, Bell): *On the relations between England and Rome during the earlier portion of the reign of Henry III*, où M. LUARD a donné, par ordre chronologique, l'analyse des actes pontificaux relatifs à ces mêmes affaires de 1216 à 1235.

— M. O. HARTWIG a réuni en un volume un certain nombre de mémoires relatifs à l'histoire d'Angleterre déjà publiés dans différents recueils par le regretté R. PAULI (*Aufsätze zur englischen Geschichte; neue Folge.* Leipzig, Hirzel). Il contient les études suivantes: 1<sup>o</sup> La cathédrale de Durham; sa fondation et son histoire; 2<sup>o</sup> Origines de l'unité politique en Grande-Bretagne, histoire de la réunion de l'Écosse à l'Angleterre; 3<sup>o</sup> Henri V Lancastre; sa biographie, son génie diplomatique et militaire; 4<sup>o</sup> les débuts de Henri VIII (inachevé); 5<sup>o</sup> Thomas Cromwell, « le Marteau des Moines »; 6<sup>o</sup> Les visées de la maison de Hanovre à la couronne d'Angleterre en 1711, d'après les rapports si instructifs de Hans Caspar von Bothmer conservés aux archives royales de Hanovre; 7<sup>o</sup> Difficultés confessionnelles lors de l'avènement au trône d'Angleterre de la maison de Hanovre; 8<sup>o</sup> Robert Peel; 9<sup>o</sup> C.-K.-J. de Bunsen. Une esquisse biographique par M. Hartwig ouvre le volume.

— Depuis le 1<sup>er</sup> oct. paraît, sous la direction de MM. FALK, NICK et ZAUM, une revue trimestrielle intitulée: *Geschichtsblätter für die mittelrheinischen Bistümer*, consacrée à l'étude du passé ecclésiastique des évêchés actuels de Mayence, Limbourg et Trèves.

— La *Bibliotheca historica*, publiée chez Vandenhœck et Ruprecht, a cessé de paraître depuis la mort de son directeur, M. EHRENFEUCHTER.

— On dément formellement la prochaine apparition des Mémoires du duc régnant de Cobourg.

— On a retrouvé aux archives de l'État prussien, et M. de Sybel se propose de publier le journal ms. tenu très régulièrement par un des lecteurs de Frédéric le Grand, Catte, de la Suisse française.

— Le 10<sup>e</sup> fasc. du *Neuer Anzeiger für Bibliographie und Bibliothekswissenschaft* (1883) contient des détails intéressants sur l'histoire littéraire des Bénédictins, par Jules PETZOLDT.

— M. ALBERTI publiera, dans le courant de 1884 (à Kiel, Biernatzki), un lexique des écrivains du Sleswig-Holstein-Lauenbourg, de 1866 à 1882.



— M. EWALD, de Berlin, a été chargé par la Société Savigny de préparer l'édition de l'AVELLANA, recueil d'écrits et d'ordonnances de l'Église romaine et des papes, des iv<sup>e</sup>, v<sup>e</sup> et vi<sup>e</sup> s.

— La première édition critique de la *Lex Ribuariva* et de la *Lex Francorum Chamavorum*, donnée par M. R. SOHM dans le t. V des *Leges et monumenta Germaniae*, vient d'être réimprimée dans la petite édition classique in-8° (Hanovre, Hahn, 146 p. in-8°).

— M. O. HARTWIG a tiré à part son excellent mémoire paru dans l'*Archivio Storico Napoletano* sur « le roi Guillaume I<sup>er</sup> et le grand amiral Maione de Bari » (Naples, 93 p. in-8°). Il montre dans ce mémoire combien l'histoire de Hugo Falcandus a calomnié Guillaume I<sup>er</sup> et son ministre, et émet l'hypothèse très vraisemblable que Hugo Falcandus n'est pas Hugues Foucaut, abbé de Saint-Denys, comme on l'a cru, mais un chanoine de la chapelle royale de Palerme, Falcus, ami du trésorier Pierre.

LIVRES NOUVEAUX. — ANTIQUITÉ. — *Schiller*. Geschichte der römischen Kaiserzeit. Bd. I. Gotha, Perthes. — *Sohm*. Institutionen des römischen Rechts. Leipzig, Duncker et Humblot. — *Merkel*. Abhandlungen aus dem Gebiete des römischen Rechts. Halle, Niemeyer. — *Samwer*. Geschichte des älteren römischen Münzwesens bis circa 200 vor Christi; hgg. von Bahrfeldt. Berlin, Kuhl. — *Gilbert*. Geschichte und Topographie der Stadt Rom im Alterthum. Leipzig, Teubner. — *Hitze*. De Sexto Pompeio. Breslau, Kœbner.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — *Hecker*. Die territoriale Politik des Erzbischofs Philipp I von Cöln, 1167-91. Leipzig, Veit. — *Von der Ropp*. Hanserecesse, 1231-76. Bd. IV. Leipzig, Duncker et Humblot. — *Kerler*. Deutsche Reichstagsacten unter Kaiser Sigmund, 1421-26. Gotha, Perthes. — *Wuestenfeld*. Die Cutiten in Süd-Arabien im XI (xvii) Jahr. Göttingue, Dieterich. — *Bellesheim*. Geschichte der katholischen Kirche in Schottland von der Einführung des Christenthums bis auf die Gegenwart. Mayence, Kirchheim. — *Fromm*. Die Kaiserwahl Franz I; ein Beitrag zur deutschen Reichsgeschichte d. xviii Jahr. Jéna, Deistung. — *Losert*. Hus und Wiclif. Leipzig, Freytag. — *Hopf*. Nouveau recueil général des traités et autres actes relatifs aux rapports de droit international. T. VIII. Göttingue, Dieterich. — *Balan*. Monumenta reformationis Lutheranae ex tabulariis S. Sedis secretis, 1521-25. Fasc. I. Ratisbonne, Pustet. — *Fischer*. Die Landfriedensverfassung unter Karl IV. Göttingue, librairie acad. — *Sepp*. Tagebuch der unglücklichen Schottenkœnigin Maria Stuart während ihres Aufenthaltes zu Glasgow, 23-27 janv. 1567, Theil II. Munich, Lindauer. — Deutsche Geschichte, Bd. I, par *F. Dahn*. Bd. VI, par *A. Dove*. Gotha, Perthes. — *Giseke*. Die Hirschauer während des Investiturstreites; ibid. — *Seelaender*. Graf Seckendorff und die Publicistik zum Frieden von Füssen, 1745; ibid. — *Küster*. Beiträge zur Finanzgeschichte des deutschen Reiches nach dem Interregnum 1273-1313. Leipzig, Fock. — *Seidensticker*. Die erste deutsche Einwanderung in Amerika und die Gründung von Germantown, 1683. Göttingue, Dürlich. — *Bezold*. Kaiser Rudolf II und die heilige Liga. Munich, Franz. — *Einert*. Johann Jeger aus Dornheim, ein Jugendfreund Luthers. Jéna, Fischer. — *Kolde*. Martin Luther, eine Biographie. Gotha, Perthes.

HISTOIRE LOCALE. — *Grevel*. Uebersicht der Geschichte des Landkreises Essen. Essen, Geck. — *Kestner*. Beiträge zur Geschichte der Stadt Thorn. Thorn, Lambeck. — *Von Bergmann*. Zur Geschichte der Entwicklung deuts-

cher, polnischer und jüdischer Bevölkerung in der Provinz Posen. Tubingue, Laupp. — *Mayer*. Geschichte der Burggrafen von Regensburg. Munich, Rieger. — *Wagner*. Grunau's preussische Chronik. Bd. II. Leipzig, Duncker et Humblot. — *Hoffmann*. Geschichte der directen Steuern in Baiern vom Ende des XIII bis zum Beginn des XIX Jahrh.; *ibid.* — *Philippi* et *Walty*. Preussisches Urkundenbuch. Politische Abtheilung. Bd. I. Königsberg, Hartung. — *Geisthirt*. Historia Schmalcaldica, oder histor. Beschreibung d. Herrschaft Schmalkalden. Smalcalde, Wilisch. — *Mehlis*. Studien zur ältesten Geschichte der Rheinlande, 7<sup>e</sup> Abth. Leipzig, Duncker et Humblot. — *Folkmer* et *Hohaus*. Geschichtsquellen der Grafschaft Glatz. Bd. I. Habelschwert, Franke. — *Løgel*. Die Bischofswahlen zu Münster, Osnabrück, Paderborn, 1256-1389. Paderborn, Schöningh. — *Seifert*. Die Reformation in Leipzig. Leipzig, Hinrichs. — *Giesberg*. Geschichte der Pfarreien des Decanates Grevenbroich. Cologne, Bachen. — *Grünhagen*. Geschichte Schlesiens. Lief. 4. Gotha, Perthes. — *Von Heine- mann*. Geschichte von Braunschweig und Hannover. Bd. I; *ibid.* — *Jacobs*. Geschichte der in der preussischen Provinz Sachsen vereinigten Gebiete. Lief. 1; *ibid.* — *Hülse*. Die Einführung der Reformation in der Stadt Magdeburg. Magdebourg, Creutz. — *Schræder*. Die Einführung der Reformation in Westfalen 1520-40. Minden, Bruns. — *Weech*. Siegel und Urkunden aus dem grossherzogl. Badischen General-Landesarchiv zu Karlsruhe. Francfort-sur-le-Mein, Keller.

DOCUMENTS. — *Prutz*. Malteser Urkunden und Regesten zur Geschichte der Tempelherren und Johanniter. Munich, Ackermann. — *Bodeman*. Die älteren Zunfturkunden der Stadt Lüneburg: Bd. I. Hanovre, Hahn. — *Burckhardt*. Urkundenbuch der Stadt Arnstadt 704-1495. Iéna, Fischer. — *Stiefel*. Die Duisburger Stadtrechnung von 1417. Duisburg, Ewich.

**Autriche-Hongrie.** — On annonce la mort de M. Adam WOLF, professeur à l'université de Graz. On lui doit plusieurs ouvrages sur l'histoire moderne de l'Autriche: *Wenzel Lobkowitz*; *Geschichtliche Bilder aus Oesterreich*; *Aus dem Hofleben Maria Theresias* (1858); *Die Aufhebung der Klæster in Oesterreich* (1874); il avait aussi publié toute une série de correspondance de personnages princiers, et d'utiles mémoires.

— M. A. LEWICKI a été nommé professeur d'histoire autrichienne à l'université de Lemberg.

— L'académie de Vienne a chargé M. GELDNER, de Tubingue, de préparer une édition critique de l'Avesta. — L'impression du t. III des *Acta conciliorum saeculi decimi quarti* que prépare l'Académie a été commencée en 1882, et sera continuée activement. Le t. V des *Oesterreichische Weisthümer* est sous presse.

LIVRES NOUVEAUX. — *Hwolf*. Aus Erzherzog Johann's Tagebuch; eine Reise in Obersteiermark im J. 1810. Graz, Leuschner et Lubensky. — *Zeissberg*. Aus der Jugendzeit des Erzherzogs Karl Vienne, Gerold. — *Borch*. Die Rechtsverhältnisse der Besitzer der Grafschaft Haag, bis zur Erlangung der Reichsstandshaft. Innsbruck, Rauch. — *Witt*. Regesten zur Geschichte der mainzer Erzbischofe, von Bonifatius bis Uriel von Gemmingen 742? bis 1514. Bd. II. Innsbruck, Wagner. — *Mühlbacher*. Die Regesten des Kaiserreiches unter den Karolingern, 751-918. Lief. 3; *ibid.* — *Meyer*. Albanesische Studien. Vienne, Gerold. — Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen. Bd. IX. Feldzug, 1707; *ibid.* — *Hirsch*. Die Medaillen auf den Entsatz Wiens 1683. Vienne,

Lechner. — *Emler*. Libri confirmationum ad beneficia ecclesiastica Pragensem per archidiocesim, liber VI, 1399-1410. Prague, Rziwnatz. — *C. von Haefler*. Kritische Untersuchungen über die Quellen der Geschichte Philipps des Schönen. Vienne, Gerold. — *Mayer*. Der innerösterreichische Bauernkrieg 1515; *ibid.* — *Huber*. Studien zur Geschichte Ungarns: *ibid.* — *Pfizmaier*. Nachrichten aus der Geschichte der nördlichen Thsi; *ibid.* — *Von Hippisch* et *K. von Lindenbach*. Spanischer Successionskrieg; Feldzug, 1707. Vienne, Gerold. — *Binder*. Sondheim von der Rhœn und seine Chronik. Vienne, Braumüller.

**Suisse.** — M. Albert RILLIET est mort le 30 octobre, au Vangeron, près Genève, à l'âge de soixante-quinze ans. Abstraction faite de quelques ouvrages théologiques, dont le plus important est une traduction des livres du Nouveau Testament d'après le texte grec le plus ancien (1859), il avait publié en 1844 la *Relation du procès criminel intenté à Genève, en 1553, contre Michel Servet*; en 1849, *l'Histoire de la restauration de la république de Genève*; en 1864, une *Lettre à M. Merle d'Aubigné sur deux points obscurs de la vie de Calvin* (première édition de l'Institution chrétienne; voyage de Calvin en Italie), et une *Histoire de la réunion de Genève à la confédération suisse*; en 1866, des *Conjectures historiques sur les homélies d'Avitus*, et une *Notice sur Jeanne de Jussie*; en 1868, les *Origines de la confédération suisse, histoire et légende* (2<sup>e</sup> édition, revue, 1869); en 1869, une *Lettre à M. H. Bordier à propos de sa défense de la tradition vulgaire sur les origines de la confédération*; en 1878, un mémoire sur *le premier séjour de Calvin à Genève* (dans la réimpression du catéchisme français de Calvin, faite en collaboration avec M. Th. Dufour); en 1880, le *Rétablissement du catholicisme à Genève, il y a deux siècles*; enfin, en 1881, une édition nouvelle, avec introduction et commentaire, de l'écrit intitulé : *Guerre et destirance de Genève*.

— Nous recevons de M. Alf. STERN, professeur à l'université de Berne, deux brochures intéressantes. La première est une série de lettres adressées par Stein au baron de Mülinon à Berne au moment de la création du recueil des *Monumenta Germaniae*. On est stupéfait de voir quelles méfiances et quelle hostilité souleva, chez les conservateurs prussiens, cette grande entreprise, et on a là de nouvelles preuves de l'élévation d'esprit et du libéralisme de Stein. Il savait de quel prix est pour la grandeur politique d'une nation son développement scientifique. La seconde brochure est une conférence sur les *Socialistes du temps de la Réforme* (fait partie de la *Sammlung wissenschaftlicher Vortraege*, p. p. Virchow et Holzendorff, Berlin, Habel), peinture vive et éloquentة du mouvement intellectuel et social qui a amené la guerre des paysans et la guerre des anabaptistes. Au milieu des folies et des fureurs de ces luttes, M. Stern fait apparaître la noble figure de Sébastien Frank, qui, au milieu de ses rêves de mysticisme et d'égalité, a entrevu plus d'une des solutions de l'avenir.

**Italie.** — L'*Istituto veneto* a mis au concours les sujets suivants : De

l'origine et vicissitudes des biens communaux en Italie (concours pour le prix ordinaire biennal; terme, 31 décembre 1884). — Des instituts de bienfaisance à Venise (terme, le 31 mars 1884). — Des conditions politiques et sociales, des auteurs et des écrits qui, au XVIII<sup>e</sup> s., ont contribué à développer à Venise les écrits historiques (31 mars 1884).

— M. R. CARDON, à qui nous devons un grand ouvrage en deux volumes sur le développement historique de la constitution anglaise, vient de donner dans une brochure de 118 p. un tableau intéressant de l'*Ordinamento del Governo locale in Inghilterra* (Turin, Loescher).

LIVRES NOUVEAUX. — *Cesca*. L'assedio di Trieste nel 1463; 21 doc. inédits. Vérone, Drucker et Tedeschi. — *Pertile*. Degli ordini politici ed amministrativi della città di Padova nel sec. XIII. Padoue, tip. Randi. — *Russi*. Paleografia e diplomatica de' documenti delle provincie napoletane, con 20 tav. Naples. — *Torelli*. Ricordi intorno alle cinque giornate di Milano, 18-22 marzo 1848. Milan, Dumolard.

**Grande-Bretagne.** — La Camden Society a décidé de publier pour l'exercice de 1884-85 : 1<sup>o</sup> un mémoire politique par le duc de Leeds, 1792-93, publié par M. O. Browning; 2<sup>o</sup> des documents relatifs à la chute du protecteur Somerset, publiés par M. Pocock; 3<sup>o</sup> le t. II des Lauderdale Papers, par M. Airy; le t. I<sup>er</sup>, assigné à l'exercice de l'année présente, vient d'être publié; le Note-book de Gabriel Harvey est sous presse.

— L'*Archæological and topographical Association* du comté d'York a décidé de publier les registres des paroisses antérieures à la loi générale sur les registres de l'état civil.

— L'infatigable M. Edward A. FREEMAN a réuni en volume une série de discours et d'adresses prononcés devant différentes sociétés archéologiques sur plusieurs villes et districts d'Angleterre (*English towns and districts*, Macmillan). Il y a beaucoup à apprendre dans ces courtes monographies qui, sans appareil d'érudition, sont pour la plupart de véritables mémoires d'archéologie et d'histoire. Le sujet en est très varié : il y est question de colonies romaines (la *Lindum colonia*, la *Colonia Camulodunum*), d'anciennes églises, comme le prieuré de Merton, l'abbaye de Saint-Alban, la collégiale d'Arundel; de châteaux féodaux : comme ceux des Percy, du comté de Pembroke, de Wareham et de Corfe, etc.; de villes importantes comme Oxford et Cambridge, Exeter et Carlisle, etc.; signalons, p. 103-134, une curieuse étude sur l'origine de certains comtés de l'Angleterre (the Shire and the Gâ). Tout cela, dit avec beaucoup de verve et d'humour.

**États-Unis.** — La *Maryland historical society* a publié le t. I<sup>er</sup> des archives de Maryland; c'est un volume in-4<sup>o</sup> de plus de 600 p., il contient les actes de l'assemblée générale de l'état de janvier 1638 (n. st.) à sept. 1664, transcrits avec la plus rigoureuse exactitude; c'est le fondement de l'histoire du Maryland que l'on trouve dans ce beau volume; ce travail fait grand honneur à M. BROWNE qui l'a entrepris et à

M. LEE, bibliothécaire de la Société, qui en a surveillé de près l'impression. Le 1<sup>er</sup> vol. des archives du Maryland a été publié aux frais de l'État.

LIVRES NOUVEAUX. — *G. Ticknor Curtis*. Life of James Buchanan, 15th president of the U.-S. 2 vol. in-8°. New-York, Harper. — *Keith*. Le provincial Councillors of Pennsylvania, 1733-76. Philadelphia, 1414, Spruce Street. — Autobiography of Charles Biddle, vice-president of the supreme executive council of Pennsylvania, 1745-1821. Philadelphie, Claxton. — *Cooke*. Virginia; history of the people. Boston, Houghton, Mifflin et C<sup>ie</sup>. — *W. H. Parker*. Recollection of a Naval officer, 1841-65. New-York, Scribner. — *Osborn*. Ancient Egypt in the light of modern Discoveries. Cincinnati, Clarke. — *Bancroft*. History of the United States of America, from the discovery of the continent. New-York, Appleton. — *Schaff*. History of the christian church. Vol. II. 100-325. New-York, Scribner. — *Wilson*. Mosaics of graecian history. New-York, Harper.

**Espagne** — LIVRES NOUVEAUX. — *Antonio y Alfredo del Rio*. Marinos illustres de la provincia de Santander. Santander, Martinez. — *Le P. Fita*. Datos, epigraficos e historicos, de Talavera de la Reina. Madrid, Fontanet (extrait du Bolet. de la R. Acad. de la historia). — *Nova y Colson*. Historia de la guerra de España en el Pacifico. Madrid, Fontanet. — Coleccion de documentos ineditos para la historia de España; t. LXXX. Madrid, Ginesta. — *Fernandez Duro*. Memorias historicas de la ciudad de Zamora; t. III. Madrid, Rivadeneyra. — *De Rozas*. Simon Bolivar. Madrid, Murillo. — *Duco*. Colon y Pinzon. Madrid, Tello.

**Suède**. — LIVRES NOUVEAUX. — *Hammarstrand*. Romerska rikets fœrfattningshistoria från Augustus till vestromerskå rikets fall. Upsal, Almqvist et Wiksell. — *Key*. Fœrsœk till svenska tidningspressens historia, 1634-1719. Stockholm, Bonnier. — *Sjægren*. Forvarskriget i Lifland, 1701-2. Stockholm, Norstedt. — *Tegner*. Konung Gustav III's bref till friherre G. M. Arnfeldt. Stockholm, Samson et Wallin. — *Klemming et Nordin*. Svensk boktryckerihistoria, 1483-1883. Stockholm, Norstedt.

---

## LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.)

CHANTELAUZE. LOUIS XVII; son enfance, sa prison et sa mort au Temple. Didot, 490 p. in-8°. — JURIEU DE LA GRAVIÈRE. Les campagnes d'Alexandre. T. II : l'Asie sans maître; t. III : l'héritage de Darius. Plon, xxxi-257 p. et iv-392 p. in-12. — LEROUX, E. MOLINIER, A. THOMAS. Documents historiques bas-latins, provençaux et français concernant la Marche et le Limousin; t. I. Linoges, Ducourtieux, 356 p. in-8°. — M. DE LESCURE. Les grandes épouses; études morales et portraits d'histoire intime. Didot, x-528 p. in-8°. — G. DE NOUVION et LANDRODIE. Le comte de Chambord, 1820-83. Jouvet, 406 p. in-12. — ROCRES. Trente-deux ans à travers l'Islam, 1832-61. T. I : l'Algérie, Abd-el-Kader. Didot, 508 p. in-8°.

BERNAYS. Zur Kritik karolingischer Annalen. Strasbourg, Trübner, 194 p. in-8°. — DITTENBERGER. Sylloge inscriptionum graecarum. Leipzig, Hirzel, VIII-805 p. in-8°. — LENZ. Martin Luther. Festschrift der Stadt Berlin. Berlin, Gärtner, 224 p. in-8°. — NITZSCH. Geschichte der römischen Republick, hgg. von G. THOURET. Bd. I. Leipzig, Duncker et Humblot, 203 p. in-8°. — NAUDÉ. Die Fälschung der ältesten Reinhardsbrunner Urkunden. Berlin, Weber, 128 p. in-8°. — Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen. Bd. X, 1753-54. Berlin, Duncker. — PREGER. Die Verträge Ludwigs des Baiern mit Friedrich dem Schönen, 1325-26 (extraits des Abhandl. d. Bayer. Akad. d. Wiss.). Munich, Franz. — WAGENER. Die Politik Friedrich-Wilhelm IV. Berlin, Pohl, 112 p. in-8°. — WOLFRAM. Friedrich I und das Wormser Concordat. Marbourg, Elwert, VIII-176 p. in-8°.

V. VON KRAUS. Das Nürnberger Reichsregiment; Gründung und Verfall, 1500-02. Innsbruck, Wagner. — WIEDEMANN. Geschichte der Reformation und Gegenreformation im Lande unter der Enns. Bd. IV. Prague, Tempsky; Leipzig, Freytag, 446 p. in-8°. — G. WOLF. Zur Geschichte der Wiener-Universität. Vienne, Hœlder, 242 p. in-8°.

GREEN. The conquest of England. Londres, Macmillan, XXXV-636 p. in-8°. — MAINE. Dissertations on early law and custom. Londres, Murray, 402 p. in-8°. — PORTER. A history of the knights of Malta, nouv. édit. Londres, Longmans, XIV-744 p. in-8°. — ROSS. The early history of land-holding among the Germans. Londres, Trübner, v-274 p. in-8°. — SAYCE. The ancient empires of the east. Herodotos I-III. Londres, Macmillan, XL-492 p. in-8°.

MERRIAM. The greek and latin inscriptions on the obelisk crab in the metropolitan museum. New-York, Harper, 49 p. in-8°.

CHIALA. C. CAVOUR; lettere edite ed inedite. Vol. II, 1852-58. Turin, Roux et Favale. — OBERZINER. I Reti in relazione cogli antichi abitatori d'Italia; studi storici ed archeologici. Rome, Artero, VI-262 p. in-8°. — TUMMINELLO. Giano Vitale, umanista del recolo XVI; appunti. Palerme, tip. dello Statuto (extrait de l'Arch. stor. sicil.), 90 p. in-8°.

---

ERRATUM DU PRÉCÉDENT NUMÉRO.

P. 449, l. 3, *au lieu de Aloy, lisez Alhoy.*

— l. 8, *au lieu de vindos, blenc, lisez vindos, blanc.*

P. 450, l. 40, *au lieu de Cheuicon en Pherthois, lisez Cheminon en Perthois.*

P. 451, l. 23, *au lieu de Cemalenum, lisez Cemelenum.*

---

*L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.*

# ÉTUDE

SUR LA

## RÉUNION DE MONTPELLIER

AU DOMAINE ROYAL

(1349)

---

Philippe de Valois ne se montra jamais ni habile politique, ni bon général ; il serait néanmoins injuste de ne voir dans ce prince que le vaincu de Crécy ; il ne fut pas toujours aussi malheureux

OUVRAGES CONSULTÉS. — Zurita, *Anales de la corona de Aragon* ; nous citons l'édition de Sarragosse, 1610, fol., t. II ; — D. Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, édit. in-fol., t. IV. Zurita a connu quelques actes que nous n'avons pas vus nous-même, et D. Vaissete donne certains détails curieux d'après des documents français que le savant espagnol n'avait pu consulter. — En fait de sources, la principale est la Chronique de Pierre IV, insérée par Miguel Carbonell, *escriba y archiver del Rey*, dans ses *Chroniques d'Espanya* et imprimée à Barcelone en 1517, fol. (Bibl. nationale, imprimés, Oa 16, exemplaire ayant appartenu à Zurita) ; texte extrêmement précieux écrit par le roi lui-même, mais qu'il faut contrôler au moyen des documents diplomatiques. Les actes relatifs à la dépossession de Jayme furent réunis par ordre de Pierre IV sous le titre de *Proceso contra el rey de Mallorca D. Jayme III* ; ce recueil a été publié à Barcelone par D. Manuel de Bofarull y Sartorio, 1866-1867, 3 vol. in-8° (tomes 29, 30 et 31 de la *Coleccion de documentos ineditos del archivo general de la corona de Aragon*). Malheureusement cette édition est extrêmement fautive, et le ms. suivi par D. Bofarull est à la fois incomplet et mutilé. Les derniers feuillets ont disparu, et la plupart des pièces diplomatiques que nous avons employées n'y figurent pas. Nous les avons retrouvées dans une belle copie authentique du *Procès* envoyée par Pierre IV à Jean II de France en 1353, et conservée aujourd'hui aux Archives nationales (Trésor des chartes, JJ, 270, folio, parchemin, 407 ff.). Un court fragment du même recueil se retrouve dans un carton du Trésor (J, 593, n. 21 ; 5 ff. papier, xiv<sup>e</sup> siècle). Enfin le ms. lat. 6025 de la Bibliothèque nationale (ancien Baluze 479, Regius 9989<sup>2</sup>) renferme une partie notable d'une autre copie du même temps, sur papier, renfermant aux pp. 67-266 et 332-406 du tome XXX des *Documentos* ; on y

dans ses négociations que sur les champs de bataille et les diplomates, les légistes qui le servirent valaient mieux que ses chefs militaires. Sous son règne, le Parlement et la Chambre des Comptes travaillèrent activement au développement du pouvoir royal ; la guerre de Cent ans paralysa il est vrai leurs efforts, néanmoins il faut tenir compte des progrès accomplis et des réformes essayées. Fidèle à la politique de ses prédécesseurs, ce prince contribua pour sa part à l'accroissement du pouvoir royal, et le Dauphiné et la baronnie de Montpellier furent réunis sous son règne à la couronne. C'est l'histoire de l'acquisition de cette baronnie que nous allons raconter, ou plutôt celle des négociations qui la précédèrent et la facilitèrent. Nous avons eu la bonne fortune de retrouver un assez grand nombre de dépêches et d'instructions diplomatiques relatives à cette affaire, dépêches d'autant plus intéressantes que le *xiv<sup>e</sup>* siècle ne nous a laissé que bien peu de documents de cette nature.

Jusqu'en 1349 la majeure partie de la ville de Montpellier, — et cette ville était au moyen âge plus riche et plus importante que de nos jours, — appartient aux rois de Majorque, de la famille d'Aragon. Avant d'exposer comment ces princes en furent dépouillés, il ne sera pas inutile de rappeler les événements qui avaient fait de cette ville française une possession espagnole.

La date de la fondation de Montpellier est inconnue ; cette ville n'existait pas encore au *ix<sup>e</sup>* siècle, et le plus ancien acte qui la mentionne est de l'an 985<sup>1</sup> : c'est la donation par le comte de Melgueil à son fidèle Guillem, d'un mas situé à Montpellier. Au siècle suivant, l'évêque de Maguelonne, devenu suzerain de la ville, en inféoda une partie aux descendants de ce Guillem ; en 1090, le vassal ayant usurpé certains revenus appartenant à son suzerain, celui-ci, l'évêque Godefroi, passa avec lui un nouvel accord, dans lequel est rappelée et confirmée<sup>2</sup> l'inféodation consentie par l'un des prélats, ses prédécesseurs. C'est de cette chartre que date réellement la suzeraineté des évêques de Maguelonne et le vasse-

trouve également plusieurs autres documents intéressant les affaires de Majorque, réunis par Baluze, documents que nous avons eu plusieurs fois occasion de citer. Enfin les cartons suivants des Archives nationales : J, 587-595 (Aragon) ; 596 (Roussillon et Cerdagne) ; 598 (Majorque), renferment plusieurs pièces curieuses pour la fin du règne de Jayme III.

1. *Hist. de Languedoc*, n. éd., V, 300.

2. *Hist. de Languedoc*, n. éd., t. V, cc. 715-719.



lage des seigneurs de Montpellier; pendant tout le xiii<sup>e</sup> siècle rien ne vint troubler leur bonne intelligence. Le dernier des Guillem, Guillem VII, se maria deux fois; la première avec Eudoxie, fille de Manuel Comnène, empereur de Constantinople; la seconde, du vivant même d'Eudoxie, avec Agnès de Castille. De sa première union, seule reconnue comme légitime par le saint-siège, il n'eut qu'une fille, Marie, qui finit, après nombre d'aventures, par épouser Pierre II, roi d'Aragon. Les frères adultérins de Marie de Montpellier ne manquèrent pas de lui susciter toutes sortes de difficultés, mais elle finit par faire reconnaître ses droits indéniables, et Jayme I<sup>er</sup>, roi d'Aragon, fils de cette princesse et du roi Pierre, rentra en possession de son héritage et reconnut solennellement en 1236 la suzeraineté de l'évêque de Maguelonne; le fief qu'il tenait de celui-ci se composait de Montpellier, c'est-à-dire de la meilleure partie de la ville de ce nom, et du château de Palud, aujourd'hui Lattes<sup>1</sup>. L'évêque devait bientôt prouver encore mieux son droit de suzeraineté en dépossédant son vassal; à la suite de démêlés avec Jayme, il inféoda, en 1238, Montpellier et Lattes au comte de Toulouse, Raimond VII<sup>1</sup>. Les droits de l'évêque et de l'église de Maguelonne ne sauraient donc être contestés et pendant tout le xiii<sup>e</sup> siècle ils furent reconnus par les rois d'Aragon et de Majorque.

Quels étaient d'autre part les droits du roi de France sur Montpellier<sup>2</sup>? Aux x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles, les Capétiens n'exercèrent aucune influence dans cette partie de la France méridionale. Louis VII, le premier, fit acte d'autorité dans le Bas-Languedoc. En 1156, il vint à Maguelonne et confirma à l'évêque Raimond la possession de tous ses domaines, parmi lesquels figurent la ville de Montpellier et le château de Lattes, fief des Guillem<sup>3</sup>. Mais, dans ce premier acte, il n'est pas encore question pour le roi de suzeraineté; les propriétés en question appartiennent à l'église de Maguelonne à titre d'alleux, de terres libres, et ne relèvent de personne; la charte de Louis VII reproduit les termes des diplômes des princes carolingiens<sup>4</sup>.

Au commencement du xiii<sup>e</sup> siècle, vers 1213, lors des querelles

1. *Hist. de Lang.*, n. éd., VIII, cc. 997, 1000.

2. *Ibid.*, VI, 706-707.

3. *Ibid.*, V, c. 1191, voir la note *ibid.*, c. 1191.

4. Cet acte fut confirmé par Philippe-Auguste en 1208; voir Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1087.

entre Marie de Montpellier et ses frères, Philippe-Auguste parvint à se faire soumettre le différend, et tandis que Pierre d'Aragon, occupé de sa lutte contre Simon de Montfort, négligeait de défendre les droits de sa femme et de son jeune fils, l'infant d'Aragon, plus tard Jayme I<sup>er</sup>, le roi de France faisait consacrer par un arrêt de sa cour les prétentions de l'usurpateur, Guillem VIII, et l'évêque de Maguelonne s'engageait à respecter cette décision<sup>1</sup>.

C'était prendre pied à Montpellier ; toutefois tant que vécut Jayme I<sup>er</sup>, les rois de France ne cherchèrent pas à faire reconnaître leur suzeraineté par le roi d'Aragon, et dans le traité de Corbeil de 1258, traité qui consacra l'abandon par la France de ses prétentions à la souveraineté de l'ancienne Marche d'Espagne, par l'Aragon de ses droits assez discutables sur une partie du Languedoc, le nom de Montpellier n'est même pas prononcé ; d'un accord tacite les deux parties contractantes évitèrent de régler la question, laissant aux événements ultérieurs le soin de la trancher. Toutefois les officiers de Louis IX ne tardèrent pas à provoquer un différend, et cela dès 1264. Un bourgeois de Montpellier, condamné par la cour du roi d'Aragon, interjeta appel devant le sénéchal de Beaucaire, appel que celui-ci n'hésita pas à recevoir. Jayme I<sup>er</sup>, regardant cette décision comme préjudiciable à ses droits, envoya une ambassade à Louis IX pour lui représenter que, s'il était vassal de l'évêque de Maguelonne, il ne l'était point du roi de France. Les conseillers de saint Louis et le roi lui-même répondirent en invoquant l'intervention de Philippe-Auguste en 1213, et déclarèrent que la baronnie de Montpellier, faisant partie du royaume de France, relevait par suite de la couronne. La discussion fut assez vive ; les ambassadeurs du roi d'Aragon prirent acte des déclarations du roi de France et donnèrent à entendre que l'affaire pourrait bien n'en pas rester là, que leur maître était disposé à y voir un *casus belli*<sup>2</sup>. Nous ignorons comment finit ce différend ; l'union toute récente du jeune prince Philippe, plus tard Philippe III, et d'une infante d'Aragon rendait impossible une guerre entre les deux pays, guerre que le scrupuleux saint Louis n'eût sans doute entreprise qu'à regret. Il est probable d'ailleurs que les juristes

1. Delisle, *Catalogue*, n° 1472 A.

2. *Hist. de Languedoc*, n. éd., VIII, cc. 1519-1526.

de la couronne connaissaient déjà les dispositions testamentaires arrêtées par Jayme I<sup>er</sup> en 1262, et qu'ils se résignèrent à attendre la mort de ce prince pour faire revivre leurs prétentions.

Ils pouvaient en effet attendre sans crainte ; à d'autres égards leur politique avait triomphé. Dès 1213, l'évêque de Maguelonne avait implicitement reconnu la suzeraineté du roi de France, en se soumettant au jugement de sa cour. L'influence chaque jour croissante de la royauté capétienne dans le Languedoc, l'union d'une partie de ce pays à la couronne en 1229, décidèrent les évêques de Maguelonne à un acte plus explicite. En 1255, l'un d'eux, Pierre de Conques, fit une déclaration importante, que les officiers royaux invoquèrent souvent dans leurs démêlés ultérieurs avec les rois de Majorque<sup>1</sup>. Après de longs pourparlers avec les agents du roi de France, Guillaume d'Auton, sénéchal de Beaucaire, et le célèbre Gui Foucois, alors clerc de Louis IX et plus tard pape sous le nom de Clément IV, l'évêque reconnut que de temps immémorial la ville de Montpellier et ses dépendances avaient fait partie du royaume de France et que l'évêque de Maguelonne tenait en fief du roi, non seulement la partie de Montpellier qu'il possédait en propre, mais encore Montpellier et Lattes, inféodés au roi d'Aragon. Cette déclaration fut approuvée par le chapitre cathédral ; précaution utile, cette congrégation étant alors assez turbulente et peu soumise à ses évêques<sup>2</sup>. Pierre de Conques prêta ensuite serment de fidélité au roi entre les mains des deux commissaires<sup>3</sup>. On voit quels progrès le pouvoir royal avait faits à Montpellier dans l'espace d'un siècle, de 1156 à 1253 ; l'acte de Louis VII ne parle que de protection et de sauvegarde ; l'église de Maguelonne ne doit rien au roi ; cent ans plus tard, elle reconnaît expressément la suzeraineté de Louis IX.

Cette déclaration de 1255 fut décisive ; elle fut renouvelée par les successeurs de Pierre de Conques, et le célèbre Guillaume Durand, dans son *Speculum juris*<sup>4</sup>, formula ainsi la situation qu'elle avait consacrée : *Le roi d'Aragon, maître de la*

1. Voir notamment Arch. nat., J, 339, n° 22 (3) ; acte de 1311.

2. Voir Germain, *Maguelonne sous ses évêques*. Montpellier, 1869, in-4°.

3. Voir tous ces actes dans le *Registrum Curie* (Arch. nat., JJ, XXXA, et Bibl. nat., ms. lat. 9988) ; l'acte du 15 avril 1255 a été publié par M. Germain, *Commune de Montpellier*, t. II, pp. 352-354.

4. Rédigé peu avant 1276.

majeure partie de Montpellier, la tient en fief de l'évêque de Maguelonne, auquel il doit l'hommage; l'évêque tient en fief du roi de France, sous la même obligation, la ville entière, comme située dans le royaume de France<sup>1</sup>.

L'évêque de Maguelonne avait reconnu la suzeraineté des Capétiens; pour que son vassal suivit cet exemple, il fallait que le fief de Montpellier devînt la propriété d'un prince moins puissant que le roi d'Aragon. Dès 1262, Jayme I<sup>er</sup>, sentant ses forces s'affaiblir, avait réglé le partage de ses États. Il avait deux enfants légitimes, Pierre et Jayme; à l'aîné il attribua les royaumes de Valence et d'Aragon, le comté de Barcelone et ses dépendances; au puîné le royaume de Majorque, les comtés de Roussillon et de Cerdagne<sup>2</sup>, les baronnies de Montpellier et d'Aumelas<sup>3</sup> et la vicomté de Carlat dans l'Auvergne méridionale. Les deux frères seront indépendants l'un de l'autre; en cas d'extinction de la descendance de l'un d'eux, les descendants de l'autre hériteront de plein droit. Toutefois la monnaie de Barcelone aura seule cours en Roussillon et en Cerdagne, et ces deux pays seront régis par les *usatici Barchinone* ou coutumes de Catalogne. L'infant Pierre n'acquerra de droit de suzeraineté sur le Roussillon que si ce pays sort de la descendance directe de son frère don Jayme<sup>4</sup>.

Le Conquistador espérait par ce partage maintenir le bon accord entre ses fils. L'événement trompa son attente. Soutenu par les riches hommes de Catalogne et d'Aragon, qui voyaient avec regret la division et par suite l'affaiblissement du royaume, le nouveau souverain, Pierre III, se montra si menaçant, que, dès 1278, — le Conquistador était mort le 27 juillet 1276, — son frère don Jayme, trop faible pour résister, dut accepter un traité désastreux pour lui et ses descendants. Le roi de Majorque reconnut tenir *in feudum honoratum, sine omni servitio*, de la couronne d'Aragon les îles Baléares, le Roussillon, la Cerdagne, Aumelas et Carlat, c'est-à-dire tous ses domaines sauf la baron-

1. Cité par M. Germain, *Commune de Montpellier*, II, 297; *Speculum*, tit. de *feudis*, § 44.

2. Département actuel des Pyrénées-Orientales.

3. Hérault, arr. de Lodève, cant. de Gignac.

4. Texte assez bon de ce testament dans d'Achery, *Spicilegium*, éd. in-folio, III, pp. 638-40; voir aussi de Tourtoulon, *Jacme le Conquérant*, II, 329 et s., et *Documentos*, XXIX, pp. 8-13.

nie de Montpellier et Lattes<sup>1</sup>. Ses successeurs furent soumis à l'hommage, durent rendre leurs places fortes à toute réquisition du suzerain, et s'acquitter du service de cour une fois par an ; le premier roi de Majorque fut personnellement exempté de ces obligations. Les articles du testament du Conquistador relatifs à la monnaie de Barcelone et aux usages de Catalogne furent confirmés. Enfin le nouveau roi d'Aragon fit promettre à son frère, en janvier 1279, de s'employer à le faire accepter pour vassal de l'évêque de Maguelonne ; le roi de Majorque serait ainsi devenu de vassal arrière-vassal de ce prélat<sup>2</sup>.

En concluant cet accord, don Jayme avait cédé à la nécessité, mais il n'était pas résigné, et dès lors il chercha à recouvrer l'indépendance. La croisade prêchée contre Pierre III à la suite des Vêpres siciliennes et de l'intervention de ce prince dans l'Italie méridionale lui parut une occasion favorable pour secouer le joug qu'il avait dû subir. En 1285, lors de l'entrée de l'armée française en Roussillon, il s'allia après quelques hésitations à Philippe III, et resta fidèle à ce prince et à son successeur tant que dura la guerre avec l'Aragon<sup>3</sup>. Cette alliance lui fut à vrai dire peu profitable ; la flotte aragonaise conquit le royaume de Majorque, et les attaques de don Jayme sur la Catalogne restèrent toujours infructueuses. Bien plus, lors de la conclusion de la paix entre l'Aragon et la France, le roi de Majorque ne put obtenir l'annulation du désastreux accord de 1278 ; sa seule ressource fut de protester secrètement contre le traité de paix que lui imposaient ses alliés et ses ennemis<sup>4</sup>, et de déclarer qu'il ne l'acceptait que comme le seul moyen pour lui de recouvrer les îles Baléares. La paix fut conclue définitivement peu après, et, le 29 juin 1298, le roi de Majorque et son neveu, don Jayme II, roi d'Aragon, renouvelèrent l'accord de 1278 ; sur un seul point le roi de Majorque obtint un adoucissement aux conditions de l'ancien traité ; il lui fut toujours défendu de frapper monnaie en Roussillon, mais il put laisser circuler dans ce pays telles monnaies étrangères qu'il lui plairait<sup>5</sup>.

1. *Documentos*, XXIX, pp. 119-124.

2. Arch. nat., JJ, 270, f. 3.

3. Henry, *Histoire de Roussillon*, I, 119 et suiv.

4. 23 août 1295. Martene, *Thesaurus anecdotorum*, I, cc. 1272-1275, et *Documentos*, XXIX, pp. 37-43.

5. *Documentos*, XXIX, pp. 46-49, et 51-54. En 1335, le roi d'Aragon permit d'y laisser circuler la monnaie tournois (*ibid.*, 57-58).

A vrai dire, le roi de Majorque n'avait pas plus à se louer du roi de France, pour lequel il avait risqué sa couronne, que du roi d'Aragon. Tout le monde l'avait abandonné en cette occasion ; le saint-siège lui-même, instigateur de la guerre de 1285, ne lui avait été d'aucun secours, et le roi de France n'avait cherché qu'à profiter des embarras de son allié pour faire reconnaître sa suzeraineté sur le fief de Montpellier. Aussitôt après la mort du Conquistador, les officiers royaux avaient commencé leurs entreprises sur l'autorité du nouveau maître de cette ville. L'affaire fut discutée en 1281 dans l'entrevue de Toulouse entre Pierre III et Philippe III<sup>1</sup> ; le roi d'Aragon se montra tout à fait opposé aux prétentions du souverain français, mais celui-ci ne tint aucun compte de ces représentations ; l'affaire fut activement menée par le sénéchal de Nîmes ; en 1282, une guerre ouverte se déclara entre cet officier et le roi de Majorque, et ce dernier, après une courte résistance, dut céder à la force<sup>2</sup> ; il rendit hommage au roi le 18 août 1283 et se reconnut arrière-vassal de la couronne de France pour Lattes et Montpellier.

La situation s'était donc encore une fois modifiée, mais les immunités dont jouissait le suzerain immédiat de don Jayme, l'évêque de Maguelonne, rendaient assez difficiles de nouvelles entreprises sur l'indépendance du roi de Majorque. Toujours maladroit, celui-ci se brouilla avec le prélat et, par des revendications inopportunes, lui rendit la position tellement difficile, que l'évêque Bérenger Frézol finit par accepter les propositions de Philippe IV. En mars 1293, le roi se rendit acquéreur de la partie de Montpellier appartenant à l'église de Maguelonne et des droits de suzeraineté de celle-ci sur le fief du roi de Majorque. Ce dernier fut dès lors vassal immédiat de la couronne et se trouva exposé comme tous les autres grands feudataires du royaume aux entreprises et aux tracasseries des officiers royaux<sup>3</sup>. Vassal à la fois de la France et de l'Aragon, obligé de ménager deux suzerains différents, ayant des intérêts opposés, il se trouvait dans une fausse position. Le plus dangereux pour lui était à vrai dire le roi d'Aragon ; le roi de France ne se proposait pas la suppression de la baronnie de Montpellier dont l'indépendance ne pou-

1. *Hist. de Languedoc*, éd. in-fol., IV, pp. 34-35.

2. *Ibid.*, IV, pp. 37-38.

3. *Ibid.*, pp. 76-78.

vait lui porter ombrage ; le roi d'Aragon, au contraire, avait tout intérêt à la chute du roi de Majorque, dont les dépouilles devaient en grande partie lui revenir. Aussi don Jayme et ses successeurs avaient-ils une seule chance de salut : rester les alliés fidèles de la France, et, tout en défendant leurs droits à Montpellier contre le sénéchal de Beaucaire et ses agents, ne jamais en venir à une rupture ouverte. En restant fidèles à cette règle de conduite, ils n'avaient rien à craindre de l'Aragon. Jayme II et son fils don Sanche se résignèrent et, malgré des querelles parfois assez vives, ils s'accommodèrent de leur situation de vassaux de la couronne de France. Le second surtout, prince pacifique, sut ménager ses deux suzerains ; en 1317, il régla ses différends avec Philippe V, et, en 1321, il aida son cousin, don Jayme II, roi d'Aragon, à conquérir la Sardaigne sur les Sarrazins.

Sanche mourut sans enfants en 1324 ; il laissait ses États à don Jayme, fils de son frère puîné Ferdinand. Cette substitution pouvait sembler contraire au testament de 1262, qui avait prévu le cas où la descendance *directe* du fils cadet du Conquistador viendrait à s'éteindre<sup>1</sup> et décidé qu'en ce cas la baronnie de Montpellier passerait à une autre branche de la famille. Devait-on appliquer cette clause en 1324 ? La question pouvait être posée, mais la résoudre était plus difficile, étant donnés les termes ambigus du testament du Conquistador. Le roi d'Aragon soumit l'affaire aux Cortès réunis à Lérida ; les conseillers de la couronne et les représentants du pays hésitèrent ; les circonstances étaient graves, le roi de France, Charles IV, soutenait ouvertement le jeune roi de Majorque et son tuteur, don Philippe. Aussi le roi d'Aragon jugea-t-il sage d'abandonner provisoirement ses revendications. On a vu dans cette conduite une preuve de la modération et de l'équité de ce souverain<sup>2</sup> ; nous y verrons plutôt une marque de prudence.

Grâce à l'appui du roi de France, don Jayme échappa donc à un véritable danger et resta quelques années encore en possession de ses domaines. Le roi d'Aragon se décida en 1327 à accepter l'hommage du roi de Majorque<sup>3</sup> et lui donna en même temps en mariage sa petite-fille Constance, resserrant ainsi les liens de

1. *Documentos*, XXIX, p. 28.

2. *Hist. de Languedoc*, éd. in-fol., IV, p. 201.

3. *Ibid.*

parenté qui unissaient les deux familles royales. Rien ne troubla plus dès lors la bonne intelligence des deux princes ; Alfonse IV, successeur de Jayme II d'Aragon, n'eut pas à se plaindre de la docilité de son allié, qui vint en 1331 assister aux Cortès de Tortose<sup>1</sup>. La même année don Jayme avait prêté hommage à Philippe de Valois pour Lattes et Montpellier, se mettant ainsi en règle avec ses deux suzerains<sup>2</sup>.

Le roi d'Aragon, Alfonse IV, mourut en 1336 ; cette mort prématurée fut un malheur pour Jayme de Majorque ; le nouveau roi en effet, Pierre IV dit le Cérémonieux, était un prince cauteleux, habile et sans scrupules, qui sut admirablement profiter de la faiblesse et de l'imprudence de son beau-frère, pour le déposséder de ses États héréditaires. Les premières années du règne du roi d'Aragon furent troublées par des querelles avec les barons aragonais et catalans, et ce ne fut qu'au commencement de 1339 qu'il put s'occuper de ses relations avec don Jayme. Sur le conseil de son oncle, l'infant don Pere, il somma ce prince d'avoir à venir lui prêter hommage, conformément aux anciens accords. Le roi de Majorque se montra peu disposé à obéir à cette citation ; il se fit accorder des délais, à deux reprises, et, quand il fallut s'exécuter, il éleva toutes sortes de difficultés, demandant notamment à être reçu à Barcelone avec le même cérémonial que son propre suzerain ; exigence que Pierre IV, surnommé à bon droit le *Cérémonieux*, était peu disposé à subir. Enfin, après de longues négociations, il fut convenu que, pour ménager les susceptibilités de don Jayme, celui-ci ne rendrait pas son hommage en public, dans la cour du palais à Barcelone, mais dans la chapelle royale, en présence d'un petit nombre d'assistants. Le roi de Majorque obtint en outre qu'un coussin royal serait disposé, sur lequel il pourrait s'asseoir en présence de son beau-frère, l'hommage une fois rendu dans les formes accoutumées<sup>3</sup>. L'acte d'hommage porte la date du 17 juillet 1339<sup>4</sup> ; on y retrouve les mêmes clauses que dans ceux de 1278, de 1298 et de 1327 ; le roi de Majorque reconnaît tenir *in feudum honoratum* du roi d'Aragon tous ses domaines, sauf ceux qui sont dans la mouvance du roi de France ; il doit rendre hommage à son suzerain, lui

1. Zurita, I. 7, ch. 14.

2. *Hist. de Languedoc*, t. IV, p. 210.

3. Carbonell, f. 122.

4. *Documentos*, XXIX, pp. 124-135.



livrer les places fortes de ses États à toute réquisition ; chaque année il est tenu d'assister aux cortès de Catalogne ; la monnaie de Barcelone a seule cours légal en Roussillon et en Cerdagne, etc.

Les difficultés élevées par don Jayme, avant la conclusion de cet accord, avaient sans doute laissé une certaine aigreur entre les deux beaux-frères. Quelque temps après, Pierre IV dut se rendre à la cour pontificale et y prêter hommage à son tour au pape Benoît XII pour le royaume de Sardaigne, fief du saint-siège. Il séjourna à Montpellier du 31 octobre <sup>1</sup> au 2 novembre. Les deux rois firent ensemble le voyage d'Avignon, mais là encore des querelles de préséance s'élevèrent, et faillirent dégénérer en pleine rue en un combat sanglant ; un écuyer du roi de Majorque s'étant permis de frapper le cheval de Pierre IV, qui plein de feu dépassait celui de don Jayme, le roi d'Aragon mit l'épée à la main pour venger cet outrage, et les assistants eurent peine à l'arrêter<sup>2</sup>. Don Jayme, malgré ces querelles, n'en fit pas moins fête à son beau-frère, quand celui-ci repassa à Montpellier ; mais il était évident que la discorde ne tarderait pas à naître entre les deux princes, et le roi de Majorque eût fait sagement de ménager la cour de France, son seul appui en cas de guerre avec l'Aragon. Malheureusement il n'était rien moins que grand politique, et il ne sut pas voir de quel côté était le vrai danger. Ce fut au moment même où il venait d'outrager son beau-frère qu'il se décida à rompre définitivement avec Philippe VI. Nous ne savons rien des entretiens des deux princes à Montpellier ; les actes postérieurs prouvent seulement que Pierre, trop prudent pour s'engager positivement, se montra, il est vrai, très empressé auprès du roi de Majorque, mais que jamais il ne lui promit positivement son appui dans le cas d'une rupture avec la France<sup>2</sup>. Don Jayme crut cependant pouvoir compter sur lui ; immédiatement après cette entrevue de Montpellier, les vieilles querelles entre ses officiers et ceux du roi de France recommencèrent, et il se conduisit dès lors en homme qui ne cherche qu'un prétexte pour déclarer la guerre. Entrer dans le détail de ces querelles serait fastidieux et inutile ; la plupart des points sur lesquels elles portaient avaient été réglés en 1317<sup>3</sup>, mais les agents français étaient si

1. Carbonell, f. 124 r° ; *Hist. de Languedoc*, IV, p. 230.

2. Du moins D. Jayme ne le dit pas dans son manifeste d'août 1342, *Documentos*, XXIX, pp. 74-75.

3. *Hist. de Languedoc*, t. IV, pp. 167-168. Remarquons ici que nous n'avons aucun

agressifs qu'à tout moment on pouvait trouver sujet de bataille. Dès le milieu de l'année 1340, l'affaire était engagée, et don Jayme sentait le besoin de se créer des alliés. Il se fût contenté comme ses prédécesseurs de réclamer l'intervention de la papauté, il eût imploré la médiation de son beau-frère, l'affaire en fût restée là ; le roi de France, occupé ailleurs, eût vraisemblablement cédé sur plus d'un point. Mais avec un manque de sens politique qui explique les malheurs qui plus tard le frappèrent, il se décida à nouer des relations diplomatiques avec l'ennemi mortel de Philippe VI, avec Édouard d'Angleterre. Il semble que les conseils du roi d'Aragon l'aient déterminé à choisir cette dangereuse alliance ; il est même difficile de croire que Pierre IV ne les ait pas donnés à don Jayme dans l'espoir de brouiller promptement celui-ci avec le roi de France. Dans les actes du procès, dans les correspondances secrètes dont le roi d'Aragon envoya plus tard la copie à Jean II<sup>1</sup>, il n'est rien dit des négociations très actives entre la cour d'Angleterre et le roi Pierre, pendant les années 1339 et 1340. L'existence de ces négociations est pourtant certaine ; Zurita<sup>2</sup> nous rapporte même que Philippe VI s'en plaignit amèrement, qu'il reprocha au roi d'Aragon d'avoir permis à Édouard III de lever des troupes en Catalogne, et que le roi de France, pour se venger, empêcha les infants d'Espagne de prendre possession d'une partie du comté de Comminges qui leur revenait par droit de succession. Les lettres écrites par Édouard au roi de Majorque prouvent d'ailleurs que le roi d'Aragon devait entrer dans l'alliance projetée entre les deux souve-

renseignement précis sur ces querelles entre don Jayme et Philippe VI. En 1339, ce dernier avait cédé sur plusieurs points très importants, notamment sur le service militaire que ses officiers exigeaient des habitants de Montpellier, sujets du roi de Majorque (Germain, *Commune de Montpellier*, II, 146-148). Zurita n'est pas très explicite sur ce point, il dit seulement que le roi de France fit sommer don Jayme d'avoir à lui rendre un nouvel hommage (*Anales de la corona de Aragon*, II, 143 v°), quand il eut appris que son vassal avait des intelligences avec la cour d'Angleterre ; le refus par le roi de Majorque de prêter cet hommage aurait amené la brouille entre lui et son suzerain. Le fait est peut-être exact ; toutefois nous ne trouvons pas trace de relations entre Édouard III et don Jayme avant l'automne de 1340, et la lettre du roi de Majorque à Philippe VI de décembre 1340, analysée plus loin, ne parle point de cette demande d'un nouvel hommage. Il y a dans l'histoire de ces démêlés une légère obscurité que nous ne pouvons dissiper.

1. Archives nationales, JJ, 270.

2. L. VII, chap. 51.

rains. Il semble donc probable qu'en s'adressant au roi d'Angleterre, Jayme suivit les conseils de son beau-frère et que celui-ci ne fut pas sans prévoir les conséquences de cette démarche périlleuse; il n'avait personnellement rien à craindre du roi de France, qui pouvait au contraire perdre le roi de Majorque.

Ces premières négociations de don Jayme avec l'Angleterre datent vraisemblablement de l'été ou de l'automne de l'année 1340; le roi de France en fut promptement informé, et un de ses clercs, maître P. Bonnet, vint demander des explications au roi de Majorque. Celui-ci, dans sa réponse, avoue qu'il est en relations avec l'Angleterre, mais, suivant lui, il ne s'agit que d'un projet de mariage entre les deux maisons royales, et dans ce contrat, les droits de suzeraineté du roi de France seront formellement réservés; don Jayme a consulté des jurisconsultes qui lui ont affirmé qu'en contractant cette alliance il ne violerait pas la foi jurée (4 décembre 1340<sup>1</sup>). Nous pouvons d'autant mieux nous rendre compte de la duplicité de don Jayme qu'une lettre d'Édouard III du 2 février 1341<sup>2</sup> nous prouve qu'il s'agissait en réalité d'une alliance offensive et défensive entre les royaumes d'Angleterre, de Majorque et d'Aragon contre Philippe de Valois (*super liga et amicitia perpetua*). L'envoyé chargé de porter à Londres les propositions de don Jayme dut quitter Perpignan en décembre 1340, c'est-à-dire au moment même où le roi de Majorque venait de répondre à Philippe VI.

Peu après le départ de Ramon Cornells, qu'il avait envoyé en ambassade près d'Édouard III, don Jayme se décida à entamer de nouvelles négociations avec Philippe VI au sujet de la mouvance de Montpellier; nous ignorons dans quels termes étaient conçues les instructions de ses envoyés à la cour de France; le roi de Majorque avait eu soin de faire tenir au roi d'Aragon copie de sa lettre à Philippe, mais cette copie n'a pas été transcrite dans le registre du procès. Nous savons seulement que don Jayme niait ouvertement la validité de l'acquisition par le roi de France en 1293 des droits de suzeraineté de l'évêque de Maguelonne.

Cette ambassade dut partir dans le courant de janvier 1341; dès le milieu de février, don Jayme était informé par ses agents du mauvais effet produit à Paris par ses réclamations et comprenait

1. *Documentos*, XXIX, pp. 336-7.

2. Rymer, *Acta*, édit. de 1816, II, 2, 1151.

la nécessité de s'assurer des dispositions de son beau-frère ; le 21, il lui écrit de Montpellier pour s'excuser de ce que des affaires fâcheuses l'empêchent de se rendre à l'entrevue que Ramon Cornells est venu demander de sa part au roi d'Aragon<sup>1</sup>. Le lendemain partent deux nouvelles missives, l'une secrète priant Pierre IV de retenir les envoyés français, qui sont, dit-on, en route pour l'Aragon, jusqu'à une lettre plus explicite de don Jayme<sup>2</sup> ; l'autre, publique, accréditant auprès du roi d'Aragon le porteur, don Jaspert de Tregura. Dans cette dernière, le roi de Majorque avoue que les réclamations qu'il a faites auprès du roi de France ont bien pu déplaire à celui-ci, mais ses droits sur Montpellier ne sont pas douteux ; la vente de 1293 est nulle, puisque le pape, suzerain de l'évêque de Maguelonne, ne fut pas consulté lors de la conclusion de cette vente ; don Jayme compte d'ailleurs sur les bons offices de son beau-frère, que cette affaire intéresse autant que lui-même.

A cette lettre assez pressante, le roi d'Aragon répondit en termes évasifs, le 8 mars ; sans se prononcer sur la légitimité des réclamations de don Jayme, il lui accuse réception de sa missive ; un ambassadeur du roi de France est venu le trouver à Valence, pour savoir si de nouvelles conventions de famille avaient été récemment passées entre les deux beaux-frères ; Pierre a répondu que non, mais que, si des complications survenaient, il se mettrait en relations avec la cour de France<sup>3</sup>. Don Jayme répondit à cette lettre, le 19 mars suivant, de Perpignan où il s'était rendu.

Si le roi de Majorque avait été quelque peu clairvoyant, il eût compris à la lecture des missives du roi d'Aragon, que celui-ci s'interposerait peut-être entre la France et lui, pour éviter un conflit, mais que jamais il ne risquerait pour le défendre ni un écu, ni un homme d'armes. Au lieu de se rendre compte de cette situation, don Jayme, qui, quelques jours plus tôt, avait bravé à Montpellier les ordres du lieutenant de Philippe VI<sup>4</sup>, envoya à ce dernier une véritable sommation, une mise en demeure d'avoir à renoncer à tout droit de suzeraineté sur la baronnie de Montpellier.

1. JJ, 270, f. 82 r°.

2. Ibid.

3. JJ, 270, ff. 83 r° et v°.

4. Voir plus loin.

Une ordonnance très sage de Philippe de Valois interdisait les joutes et les tournois pour toute la durée de la guerre anglaise, précaution excellente pour empêcher la noblesse de risquer sa vie et sa fortune ailleurs qu'au service du suzerain. Voulant montrer son mépris pour les ordres du roi, don Jayme avait dès le mois de janvier précédent fait annoncer la célébration d'une joute à Montpellier pour les premiers jours de mars. Inutile d'ajouter que toute la haute noblesse de la province s'y donna rendez-vous; l'attrait d'une pareille fête était irrésistible pour des contemporains de Jean et des chevaliers de l'Étoile. Le tournoi eut lieu le 11 mars, malgré la défense du lieutenant du roi, Louis, comte de Valentinois, et, pour mieux montrer son aversion pour la France, le roi de Majorque affecta de porter sur son écu les armes d'Angleterre. Le comte de Valentinois, venu tout exprès à Montpellier, lui fit de sérieuses représentations; don Jayme n'en tint compte, fit annoncer un nouvel assaut pour le lendemain 12 mars, et chercha à s'assurer l'appui des habitants de Montpellier; l'information qui renferme ces détails dit qu'il y réussit; un mémoire contemporain prouve au contraire que les consuls et les notables restèrent neutres dans la querelle, et affirmèrent seulement leur respect pour leurs deux suzerains<sup>1</sup>. Quoiqu'il en soit, les deux partis se disposaient à en venir aux mains, quand le comte de Foix intervint; très en faveur auprès de Philippe VI, allié par le sang à la famille royale de Majorque, il réussit un instant à arrêter les hostilités; mais de nouvelles imprudences du roi de Majorque rendirent la rupture définitive, et le comte de Valentinois ordonna aux officiers royaux d'informer contre don Jayme<sup>2</sup>.

Les rapports de son lieutenant en Languedoc avaient déjà indisposé Philippe VI contre le malencontreux vassal qui lui créait tous ces embarras. Qu'on juge de son étonnement et de son inquiétude en recevant quelques jours plus tard (commencement d'avril) une lettre hautaine du roi de Majorque, dans laquelle ce prince déclarait sans détours ne point reconnaître la suzeraineté du roi de France et offrait de soumettre les différends qui les divisaient à l'arbitrage du saint-père, du cardinal de Naples ou de celui d'Espagne<sup>3</sup>.

1. *Bibl. nat.*, ms. lat. 9192, ff. 102-103; mémoire juridique très curieux.

2. *Hist. de Languedoc*, édit. in-fol., t. IV, pp. 234-236.

3. *Documentos*, XXIX, pp. 333, 334.

On comprend l'indignation de Philippe VI à la lecture de ces requêtes qu'il qualifie lui-même de *moult sauvages*. Il offrit aux envoyés du roi de Majorque de s'en rapporter à la décision du Parlement de France ; cette proposition fut par eux dédaigneusement écartée. Devant cette fin de non-recevoir, il n'y avait plus qu'à sévir contre le vassal désobéissant ; ordre fut intimé aux lieutenants du roi en Languedoc d'avoir à mettre le fief de Montpellier et la ville de Lattes sous séquestre, et Philippe VI écrivit immédiatement à Pierre d'Aragon pour lui exposer la situation et s'assurer de ses dispositions à l'égard de don Jayme (Maubuisson, 14 avril 1341) <sup>1</sup>. Dans cette lettre, après l'avoir mis au courant de l'affaire, le roi de France assure Pierre IV de son amitié, l'engage à ne point secourir son beau-frère, et le prévient en outre que tel cas pourra se présenter où, pour réduire don Jayme, il lui faudra envahir les fiefs tenus par celui-ci de la couronne d'Aragon ; il espère que le roi Pierre ne verra pas dans cette invasion une rupture de la paix entre les deux pays.

La lettre du roi de France partit le 14 avril ; Pierre dut la recevoir vers la fin du même mois, ou au commencement du suivant. Dans l'intervalle, de nouveaux incidents s'étaient produits. Le roi de Majorque avait bientôt compris que les querelles de Montpellier et surtout son ambassade à Philippe VI allaient rendre la guerre inévitable ; il voulut donc s'entendre avec le roi d'Aragon et eut une entrevue avec lui à Saint-Saloni, près de Barcelone. Don Jayme était accompagné de la reine Constance, sœur du roi Pierre, et une foule de nobles catalans et aragonais vinrent faire leur cour aux deux rois. Nous n'avons pas de relation officielle de cette entrevue ; nous la connaissons par une missive, adressée au connétable de Carcassonne le 6 avril suivant par un chevalier du pays <sup>2</sup>, et par une lettre confidentielle du roi d'Aragon à son oncle, l'infant don Pere <sup>3</sup>. Les deux documents s'accordent tout à fait ; ils nous apprennent que le roi de Majorque fit montre de dispositions belliqueuses, affirmant ses droits sur Montpellier et se déclarant prêt à entrer en campagne. Son beau-frère plus avisé essaya de le détourner d'une entreprise aussi périlleuse, voulut lui faire comprendre combien les forces étaient

1. *Ut supra*.

2. Datée de Cucugnan (Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Tuchan) ; Arch. nat., J, 339, n° 22 (2), lettre close originale.

3. JJ, 270, ff. 84-85.

inégales. Don Jayme chercha alors à savoir s'il pouvait compter sur un secours effectif de l'Aragon ; Pierre se tint sur la réserve, promit d'en délibérer, alléguant le danger qu'une entrée en campagne trop précipitée pourrait faire courir aux deux royaumes. Don Jayme paraît n'avoir rien compris aux réticences de son beau-frère, qui bien certainement n'avait point l'intention de le suivre dans toutes ces entreprises téméraires. L'attitude belliqueuse de la noblesse catalane et aragonaise contribua sans doute à entretenir les illusions du roi de Majorque. Tous les seigneurs présents à Saint-Saloni offrirent de se mettre à sa solde ; on fit le recensement des hommes d'armes que la Catalogne et l'Aragon pourraient fournir à un moment donné, et on trouva que Jayme pourrait bien y lever 3,000 cavaliers et 100,000 piétons. Enfin des émissaires partirent, chargés de sonder les dispositions de tous les nobles du pays.

Les deux beaux-frères se séparèrent vers le 27 mars, Pierre IV, inquiet de la tournure que prenaient les événements, et cherchant un moyen de ne point être mêlé à toutes ces complications, don Jayme, plein d'ardeur, se croyant sûr de l'appui de l'Aragon et ne souhaitant qu'une chose, entrer promptement en campagne. A peine de retour en Roussillon (31 mars), il envoya des chevaliers occuper Salses. Pierre de Fenouillet, vicomte d'Ille, va pourvoir à la défense de sa terre, située sur la frontière de France, et tous les nobles de Roussillon reçoivent ordre de garnir leurs châteaux et de convoquer leurs vassaux<sup>1</sup>.

De leur côté les officiers du roi de France ne restaient point inactifs ; à peine l'entrevue de Saint-Saloni connue, le sénéchal de Carcassonne, Gérard de Roussillon, en envoyant aux clercs de la Chambre des Comptes à Paris la lettre reçue par le connétable de Carcassonne, leur transmet le résultat de ses recherches des actes anciens relatifs à la mouvance de Montpellier, et l'analyse, d'après le cartulaire dit *Registrum curie Francie*<sup>2</sup>, de tous les actes du XIII<sup>e</sup> siècle prouvant le bon droit du roi de France<sup>3</sup>.

Cependant les négociations suivaient leur cours. La lettre de Philippe VI à Pierre IV, écrite le 14 avril à Maubuisson, dut

1. Lettre au connétable de Carcassonne plus haut citée.

2. Voir à ce sujet *Biblioth. de l'École des chartes*, t. XXXIV, pp. 167 et suiv.

3. Lettre du 21 avril 1341 ; Arch. nat., J, 339, n° 223, original.

arriver en Catalogne dans les premiers jours de mai ; les agents du roi de Majorque à la cour de France avaient sans doute averti leur maître des dispositions du roi, et le 7 mai don Jayme écrivit à son beau-frère en lui demandant une nouvelle entrevue et en lui exprimant la crainte de voir bientôt s'ouvrir les hostilités<sup>1</sup>. Pierre lui répondit de Tarragone le 13 du même mois ; dans l'intervalle il avait reçu à Valence la lettre de Philippe VI, et, jugeant la situation très grave, il s'était hâté de revenir en Catalogne et de convoquer les infants, ses oncles et ses principaux conseillers pour délibérer avec eux sur les mesures à prendre<sup>2</sup>.

Après réflexion, le roi d'Aragon choisit comme ambassadeur à la cour de France l'un de ses chevaliers<sup>3</sup>, Ferrer de Canet ; la lettre de créance pour ce personnage est datée de Tarragone, 26 mai ; Pierre IV y assure Philippe VI de ses intentions amicales, le prie de surseoir au séquestre de la baronnie de Montpellier, et promet de ramener le roi de Majorque à des sentiments plus raisonnables<sup>4</sup>. Les instructions dont Ferrer de Canet était porteur étaient du reste très pacifiques : il devait expliquer au roi de France que son maître ne comptait nullement soutenir don Jayme dans sa révolte ; qu'il prendrait conseil des barons et des prélats de ses États, que le roi de Majorque serait invité à cette conférence, dont il ferait ensuite connaître les résolutions au roi de France. Tous les efforts de Pierre IV ne tendent qu'à maintenir la paix et les bonnes relations qui existent depuis déjà si longtemps entre les trois royaumes<sup>5</sup>. Outre cette lettre et ces instructions, Ferrer de Canet devait remettre à Philippe VI une autre missive confidentielle, qui nous fait connaître les intentions secrètes du roi d'Aragon. En voici la traduction<sup>6</sup> :

« A illustre prince, Philippe, par la grâce de Dieu roi de France, Pierre, par la même grâce roi d'Aragon, de Valence, de Sardaigne et de Corse, comte de Barcelone, salut, bonheur et succès. Votre Magnificence nous a écrit touchant l'affaire du roi de Majorque et nous a prié de ne point aider ce prince au cas où il aurait guerre

1. JJ, 270, f. 85 r°.

2. JJ, 270, f. 85 ; deux rédactions différentes de la même lettre, datées l'une et l'autre du 15 mai.

3. *Miles e vestigio, consiliarius et janitor*.

4. *Documentos*, XXIX, pp. 341-2.

5. JJ, 270, f. 87-88.

6. *Documentos*, XXIX, p. 60.



avec vous. C'est pourquoi, considérant les liens du sang et l'affection qui nous unissent, nous informons votre Sérénité par ces présentes, que dans l'affaire en question nous ne secourrons ni ne défendrons ledit roi, et que nous ne ferons rien pour lui, qui puisse faire naître entre nous haine et inimitié. Donné à Tarragone, le 4 des calendes de juin<sup>1</sup>, l'an du Seigneur 1341. »

Ce fut après s'être ainsi lié vis-à-vis du roi de France que Pierre accorda au roi de Majorque l'entrevue qu'il demandait depuis trois semaines. Elle eut lieu à Montblanch, petite ville de Catalogne au nord de Barcelone, où les cortès du royaume avaient été convoqués. Au rapport du roi d'Aragon, don Jayme insista pour être secouru immédiatement, et se montra prêt à ouvrir sur-le-champ les hostilités contre la France; son beau-frère, qui dans sa chronique se garde bien de parler de sa lettre du 29 mai, l'assura de ses bonnes dispositions, lui promit de le secourir si la guerre devenait inévitable, mais déclara qu'il fallait attendre le résultat de son intervention<sup>2</sup>. Don Jayme dut se contenter de ces vagues assurances et quitta la cour d'Aragon assez mécontent.

Pierre IV n'avait évidemment qu'un but, faire traîner les négociations en longueur, espérant bien trouver un prétexte pour rester neutre et laisser son beau-frère seul aux prises avec Philippe VI. Non content d'avoir envoyé une ambassade à la cour de France, il poursuivait de Montblanch de nouvelles négociations avec Renaud de Pons, gouverneur de la Navarre pour le comte d'Évreux, roi de Navarre. Les lettres de créance de ce seigneur dataient de janvier 1341<sup>3</sup>; occupé en Navarre, il s'était substitué un chevalier du pays, Miguel Ortiz, qui n'arriva à la cour d'Aragon que pendant la tenue des cortès de Montblanch (juin). Les complications survenues dans l'intervalle rendaient cette mission sans effet et annulaient les pouvoirs de Renaud de Pons et de son suppléant; Pierre IV n'en répondit pas moins à l'offre faite par eux de la part de Philippe VI de lui soumettre le différend, et envoya le 7 juin 1341 une très longue et très banale dépêche au gouverneur de Navarre<sup>4</sup>. Celui-ci lui répondit le 22 par une lettre

1. 29 mai.

2. Carbonell, f. 128.

3. JJ, 270, f. 86.

4. JJ, 270, f. 86.

non moins banale, non moins complémenteuse, dans laquelle il s'engageait à hâter le départ des messagers pour la cour de France et promettait de transmettre à son maître la lettre qu'il avait reçue précédemment. Le roi d'Aragon ne perdait cependant point de vue l'affaire importante, celle dont Ferrer de Canet était chargé. De nouvelles instructions furent rédigées pour celui-ci le 17 juin 1341, et on lui adjoignit deux autres conseillers de la couronne d'Aragon, Arnal de Vivès et Bernard de Pons; ils emportaient des lettres de recommandations pour les principaux personnages de la cour de France, la reine, Jean, duc de Normandie, le roi de Navarre, Pierre de Palud, patriarche de Jérusalem, le comte de Savoie, Jean de Marigny, évêque de Beauvais, lieutenant en Languedoc, le duc de Bourbon, Charles, comte d'Alençon, Miles de Noyers, bouteiller de France, et Jean de Janville, conseiller du roi<sup>1</sup>. Pierre IV partit ensuite pour le Poble, comptant s'y livrer suivant son habitude au plaisir de la chasse.

Cependant Ferrer de Canet avait vu Philippe VI à Champtocéaux en Anjou; le roi de France, se fiant aux assurances du roi d'Aragon, montra les dispositions les plus bienveillantes; il répondit au roi Pierre le 6 juillet et promit d'attendre jusqu'à la Toussaint pour faire saisir la baronnie de Montpellier; il retiendra cependant le sire de Canet à sa cour jusqu'à la Madeleine, pour consulter les gens de son conseil sur les mesures à prendre<sup>2</sup>.

L'affaire semblait en bonne voie; malheureusement le roi de Majorque avait irrité au mois de mars précédent l'un des lieutenants du roi, Louis de Valentinois, et il avait affaire en Languedoc à forte partie. Nous connaissons mal le caractère du comte de Valentinois, mais celui-ci avait pour collègue un des meilleurs conseillers de Philippe VI, Jean de Marigny, évêque de Beauvais. Ce personnage, digne de son frère Enguerrand, avait su gagner la faveur du roi, et après une longue retraite reprendre pied à la cour. Lieutenant en Languedoc à plusieurs reprises, de 1340 à 1344, il montra infiniment plus d'habileté et de résolution que les grands seigneurs, chargés plus tard par les Valois du gouvernement de ce pays; il mena activement la guerre contre les Anglais de Guyenne, remporta des succès éclatants et

1. JJ, 270, f. 88 r° et v°.

2. JJ, 270, f. 93 v°.

administra la province qui lui était confiée avec habileté, prudence et modération. Il avait reçu les ordres de Philippe VI pour la saisie de Montpellier vers la fin d'avril, et il prit immédiatement toutes ses mesures pour leur exécution.

Laisant son collègue surveiller la frontière anglaise<sup>1</sup>, Jean de Marigny s'approcha donc de Montpellier; le 17 mai, il était à Narbonne<sup>2</sup>; suivi d'une forte troupe d'hommes d'armes, il marcha sur Montpellier et y entra probablement sans résistance; le 6 juin, l'affaire était terminée et la baronnie sous la main du roi<sup>3</sup>; la viconté de Carladès, la seigneurie d'Aumelas furent occupées vers le même temps sans plus de difficultés<sup>4</sup>.

Ce coup de force ne laissa pas de surprendre désagréablement Pierre IV, qui craignait par-dessus tout d'avoir à défendre son beau-frère contre une attaque à main armée du roi de France. Aussi le ton de la lettre qu'il adressa à ses envoyés à la cour de France, quelques jours plus tard, se ressent-il un peu de son irritation.

Le roi d'Aragon y exprime son étonnement des agissements de l'évêque de Beauvais, alors surtout que Philippe VI vient de lui annoncer par un courrier spécial qu'il a ordonné de surseoir à la saisie et qu'une ambassade se dispose à quitter Paris avec pleins pouvoirs pour arranger l'affaire; c'est ce moment que les officiers du roi de France ont choisi pour procéder contre don Jayme. En outre, cette mise sous séquestre porte préjudice au roi d'Aragon, suzerain de Carlat et d'Aumelas et héritier de Montpellier; que le roi de France veuille donc faire lever la main-mise et remettre les choses en l'état<sup>5</sup>.

Philippe VI, de son côté, se trouva un peu embarrassé quand il sut avec quelle promptitude l'évêque de Beauvais avait exécuté ses ordres. Il apprit l'occupation de Montpellier le 9 juillet, au

1. Louis de Valentinois était à Agen le 17 mai, et à Moissac en juin 1341 (Arch. nat., JJ, 75, nos 501 et 566).

2. JJ, 72, n° 346.

3. JJ, 75, n° 326. Voir dans le ms. fr. 7877 de la Bibl. nat., f. S7, une copie du rôle des hommes d'armes levés par Jean de Marigny pour cette expédition.

4. Don Jayme ne protesta pas immédiatement contre cette mesure; ce ne fut que le 4 juillet suivant qu'il nomma deux procureurs chargés d'aller à la cour de France réclamer contre la saisie de Montpellier, affirmer les droits souverains du roi de Majorque sur cette ville et demander la nomination d'un arbitre (Arch. nat., J, 598, n° 16; original scellé d'une bulle de plomb sur las de soie).

5. Ecrite vers la fin de juin 1341; JJ, 270, ff. 92-93.

moment où il venait de dicter une lettre au roi d'Aragon, lettre dans laquelle il l'assurait de sa bonne amitié, et offrait de nouveau d'attendre jusqu'à la Toussaint avant d'agir contre don Jayme. Il confessait d'ailleurs qu'ayant écrit à ses lieutenants de procéder contre le roi de Majorque, si celui-ci persistait dans sa désobéissance, la situation avait pu, dans l'intervalle, s'aggraver en Languedoc. Le roi de France en était là de sa missive, quand il reçut le rapport de l'évêque de Beauvais, annonçant que Montpellier, Aumelas et Carlat étaient occupés. Philippe VI comprit que cette précipitation serait mal vue du roi d'Aragon, et chercha à amortir le coup. Ce fut l'objet de la seconde partie de sa dépêche. Pierre IV connaît l'affaire, il sait que le roi de Majorque est en instance auprès de la cour de Rome pour provoquer son intervention dans le débat. Maintenant que la main du roi a été mise sur Montpellier, Philippe VI ne pourrait la retirer sans honte pour lui-même, à moins que le roi de Majorque ne vienne à résipiscence et ne se soumette à l'arbitrage de son beau-frère. Le roi de France ne désire que la paix, il ne cherche point querelle à don Jayme, il ne veut point faire de conquête, et plus que jamais il est tout prêt à écouter toute demande raisonnable du roi d'Aragon (9 juillet 1341) <sup>1</sup>.

L'évêque de Beauvais avait, il faut le reconnaître, agi avec un peu de précipitation, mais l'attitude du roi de Majorque était si menaçante qu'il semblait prudent de prendre quelques précautions, d'autant plus que la fidélité de la noblesse languedocienne, qui avait répondu avec tant d'empressement à l'appel de don Jayme au mois de mars précédent et pris part aux joutes de Montpellier malgré les défenses du roi et de ses lieutenants, paraissait peu sûre et son concours incertain. Aussi Jean de Marigny continua-t-il activement ses préparatifs; de Montpellier où il résida jusqu'à la fin de juillet <sup>2</sup>, il dirigea vers les frontières de Roussillon et de Cerdagne toutes les forces disponibles, qui se réunirent à Saint-Paul-de-Fenouillet, chef-lieu du Fenouillèdes, à deux lieues des terres du roi de Majorque; le sénéchal de Carcassonne, Girard de Roussillon, garnit les places de la frontière, notamment celle de Caramany, d'hommes et de munitions, et fut nommé

1. JJ, 270, f. 14 v°.

2. JJ, 72, n° 377; 73, n° 164; le 1<sup>er</sup> août il était à Carcassonne (JJ, 74, n° 689), le 10 août à Toulouse, où le comte de Valentinois vint le retrouver (JJ, 75, n° 515).

capitaine général de sa sénéchaussée, titre que les officiers de son rang ne prenaient jamais qu'en temps de guerre<sup>1</sup>.

L'effroi fut grand à la petite cour de Perpignan en voyant approcher l'orage si imprudemment provoqué. La résistance était impossible à moins d'un prompt secours du roi d'Aragon, et les lettres de don Jayme pendant quelques jours arrivèrent quotidiennement à Pierre IV, pressantes, désespérées; leurs termes prouvent la panique qui régnait partout en Roussillon. La première de ces missives est du 5 juillet; à Saint-Paul, dit le roi, il y a un corps de 400 hommes d'armes et des gens de pied en grand nombre; les milices des sénéchaussées de Carcassonne et de Toulouse sont convoquées, Montpellier est fortement occupé, une flotte nombreuse est à Aigues-Mortes, prête à partir pour jeter en Roussillon un corps de débarquement; que Pierre se hâte de secourir le roi de Majorque, l'affaire ne souffre aucun retard<sup>2</sup>. Le 8 juillet, nouvelle lettre, datée non plus de Perpignan, mais du Soler<sup>3</sup>, bourgade située à deux ou trois kilomètres de la frontière française; la nuit précédente, don Jayme a été informé que les troupes de Saint-Paul-de-Fenouillet se mettaient en mouvement; les signaux des châteaux et des forts voisins ne laissent à cet égard aucun doute. Le roi a aussitôt quitté Perpignan avec ce qu'il avait de troupes disponibles pour s'opposer à l'invasion; le roi d'Aragon le laissera-t-il succomber? Le Roussillon que l'ennemi menace est un fief de Catalogne; tout oblige le roi d'Aragon à secourir don Jayme: liens du sang, conventions mutuelles, serments solennels. Qu'il accoure à son aide, Dieu et la justice le lui ordonnent<sup>4</sup>. Loin de diminuer, le péril s'accroît les jours suivants: le 10, don Jayme est obligé de se transporter à la frontière même, à Pézilla-de-la-Rivière<sup>5</sup>; les bruits les plus alarmants et les plus divers lui étaient rapportés par ses espions; le duc de Normandie, héritier présomptif de la couronne, s'avancait, dit-on, à marches forcées vers le Roussillon, les milices toulousaines s'étaient mises en mouvement, les deux lieutenants en Languedoc, Jean, évêque de Beauvais, et Louis, comte de Valentinois, étaient arrivés ou allaient arriver sur la frontière. Le temps presse, disait

1. *Hist. de Languedoc*, IV, pp. 237-238.

2. JJ, 270, f. 96.

3. Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Millas.

4. JJ, 270, f. 97.

5. Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Millas.

don Jayme en terminant, encore quelques heures, et le Roussillon va être envahi par des forces écrasantes<sup>1</sup>. Les inquiétudes du roi de Majorque se prolongèrent encore trois jours ; enfin, le 13 juillet, ses espions lui annoncèrent que la grosse armée française se séparait, que l'appel des renforts était contremandé, et que les capitaines ennemis se contentaient de mettre de nombreuses garnisons dans les châteaux de la frontière et de les munir de vivres. En annonçant cette heureuse nouvelle à son beau-frère, le roi n'en insista pas moins sur la nécessité pour lui de se tenir prêt à toute éventualité ; on ne sait rien des intentions de l'ennemi et il faut tenir ferme pour forcer Philippe VI à se montrer plus raisonnable ; l'affaire intéresse la couronne d'Aragon au moins autant que celle de Majorque. Il serait bon que Pierre IV se rapprochât de la frontière, qu'il vînt tout au moins à Gerona ; les communications entre les deux princes deviendraient ainsi plus faciles ; il serait également indispensable que le roi d'Aragon donnât l'ordre à ses nobles et à ses officiers de Catalogne de se mettre en mouvement au premier appel de don Jayme ; celui-ci s'engage d'ailleurs à ne recourir à eux que le jour où le danger deviendra vraiment sérieux<sup>2</sup>.

Les instructions envoyées par le roi de France à Jean de Marigny dataient sans doute du mois de juin, c'est-à-dire d'un moment où Philippe VI était extrêmement irrité contre le roi de Majorque. Il est donc probable que si les troupes françaises quittèrent ainsi brusquement la frontière roussillonnaise, c'est que le roi de France voulait se borner à une manifestation imposante, espérant ainsi à la fois effrayer don Jayme et forcer Pierre IV à découvrir ses intentions. Le premier résultat fut atteint et les lettres que nous venons d'analyser prouvent que la cour de Perpignan vécut pendant une quinzaine de jours dans le désarroi le plus complet ; mais Philippe VI avait dans le roi d'Aragon un rival dangereux, expert en l'art de dissimuler et qui sut garder sa neutralité et ne pas compromettre un seul instant sa situation d'arbitre. Sourd aux instances de son beau-frère, il resta tant que dura la crise au Poblet, où il se livrait au plaisir de la chasse, l'un des passe-temps favoris des princes d'Aragon. Mais, s'il demeura ainsi inactif en apparence, il eut avec don Jayme une active correspondance,

1. JJ, 270, f. 95.

2. JJ, 270, ff. 100-101.

dont la lecture prouve combien il était difficile de le faire renoncer à ses projets.

La première lettre du roi de Majorque, celle du 5 juillet, lui parvint le 12, à Poblet, et lui fut remise en présence de deux notaires<sup>1</sup>; il fit attendre sa réponse, mais, comprenant la nécessité de prendre conseil, il écrivit immédiatement aux infants, ses oncles, et aux principaux seigneurs de Catalogne et d'Aragon<sup>2</sup>. En même temps il ordonnait au viguier de Campredon d'envoyer sans retard des espions pour observer les mouvements de l'armée française et l'informer des moindres événements qui se produiraient<sup>3</sup>. Le lendemain il affirmait au roi de Majorque qu'il entendait bien ne pas l'abandonner, et qu'il était prêt à le secourir avec toutes les forces de son royaume<sup>4</sup>. La lettre du roi de Majorque, datée de Pézilla, 10 juillet, lui parut beaucoup plus inquiétante, d'autant plus que l'un des vassaux de la couronne d'Aragon, le comte de Palhas, envoyé par lui à la cour de Perpignan, lui confirmait tous les dires du roi de Majorque, et ajoutait que le roi de France venait de conclure une trêve de deux mois avec l'Angleterre, dans le but sans doute de terminer dans l'intervalle l'affaire de Majorque<sup>5</sup>. Pierre IV répondit donc assez promptement à cette seconde missive, dès le 15 juillet, et essaya de calmer les appréhensions de son beau-frère. Est-il vraisemblable, lui dit-il, que Jean de Normandie envahisse le Roussillon sans auparavant défier don Jayme? Que les gens de celui-ci se gardent de commencer les hostilités; ce serait commettre une grosse faute et fournir à l'ennemi un prétexte pour commencer la guerre. Il est extrêmement regrettable que don Jayme ait quitté Perpignan pour se rapprocher de la frontière, les Français y verront peut-être une menace et voudront prendre l'offensive. Qu'il patiente, qu'il attende le résultat des négociations qui se continuent activement; il aurait tout à perdre à une guerre. Pierre envoie en France l'évêque d'Huesca, qui s'arrêtera à Perpignan et conférera avec don Jayme. Enfin il va soumettre l'affaire aux cortès du royaume qu'il vient de convoquer<sup>6</sup>. Le

1. JJ, 270, f. 96.

2. Ibid.

3. Ibid., f. 99 v°.

4. Ibid., f. 100

5. JJ, 270, f. 95 v°. Cette trêve paraît être celle dont parlent les *Grandes Chroniques*, éd. Paris, V, 411.

6. JJ, 270, f. 101.

même jour en effet partaient des lettres de convocation, adressées aux infants, aux nobles, aux prélats et aux bonnes villes du royaume<sup>1</sup>. La lettre écrite par don Jayme, le 13, calma toutes ces appréhensions, contre-ordre fut immédiatement envoyé aux personnes convoquées<sup>2</sup>, et le 20 juillet le roi écrivit à son beau-frère pour lui exprimer avec quelle satisfaction il avait reçu ces nouvelles rassurantes<sup>3</sup>.

Le roi d'Aragon continuait cependant ses négociations avec la cour de France ; le 10 juillet, c'est-à-dire avant de connaître les préparatifs militaires des lieutenants de Philippe VI, il avait d'abord écrit à don Jayme, pour lui assurer que la saisie de Montpellier et de ses dépendances lui déplaisait fort, et qu'il allait s'employer auprès du roi de France pour la faire lever<sup>4</sup>. Du même jour, lettres au roi de France et à ses ambassadeurs à Paris, conçues dans les mêmes termes ; si Philippe VI fait des propositions raisonnables, les agents de Pierre IV devront en prendre communication, les transmettre à leur maître et lui demander de nouvelles instructions<sup>5</sup>. En même temps le roi d'Aragon entretenait avec le gouverneur de Navarre une active correspondance, essayant ainsi à la fois de calmer l'impatience de son beau-frère et d'apaiser le juste ressentiment de Philippe VI<sup>6</sup>.

Dans toutes ces négociations, ce prince se conduisait en voisin officieux, en parent obligeant, qui veut rendre service ; les premières nouvelles alarmantes venues du Roussillon lui firent voir la situation sous un aspect un peu différent. Tant qu'il ne s'était agi que des domaines français du roi de Majorque, même d'Aumelas et de Carlat, fiefs de la couronne d'Aragon, il s'était jugé peu intéressé dans la querelle ; mais le jour où une armée française se disposa à envahir le Roussillon et la Cerdagne, terres vassales de la Catalogne, il comprit qu'il fallait intervenir d'une manière plus pressante, et le 15 juillet il annonçait à don Jayme le départ de l'évêque d'Huesca, chargé de se concerter avec lui à Perpignan et d'aller ensuite conférer avec l'évêque de Beauvais

1. JJ, 270, 101-102.

2. Ibid., ff. 105 et suiv., 19 juillet.

3. Ibid., ff. 105-106.

4. JJ, 270, f. 96.

5. JJ, 270, f. 92.

6. Lettre du 15 juillet au roi de Majorque, plus haut citée.



et Jean de Normandie<sup>1</sup>. Voici l'analyse des instructions remises à ce prélat<sup>2</sup> :

I. L'évêque verra d'abord don Jayme et lui exposera ainsi que suit les intentions de son maître : — Le roi d'Aragon a reçu les messages de don Jayme relatifs aux préparatifs de guerre que les Français font à Montpellier et sur les frontières du Roussillon. Que le roi de Majorque se garde par-dessus tout d'entrer sur les terres de ses adversaires ; dans ce moment-ci la guerre serait désastreuse ; elle ferait perdre tout le fruit de longues négociations entre l'Aragon et la cour de France, négociations qui sont en bonne voie. Que le roi de Majorque cesse ses préparatifs et retourne à Perpignan, aussitôt qu'il aura appris que Jean de Normandie et l'évêque de Beauvais éloignent leurs troupes de la frontière. Le roi d'Aragon incline d'ailleurs à croire que tous ces préparatifs de guerre ne sont point dirigés contre don Jayme, qu'ils ont pour objet d'empêcher celui-ci de venger l'occupation de Montpellier, en envahissant le royaume de France. L'attitude pacifique du roi de Majorque facilitera les négociations ultérieures avec la cour de France ; d'ailleurs il s'agit de gagner du temps, la trêve avec l'Angleterre expirera dans l'intervalle, et Philippe VI aura à défendre ses propres États. Le roi d'Aragon n'a au surplus rien négligé pour être en état de secourir son allié : les nobles et les milices de Catalogne et d'Aragon sont convoqués et pourraient entrer immédiatement en campagne, si le besoin s'en faisait sentir. Que le roi de Majorque réfléchisse d'ailleurs à sa situation, qu'il soit prudent ; quels dangers ne courrait-il pas si par hasard la paix se concluait définitivement entre l'Angleterre et la France, ou si une longue trêve arrêtaient les hostilités entre ces deux pays ?

Que l'évêque d'Huesca s'informe secrètement à la cour de Majorque, si le vicomte d'Ille<sup>3</sup> n'a pas eu quelques démêlés avec un grand baron de France, et si l'attitude ou des paroles imprudentes de ce seigneur ne seraient pas la cause indirecte de tous ces armements.

1. JJ, 270, f. 103.

2. JJ, 270, ff. 103-105.

3. Le vicomte d'Ille descendait des anciens vicomtes de Fenouillèdes, qui, dépossédés pendant la guerre des Albigeois, avaient dû se retirer dans leurs domaines de Roussillon.

II. L'évêque ira ensuite trouver Jean de Normandie, si ce prince est déjà dans le pays, ou à son défaut l'évêque de Beauvais, qui doit être à Toulouse ou à Montpellier. Il exposera à l'un ou à l'autre de ces personnages que son maître a appris avec étonnement les préparatifs faits à Saint-Paul-de-Fenouillet et en Roussillon, que ces préparatifs l'inquiètent à cause de l'amitié qui l'unit aux cours de France et de Majorque; il en est d'autant plus surpris qu'il avait envoyé au roi de France une ambassade chargée de ménager un accord entre lui et don Jayme; il espérait que, durant ces négociations, les officiers du roi de France s'abstiendraient de toute nouvelle entreprise, de nature à retarder l'accord projeté, avec d'autant plus de raison en apparence, que le roi de France avait accepté l'arbitrage du roi d'Aragon. Philippe VI au surplus ne pourrait justifier une invasion du Roussillon et de la Cerdagne, terres situées dans les limites du royaume d'Aragon et soumises à la suzeraineté du roi Pierre. — L'invasion de ces deux comtés serait regardée par la cour d'Aragon comme une injure grave et romprait la paix qui existe actuellement entre les deux royaumes; le roi d'Aragon serait d'ailleurs en pareil cas obligé de secourir don Jayme, de par les anciennes conventions passées entre les deux maisons royales. — Que Jean de Normandie et l'évêque de Beauvais retirent leurs troupes, l'évêque d'Huesca s'engage à obtenir la même concession du roi de Majorque. — Une fois ce premier résultat obtenu, l'évêque d'Huesca s'arrangera au mieux pour empêcher tout nouvel incident, et cherchera à décider les deux partis à attendre la fin des négociations qui se poursuivent à la cour du roi Philippe. — L'évêque, s'il réussit sur tous ces points, exposera ensuite, comme de lui-même, à l'évêque de Beauvais, que son principal désir est d'empêcher une guerre entre Majorque et la France, qu'en pareil cas le roi d'Aragon pourrait bien être forcé de prendre parti, ce qu'il a évité jusqu'ici et espère encore éviter, malgré les sollicitations de beaucoup de personnes; l'évêque de Beauvais jugera sans peine combien, dans les circonstances présentes, une pareille guerre serait désastreuse pour la maison de Valois. Nul doute que ces considérations ne décident l'évêque de Beauvais, qui est un homme prudent et avisé, à travailler à la réconciliation de son maître et du roi de Majorque.

Grâce aux efforts du roi d'Aragon, toute éventualité de guerre immédiate entre la France et le roi de Majorque se trouva donc

bientôt écartée. Les troupes françaises avaient opéré leur retraite avant même le départ de l'évêque d'Huesca, et les ambassadeurs envoyés à Philippe de Valois, alors que Pierre IV ne connaissait pas encore les préparatifs des officiers royaux en Languedoc, trouvèrent ce prince disposé à un accommodement. Le 14 août 1341, il écrivit à l'évêque de Beauvais de lever le séquestre mis sur Montpellier, en y mettant pour seule condition que le roi de Majorque lui demanderait cette faveur et reconnaîtrait explicitement la suzeraineté de la couronne de France sur cette ville<sup>1</sup>. Philippe VI fit part de cette décision au roi d'Aragon trois jours après, tout en se plaignant de la dissimulation des ambassadeurs de ce prince, qui s'étaient assez mal expliqués sur les intentions de leur maître et sur ses relations avec le roi de Majorque<sup>2</sup>.

Le roi de Majorque ne se soumit pas aux conditions qui lui étaient imposées<sup>3</sup>; il continua à insister auprès de son beau-frère pour l'entraîner dans la guerre qu'il voulait ouvrir contre la France.

Le 16 août 1341, Pierre IV envoya à Philippe VI une nouvelle ambassade, et les termes de la lettre de créance prouvent qu'il regardait dès lors la paix comme assurée<sup>4</sup>. Cependant don Jayme ne cessait de le solliciter, et des courriers portaient sans cesse de Perpignan, porteurs des missives les plus pressantes. Dès le mois de septembre, il en était aux plaintes; le 18, le roi d'Aragon reçut une lettre de lui, qui lui reprochait de se tenir éloigné de la frontière roussillonnaise, de séjourner dans le royaume de Valence, ce qui rendait les entrevues impossibles et les communications très lentes. Pierre chargea le messager de son beau-frère, Bernard de Tous, d'une réponse assez ferme à ces accusations. Il séjourne, il est vrai, à Valence et aux environs de cette ville; mais ce voyage était décidé depuis longtemps; il a à préparer l'armée navale, à consulter l'infant Pierre, son oncle, l'aîné de la famille royale, à se concerter avec les envoyés du roi de Castille, qui sont à Valence. La Castille et l'Aragon doivent, de concert, reprendre la guerre contre le roi de Grenade le 1<sup>er</sup> mars 1342, jour où expire la dernière trêve conclue

1. *Documentos*, XXIX, p. 339.

2. JJ, 270, f. 106 v<sup>o</sup>.

3. *Documentos*, XXIX, pp. 340-341. Les vicomtés d'Annemas et de Carladès restèrent sous séquestre jusqu'en janvier 1342.

4. JJ, 270, f. 106.

avec les infidèles. Pierre IV compte d'ailleurs voir les messagers que le roi de France lui envoie, tirer de cette entrevue le meilleur parti possible, et il s'arrangera pour rencontrer quelque part le roi de Majorque. Toutes les nouvelles venues de France donnent à croire que les affaires de don Jayme sont en voie d'arrangement ; que ce prince patiente et temporise<sup>1</sup>.

Les instructions à Bernard de Tous sont du 22 septembre ; ce personnage était en même temps accrédité par le roi d'Aragon auprès de l'évêque de Beauvais ; nous ignorons ce qui se passa entre lui et ce dernier ; nous savons seulement que, dès le 9 octobre, il repartait de Perpignan avec de nouvelles dépêches pour Pierre IV<sup>2</sup>. Don Jayme entretenait en même temps des relations suivies avec Édouard III ; le 12 octobre, celui-ci accorda une lettre de protection et de sauvegarde aux sujets du roi de Majorque<sup>3</sup>. Enfin, vers le mois de novembre, fatigué de tous ces attermoiements, le roi de Majorque se résolut à deux démarches très graves. Il offrit d'une part au roi d'Angleterre de conclure avec lui une ligue offensive et défensive contre Philippe de Valois, proposition qui fut acceptée avec empressement<sup>4</sup> ; d'autre part don Jayme somma le roi d'Aragon de le secourir dans la guerre qui allait s'ouvrir.

La lettre du roi de Majorque accréditant auprès de Pierre IV son conseiller Raimond Roig (Rubei)<sup>5</sup> est du 11 novembre. L'envoyé partit immédiatement pour l'Espagne ; le roi d'Aragon étant à Valence, ce ne fut que le 30 novembre qu'il put remplir sa mission. Toute la cour d'Aragon était présente, et Raimond Roig avait amené avec lui des notaires, pour constater la remise de la dépêche de don Jayme au roi d'Aragon et prendre acte de la réponse de celui-ci. Dans cette lettre, écrite en latin, le roi de Majorque commençait par rappeler à Pierre IV les liens du sang, les alliances qui unissaient les deux maisons royales. Le roi de France actuel, à l'exemple de ses prédécesseurs, a essayé de soumettre à sa suzeraineté la baronnie de Montpellier et les vicomtés d'Aumelas et de Carlat, bien que ces deux derniers fiefs relèvent de la couronne d'Aragon. Les droits souverains (*juva regalia*)

1. JJ, 270, ff. 108-109.

2. JJ, 270, f. 107.

3. Rymer, II, 2, c. 1179.

4. Réponse du 14 février 1342, écrite en Écosse (Rymer, II, 2, c. 1187).

5. JJ, 270, f. 107; original, Bibl. nat., ms. lat. 9261, n° 41.

du roi de Majorque sont pourtant bien évidents; don Jayme a montré les actes qui les établissent à Ferrer de Canet, à Bernard de Tous, à Arnal de Vivès, ambassadeurs du roi Pierre, à leur retour en Espagne; il les a fait examiner par nombre de jurisconsultes et de docteurs d'Avignon, de Montpellier et de Catalogne, tous les ont reconnus valables, et il possède leurs consultations et leurs approbations munies de leurs sceaux. Pierre sait d'ailleurs que lors de l'entrevue de Saint-Saloni, le roi de Majorque consulta sur la légitimité de ses droits le vice-chancelier, le trésorier d'Aragon et Jean Ferrand, docteur ès-lois, et que ces trois personnes lui donnèrent raison, après longue discussion en présence des deux rois. Le roi de France a été requis de faire justice à don Jayme, par humbles requêtes, dûment signifiées, apportées à sa cour par des envoyés spéciaux; le roi d'Aragon a joint ses prières à celles du roi de Majorque; Philippe VI s'est obstiné dans son refus, il a refusé de reconnaître les droits de don Jayme, de soumettre le différend à l'arbitrage de Pierre et cela après des promesses formelles; il a également refusé l'arbitrage du souverain pontife, des cardinaux, des rois de Castille et de Sicile, de l'archevêque de Syracuse. Le roi d'Aragon l'avait prié de ne point faire saisir Montpellier; il a passé outre et il détient encore cette ville, Aumelas et Carlat. La guerre que don Jayme veut entreprendre est juste et légitime, puisqu'il ne s'y est résolu que pour reconquérir les domaines dont il a été injustement dépouillé; en pareil cas, le droit canon comme le droit civil autorisent la guerre. Conformément aux conventions passées entre leurs ancêtres, conventions renouvelées par eux-mêmes, le roi de Majorque vient sommer Pierre d'avoir à le secourir et lui donne rendez-vous pour le premier mars prochain. Il espère que l'aide de Dieu ne leur fera pas défaut et que leur victoire sera prompte et complète.

Le roi d'Aragon ne répondit pas sur-le-champ à cet ultimatum impérieux et demanda quelques jours de délai. Le 17 décembre seulement, Raimond Roig fut de nouveau admis en sa présence et n'obtint qu'une réponse ambiguë. Pierre contestait les assertions de son beau-frère touchant les résolutions prises et les questions traitées lors de l'entrevue de Saint-Saloni; il rappelait qu'il avait engagé don Jayme à ne point agir à la légère, à prendre conseil. Le roi d'Aragon finit d'ailleurs en assurant Raimond Roig qu'il était prêt à tenir ses promesses et à remplir ses engagements<sup>1</sup>.

1. JJ, 270, ff. 109-111.

Le lendemain il écrivit à don Jayme pour lui demander une entrevue particulière<sup>1</sup>.

La conduite du roi d'Aragon a été jusqu'ici en apparence correcte ; dans les querelles entre la France et Majorque, il a borné son rôle à celui d'un arbitre impartial, qui ne cherche qu'à éviter un conflit. La lettre secrète du 29 mai, que nous citons plus haut, permet, il est vrai, de mettre en doute la sincérité de son zèle apparent pour les intérêts de don Jayme ; toutefois sa conduite durant la crise du mois de juillet était de nature à faire oublier ces réticences et ces intrigues. Malheureusement, à la fin de l'année 1341, il se fit un tel revirement dans la politique de ce prince, et un revirement si subit, qu'on peut le croire prémédité ; d'allié fidèle, d'ami dévoué il devient du jour au lendemain suzerain hautain et impérieux ; après avoir longtemps supporté les doléances et les plaintes indiscrettes du roi de Majorque, il revendique tout à coup ses droits souverains et se montre prêt à employer tous les moyens pour les faire reconnaître. Le changement fut si brusque qu'il faut admettre que dès le mois de mai, Pierre IV, sans peut-être avoir dès lors de dessein bien arrêté, avait prévu qu'il pourrait tirer parti de la situation pour l'accomplissement de certains projets que les rois d'Aragon, ses prédécesseurs, et lui-même n'avaient jamais cessé de caresser<sup>2</sup>.

Ce fut le 31 décembre 1341 que le roi d'Aragon leva le masque ; quelques jours avant, il écrivait encore amicalement à don Jayme, et tout à coup, sans le prévenir, il entame contre lui une poursuite criminelle qui devait aboutir à la confiscation des États de Majorque. Le testament du Conquistador de 1262, l'accord de 1278 et tous les traités subséquents portaient, nous l'avons dit plus haut, que la monnaie de Barcelone aurait seule cours en Roussillon et en Cerdagne et que le roi de Majorque ne pourrait frapper dans ces deux comités de monnaie à son nom ; la première de ces deux défenses avait été rapportée par les prédécesseurs de Pierre, mais la seconde subsistait toujours. Or, se fiant à l'amitié de son beau-frère, don Jayme établit vers 1340 un atelier monétaire à Perpignan et y fit frapper des espèces d'or et d'argent au

1. *Ibid.*, f. 112.

2. Voir ce que Zurita dit de la conduite de Pierre, t. II, f. 146 *rs*, col. 2 ; l'auteur aragonais est même plus sévère que nous et admet chez Pierre le dessein arrêté, dès son avènement, de renverser don Jayme.

type dit de Majesté et portant son nom<sup>1</sup>. La chose fut bientôt sue en Aragon, et Pierre IV saisit ce prétexte pour faire le procès du roi de Majorque<sup>2</sup>. Le 31 décembre il lui écrivit, le priant et le requérant (*requirimus et rogamus*) de se trouver à Barcelone à la mi-février suivante, sans lui dire exactement de quelle affaire il avait à l'entretenir. En même temps, pour isoler plus complètement son adversaire, une démarche collective était faite auprès de Philippe de Valois par la famille royale d'Aragon pour faire lever le séquestre mis sur Aumelas et Carlat; le roi de France se rendit à cette requête et donna des ordres en conséquence au sénéchal de Carcassonne, le 17 janvier 1342; le sénéchal, Girard de Roussillon, informa le roi d'Aragon que ces ordres étaient exécutés, dès le 13 février suivant<sup>3</sup>. Don Jayme se trouvait donc absolument isolé, brouillé avec son suzerain de France, sans aucun allié; il était à la merci de son beau-frère, qui tout à coup se déclara son ennemi acharné.

Le malheureux prince manquait d'ailleurs de pénétration; pendant de longs mois il avait fatigué son beau-frère de ses demandes, sans se douter qu'il pourrait plus tard l'avoir pour adversaire, et il lui fallut plus d'un jour pour s'apercevoir du changement survenu dans la politique aragonaise. Le 2 janvier 1342, répondant à la lettre de Pierre IV du 18 décembre, il refuse nettement l'entrevue que celui-ci lui proposait, alléguant l'attitude menaçante des officiers royaux en Languedoc<sup>4</sup>. Quelques jours plus tard, la citation du 31 décembre lui arriva; il se contenta de répondre assez sèchement qu'il n'était pas tenu de se rendre à une requête ainsi formulée, et que d'ailleurs ses affaires le retenaient en Roussillon (18 janvier 1342)<sup>5</sup>. Pierre s'attendait à ce refus, et le procès commença le 4 février suivant, par une citation à Barcelone, pour le 26<sup>e</sup> jour suivant, c'est-à-dire pour le 2 mars<sup>6</sup>; on eut soin de signifier cet acte à don Jayme trop tard, c'est-à-dire le 27 février; moyen ingénieux de le déclarer contumace, si le besoin s'en faisait sentir.

1. Voir l'enquête d'août 1342 (JJ, 270, ff. 404-444). Elle est très curieuse et mériterait d'être publiée au moins partiellement.

2. *Documentos*, XXIX, pp. 103 et suiv.

3. *Documentos*, XXIX, pp. 339-341.

4. JJ, 270, f. 111.

5. *Documentos*, XXIX, p. 105.

6. *Ibid.*, pp. 107-110.

Don Jayme cependant conservait toutes ses illusions ; le 14 février il écrit à Pierre une lettre autographe, le suppliant de le secourir, et de croire tout ce que lui dirait de sa part le viguier de Roussillon, Ramon Roig<sup>1</sup>. Cet officier se mit immédiatement en route, mais le roi d'Aragon était à Valence, et il ne put remettre à celui-ci la lettre de don Jayme dont il était porteur que le 6 mars. Le ton de cette lettre était tout à fait impératif ; le roi de Majorque renouvelait sa demande du 11 novembre 1341, et donnait rendez-vous à son beau-frère à Perpignan pour le 1<sup>er</sup> mars. Pierre demanda un délai pour répondre et convoqua son conseil ; il nous a raconté lui-même les délibérations de l'assemblée. Les nobles aragonais et catalans étaient embarrassés, les engagements pris par Pierre semblaient formels, il était tenu de secourir son beau-frère à toute réquisition. Laissant ses conseillers émettre chacun leur avis, le roi, après avoir joui un instant de leur embarras, leur tint le discours suivant<sup>2</sup> :

« Vous voilà tous soucieux, cherchant un moyen d'é luder cette requête ; mais ne perdons pas notre temps à délibérer, autrement le jour que don Jayme nous a marqué arrivera dans l'intervalle, il se brouillera avec nous, et peut-être se liguera-t-il avec le roi de France. J'ai réfléchi à la chose, et je crois avoir trouvé un bon expédient que voici : vous savez que nous devons aller à Barcelone pour y tenir le cortès ; nous allons le faire immédiatement, et nous y appellerons le roi de Majorque pour le 25 mars ; il est tenu d'y venir comme tous les autres barons de Catalogne. Il nous a donné rendez-vous pour le 25 avril<sup>3</sup> ; nous le convoquerons pour le 25 mars ; s'il vient à Barcelone comme un vassal obéissant, nous tiendrons nos engagements et nous prendrons l'avis de nos sujets sur ce qu'il convient de faire ;

1. JJ, 270, f. 113.

2. Carbonell, f. 129 r°. Voici comment Zurita (t. II, f. 147 v°, col. 2) apprécie la conduite du roi d'Aragon en cette occasion : « Con esta ocasion, que ni era justa ni honesta, el rey se quiso escusar de cumplir su verdad, y fe, como lo devia, aunque fuera una persona muy estraña. y fue muy mas grave la culpa. faltar a un principe, que era de su misma casa y sangre, y con quien tenia tanto parentesco, y en lo que era de su proprio derecho : pues en aquel caso devia seguir con el una misma fortuna, tomando la empresa por principal, y prosiguiendo la por los medios mas convinientes, y no rechacandola por tan canteleso punto. »

3. La date du 25 avril est en effet marquée dans une des lettres du roi de Majorque de la fin de 1341, mais non dans la sommation apportée par Ramon Roig en mars 1342.



s'il ne vient pas, il aura le premier violé les convenances ; il doit en effet, d'après elles, rendre hommage pour toutes ses possessions, nous secourir envers et contre tous, et venir aux cortès de Catalogne. S'il n'obéit pas à notre sommation, nous ne serons pas tenus de tenir nos engagements et de le secourir contre le roi de France. »

Il eût été moins odieux de refuser net de tenir ses promesses que de les éluder à l'aide d'un pareil subterfuge. Pierre se donna de plus le plaisir de faire attendre sa réponse à l'ambassadeur de Majorque, Ramon Roig ; promise pour le 11 mars, une audience ne lui fut accordée que le 19, et l'envoyé de don Jayme put au ton même du roi, à son attitude, deviner que son maître pouvait compter désormais sur l'inimitié de l'Aragon. La réponse de Pierre était très longue, très précise, rédigée avec grand soin ; en voici une analyse exacte.

Le roi commence par protester qu'il n'entend nullement se soustraire aux obligations portées par les accords allégués, mais il n'est point tenu de suivre don Jayme dans une guerre offensive et injuste. En effet : 1<sup>o</sup> il est notoire que le roi de Majorque tient Montpellier en fief du roi de France ; aucune raison solide n'a été alléguée contre la validité de l'acquisition faite par la couronne de France en 1293. Don Jayme s'étant permis certaines entreprises sur les droits du roi de France, celui-ci, qui ne reconnaît point de supérieur dans son royaume, a fait saisir le fief de Montpellier ; mais en même temps il offrait à son vassal de soumettre le différend à sa cour, au Parlement ; on ne peut donc dire qu'il y ait eu déni de justice, et don Jayme n'est pas autorisé à ouvrir les hostilités. Cette guerre serait si peu justifiée que le roi d'Aragon ne pourrait en bonne conscience être tenu d'y prendre part. — 2<sup>o</sup> La citation adressée à don Jayme pour l'affaire de la monnaie étant antérieure à celle qu'il a envoyée à Pierre, celui-ci n'a pas à tenir compte de cette dernière. — 3<sup>o</sup> Au cas même où le roi d'Aragon devrait, ce qu'il nie, secourir le roi de Majorque, il ne serait point pour cela obligé de convoquer toutes ses forces et de se rendre à un jour marqué en Roussillon, puisque la guerre n'est pas encore déclarée, et qu'un défi devrait précéder l'entrée en campagne. D'ailleurs il est faux que Philippe VI ait dépouillé don Jayme ; il a mis le séquestre sur Montpellier, mais il a agi en sa qualité de suzerain, et on ne peut qualifier cette mesure de spoliation. En tout cas le droit des gens exigerait l'envoi préalable d'un défi au roi de France. — 4<sup>o</sup> La réquisition

de don Jayme ayant été présentée après le 1<sup>er</sup> mars, date du rendez-vous qu'elle assigne, il n'y a point lieu d'en tenir compte. — 5° La guerre projetée est d'autant plus injuste, que le roi de France a offert à don Jayme de lui rendre la ville de Montpellier, s'il voulait reconnaître sa suzeraineté et se soumettre au jugement de sa cour. — 6° Il a également offert de prendre le roi d'Aragon pour arbitre; les ambassadeurs chargés de régler les conditions de l'arbitrage sont en route, un sergent d'armes qui les précède de quelques jours est déjà arrivé en Aragon, et Pierre a été informé que le séquestre mis sur Aumelas et Carlat avait été définitivement levé. Commencer les hostilités sans attendre l'arrivée des ambassadeurs serait encourir une grave responsabilité et agir avec précipitation et témérité. — 7° Philippe VI n'a fait jusqu'ici et ne fait encore aucun préparatif pour envahir le Roussillon et la Cerdagne, ce qui rendrait le recours aux armes d'autant plus injuste. Pour toutes ces raisons, le roi d'Aragon restera neutre, et il ne croit pas, en agissant ainsi, contrevenir aux conventions alléguées par son beau-frère, mais au contraire rester fidèle à son alliance et remplir tous ses engagements.

Ramon Roig se contenta de nier la vérité des faits allégués par le roi d'Aragon et de demander que le roi de Majorque fût entendu, ses pouvoirs ne lui permettant pas de répondre au nom de son maître. Pierre répliqua qu'en effet il ne voulait point discuter avec l'ambassadeur, et, après une altercation assez vive, les deux parties se séparèrent<sup>1</sup>.

Don Jayme dut connaître promptement la réponse de son beau-frère et nul doute qu'elle lui fit perdre ses illusions et renoncer à ses projets belliqueux. La rupture entre les deux royaumes était irrévocable, aucun souverain étranger ne pouvant ou ne voulant intervenir dans ces débats domestiques. Pierre, répétons-le encore une fois, ne chercha probablement pas à brouiller le roi de Majorque avec son suzerain de France; la lettre du 29 mai, citée plus haut, prouve seulement que, dès cette époque, il comptait rester neutre dans la querelle; mais il faut avouer qu'il profita sans aucun scrupule d'une situation qu'il n'avait pas faite; le projet de déposséder la maison de Majorque, ancien chez lui, prit probablement corps dans l'automne de 1341, et, une fois sa décision prise, il poursuivit avec âpreté l'accomplissement de ses desseins.

1. JJ, 270, ff. 113-118.

Cependant la procédure contre don Jayme continuait son cours. Une citation à comparaître lui avait été présentée le 27 février; il n'en tint compte, et après plusieurs sursis et un simulacre de jugement, personne ne se présentant pour le défendre, la cour féodale de Barcelone, le procureur royal ouï en ses réquisitions, le déclara contumace le 9 avril 1342<sup>1</sup>. Cette décision fut transmise aux principales villes des États de Majorque, dont les magistrats municipaux répondirent tous par des protestations de fidélité à leur souverain<sup>2</sup>. De son côté don Jayme annonça à ses sujets qu'il avait définitivement rompu avec son beau-frère, qu'il s'était arrangé avec le roi de France<sup>3</sup> et leur demanda de se concerter pour la défense commune, les intentions hostiles de l'Aragon étant évidentes.

Don Jayme se rendit en effet compte du danger qu'il courait; non content de s'accommoder avec Philippe VI, qui leva le séquestre mis sur Montpellier<sup>4</sup>, il lui proposa de prime abord une alliance offensive et défensive contre son ancien allié, le roi d'Aragon. Philippe VI, sans accepter cette offre indiscreète, envoya à la cour de Barcelone Guillaume de Villiers, maître des requêtes de son hôtel, et Raimond de Salgues, chanoine de Paris, chargés de signifier à Pierre l'arrangement conclu entre leur maître et le roi de Majorque; ils devaient en même temps engager le roi d'Aragon à montrer plus d'indulgence pour son beau-frère, et à arrêter les poursuites commencées contre lui. Pierre s'inquiéta de cette nouvelle attitude de Philippe VI et, pour empêcher une réconciliation qui eût pu être funeste à ses projets, il dépêcha à la cour de France un de ses secrétaires, nommé Mathieu Adrien, chargé de négocier la neutralité du puissant voisin de l'Aragon. Pour obtenir de Philippe VI un ordre aux sénéchaux du midi défendant à la noblesse languedocienne de secourir don Jayme, l'envoyé de Pierre IV fit adroitement comprendre à ce prince que si la France ne restait pas absolument neutre, le roi d'Aragon pourrait par vengeance écouter les offres d'Édouard d'Angleterre, et laisser celui-ci lever des troupes dans ses États. Ces faits qui sont rapportés par Zurita<sup>5</sup> sont d'avril et de mai 1342; telle fut

1. *Documentos*, XXIX, pp. 136-138.

2. *Ibid.*, XXIX, pp. 139-144, et XXXI, pp. 135-137.

3. Juin 1342; *Docum.*, XXIX, pp. 62-65.

4. En mai 1342 les procureurs du roi de Majorque prêtèrent hommage au roi de France à Paris. (*Arch. nat.*, J 598, n. 17.)

5. T. II, f. 152.

la cause de la neutralité inexplicable observée par Philippe VI pendant les années suivantes. Il n'intervint pas dans la guerre entre l'Aragon et Majorque pour ôter à Pierre tout prétexte de prendre parti pour l'Angleterre contre lui.

Se rendant enfin compte des dangers de sa situation, don Jayme résolut de tenter un dernier effort, et le 20 juin 1342, il écrivit à Pierre IV pour lui demander une entrevue à Barcelone et un sauf-conduit pour se rendre à cette entrevue<sup>1</sup>. Le roi d'Aragon accorda le sauf-conduit demandé le 30 juin<sup>2</sup>. Le 3 juillet, don Jayme revint à la charge et demanda pareille faveur pour un légat du pape qui devait l'accompagner; Pierre se rendit à sa requête le 17 juillet<sup>3</sup>. Jugeant en effet qu'il ferait bien de se faire accompagner, le roi de Majorque avait pensé au saint-siège, protecteur constant de sa famille, et Clément VI lui avait envoyé Armand, archevêque d'Aix. Le roi et le prélat partirent peu de jours après; dès le 23 juillet, ils étaient à Barcelone. Se fiant peu à la parole de son beau-frère, don Jayme était venu par mer et eut soin de se loger au couvent des Frères mineurs de Barcelone, tout près du rivage. Pour plus de sûreté, il fit même construire un pont mobile, allant de la galère royale au rivage. Cette précaution, peut-être excessive, fut plus tard odieusement exploitée par Pierre IV contre son malheureux parent.

L'entrevue dans de pareilles conditions ne pouvait donner grands résultats. Don Jayme, le 23 juillet, déclara soumettre le différend au jugement du pape et du légat<sup>4</sup>; le 26 il renouvela cette déclaration et reçut une nouvelle citation d'avoir à accepter le jugement de la cour d'Aragon, citation à laquelle il répondit en renouvelant sa protestation et son offre de choisir le pape pour arbitre<sup>5</sup>. Le 1<sup>er</sup> août nouvelle entrevue entre lui et le procureur royal d'Aragon; celui-ci rappela les termes des hommages prêtés par les prédécesseurs du roi de Majorque et insista sur les obligations imposées à ce dernier<sup>6</sup>. Aucune réponse ne fut faite à ce réquisitoire, et divers incidents ne tardèrent pas à se produire qui aggravèrent encore la situation. Les deux beaux-frères se virent peu durant le séjour de don Jayme à Barcelone; le roi

1. *Documentos*, XXIX, pp. 172-173.

2. *Ibid.*, pp. 173-175.

3. *Ibid.*, pp. 175-179.

4. *Ibid.*, pp. 93-95.

5. *Ibid.*, pp. 95-101.

6. *Ibid.*, pp. 179-201.

de Majorque prétexta une maladie, et Pierre IV prétend que ses fidèles craignant une trahison voulurent longtemps l'empêcher d'aller visiter son hôte au couvent des Frères mineurs. D'après la chronique publiée par Carbonell, un frère prêcheur, dont le nom n'est pas donné, aurait averti le roi d'Aragon des intentions perfides de son adversaire ; don Jayme n'aurait fait construire un pont couvert entre ses galères et le rivage qu'afin de pouvoir plus facilement enlever son beau-frère et la famille royale et les transporter dans une forteresse à Majorque. Mais c'est là certainement une fable inventée après coup par Pierre IV pour excuser sa propre conduite, qu'on ne saurait assez flétrir ; don Jayme était-il assez insensé pour rêver d'enlever son beau-frère dans la propre capitale de ce dernier ? Il avait fait construire ce pont pour s'assurer un moyen de regagner promptement ses vaisseaux, et l'événement justifia ses craintes<sup>1</sup>. Pierre ordonna à sa sœur, la reine Constance de Majorque, de venir le trouver ; une fois qu'elle est entre ses mains, il l'attire à son parti et la décide à rester au palais. Suivant les mémoires du roi, elle aurait avoué la trahison projetée par son mari, et les infants d'Aragon auraient conseillé à Pierre IV de violer son sauf-conduit et de retenir don Jayme, résolution extrême que le roi n'osa adopter. Le lendemain, le roi de Majorque vient reprocher sa trahison et réclamer la mise en liberté de sa femme à Pierre, celui-ci refuse, une dispute assez violente s'élève entre les deux princes, et ne se jugeant plus en sûreté à Barcelone, le roi de Majorque se hâte de regagner sa flotte et de mettre à la voile<sup>2</sup>. Ces événements se passaient vers le 4 ou le 5 août ; dès le 10, don Jayme était de retour à Perpignan et adressait à tous ses sujets un long manifeste, leur expliquant sa conduite et qualifiant comme elle le méritait la dernière trahison de son beau-frère<sup>3</sup>.

La rupture paraissait irrévocable : toutefois les deux adversaires échangèrent encore quelques lettres avant de se déclarer la guerre ; le 28 août don Jayme écrivit au roi d'Aragon pour s'excuser d'avoir fait saisir les biens possédés par des Aragonais dans ses Etats<sup>4</sup>, et le 3 septembre un fondé de pouvoirs vint à Barcelone

1. Zurita, t. II, f. 153 r<sup>o</sup>, col. 2, n'admet pas la fable inventée par le roi Pierre.

2. Carbonell, ff. 130-131.

3. T. XXIX, pp. 70-86.

4. T. XXXI, pp. 141-148.

répondre pour lui au réquisitoire du procureur royal d'Aragon du 1<sup>er</sup> août précédent<sup>1</sup> ; la réplique du procureur d'Aragon ne fut lue que le 29 septembre<sup>2</sup>. Mais ce n'était là que finesses de gens de loi. Dès le 8 août, ordre avait été donné d'arrêter les sujets de Majorque résidant dans les domaines de la couronne d'Aragon<sup>3</sup>, et Pierre se préparait ouvertement à la guerre et réunissait de l'argent et des troupes<sup>4</sup>. Les derniers mois de 1342 et les premiers de 1343 se passèrent ainsi en préparatifs des deux côtés ; l'issue de la lutte n'était d'ailleurs point douteuse, mais, pour mettre en mouvement l'armée féodale d'Aragon, il fallait du temps et surtout de l'argent ; Pierre n'était pas l'un des souverains les plus riches de l'Europe, et, comme il voulait agir à coup sûr, il préféra attendre quelques mois, d'autant plus que le roi de France, alors en pleine guerre avec l'Angleterre, resterait certainement neutre dans la lutte entre les deux pays. Aussi le roi d'Aragon se contenta-t-il de faire continuer le procès contre son beau-frère, et, le 21 février 1343, le royaume de Majorque et ses dépendances, sauf Montpellier, furent déclarés confisqués et réunis au royaume d'Aragon<sup>5</sup>. Le 2 mai, don Jayme fit vainement offrir à son ennemi de se soumettre sous certaines conditions<sup>6</sup> ; Pierre ne voulut rien écouter, et la flotte réunie par lui à Barcelone mit à la voile portant une nombreuse armée. Don Jayme était venu en personne pour défendre son royaume ; mais les forces étaient trop disproportionnées ; le 25 mai, les troupes aragonaises débarquèrent à Santa-Ponça ; la petite armée du roi de Majorque fut dispersée après une courte lutte et la soumission de l'île ne tarda pas à suivre ; les Majorquains paraissent n'avoir eu ni les moyens ni le désir de résister. Pierre employa tout le mois de juin à organiser sa nouvelle conquête, à rechercher les droits du domaine et à nommer des juges et des administrateurs. Le 22 juin, il se fit couronner solennellement dans la cathédrale de Palma ; dès le 29, il était de retour à Barcelone<sup>7</sup>, et, malgré la pénurie de son trésor, il préparait tout pour la conquête du Roussillon et de la Cerdagne.

1. T. XXIX, pp. 203 et suiv.

2. *Ibid.*, pp. 221-235.

3. T. XXXI, pp. 138-141, 149, 164-165.

4. T. XXXI, pp. 131-132, 166-169.

5. Zurita, t. II, f. 155 v°.

6. Zurita, t. II, f. 156 v°-157 r°.

7. Carbonell, ff. 137-139.

C'est alors que la cour de Rome se décida à intervenir et essaya de sauver ce qui restait des Etats de don Jayme. Dès le 13 juin, Pierre avait fait part de ses vues à Clément VI<sup>1</sup>. Celui-ci lui répondit le 1<sup>er</sup> août, en l'exhortant à la modération et en lui représentant qu'il ne devait point oublier que sa sœur, la reine de Majorque, aurait tout à perdre à la dépossession de son mari ; pour lui prouver ses bonnes dispositions à son égard, le pape lui annonçait en même temps qu'il avait choisi pour légat le cardinal de Saint-Cyriaque, Bernard, autrefois évêque de Rodez, dont la famille était originaire de Catalogne<sup>2</sup> et que le roi d'Aragon connaissait personnellement. Le légat s'adjoignit l'évêque d'Huesca, frère Bernard Olivier, de l'ordre de Saint-Augustin. On voit que la cour de Rome évitait tout ce qui eût pu faire mettre en doute son impartialité. Nous ne raconterons pas les négociations entre les envoyés du saint-siège et la cour d'Aragon ; remarquons seulement qu'elles n'arrêtèrent pas un seul instant Pierre ; la cour de Rome ne pouvant matériellement secourir don Jayme, tous ses efforts devaient fatalement échouer. Pour décider Pierre à abandonner ses projets, il eût peut-être fallu que Clément VI le menaçât de l'excommunication, et la curie était bien trop prudente pour recourir à un moyen aussi extrême. Le légat fut splendidement reçu à Barcelone, prononça un éloquent discours sur le texte : *Sufficit nunc, contine manus tuas*<sup>3</sup> ; le pape écrivit lettres sur lettres à Pierre, faisant appel à ses sentiments de générosité, rappelant les liens du sang qui l'unissaient au roi de Majorque, mais la marche en avant du roi n'en fut pas arrêtée un seul jour. Le 18 juillet, lendemain même de l'arrivée du cardinal de Rodez, il quittait Barcelone et se mettait en marche vers le Roussillon. Le manque d'argent, des querelles journalières avec ses riches hommes, qui réclamaient le paiement de leur solde arriérée, le retardèrent quelques jours ; toutefois le 29 juillet, l'armée put franchir les Pyrénées et entrer en campagne ; plusieurs places importantes tombèrent rapidement au pouvoir des Aragonais, les unes sans coup férir, les autres après une courte résistance, et, le 6 août, le roi commença à dévaster les environs de Perpignan, préliminaire inévitable de tout

1. T. XXX, pp. 66-74.

2. T. XXX, pp. 74-76. Ce cardinal avait été nommé légat le 9 juin précédent (t. XXXI, pp. 231-235).

3. II Reg., XXIV, 16.

siège au moyen âge. Mais il n'avait pas de machines de guerre, et les vivres lui faisaient défaut; le 9, après trois jours d'hésitation, il se décida à accepter les propositions du cardinal; une trêve fut conclue qui devait expirer au mois d'avril 1344; les deux adversaires restèrent en possession, l'un de ses conquêtes, l'autre des places qui lui étaient restées fidèles, et Pierre regagna l'Aragon, bien décidé à reprendre les hostilités, aussitôt expirée la trêve qu'il avait dû accepter<sup>1</sup>.

Le temps qui s'écoula entre les deux expéditions de Roussillon fut employé par les deux partis à chercher des alliés et à rassembler des forces. Sur ce terrain encore, Pierre se montra plus habile que son beau-frère et sut déjouer tous les efforts faits par lui pour se créer des appuis à l'extérieur.

Allié des familles d'Aragon et de Majorque, le roi de Castille, Alfonse XI, pouvait être tenté de s'interposer entre les deux beaux-frères, et le voisinage de ce prince, la nécessité de ménager en lui un allié contre les Maures de Grenade auraient pu arrêter Pierre IV. Mais celui-ci, dès le 3 juillet 1343, annonçait à don Alfonse la conquête des Baléares<sup>2</sup> et lui rappelait les privilèges commerciaux dont ses nouveaux sujets jouissaient de toute ancienneté dans les États chrétiens; les dispositions du roi de Castille étaient si bien connues, que don Jayme n'essaya même pas, dans ce moment critique, de recourir à ses bons offices; ce ne fut que plus tard qu'il chercha à se concilier sa bienveillance.

De tout temps, les marchands de Montpellier avaient entretenu des relations actives avec les villes maritimes de Provence : Marseille, Nice, etc.; don Jayme essaya, dès le mois d'avril 1343, d'utiliser ces relations, en faisant armer à Marseille plusieurs galères avec la connivence de la reine de Naples, Sancie<sup>3</sup>. A cette nouvelle, Pierre se hâta d'écrire à la commune de Marseille une lettre assez menaçante (17 avril 1343), et cette lettre suffit pour décider les Marseillais à arrêter ces armements qui eussent pu leur causer plus tard de graves embarras<sup>4</sup>. Toujours zélés pour les intérêts de don Jayme, ils lui prouvèrent d'ailleurs leur atta-

1. Carbonell, ff. 139, 144. Tous les actes relatifs aux négociations des légats se trouvent dans les *Documentos*, t. XXX, pp. 174 à 262, et XXXI, *passim*.

2. T. XXXI, pp. 324-5.

3. Fille de Jayme II, roi de Majorque, par conséquent tante de don Jayme III et tante à la mode de Bretagne de Pierre IV.

4. T. XXIX, pp. 235-241; Zurita, t. II, f. 156 r° et v°.



chement par mille avanies infligées aux sujets du roi d'Aragon. Mais ce dernier, ayant déjà éprouvé les bons effets de la menace, écrivit à André, roi de Naples, au sénéchal de Provence et aux commerçants de Marseille et de Nice des lettres assez vives, dont l'effet fut sans doute immédiat ; don Jayme perdit ainsi un appui effectif, que dans sa position précaire il ne devait pas dédaigner (septembre 1343)<sup>1</sup>.

En France, le roi de Majorque semblait pouvoir compter sur son fidèle allié et parent, le comte de Foix, assez indépendant pour faire respecter ses volontés à Philippe VI et assez fort pour se faire craindre de Pierre IV. Mais le pauvre prince joua encore une fois de malheur. Le comte Gaston II se croisa en 1343 et alla prendre au siège d'Algésiras, en Andalousie, les germes d'une maladie dont il mourut à Séville, en septembre 1343. Son fils, le célèbre Gaston Phœbus, n'avait encore que douze ans et le comté fut administré par sa mère, Eléonore de Comminges. Cette princesse ne manquait pas d'ailleurs d'énergie et de décision ; elle laissa ses vassaux s'enrôler sous la bannière de don Jayme et lui fournir une assistance effective. Pierre lui écrivit en novembre 1343 et prétendit que cette conduite était contraire à certaine promesse faite au roi d'Aragon en 1278, c'est-à-dire 65 ans auparavant, par le comte de Foix, Roger Bernard, promesse par laquelle ce comte s'engageait à aider le roi d'Aragon contre don Jayme II de Majorque. Pierre IV prétendait que cette promesse liait les descendants de Roger Bernard<sup>2</sup>. Eléonore de Comminges répliqua que ce serment était trop ancien pour être valable, et que Pierre ne lui ayant pas fait savoir en quoi son beau-frère avait contrevenu aux anciens pactes de famille, la promesse prêtée par le trisaïeul du comte actuel ne pouvait obliger celui-ci<sup>3</sup>. Elle avait fait attendre au roi d'Aragon cette réponse peu satisfaisante près de trois mois. Pierre répondit en envoyant à la comtesse copie des pièces du procès contre don Jayme, espérant ainsi la convaincre de la bonté de sa cause (15 mars 1344)<sup>4</sup>. La comtesse répondit le 19 avril suivant par une lettre polie, mais ferme, dans laquelle elle déclarait que les faits allégués dans le procès n'étaient pas tels que son fils fût obligé de prêter à l'Ara-

1. *Documentos*, t. XXX, pp. 180-185.

2. T. XXX, pp. 262-266.

3. T. XXX, pp. 266-270.

4. T. XXX, pp. 321-323.

gon son appui effectif, comme le portait la convention de 1278<sup>1</sup>. L'affaire en resta là ; mais le roi d'Aragon avait d'autant moins à s'inquiéter de l'hostilité de la maison de Foix que, vers le même temps, il décidait Philippe VI à abandonner définitivement la cause du roi de Majorque.

A bout de ressources, don Jayme avait conçu un projet hardi, difficile à réaliser, mais dont la réussite devait du même coup lui procurer une forte somme pour la reprise des hostilités et lui rendre les bonnes grâces du roi de France ; il résolut de vendre à celui-ci la baronnie de Montpellier et les vicomtés d'Aumelas et de Carladès. Plusieurs cardinaux acceptèrent de lui servir de négociateurs en cette circonstance. Mais Pierre avait à la cour d'Avignon des amis qui se hâtèrent de l'informer du complot qui se tramait, et il se hâta d'en écrire au pape et aux principaux membres du sacré collège (10 septembre 1343)<sup>2</sup>. Une pareille transaction, dit-il dans sa dépêche, serait pour lui tout à fait préjudiciable ; Aumelas et Carlat sont des fiefs mouvants de la couronne d'Aragon, et Pierre a des droits éventuels à la possession de Montpellier, cette ville devant revenir à l'Aragon en cas d'extinction de la maison de Majorque. Le même jour, des lettres du roi pour Philippe VI, Jean de Normandie, le chancelier Guillaume Flotte, seigneur de Revel, et le bouteiller de France, Miles de Noyers, partirent pour Paris, et Mathieu André, notaire de Pierre, qui se trouvait encore auprès de Philippe VI, fut chargé de la négociation<sup>3</sup>. Les instructions qui lui furent envoyées étaient très précises, il devait faire valoir les droits de son maître sur les domaines en question en montrant quel préjudice leur acquisition par Philippe VI causerait à son allié d'Aragon. En même temps, Pierre, par mesure de précaution, protestait d'avance secrètement contre toute vente ou engagement faits contre ses droits par le roi de Majorque<sup>4</sup>.

Philippe VI, quand ces instructions arrivèrent au chargé d'affaires de Pierre, avait quelques jours auparavant donné à celui-ci une preuve de son bon vouloir en ordonnant aux sénéchaux du Languedoc d'empêcher les vassaux de la couronne de prêter aide et secours aux adversaires du roi d'Aragon et de ne laisser sor-

1. T. XXX, pp. 374-77.

2. T. XXX, pp. 186-189.

3. T. XXX, pp. 189-195.

4. T. XXX, pp. 195-200.

tir du royaume ni armes ni chevaux (5 septembre 1343)<sup>1</sup>. Pierre toutefois jugea prudent d'insister, les offres de son beau-frère pouvant séduire le roi de France, et à la fin d'octobre il envoya en France Ferrer de Canet, porteur d'un mémoire dans lequel étaient spécifiés tous les crimes imputés à son adversaire<sup>2</sup>. De plus, tout en continuant activement ses intrigues à la cour pontificale, il profita habilement d'une imprudence de don Jayme. Celui-ci avait, paraît-il, fait frapper en Roussillon des monnaies d'or contrefaisant les espèces royales de France; l'enquête sur les opérations monétaires de ce prince à Perpignan avait permis de constater le fait. Pierre se hâta d'en informer Philippe VI et de lui représenter le tort que son imprudent vassal lui avait ainsi causé<sup>3</sup>; ces monnaies étaient d'un titre inférieur à celui des pièces de France et don Jayme avait essayé de les faire pénétrer dans les sénéchaussées de Languedoc en confiant le soin de les faire circuler à des usuriers lombards. Nul doute que Pierre n'ait réussi à empêcher une fois encore l'accord entre le roi de Majorque et Philippe VI, accord qui avait paru un instant imminent. Le roi de France renonça pour le moment à acquérir les domaines français de don Jayme, et observa dès lors la neutralité la plus absolue; bien plus il se montra plutôt favorable au roi d'Aragon, et ses gens en Languedoc reçurent sans doute des instructions bien précises à cet égard, car, en juillet 1344, Pierre IV crut pouvoir écrire au sénéchal de Carcassonne pour le prier de permettre à ses administrés d'approvisionner de vivres l'armée aragonaise, qui opérait en Roussillon<sup>4</sup>.

Don Jayme se trouvait donc de nouveau isolé; abandonné par le roi de France, il ne pouvait compter que sur la papauté, et celle-ci était impuissante à le protéger contre les attaques à main armée de son rival. Suivant Pierre, dans cette extrémité, il aurait imploré le secours des infidèles, du sultan africain de Garbe; accusation très grave au XIV<sup>e</sup> siècle et de nature à jeter la plus grande défaveur sur l'infortuné roi de Majorque<sup>5</sup>. Quoi qu'il en soit, ce prince se résolut au commencement de l'année 1344 à faire de nouvelles démarches auprès de son rival. Malheureusement, il

1. T. XXX, pp. 222-223.

2. Ibid., pp. 232-236.

3. Ibid., pp. 241-251.

4. Ibid., pp. 251-255.

5. T. XXXI, p. 312.

ne sut pas garder dans ses lettres une juste mesure, et chacun des deux princes se contenta de réfuter dans de longues et fastidieuses dépêches les assertions de son correspondant<sup>1</sup>. Aussi ces essais de conciliation échouèrent-ils; le 29 mars 1344, le Roussillon et la Cerdagne furent déclarés confisqués et réunis au royaume d'Aragon, et Pierre se prépara à rentrer en campagne. Clément VI tenta inutilement de nouveaux efforts; son légat, l'archevêque d'Aix, ne put rien obtenir du roi d'Aragon, et celui-ci refusa même de prolonger la trêve jusqu'à la fête de saint Michel<sup>2</sup>. Il quitta Barcelone le 28 avril pour se mettre à la tête des troupes qu'il avait réunies à Figuières.

La nouvelle campagne ne fut pas moins heureuse pour le roi d'Aragon que celle de l'année précédente; ayant eu soin de se munir de machines de guerre, il procéda méthodiquement, assiégeant et prenant successivement toutes les places fortes qu'il trouva sur son passage; la plupart du reste ne résistèrent que pour la forme. Le 18 juin, pendant qu'il était devant Argelès, un nouveau légat, Bertrand, cardinal prêtre de Saint-Marc, ancien archevêque d'Embrun, vint le trouver et essaya encore une fois de le fléchir<sup>3</sup>. Pierre écouta patiemment ses longs discours en latin et lui fit une réponse assez brève et même un peu sèche, par laquelle il lui laissait entendre que ces essais d'intervention lui déplaisaient fort. Le cardinal comprit à demi-mot et cessa ses représentations.

Cependant quelques jours plus tard, après la reddition de Collioure, le roi d'Aragon se montra plus accommodant. Philippe VI lui avait déjà demandé comme une faveur personnelle de s'accorder avec don Jayme (8 mai 1344)<sup>4</sup>; Pierre avait répondu d'une manière évasive, le 1<sup>er</sup> juin<sup>5</sup>, mais la peu de résistance qu'il éprouvait en Roussillon, la certitude d'être bientôt le maître le rendirent plus facile; il daigna, le 23 juin, recevoir le cardinal légat à sa table et, après un long entretien, il consentit à faire connaître ses conditions<sup>6</sup>: il ne promettait rien de bien précis, seulement il s'engageait par serment, si don Jayme se soumettait, à respecter la

1. Enquête sur la trahison de Barcelone, dans JJ, 270.

2. Voir *Documentos*, t. XXX, pp. 270-279; 281-293; 293-321; 324-337.

3. T. XXX, pp. 338-372.

4. Carbonell, f. 149-150, et *Documentos*, t. XXX, pp. 399 et suiv.

5. T. XXX, pp. 448-449.

6. *Ibid.*, pp. 449-50.

vie et la liberté de ce prince. Le cardinal d'Embrun alla immédiatement porter ces conditions peu explicites à don Jayme qui se décida à les accepter. Les hostilités n'en continuèrent pas moins dans l'intervalle, et Pierre continua sa marche sur Perpignan. Elne se rendit le 12 juillet, et, le 13, le roi y reçut la visite de Guillaume de Villiers, chevalier, maître des requêtes de l'hôtel, que Jean de Normandie, de passage en Languedoc, envoyait pour lui offrir de servir d'arbitre entre lui et don Jayme; proposition que Pierre refusa comme il avait refusé celle du cardinal d'Embrun. Le lendemain même, don Jayme fit annoncer qu'il allait se rendre et qu'il viendrait trouver son beau-frère le 15 au matin.

Le cérémonial de l'entrevue des deux princes avait été réglé d'avance. Don Jayme arriva à cheval, armé de toutes pièces, la tête nue; à la vue du roi, il mit pied à terre, s'agenouilla devant lui et lui baisa la main; relevé par Pierre, il récita une sorte de formule contenant l'aveu de ses fautes et par laquelle il se remettait à la merci du roi; celui-ci lui répondit en quelques mots et les deux princes se séparèrent. Le roi d'Aragon continua sa route vers Perpignan, le roi de Majorque alla à Elne où il fut gardé à vue<sup>1</sup>. Perpignan se rendit le jour même, et le lendemain 16 juillet, Pierre IV y fit son entrée solennelle<sup>2</sup>; les habitants lui jurèrent fidélité; le 22 juillet, l'acte unissant le Roussillon et la Cerdagne au royaume d'Aragon fut lu en présence du peuple dans l'église Saint-Jean. Le reste du pays paraît s'être soumis sans résistance, et pendant les mois suivants les officiers de Pierre parcoururent le Conflent, le Vallespir et la Cerdagne, recevant les hommages des nobles et les serments des communautés. Plus tard, don Jayme accusa ses sujets de l'avoir trahi; l'expression était peut-être un peu forte, mais on doit reconnaître qu'ils se résignèrent très facilement à ce changement de maître, soit crainte de la puissance aragonaise, soit lassitude d'une lutte dont l'issue était certaine d'avance.

Pierre IV était arrivé à ses fins; mais il lui restait une grave question à régler: quelle situation allait-il faire à son beau-frère devenu son prisonnier? Il avait promis de le laisser libre, mais il était tenu de lui fournir de quoi tenir son rang, tout en lui ôtant

1. Carbonell, f. 153; *Documentos*, t. XXX, pp. 455-6.

2. T. XXX, pp. 456-463.

les moyens de faire revivre ses droits. Cette affaire occupa les deux princes et leurs conseillers pendant les mois de juillet, août et septembre 1344, et Pierre se montra alors ce qu'il était réellement, dur, avare, orgueilleux; don Jayme fut comme toujours hésitant et léger<sup>1</sup>. Le 16 octobre, l'accord suivant fut proposé : — Le roi de Majorque recevra 10,000 l. de revenu en terres situées hors de la seigneurie directe du roi d'Aragon, lesquelles terres reviendront à celui-ci, si son beau-frère meurt sans laisser de fils; Pierre renoncera à ses droits de commise sur Montpellier, Aumelas et Carlat. L'Aragon payera les frais des trois campagnes de Majorque et de Roussillon. Jayme renoncera au titre et aux insignes royaux; il changera son sceau, son étendard, il rendra les actes et instruments concernant le royaume de Majorque et les comtés de Roussillon et de Cerdagne qui sont entre ses mains<sup>2</sup>.

Tout le monde croyait que cet accord avait été rédigé de l'aveu des deux parties. Quand il fut communiqué à don Jayme, celui-ci répondit que les nobles aragonais, chargés de la négociation, avaient dépassé leurs pouvoirs, que jamais il n'avait accepté de pareilles conditions, que jamais il n'avait consenti à renoncer au titre royal. La querelle fut vive et se termina par une rupture; don Jayme annonça son intention de se retirer dans ses Etats de France, et Pierre, malgré toute son audace, n'osa le retenir<sup>3</sup>.

Le 13 novembre, le roi de Majorque se mit en route, suivi d'une quarantaine de cavaliers et de 300 piétons. Dès le mois de septembre précédent, il avait noué des intelligences avec plusieurs bourgeois de Perpignan et il jugea l'occasion propice pour tenter un coup de main. Mais, au lieu de se diriger vers le Roussillon, il remonta à l'ouest vers la Cerdagne, et, le 29 novembre, il s'empara de Puycerda, avec l'appui du menu peuple. Malheureusement pour lui, le roi d'Aragon avait pris ses précautions; le pays était fortement occupé, les châteaux commandés par des capitaines aragonais, d'une fidélité éprouvée, et cette équipée de don Jayme finit misérablement. Après avoir échoué devant Livia et devant Villefranche de Conflent, il voulut rentrer à Puycerda,

1. Voir sur cette affaire Carbonell, ff. 154 et 155, et dans le registre JJ, 270, ff. 350-379, négociations pour *l'esguardum*.

2. Carbonell, f. 155.

3. Carbonell, f. 156.

où il avait laissé ses bagages, mais dans l'intervalle les habitants avaient réfléchi; ils savaient que Pierre était en marche pour venir en Cerdagne; et la crainte d'un châtement exemplaire les décida à expulser le malheureux Jayme dont ils retinrent les bagages. Sachant leur retraite coupée du côté du Roussillon, le malheureux prince et sa suite durent en plein hiver franchir le col de Puymorent<sup>1</sup>, au milieu de la neige et de la glace; le désespoir de Jayme était tel que, au dire de Pierre, il voulait se tuer et l'eût fait sans ses serviteurs qui le désarmèrent. Enfin la petite troupe atteignit Ax près Foix, où, grâce à l'hospitalité du comte Gaston et de sa mère, elle put se refaire un peu, avant de gagner Montpellier<sup>2</sup>.

Les deux princes restaient donc en état de guerre. Don Jayme dans le malheur ne manqua pas d'amis; le comte de l'Isle-Jourdain vint voir le roi d'Aragon pour essayer de l'émouvoir (14 janvier 1345); en décembre 1344, le vicomte de Narbonne avait tenté inutilement une démarche semblable<sup>3</sup>. Le pape écrivit de son côté, réclamant la mise en liberté de la reine de Majorque et la restitution des domaines enlevés à don Jayme, promettant que celui-ci satisferait à toutes les réclamations de son beau-frère (janvier 1345). Après plusieurs mois employés à ces négociations, Pierre céda sur le premier point; sa sœur Constance fut transportée par mer de Collioure à Leucate, et put ainsi rejoindre son époux; mais il refusa naturellement de se rendre aux instances du pape sur les autres points en litige et garda les domaines qu'il avait conquis. Philippe VI de son côté essaya de s'interposer entre les deux beaux-frères, et, en février 1345, on vint de sa part prier Pierre de s'accorder avec son beau-frère. Les envoyés du roi de France se plaignirent en même temps des enrôlements faits en Aragon par le roi d'Angleterre, enrôlements que Pierre ne pouvait guère empêcher, les riches hommes ne lui reconnaissant pas un tel droit<sup>4</sup>. Zurita, qui a vu les documents relatifs à

1. Le col de Puymorent est à 1931 m. au-dessus du niveau de la mer; au mois de décembre il est toujours obstrué par les neiges.

2. Carbonell, f. 158.

3. Le vicomte fut assez mal récompensé de ses démarches toutes bénévoles. Venu vers le même temps à la cour de Montpellier, il y fut arrêté par don Jayme, mis en prison, et Clément VI dut intervenir pour obtenir sa liberté. *Hist. de Languedoc*, IV, *Pr.*, cc. 202-203.

4. Cette intervention de Philippe VI n'était pas entièrement désintéressée; précisément à cette date, le roi de Majorque avait de nouveau offert de lui

cette affaire, estime que, sans la crainte de voir l'Angleterre rouvrir les hostilités, Philippe VI eût probablement pris fait et cause pour don Jayme. Pierre sut encore cette fois éviter adroitement ce nouveau danger ; un chevalier de sa maison, Thomas de Marça, envoyé à la cour de France, parvint à calmer Philippe de Valois, et le roi d'Aragon, par l'entremise de la reine Jeanne de Navarre, fit proposer un mariage entre le jeune Charles, fils aîné du duc de Normandie, et une infante d'Aragon. Il entretenait en même temps des relations amicales avec les principaux personnages de la cour des Valois, et leurs instances, jointes à la crainte d'une alliance effective entre l'Aragon et l'Angleterre, décidèrent Philippe VI à abandonner de nouveau le roi de Majorque<sup>1</sup>.

Don Jayme avait cependant fait parvenir ses réclamations à divers princes de l'Europe ; un moine de l'ordre des Augustins avait été envoyé par lui à la cour de Castille, et les instructions remises à cet ambassadeur prouvent que, loin de céder à l'adversité, le roi de Majorque n'abandonnait pas une seule de ses prétentions<sup>2</sup>. Du reste, il ne perdait pas courage et cherchait à nouer des intrigues avec les mécontents de Majorque et de Roussillon. Pierre IV eut à punir un complot tramé pour livrer Majorque aux soldats de don Jayme<sup>3</sup> et, en août 1345, ce dernier passa de véritables contrats avec plusieurs hauts personnages du Roussillon. Les principaux conjurés, Pierre de Fenouillet et François de Belcastel, chevaliers, Guillem Azalbert, bourgeois de Perpignan, et un moine augustin, Ramon Mir, venus à Avignon où résidait don Jayme, lui promirent de s'employer à le faire rentrer en possession du Roussillon et de la Cerdagne, aux conditions suivantes : pardon à tous les habitants du pays coupables de trahison, don à titre viager de la bailie de Perpignan à Guillem Azalbert, pro-

vendre la ville de Montpellier. En février 1344-5, un valet du roi, Gilles *de Malorosio*, fut envoyé à Paris par le sénéchal de Beaucaire, Pierre de Palu, pour discuter les conditions de la vente de cette baronnie (Bibl. nat., *Pièces originales*, vol. 2188, dossier *Palu*, n° 12 ; original jadis scellé). Un acte du 12 août 1345 (*Ibid.*, vol. 2534, dossier *Rolland*, n. 5) nous apprend que le roi de Majorque avait offert à Philippe de conclure un pariage pour la ville de Montpellier et ses autres possessions de France. Il est bien évident que, du jour où don Jayme se trouva dans l'embarras, la cour de France voulut profiter de l'occasion pour se faire céder la ville de Montpellier.

1. Voir Carbonell, ff. 158-159, et Zurita, t. II, 185 r°.

2. Copie du temps, Bibl. nat., ms. lat. 6025, ff. 3-6.

3. Carbonell, ff. 158 v°-159.



messe de 1,000 liv. de rente à ce dernier et à Pierre de Fenouillet, et de 500 liv. à François de Belcastel, enfin confirmation de tous les privilèges des communautés du pays et reconnaissance de leur droit au consentement de l'impôt. En retour les conjurés s'engageaient à remettre le roi d'Aragon aux mains de don Jayme, si jamais ce prince tombait en leur pouvoir<sup>1</sup>. Ce complot échoua du reste complètement.

Malheureusement don Jayme ne sut pas se plier à sa nouvelle situation; depuis longtemps déjà ses finances étaient en mauvais point; dès 1341, il était tellement obéré qu'il aliénait des droits féodaux valant 15,000 livres pour payer une dette de 5,000<sup>2</sup>. Les guerres qu'il eut à soutenir en 1343 et 1344 n'étaient pas faites pour rétablir l'équilibre dans son budget, et le roi de Majorque, dépossédé et réduit à ses États de France, maintint sans doute sa maison sur le même pied qu'autrefois. Aussi pendant quatre ans, de 1345 à 1349, vécut-il positivement d'aumônes. Les habitants de Montpellier prouvèrent plus d'une fois leur attachement à leur seigneur et contribuèrent pour une large part à l'entretien de la famille royale et de la cour, tantôt sous forme de subsides, tantôt sous forme de prêts. Le pape défraya Jayme II pendant plusieurs années. Enfin Philippe de Valois montra dans cette occasion une véritable pitié pour son ancien ennemi, et l'aida plus d'une fois à rembourser ses dettes<sup>3</sup>.

En dépit de sa détresse, Jayme n'avait point perdu l'espoir de recouvrer ses anciens domaines; déjà endetté, il contractait de nouvelles charges pour lever des troupes et recommencer les hostilités. Au mois de mars 1347, il envoya quelques galères tenter un débarquement à Majorque, attaque que les Aragonais repoussèrent sans peine<sup>4</sup>. Au mois de juin de la même année, Jayme entra en personne en Conflent<sup>5</sup>; mais son armée était trop faible, le roi de France ayant, à la requête de Pierre, fait défendre aux nobles de Languedoc de le suivre, et le roi d'Aragon le força bientôt à se retirer<sup>6</sup>. Cette expédition malheureuse causa d'ailleurs

1. Bibl. nat., ms. lat. 6025, ff. 119-132; minutes originales.

2. Germain, *Commune de Montpellier*, II, 152.

3. Germain, II, 151-156.

4. Cette expédition était commandée par Charles Grimaldi, amiral génois au service de la France (Zurita, II, f. 194 v°).

5. Partie sud-ouest du Roussillon.

6. *Hist. de Languedoc*, IV, p. 246; Zurita, II, f. 195 v°, col. 1.

à Jayme de graves embarras; Philippe VI affecta de le traiter en vassal désobéissant, et la baronnie de Montpellier fut de nouveau mise sous séquestre. Jayme, sans ressources, implora le pape, son dernier appui, et Clément VI écrivit le 18 août 1347 au roi de France, l'engageant à pardonner au roi de Majorque, dont la situation est si triste, qu'il lui sera impossible, si Philippe VI lui tient rigueur, d'élever convenablement sa famille<sup>1</sup>. Don Jayme s'était retiré à Avignon, et vivait à la cour pontificale. Ce fut sans doute le souverain pontife qui l'engagea à tenter la dernière chance qui lui restât de rentrer en possession du Roussillon et des îles Baléares.

Dès 1343, comme nous l'avons vu, et par le canal de divers cardinaux français, le roi de Majorque avait offert à Philippe VI de lui vendre sa part de Montpellier, cause première de la querelle, et le roi de France avait prêté si volontiers l'oreille à ces ouvertures, que Pierre avait cru devoir protester à l'avance contre ces projets d'aliénation; ces négociations avaient été reprises en 1345. Aussi de nouvelles ouvertures trouvèrent-elles le roi de France favorablement disposé. Philippe VI vint justement séjourner à Avignon au commencement de l'an 1349; les deux princes se virent et se mirent vite d'accord; Fremin de Coquerel, chancelier de France, Guillaume Flotte, seigneur de Revel, et Pierre de la Forest, chancelier de Normandie, furent chargés d'arrêter les termes du traité à intervenir; il fut définitivement conclu le 18 avril 1349. Don Jayme avait avant tout besoin d'argent; les plénipotentiaires eurent le bon goût de ne point chicaner sur cet article; Montpellier et Lattes ne donnaient que 3,705 livres tournois de revenu annuel, ils furent achetés 120,000 écus d'or, c'est-à-dire à peu près trois fois leur valeur; cette somme fut payable en trois termes annuels. La vente fut ensuite confirmée par les enfants du roi de Majorque; les négociateurs français prirent possession de Montpellier le 19 mai suivant<sup>2</sup>.

Don Jayme conservait les vicomtés d'Aumelas et de Carlat et plusieurs châteaux des environs de Montpellier, pour lesquels il prêta hommage à Philippe VI<sup>3</sup>. Il survécut peu à la conclusion

1. *Hist. de Lang.*, IV, pr. c. 203. Clément VI écrivit le 22 du même mois dans les mêmes termes à la reine de France (original scellé, Bibl. nat., ms. lat. 9261, n° 49).

2. *Hist. de Lang.*, IV, p. 246, et *Pr. cc.* 214-218.

3. En avril 1349 (Arch. nat., J 598, n° 20, orig. scellé). Ces châteaux étaient

de cette vente. Pressé de tenter la fortune, il employa les premières sommes reçues<sup>1</sup> à soudoyer une petite armée, composée en grande partie de nobles et de gens d'armes du Languedoc; Philippe VI ne s'opposa pas cette fois à ces enrôlements. Jayme quitta bientôt la France pour n'y plus revenir et vint débarquer à Majorque, espérant soumettre promptement cette île; mais Pierre IV avait pris ses mesures, une forte armée occupait les Baléares, et dès le premier engagement don Jayme perdit la vie (25 octobre 1349); sa petite armée fut mise en déroute, et son fils unique, nommé Jayme comme lui, tomba au pouvoir de l'ennemi<sup>2</sup>.

Philippe VI et son fils eurent plus tard à compter avec le roi d'Aragon, qui prétendait que la vente d'avril 1349 était nulle, comme ne tenant aucun compte de ses droits éventuels sur Montpellier. Après de longues négociations<sup>3</sup>, un traité intervint entre Jean II et l'Aragon en 1352; il fut décidé que le fils puîné du nouveau roi, Louis d'Anjou, épouserait l'une des infantes d'Aragon, et recevrait en apanage Montpellier et Lattes; le roi de France promit de payer un dédit de 150,000 écus d'or au roi d'Aragon si, par sa faute ou par celle de son fils, le mariage projeté ne se célébrait pas. L'infante reçut en dot 50,000 florins et les droits de son père sur les États français de la maison de Majorque. Ce traité ne fut jamais exécuté; Louis d'Anjou s'éprit en 1360 de la fille de Charles de Blois, duc de Bretagne, et l'épousa en secret; son père, le roi Jean, à peine sorti de prison, eut à calmer la légitime colère de Pierre et à trouver de l'argent pour payer le dédit stipulé en 1352; les villes de Languedoc financèrent une fois de plus pour réparer le coup de tête du fils du roi.

Ce même Louis d'Anjou, devenu lieutenant du roi en Languedoc, essaya plus tard de faire revivre les droits de la maison de Majorque sur les Baléares et le Roussillon, droits qu'il s'était fait céder par Isabelle de Montferrat, fille et héritière de don Jayme. Mais l'histoire de ces vaines tentatives ne rentre pas dans le cadre de cette étude<sup>4</sup>.

Mirevaux, Frontignan et Castelnau. On y ajouta la vicomté d'Aumelas, qui d'ailleurs relevait du roi d'Aragon.

1. Dès le 20 juillet 1349, il recevait de Pierre Scatisse, trésorier de Nîmes, 40,000 écus d'or. (Arch. nat., J 340, n. 4.)

2. Sur cette expédition voir Zurita, II, ff. 234-235.

3. Voir à ce sujet Zurita, II, f. 238, et ff. 240-242.

4. Les documents sont d'ailleurs abondants, et mériteraient d'être étudiés de près.

Notre objet a été d'étudier le rôle joué par le roi de France dans la crise qui fit périr le royaume de Majorque ; on a accusé souvent ce prince de perfidie ; les actes cités et analysés plus haut prouvent à notre avis que don Jayme fit tout ce qu'il fallait pour s'aliéner l'amitié de Philippe VI, et que celui-ci eût été mal fondé à défendre à ses risques et périls contre le roi d'Aragon un vassal qui avait ouvertement nié les droits et rejeté la suzeraineté de la couronne de France.

A. MOLINIER.

---

## MÉLANGES ET DOCUMENTS

---

UNE

### CORRESPONDANCE POLITIQUE DE MALLET DU PAN

AVEC LA COUR DE VIENNE, 1794-1798.

A. Sayous, dans l'excellent ouvrage<sup>1</sup> qui découvrit une source trop négligée de l'histoire de la Révolution, a raconté comment, vers la fin de 1794, un officier suisse, attaché à l'état-major de l'armée autrichienne, fut chargé de demander à Mallet du Pan s'il lui conviendrait de fournir directement à l'empereur une correspondance politique sous le couvert du comte de Colloredo. Au commencement de 1795, une demande semblable lui fut adressée par le baron de Hardenberg pour le roi de Prusse, et bientôt après par l'ambassadeur à Turin de la cour de Lisbonne, don Rodrigue de Souza Cotinho, plus tard comte de Linarès. « La correspondance de Vienne, écrivait « Sayous, se soutint avec régularité jusqu'au mois de septembre 1797 » (elle continua même jusqu'aux premiers mois de 1798) : « l'ensemble « de ces lettres eût formé comme une histoire épistolaire qui aurait « eu autant d'intérêt que de prix. Malheureusement, Mallet n'avait « conservé copie que d'une petite partie des premières. Nous sommes « réduits à choisir dans ces fragments quelques pages propres à « donner une idée de l'intérêt historique de cette correspondance... » et Sayous citait (II, 114-131 et 215-219) deux fragments importants dont il avait trouvé la copie dans les archives de la famille de Mallet du Pan, établie à Londres.

Ses indications rendaient facile la restitution de ces lettres. Le fils et la fille de Mallet en avaient copié une quarantaine, revues et annotées de sa propre main; les archives de Vienne ont conservé la correspondance complète, à l'exception de six numéros disparus. On

1. *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan pour servir à l'histoire de la Révolution française*, recueillis et mis en ordre par A. Sayous (2 vol. in-8°. Paris, 1851).

a donc pu réunir cent trente-deux lettres ou mémoires d'inégale longueur, qui, du lendemain du 9 thermidor au lendemain du 48 fructidor, présentent une histoire au jour le jour de la fin de la Convention et des trois premières années du Directoire.

Le comte de Colloredo, en demandant à Mallet du Pan cette correspondance, savait à qui il s'adressait et qu'il pouvait compter sur le célèbre publiciste pour seconder ses vues. Il désirait, comme lui, une lutte vigoureuse contre la Révolution et comptait sur ses conseils pour combattre auprès de l'empereur l'influence de Thugut, « lequel « poussait à la paix par des peintures chimériques des dispositions « de la France<sup>1</sup>. »

Mallet du Pan avait, on le sait, quitté Paris vers la fin d'avril 1792, obligé d'échapper par la fuite aux dangers qui le menaçaient. Il avait d'ailleurs été chargé, sur la recommandation de Malouet, d'une double mission de Louis XVI, à Francfort près de l'empereur et du roi de Prusse, à Coblenz près de Monsieur et du comte d'Artois.

Sa mission terminée, il s'était retiré à Lausanne, puis en Belgique, d'où il lança sa célèbre brochure : *Considérations sur la nature de la Révolution de France et sur les causes qui en prolongent la durée* (Bruxelles, mars 1793), puis à Berne. C'est alors que commença son rôle d'avocat consultant des cours européennes, c'est de là qu'il adressa aux cabinets « ces admirables mémoires que les hommes d'État de l'Europe lurent peut-être, mais ne comprirent jamais. » (Albert Sorel, préface du livre de M. A. Lebon, *L'Angleterre et l'émigration française*. In-8°, Plon, 1882.)

Ses articles du *Mercur de France* et ses brochures lui avaient acquis une renommée et une autorité telles qu'il devint dans son exil une sorte d'ambassadeur *in partibus* des puissances en lutte contre la Révolution. L'ardeur de son caractère lui rendait impossible ce qu'il appelait « le tourment du silence. » Il se dévoua tout entier à cette tâche d'adversaire de la Révolution en Europe<sup>2</sup>, et si la coalition ne fut pas plus unie, plus constante et plus victorieuse, ce ne fut certes pas la faute de Mallet du Pan. Chaque paix partielle lui arrache des cris de douleur. « Il n'y a plus d'Europe ! » est une de ses plaintes habituelles.

C'est donc le témoignage d'un grand adversaire de la France révo-

1. Sayous, II, 111.

2. « Chaque Européen est aujourd'hui parti dans ce dernier combat de la civilisation, nous avons corps et bien dans le vaisseau entr'ouvert. »

« Il faut écrire maintenant avec un fer rouge pour exciter quelque sensation. » (Brochure de 1793.)

lutionnaire qui va être soumis aux historiens. Dans une lettre<sup>1</sup> encore inédite, à Hardenberg, Mallet du Pan indique nettement son attitude et ses griefs : « Nulle vue personnelle, nul engagement politique, nulle passion n'influent sur mes récits. Je ne suis point Français; je suis né républicain, j'ai mérité les injures de tous les partis extrêmes; mais trente ans d'existence sous un gouvernement populaire ne me permirent point dès les premiers jours de la Révolution d'en apercevoir l'utilité. Je ne doutai point qu'introduite par des hommes corrompus dans une nation présumptueuse et frivole, ardente et pervertie, elle ne fit le malheur de l'Europe après avoir fait celui de la France. Votre Excellence voudra donc bien n'attribuer à aucun esprit de parti, ni à aucun sentiment trop exalté de royalisme, les opinions sur les hommes et les choses qui feront l'objet de ma correspondance<sup>2</sup>. »

Il serait difficile de souscrire à tous les jugements de Mallet du Pan, et ses lettres, poussées souvent jusqu'à l'invective, ne sauraient être proposées comme des pages d'histoire impartiale et équitable. Mais son témoignage n'en a pas moins une valeur intrinsèque et documentaire de premier ordre. — Pour la politique extérieure de la fin de la Convention et du Directoire, l'histoire d'ailleurs n'est pas bien loin d'arriver, par des motifs un peu différents et avec des nuances dans l'appréciation, à des conclusions voisines de celles de notre publiciste. (Voir *Revue historique*, tome XIX, p. 55 à 59, la fin de l'étude de M. Albert Sorel, sur *Les frontières constitutionnelles*.)

Le but principal de cette correspondance était de mettre en évidence la persistance de l'esprit et de la propagande révolutionnaire et ses dangers grandissants pour l'Europe. Mallet du Pan observe avec une perspicacité acharnée tous les symptômes des progrès de la doctrine jacobine : il fait une description, reprise après chaque crise importante, de l'état respectif des partis, de leurs desseins, de leurs menées et de leurs meneurs; il insiste sur la situation des finances pour montrer tour à tour, selon qu'il sent faiblir plus ou moins l'esprit de résistance dans l'entourage de l'empereur, les ressources que le fanatisme révolutionnaire pourra encore arracher

1. 1<sup>er</sup> février 1795.

2. Tout ce que nous avons pu réunir jusqu'à ce jour de la correspondance avec Hardenberg et M. de Souza Cotinho est, à quelques nuances près, la répétition le plus souvent littérale des lettres à l'empereur. — Celles-ci, d'ailleurs, furent les plus régulières et restent les plus complètes. La paix de Bâle interrompit celles à Hardenberg, reprises quelques mois après, mais avec des intermittences nombreuses.

à un pays épuisé ou les chances de succès qu'une action énergique et combinée assurerait aux armées impériales. Pour employer une de ses expressions, c'est « l'anatomie morale de Paris et de la France, » faite par un observateur pénétrant, par un témoin passionné, mais d'une honnêteté incontestable, par un écrivain inégal, quelquefois diffus et prolix, calviniste et Genevois, mais qui s'élève souvent à une entraînant éloquence.

Il n'est guère plus tendre d'ailleurs pour la « politique émigrée » et l'esprit de la cour de Vérone que pour les Jacobins.

Quelles étaient ses sources d'information ? — Il connaissait à fond la scène et les acteurs. Il avait vécu huit ans à Paris, avait assisté aux premiers événements de la Révolution, en avait pratiqué les chefs les plus influents, et, par sa position de rédacteur du *Mercure*, avait été à même de bien voir et d'observer de près les hommes et les choses.

Quand il eut quitté Paris, il entretint des relations suivies avec les hommes politiques restés sur le champ de bataille, et, dès qu'il fut chargé de ses grandes correspondances politiques, il organisa une véritable agence d'informations merveilleusement outillée.

Il ne cite pas les noms de ses agents et correspondants, mais on pourra peut-être en retrouver quelques-uns en dépouillant ses papiers. Sayous (II, 413) parle de « ces correspondants directs placés « sur le théâtre des événements, le plus près possible des acteurs. « Son principal informateur, dit-il, fut pendant quelque temps un « de ces hommes intelligents et précieux en administration, à qui « les partis les plus jaloux pardonnent beaucoup, parce qu'ils leur « sont nécessaires, et qu'eux-mêmes savent avec adresse se renfermer dans la sphère de leurs laborieux services. »

On relève enfin dans sa correspondance un grand nombre d'indications comme celle-ci : « Une personne de confiance qui a fait à ma prière un voyage en France... » « Le baron de Staël m'a dit... » « Des personnes graves et influentes m'écrivent... » « On m'envoie de Toulon l'état des troupes... » « Une lettre de Barthélemy aux magistrats de Berne qui m'a été communiquée... » (Une autre fois ce sont des lettres du même aux magistrats de Zurich ou aux « autorités helvétiques. ») « Je sais par des informations *certaines* que la Convention *s'attend*... » Il a vu des lettres de l'ambassadeur vénitien Sainte-Ferme... Il reçoit des correspondances de Venise, de Savoie, de Marseille... On lui communique régulièrement, non seulement les actes, mais les propos de membres des comités et des chefs de la Convention. Il est évident que quelques-uns de ses correspondants les approchaient de très près. — Il envoie lui-même « des exprès » à Lyon



ou à Paris pour contrôler certaines informations; — on lui communique des lettres du chef d'état-major général de Hloche, de l'adjudant général et d'un commissaire ordonnateur de l'armée de Sambre-et-Meuse; — des rapports d'un commissaire des guerres de l'armée de Bonaparte; — il a dans le plus extrême détail la situation du trésor, — des propos et des « délibérations secrètes » de Sieyès, Rewbell et Tallien. » Et quand il dit : « C'est un fait que j'atteste, » « j'ai la preuve, » « je sais de première main, » « j'en garantis l'authenticité, » « j'ai la certitude, » etc., etc., on peut le croire. — Il est encore question « d'un député marquant qui lui mande des rapports sur des conseils tenus chez Barras, » d'un « observateur employé dans les bureaux du gouvernement, » « d'un homme très alerte faulilé dans les bureaux, » etc., « un de ses correspondants est informé à l'avance du coup de main du 48 fructidor et en avertit même inutilement certains députés, » etc., etc. A chaque page en un mot on trouve la preuve qu'il avait su centraliser les informations les plus précises, et l'on sait de reste qu'il était plus que personne en état de bien choisir ses correspondants et de contrôler leurs informations.

Il disposait sans doute dans ce but d'un budget spécial. Une mention relevée dans une lettre encore inédite à Hardenberg donne quelques indications sur ce point. Il y est question d'une traite de « 550 livres tournois pour le dernier trimestre » et Mallet du Pan ajoute : « Les faux-frais de toute espèce qu'occasionne le régime « actuel de la France, les suppressions continuelles de journaux, les « remplacements qu'elles exigent, les moyens détournés par lesquels « on est forcé de recevoir les informations épistolaires ne m'ont pas « permis de restreindre les frais de ce trimestre autant que je l'eusse « désiré. »

Il recevait de ses correspondants un traitement qui était son unique ressource. Inscrit, quoique Suisse, sur les listes d'émigrés, il avait vu son mobilier, son argenterie, sa bibliothèque, ses manuscrits, tout ce qu'il possédait à Paris perdu sans retour. — Mais son honnêteté et son indépendance personnelles sont, on peut l'affirmer, au-dessus de tout soupçon. Violentement attaqué par le parti émigré, il pouvait écrire à Wickam : « 25 juin 1795... Quoique je ne sois « comptable de ma conduite qu'à l'honneur et aux lois et qu'elle soit « de nature à me dispenser de tout autre suffrage que celui de ma « conscience, je ne puis me dispenser de vous témoigner ma sur- « prise... Quelles que soient mes correspondances en Europe, il n'en « est aucune que j'aie recherchée, il n'en est aucune que je ne publie « demain tête levée et avec ma signature, il n'en est aucune où je

« fasse en secret une autre profession que celle que je fais depuis  
« cinq ans en face du public<sup>1</sup>. »

André MICHEL.

---

## DOCUMENTS SUR LE PREMIER EMPIRE.

Dans l'automne de l'année 1880, j'ai pu, grâce à la permission accordée par M. de Freycinet, président du conseil, ministre des affaires étrangères, consulter, au dépôt des affaires étrangères, la correspondance de Prusse, de 1807 à 1813. Je n'oublierai jamais ni la faveur dont M. de Freycinet m'a honoré, ni la bienveillance avec laquelle la commission des archives diplomatiques a appuyé ma demande, ni la complaisance infatigable avec laquelle M. Girard de Rialle, directeur des archives, et M. Gabriel Hanotaux ont aidé mes études.

Il suffit de parcourir les ouvrages de Fain, Bignon, Lefebvre, Lanfrey, etc., pour constater que la science historique a déjà pu mettre à profit un nombre assez considérable de ces documents précieux; à mon tour, il m'a été permis de les consulter dans leur ensemble, et je crois pouvoir affirmer, sans craindre le reproche d'exagération, que ce qui est resté inconnu jusqu'à présent ajoute de précieux renseignements aux ouvrages français mentionnés plus haut, ainsi qu'aux travaux publiés en Allemagne sur cette époque, à la fois funeste et glorieuse, de l'histoire prussienne.

Ce qui forme le fonds des documents conservés aux archives du ministère des affaires étrangères, dont j'ai pu prendre connaissance et dont, en partie, je me suis procuré des copies complètes, ce sont les dépêches du comte de Saint-Marsan. On en connaît déjà quelques-unes des plus importantes. Je me réserve pour une autre occasion d'en tirer tout ce qu'ils peuvent offrir d'intéressant à l'historien de la réforme politique et sociale de la Prusse. Bien que le comte de Saint-Marsan se soit trompé sur le vrai caractère de la politique prussienne, qu'il croyait, même au commencement de l'année 1813, liée indissolublement au système français, ses dépêches sont remplies

1. La *Correspondance avec la cour de Vienne* paraîtra dans le courant de mars 1884 chez Plon, en 2 volumes in-8°. — Si l'éditeur y est encouragé par les historiens auxquels il la présente, il se propose de publier ensuite les différentes parties de l'œuvre politique de Mallet du Pan.

d'observations très fines et instructives. Inspiré par une sympathie sincère pour le roi Frédéric-Guillaume III et la famille royale de Prusse, il se plait à rapporter tout au long les conversations intimes qu'il a eues avec ce monarque, qui, de son côté, a donné, jusqu'à l'année 1821, à l'ancien serviteur de son ennemi mortel, l'assurance de sa confiance complète<sup>1</sup>. On trouve de même dans les dépêches de Saint-Marsan sur le prince royal, sur Hardenberg, Scharnhorst, Gneisenau et tant d'autres chefs politiques et militaires de l'État prussien, sur les changements intérieurs et sur les relations étrangères de la Prusse, des remarques détaillées qu'il ne faut pas mépriser; mais il ne faut jamais oublier combien le comte de Saint-Marsan, selon une expression de Napoléon, employée déjà le 5 novembre 1814, « a été dupe<sup>2</sup>. »

Mais, outre ces dépêches, les dossiers mentionnés plus haut contiennent, soit en original, soit en copie, une masse considérable d'autres documents de la plus grande valeur : une partie de la correspondance de Daru, des lettres du prince Guillaume de Prusse, écrites pendant sa mission à Paris, des lettres du roi Frédéric-Guillaume et du baron de Hardenberg, des pièces interceptées ou saisies par force, des rapports adressés à l'empereur ou au ministre des affaires étrangères et des instructions émanées de ce côté, etc. Il y a même des pièces falsifiées qui se sont glissées dans la masse, comme ce *prétendu rapport* du duc de Cadore du 46 novembre 1810, dont j'ai fait le sujet d'une étude spéciale dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XXII (1882), p. 4-24; t. XXIII (1883), p. 244-245. Quant aux lettres susdites du prince Guillaume de Prusse, j'en ai publié quelques-unes dans le compte-rendu du livre de M. Hassel : *Geschichte der Preussischen Politik*, 1807-15, t. I<sup>er</sup> (*Revue historique*, t. XX, p. 433-439), tandis que la correspondance de Daru m'a déjà fourni les moyens d'éclaircir, autant que possible, une affaire qui eut lieu dans un théâtre peu de temps après la conclusion de la paix de Tilsit et qui a fait assez de bruit. (*Aus der Franzosenzeit. Altpreussische Monatschrift*, 1882, p. 243-254.)

Qu'il me soit permis de détacher de leur cadre naturel les pièces suivantes; les lecteurs de la *Revue historique* verront combien de matériaux intéressants pour l'histoire du premier empire se cachent

1. Voy. II. von Treitschke : *Deutsche Geschichte im 19. Jahrhundert*, I, 351. (Lettre du roi Frédéric-Guillaume III au roi Victor-Emmanuel de Sardaigne, du 15 mars 1821.)

2. Napoléon à M. Maret, duc de Bassano. *Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>*, t. XXII, 556.

dans ces volumes manuscrits. J'y joindrai par-ci par-là<sup>1</sup> quelques documents supplémentaires que, grâce à la permission de M. Alfred d'Arneth, j'ai pu tirer des archives d'État de Vienne.

Le premier document que j'emprunte aux archives des affaires étrangères de Paris est une lettre du roi Frédéric-Guillaume III au duc d'Auerstaedt. Il suffirait pour en faire le commentaire de renvoyer par exemple au livre de Pertz : *Das Leben des Ministers Freiherrn vom Stein*, t. II, p. 273-277, ou au livre de M. J.-R. Seeley : *Life and times of Stein*, t. II, p. 268-270. Mais je profite de cette occasion pour y joindre l'extrait d'une dépêche de M. de Bombelles, adressée au comte de Stadion, qui peint la situation d'une manière très vive :

LE ROI FRÉDÉRIC-GUILLAUME AU DUC D'AUERSTÆDT.

(Copie.)

Monsieur le maréchal, duc d'Auerstædt,

J'allais vous remercier de la bonne discipline observée par les troupes françaises et de l'exactitude avec laquelle on s'en est tenu aux termes prescrits par la convention du 5 novembre pour leur retraite de mes États, quand j'ai eu connaissance de l'entrevue que vous avez eue avant votre départ de Berlin avec plusieurs de mes sujets et des deux lettres que vous avez écrites le 1<sup>er</sup> et le 2 décembre au général comte Saint-Hilaire. Je n'étais déjà que trop douloureusement affecté de l'arrestation de quelques-uns de mes serviteurs, nommément du prince de Wittgenstein, des soupçons aussi odieux qu'injustes jetés sur la grande maîtresse de la reine, mon épouse, d'une foule d'inculpations pour des faits arrivés à Berlin ou dans les provinces occupées<sup>1</sup>, faits dont on avait voulu rendre le gouvernement prussien responsable, tandis qu'il est de notoriété publique que, jusqu'au 6 décembre dernier, terme de l'évacuation, il est resté sans influence dans ces provinces, exclusivement soumises à l'administration française. Mais, à quoi tendent

1. La comtesse Sophie-Marie de Voss, dont les souvenirs ont été publiés sous le titre : *Neunundsechzig Jahre am Preussischen Hofe*. Leipzig, Duncker und Humblot, 1876. La comtesse de Voss avait prié le prince de Wittgenstein de lui faire parvenir quelques livres de chocolat. Daru et Davout soupçonnèrent qu'on voulait empoisonner l'empereur. Cf. pour les détails l'ouvrage de M. de Bassewitz : *Die Kurmark Brandenburg im Zusammenhang mit den Schicksalen des Gesamtstaats Preussen waehrend der Zeit vom 22 Oct. 1806 bis zu Ende des Jahres 1808*, t. II, p. 368, 369. Leipzig, 1852, Brockhaus.

Il est inconcevable que Pertz, *l. c.*, II, 276, ait accusé le maréchal Davout d'avoir *inventé* la lettre de la comtesse de Voss ! Il faut cependant se souvenir que le roi lui-même désigne la lettre comme « prétendue. » Hassel, *l. c.*, I, p. 514. Les souvenirs de la comtesse de Voss, au moins dans la forme tronquée de leur publication, ne parlent pas de cette affaire.

aujourd'hui les reproches amers que vous venez d'adresser à mes serviteurs et la menace que vous avez ajoutée de les punir dans le cas d'une réoccupation de mes États<sup>1</sup>? Sur quoi, monsieur le maréchal, se fonde votre défiance à l'égard de la sincérité de mon intention de maintenir la bonne harmonie? Vos lettres font dépendre sa durée du renvoi de tels de mes serviteurs, de la conservation de tels autres. Vous parlez de malveillance, de haine furibonde, de perfidie envers *vous*! J'avoue que, si j'ai été surpris de vos reproches, de vos défiances, de vos menaces, j'ai été plus frappé encore de la manière dont vous les exprimez.

Je me tiens assuré, monsieur le maréchal, que, si l'empereur en était instruit, Sa Majesté partagerait mon sentiment, et que sa propre dignité, blessée dans la mienne, désapprouverait un manque d'égards aussi extraordinaire envers un souverain que des traités tout récents viennent de rattacher à sa cause.

Fort de sa justice, qui ne permettra pas à ce monarque de préjuger aussi défavorablement que vous l'avez fait *le système futur de la Prusse*; fort de sa générosité, qui ne saurait vouloir aggraver mes maux, en vous autorisant à élever des doutes et des soupçons qui tendent évidemment à compromettre mon autorité et à rompre les liens qui nous unissent, mon peuple et moi, je ne balancerais pas à rendre l'empereur et l'Europe entière juges de mes plaintes, mais je ne veux point attribuer ce qui s'est passé qu'à quelque mouvement de passion, et je préfère d'attendre encore du retour du calme, des procédés plus conformes à la volonté de votre maître, à sa dignité et à la mienne. Sur ce, monsieur le maréchal, duc d'Auerstadt, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Kœnigsberg, le 17 décembre 1808.

Signé : Frédéric GUILLAUME.

Pour copie conforme :

Signé : le maréchal duc d'AUERSTEDT.

Pour copie conforme : le ministre de la guerre,

Comte d'HUNEBURG.

Voici l'extrait de la dépêche de M. de Bombelles du 13 décembre 1808<sup>2</sup> :

... Il est impossible de se faire une idée du manque total d'égards et de la grossière brutalité qui ont signalé les derniers moments de M. le maréchal Davoust dans ce pays-ci. On eût dit qu'il avait pris à tâche de faire chérir la mémoire de la conduite de ses prédécesseurs en la comparant avec la sienne. Ses adieux ont été vraiment ceux de Médée. Il faudrait un volume pour tracer un tableau exact du nombre des personnes respectables qu'il a injuriées pendant les trois derniers jours de son commandement. Quelques traits détachés en donnent cependant

1. V. la dépêche suivante de M. de Bombelles.

2. Archives d'État de Vienne.

une juste idée à Votre Excellence. M. le maréchal fit venir chez lui, l'une après l'autre, toutes les personnes à qui il crut devoir des marques de son mécontentement. Militaires, ministres, employés, gens de lettres, ecclésiastiques, tout comparut devant son rigoureux tribunal. Après avoir, de son autorité privée, mis aux arrêts M. Sack, il le fit appeler et lui dit sans détour que, comme probablement la cour de Berlin ferait des sottises, les Français reviendraient ici dans six mois, et qu'alors, s'ils le trouvaient encore à Berlin, ils le feraient pendre, car il ne valait pas la peine d'être fusillé. Il traita M. Gerlach, qui vint chez lui à la tête de la chambre des domaines, d'imbécile et d'esprit récalcitrant, et l'assura, qu'à la même époque, il le ferait chasser. Il n'a jamais appelé la cour de Königsberg qu'une cour de furibonds, et il n'a cessé de parler de prétendues liaisons secrètes entre l'Autriche et la Prusse, moyennant lesquelles on devait faire prendre les armes à ce pays-ci contre la France. Le comte Chazot, commandant actuel de Berlin, a eu une scène très vive avec M. le maréchal, mais à laquelle il a su répondre avec autant de décence que de fermeté. Tous les gens de lettres ont eu aussi leur semonce plus ou moins forte. Iffland surtout a été fort maltraité, et un discours qu'on l'a accusé d'avoir tenu au théâtre de Presbourg lui a été vivement reproché<sup>1</sup>...

En lisant la lettre du roi Frédéric-Guillaume et la dépêche du diplomate autrichien, il faut se souvenir qu'à cette époque le renvoi du baron de Stein était déjà un fait accompli. Le prince de Wittgenstein, mentionné dans la lettre royale, est le même à qui Stein avait adressé sa fameuse lettre du 15 août 1808, saisie par des gendarmes français et publiée par le *Moniteur* du 8 septembre<sup>2</sup>. Malheureusement l'original de ce document important n'existe pas dans le volume, où l'on devrait espérer le trouver, à côté de deux billets autographes de Stein, de la même date, adressés au prince de Wittgenstein et à M. Dehn, banquier d'Altona<sup>3</sup>. Quant à l'assesseur Koppe, le porteur inconsideré de la célèbre lettre du ministre prussien, il est mentionné assez souvent dans les documents que j'ai eus sous les yeux. On le réclama, mais il ne fut rendu à la liberté qu'en 1814. Il ne s'agit pas ici de raconter l'histoire de l'éminent homme d'État allemand qui, même après sa chute, fut

1. Le célèbre acteur Iffland. Cf. M. F. de Bassewitz, ouvrage cité, t. II, p. 378. On y trouvera de même dans le chapitre intitulé : « Sicherheitspolizei. » tout ce qu'il faut savoir pour apprécier les faits énoncés par le roi et par M. de Bombelles.

2. V., pour les détails, Hassel : *Geschichte der preussischen Politik*, I, 217, 244, 261, 484, 581.

3. Je ne me suis pas fié à mes notes, mais M. Girard de Rialle a eu l'obligeance de vérifier qu'il existe seulement *une copie* de la lettre célèbre de Stein. Cf. Hassel, *l. c.*, p. 485 et 508.

l'objet de la haine implacable de l'empereur. On connaît le décret impérial daté, en notre camp impérial de Madrid, le 16 décembre 1808 : « Le nommé Stein, cherchant à exciter des troubles en Allemagne, est déclaré ennemi de la France et de la confédération du Rhin. Les biens que ledit Stein posséderait soit en France, soit dans le pays de la confédération du Rhin seront séquestrés. Ledit Stein sera saisi de sa personne partout où il pourra être atteint par nos troupes ou celles de nos alliés. » On sait, par l'autobiographie de Stein lui-même, que le comte de Saint-Marsan, après son arrivée à Berlin, lui fit remettre en secret une copie du décret impérial, et le détermina par cette communication à se sauver le plus tôt possible<sup>1</sup>. Il y a aux archives des affaires étrangères quelques pièces qui se rapportent à cet épisode de la vie de Stein ; on les lira avec intérêt.

*Circulaire adressée aux représentants de l'Empire français accrédités près des cours de la confédération du Rhin.*

(Minute.)

Paris, 27 décembre 1808.

Monsieur,

Sa Majesté impériale, ayant acquis la preuve que M. de Stein, dont les manœuvres criminelles avaient été déjà dévoilées aux yeux de toute l'Europe, ne cessait d'entretenir des intelligences avec l'Angleterre et de travailler par des intrigues secrètes à agiter les États confédérés du Rhin, s'est vu dans la nécessité de le considérer comme ennemi public de la France et de la confédération du Rhin, et comme s'étant mis ainsi hors du droit des gens. En conséquence, Sa Majesté a pris à l'égard de sa personne et de ses biens les mesures de sévérité consignées dans l'ordre de l'armée que je joins ici. Vous voudrez bien en donner connaissance au gouvernement près duquel vous êtes accrédité et vous l'inviterez à concourir à son exécution. Vous demanderez en outre que le sequestre soit mis sur les biens que M. de Stein pourrait posséder dans les états du roi... Je vous serai obligé de me faire part du résultat des démarches que vous êtes chargé de faire auprès du gouvernement de... et j'ai l'honneur, etc....

Du même jour est daté le brouillon d'une note du ministre des affaires étrangères destinée au baron de Bröckhausen, ministre de Prusse à Paris, et finissant ainsi :

... Sa Majesté espère même et son espoir se fonde sur les sentiments qui lui ont été souvent manifestés par Sa Majesté le roi de Prusse et de

1. Pertz. *Das Leben des Ministers Freiherrn vom Stein*, t. VI, Beilagen, p. 172.

la sincérité desquels elle est entièrement convaincu que ce monarque, si M. de Stein est encore en sa puissance, ne croira point avoir satisfait à sa propre justice en l'éloignant à perpétuité de ses États, mais que, conformément à la demande que je suis chargé de lui faire par l'organe de Votre Excellence, il ne refusera point en faisant arrêter M. de Stein, qui n'est pas moins coupable envers son pays qu'envers l'empereur, de donner une satisfaction plus directe aux puissances que M. de Stein a si gravement offensées...

Le document suivant émane de la même source :

*Minute d'une instruction pour M. de Clérembault, consul général français à Königsberg*<sup>1</sup>.

Paris, le 26 décembre.

Monsieur,

Sa Majesté impériale, ayant été instruite que M. de Stein ne cessait d'entretenir des intelligences avec les Anglais et de chercher par des intrigues secrètes à agiter les États confédérés du Rhin, s'est vue dans la nécessité de le considérer comme ennemi public de la France et de la Confédération, et comme s'étant mis ainsi hors du droit des gens. Elle a dû prendre à l'égard de sa personne et de ses biens les mesures les plus sévères dans tous les pays occupés par les armées françaises. Je joins ici, *mais pour vous seul*<sup>2</sup>, copie de l'ordre de l'armée qui contient ces mesures.

Sa Majesté vous charge, en conséquence, de faire connaître à la cour de Prusse les nouveaux griefs qui déposent contre M. de Stein. Dans l'entretien que vous aurez à ce sujet avec M. le comte de Goltz, vous demanderez que l'entrée du territoire prussien soit à jamais interdite à M. de Stein, s'il en est sorti, et, s'il y est encore, qu'il soit arrêté. Vous ferez cette demande même au roi, si vous en avez l'occasion. Vous déclarerez que, tant que M. de Stein sera en Prusse et libre, le ministre que Sa Majesté impériale se propose d'envoyer à Berlin ne s'y rendra pas. J'en ai prévenu M. le baron de Brockhausen. Vous ne cacherez point que l'ordre est donné de se saisir de la personne de M. de Stein dans tous les pays occupés par les armées françaises, *et vous laisserez entendre que, s'il était saisi par les troupes de Sa Majesté, il aurait le sort qui partout est réservé aux traîtres*<sup>3</sup>. Dans le cas où il serait arrêté en Prusse, vous m'en donneriez sur-le-champ avis.

Je n'ai pas besoin de vous faire observer que les ordres qui vous sont donnés supposent que la cour de Prusse se trouve encore à Königs-

1. Une dépêche de Hruby, chargé d'affaires autrichien à Königsberg, du 14 janvier 1809 (*Archives d'Etat de Vienne*), ne nous permet pas de douter que cette instruction ait été adressée à Clérembault.

2. Les mots « mais pour vous seul » sont biffés dans la minute.

3. Les mots « et vous laisserez ..... traîtres » sont biffés dans la minute.



berg. Dans le cas où elle serait partie, vous n'auriez absolument aucune démarche à faire et vous devez laisser ignorer les ordres qui vous ont été donnés. Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération...

Il y a aux archives un brouillon d'une instruction analogue du 26 décembre pour le comte de Saint-Marsan (?), avec quelques légères nuances. On y lit la phrase suivante, *mais biffée* :

Vous pourrez même demander, mais sans y mettre trop d'instance, avant d'avoir reçu de nouveaux ordres, que M. de Stein soit livré aux autorités françaises comme traître et comme agent employé par l'Angleterre pour brouiller les deux cours de Paris et de Berlin.

Le roi et la reine quittèrent Königsberg, pour se rendre à Saint-Pétersbourg, le 27 décembre 1808. Mais par ordre du roi les ministres, sous la présidence du prince Henri, frère du roi, continuèrent d'expédier les affaires. Le roi se réserva d'en décider pendant son voyage les plus importantes. Il en excepta les affaires urgentes, en autorisant son frère à agir en son propre nom en cas de nécessité<sup>1</sup>. C'est ce qu'il faut considérer pour apprécier une lettre du comte de Goltz, ministre des affaires étrangères prussien, adressée au comte de Saint-Marsan de Königsberg le 42 janvier 1809. Le comte de Goltz déclare impossible soit pour les ministres, soit pour le prince Henri, de donner une réponse décisive au sujet de la demande de l'arrestation de Stein. En remarquant que le roi recevra avec peine le rapport touchant cette affaire, il continue :

Sa Majesté s'est fait un devoir de donner à Sa Majesté impériale, votre auguste souverain, satisfaction entière de la lettre connue du baron de Stein en le renvoyant de son service et de ses États<sup>2</sup>, sans même en avoir été formellement requise. Dans ce moment, on exige d'elle de nouvelles mesures très sévères contre un ancien serviteur, sans que le roi ait des preuves de nouveaux délits mis à sa charge.

Quant au prince Henri :

Il veut... prendre sur lui de décréter éventuellement les mesures les plus propres à mettre la personne du ci-devant ministre baron de Stein, s'il devait encore se trouver sur le territoire prussien partout où il pourrait être rencontré, jusqu'à décision ultérieure du roi, sous surveillance et observation...

1. V. l'ordre royal du 21 décembre 1808 chez Bassewitz, *l. c.*, II, 735.

2. Le roi n'avait pas renvoyé Stein de ses États. Dès qu'il eut appris que Stein avait réussi à s'échapper, il le pria de ne pas revenir de peur de le voir inquiété. Cf. la lettre du roi du 16 janvier 1809. Pertz, *l. c.*, II, 336.

Une dépêche de Hruby, adressée au comte de Stadion, Kœnigsberg, le 14 janvier 1809, s'accorde à peu près avec cette lettre. Hruby a appris que le comte de Saint-Marsan et le consul général Clérembault ont demandé l'arrestation et même l'extradition du baron de Stein. Sur cela on a enjoint au gouverneur de Berlin et aux autorités militaires des provinces de Brandebourg et de la Silésie de mettre le baron de Stein sous la surveillance de la haute police jusqu'à ce que le roi eût pris une décision au sujet de l'extradition.

Le ministère, Son Altesse royale, monseigneur le prince Henri, à sa tête, s'est refusé à cette mesure, prétextant de ne pas y être autorisé du roi, mais comme l'ordre de l'empereur à M. de Saint-Marsan porte de quitter incessamment Berlin, si on refusait d'accorder cette demande, *et qu'on avait appris que M. de Stein était parti de cette capitale dans la nuit du 5 au 6 de ce mois*, on s'y est prêté<sup>1</sup>.

Hruby ne semble pas avoir appris qu'à Kœnigsberg on avait même chargé Gneisenau de prévenir l'ex-ministre du danger imminent<sup>2</sup>.

L'affaire se termina par les documents suivants :

LE COMTE DE GOLTZ AU COMTE DE SAINT-MARSAN.

(Copie.)

Je viens de recevoir, par un courrier de Saint-Petersbourg, la réponse du roi au rapport que je lui ai présenté sur l'affaire de M. de Stein. Sa Majesté a approuvé et confirmé en plein les mesures provisoires que j'ai eu l'honneur d'annoncer à Votre Excellence par une lettre du 12 janvier<sup>3</sup>; mais il sera impossible maintenant de leur donner suite et exécution, puisque toutes les nouvelles s'accordent à nous assurer que l'ex-ministre avait déjà auparavant quitté les États prussiens, où il ne sera jamais plus question de son retour. Le roi croit avoir prouvé de nouveau en cette occurrence, à Sa Majesté l'empereur des Français, sa déférence et sa propension à lui complaire. La réquisition dont vous avez été l'organe, M. le comte, a été remplie autant qu'elle pouvait l'être.

Sa Majesté va plus loin encore et au delà de ce qui lui a été demandé. Forte de sa conscience et de la loyauté de ses démarches, Elle s'offre, si votre cour le désire, à faire examiner ultérieurement les griefs qui ont été mis à la charge de M. de Stein, si Votre Excellence peut et veut en fournir une indication plus précise et des preuves authentiques. En revanche d'une satisfaction si complète, Sa Majesté espère aussi de la justice et de la magnanimité de Sa Majesté l'empereur, qu'il ne

1. *Archives d'État de Vienne.*

2. V. Pertz, *l. c.*, II, 337, et Delbrück : *Das Leben Gneisenau's*. Berlin, Reimer, 1882, II, 155.

3. Le copiste a écrit : « 11 janvier. »

poussera pas plus loin son ressentiment et ne l'appesantira pas sur les enfants de M. de Stein, qui ne sauraient être coupables des actions de leur père et qui ne sont que trop à plaindre déjà de leur infortune. J'ai ordre d'intéresser la sensibilité de Votre Excellence à leur sort et de la prier avec instance de vouloir bien employer ses bons offices pour que le décret du 16 novembre<sup>1</sup> soit révoqué en leur faveur. Je lui abandonne volontiers le soin de mettre sous les yeux de son auguste empereur les résultats de cette affaire et de vous rendre la justice qui vous est due.

Plus nous avancerons, M. le comte, dans nos relations officielles, et plus je me flatte de vous convaincre que les dispositions du roi doivent inspirer à votre cour une entière confiance, et qu'elles ne tendent qu'à nous mettre avec elle dans les rapports de la meilleure harmonie.

J'ai l'honneur...

DE GOLZ.

Kœnigsberg, le 2 février 1809.

LE BARON DE BROCKHAUSEN AU COMTE DE CHAMPAGNY.

(Original.)

Monsieur le comte,

Sa Majesté le roi, en recevant la note que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser au sujet de l'ex-ministre baron de Stein, n'a pu se défendre d'un sentiment pénible que cet ancien serviteur a pu si fortement déplaire à Sa Majesté l'empereur et encourir une disgrâce aussi complète. Le roi, fort de sa conscience et de sa loyauté, a approuvé les mesures provisoires que son auguste frère, d'accord avec son ministre, s'était proposé de prendre, si l'ex-ministre avait été encore sur le territoire prussien ; mais son départ précipité des États du roi a rendu leur exécution impossible. Sa Majesté cependant, ayant à cœur de ne laisser subsister aucun nuage sur ses sentiments et son système, s'offre, si l'empereur le désire, de faire examiner ultérieurement les griefs qui ont été mis à la charge du baron de Stein, pourvu qu'une indication précise et des preuves authentiques la mettent à même de procéder à cet examen. Après avoir satisfait d'une manière aussi complète à tout ce qu'on pouvait demander du roi dans une affaire aussi fâcheuse, Sa Majesté en appelle au grand cœur de Sa Majesté impériale pour détourner de la malheureuse famille de l'ex-ministre les coups dont le décret la menace et dont une grande partie a été déjà réalisée sans qu'elle eût mérité de partager sa disgrâce. Epoux et père de deux enfants en bas âge, ces êtres infortunés implorant la justice et la magnanimité d'un souverain qui ne ferme jamais son cœur à la clémence et à la générosité.

En priant instamment Votre Excellence de vouloir bien porter ces

1. *Sic*, au lieu de « 16 décembre. »

lignes à la connaissance de Sa Majesté impériale et royale, j'ai l'honneur de lui offrir l'assurance réitérée de ma plus haute considération.

BROCKHAUSEN.

Paris, le 24 février 1809.

Cette intervention en faveur des enfants de Stein fut inutile. Napoléon fit exécuter le décret du 16 décembre 1808, quant aux biens de l'ex-ministre prussien. Celui-ci avait trouvé un asile dans les États autrichiens où il se vit bientôt réuni avec sa femme et ses filles. Les documents, conservés aux archives des affaires étrangères, montrent que les autorités françaises ne le perdirent pas de vue. C'est surtout pendant l'année de 1809 qu'on surveilla très attentivement les rapports qu'il sut continuer avec sa patrie. Mais ce qui était encore plus important pour l'empereur, c'était d'être exactement renseigné sur ce qui se passerait dans la Prusse elle-même. Un des infatigables agents qu'il employait à ce travail était M. de Clérembault, consul général français à Königsberg. C'est lui qui avait été chargé à côté du comte de Saint-Marsan de demander l'arrestation du baron de Stein. Il est souvent mentionné dans les correspondances et dans les souvenirs personnels de cette époque. On comprend qu'il était le sujet de la haine des patriotes allemands. La comtesse de Voss le désigne sous le titre : « Ce diable de Clérembault <sup>1</sup>. » L'Autrichien Hruby le caractérise ainsi :

Je ne puis passer sous silence les vexations que se permet le consul général de France ici, M. Clairembault; il ne donne de certificat d'origine, quelle que soit la marchandise, qu'en se faisant payer des droits très forts, savoir : trois pour cent par voie de mer, deux pour cent par voie de rivière et un pour cent par voie de terre; il veut faire visiter les vaisseaux par ses gens, faire examiner même leurs papiers, saisir les bonnes prises au nom de son gouvernement et les vendre à son profit. Il aigrit toutes ses mesures par un ton haut, tranchant et impérieux; il eut même l'insolence de menacer le préposé de la douane royale ici, de le faire arrêter et de dire à un de ses employés qu'on ferait marcher 30,000 hommes pour apprendre aux Königsbergeois ce qui était de droit. Le gouvernement le ménageait d'abord parce qu'il se dit proche parent de Champagny; mais, ne pouvant pas céder à ces derniers points, on s'est plaint de lui, tant à Paris qu'à Berlin, et on sait que M. Daru désapprouve entièrement l'arrogance et les procédés du consul général <sup>2</sup>.

1. *Souvenirs de la comtesse de Voss*, l. c., p. 358, 360, 361. Cf. Hassel, l. c., p. 450, 495. A M. de Clérembault est adressée une lettre du maréchal Davout, qu'on trouve imprimée dans le livre de la marquise de Blocqueville : *Le maréchal Davout*, t. II, p. 341.

2. Hruby au comte de Stadion. Königsberg, 1<sup>er</sup> juin 1808, *Archives d'État de Vienne*.

La pièce suivante prouve jusqu'à quel degré Clérembault poussa ses recherches et combien son zèle l'entraîna. Elle prouve de même que ses informations avaient souvent un caractère très problématique. Comme l'*Allgemeine deutsche Biographie, Polen: Handwörterbuch der gesammten Militärwissenschaften* (voyez les articles biographiques), les biographies de Stein, de Gneisenau, etc., sont à la disposition des savants, il ne vaut pas la peine de relever toutes les remarques erronées et quelquefois, par exemple à l'égard de Stein, fort ridicules, de M. de Clérembault, ni de les accompagner par un commentaire détaillé.

*Rapport à Sa Majesté impériale et royale par son consul général à Königsberg.*

(Copie.)

30 mai 1809.

Sire,

Par décret impérial du 4 février de l'année dernière, Votre Majesté daigna m'ouvrir la carrière commerciale et diplomatique en me nommant son consul général à Königsberg, résidence d'une cour près de laquelle Elle n'avait point encore d'agent.

Mon premier soin en y arrivant fut, après avoir rempli avec exactitude et même sévérité les intentions de Votre Majesté contre le commerce maritime de l'Angleterre, de connaître l'esprit et les projets de cette cour à notre égard, ainsi que celui de ses ministres et du militaire prussien. Je vis, par le ton de morgue et de hauteur qui régnait dans ce dernier, qu'il avait été puni mais non corrigé, et j'en conclus qu'il avait encore quelque espérance. Le ministère se trouvait entièrement conduit par MM. de Stein, de Goltz, Stagemann et Nagler, dont j'ai eu l'honneur de mettre plusieurs fois mon opinion à Son Excellence le comte de Champagny, d'après laquelle il est constant que tous ont participé à la formation de la Société des amis de la vertu qui devait construire la landwehr de la Prusse<sup>1</sup>.

Au moment où Votre Majesté signait le traité de Tilsitt, le ministère

1. Il est inutile de remarquer que M. de Clérembault se fait des idées tout à fait chimériques à l'égard de « la Société des amis de la vertu, » de leurs chefs et de leurs membres, etc. Quant à sa remarque ridicule au sujet de « la landwehr, » Saint-Marsan l'a déjà corrigée (V. la pièce suivante). C'est Champagny sans doute qui a biffé par un trait de crayon cette phrase de Clérembault. J'ai déjà, en rendant compte des deux premiers volumes des mémoires de Metternich, signalé les ouvrages spéciaux de J. Voigt, G. Baersch, A. Lehmann, à l'aide desquels les historiens français peuvent se renseigner sur l'histoire du *Tugendbund*. V. *Revue historique*, t. XVI, p. 353. L'exemple de Lanfrey montre que les idées les plus fausses sur le *Tugendbund*, dont le rapport de M. de Clérembault a peut-être été la source primitive, ont subsisté jusqu'à une époque encore très voisine de nous.

prussien concevait le plan de la landwehr et M. de Stein se chargea de le faire connaître au cabinet d'Autriche.

La présence des armées de Votre Majesté sur les bords de la Vistule n'ayant point permis à la Prusse d'établir la landwehr comme en Autriche, M. de Stein se chargea de former l'association des Amis de la vertu, dont chaque membre devait prendre les armes lorsqu'il en serait requis.

La faiblesse de caractère et la presque nullité du monarque prussien lui fit consentir aux projets de ses ministres, sans réfléchir quelles en pourraient être les conséquences et les suites.

La princesse Louise de Raziwil, sœur du prince Louis-Ferdinand, tué à la bataille de Iéna<sup>1</sup>, qui s'était emparé de l'esprit du roi et de la reine, n'eut point de peine à leur persuader que ce moyen était le seul qui pût réussir à rendre à la Prusse son ancienne splendeur.

Dès lors tous les moyens furent mis en usage pour propager l'esprit de révolte que prêchait M. de Stein, et Votre Majesté sait mieux que personne la manière dont en agissait ce dernier.

C'est avec regret que je me vois forcé d'avouer à Votre Majesté que, quoique M. le comte de Goltz, M. Nagler et M. Stægemann aient paru, depuis la retraite de M. de Stein, vouloir faire retomber sur ce dernier seul les menées du cabinet de Prusse, ils n'y en ont pas moins contribué.

Suivent ici les noms de ceux qui, dans la Prusse orientale, en Poméranie et en Silésie, ont principalement contribué à prêcher l'esprit de révolte, ainsi que des observations sur chacun d'eux :

*Prusse orientale.*

*Stein.* Sa conduite a été dévoilée à l'Europe entière par le décret de Votre Majesté en date du 16 décembre 1808.

Ce ministre a, pendant longtemps, vécu avec la princesse Radziwill, et cette dernière s'étant, comme j'ai eu l'honneur de le dire précédemment à Votre Majesté, emparé de l'esprit du roi et de la reine, les a constamment fait accéder à tous les projets dudit ministre.

Elle nourrit encore en ce moment ces souverains de projets chimériques et ne cesse, dans les conversations particulières, d'égarer leurs esprits et de leur communiquer, ainsi qu'à tout ce qui les entoure, une haine envers la France.

Il serait à désirer que cette princesse ne pût jamais habiter le même lieu que Leurs Majestés. Plus elle en sera éloignée, plus les souverains seront sages.

*Scharnhorst*, ministre de la guerre, est au désespoir de voir que les projets de M. de Stein, qu'il a si bien su faire goûter par le militaire prussien, se trouvent évanouis.

Je ne sais pourquoi le *Moniteur*, en parlant de ce ministre lors du

1. Le prince Louis-Ferdinand, frère de la princesse de Radziwill, fut tué à Saalfeld le 10 octobre 1806, quatre jours avant la bataille de Iéna.

départ de la cour de Prusse pour Pétersbourg, a écrit deux fois que Sa Majesté l'empereur Alexandre avait particulièrement désiré que M. de Scharnhorst fût du voyage. Cela est de toute fausseté. L'empereur Alexandre ne connaissait même point auparavant ce général et ne lui avait donné aucune espèce de témoignage de sa bienveillance. Il n'allait à Pétersbourg que pour y faire des partisans contre la France, s'il en avait trouvé. Aussi, alors, m'empressais-je d'en prévenir M. de Caulaincourt<sup>1</sup>.

*Auerswald*, président de la Chambre, s'est déclaré ouvertement lors du départ de M. de Stein, et il était à la tête du rassemblement de la Société des Amis de la vertu à Kœnigsberg<sup>2</sup>.

*Delbrück*, précepteur du prince royal, faisant germer dans ce jeune prince le principe d'une haine implacable contre la France.

*Baczkow*, professeur.

*Scheffner*, conseiller de guerre retiré, lecteur de la reine et de la princesse de Radziwil<sup>3</sup>.

*Morgenbesser*, président de la cour de justice.

*Klewitz*, conseiller d'État.

*Le prince de Hohenzollern*, major au service de la Prusse. Tous créatures de M. de Stein et ayant cherché par tous les moyens à propager ses principes<sup>4</sup>.

*Chazot*, ancien commandant de Berlin, est arrivé ici exprès après avoir protégé l'évasion de Schill. M. de Saint-Marsan est plus à même que tout autre, s'étant trouvé sur les lieux, de mettre sous les yeux de Votre Majesté les détails de ce complot et les personnes qui, à Berlin, y ont participé. M. de Chazot, à son arrivée d'ici, fut introduit chez le roi par M. Beyme, ministre de la justice. Ce dernier, quoiqu'il a peu de talents, en a suffisamment pour blanchir la conduite de ce commandant, qui en a été quitte pour garder les arrêts pendant deux fois vingt-quatre heures. Il est actuellement libre et va partir incessamment pour aller prendre les eaux à Freyenwalde dans la Marche. Il serait essentiel de faire surveiller les démarches de cet officier.

*Natzmer*. Cet ancien officier retiré, créature de Stein, est auteur (*sic*) de la prétendue lettre de M. le général Rùchel<sup>5</sup> à Sa Majesté le roi de Prusse.

1. Scharnhorst aurait préféré rester à Kœnigsberg. Cf. Klippel : *Das Leben des Generals von Scharnhorst*. Leipzig. Brockhaus, 1871, t. III, p. 400.

2. V. pour rectifier ces notices les livres auxquels j'ai renvoyé deux pages plus haut.

3. Il ne sera pas hors de propos de renvoyer les lecteurs français aux travaux de R. Reicke sur Scheffner, publiés dans la *Revue*, intitulée : *Allpreussische Monatsschrift*.

4. Cf. Lehmann : *Der Tugendbund*, p. 34, 37, 55, 67.

5. Cf. la lettre de Rùchel adressée au roi le 14 août 1806 (Ranke : *Denk-*

*Poméranie.*

*Blücher*, général commandant de la Prusse. Les officiers généraux français qui ont commandé dans cette province doivent avoir donné à Votre Majesté leur opinion sur M. de Blücher qui a toujours détesté la France et les Français. C'est lui qui, dans sa province, était chargé de propager l'esprit de M. de Stein.

*Grollmann*, major et chef du département du conseil de guerre, le Schill de la Poméranie, a déserté de ce pays qu'il n'avait pu réussir à soulever et est passé, il y a cinq semaines, au service de l'Autriche.

*Le duc d'Oels*, prétendant au duché de Bronswic, est passé en Bohême et y a levé un régiment pour servir contre la France.

*Oppen*, capitaine, créature, ainsi que les précédents, de M. de Stein, a demandé sa démission et est passé au service d'Autriche.

*Silésie.*

*Le comte de Goetz (sic)*, brigadier de la cavalerie, partisan de M. de Stein<sup>1</sup>, a à son service M. de Lucey, émigré français, en qualité de major et d'aide de camp. Ce dernier a mis tout en œuvre pour soulever ce pays.

*Merckel*, conseiller de guerre en Silésie, y répandant des libelles contre les Français.

*Rüdiger (sic)*, conseiller intime d'État, créature de M. de Stein, cherchant à soulever ce pays<sup>2</sup>.

*Gneisenau*, lieutenant-colonel, chef du génie, inspecteur des forteresses de la Silésie et aide de camp du roi, a été envoyé, il y a deux mois, par Sa Majesté le roi de Prusse, pour connaître l'état de ces forteresses. Cet officier a cherché à y égarer les esprits, à les soulever même, en y répandant des libelles et des bulletins de nos défaites. Il arriva ici le 25 mai de retour de son voyage<sup>3</sup>, et, s'étant présenté le même jour chez le roi, il osa dire à Sa Majesté qu'il lui apportait de bonnes nouvelles, que six mille Français avaient été massacrés par le peuple, le 10,

*würdigkeiten Hardenberg's*, V, 377-383) ou le mémoire collectif du 2 septembre 1806, rédigé par J. de Müller et remis au roi « par un des adjudants » du général de Rüchel (Pertz : *Das Leben Stein's*, I, 347-351). Quant à la remarque sur Natzmer, c'est une des bévues ordinaires de Clérembault.

1. Le comte de Gœtzen. V. les lettres confidentielles du comte de Gœtzen et du major Lucey, de l'année 1808, publiées par Hassel, *l. c.*, p. 542 seq. Cf. Häusser : *Deutsche Geschichte*, 3. Ed. III. 217 seq.

2. Sans doute M. de Rhediger. Cf. *Aus den Papieren Theodors von Schœn*, I, 49. Pertz : *Das Leben Gneisenaus*, I, 397 seq. Seeley : *Life of Stein*, à la table des matières.

3. Suivant Pertz, *l. c.*, I, 498, Gneisenau arriva à Königsberg le 24 mai.



dans le faubourg de Vienne. Sa Majesté l'écoutait lorsqu'on lui remit de ma part l'ordre du jour de Votre Majesté impériale en date du 13, de Schoenbrunn. Le roi répondit, après avoir lu cet ordre du jour : « Pourquoi vouloir donc ainsi m'en imposer, monsieur de Gneisenau ? Lisez ! » Et Sa Majesté lui tourna le dos.

La Société des Amis de la vertu, qui devait former la landwehr de la Prusse<sup>1</sup>, a été jusqu'ici soutenue et redoutée par Sa Majesté. Le roi l'a soutenue, parce que tous ceux qui l'entourent lui ont persuadé et lui persuadent encore que la France en veut à sa couronne, et il a espéré trouver un appui dans cette société. Il l'a redoutée, parce que plusieurs des principaux membres, tels que Scharnhorst, Auerswald, Chazot, Blücher, Schill, Lucey, Grollmann et Krockow<sup>2</sup>, sentant la nullité du monarque, ont formé le projet de mettre sa couronne sur la tête de Stein, au parti duquel ils se sont hautement voués<sup>3</sup>.

J'en conclus, Sire, que vous n'aurez de paix durable avec le gouvernement prussien qu'en changeant les membres qui le composent et Vous réservant, ainsi qu'à la Russie, si Vous le jugez convenable, de dénommer dorénavant à Sa Majesté le roi de Prusse les sujets qui, par leur esprit de paix et leurs qualités personnelles, devront occuper les premières places, tant dans le gouvernement civil que dans le gouvernement militaire. Sans cela il n'est point de terme aux factions de ce pays.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté impériale et royale...

Le comte de Saint-Marsan, en transmettant le 6 juin 1809 le rapport de M. de Clérembault au ministre des affaires étrangères, l'accompagna par les observations suivantes :

Monsieur le Comte,

Le consul général de Clérembault expédie... un rapport pour Sa Majesté l'empereur. Il me l'a envoyé ouvert en me priant d'en prendre lecture. Ce qu'il contient relativement à l'esprit d'intrigue et d'opposition qui règne en ce pays ne sera pas nouveau à Votre Excellence. Je pense, comme M. de Clérembault, que la Société des Amis de la vertu est une institution très dangereuse, mais je ne crois pas qu'elle ait rien de commun avec la landwehr. C'est une association dans le genre de

1. La phrase « qui devait former la landwehr de la Prusse » est biffée d'un trait de crayon.

2. Cf. sur le comte Auguste de Krockow le livre de A. Lehmann, p. 209, 211.

3. L'agent crétule de Napoléon surpasse le ministre de l'Autriche. Celui-ci (le baron de Wessenberg) rapporte au comte de Stadion, le 26 juin 1809, qu'il y a « le projet, de plusieurs des partisans les plus zélés de M. de Stein, de confier la régence au prince Guillaume, dans le cas que le roi ne voulût pas prendre des mesures analogues à leur système... Il n'en est pas moins certain que le prince et son auguste épouse sont toujours restés étrangers à l'exécution de ce projet. » (*Archives d'État de Vienne*.)

celle des Illuminés, toute composée d'ennemis de la France, dont le but est de circonvenir le roi, de forcer la distribution des emplois parmi les sectaires et de s'emparer par là de tout l'esprit et de la direction du gouvernement... Quant aux individus dont il est question dans le rapport de M. de Clérembault, je n'en connais que quelques-uns personnellement ou de réputation, et ils passent pour être entièrement opposés à nos intérêts. J'y trouve ce M. Krokow dont j'avais annoncé l'arrestation d'après M. le comte de Goltz, et je vois que cette nouvelle n'était pas plus fondée que celle concernant M. de Scharnorst (*sic*). Je dois excepter de cette liste M. le grand chancelier Beyme dont il est question à l'article de M. Chazot ; toutes mes données portent que son opinion est l'union intime de ce gouvernement avec la France, et, quant aux talents, il passe pour en avoir beaucoup dans sa partie. Quoiqu'il soit à désirer qu'il y ait des changements dans les grands employés, si l'on veut que ce gouvernement s'attache de bonne foi à la France, je ne dois pas omettre d'observer, au sujet de la conclusion du rapport de M. le consul général, qu'il serait assez difficile de désigner des sujets pour remplacer ceux qui occupent actuellement les principales places, et il sera probablement arrivé à M. de Clérembault ce qui m'arrive journellement, savoir que bien des personnes insistent sur la nécessité de ces changements pour parvenir elles-mêmes par le moyen de notre influence...

Le ministre des affaires étrangères calma un peu l'ardeur de M. de Clérembault. Il l'informa le 17 juin 1809.

... L'empereur, monsieur, ne se mêle pas de l'administration intérieure des États qui lui sont étrangers ; il espère que le roi de Prusse remplira ses engagements avec lui, mais il ne convient pas de lui indiquer de quels hommes il doit se servir, encore moins de le contraindre à ce choix qui aurait d'autant plus d'inconvénient qu'il serait difficile d'être assuré des véritables dispositions de ceux qui en seraient l'objet. Jamais l'empereur n'a fait de pareilles demandes ni à ses amis ni à ses ennemis.

On connaît la marche incertaine de la politique prussienne pendant la guerre de l'année 1809. M. Duncker a exposé d'une manière excellente toutes les difficultés de la situation du roi Frédéric-Guillaume<sup>1</sup>, et Léopold de Ranke en a récemment donné une esquisse admirable dans son livre : « Hardenberg et l'histoire de l'État prussien. » En attendant la continuation de l'histoire de la politique prussienne, 1807-1815, commencée par Hassel, c'est aux publications de Duncker et de

1. Max Duncker : *Preussen während der französischen Okkupation* (Aus der Zeit Friedrich des Grossen und Friedrich Wilhelms III. Abhandlungen zur preussischen Geschichte. Leipzig, Duncker und Humblot 1876). Le même : *Friedrich Wilhelm III im Jahre 1809* (*Preussische Jahrbücher*, t. XLI, 1878).

Ranke qu'il faut demander le détail des faits mentionnés dans le rapport suivant de Champagny. Celui qui a parcouru le rapport de Clérembault et, comme j'ai pu le faire, les dépêches du comte de St-Marsan ne peut pas douter que la pièce suivante ne soit en général fondée sur leurs observations. Champagny partage avec l'un et l'autre les fausses idées relativement à l'importance de l'association des *amis de la vertu* (Tugendbund), idées qui, à un certain degré, dominent encore aujourd'hui dans les livres français. Quant à l'affaire du colonel autrichien, Steigentesch, envoyé à Königsberg, dont Champagny, comme on le verra, ne méconnaît pas l'extrême importance, qu'il me soit permis de renvoyer à un article inséré dans la *Historische Zeitschrift* de H. von Sybel N. F., vol. VIII, p. 194-226 (1880). J'y ai publié et commenté les rapports du colonel Steigentesch d'après les originaux conservés aux archives d'État de Vienne<sup>1</sup>.

*Rapport de Champagny à l'Empereur.*

S. d. (fin 1809.)<sup>2</sup> Original.

Sire,

Depuis la naissance et pendant la durée de la dernière guerre avec l'Autriche, Votre Majesté a dû être frappée de l'esprit d'hésitation et d'incertitude qui s'est manifesté dans toutes les opérations du gouvernement prussien et qui pouvait laisser croire que sa fidélité à remplir les engagements qu'il avait contractés par le traité de Tilsit et les conventions subséquentes ne serait point indépendante du résultat des opérations de la campagne.

Votre Majesté aura remarqué que le système d'une union franche et sincère avec la France et la Russie, système adopté par le roi et par le petit nombre d'esprits sages qui, dégagés de passion, ne cherchent que le bien de leur pays, était combattu en Prusse par un parti nombreux et puissant dans lequel on doit ranger les principaux personnages qui entourent le roi et qui, professant hautement des principes opposés à ceux de leur souverain, n'ont point cessé pour cela de conserver sa confiance.

De cette lutte perpétuelle entre une majorité active et puissante et une minorité dont l'unique force consiste dans les circonstances, qui ne permettent point de tirer la Prusse de son inaction, nait la faiblesse du gouvernement et la presque nullité du ministère. C'est ainsi qu'il n'a point su s'opposer à la formation et aux progrès de cette association

1. *Die Mission des Obersten von Steigentesch nach Königsberg im Jahre 1809.* J'ai pu constater qu'il ne faut pas se fier tout à fait au texte de la dépêche du baron de Linden, publiée dans la *Corresp. inédite de Napoléon*, vol. VII, 395-407.

2. « Fin 1809 » d'une autre écriture que le corps de la pièce.

secrète qui avait pour but d'insurger l'Allemagne, qui a donné naissance aux troubles de la Westphalie et momentanément agité la Poméranie, et a enfin préparé l'attentat du major Schill.

On a vu cet officier désertier avec son corps tout entier de la capitale de la Monarchie prussienne, se porter hostilement sur le territoire d'un souverain ami et y fomenter la révolte et l'insurrection. Mais ce que l'on a peine à concevoir, le gouvernement prussien n'est instruit de cet événement que lorsque le major Schill a déjà dépassé les frontières; aucune mesure n'est prise pour venger un pareil délit et pour en prévenir les suites. La désertion, encouragée par la faiblesse des autorités militaires et civiles, fait de rapides progrès et, peu de jours après, deux compagnies d'infanterie partent de Berlin pour se joindre au corps de Schill.

L'absence du roi, la nécessité d'attendre ses ordres servent de prétexte à l'inaction du ministère.

Pendant le major Schill, après avoir exercé d'inutiles brigandages dans le nord de l'Allemagne, ne tarda point à succomber. Les troupes qui l'avaient accompagné furent tuées, dispersées ou arrêtées. Une commission fut instituée à Berlin pour juger les partisans, examiner la conduite des autorités qui par leur négligence ou par complicité avaient facilité sa fuite; mais les travaux de cette commission n'ont point été rendus publics. On a su seulement que les généraux Lestocq et Tauenzien avaient été rétablis dans l'exercice de leurs fonctions et qu'une entière liberté avait été rendue au major de Chazot, qui en jouissait déjà aux eaux de Freyenwald.

Pendant le cours de la guerre d'Autriche, cet esprit de ressentiment et de haine contre la France, qui anime un parti nombreux dans la Monarchie prussienne et qui n'est point étranger à plusieurs membres du ministère, s'est dévoilé par l'accueil fait aux fausses nouvelles répandues au désavantage de la France, par le soin avec lequel on a cherché à étouffer le bruit de ses victoires et par la mauvaise direction donnée aux feuilles publiques, dans lesquelles les bulletins français n'étaient jamais insérés que par extraits.

Un effet de ce même esprit s'est fait remarquer dans l'émeute qui a eu lieu dernièrement à Brandebourg, où des troupes prussiennes se sont jointes au peuple pour attaquer un détachement polonais qui escortait des hommes de la bande de Schill.

Les rapports de l'administration prussienne avec les généraux et les administrations françaises n'ont point annoncé plus de bienveillance. On a pu s'en convaincre dans plusieurs circonstances et entre autres dans les nombreux obstacles mis au transport du convoi d'artillerie qui devait être effectué de Stettin sur Magdebourg.

Il était naturel de prévoir que la cour de Vienne chercherait à entraîner le roi dans la guerre qu'elle faisait à la France. Ses efforts ont été vains; mais leur non succès ne doit-il pas être attribué en grande partie à la rapidité des victoires de nos armées et à l'importance de leurs

résultats ? On est tenté de s'arrêter à cette idée lorsqu'on se rappelle l'accueil fait à Kœnigsberg au colonel de Steigentesch, porteur d'une lettre de l'empereur d'Autriche et chargé de propositions verbales pour préparer une alliance entre les deux cours. L'indiscrétion de cet officier, soit qu'elle fût naturelle, soit qu'elle eût pour objet de compromettre le roi de Prusse vis-à-vis de la France, a laissé percer plusieurs circonstances de ses entretiens avec ce souverain. Elles sont connues de Votre Majesté ainsi que la lettre de l'empereur d'Autriche dont M. de Steigentesch était porteur. Une autre pièce non moins importante est parvenue à la connaissance de Votre Majesté ; c'est la lettre de M. de Stadion à M. de Wessenberg, en réponse aux rapports de ce ministre sur les premières ouvertures faites à la Prusse<sup>1</sup>.

Il résulte de ces deux pièces et des révélations de M. de Steigentesch que le roi n'a rejeté les propositions portées par cet officier que parce que *les circonstances ne lui paraissaient point favorables* (c'était vers le milieu du mois de juin), que parce qu'il craignait d'être abandonné par l'Autriche et que cette puissance, après l'avoir entraîné dans la guerre, ne traitât séparément. On voit, en effet, par la lettre de M. de Stadion ci-dessus citée qu'il avait été question de la part de la Prusse d'un traité préalable qui réglerait le sort futur de l'Allemagne, et que le comte de Stadion ne s'attachait à en écarter la discussion que pour ménager un temps précieux.

Les premières paroles qui ont donné lieu à ces négociations et à la mission du colonel de Steigentesch paraissent avoir été portées par le prince d'Orange qui avait obtenu la permission de se rendre à Vienne et de prendre du service en Autriche. Il y a déjà une violation des égards que le roi devait à la France, avec laquelle il était en état de paix, dans cette permission accordée par lui à un prince, son parent, d'aller servir dans les rangs ennemis.

Il entra dans la mission de M. de Steigentesch de concerter un plan de marche pour la réunion des troupes prussiennes à celles de l'Autriche. Il eut à ce sujet un entretien avec le roi, qui lui fit remettre un état de son armée, portée au complet à 42,000 hommes ; mais en même temps le général de Scharnhorst, ministre de la guerre, donnait à M. de Steigentesch l'assurance que tout était disposé pour doubler, tripler même l'armée s'il était nécessaire. Il est certain que le gouvernement prussien donnait, depuis près d'un an, une attention particulière à la réorganisation de son armée. Elle se trouvait portée au complet de 42,000 hommes, et, les cadres de régiments ayant été augmentés, on s'était ménagé par là le moyen d'accroître la force de l'armée sans éclat et sans bruit, au moment où on le jugerait convenable.

Les fonds considérables consacrés à la formation et à l'entretien d'une armée beaucoup plus forte que les circonstances ne l'exigeaient

1. Ces deux documents ont été publiés dans la correspondance inédite de Napoléon Bonaparte, 1820, t. VII, p. 408-420.

n'ont fait qu'accroître la pénurie des finances. Le crédit public en a souffert, parce qu'on a craint que le gouvernement prussien n'eût l'intention de prendre part à la guerre, et enfin le service des contributions arriérées dues à la France a été suspendu au point que, sur vingt-six millions de francs payables dans les mois de mai, juin, juillet, août, septembre, octobre et novembre, il n'a été payé que la somme de 4,515,250 fr.

La cour de Prusse, pour colorer ce retard, a allégué l'impossibilité d'ouvrir un emprunt en Hollande, le roi ayant refusé, dit-elle, de le permettre jusqu'à ce que les emprunts ouverts pour son propre compte eussent été remplis. M. de la Rochefoucauld<sup>1</sup>, cependant, avait été chargé d'interposer ses bons offices et d'intervenir auprès de Votre Majesté pour seconder les vues de la cour de Berlin ; mais ce n'est que dans ces derniers temps que le ministre de Prusse à Amsterdam a réclamé le concours de l'ambassadeur de France, M. de Nybourg (*sic*)<sup>2</sup>, agent prussien, chargé de la négociation de cet emprunt, peu empressé de remplir sa commission ou désespérant de son succès, a quitté Amsterdam dès le mois d'avril et ne paraît point encore y être revenu.

Ce qu'on ne doit pas non plus passer sous silence, c'est que la remise des billets fonciers pour une somme de soixante et dix millions, que la cour de Berlin s'était engagée à verser au trésor de France au mois de mai dernier, n'a point encore eu lieu.

Quelle que fût la détresse de ses finances, la cour de Prusse n'épargnait rien pour accroître et fortifier son armée. Les cadres étaient augmentés, des camps d'exercice étaient commandés à Potsdam, Stargard, Breslau, Marienwerder et Königsberg, mesure dispendieuse, si elle ne pouvait donner lieu à d'autres interprétations, dans un moment où la guerre était encore allumée en Allemagne.

En résumant tout ce qui vient d'être dit sur la conduite du gouvernement prussien pendant cette dernière période, on voit que sa résistance aux propositions de l'Autriche provient moins encore de la fermeté et de la loyauté du roi que des événements de la guerre, qui ne lui laissaient pas le choix d'un parti, et aussi de l'influence de la Russie ; que la mauvaise volonté d'une grande partie de la nation et la faiblesse du gouvernement ont éclaté et dans les progrès de cette association des *amis de la vertu*, et dans l'attentat du major Schill ; qu'il y a peu de fonds à faire sur l'amitié d'une puissance dont la politique s'est montrée si vacillante et qu'enfin, quelle que soit la pureté des intentions du roi, il peut être entraîné d'un moment à l'autre dans un parti contraire aux intérêts de la France et qui a pour soutien dans sa propre cour la plupart de ses ministres et les principaux officiers de l'armée.

1. Alexandre de Rochefoucauld, ministre de la France près du roi Louis.

2. B. G. Niebuhr. Cf. sur cette affaire *Ranke* : Hardenberg (OEuvres, t. LXVIII, 102, 165. *Lebensnachrichten über B. G. Niebuhr*. Hamburg, Perthes, 1838, t. I. Niebuhr : *Nachgelassene Schriften nichtphilologischen Inhalts*, 1842, p. 1-315.

Cet état de choses est de nature à fixer l'attention de Votre Majesté et c'est ce qui m'a déterminé à placer sous ses yeux la série des faits qui peuvent lui servir à apprécier la conduite de la cour de Prusse dans ces derniers temps.

Le ministre des relations extérieures,

CHAMPAGNY.

(*Sera continué.*)

Alfred STERV.

## DÉPÊCHES INÉDITES DE M. GAMBETTA

### ADRESSÉES DE TOURS ET DE BORDEAUX AU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE A PARIS.

L'histoire de M. Gambetta, comme membre du gouvernement de la défense nationale, comprend deux périodes : la première s'étend du 4 septembre au 7 octobre 1870, la seconde du 7 octobre 1870 au 6 février 1871. Pendant la première période, M. Gambetta est à Paris, en qualité de ministre de l'intérieur ; pendant la seconde, après être sorti en ballon de Paris assiégé, il est le chef de la délégation du gouvernement de la défense nationale à Tours et à Bordeaux, comme ministre de l'intérieur et de la guerre.

On trouve dans ces deux périodes un très grand nombre de documents signés de M. Gambetta (décrets, arrêtés, proclamations, circulaires, lettres et dépêches). Beaucoup de ces documents ont été déjà édités. Les uns, ceux qui ont le caractère officiel, ont paru dans le *Journal officiel de la République française*, le *Moniteur Universel* (édition de Tours et de Bordeaux) et le *Bulletin des Lois* ; les autres, une partie importante des circulaires et dépêches, ont été publiés par les soins de l'Assemblée nationale, dans l'enquête parlementaire sur les actes du gouvernement du 4 septembre<sup>1</sup> ; d'autres enfin, d'un caractère fort varié, sont disséminés dans des monographies dont les auteurs ont souvent tronqué le texte des pièces. Aucune publication n'a encore réuni dans un ordre méthodique ces divers documents.

Lorsque M. Gambetta nous a confié le soin de publier une édition complète de ses discours et plaidoyers politiques, il nous chargea également de réunir dans un ouvrage spécial, qui était annoncé dans

1. Cette publication renferme un très grand nombre d'erreurs matérielles et autres qui sont rectifiées dans notre recueil.

notre préface, « les proclamations, circulaires, lettres et dépêches principales qui sont émanées du ministère de la guerre et du ministère de l'intérieur, sous la direction de M. Gambetta, depuis le 4 septembre 1870 jusqu'au 6 février 1871. » Ce recueil que nous publions aujourd'hui renferme outre des documents déjà connus, que nous avons classés selon une méthode plus sévère que nos prédécesseurs, une série considérable de documents inédits qui sont empruntés à deux sources différentes, à la correspondance de M. Gambetta avec les organisateurs militaires et civils de la défense nationale en province et à sa correspondance avec le président et le vice-président du gouvernement de la défense nationale qui étaient restés à Paris.

Nous avons collationné le texte de la première de ces correspondances sur les minutes qui sont conservées au ministère des postes et télégraphes. Le texte des lettres et dépêches adressées à M. Jules Favre et au général Trochu a été revu, en 1880, par M. Gambetta.

Ce sont les pièces inédites de cette seconde correspondance que l'on trouvera dans les pages suivantes.

Joseph REINACH.

*Gambetta à général Trochu, à Paris.*

Tours, le 10 octobre 1870.

J'ai trouvé Garibaldi à Tours recommandé par Senard<sup>1</sup>. C'est une grosse question de savoir qu'en faire. Je ne crois pas cependant qu'il soit possible de ne pas l'employer, d'autant plus qu'il prend des engagements au sujet de Nice.

Il y a eu hier à Saint-Quentin un brillant combat où de la Forge<sup>2</sup> s'est admirablement conduit. Les Prussiens ont été repoussés avec grande perte. Nos colonnes de la Loire ont refoulé les Prussiens au delà de Pithiviers. J'interroge par télégraphe tous les préfets et les généraux sur l'état des forces disponibles, les armes et les déficits.

LÉON GAMBETTA.

*Gambetta à Jules Favre, à Paris.*

Tours, le 14 octobre 1870.

En arrivant à Tours, et après avoir interrogé tous les préfets et reçu leurs réponses, j'ai constaté une unanime désapprobation des élections générales dont l'approche ne servait qu'à surexciter les divisions de partis.

La décision du gouvernement de Paris a été accueillie, sauf par le

1. M. Senard était chargé d'une mission extraordinaire auprès du gouvernement italien, à Florence.

2. Préfet de l'Aisne.



parti légitimiste, avec une véritable reconnaissance, et aujourd'hui il ne nous reste plus d'autre préoccupation que la guerre.

Malheureusement la vérité est triste. Les campagnes sont inertes, la bourgeoisie des petites villes est lâche, et l'administration militaire ou passive, ou d'une désespérante lenteur. Les généraux de division sortis des cadres de réserve sont l'objet d'une exaspération publique indicible, qu'ils ne justifient que trop par leur mollesse et leur impuissance. Je m'épuise à leur trouver des remplaçants. Le général de la Motterouge<sup>1</sup>, qui n'a point su protéger la forêt et la route d'Orléans, a été relevé de ses fonctions<sup>2</sup>. Les mobiles, les zouaves pontificaux et la légion étrangère se sont admirablement conduits; mais la troupe de ligne, infanterie et cavalerie, a donné le plus navrant spectacle de démoralisation. On m'annonce l'arrivée du général Bourbaki<sup>3</sup>. Ce serait peut-être une précieuse ressource. Le général Cambriels<sup>4</sup> paraît assez satisfait à Belfort. Mulhouse a été réquisitionné par les Prussiens, et Épinal est fortement menacé. Garibaldi, que nous avons nommé général en chef des volontaires, va se jeter dans les Vosges avec des bataillons de mobiles.

Le Midi et le Sud-Ouest, ainsi que le Nord-Ouest, sont en général pleins d'élan; mais les armes manquent; et l'argent aussi manquera bientôt. Vous devriez bien inviter le ministre des finances<sup>5</sup> à nous faire parvenir des ordres de subsides. Dans tous les cas, avec le concours du comité des finances résidant ici, nous aviserons.

On n'avait guère produit, au point de vue de l'achat des armes, ni à celui de leur fabrication. Rien n'était poussé ni pressé. La fabrication même des capsules nécessaires aux chassepots était nulle. Le temps s'était évidemment passé en discussions intérieures entre l'élément civil et l'élément militaire, ce qu'atteste la démission de Fourichon<sup>6</sup>, qui remontait au 27 septembre. En somme, on n'avait guère réussi qu'à organiser le 15<sup>e</sup> corps, sous le nom d'armée de la Loire; le 16<sup>e</sup> est à peine en voie de formation.

1. Commandant du 15<sup>e</sup> corps d'armée. Ce corps, qui comprenait 30,000 hommes, avait été concentré, dès le 5 octobre, à Teury. Attaqué le 10 octobre à Arthenay, par le général bavaïse von der Tann, il se retira sur la rive gauche de la Loire.

2. Le général de La Motterouge fut remplacé par le général d'Aurelles de Paladines.

3. Le général Bourbaki était sorti de Metz, où il commandait la garde, à la suite de la prétendue mission de M. Régulier auprès du maréchal Bazaine. Il fut chargé par M. Gambetta de l'organisation de l'armée du Nord, et plus tard de celle des 15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> corps de l'armée de la Loire.

4. Commandant en chef de l'armée de l'Est.

5. M. Ernest Picard.

6. L'amiral Fourichon, nommé ministre de la marine le 4 septembre, avait été chargé de l'intérim du ministère de la guerre à Tours. Il avait été remplacé au ministère de la guerre, le 27 septembre, par le ministre de la justice, M. Crémieux.

Cependant la garde nationale est à peu près partout constituée. Elle manifeste une grande ardeur ; mais les chefs manquent et aussi les armes.

L'artillerie de campagne, qui donne tant d'avantage aux Prussiens, est d'une insuffisance lamentable. J'ai ordonné des réquisitions par toute la France. La situation est donc fort triste. Néanmoins, il nous revient que l'armée prussienne elle-même est fort incommodée et que, sauf les quartiers généraux, elle souffrirait de la faim. Je fais arrêter toutes les marchandises destinées à leur approvisionnement et qui, par des routes diverses, sont dirigées sur leurs campements. J'ai eu, de source certaine, la preuve que les soldats et les officiers se lamentaient sur la prolongation de la guerre.

Les francs-tireurs, quoique assez mal vus par les populations rurales, rendent de grands services et intimident sérieusement les Prussiens. Les coureurs uhlands notamment sont plus rares. J'ai confiance toutefois qu'avec de la constance et l'arrivée des armes, avec surtout un plan d'action bien arrêté et bien suivi, ce qui a fait défaut jusqu'à ce jour, on pourra, si vous continuez votre résistance, forcer l'ennemi à abandonner une grande partie de ses prétentions.

Les nouvelles de l'intérieur sont de peu d'intérêt et d'ailleurs contradictoires. Nous ne pourrons rien vous mander de sérieux avant l'arrivée de M. Thiers<sup>1</sup>, qui est attendu avant la fin de la semaine.

LÉON GAMBETTA.

*Lettre remise par M. Gambetta à M. Thiers  
à son départ pour Paris.*

Tours, le 25 octobre 1870.

Monsieur et ancien collègue,

J'ai l'honneur, sur votre demande, de vous donner copie de divers passages extraits d'une dépêche que j'ai adressée hier, 24 octobre, à mes collègues du gouvernement de la République, et relatifs à la proposition d'armistice faite simultanément à la Prusse et à la France par l'Angleterre et les puissances neutres<sup>2</sup> :

« .... Ce que vous connaissez maintenant me permet de résumer brièvement les discussions qui ont eu lieu dans le sein du conseil.

Trois questions principales ont été mises en délibération.

Première question : M. Thiers doit-il être autorisé à rentrer à Paris ? — Il y a eu sur ce point unanimité, avec la réserve que M. Thiers ne passerait point par le quartier général<sup>3</sup>.

1. M. Thiers avait quitté Paris le 13 septembre avec une mission du gouvernement de la Défense auprès des grandes puissances. Il s'était rendu successivement à Londres, Vienne, Saint-Petersbourg et Florence. Revenu à Tours le 21 octobre, il partit le 26 pour Paris avec un sauf-conduit.

2. En date du 20 octobre 1870.

3. M. Thiers, accompagné de MM. Cochery et Paul de Rémusat, arriva le

Deuxième question : Que penser de la proposition d'armistice? — Nous avons été d'avis que M. Thiers vous la transmet, en l'appuyant, à condition que l'armistice serait au moins de vingt-cinq jours, avec ravitaillement. Notre intérêt est trop évident pour insister.

Troisième question : Faut-il faire des élections? — Vous verrez, par le procès-verbal que vous remettra M. Thiers, que mes trois collègues ont été pour l'affirmative, tandis que je me suis prononcé pour la négative. Mes raisons sont exposées plus haut..... »

Et dans un dernier paragraphe, qui resume la dépêche entière, on lit :

« ..... Il faut n'accepter la trêve qu'on nous propose que si elle est avantageuse au point de vue militaire..... »

Présent à nos délibérations, vous pourrez redire à mes collègues qu'aux conditions ci-dessus rappelées, je trouve l'armistice proposé très avantageux au point de vue militaire seulement, et c'est pour cette raison que je me suis joint à mes collègues de Tours pour vous autoriser à en transmettre la proposition en l'appuyant.

Veuillez agréer, etc.

LÉON GAMBETTA.

*Procès-verbal de la première délibération  
du 21 octobre 1871.*

Après un récit complet de son voyage officiel, M. Thiers, qui, dans sa narration, nous avait rendu compte d'une importante conversation entre lui et le prince Gortschakoff, a mis sous nos yeux un projet de télégramme adopté par le prince et lui, du consentement de l'empereur de Russie. Ce télégramme est ainsi conçu :

« M. Thiers s'est montré modéré et a paru apprécier justement la situation. Un contact direct avec lui offrirait peut-être la possibilité d'abrèger une lutte dont vous, moi, l'Europe, désirons la fin au même degré. Seriez-vous disposé, le cas échéant, à lui accorder un sauf-conduit pour rentrer à Paris et pouvoir en sortir immédiatement, et faire naître ainsi la chance de relations officieuses avec votre quartier général? »

M. Thiers nous a déclaré qu'il s'était mis d'accord avec le prince Gortschakoff pour soumettre ce télégramme à la délégation de Tours, ne voulant en réclamer l'envoi que si nous l'autorisions à se rendre auprès de nos collègues à Paris. Dans ce dernier cas, a-t-il dit, une dépêche au chargé d'affaires de France en Russie avertirait le prince, qui alors expédierait au roi de Prusse ce télégramme de l'empereur de Russie.

30 octobre à Versailles. « M. le comte, dit-il à M. de Bismarck, je ne puis vous dire qu'une chose, c'est que je ne puis pas vous parler. » (Valfrey, *Histoire de la diplomatie du gouvernement de la Défense nationale*, 2<sup>e</sup> partie, p. 17. — Sorel, *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*, t. II, p. 72.)

Après délibération, nous, membres du gouvernement de la Défense nationale, réunis à l'amiral ministre de la guerre, délégué de notre gouvernement, avons autorisé, à l'unanimité, M. Thiers à se rendre à Paris auprès de nos collègues, sans passer par le quartier général prussien avant de s'être rendu à l'Hôtel de Ville.

Nous lui avons déclaré que nous croyons indispensable cette entrevue entre lui et le gouvernement central qui, dans sa souveraineté, apprécierait et déciderait ce que comporte la situation.

Fait à Tours, le 21 octobre 1870, en conseil de la délégation du gouvernement de la Défense nationale.

LÉON GAMBETTA, AL. BIZOIN,  
Ad. CRÉMIEUX, L. FOURICHON.

*Procès-verbal de la deuxième délibération  
du 21 octobre 1870.*

La délégation du gouvernement de la Défense nationale, M. Thiers étant présent, a admis dans son sein M. de Chaudordy, représentant du ministre des affaires étrangères de la République, pour recevoir de lui une communication officielle.

M. de Chaudordy s'exprime en ces termes :

« Messieurs, lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre, vient de me faire la communication suivante, au nom de son gouvernement.

« L'Angleterre offre de proposer à la France et à la Prusse, de son initiative, un armistice pendant lequel la France procéderait aux élections pour l'Assemblée nationale. »

Lord Lyons demande si le gouvernement français adhérerait à cette proposition.

Après avoir bien établi que rien ne peut laisser supposer que le gouvernement français ait jamais eu la pensée de suggérer une pareille proposition et qu'il y est demeuré complètement étranger, la discussion s'est élevée entre les trois membres du gouvernement et le délégué, ministre de la marine, sur le point de savoir si l'on peut admettre la proposition d'un armistice ayant pour objet l'élection d'une assemblée.

De cette délibération, il est résulté que trois voix se sont prononcées pour l'affirmative, celles de MM. Crémieux, Glais-Bizoin, membres du gouvernement, et de M. le délégué Fourichon; M. Gambetta, s'inspirant des renseignements recueillis par lui, comme ministre de l'intérieur, depuis son arrivée à Tours, a persisté dans l'opinion négative qu'il avait emportée de Paris. En conséquence, il a été décidé que la délégation de Tours transmettrait au gouvernement de Paris la proposition d'un armistice fait par l'Angleterre en appuyant cette proposition; car, dans la pensée de la délégation, il ne peut s'agir que d'un armistice d'une durée d'au moins vingt-cinq jours, avec ravitaillement de toutes nos places assiégées. M. Thiers a été chargé de cette transmission.

La proposition de l'Angleterre, à faire simultanément à la Prusse et à la France, est ainsi conçue :

« Un armistice sera consenti entre les deux puissances belligérantes, pendant lequel la France procédera aux élections de l'Assemblée. »

Fait à Tours, au conseil de la délégation du gouvernement de la Défense nationale, le 21 octobre 1870.

LÉON GAMBETTA, AL. GLAIS-BIZOIN,  
Ad. CRÉMEUX, L. FOURIGNON.

*Gambetta à général Trochu, à Paris.*

Tours, le 25 octobre 1870.

Ferons samedi et dimanche tentative en force sur Orléans. Faites vous-même démonstration dans cette direction pour retenir l'ennemi et l'empêcher de venir renforcer le corps disséminé de Chartres à Jarreau, passant par Orléans.

LÉON GAMBETTA.

*Gambetta à Jules Favre, à Paris.*

Tours, le 30 octobre 1870.

Metz a capitulé le 27 octobre. Depuis longtemps Bazaine intriguait, témoin les missions du général Boyer à Versailles, auprès de Bismarck, et en Angleterre auprès de l'impératrice. Bazaine a fini par trahir. Il a tout livré. Sa capitulation est aussi honteuse que celle de Sedan, et les conséquences en sont plus terribles. Toute l'armée est prisonnière de guerre : tout le matériel est abandonné. Cette catastrophe effroyable a produit en France un sentiment unanime de rage, d'exaspération, mais aussi de résolution et d'énergie. Le pays veut se venger à tout prix. Il se sent aujourd'hui délivré des traîtres : il veut aller en avant. Je crois la situation difficile à tenir si l'on ne donne pas satisfaction à cette fièvre de patriotisme.

Notre patrie est en ce moment sublime de douleur et de courage.

Le rapport que vous allez lire a été écrit par un jeune officier, attaché à l'état-major général, qui a tout vu, tout retenu depuis le siège<sup>1</sup>. Il a réussi à sortir de Metz le 23 octobre, porteur d'une dépêche chiffrée de Bazaine, que nous n'avons pu lire et qui nous annonçait sans doute son infâme résolution. Nous vous envoyons ce rapport pour que vous en sachiez autant que nous sur cette douloureuse affaire.

LÉON GAMBETTA.

*Gambetta à Jules Favre, à Paris.*

Tours, le 8 novembre 1870.

C'est d'accord avec tous mes collègues que je vous demande votre

1. *Moniteur universel* du 4 novembre (édition de Tours), Rapport adressé par M. E. de Valcourt au gouvernement de la Défense nationale.

avis sur un plébiscite, que nous tenons pour indispensable après la manifestation de Paris<sup>1</sup>. Il faut nous répondre sans perdre une minute, nous attendons avec anxiété<sup>2</sup>.

LÉON GAMBETTA.

*Gambetta à Jules Favre, à Paris.*

Tours, le 9 novembre 1870.

Messieurs et chers collègues,

Nous avons lu avec un profond sentiment de tristesse, causé par l'injustice qui y éclate à chaque ligne, le mémoire du 6 novembre apporté par M. Thiers, de la part du gouvernement de Paris, à la délégation de Tours<sup>3</sup>. Il est difficile de se montrer à la fois plus ingrat et plus ignorant de la vérité des choses; et, pour mettre en évidence cette ingratitude et cette ignorance, nous allons répondre point pour point à chacune de vos allégations, je devrais dire à chacune de vos accusations.

I. — Vous nous reprochez de ne pas nous mettre en communication avec vous et de vous cacher nos résolutions. Sans relever ce qu'il y a de blessant dans la forme de cette imputation, il nous est facile de prouver que c'est là une assertion dénuée de tout fondement. En effet, depuis un mois, il vous a été renvoyé tous les pigeons que vous nous avez expédiés, chaque fois chargés de nos dépêches. Tous les jours, deux émissaires munis de la collection de nos dépêches ont été envoyés pour passer à travers les lignes prussiennes, et les dépêches contenaient minutieusement la nomenclature de nos faits et gestes. Nous ne pouvions en dire autant de vous-mêmes, dont les ballons ne nous apportent jamais que quelques rares exemplaires du *Journal officiel*. Sauf quelques lettres évasives, nous en sommes encore à attendre une dépêche politique. Nous continuerons, malgré vos reproches, à remplir scrupuleusement nos devoirs. Convaincus d'ailleurs que nous n'avons rien négligé pour rester en communication avec vous.

II. — Vous nous accusez de nous être érigés en pouvoir indépendant, légiférant sur des points étrangers à la défense nationale. Rien n'est plus inexact. Toutes les mesures que nous avons prises par voie de décret ou autrement étaient commandées par les nécessités de cette défense. La seule mesure législative, importante d'ailleurs, qu'on ait prise relative à l'Algérie, ne l'a été que pour assurer le maintien de l'ordre dans la colonie, et modelée du reste sur les règles tracées par vous-mêmes. Du moment où l'on faisait appel aux ressources militaires de l'Algérie, il importait de donner à l'élément civil des satisfactions

1. Le plébiscite parisien du 3 novembre à la suite de l'insurrection du 31 octobre. Ce plébiscite avait confirmé les pouvoirs du gouvernement de la Défense nationale par 557,996 votes affirmatifs sur 620,634 votants.

2. L'idée d'un plébiscite dans les départements fut abandonnée dès le lendemain.

3. Thiers, déposition devant la commission d'enquête sur le 4 septembre, dans le t. XV de ses *Discours*, p. 564.

légitimes et depuis trop longtemps différées. Grâce à cette innovation, de grands désordres ont pu être prévenus ou dissipés. L'avenir, au surplus, vous édifiera pleinement à ce sujet. Le gouverneur général civil que nous avons choisi est M. Henry Didier, et, en attendant son arrivée, c'est le général Lallemand qui est à la tête de la colonie.

III. — Vous blâmez, dans des termes inacceptables, et qui, s'ils étaient connus, compromettraient le crédit même de la France, l'emprunt auquel l'imprévoyance de votre ministre des finances nous a réduits<sup>1</sup>, et sans la souscription duquel cependant il eût été impossible de soutenir et de continuer la guerre. Une note officielle vous fera connaître l'énormité de cette accusation.

IV. — Vous nous adressez en outre, au sujet de nos forces militaires, de leur état et de leur emploi, des reproches dont il est facile de faire justice, sans cependant pouvoir en excuser l'acrimonieuse légèreté. Vous commencez par dire que « les armes et les hommes ne manquent pas, » en dépit de mes dépêches antérieures au 26 octobre et que vous avez reçues, dans lesquelles je vous dis que les hommes ne manquent pas, en effet, mais que les cadres manquent et que ceux que l'on improvise sont insuffisants. Quant aux armes, j'ai dit et je répète que, malgré les efforts les plus multipliés, les plus opiniâtres, la difficulté de leur acquisition et de leur expédition est le sujet de nos plus cruelles angoisses. Depuis une semaine elles arrivent, mais en nombre fort au-dessous des nécessités de la crise actuelle.

J'ignore qui a pu vous dire que « nos forces sont éparpillées, qu'il n'y a ni cohésion ni ensemble, » alors que, depuis un mois, tout a été fait pour réunir en trois groupes toutes les troupes jusque-là éparpillées et en formation. C'est dans ces trois groupes qu'on verse, au fur et à mesure de leur organisation, les hommes des dépôts. C'est ainsi que nous avons pu avoir sur la Loire une armée de 120,000 hommes, que nous augmentons de semaine à semaine et qui constitue la plus sérieuse de nos ressources. Derrière elle nous formons un 17<sup>e</sup>, un 18<sup>e</sup>, un 19<sup>e</sup> et même un 20<sup>e</sup> corps, grâce aux officiers évadés de Metz, qui nous arrivent tout enfiévrés de la colère causée par l'abominable trahison de Bazaine.

L'Ouest forme sur place une armée régionale compacte, déjà exercée à la discipline dans un camp improvisé, dont le siège d'opérations est au Mans, qu'elle a réussi à protéger depuis trois semaines. La droite est en communications intimes avec l'armée de la Loire : la gauche touche le camp retranché de Conlie, où il y a déjà 30,000 hommes, Kératry<sup>2</sup> affirme qu'il y en aura 70,000 avant la fin du mois.

1. L'emprunt conclu à Londres, le 24 octobre, par M. Clément Laurier. Cet emprunt de 250 millions à 6 %, remboursable en 34 ans, avait été négocié par l'intermédiaire des banquiers Morgan.

2. Le comte de Kératry avait été nommé, le 22 octobre, général de division commandant en chef les forces mobilisées des cinq départements de Bretagne. Il organisa à Conlie, avec le concours de M. Carré-Kerisonet, 47 bataillons de ligne, 7 compagnies de francs-tireurs et 9 batteries d'artillerie.

Je vous ai fait connaître la situation de la région et des places du Nord, parfaitement munies et placées sous le commandement du général Bourbaki, qu'une impopularité terrible, même dans l'armée, à cause de son voyage à Londres, tient toujours en échec. A ce propos je vous ferai remarquer que vous nous l'indiquez comme général en chef : la proposition lui en a été faite plusieurs fois ; il manque évidemment de confiance dans les troupes et en lui-même, et ce n'est qu'à la suite du concours le plus énergique que je lui ai prêté, qu'il n'a pas donné sa démission. Les forces qui étaient dans l'Est, et dont je vous ai peint l'état de désorganisation, sont obligées, devant l'avalanche qui descend de Metz, de se retirer sur Lyon, en laissant Garibaldi, à la tête de 12,000 hommes, faire la guerre de partisans dans la vallée de la Saône, appuyé sur le Morvan et le Charollais<sup>1</sup>. Les forces du général Michel (35,000 hommes) rendront Lyon inexpugnable, car ses fortifications, armées de canons de marine sous la direction d'un éminent officier du génie, le général Séré de Rivière, et du général Bressolles, en feront un second Paris. La ville est largement approvisionnée ; les désordres des premiers jours ont disparu, bien qu'ils soient dans les souvenirs de la presse réactionnaire, qui les exploite ; notre préfet y est maître incontesté, et tous les citoyens rivalisent d'ardeur et de concorde pour le salut commun.

Telle est la situation de l'armée dans le présent. Je ne vous entretiens pas de la masse de mobilisés qu'il a fallu créer, équiper, habiller, armer, rassembler et qu'on instruit, ni des gardes sédentaires, auxquels il faut assurer également des munitions et des armes. Outre les forces, dont la disponibilité ne pouvait être immédiate, nous avons, sous le coup de l'émotion publique et des nécessités d'une guerre d'extermination, organisé l'appel et la mobilisation, en trois bans successifs, de tous les hommes valides de vingt et un à quarante ans sans autres causes d'exemption que celles résultant des infirmités constatées. Quand les armes ne manqueront plus, ce sera un réservoir de près de deux millions d'hommes, dans lequel on pourra puiser des soldats pendant un laps de temps bien supérieur à celui pendant lequel la Prusse espère prolonger la guerre d'invasion.

La fabrication des armes de guerre de toute sorte a reçu une impulsion jusqu'ici inconnue. De l'aveu de tous nos officiers, la Prusse doit ses succès au nombre et à la puissance de ses canons, il faut lui en opposer un nombre égal, sinon supérieur. Tous les ateliers de l'État, y compris ceux de la marine, sont en pleine activité ; toute l'industrie privée s'est offerte ou a été mise en réquisition pour la production des canons et des mitrailleuses, ce qui n'empêche pas l'acquisition au dehors. Chaque département fournit par cent mille âmes de population une batterie destinée aux gardes nationaux mobilisés, et fabriquée sous la direction de l'État, suivant les types réglementaires. Il en est de même pour les harnais et les affûts. Au 1<sup>er</sup> janvier, nous aurons un matériel

1. Cf. Freycinet, *La guerre en province*, ch. iv.



formidable. Le rejet de l'armistice légitime et commande un pareil ensemble de mesures et d'efforts.

V. — Enfin vous tracez le tableau de l'anarchie déchainée sur la France. J'ignore si le témoin oculaire ou prétendu tel, qui vient de parcourir la France et de vous renseigner, a des droits sérieux à votre confiance. Je n'ai qu'une réponse à faire : cette confiance a été surprise.

Vous parlez d'actes arbitraires, violents, que commettent nos agents ; vous parlez de dissolution sociale. Ce sont là de pures exagérations de langage, bonnes tout au plus à satisfaire la rancune des partis hostiles. Rien de vrai au fond. L'ordre le plus complet règne à Lyon, à Marseille, à Toulouse, à Limoges, à Bordeaux<sup>1</sup>. Les effervescences qui se produisent à la suite du désastre de Metz ne sont et n'ont jamais été que la protestation véhémement de conscience française contre un crime odieux. Quand il a été pris des mesures excessives par nos agents, sous la pression des populations, il m'a suffi de rappeler la règle et la loi, l'intérêt de la République, pour être obéi, même des plus ardents. Tout le monde peut-il aujourd'hui en dire autant ?

Cessez donc de prêter l'oreille aux discours de personnes étrangères au parti républicain, et reconnaissez au contraire avec moi la prodigieuse magnanimité de ce parti qui, après avoir subi vingt ans de proscription et de misère, ne se laisse aller à aucun mouvement de colère, à aucune velléité de représailles contre ceux qui cependant jouissent encore des positions créées par l'Empire ; de ce parti qui n'a, pour le moment, d'autre passion que de prouver au monde que la patrie est incarnée dans la République. C'est à ce dernier point de vue qu'il s'est placé pour juger la journée du 31 octobre et la trouver détestable et coupable au dernier chef. C'est de ce point de vue qu'il part pour refuser la paix, qu'il sent devoir être déshonorante aujourd'hui, et pour rejeter des élections qui ne pourraient donner qu'une Chambre réactionnaire. Il résume actuellement ses aspirations vers le gouvernement de la Défense nationale, qui doit devenir le gouvernement de la Revanche nationale.

Je ne veux pas clore cette dépêche sans m'expliquer définitivement sur le caractère de nos rapports et sur les moyens de faire cesser, sans péril pour la chose publique, des dissentiments politiques que chaque jour de séparation ne fait qu'aggraver.

Vous trouvez que la délégation de Tours ne représente point fidèlement votre pensée et votre méthode gouvernementale. C'est à merveille. Mais il est impossible que nous attendions, pour résoudre les difficultés incessantes qui s'offrent à nous, vos avis ou même vos autorisations. Les contradictions et les divergences sont fatales dans nos situations

1. A la date du 9 novembre 1870, la tranquillité avait été en effet rétablie dans les départements du Midi. A Lyon, les trente-deux membres du comité fédéraliste avaient été arrêtés par ordre de M. Challemel-Lacour, préfet du Rhône, et l'ordre ne fut plus troublé à partir de cet acte de vigueur jusqu'à la bataille de Nuits et l'assassinat du commandant Arnaud (20 décembre).

respectives ; vous sentez maintenant que l'on commit une faute en isolant et en divisant le pouvoir<sup>1</sup>. Il n'est qu'un remède : transporter la majorité du gouvernement, c'est-à-dire le pouvoir même, hors des murs de Paris. Cela est d'ailleurs réclamé de toutes parts.

Les trois services principaux, condamnés à l'immobilité par votre blocus, exigent la présence des trois ministres placés à leur tête. Ce n'est pas de Paris que l'on peut diriger les finances, l'instruction publique, la diplomatie. Adjoignez-vous un quatrième de nos collègues et venez en province. La direction des affaires recouvrera toute son unité, et la méthode politique que vous voulez faire prévaloir sera d'autant mieux suivie que vous l'appliquerez vous-même. M. Thiers, à qui j'en ai parlé, goûte parfaitement cette solution de tout conflit. Il va même jusqu'à dire qu'il obtiendrait de M. de Bismarck, au cas où le ballon vous répugnerait, les facilités nécessaires pour la sortie de Paris des membres du gouvernement.

Après le plébiscite qui vous a consacrés, vous apprécierez si cette solution est compatible avec l'état de Paris, dont la garde suprême resterait aux mains du général Trochu.

J'aurais beaucoup à vous dire sur la mission de M. Thiers et les conséquences du rejet de l'armistice, mais je remets ces développements à une dépêche ultérieure.

LÉON GAMBETTA.

Sauf quelques expressions un peu trop vives de notre ami Gambetta, et que pourtant le ton de votre dépêche fait comprendre ; sauf aussi quelques appréciations politiques relatives à la paix et aux élections, je ne puis qu'approuver cette lettre, qui résume si bien nos travaux de tous les jours, et, je puis dire, les pensées et les préoccupations de nos nuits. Je m'arrête en vous envoyant néanmoins mes plus affectueux souvenirs, et en vous disant que le plus vif de mes vœux est de vous voir avec nous poursuivre cette œuvre immense et patriotique. En attendant, admiration aux Parisiens !

A. CRÉMEUX.

Je me joins à mes collègues, avec le sentiment d'un homme qui a toujours été uni et qui est résolu à l'être inébranlablement, de pensées et d'intentions, avec le gouvernement de Paris.

GLAIS-BIZOIN.

*Gambetta à Jules Favre, à Paris.*

Tours, 19 novembre 1870.

Nous sommes, depuis le 10, à Orléans 200,000 hommes, dont le centre est à Cercottes, l'extrême droite à Gien, l'extrême gauche à Saint-Péravy<sup>2</sup>. Nous attendons, derrière des fortifications passagères,

1. M. Gambetta avait été partisan, dès le premier jour, du transfert de tout le gouvernement en province.

2. « C'est le 19 novembre que M. Gambetta jugea nécessaire, sans plus attendre,

armées de canons de marine, un retour formidable de Prussiens. Versailles doit être dégarni. Avisez.

A la suite de la dénonciation des traités de 1856 par la Russie, le représentant de cette puissance a transmis à Versailles une demande de passage pour un envoyé à nous à Paris<sup>1</sup>. En voici le texte :

« La dénonciation des traités de Paris de 1856 impose à la délégation de Tours le devoir, tant au point de vue des intérêts de l'Europe que de ceux de la France, d'entrer en communication avec le gouvernement siégeant à l'hôtel de ville. Sous l'influence de ces nécessités d'ordre supérieur, M. X... se rend à Paris. »

Votre opinion sur les élections ne s'est-elle pas modifiée ? Je persiste dans la mienne.

LÉON GAMBETTA.

*Gambetta à Jules Favre, Paris.*

Tours, le 26 novembre 1870.

Mes chers collègues,

Je vous ai transmis, par les pigeons-voyageurs partis de Tours le 8 novembre, un décret rendu le 4 par la délégation pour l'organisation d'un service de télégraphie privée par les pigeons. J'ajoutais à cet envoi l'arrêté d'exécution, par le même jour, par le directeur général des Télégraphes et des Postes<sup>2</sup>.

Ces dispositions avaient été immédiatement publiées dans toute la France. Elles recevaient dès le 8 novembre leur première application, et, depuis cette époque, il a été adressé à Paris autant de feuilles de dépêches privées que la direction générale a eu des messagers disponibles. Paris a reçu ces envois et a pu apprécier ainsi le soin qu'a apporté le service des télégraphes et des postes de Tours à donner satisfaction à ses légitimes intérêts.

Ma communication du 8 ne vous est assurément pas parvenue en temps utile, puisque vous avez cru nécessaire de rendre, à la date du 10, un décret sur le même objet. Ce décret a été transmis directement par l'administration des postes de Paris au directeur des postes du Puy-de-Dôme, avec des instructions générales à faire parvenir à tous les bureaux de France, et d'autres instructions particulières chargeant le même fonctionnaire d'assurer à Clermont-Ferrand tous les détails d'organisation. En même temps, l'administration des postes envoyait à Clermont MM. Dagron et Fernique, porteurs d'un marché passé avec elle, et chargés, en vertu de ce marché, de tous les détails d'exécution.

Vous comprendrez sans peine, mes chers collègues, combien j'ai lieu d'être étonné que de semblables mesures aient pu être prises par

un plan de marche sur Paris. Le général d'Aurelles fut invité à présenter ses propositions. » (Freycinet, *La guerre en province*, p. 111.)

1. Cf. Sorel, livre II, ch. x, p. 90-99.

2. Cf. Steenackers, *Les postes et les télégraphes*.

l'administration des postes de Paris et des ordres directs être donnés aux agents des départements, sans qu'il fût tenu aucun compte de l'autorité que la légation de Tours exerce en votre nom sur eux. Je puis encore moins m'expliquer qu'on ait songé à organiser, dans une telle ville que Tours, un centre spécial d'administration fonctionnant sans attache avec la délégation du gouvernement, et aliéner, au profit exclusif de ce nouveau centre, les précieux moyens de correspondance qui ne font que trop souvent défaut.

Une pareille manière de procéder, si l'administration de Paris devait y persister, aurait certainement pour effet d'affaiblir l'autorité de la délégation de Tours et de rompre l'unité nécessaire de direction. En arrivant à Tours, j'ai cru devoir, pour fortifier cette direction, dans un intérêt pressant de défense nationale, provoquer une décision qui réunit les télégraphes et les postes en un seul service et plaçât ce service dans les mains de M. Steenackers, chez lequel je trouvais, outre les qualités de l'administrateur, l'énergie et l'action, trop rares en ce moment. Cette décision vous a été notifiée, et la notification vous est parvenue. La délégation n'avait point entendu engager l'avenir, qui restait évidemment réservé, puisque l'on n'avait agi que dans un but de défense, mais elle avait droit, à mes yeux, à ne voir sa décision infirmée, dans le présent, par aucun acte contraire.

Le décret rendu à Paris, et surtout sa notification directe aux agents des départements, en ce moment placés sous une autorité qui tient son pouvoir de la délégation de Tours, ont certainement ce dernier caractère. Ces actes eussent présenté de graves inconvénients, alors même que le service des postes fût resté en province dans les conditions antérieures, puisqu'ils eussent, même dans ce cas, créé une situation difficile aux fonctionnaires chargés de représenter à Tours l'administration de Paris. Ils ont, dans les circonstances actuelles, un caractère particulier de gravité, en ce qu'ils tendent à opposer l'autorité de Paris à celle de Tours, et à jeter ainsi le personnel et le service dans un véritable désarroi.

Je ne doute pas, mes chers collègues, que, mieux éclairés sur la portée de ces mesures, vous ne veniez à vous former à leur égard l'opinion même que je vous soumets. Le renouvellement de semblables contradictions pourrait nous créer ici des embarras sérieux. Je me suis efforcé d'écartier toute difficulté actuelle, et je crois y avoir réussi en proposant à la délégation de Tours un nouveau décret qui, fondant ensemble les mesures prises par elle et les vôtres, charge la direction générale de Tours d'appliquer le système ainsi modifié, et fait droit à vos désirs, tout en maintenant à la délégation et à ses représentants l'autorité qui leur est nécessaire pour l'accomplissement de leurs difficiles fonctions. Je vous transmets ci-joint le décret, qui va recevoir une application immédiate, ainsi que le décret et l'arrêté antérieur, pour le cas où vous ne les auriez pas reçus.

Salut fraternel.

LÉON GAMBETTA.

P. S. J'apprends à l'instant que M. de Saint-Valry est parti de Paris avec les pigeons à lui, qu'il refuse de livrer à la direction générale des télégraphes et des postes. Vous n'avez certainement pu autoriser un tel procédé, qui prêterait aux plus graves abus. Les pigeons sont notre seul moyen de correspondance avec vous : en les laissant sortir de Paris entre les mains de gens qui en seraient maîtres, vous nous priveriez de nos communications si nécessaires, et vous vous exposeriez à recevoir des dépêches prussiennes et à favoriser de fausses nouvelles. Rappelez-vous, je vous en prie, que nous n'avons jamais assez de pigeons, et que si nous pouvions en envoyer chaque fois un grand nombre, il y aurait des chances certaines pour que vous en réussissiez chaque fois, ne fût-ce qu'un seul. Il y a urgence à ce que vous vous empariez de tous les pigeons disponibles à Paris, de manière à ce qu'il n'en reste pas un à la disposition des particuliers. Aucune réquisition n'est plus nécessaire, et jamais cette nécessité n'a été plus pressante qu'à la veille d'opérer des mouvements combinés.

Il faut, d'autre part, que tous les envois soient adressés à Tours, à M. Steenackers, qui a la garde spéciale des pigeons et en est responsable. Ne me mettez pas dans la nécessité de faire arrêter et conduire de force à Tours les détenteurs, ce que je n'hésiterais pas à faire pour assurer le salut de nos communications. Veillez aux dépêches. L'administration des postes de Paris est au moins coupable à cet égard d'une grande négligence. Ne tenez, d'autre part, comme émanant de nous que les dépêches portant, avec le numéro de la série, le timbre de M. Steenackers.

LÉON GAMBETTA.

*Gambetta à général Trochu, à Paris.*

Tours, le 30 novembre 1870.

N'ai reçu que ce matin, 5 heures, dépêche du 24 par ballon Deschamps-Robert. Ballon<sup>1</sup> tombé Christiania, en Norvège. Consul de France a recueilli aéronautes, a télégraphié cette nuit votre dépêche. Nos situations excellentes. Sommes gardés à droite et à gauche; centre très fort. Mouvement tournant sur gauche, à la date du 20 novembre, complètement échoué. Prussiens repoussés n'ont pu se maintenir ni à Saint-Galais, Cloyes, ni Châteaudun<sup>2</sup>. Depuis trois jours, offensive

1. C'est le ballon *Ville-d'Orléans*, parti le 24 novembre, 11 heures du matin, de la gare du Nord, et tombé à cent lieues au nord de Christiania le lendemain, à 2 h. 40 du soir. « Un ballon, parti de Paris le 24, avait été chargé de nous annoncer la grande sortie pour le 29. Malheureusement, bien malheureusement, car le sort de la France en a dépendu, ce ballon, poussé par les vents contraires, s'en était allé tomber en Norvège, en sorte que la dépêche mit six jours à parvenir, quatre jours de plus qu'elle n'aurait dû. » (Freycinet, *La guerre en province*, p. 133.)

2. Cf. Chanzy, *Deuxième armée de la Loire*, livre 1<sup>er</sup>, Orléans.

heureuse sur droite. Occupons Montargis<sup>1</sup>. Voici dépêche portée ce soir à Ducrot par cinq messagers (chiffre guerre) :

« Nous faisons tous nos préparatifs pour aller à votre rencontre avec 120,000 hommes, suivis d'un corps de réserve. Nous nous acheminons en deux colonnes, l'une par la route de Pithiviers<sup>2</sup>, Malesherbes, Chapelle-la-Reine, l'autre par la route de Beaune-la-Rolande, Beaumont, Nemours. Nous comptons être dans la forêt de Fontainebleau, qui est notre objectif, mardi prochain, 6 décembre. Nous occupons, aujourd'hui 30 novembre, la ligne de Saint-Pérvay, Chevilly, Chilleurs, Boiscommun, Bellegarde, Ladon. Nous infléchissons fortement sur notre droite dans votre direction.

« LÉON GAMBETTA. »

Nous allons au-devant le cœur rempli d'espoir. Troupes pleines de confiance et de courage. Avant-hier, nos conscrits du 18<sup>e</sup> corps<sup>3</sup> ont battu à Beaune-la-Rolande 10<sup>e</sup> corps prussien, commandé Frédéric-Charles en personne. Envoyez-nous ballon tous les jours. Pour aussi grave affaire, un seul ballon<sup>4</sup>. Avons risqué tout perdre pour misérable détail. Ravitaillement prêt. Vive la République !

Salut fraternel.

LÉON GAMBETTA.

*Gambetta à général Trochu, à Paris.*

Tours, le 5 décembre 1870.

Vos dépêches nous sont parvenues. Elles ont provoqué une profonde admiration pour la grandeur et l'héroïsme de vos efforts<sup>5</sup>, et, bien que vous n'ayez pas percé les lignes, les résultats n'en seront pas moins sensibles aux Prussiens. Nous apprécions votre changement de plan et nous tiendrons compte. Nous nous concentrons vers Gien. C'est Bourbaki qui dirige l'opération, et, selon l'événement, il agira dans le sens de vos efforts.

A la suite d'une monstrueuse défaillance du général d'Aurelle, Orléans a été évacué devant les troupes de Frédéric-Charles<sup>6</sup>. Nous avons été

1. Montargis avait été évacué par les troupes allemandes le 25 novembre et occupé le lendemain par le général Billot, commandant le 18<sup>e</sup> corps d'armée.

2. Dépêches du ministre de la guerre aux généraux d'Aurelles, à Saint-Jean-la-Ruelle, de Souis, à Marchenoir, Crouzat et Billot, à Bellegarde, en date de Tours, 24 novembre, 11 h. 5 et 11 h. 45 du soir.

3. A la suite des succès remportés à Ladon, Maizières et Beaune-la-Rolande, le décret du 27 novembre avait déclaré que le 18<sup>e</sup> corps avait bien mérité de la patrie.

4. « Il est bien regrettable que, pour une nouvelle de cette importance (la sortie du 29), le gouvernement de Paris n'ait pas fait partir plusieurs ballons. L'un d'eux sans doute serait parvenu avec moins de retard et nous aurait évité la précipitation extrême avec laquelle il a fallu agir. » (Freycinet, p. 134.)

5. Les batailles de la Marne.

6. 3 décembre.

obligés de reprendre sur notre gauche, avec le 16<sup>e</sup>, le 17<sup>e</sup>, le 21<sup>e</sup> corps et la moitié du 19<sup>e</sup> en formation, les positions que nous occupions avant la reprise d'Orléans, le général Chanzy commandant toutes les forces réunies. Le 14<sup>e</sup> corps, commandant Martin des Pallières, avec Borel, chef d'état-major, occupe la Sologne derrière le Beuvron, prêt à se porter soit à droite, soit à gauche, selon les exigences de l'action. Bourbaki commande le 18<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup> corps, auxquels on envoie incessamment des renforts, de manière à couvrir Bourges et Nevers. Nous sommes donc exactement dans les vues de votre dépêche du jeudi 24 novembre. Le ravitaillement est tout préparé. A la suite de l'évacuation d'Amiens, les Prussiens ont marché sur Rouen, qu'ils menacent d'occuper aujourd'hui ou demain. Le général Briant couvre le Havre. Le général Faidherbe, qui a remplacé Bourbaki dans le Nord, est informé de vos dispositions militaires. Les Prussiens ont levé le siège de Montmédy et de Mézières. Ils sont vigoureusement tenus en échec par Garibaldi, entre Autun et Dijon.

L'ensemble des opérations militaires des Prussiens tend à prouver qu'ils ont dû dégarnir leurs lignes d'investissement, nous attendons toujours avec anxiété le résultat de vos sublimes efforts.

LÉON GAMBETTA.

*Gambetta à Jules Favre et à général Trochu, à Paris.*

Tours, le 5 décembre 1870.

Vos deux ballons<sup>1</sup> nous sont parvenus, mais nous n'avons de nouvelles précises que d'un seul. De grâce, envoyez-nous des pigeons en aussi grand nombre que vous pourrez ! Nous les utiliserons tels quels. Faites aussi partir un ballon par jour, quelle que soit la direction du vent. En se tenant longtemps en l'air, il y a toujours chance pour les aéroliers d'échapper aux balles prussiennes et de nous apporter vos dépêches.

Le ballon *Franklin*<sup>2</sup> nous a fait parvenir, par voie télégraphique, des nouvelles imprimées au *Journal officiel*. Jamais nous ne pourrions vous dire l'admiration que nous inspirent la belle conduite de vos soldats, l'énergie de leurs chefs et les courageux efforts que Paris, sous votre gouvernement, fait pour sauver la République et la France en se sauvant lui-même. Je dois ajouter que nous pensions, après vos héroïques combats du 30 novembre, que vous réussiriez à percer les lignes. Mais, si peu de succès que vous ayez obtenu dans votre première tentative, il n'y en a pas moins dans cette lutte une grandeur qui nous fait venir les larmes aux yeux quand nous songeons à tout ce que la France vous devra dans l'avenir. Nous n'osons pas vous dire : Courage ! à vous qui

1. *Volta et Franklin.*

2. Tombé près de Nantes, le 4 décembre, à 8 heures du matin.

nous donnez de si glorieux exemples, mais nous vous envoyons l'expression la mieux sentie de la gratitude du pays tout entier.

Je voudrais pouvoir ajouter que, de notre côté, nous avons réussi dans les efforts que nous avons ordonnés et entrepris pour vous rejoindre. Malheureusement, comme je vous l'ai dit, notre armée de la Loire, si belle, si bien pourvue, si pleine de confiance, a, en face d'elle, une masse énorme de Prussiens sous le commandement de Frédéric-Charles, qui a, jusqu'à présent, paralysé tous ses mouvements. Dans les journées du 2 et 3 décembre, des mouvements avaient été prescrits pour porter cette armée en avant, dans le sens indiqué dans une dépêche au général Ducrot, que je vous ai fait passer à trois reprises, mais que vous ne paraissez pas avoir reçue<sup>1</sup>. Ces mouvements n'ont pu s'exécuter; on s'est heurté au front même de l'armée prussienne qui a beaucoup souffert sans doute de ses rencontres avec nous, mais qui nous fait aussi beaucoup de mal, notamment au 16<sup>e</sup> et au 17<sup>e</sup> corps, ce qui a glacé l'élan du général en chef. Dans la nuit du 3 au 4 décembre, nous avons appris, avec une stupéfaction mêlée de colère et de tristesse, que le général d'Aurelle de Paladines, commandant en chef de l'armée de la Loire, se jugeant en présence de forces auxquelles il serait hors d'état de résister, considérait l'évacuation de la ville d'Orléans et la retraite de toute l'armée sur la rive gauche de la Loire comme absolument nécessaire<sup>2</sup>. A cette nouvelle, j'ai bondi d'indignation. Évacuer Orléans quand la ville était défendue par un camp fortifié et pourvu de pièces de marine, battre en retraite avec une armée de plus de deux cent mille hommes, appuyés par plus de cinq cents bouches à feu et alors que nulle bataille sérieuse n'avait encore été livrée! Une telle résolution me paraissait impossible. N'y voulant pas croire, j'ordonnai la concentration en avant d'Orléans de tous les corps de l'armée de la Loire qui, n'étant pas trop menacés sur leur droite, étaient en outre appuyés sur leur gauche par la petite armée du Mans tout entière, cinquante-cinq mille hommes au moins, et je conjurai le général d'Aurelle de défendre la position avec toutes ces forces<sup>3</sup>. Hier matin, je reçus de lui une nouvelle dépêche où il annonçait que la résistance lui semblait de plus en plus difficile, et qu'il maintenait son plan de retraite<sup>4</sup>. Je rassemblai immédiatement mes collègues pour leur faire part de ce grave événement. Ils partageaient mon opinion sur la nécessité de la résistance, sur sa possibilité, sur l'incroyable effarement d'esprit qui seul pouvait faire naître l'idée d'abandonner une telle situation. Néanmoins, le général d'Aurelle étant sur place, comme il le disait dans sa dépêche, et pouvant juger mieux que personne de la

1. Cf. Freycinet, *La guerre en province*, ch. vi.

2. Dépêche du général d'Aurelle, Cercotte, nuit du 3 au 4 décembre 1870, sans heure.

3. Dépêche du 4 décembre, 3 h. 30 du matin.

4. Dépêche du 4 décembre, 8 h. 35 du matin, de Saran.



situation, du moral des troupes et des conséquences d'une résistance aboutissant à un échec, mes collègues pensèrent qu'il fallait laisser toute sa liberté d'action au général d'Aurelle, et je me joignis à eux pour lui adresser un télégramme signé de nos quatre noms et dont voici le texte :

« L'opinion du gouvernement, consulté, était de vous voir tenir ferme à Orléans, vous servir des travaux de défense et ne pas vous éloigner de Paris. Mais, puisque vous affirmez que la retraite est nécessaire, que vous êtes mieux à même, sur les lieux, de juger la situation que vos troupes ne tiendraient pas, le gouvernement vous laisse le droit d'exécuter les mouvements de retraite sur la nécessité desquels vous insistez et que vous présentez comme de nature à éviter à la défense nationale un plus grand désastre que celui-là même de l'évacuation. En conséquence, je retire mes ordres de concentration active et forcée à Orléans et dans le périmètre de nos feux de défense, et donnez des ordres à tous vos généraux placés sous votre commandement en chef.

« LÉON GAMBETTA. AL. GLAIS-BIZOIN,  
Ad. CRÉMIEUX, L. FOURICHON. »

Il était onze heures du matin. A midi, je recevais une dépêche du général m'annonçant qu'il changeait tout à coup ses dispositions, qu'il était décidé à résister et qu'il faisait opérer la concentration nécessaire<sup>1</sup>. Aussitôt, je me mettais en route pour Orléans par train spécial, afin d'activer par ma présence les efforts de la résistance qui, à mon avis, était au monde ce qu'il y avait de plus praticable dans la situation<sup>2</sup>. Je ne pus parvenir jusqu'à Orléans. A quatre heures et demie, j'arrivais à la Chapelle-Saint-Mesmin, sans pouvoir passer outre, la voie ayant été obstruée par des madriers et des pièces de bois jetés là par l'ennemi, et j'échappais à la fusillade prussienne grâce à l'habileté du mécanicien. Je rentrais à Blois et j'apprenais par une dépêche, à neuf heures du soir, que le général d'Aurelle, changeant encore d'avis, avait ordonné la retraite et qu'Orléans serait évacué dans la nuit<sup>3</sup>.

Je revenais précipitamment à Tours pour être au centre des nouvelles, et j'apprenais — fait inouï dans l'histoire de nos guerres — qu'une convention avait été passée entre l'ennemi et nous pour évacuer Orléans dans le délai de onze heures à minuit, que les pièces de marine avaient été enclouées et que les poudres et le matériel avaient été détruits<sup>4</sup>. La

1. Dépêche du 4 décembre, 11 h. 55 du matin.

2. Dépêche du ministre de la guerre au général en chef d'Aurelle, à la place, à Orléans, datée de Tours, le 4 décembre, 1 h. 35 du soir : « Le gouvernement a appris avec une profonde satisfaction que vous organisiez la résistance à Orléans. M. Gambetta part dans une demi-heure. »

3. Dépêche du général d'Aurelle, Orléans, le 4 décembre, 5 h. 15 du soir.

4. Dépêche du général des Pallières au ministre de la guerre, datée d'Orléans, le 4 décembre, minuit.

retraite a eu lieu, en effet, elle paraît s'être effectuée sur la rive gauche de la Loire en aussi bon ordre que possible.

Je ne vous peindrai jamais, avec la vivacité qu'il faudrait pour rendre de telles impressions, les sentiments par où j'ai passé depuis quarante-huit heures, depuis vingt-quatre heures surtout. Une telle convention; une telle désertion devant le feu! un si complet et si lamentable oubli des devoirs les plus simples de la profession militaire; c'est à n'y pas croire. Le moral de nos troupes est excellent, notre armée n'a pas beaucoup souffert, n'ayant pas été tout engagée, et cependant elle bat en retraite comme une armée vaincue! Une pareille affaire a causé, comme vous le comprenez, une très vive émotion, à Tours surtout, où il ne manque pas de gens qui cherchent avant tout à poursuivre leurs desseins politiques et qui profitent de tout ce qui peut embarrasser le gouvernement de la République. Ces mêmes politiques, à la nouvelle du succès remporté par vous à Paris, étaient, chose triste à dire, honteux et atterrés; aujourd'hui, chose plus triste et plus odieuse encore, s'il se peut! ils laissent paraître une sorte de satisfaction mal déguisée à travers le flux de paroles qui leur échappent. Je ferai tête à l'orage. Jamais le désespoir ne s'est approché de mon âme. Je me suis recueilli devant ce désastre nouveau comme devant ceux qui nous ont déjà frappés; les ordres sont donnés, les corps d'armée en retraite sont concentrés sur les points les mieux situés à leur portée et vont s'y refaire. Bourbaki, à la tête du 18<sup>e</sup> et du 20<sup>e</sup> corps, qui n'ont pas donné, est à Gien, où des renforts lui arrivent successivement, couvrant ainsi Bourges et Nevers. Les autres corps de l'armée de la Loire, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, renforcés du 21<sup>e</sup> et de la moitié déjà formée du 19<sup>e</sup>, réoccupent les positions que nous avons avant la reprise d'Orléans et s'apprêtent à une action défensive concentrée avec Bourbaki. Le 15<sup>e</sup> corps, concentré derrière le Beuvron, sera porté à droite et à gauche, selon les besoins de l'action. Nous sommes donc parfaitement dans nos prévisions du 24 novembre. Notre armée d'aujourd'hui, si éprouvée qu'on veuille la faire, vaut mieux que celle qui a obtenu ce premier succès. D'ailleurs, il faut que les soldats l'apprennent : après les sublimes exemples que nous donnent les vôtres pour opérer leur sortie, l'heure est venue de vaincre ou de mourir. Cette attitude énergique dissipera les craintes de gens timorés, toujours prêts à se laisser aller aux paniques, quand ils ne les suscitent point par-dessous main, rendra toute sa vigueur à l'armée et convaincra nos ennemis que, s'ils tentent eux-mêmes un suprême effort pour en finir avec nous, nous sommes, de notre côté, disposés à ne nous laisser devancer par personne dans la voie douloureuse des sacrifices et du dévouement sans bornes à la patrie.

La France a été si peu favorisée depuis l'origine de cette guerre à jamais maudite, que la prudence conseille de prévoir les malheurs

1. Cf. Sorel, t. II, p. 98.

extrêmes et de s'y préparer. Ne vous alarmez point de ce que je dis ici ; la vérité, vous la connaissez tout entière : le mal accompli est grand, mais il est réparable. Encore une fois, c'est notre devoir d'envisager toutes éventualités.

Chaudordy n'a point discontinué son action diplomatique. Il en est toujours au même point : armistice avec ravitaillement. Là-dessus, il tient bon. Les puissances, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, admettent assez volontiers l'idée du ravitaillement, mais du ravitaillement mitigé. Quant à la durée de l'armistice, elles sont dans un accord moins parfait ; mais toutes pensent que cet armistice ne peut être accordé par la Prusse, bien que demandé par l'Europe, qu'en vue de procurer à la France les moyens de faire des élections. Elle est inébranlable. Des élections peuvent être fatales à la République, que je ne consentirai jamais, pour ma part, à séparer de la France, ayant de plus en plus la conviction que la République seule peut tirer la France de l'abîme où l'ont jetée les folies du pouvoir personnel, et d'où ne la tirera jamais une monarchie, quelle qu'elle soit. Mais, cela dit, mon devoir de collègue et d'homme politique m'amène à ajouter que, si vous décidez, en vue d'une éventualité qui malheureusement, suivant vos déclarations, peut être très prochaine, que les négociations peuvent et doivent être reprises, il faudrait vous occuper de trouver quelque homme de poids à envoyer au quartier général du roi. Je m'abstiens de rien vous conseiller quant au choix d'un tel négociateur.

Les Prussiens ont dû dégarnir l'enceinte de Paris sur presque tous les points, tant pour vous résister sur celui où Ducrot a effectué sa sortie, que pour renforcer Frédéric-Charles de notre côté et jeter des masses énormes sur Rouen, qui n'a pas pu être défendu et qui a été occupé dans la journée du 5 décembre. Très évidemment, nous assistons, comme je vous le dis, à un effort suprême de nos ennemis. J'incline à l'idée d'une résistance désespérée. Il n'est pas possible que la France périsse quand elle enfante des héros comme ceux que Ducrot et Trochu conduisent avec tant de bravoure et de vigueur. Non, cela n'est pas possible !

J'agis donc aujourd'hui, comme hier, en restant fidèle à la tradition la plus chère de notre patrie, que Paris a reprise et soutenue si dignement ; je ne me fais aucune illusion, mais je dis que, dans les circonstances terribles où la fortune nous a portés au pouvoir, le moins que nous devons tous à notre pays, qui nous témoigne tant de confiance, à nos idées, dont le salut est entre nos mains, à la postérité et à l'histoire, qui nous demanderont compte de nos actes et de notre conduite, c'est de porter aussi longtemps, aussi haut et aussi ferme que nous pouvons le tenir, le glorieux drapeau de la République française, et de tomber avec lui, pour ne plus nous relever, si décidément il doit périr.

Salut fraternel.

LÉOD GAMBETTA.

*Gambetta à général Trochu et à Jules Favre, à Paris.*

Tours, le 7 décembre 1870.

Au moment où nous recevons par votre ballon la nouvelle de la proposition que vous a faite de Moltke<sup>1</sup> et votre sublime réponse, l'armée de la Loire, dont la Prusse nous annonçait l'anéantissement, désormais partagée en deux armées, l'une avec Chanzy, l'autre avec Bourbaki, a eu deux engagements heureux dans la journée. A gauche, outre Beaugency, les Prussiens ont été refoulés devant Gien. L'armée, après la malheureuse évacuation d'Orléans, ne demande que quelques jours pour reprendre l'offensive<sup>2</sup>.

LÉON GAMBETTA.

*Gambetta à Jules Favre, à Paris.*

Tours, le 8 décembre 1870.

Mon cher ami,

Le jour même et les jours suivants, je vous ai fait connaître la déplorable évacuation d'Orléans. Mais l'armée de la Loire est intacte : nous l'avons divisée en deux moitiés, l'une sous le commandement de Bourbaki, qui couvre Bourges, l'autre sous Chanzy, qui opère sur la rive droite de la Loire, entre Meung et Vendôme. Il a déjà, le 6 et le 7, refoulé les Prussiens sur Baccon. Je fais diriger les services sur Bordeaux, afin de n'avoir pas à Tours une préoccupation politique de nature à entraver les opérations stratégiques de deux armées. La Normandie est envahie : Rouen, quoique couvert par le général Briant, a refusé de se défendre, ainsi que Pont-Audemer. Le Havre est tout à fait à l'abri. Faidherbe fait savoir qu'il est prêt<sup>3</sup>. A Lyon, Bressolles se prépare à se jeter dans l'est en donnant la main à Garibaldi. Les lignes de Carentan sont défendues par trente mille hommes. Je vous jure que je fais le possible.

LÉON GAMBETTA.

1. Le général de Moltke avait adressé le 5 décembre au général Trochu la lettre suivante :

« Il pourrait être utile d'informer Votre Excellence que l'armée de la Loire a été défaite hier près d'Orléans et que cette ville est réoccupée par les troupes allemandes. Si toutefois Votre Excellence jugeait à propos de s'en convaincre par un de ses officiers, je ne manquerais pas de le munir d'un sauf-conduit pour aller et venir. »

Le général Trochu avait refusé purement et simplement par une lettre très digne qui fut portée en ces termes à la connaissance de la population parisienne :

« La nouvelle qui nous vient par l'ennemi, en la supposant exacte, ne nous ôte pas le droit de compter sur le grand mouvement de la France accourant à notre secours. Elle ne change rien ni à nos résolutions ni à nos devoirs.

« Un seul mot les résume : Combattre ! Vive la France ! Vive la République ! »

2. Cf. Chanzy, *La deuxième armée de la Loire*, livre I<sup>er</sup>. Orléans, livre II.

3. Cf. Faidherbe. *Les opérations de l'armée du Nord*.

*Gambetta à général Trochu et à Jules Favre, à Paris.*

Tours, le 11 décembre 1870, midi.

Je vous écris tous les jours ; mais le temps est si contraire ! Nous sommes également sans nouvelles de vous depuis le 6. Ici, les choses sont moins graves que ne le répandent les Prussiens à vos avant-postes. Après la déplorable évacuation d'Orléans, l'armée de la Loire a été divisée en deux parts, l'une sous le commandement de Chanzy, l'autre de Bourbaki. Le premier tient, avec un héroïsme et une ténacité indomptables, contre l'armée de Mecklembourg et Frédéric-Charles, depuis six jours, sans perdre un pouce de terrain, entre Josnes et Beaugency. Les Prussiens tentent un mouvement tournant par la Sologne. Bourbaki s'est mis en retraite sur Bourges et Nevers trop précipitamment. J'ai fait évacuer le gouvernement à Bordeaux pour ne pas gêner les mouvements stratégiques des deux armées. Au nord, Faidherbe a fait une pointe vers nous, dans la direction de l'Oise, et Manteuffel a rebroussé chemin de Honfleur vers Paris, ce qui nous fait supposer que vous tentez un second effort. Nous tenons ferme. L'armée, malgré le désarroi qui a suivi Orléans, est intacte et n'a besoin que de quelques jours de repos. Les mobilisés, que vous confondez dans vos dernières dépêches avec les mobiles, sont prêts et entrent en ligne sur plusieurs points. Bressolles, à Lyon, se dispose à se jeter avec trente mille hommes dans l'Est, appuyé sur les forces de Garibaldi et les garnisons de Besançon et de Langres. Je suis à Tours et je me rends dans une heure à Bourges, pour voir Bourbaki. La France entière applaudit à l'héroïque réponse que vous avez faite au piège de Moltke.

Salut fraternel.

LÉON GAMBETTA.

*Gambetta à général Trochu et à Jules Favre, à Paris.*

Bordeaux, le 11 janvier 1871.

Je ne vous envoie aujourd'hui que des renseignements militaires. Les ballons *Képler* et *Gambetta* n'étant pas encore arrivés<sup>1</sup>, je remets à demain la dépêche politique en réponse à vos lettres qui me parviendront. Je vous envoie les dépêches de Bourbaki sur ces opérations dans l'Est. Le général Chanzy se bat à l'heure même aux portes du Mans, et il compte sur un succès<sup>2</sup>.

En résumé, les mouvements que nous avons en vue sont commencés. C'est le 20 courant que s'engageront les grandes opérations. A cette date précise, Bourbaki, à la tête de 150,000 hommes, marchera sur

1. Ces deux ballons se sont perdus.

2. *La deuxième armée de la Loire*, livre IV, p. 307 : « Sans un concours de circonstances aussi fatales qu'inattendues, l'ennemi se fût mis certainement en retraite ce jour-là. »

Nancy, après avoir fait lever le siège de Belfort; Chanzy, avec 200,000 hommes, s'avancera vers Paris dans la double direction de Dreux et de Chartres; Faidherbe marchera sur l'Oise avec 50,000 hommes; 75,000 hommes, commandés par le général Loysel, feront une diversion en remontant le long de la rive droite de la Seine depuis le Havre. C'est donc un total de 425,000 hommes, pourvus d'un millier de bouches à feu, qui, à partir du 20 courant, accomplira une succession d'opérations convergentes, dont Paris sera l'objectif suprême.

A cette même date et pendant les journées qui suivront, Paris devra, de son côté, sortir avec toutes ses forces disponibles, sans esprit de retour, et livrer en même temps que nous une partie décisive<sup>1</sup>. Il me paraît impossible que, sous cette étreinte de 800,000 hommes, les lignes d'investissement ne soient pas enfin brisées, la France et la République sauvées.

Salut fraternel.

LÉON GAMBETTA.

*Gambetta à Jules Favre, à Paris.*

Bordeaux, le 14 janvier 1871.

Cher ami,

Votre dépêche qui m'était annoncée par Trochu ne m'est pas parvenue. Il y a eu erreur évidente dans l'expédition. Chaudordy a reçu à la fois les primata et duplicata de sa dépêche; la mienne doit être restée sur votre bureau. Faites-la rechercher et envoyez-la immédiatement, je vous en supplie. Nous attendons toujours votre suprême sortie et nous tenons vigoureusement la campagne.

LÉON GAMBETTA.

*Gambetta à Jules Favre, à Paris.*

Bordeaux, le 14 janvier 1871.

Cher ami,

Je vous renouvelle mes instances. Il vous faut sortir, et dans la direction de l'Est, car, jusqu'à Nancy, vous ne rencontrerez personne<sup>2</sup>. Un effort combiné de Paris et de la France peut tout sauver et votre inaction doit tout perdre.

1. La sortie de Montretout, que l'état-major prussien appelle la bataille du Mont-Valérien, avait lieu le 19 janvier.

2. A la suite de la marche du général de Manteuffel sur le Jura, à la tête de l'armée dite du Sud (cf. *Rapport du grand état-major prussien*, 19<sup>e</sup> livraison), le général comte de Moltke exprimait son avis sur cette opération, devant S. M. l'empereur et roi, de la façon suivante : « L'opération du général de Manteuffel est extrêmement hardie, mais elle peut amener les plus grands résultats. S'il subissait un échec, il ne faudrait pas le blâmer, car il faut bien risquer quelque chose pour obtenir de grands succès. » (P. 1126 de la traduction française, note.)

Quant à ce qui nous concerne personnellement, surmontez toutes les résistances et venez <sup>1</sup>.

LÉON GAMBETTA.

*Gambetta à Jules Favre, à Paris.*

Lille, le 22 janvier 1871.

Mon cher ami,

Depuis ma dernière dépêche, qui contenait tous les documents relatifs aux opérations des généraux Chanzy et Bourbaki, la situation militaire du pays s'est aggravée par suite de l'effort considérable qu'ont tenté, dans les trois directions du Nord, de l'Est et de l'Ouest, nos implacables ennemis; et, malgré les plus héroïques résistances sur les divers points, les troupes prussiennes étaient tellement nombreuses qu'elles nous ont forcés à plier. Mais ces échecs même vous ont été profitables, car les Allemands n'ont pu frapper les divers coups qu'en dégarnissant leurs lignes d'investissement autour de Paris. Nous constatons que vous en avez eu connaissance ou pressentiment, puisque, depuis le 19, vous êtes vous-mêmes engagés.

Nous sommes encore sans nouvelles sur les résultats de votre tentative, car vos ballons sont tous allés tomber en Belgique ou en Hollande, notamment celui de M. Cléry que j'ai vu ici.

Dans l'Est, le général Bourbaki, dont la neige avait quelque peu retardé la marche, a poussé vivement l'ennemi jusqu'à Héricourt; mais, après une bataille acharnée qui a duré deux jours pleins<sup>2</sup>, il s'est trouvé aux prises avec des forces trop supérieures et des positions couvertes d'une artillerie formidable qu'il n'a pu enlever. Il s'est vu contraint à reporter un peu en arrière sa ligne d'opérations<sup>3</sup>, ayant causé à l'ennemi assez de mal pour n'être nullement inquiété dans ce mouvement de retraite. Il repose ses troupes, dont il loue la constance et la valeur et auxquelles il imprimera prochainement une nouvelle direction. De ce côté, on peut dire qu'après de grands résultats rapidement obtenus, nous avons été obligés d'arrêter le mouvement pour ne rien compromettre et conserver intacte cette armée de l'Est, qui est si bien commandée et qui cause à l'ennemi de si vives inquiétudes. C'est certainement une déception cruelle de ne point recueillir les résultats mérités d'une opération si bien conçue et si bien conduite, surtout quand le temps nous presse et quand nous mesurons avec anxiété ce qui vous reste d'existence. Mais nous avons la conviction de vous avoir dégagés en partie et de posséder dans cette région des forces qui, après les brillantes journées de Villersexel, d'Arcey et de Montbéliard, sont à la hauteur de toutes les nécessités militaires.

1. M. Jules Favre avait reçu le 10 janvier l'invitation de lord Lyons d'assister à la conférence de Londres.

2. 15 et 16 janvier.

3. A Arcey.

Dans l'Ouest, la position de Chanzy est plus critique. La perte de la ligne du Mans est en effet très grave, et le moral de l'armée en a été vivement affecté. Il a fallu se livrer à un travail de réorganisation, et, comme je vous l'ai écrit, je suis allé à Laval pour prêter tout mon concours aux efforts du général <sup>1</sup>. Je l'ai retrouvé le même qu'à Josnes et à Marchenoir, plein de calme et de résolution, inspirant à tous, par sa force morale, le respect et l'obéissance, en un mot, supérieur à la situation et répondant de la dominer après quelques jours de repos. Il couvre la ligne de Mayenne et se rallie par Flers aux forces de Carentan, où se trouve l'approvisionnement de Paris. Après avoir redonné à ses troupes des habits, des armes, des munitions et surtout des officiers, il sera en mesure de reprendre ses opérations du 25 au 30 janvier.

Dans le Nord, où je me trouve actuellement et où je suis venu pour me mettre en communication avec l'esprit public, qu'une trop longue séparation du reste de la France avait attiédi, j'ai trouvé l'armée du général Faidherbe fatiguée par six semaines de marches et de combats ininterrompus. Elle a, en moins de six semaines, livré trois batailles et elle en a gagné deux, Pont-Noyelle<sup>2</sup> et Bapaume<sup>3</sup>. Faidherbe, qui est l'âme de cette armée et dont le zèle et l'infatigable énergie sont l'objet de la reconnaissance universelle, avait entrepris une pointe audacieuse sur Paris. Il avait enlevé Saint-Quentin dans un brillant coup de main et marchait en avant, ayant pour objectif Laon et Reims. Les Prussiens se sont hâtés d'accourir, en chemin de fer, de Rouen et de Paris, et lui ont offert la bataille en avant de Saint-Quentin, à Saint-Mamertin. On s'est battu un jour <sup>4</sup>. Le général a maintenu toutes ses positions, ayant la ville de Saint-Quentin à dos, ce qui fait qu'à la nuit pour ne pas rester dans la ville, le général a donné l'ordre aux troupes de se replier vers Douai et Arras. Il avait causé des pertes cruelles à l'ennemi, mais en avait éprouvé de graves. Je suis arrivé au moment où la population apprenait cet échec, et, après avoir reçu des députations de toutes les classes, j'ai la conviction d'avoir remonté les courages. Le général n'a rien perdu de son entrain ni de sa confiance. Il demande huit jours pour reprendre l'offensive. Cet échec, comme celui de Chanzy, a été causé par le dégarnissement des lignes d'investissement de la capitale. En résumé, mes amis, la guerre, à mesure que les Prussiens approchent de leurs suprêmes efforts, prend un caractère de violence et de fureur de part et d'autre. Nous pouvons plier sous le nombre, mais nous nous reformons à distance et nous reprenons la campagne. Il en sera ainsi jusqu'au dernier soldat. Mais cette vaillante terre de France est inépuisable. Les hommes, elle les prodigue, et aussitôt que les cent cinquante mille fusils se chargeant par la culasse, qu'on

1. *La deuxième armée de la Loire*, livre V.

2. 23 décembre 1870.

3. 2 et 3 janvier 1871.

4. 19 janvier.



nous livre chaque mois, sont arrivés, on arme cent cinquante mille hommes. Paris vint-il à tomber, la France peut et doit continuer cette guerre peut-être sans éclat, mais libératrice, qui assurera, outre sa grandeur et sa suprématie morales, ses véritables intérêts matériels, car il est impossible de calculer ce que coûterait de tributs et de dommages matériels, indépendamment de la cession du territoire, une paix qui aujourd'hui ne pourrait être qu'une paix honteuse et fatale. Cette conviction gagne de proche en proche les esprits. Les Prussiens ne redoutent que de la voir s'étendre et se généraliser, et devenir la politique inflexible de notre gouvernement.

Ils sentent bien qu'avec une France résolue à ne jamais traiter, à ne jamais céder, ils perdront le plus clair de leur sang et de leurs conquêtes. Quel que soit l'effet de stupeur et de douleur qui suivrait la chute de cette héroïque capitale, je crois pouvoir répondre que, appuyé sur le sentiment public, et avec quelque décision dans les mesures politiques qui s'imposeraient, on franchirait cette redoutable éventualité, comme nous avons franchi les difficultés qui ont suivi l'abominable trahison de Bazaine et la capitulation de Metz. Mais, je ne cesserai de vous le répéter, il dépend encore de vous de prévenir une aussi honteuse catastrophe. Il faut faire un suprême appel à l'armée et à la population militante de Paris, secouer les courages endormis, faire des exemples, promouvoir de jeunes chefs et pousser hors des murs, par delà les lignes prussiennes, les deux cent cinquante mille combattants que vous ne pouvez faire prisonniers de guerre et que vous devez à la France et à la République.

Je ne veux pas terminer cette dépêche sans vous adjurer encore une fois de vous rendre à la conférence de Londres pour y faire reconnaître la République comme gouvernement de droit, et pour y trouver, soyez-en sûr, une occasion unique de mettre la Prusse au ban de l'Europe, d'y rencontrer peut-être une alliance, de porter hors de Paris à notre gouvernement le concours de votre autorité morale et un supplément de force nécessaire pour imposer au pays le devoir de prolonger la lutte, enfin de venger Paris et de poursuivre jusqu'au bout la tâche que vous avez assumée, de ne jamais laisser capituler la République. Donc foulez aux pieds toute résistance, brisez tous les obstacles, dites bien haut à Paris républicain que c'est un républicain qui vous adjure, qui ne fait que vous transmettre l'avis unanime de la province, et qui est convaincu que son devoir d'amî et de coreligionnaire va jusqu'à lui permettre de vous donner l'ordre de sortir. J'ai en effet le droit d'exiger que le ministre des affaires étrangères de notre République accomplisse sa mission jusqu'au bout <sup>1</sup>.

1. M. de Chaudordy insista dans le même sens auprès de M. Jules Favre (dépêche du 10 décembre et dépêches suivantes, très nombreuses). « La France ne pouvait plus désormais conserver d'espoir que dans la conférence. » (Sorel, *Histoire diplomatique*, t. II, p. 115.)

Au moment de clore ma dépêche, je reçois, par un pigeon tombé à Lizi-sur-Ourq, une dépêche chiffrée du général Trochu, datée du 17 janvier, qui annonce pour le jeudi 19 l'effort du désespoir<sup>1</sup>. Je ne peux m'empêcher de relever avec un sentiment d'amère douleur les lignes qui la terminent et qui annoncent clairement que le gouvernement n'a aucune confiance dans sa tentative; qu'il la présente comme la dernière et qu'il accepte avec une résignation trop philosophique qu'elle doit clore la longue série de vos efforts, oubliant sans doute qu'on n'a jamais fini de faire des efforts pour sauver sa patrie, et que la résignation en pareille matière a, dans tous les temps, reçu un nom plus dégradant. J'ai les plus tristes pressentiments, et, habitué comme je le suis à ressentir toujours fidèlement les émotions du peuple de Paris, même à distance, j'ai la conviction que ce peuple ne supportera pas une telle fin, et je redoute pour vous tous une issue tragique, pour Paris un déshonneur et pour la République une ineffaçable honte. Quoi qu'il advienne, je suis déterminé à rester dans notre programme primitif et à ne jamais déposer les armes tant qu'un Prussien souillera le sol. Montrez-vous tous à la hauteur de cette crise effroyable et n'acceptez de succomber qu'en défiant l'histoire de pouvoir vous reprocher une seule faiblesse.

Salut.

LÉON GAMBETTA.

1. La bataille de Montretout.

---

## CORRESPONDANCE.

## LETTRE DE M. A. PROST.

Au cours de l'année 1883, M. Fustel de Coulanges a publié dans la *Revue historique* un travail sur l'*Immunité*, qui rentre, comme l'indiquent quelques traits de sa discussion, dans le cadre de ses études, remarquées à juste titre, sur les origines du régime féodal. Nous avons donné de notre côté, en 1882, sur le même sujet, une étude qui avait paru dans la *Nouvelle revue historique du droit français et étranger*. M. Fustel de Coulanges nous fait l'honneur de mentionner dans son mémoire cette étude, qu'il veut bien signaler comme « sérieuse, » mais « où beaucoup « d'affirmations, ajoute-t-il, lui paraissent inexactes. » Il n'entend parler assurément ainsi d'aucune infidélité, que nous ne nous pardonnerions pas nous-même, dans des questions de fait ou dans des citations de texte ; mais seulement, nous n'en doutons pas, d'opinions suivant lui erronées dans des appréciations où l'on peut en toute bonne foi se tromper. Nous ne jugeons pas autrement, de notre côté, certaines allégations de M. Fustel de Coulanges sur lesquelles nous lui demanderons la permission de lui soumettre ultérieurement quelques observations exigeant plus de développements que n'en comporte la courte note que la *Revue historique* a la courtoisie d'accepter aujourd'hui.

Nous avons lu avec l'attention qui lui est due l'important travail de M. Fustel de Coulanges. L'auteur, qui cite le nôtre en passant, n'avait pas les mêmes raisons de s'y arrêter beaucoup. Nous ne pouvons donc pas nous étonner qu'il ne le connaisse qu'imparfaitement, et qu'il nous attribue certaines opinions qui ne sont pas les nôtres, ou qui sont même parfois tout l'opposé de celles que nous professons. Nous avons à cœur d'en faire ici l'observation, ne fût-ce que pour montrer, — ce à quoi nous attachons une juste importance, — que sur les points essentiels nous sommes d'accord avec le savant professeur.

« Suivant M. Prost, dit M. Fustel de Coulanges, l'expression *audire* « *causas* ne signifie pas juger ; elle signifie seulement écouter les débats. » Ce serait là une étrange conclusion. Nous sommes loin de penser ainsi. « Tenir les plaid de justice, avons-nous dit, tel est le sens des expressions *ad causas audiendas*... La locution *causas audire* ou *causas* « *judicio more audire* a pour équivalents dans les Capitulaires les locutions *causas inquirere, prosequi, redintegrare, tenere, judicare, terminare*, « et celle *altercationes audire*, qu'on trouve pour le même objet dans « un diplôme. Il s'agit ici des débats judiciaires avec tous leurs deve-

« loppements. » Tenir les plaids, pour un *judex* de ce temps, croyons-nous avec tout le monde, comme tenir les assises, pour un magistrat d'aujourd'hui, nous l'indiquons suffisamment par les rapprochements qui précèdent, c'est juger.

Un peu plus loin, M. Fustel de Coulanges dit encore : « Nous ne pouvons pas admettre l'opinion de M. Prost qui croit que le *fredum* « était payé au roi par la victime elle-même ou par sa famille. » Le savant critique semble croire et donne à penser ainsi que, pour l'explication du *fredum*, nous nous séparons — ce qui n'est pas — de l'opinion commune, suivant laquelle le *fredum* était l'amende due au roi pour la violation de la loi et l'offense à la paix publique. Sur ce point cependant nous pensons comme tout le monde. « Le *fredum*, avons-nous dit, était « la part du fisc dans la composition due pour un crime... un délit... « une injure. » Nous exprimions ainsi la pensée que le *fredum* était payé par le coupable, puisque c'était lui qui payait la composition. Nous aurions pu dire, pour rendre la même idée, que le coupable payait deux compositions, et que le *fredum* était celle des deux qui était due au fisc. « Payé au souverain le *fredum* était, ajoutions-nous, suivant l'opinion « généralement admise, une amende pour la violation de la paix « publique dont le souverain était le gardien. » Cette opinion est d'accord avec tous les textes sauf un seul. Ce qui a pu tromper notre contradicteur, ce qui a pu lui faire prendre le change sur nos conclusions à ce sujet, c'est que, après les avoir exprimées dans les termes que nous venons de reproduire, nous avons tenté d'expliquer comme un cas particulier le texte exceptionnel dont nous venons de parler et qu'il connaît certainement, où est attribuée expressément à la victime qui a reçu la composition, l'obligation de payer le *fredum* dû au fisc.

Il ne saurait subsister maintenant aucun doute, nous l'espérons, sur la manière dont nous interprétons les exceptions au droit commun introduites par le privilège de l'Immunité, exceptions qui concernent : 1<sup>o</sup> l'exercice de la juridiction, *causas audire* ; 2<sup>o</sup> la levée des produits de la justice et des impôts, *freda et tributa exigere* ; 3<sup>o</sup> l'usage du droit de gîte, *mansiones vel paratas facere* ; 4<sup>o</sup> la saisie des fidéjusseurs, *fidejussores tollere* ; 5<sup>o</sup> l'exercice de la contrainte sur les hommes, *homines distringere* ; 6<sup>o</sup> les levées abusives, *redhibitiones et illicitas occasiones requirere*. Sur ces diverses propositions, — nos conclusions touchant les deux premières étant rétablies comme nous venons de le faire — il n'y a aucune divergence entre notre explication et ce que M. Fustel de Coulanges en dit lui-même. Nous sommes l'un et l'autre du même sentiment à ce sujet. L'immunité dans ses traits essentiels est pour nous ce qu'elle est pour lui. Mais sur les conséquences du privilège nous différons avec lui d'opinion en quelques points. C'est ce qui nous faisait dire, en commençant, que nous avions des réserves à faire sur certaines conclusions énoncées dans son travail. Ces réserves portent sur le rôle qu'il assigne à l'immunité dans la constitution des justices privées et dans les origines de la féodalité.

Très reconnaissant de la liberté qu'a bien voulu nous accorder M. le Directeur de la *Revue historique* de faire dans la présente note les rectifications qui concernent nos propres opinions, nous nous inclinons devant son désir d'écarter pour le moment la mise en discussion du travail de son éminent collaborateur. Ce débat trouvera sa place ailleurs.

19 janvier 1884.

Aug. Prost.

#### RÉPONSE DE M. FUSTEL DE COULANGES.

Je serais heureux de me savoir d'accord avec M. Aug. Prost; mais, même après sa lettre, je crains encore de ne pas l'être. Notre divergence au sujet de l'expression *audire causas* ne tient nullement à ce qu'il l'aurait traduite par « écouter. » Son opinion, que j'ai analysée en une page, est que ces mots des diplômes interdisent seulement au comte de « tenir les plaids » sur le territoire immuniste, mais lui permettent de les tenir à côté et d'y appeler les hommes de l'immunité, en sorte que sa juridiction sur eux subsisterait tout entière. Or, si je me reporte à son article (mars 1882, p. 137-139), j'y constate que mon analyse est exacte : « Il s'agit ici, dit-il, des débats judiciaires avec tous leurs développements... L'immunité ne suspendait nullement la juridiction du comte sur les hommes et les choses appartenant à ce territoire... La concession se réduisait à ce que les débats judiciaires étaient interdits... Le résultat immédiat de l'interdiction de la tenue des plaids sur le territoire était d'obliger les hommes habitant ce territoire à en sortir pour se rendre au plaid... » En un mot, M. Aug. Prost pense et dit très clairement que la juridiction du comte était maintenue; mon opinion, au contraire, est qu'elle était supprimée, sauf un cas que j'ai signalé. Je ne puis donc pas dire que nous pensions de même.

Relativement au *fredum*, M. Aug. Prost déclare aujourd'hui que ce mot signifie bien, comme on l'a toujours cru jusqu'ici, l'amende due au roi par le coupable; mais au mois de mars 1882, il semble bien qu'il pensât autrement. Car, après avoir énoncé, page 143, « l'opinion généralement admise » et après avoir cité quelques textes « qui paraissent justifier cette interprétation, » il ajoute, parlant ici en son nom personnel : « L'examen de quelques textes (au pluriel) nous a suggéré l'idée d'une autre explication que, sous toutes réserves, nous allons présenter maintenant. » Or, quelle est cette explication que l'auteur présente, en effet, sous la forme réservée qu'on emploie d'ordinaire lorsqu'on propose le premier une opinion? « Il s'agirait, ce semble, du maintien de la paix entre l'offensé et l'offenseur, et c'est le premier qui, ayant besoin de protection contre l'autre, en paierait le prix, *fredum*. » Il cite à l'ap-

pui de cette opinion un seul texte dont il modifie la leçon ; puis il reprend, en manière de nouvel argument contre une opinion qu'il combat : « Si le *fredum* était une amende due pour la violation de la paix publique par le coupable, on ne comprendrait pas pourquoi ce n'est pas le coupable, mais la victime qui en eût effectué le paiement. » Qu'on lise ces deux pages et je crois bien qu'on pensera comme moi que M. Prost combattait alors « l'opinion généralement admise » et qu'il lui en substituait une autre d'après laquelle le *fredum* aurait été payé par la victime. Je suis heureux de voir aujourd'hui que je m'étais mépris sur sa vraie pensée ; mais on pouvait aisément s'y tromper.

Je me suis permis, dans mon travail, d'indiquer deux fois que je différais de sentiment avec M. Aug. Prost. Les deux fois, j'ai cité ses pages, et, en les relisant tout à l'heure, je me suis convaincu qu'aujourd'hui encore je les comprendrais comme je les ai comprises. J'ai, d'ailleurs, marqué ces divergences sans aucune expression ni intention de critique, et simplement pour avertir le lecteur qu'à côté de mon opinion il y en avait une autre. Je tiens à assurer M. Prost que j'ai lu son travail, non seulement avec attention, mais avec la plus haute estime. Je serais désolé qu'il me fût arrivé par mégarde de ne pas lui rendre toute la justice qu'il mérite.

Fustel DE COULANGES.

---

## LETTRE DE M. TOUSSAINT.

Je viens de lire, avec tout l'intérêt qu'il comporte, l'important travail de M. C. Bayet sur les Élections pontificales. J'ai cru y remarquer une erreur qui porte sur un point assez important pour que j'aie cru devoir soumettre mes doutes au savant auteur de l'article en question, en employant votre intermédiaire bienveillant.

Je lis à la page 73 ce qui suit :

« Le rédacteur des annales d'Eginhard dit que deux légats avaient « précédé le pape en France et avaient parlé à Louis de la consécration. « S'agit-il de la consécration de Louis comme empereur ou des excuses « que le pape aurait présentées sur sa trop prompte ordination? » M. Bayet se prononce pour la première interprétation, malgré l'autorité de l'Astronome.

A mes yeux, la phrase d'Eginhard ne peut pas laisser de doutes. Il est dit : « *Missis interim duobus legatis qui quasi pro suâ consecratione imperatori suggererent.* » A qui peut se rapporter le pronom possessif *suâ*? Si j'ouvre la méthode latine de Port-Royal, 4<sup>e</sup> édit., p. 473, j'y vois que, pour éviter l'obscurité, le pronom réciproque *suus* doit toujours se rapporter au nom principal ou au nominatif du verbe. Or ici quel est le nom principal? qui a envoyé les légats? le pape évidemment. Dès lors c'est de sa propre consécration qu'il a chargé ses légats d'entretenir l'empereur. S'il les avait chargés de parler à l'empereur de se faire consacrer par lui, Eginhard aurait dit *pro ejus consecratione* et non *pro suâ consecratione*.

Je vous serai reconnaissant de soumettre cette observation au savant auteur de cet article, avec lequel je suis désolé de ne pas être d'accord sur ce point. Je puis me tromper et je serais heureux de voir que j'ai commis une erreur en interprétant mal cette phrase importante.

V. TOUSSAINT,  
Ancien bâtonnier.

Havre, le 9 février 1884.

## RÉPONSE DE M. BAYET.

Au point de vue de la pure grammaire, la critique que m'adresse mon honorable contradicteur est d'une parfaite justesse. Mais est-ce bien d'après cette règle qu'il faut interpréter le passage en question? Je rappellerai que, au regard de Port-Royal et de Lhomond, Cicéron lui-

même n'est pas innocent de tout solécisme. Mais, quand il s'agit d'un texte comme celui-ci, je crois qu'il ne faut pas trop se préoccuper de la parfaite correction d'une tournure. Eginhard est un bon écrivain, mais du ix<sup>e</sup> s. ; d'ailleurs sa latinité, fort soignée dans la *Vita Caroli*, l'est parfois moins dans les *Annales*<sup>1</sup>.

Examinons la phrase au point de vue historique. Je trouve toute une série de faits qui montrent que le couronnement de Louis a été le but du voyage du pape ; au contraire, je n'en trouve aucun autre qui prouve qu'il eût pour objet la question de la consécration pontificale. Donc, d'un côté, le texte d'Eginhard est isolé, inexplicable, de l'autre il est clair et se rattache à tout un ensemble de témoignages. A vrai dire, c'est entre un solécisme historique et un solécisme grammatical qu'il faut choisir. Je préfère cette seconde solution.

Le sens de cette phrase a du reste été discuté déjà. Abel, traduisant en allemand les Annales d'Eginhard, avait adopté l'interprétation qui me semble la bonne : « Um den Kaiser geneigt zu machen, sich von ihm weihen zu lassen. » Simson l'a accusé (*Jahrb. des Fränk. Reiches unter Ludwig dem Frommen*, t. I, p. 66, note 7) d'avoir altéré le sens. Mais, s'il s'agissait d'excuser la trop prompte consécration du pape, pourquoi ces expressions si ambiguës « qui quasi pro sua consecratione imperatori suggererent ? » Ne conviennent-elles pas bien mieux à la mission de légats qui sont chargés de tâter le terrain, de suggérer à l'empereur l'idée de se faire couronner ? Dès lors cette phrase se relie bien à ce qui suit : grâce aux entretiens des légats, Louis est préparé à écouter le pape, et celui-ci, aussitôt arrivé, parla en effet, non pas de sa consécration à lui, mais de celle de l'empereur : « qui statim imperatori adventus sui causam insinuanter. »

Enfin, dans le système contraire à celui que je défends, le langage d'Eginhard serait tout à fait impropre. Il ne s'agit pas en effet de « suggerere quasi pro sua consecratione ; » si tel était le but de son voyage, il devait s'excuser et promettre que pareil fait ne se reproduirait plus. Nous voilà donc ramenés au texte de l'Astronome, mais ce texte, comme je l'ai dit, n'a aucune valeur originale. Le biographe de Louis interprète Eginhard comme nous l'interprétons à notre tour, mais il est moins bien placé que nous pour le faire, car il écrit après que le droit de confirmation est nettement rétabli et par suite subit l'influence des institutions qui règlent alors les rapports du pape et de l'empereur.

Tout en remerciant M. Toussaint de la remarque qu'il a bien voulu m'adresser, je me crois donc en droit de maintenir mes interprétations.

C. BAYET.

1. Les *Annales* dites d'Eginhard ne sont d'ailleurs probablement pas de lui.  
[G. M.]



## BULLETIN HISTORIQUE

---

### FRANCE.

NÉCROLOGIE. — Le moment n'est pas encore venu de porter un jugement sur l'œuvre et la carrière scientifique de M. François LENORMANT. Ce n'est pas au lendemain de sa mort que nous pouvons apporter aux éloges que nous lui accorderions les restrictions nécessaires, et nous ne pourrions consciencieusement lui donner l'éloge sans le blâme. Qu'il nous suffise donc de dire que, par la variété de ses aptitudes, l'étendue de ses connaissances, sa puissance de travail, M. Lenormant semblait destiné à tenir, parmi les savants européens, une position non seulement éminente, mais exceptionnelle et peut-être unique. Bien qu'il ait laissé peu d'œuvres achevées, il laisse derrière lui une série importante de travaux historiques, deux volumes de commentaires philologiques et historiques sur la Genèse, trois volumes d'une Histoire de la Monnaie dans l'antiquité, deux volumes sur l'histoire, la géographie et l'archéologie de la grande Grèce, trois volumes d'une grande Histoire illustrée des Peuples de l'Orient. Au moment où il mourait, paraissait un petit volume excellent sur les *Monnaies et Médailles* (Quantin, bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts). Son voyage dans la grande Grèce où il a, dit-on, contracté la maladie dont il est mort, sera certainement le point de départ de travaux importants sur ces contrées encore trop peu explorées, et dont il a révélé les trésors historiques et artistiques.

Si le critique hésite à formuler un jugement sur l'œuvre de M. F. Lenormant, il n'éprouve pas les mêmes scrupules en présence de celle de M. H. MARTIN, mort le 14 décembre dernier. Caractère irréprochable, savant modeste et laborieux, dont la vie presque entière a été consacrée à un seul travail, son *Histoire de France*, M. H. Martin reste, par ses qualités morales plus encore peut-être que par ses mérites scientifiques, un modèle pour tous ceux qui s'occupent des deux choses auxquelles il avait voué sa vie : l'histoire et la politique. Jamais on ne vit à un pareil degré l'harmonie entre la vie privée et

la vie publique, entre l'homme et l'écrivain. Dans tous ses actes comme dans tous ses ouvrages, nous retrouvons la même probité, la même conscience scrupuleuse, la même impartialité tolérante, la même générosité de cœur, la même ardeur patriotique. C'était un sage, et j'ajouterais même que c'était un saint, si ce mot de sainteté n'entraînait une idée d'excès et d'effort dans la vertu, qui s'applique mal au portrait d'un homme chez qui tout était simplicité, naturel et bonté.

Dans un temps où les consciences et les caractères sont affaiblis, desséchés, vieilliss avant l'âge par le scepticisme et le découragement, il était beau de voir ce vieillard toujours jeune, confiant dans l'avenir et dans les hommes, toujours prêt à donner son temps, son argent, ses forces pour toute œuvre utile, pour toute juste cause. C'est que ce savant était aussi un croyant : il avait foi dans les idées philosophiques et religieuses où il puisait sa force morale ; il avait foi dans les idées politiques qu'il considérait comme l'héritage de la Révolution française et comme la charte même de l'humanité ; il avait foi dans la France à laquelle il accordait dans l'histoire une sorte de rôle messianique et providentiel. La foi va rarement sans quelques illusions et quelques superstitions. Ses idées sur le génie de la race celtique ont été à bon droit contestées, soit que l'on considère le tableau qu'il a tracé de la Gaule primitive, soit qu'il s'agisse du rôle qu'il assigne à l'esprit celtique dans l'histoire de Jeanne d'Arc ou dans celle de la Révolution. D'ailleurs, avec son absolue bonne foi, il écoutait volontiers les objections de l'école critique, de MM. Gaidoz, Luzel, d'Arbois de Jubainville ; il abandonnait tous les jours, non sans regret, quelque chose de son ancien système. Sur plusieurs questions de l'histoire du moyen âge également, il n'avait pas pu se tenir au courant des travaux étrangers, et sur plus d'un point il a laissé dans son histoire des solutions ou vagues ou erronées ; mais ces défauts ne détruisent point la solide valeur de ce grand ouvrage.

Le caractère de M. H. Martin se révèle tout entier dans la manière dont il l'a composé. Il a commencé par extraire des chroniques une histoire qui n'est qu'une série de morceaux des historiens contemporains mis bout à bout et habilement reliés ; puis sur cette première base il a édifié son œuvre. Il l'a, à plusieurs reprises, remaniée tout entière, donnant tous ses soins à se tenir au courant des travaux récents, à améliorer les endroits faibles, à combler les lacunes, à donner plus de vie aux personnages, à traiter avec plus d'ampleur les questions relatives aux institutions, aux mœurs et à la littérature. Il en a fait la plus complète des histoires de France sinon

la plus vivante, et certaines parties de cette histoire, le xvii<sup>e</sup> et le xviii<sup>e</sup> siècle, par exemple, sont vraiment excellentes. Il se passera longtemps avant qu'on entreprenne à nouveau un aussi grand labeur, et, par son travail et par son patriotisme, le nom d'Henri Martin vivra longtemps encore comme celui d'un historien national.

G. MOYOD.

DOCUMENTS. — Le quatrième fascicule des *Registres d'Innocent IV* publiés par M. Elie BERGER contient toute la cinquième année (1247-48) des bulles de ce pape ; pour terminer le 1<sup>er</sup> vol. de cette importante publication, il ne manque plus que l'introduction ; elle contiendra une étude diplomatique développée, où l'auteur se propose de faire connaître, avec tout le détail et la précision désirables, les procédés suivis par la chancellerie pontificale pour rédiger les actes pontificaux et pour les transcrire sur les registres officiels. Il est bon de noter que M. Berger nous a fait connaître jusqu'ici, soit en entier, soit le plus souvent par extraits, le contenu de 4,107 bulles. L'excellent accueil fait à ce travail, soit en France, soit à l'étranger, a stimulé l'ardeur d'autres élèves de l'École française de Rome. L'analyse des registres de Boniface VIII est poussée avec une grande activité, et voici que M. Ch. GRANDJEAN nous fait connaître, d'après le même procédé de dépouillement minutieux, le registre (unique) de Benoît XI (4<sup>er</sup> fascicule). La brève durée de ce pontificat et, par conséquent, le nombre relativement restreint des bulles copiées dans ce registre ont permis à M. Grandjean d'en donner de longs extraits, d'en publier même un bon nombre in-extenso. L'introduction, dont on connaît déjà le plan général et les principaux résultats, semble devoir présenter un vif intérêt. Nous ne pouvons qu'adresser nos chaleureux remerciements à l'École de Rome pour ces travaux qui font honneur à l'érudition française<sup>1</sup>. Nous attendons avec impatience l'édition du *Liber Pontificalis*, qui doit paraître dans la même collection et dont le 1<sup>er</sup> fasc. est tout prêt à paraître (Thorin).

La *Société de l'histoire de France* a mis en distribution, dans le courant de l'année 1883, quatre volumes. Le t. IV des *Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules*, par M. Edm. COURCEY, contient le texte et la traduction des extraits d'Appien, de Pausanias et de Dion Cassius ; il faudra encore un volume pour terminer ce dépouillement fort bien fait. M. Paul VIOLLET n'a pas non plus, avec un 3<sup>e</sup> volume, terminé ses *Etablissements de*

1. A propos des bulles pontificales, rappelons que le 5<sup>e</sup> fasc. des *Regesta* de Jaffé, 2<sup>e</sup> édition, est paru (Leipzig, Veit). Il va jusqu'à l'année 1073.

*saint Louis* ; ce n'est certes pas le public savant qui s'en plaindra. Il nous apporte aujourd'hui les textes primitifs des Etablissements (coutume de Touraine-Anjou) ; les textes dérivés et parallèles (Glose poitevine ; *Compilatio de usibus et consuetudinibus Andegavie* ; Abrégé champenois ; les textes bretons dérivés du droit tourangeau-angevin) ; enfin le Commentaire. Cette dernière partie est d'une extrême utilité ; elle comprend la plupart des notes de Du Cange et de Laurière, quelques notes de l'abbé de Saint-Martin ; certaines variantes qui complètent celles du t. II et les notes personnelles de l'auteur, car M. Viollet ne saurait se résigner au rôle, encore fort honorable quand il est bien rempli, de compilateur ; il tient à nous faire part de ses propres observations, et à compléter ainsi son introduction à la fois si ingénieuse et si profonde. — Voici donc enfin le t. I des *Lettres de Louis XI*, préparé depuis tant d'années, que commença M<sup>lle</sup> Dupont, l'éditeur de Philippe de Comynnes pour la Société, que continua le regretté L. Pannier, que patronnait avec tant de zèle notre excellent maître, M. Quicherat, et qu'achèveront, nous l'espérons bien, nos confrères M. Et. CHARAVAY et M. J. VAESY. C'est à M. Charavay, auteur d'une étude sur l'administration de Louis dauphin, que nous devons ce 1<sup>er</sup> volume, consacré en effet aux lettres du Dauphin (1438-1461). Ces lettres sont au nombre de 128 ; elles ne constituent qu'une moitié, et peut-être la moins intéressante du volume ; derrière le Dauphin, derrière le fils révolté de Charles VII, c'est à peine si l'on entrevoit le futur Louis XI. C'est dans les pièces justificatives, au nombre de cent, qu'on trouvera les renseignements les plus abondants sur l'administration, les intrigues, la diplomatie du jeune prince, surtout sur ses entreprises contre le duc de Milan. Les volumes suivants nous feront connaître le Roi ; on trouvera sans doute dans cette partie de la correspondance un accent personnel, et par conséquent une valeur historique qui fait un peu défaut à la première. Espérons que désormais cette publication se continuera sans interruption ; espérons aussi que toutes les personnes, surtout les archivistes et les bibliothécaires, qui connaîtront des lettres inédites de Louis XI, voudront bien les signaler aux éditeurs. Ceux-ci sauront le plus grand gré à leurs collaborateurs volontaires. A la même époque se rapportent les *Mémoires d'Olivier de La Marche*, maître d'hôtel et capitaine des gardes de Charles le Téméraire. M. Henri BEAUXE et M. J. D'ARBAUMONT, chargés par la Société d'en préparer une nouvelle édition, ont fait paraître le t. I, qui contient le prologue de l'auteur et le livre 1<sup>er</sup> des mémoires. Le volume se termine par le curieux chapitre sur le « pas d'armes » que treize gentilshommes de la maison de Bourgogne tinrent contre tout venant,

près de Dijon, en une place nommée « l'Arbre-Charlemagne. » C'est un curieux tableau des mœurs chevaleresques du temps, où se complait la naïve sincérité de l'auteur.

Pour en finir avec les documents relatifs au moyen âge, nous signalerons le *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*, publié par Henri MORRIS et M. Edmond BLANC pour la *Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes* (Champion). Nous n'avons d'ailleurs ici que la première partie, où se trouve intégralement reproduit le texte même du Cartulaire ; un autre volume contiendra les chartes originales du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, éparses aujourd'hui au milieu des papiers de Lérins, aux archives de Nice. Nous devons aussi à MM. Alfred LEROUX, Emile MOLINIER et Antoine THOMAS, nos collaborateurs, le tome I des *Documents historiques bas-latins, provençaux et français concernant principalement la Marche et le Limousin* (Limoges, Ducourtieux). Sans compter plus de cent chartes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> s. et 6 bulles dont 3 antérieures à 1198, cet important volume contient un obituaire de Saint-Martial, commencé vers 1300, une brève chronique du prieuré d'Altavaux, du XI<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> s., un Inventaire des reliques du même prieuré, un supplément au recueil des inscriptions du Limousin (1221-1721), etc. Il faudra, à l'avenir, surveiller de plus près la correction des épreuves, et, s'il est possible, employer des caractères moins fatigués. Annonçons enfin le second fascicule du *Glossaire archéologique du Moyen âge et de la Renaissance*, par M. Victor GAY (librairie de la Société bibliographique) ; le 3<sup>e</sup> fasc. de cet excellent ouvrage est sous presse.

M. GACHARD, l'éminent érudit belge à qui nous devons déjà tant de précieux documents sur l'histoire du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> s., a fait en 1867, aux archives de Turin, une découverte unique en son genre : ce sont des lettres familières écrites par Philippe II à ses filles, Isabelle et Catherine, nées de son mariage avec Elisabeth de France. Ces lettres (au nombre de 34) ont été écrites pendant le séjour que fit le roi en Portugal en 1581-1583 après avoir pris possession de ce pays ; elles ont été conservées avec un soin pieux par la fille cadette, Catherine, qui devint plus tard duchesse de Savoie par son mariage (1585) avec Charles Emmanuel<sup>1</sup>. Dans la volumineuse correspondance de Philippe II, elles forment une exception, non parce qu'il n'y est pas question d'affaires d'État : l'aînée des deux sœurs avait quinze ans seulement en 1581 ; mais parce que Philippe II s'y montre sous

1. *Lettres de Philippe II à ses filles*. Plon, Nourrit et C<sup>o</sup>. Les lettres sont en espagnol. M. Gachard donne, à côté du texte, une traduction aussi fidèle que possible.

l'aspect presque souriant d'un maître indulgent qui se laisse gronder par des domestiques dévoués, d'un bon papa tendre et attentif pour ses enfants. Ce politique et ce fanatique avait très bon cœur. Ses filles héritèrent de lui ses meilleures qualités ; elles ne furent pas seulement des princesses habiles dans l'art de régner, mais aussi des épouses dévouées, aimantes et aimées.

Une nouvelle publication de M. Albert SOREL nous ramène sur le terrain mobile et hasardeux de la diplomatie. On sait quels services a déjà rendus la Commission des Archives instituée auprès du ministère des affaires étrangères. Un inventaire des anciens fonds a été commencé ; on a décidé en outre de publier un recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis le traité de Westphalie jusqu'à la Révolution française. Divers érudits se sont partagé les États européens : à M. Baschet est échue l'Angleterre, à M. Lavisso la Prusse, à M. Rambaud la Russie, Rome à M. Hanotaux, etc. M. Albert Sorel s'est chargé de l'Autriche ; de là le volume très substantiel que nous annonçons ici (Félix Alean). Toutes ces instructions n'ont pas sans doute la même importance ; certaines, au contraire, comme celles qui furent données par Mazarin au président Colbert en 1660, ou par Torey au comte du Luc en 1713, ou par Vergennes au marquis de Noailles en 1783, offrent le plus vif intérêt ; ce ne sont pas des pièces officielles écrites pour dissimuler savamment la vérité ; après une guerre pendant laquelle les rapports diplomatiques avaient été interrompus, après une paix qui avait plus ou moins modifié les situations respectives des États, il fallait rappeler au nouveau représentant de la France les principes et les traditions de la politique française ; aussi plusieurs de ces instructions sont-elles des pages d'histoire de premier ordre. Dans son introduction, M. Sorel montre quelle a été cette politique traditionnelle à l'égard de l'Autriche ; c'est le traité de Westphalie qui en est la base ; c'est à lui qu'on revient après les traités d'Utrecht, même après l'alliance de 1756. C'est la politique d'équilibre, dont la France pouvait tirer tant d'avantages, lents mais sûrs, et que la France détruisit de ses propres mains, à son grand détriment.

OUVRAGES DIVERS. ANTIQUITÉ. — Depuis que les questions d'institutions ont pris une place prépondérante dans les nouveaux programmes de l'enseignement supérieur, élèves et professeurs souhaitent de bons manuels qui facilitent l'étude ou l'enseignement de ces matières souvent difficiles. Pour les antiquités romaines, nous avons l'excellent manuel de Willems et l'ouvrage très méritoire, aujourd'hui terminé, de M. Mispoulet ; pour les antiquités grecques nous sommes plus pauvres. On ne peut sans danger mettre en les mains des étu-

dians le livre de M. Robiou, dont nous avons loué la bonne intention, mais dont l'exécution laisse trop à désirer. A cet égard, l'Allemagne nous offre les plus grandes ressources; mais tout le monde ne peut pas lire facilement l'allemand; aussi les traductions des livres les plus autorisés au delà du Rhin doivent-elles être accueillies avec faveur. C'est ainsi que M. TRAWINSKI a publié le t. I d'une traduction de *La vie antique des Grecs et des Romains*, par Guhl et Koner (J. Rothschild); cette 1<sup>re</sup> partie est consacrée à la vie des Grecs. M. O. Riemann a bien voulu se charger de revoir et d'annoter cet excellent manuel, et M. Albert Dumont de le présenter au public français. La lecture en est attrayante autant qu'instructive, et le livre, élégamment imprimé, est illustré avec beaucoup de goût de dessins exclusivement empruntés à l'antiquité. Quant aux institutions politiques, administratives, juridiques, religieuses de la Grèce, nous allons bientôt avoir sous la main une traduction du célèbre manuel de SCHÖEMANN, par l'habile traducteur du *Cosmos*, M. GALESKY (Alph. Picard). Le t. I, qui paraîtra sans doute en même temps que ces lignes, comprend les deux premières parties de l'original : 1<sup>o</sup> la Grèce homérique; 2<sup>o</sup> la cité grecque avec ses trois sections : caractère général de la cité grecque; documents historiques sur la constitution des États particuliers; constitution des principaux États de la Grèce : Sparte, la Crète, Athènes. Le traducteur a pris soin d'ajouter un certain nombre d'indications bibliographiques sur certains ouvrages ou articles parus en France, et non mentionnés par Schœmann. Cette traduction nous permettra d'attendre avec patience le manuel des Antiquités grecques que nous promet un des plus distingués parmi les anciens élèves de notre école d'archéologie à Athènes.

Nous nous contenterons de mentionner les deux nouveaux volumes que le vice-amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE vient de publier sur les campagnes d'Alexandre (Plon et Nourrit) : *l'Asie sans maître* (t. II) et *l'Héritage de Darius* (t. III). L'auteur, sans y faire parade d'érudition, expose à son tour ces grands événements avec la pénétration d'un homme du métier, habile à la fois dans la guerre et dans la diplomatie. C'est une simple causerie, mais où les vues ingénieuses ne manquent pas.

M. R. DE LA BLANCHÈRE est au contraire un érudit, et des plus distingués. Les deux ouvrages qu'il vient de présenter sous la forme de thèses pour le doctorat ès-lettres : *Terracine, essai d'histoire locale*, et *De rege Juba, regis Jubae filio* (Thorin), sont le fruit de longues études et de voyages archéologiques, soit dans les Marais Pontins, soit dans le cœur de l'ancienne Maurétanie; ce ne sont d'ailleurs, l'auteur nous le signifie nettement lui-même, que des promesses.

Ainsi son étude sur Terracine n'est qu'un chapitre d'un travail d'ensemble sur la Via Appia et les terres Pontines. L'auteur n'aime pas les routes battues ; les pays déserts ou dépeuplés l'attirent pour peu qu'il s'y rattache de grands noms et de grands souvenirs. Il nous en retrace l'histoire avec la science d'un archéologue armé des meilleures méthodes, avec l'enthousiasme d'un littérateur que touchent les beautés tristes ou sauvages d'une nature souvent peu hospitalière. Nous ne pouvons à ce propos passer sous silence un fait que l'auteur signale à la fin de la préface de sa thèse latine et qui a, paraît-il, excité une juste émotion en Sorbonne. Qui le croirait en effet ? Les antiquités romaines, qui abondent sur notre terre d'Afrique, sont actuellement en proie à un véritable pillage. L'insouciance des uns, la rapacité des autres font disparaître chaque année des œuvres d'art, des inscriptions précieuses. Il est grand temps que l'État prenne souci de ces richesses nationales. On protège en France aujourd'hui les monuments mégalithiques que les Gaulois nos ancêtres n'ont sans doute pas construits, et l'on ne prendrait aucun soin pour préserver les vénérables témoins de la civilisation romaine en Afrique ! Héritiers des Romains dans ce riche pays, pouvons-nous voir, sans protester, détruire même leurs ruines ?

La bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts (A. Quantin) nous fournira sans peine la transition de l'antiquité aux temps modernes. Si la *Mythologie figurée de la Grèce*, par M. Maxime COLLIGNON, œuvre d'un goût très sûr, autant que de science discrète, nous retient dans l'Orient ancien, l'*Art byzantin*, par M. Ch. BAYET, nous mène jusqu'au XIII<sup>e</sup> s. ; les *Monnaies et Médailles*, par le regretté Fr. LENORMANT, jusqu'à nos jours. On peut reprocher au dernier de ces ouvrages de passer beaucoup trop vite sur la période moderne, à celui de M. Bayet d'exagérer l'influence exercée par l'art byzantin sur l'Occident ; mais ce sont des œuvres faites de main d'ouvrier par des érudits qui connaissent à fond les parties essentielles du sujet traité. Les historiens devront surtout tenir grand compte du livre de M. Bayet ; ils y apprendront ce qu'il y a d'original, de créateur dans l'art prodigieusement divers de l'empire romain d'Orient, et ils apprécieront avec plus d'équité une civilisation qui a produit tant d'œuvres remarquables.

MOYEN ÂGE. — Ces dernières semaines nous ont apporté sur l'histoire du moyen âge plusieurs travaux considérables (Alph. Picard). Citons d'abord l'*Émigration bretonne en Armorique*, du V<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle de notre ère, par M. J. LOTU. Dans cette étude, qui est une thèse pour le doctorat ès-lettres, l'auteur a de nouveau cherché la solution d'un problème très délicat : quelle est l'origine de nos Bretons armo-



ricains<sup>1</sup> ? Les populations celtiques de la petite Bretagne ont-elles été romanisées comme celles du reste de la Gaule et, dans ce cas, d'où viennent nos Bretons actuels ? On est généralement d'accord pour admettre qu'ils descendent des Bretons gallois ou cornouans qui émigrèrent lors de la conquête anglo-saxonne, mais la démonstration n'en avait pas été encore méthodiquement entreprise. M. Loth nous la donne-t-il ? Non, sans doute, pour ceux qui demandent en histoire des solutions rigoureuses. Les textes que l'on peut invoquer ne sont pas en effet de nature à fournir des preuves invincibles : ce sont des écrivains suspects, comme Nennius ou Gildas, les chartes du cartulaire de Redon, très postérieures, les vies de saints, dont la critique n'a pas encore été faite, les noms de lieu que les celtisants commencent seulement à étudier avec une méthode vraiment scientifique. Plus d'une fois, l'auteur est obligé d'aller demander à la littérature des Bretons insulaires des renseignements sur l'état social et politique des Bretons du continent. Tout un chapitre, par exemple, sur l'état des terres et des personnes de Bretagne au <sup>v</sup>e s. (§ 2 du chap. III), et ce n'est pas un des moins intéressants du livre, est fait à l'aide de textes juridiques ou poétiques du <sup>xi</sup>e s. environ, l'auteur admettant comme un fait non discutabile qu'il n'y a pas de différence essentielle entre les mœurs des Bretons insulaires du <sup>xi</sup>e s. et ceux des Bretons continentaux du <sup>v</sup>e s. A notre avis, les arguments de M. Loth ne prouvent pas sa thèse, mais ils la rendent très vraisemblable ; sa démonstration persuade, si elle ne convainc pas. Ajoutons qu'il y a d'ailleurs d'excellents chapitres : ainsi sur l'Eglise bretonne et sur la création des évêchés bretons. M. Loth réunit deux qualités indispensables dans les études du genre de celles-ci ; c'est un historien (le judicieux emploi qu'il fait des Vies de saints le prouve) ; c'est aussi et surtout un philologue. — Nous ne pouvons quitter les peuples celtiques sans citer au moins le nouvel ouvrage de M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE : *Le Cycle mythologique irlandais et la mythologie celtique* (Thorin) ; le chapitre xv sur la croyance et l'immortalité de l'âme en Irlande et en Gaule pourra servir de commentaire à certains passages très controversés de César et de Lucain. On connaît du reste la compétence particulière de l'auteur dans ces études que ses publications multipliées finiront par faire entrer dans le patrimoine intellectuel de notre pays.

Il y a longtemps qu'on n'a publié chez nous un ouvrage aussi

1. Il faudrait dire Arémoricains. Voyez la thèse latine de M. Loth : *De vocis Aremoricae usque ad VI p. Chr. saeculum forma atque significatione*. Rennes, Baraise.

remarquable que l'*Histoire des Institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens (987-1180)*, par M. Achille LUCHAIRE (Alph. Picard, 2 vol.). C'est un livre préparé de longue main ; l'auteur a étudié avec un soin extrême tous les documents contemporains, les chroniques, et surtout les chartes ; il les a pour ainsi dire disséqués avec une passion d'anatomiste, et il y a retrouvé la vie. Véritable chef-d'œuvre d'érudition, c'est aussi une œuvre singulièrement attachante. Quel était le caractère de la royauté capétienne au début, quels étaient ses organes, quels rapports entretenait-elle avec les différentes classes de la société ? M. Luchaire nous l'expose avec beaucoup de netteté, sans nul parti pris, avec cette probité de l'historien qui se résigne à hésiter quand il n'est pas sûr, à ne pas savoir quand il ignore. Il montre fort bien qu'à ses débuts même le caractère essentiel de cette royauté est celui d'une monarchie absolue ; qu'à cet égard il n'y a pas de différence à établir entre les prérogatives des premiers Capétiens et celles des Carlovingiens ; que la révolution de 987 a eu pour effet, non pas tant de séparer les intérêts français des intérêts allemands ou de marquer le triomphe de la féodalité par l'avènement d'un des plus puissants seigneurs de la France, que de rendre à l'idée monarchique toute son ancienne force. Cette royauté n'est point une « monarchie féodale, » c'est un pouvoir de droit divin ; c'est l'Église qui l'a restaurée et qui en est le plus ferme appui ; elle s'est établie contre le vœu de la féodalité et s'est fortifiée à son détriment. Le XI<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> s. reproduisent donc le spectacle que nous donnent le VI<sup>e</sup> s., sous Clovis et ses fils, et le IX<sup>e</sup> sous Charlemagne ; c'est la lutte de l'idée de l'État romain et chrétien contre l'anarchie féodale. C'est ainsi que les trois dynasties de nos rois se rattachent l'une à l'autre, et que la raison des institutions du XII<sup>e</sup> s. doit être cherchée dans les siècles antérieurs, comme du reste on trouve au XII<sup>e</sup> s. les germes de tous les développements ultérieurs : administration royale, affaiblissement de la noblesse, organisation des villes, états généraux, etc. On ne pourra désormais étudier avec fruit les institutions de l'ancien régime sans recourir à l'œuvre magistrale de M. Luchaire. On peut lui appliquer ce que l'auteur dit lui-même des *Établissements de saint Louis*, publiés par M. Viollet : c'est un livre qui fera époque.

Avec M. Luchaire, nous ne quittons pas le solide terrain du réel. *La Chevalerie*, par M. Léon GAUTIER (Palmé), nous entraîne dans le monde de la poésie. Qu'est-ce, pour le savant et enthousiaste professeur de l'École des Chartes, que la chevalerie ? C'est, dit-il lui-même, « moins une institution qu'un idéal ; » c'est « la forme chrétienne de la condition militaire ; le chevalier, c'est le soldat chrétien » (p. 2).

Elle n'a rien de commun avec la féodalité; celle-ci est devenue promptement héréditaire; la chevalerie, au contraire, ne l'a jamais été (p. 24). Sa véritable origine, c'est la remise des armes d'après l'ancien rit des Germainis modifié par l'Église. Son apogée fut au XII<sup>e</sup> s.; « c'est au XIII<sup>e</sup> s. que se manifestent les premiers symptômes d'une véritable decadence. Les romans de la Table ronde peuvent être considérés comme une des œuvres qui ont hâté sa fin » (p. 90). Comme l'épopée homérique nous fait connaître la plus ancienne civilisation de la Grèce, les chansons de Geste nous initient aux mille détails de la vie chevaleresque, qu'elles puisent dans la réalité, embellie sans doute, mais vraie au fond; Roland dans la légende, Godefroi de Bouillon dans l'histoire, voilà les types véritables du soldat chrétien. Ne parlez pas à M. Gautier des idées, des mœurs différentes que révèlent, à l'époque même où il entend se renfermer, les romans de la Table ronde; nulle part dans son livre vous ne trouverez le tableau ni même l'esquisse de la vie galante, de la « courtoisie » comme celle qui est déjà toute formée autour d'Aliénor d'Aquitaine et de sa fille Marie de Champagne<sup>1</sup>. De cela, M. Gautier ne veut rien savoir; il réproche cette littérature amollissante, ces mœurs raffinées qui deviennent promptement bizarres ou grotesques. Don Quichote l'indigne et l'afflige. Sans doute il exalte le glorieux mutilé de Lépante, le soldat chrétien qui combattit si bravement l'Infidèle; mais il reproche à Cervantes son œuvre immortelle presque comme une mauvaise action. Il ne veut pas quitter les nobles régions de l'idéal et se déclare satisfait si la lecture de son livre « fait des chevaliers. » Restons donc avec M. Gautier sur son propre terrain; non sans profit, car il a écrit sur la chevalerie un livre des plus remarquables, où l'auteur des *Épopées françaises* a montré une fois de plus quelle connaissance profonde il possède de notre vieille poésie épique; il en a extrait le suc et la moelle. Son texte, si l'on néglige certaines formes de composition et de style qui ont plutôt l'allure du roman<sup>2</sup>, plait autant qu'il instruit. Ses notes sont une mine de renseignements précieux; on y trouvera même de véritables dissertations, par exemple sur l'âge de la majorité (p. 244), sur les matières enseignées aux enfants dans les écoles (p. 449), sur la dot et le douaire (p. 357), sur le costume des hommes et des femmes (401-417), sur l'armement militaire (705-738), etc., même (p. 177

1. Voy. dans la *Romania*, XII, 523, ce qu'en a dit M. G. Paris.

2. De même que certaines illustrations appartiennent avec excès au domaine de la fantaisie. Très savant livre auquel on a eu le tort, à notre avis, de donner l'apparence banale d'un livre d'étrennes. Ajoutons que le format, un monumental in-8, est peu maniable, et qu'il n'y a pas d'index.

et suiv.) un traité élémentaire de fauconnerie aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> s. Nous ne possédons certainement pas un autre livre en français où tout un côté de la vie au moyen âge soit peint avec autant de couleur, de sincérité et d'élévation.

ÉPOQUE MODERNE. — Depuis quelque temps, chaque nouvelle année nous apporte de bons et beaux livres sur l'histoire de la Renaissance. La bibliothèque internationale de l'art, publiée sous la direction de M. Eug. Müntz, s'est enrichie récemment de plusieurs nouveaux volumes : *Les Historiens et les Critiques de Raphaël*, par M. MUNTZ (Rouam et Hachette); *la Gravure en Italie avant Marc-Antoine*, par le vicomte H. DELABORDE; *Claude Lorrain, sa Vie et ses OEuvres*, par M<sup>me</sup> Mark PATTISON; enfin *les Della Robbia*, par M. J. CAVALLUCCI et M. Emile MOLINIER (Rouam). Dans ces publications, ce n'est pas seulement Claude Lorrain qui intéresse la France; deux Della Robbia, Luca et Girolamo, furent, l'un « maître maçon, » l'autre « maître émailleur et sculpteur » de François I<sup>er</sup>; leur nom reste attaché à la construction et à la décoration du château de Madrid, au bois de Boulogne, et doit être associé à celui de Philibert Delorme. Girolamo a aussi travaillé à Fontainebleau et à la sépulture des Valois à Saint-Denis; sa famille demeura chez nous et y fit une assez belle fortune. A la liste déjà longue de ses brillantes productions, M. Charles YRIARTE ajoute *la Vie d'un patricien de Venise au XVI<sup>e</sup> s.* (J. Rothschild). Il y a dix ans déjà, l'Académie française couronnait ce livre que l'auteur nous rend aujourd'hui avec la riche ornementation artistique qu'il méritait. On sait en effet que ce patricien n'est autre que Marc-Antonio Barbaro (1517-1595), membre du grand Conseil et du Sénat, ambassadeur en France en 1564-64, à Constantinople à la veille de la bataille de Lépante, à Rome en 1585, provéditeur au sel et à l'arsenal, délégué à la construction du Rialto, etc. Les travaux qu'il fit exécuter jadis à sa villa de Mazère occupèrent Paul Véronèse; son frère, Daniel Barbaro, a dirigé les travaux de décoration et donné lui-même le dessin général des plafonds de la salle des séances du Sénat. M. Yriarte nous promène au milieu de cette existence de plaisirs et d'affaires; avec un grand luxe de détails puisés aux archives des Frari, il nous expose l'organisation de ce gouvernement aristocratique, si ingénieusement pondéré qu'il continua d'être respecté alors même qu'il eut cessé d'être redoutable. L'historien curieux des institutions politiques, ceux qu'intéresse le tableau des civilisations raffinées maintenant disparues, les amateurs et les artistes liront ce livre avec intérêt; les détails saillent trop souvent hors du cadre, mais il est telle riche étoffe où la broderie ne paraît pas superflue. Signalons enfin une excellente notice sur *les Portraits aux crayons des*

*XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s. conservés à la Bibliothèque nationale, 4525-4646*, par M. Henri BOUCHOT (Paris et Poitiers, Oudin). Dans son importante introduction, l'auteur fait l'histoire des divers recueils de portraits au crayon que possède notre riche dépôt de la Bibliothèque Richelieu. La comparaison prudente, minutieuse et répétée de ces productions, autrefois dédaignées, d'un si grand prix aujourd'hui, lui a permis, dans la plupart des cas, de les attribuer avec certitude à tel ou tel artiste trop souvent anonyme. Il rend ainsi à chacun ce qui lui est dû. Les historiens lui en sauront au moins autant de gré que les amateurs. La plupart de ces portraits sont en effet ceux de personnages historiques, et ils aimeront à trouver, dans le nom de l'auteur ou au moins dans l'époque où ils ont été dessinés, une garantie de leur ressemblance. Un charmant dessin de Marie Touchet, maîtresse de Charles IX, et un des très rares portraits de Henri IV jeune ornent ce beau volume; ce dernier même est comme une trouvaille, puisque jusqu'à M. Bouchot il était resté anonyme.

Les lecteurs de la *Revue historique* n'ont pas oublié l'étude que M. le vicomte G. d'AVENEL nous a donnée sur la noblesse française à l'époque de Louis XIII. Ce n'était que le fragment d'un travail plus général dont les deux premiers volumes viennent de paraître, sous le titre un peu trompeur : *Richelieu et la Monarchie absolue* (Plon, Nourrit et C<sup>ie</sup>). L'ouvrage se compose de trois parties, dont chacune aurait pu faire l'objet d'un volume séparé : 1<sup>o</sup> le roi et la constitution; 2<sup>o</sup> la noblesse et sa décadence; 3<sup>o</sup> administration générale, finances. Disons-le tout de suite : la première partie, heureusement la plus courte, est un véritable contre-sens historique. Comme si M. d'Avenel n'avait étudié l'histoire de notre pays que dans les écrits des parlementaires du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> s., il juge avec plus d'injustice<sup>1</sup> encore que de passion l'œuvre du grand ministre de Louis XIII. Pour lui, l'histoire de France se divise en deux parties, que sépare un profond abîme creusé par la main révolutionnaire du cardinal : avant Louis XIII, c'est l'époque de la monarchie *traditionnelle*, respectueuse de tous les droits, parlementaire (par les rapprochements très forcés qu'il institue avec le Parlement d'Angleterre, il semble que M. d'Avenel entende ce mot dans un double sens), pour un peu, il dirait constitutionnelle; après, il n'y a plus rien : Richelieu a ébranlé ou détruit toutes les libertés, les privilèges les plus respectables : c'est la monarchie *absolue* qui ne souffre plus aucun contrôle, et à laquelle rien ne pourrait faire contre-poids. Ce sont les rigueurs imméritées

1. M. d'Avenel met hors de cause la politique extérieure de Richelieu, qu'il trouve admirable.

et impolitiques de Richelieu qui ont amené la décadence de la noblesse française; son inintelligence financière a puissamment contribué au désordre inouï des finances aux deux derniers siècles. Une vue aussi paradoxale de l'histoire ne mériterait même pas la peine d'être relevée, si l'ouvrage de M. d'Avenel ne s'imposait pas par d'autres côtés à l'attention des historiens. En effet, tout ce qu'il dit sur la situation de la noblesse, sur ses prétentions, son esprit, ses mœurs, ses revenus, ses dépenses, est puisé aux meilleures sources et plein de détails piquants et instructifs; enfin les études sur la valeur monétaire et le pouvoir de l'argent, les contributions directes et indirectes, les recettes ordinaires et extraordinaires, la dette publique, les dépenses de la royauté, sont d'excellents chapitres d'histoire économique; l'auteur y a mis à profit un très grand nombre de documents d'archives, qui donnent à cette partie de son livre toute la saveur de la nouveauté. Nous ne pouvons que l'encourager à poursuivre ces recherches d'économie politique et sociale où il porte une pénétration peu ordinaire.

On ne trouvera pas cette regrettable inégalité de composition dans le livre de M. Jules Roy sur *Turenne, sa vie et les institutions militaires de son temps* (G. Hurtrel). Là, pas de parti pris, tout est calme, uni, tempéré; l'auteur a étudié son sujet avec soin; il a même, dans le chapitre sur « Turenne homme d'État, » ajouté à ce que nous savions sur l'illustre maréchal, il a utilisé largement les travaux de ses devanciers, et l'indique avec un scrupule qui n'est pas si rare qu'on ne puisse le signaler; son livre illustré avec beaucoup de goût<sup>1</sup>, imprimé avec élégance, est un beau livre d'étrennes. Les questions techniques y sont seulement effleurées, comme il convenait à un livre écrit à l'adresse du grand public; l'auteur se réserve de les étudier plus à fond<sup>2</sup> dans un autre travail, où il publiera les nombreuses pièces inédites qu'il a réunies sur son héros.

Nous passons sans transition à l'époque révolutionnaire avec la biographie de *Romme-le-Montagnard*, par M. Marc de VISSAC (Clermont-Ferrand, Dilhan-Vivès). Bien qu'écrite d'un style légèrement emphatique, cette étude n'est pas sans valeur; le biographe avait à sa disposition un grand nombre de pièces inédites: le journal

1. L'auteur a été aidé pour l'illustration du livre par M. Bouchot, de qui nous parlions tout à l'heure. Mais ce n'est certainement pas lui qui a fait insérer certaines chromolithographies et certains portraits « composés » par un artiste de notre époque. Nous voudrions que l'illustration des livres sérieux restât partout sérieuse.

2. Il fera bien alors de consulter la biographie de R. Montecuccoli, le célèbre adversaire de Turenne, par le marquis Campori. Voy. *Rev. Hist.*, XI, 196.

des voyages de Romme, qui fut pendant dix ans précepteur du fils d'un comte russe, Paul de Strogonoff, sa correspondance, etc. Il en a tiré un bon parti. Romme fut un des plus fanatiques parmi les Montagnards, mais aussi un des plus honnêtes; sa vie a toujours été pure et droites ses intentions. Son caractère n'attire pas la sympathie, mais force le respect. — C'est de la pitié qu'inspire le sort de Louis XVII, à ceux-là surtout que peut encore intéresser, après tant d'écrits récents et de polémiques non apaisées, la question de la mort du malheureux enfant. Comme M. de la Sicotière, M. CHANTELAUZE croit fermement que le dauphin est mort au Temple; deux dépositions du commissaire civil Damont, témoin oculaire, sur la mort de Louis XVII, sur son autopsie et sur ses funérailles (dépositions faites, notons-le, en 1817, vingt-deux ans après les événements écoulés), ont été retrouvées par lui aux Archives nationales, et il en a pris texte pour raconter à nouveau toute la vie, la prison et la mort du jeune prince (Firmin Didot). Comme dans les autres ouvrages de l'auteur on trouvera dans celui-ci un judicieux emploi des travaux antérieurs et des documents nouveaux. Quant à la question controversée, nous n'aurons garde de nous y engager; disons seulement qu'il nous paraît invraisemblable (car jusqu'ici aucun argument irréfutable n'a été produit) que le dauphin ne soit pas mort en prison. Ceux que la question pourrait encore passionner trouveront dans les articles du *Curieux*, sous la plume savante de M. Nauroy, une critique très vive du livre que nous nous contentons d'annoncer aux lecteurs. Nous ne ferons aussi que signaler le gros ouvrage de M. DE CARDONNE sur *l'Empereur Alexandre II* (Jouvet et C<sup>ie</sup>); c'est une biographie fort consciencieuse et détaillée; l'histoire militaire y est traitée avec un soin particulier; quoique l'auteur ne donne aucune référence, il paraît généralement bien informé. Une longue introduction historique résume la politique intérieure et extérieure de la Russie depuis la mort d'Alexandre I<sup>er</sup>. Enfin sous ce titre : *Les Grandes Épouses*, M. DE LESCURE a publié (Firmin Didot) une série d'études morales et de portraits d'histoire intime, qui commencent à Marguerite de Provence, femme de saint Louis, pour finir avec la vicomtesse de Châteaubriand. Ce livre pourra plaire aux jeunes personnes pour lesquelles il a été écrit.

HISTOIRE LOCALE. — M. Th. CHAVOT a composé, d'après de nombreux documents d'archives, *la Géographie historique du Mâconnais*, avec le dictionnaire topographique de l'arrondissement de Mâcon (Paris, Champion; Mâcon, Belhomme). C'est un utile dépeuplement dont il y a lieu de tenir compte. La monographie de M. l'abbé DUMAINE sur *Tinchebray et sa région au bocage normand*, t. I (Champion), n'a

d'importance que pour l'époque moderne; les dix premiers chapitres auraient gagné à être fort abrégés; au contraire, depuis le moment où Tinchebray entre avec le comté de Mortain dans la maison de Montpensier, au xv<sup>e</sup> s., l'auteur a recueilli, surtout pour les xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> s., bon nombre de pièces d'archives dont il a su tirer un bon parti. On souhaiterait seulement que l'histoire municipale de la ville eût été mieux mise en relief. On ne peut adresser à M. le comte de TOULGOET-TRÉANNA le même reproche à propos de *l'Histoire de Vierzon et de l'abbaye de Saint-Pierre* (Alph. Picard); il a, au contraire, et nous l'en approuvons, très nettement distingué l'histoire féodale de Vierzon jusqu'à sa réunion au domaine de la couronne en 1370, et l'histoire municipale de la ville. Le plus ancien document écrit concernant la commune de Vierzon est de 1308; mais c'est seulement à partir de 1423 que l'auteur a pu dresser la liste presque complète des « esleus au gouvernement de la ville. » A l'aide des archives municipales, il en a raconté l'histoire du xv<sup>e</sup> s. jusqu'en 1415; mais il n'a pas fait une étude spéciale des institutions locales. Dans la première partie, on s'étonne aussi que l'auteur ait accueilli la fable de l'influence bienfaisante exercée par Agnès Sorel sur Charles VII; depuis les travaux de M. de Beaucourt, il n'est plus permis de l'admettre dans un livre sérieux, et celui dont nous parlons mérite assurément ce qualificatif. Cinquante-trois pièces sont publiées en appendice, dont le cahier des doléances du tiers état de Vierzon en 1789.

*La vie agricole sous l'ancien régime en Picardie et en Artois*, par le baron A. DE CALONNE (Guillaumin), peut être considérée comme faisant suite à l'ouvrage du même auteur sur la *Vie municipale au XV<sup>e</sup> s. dans le Nord de la France*. Ce n'est pas un livre d'érudition bien profonde; l'auteur a copié dans divers dépôts d'archives un certain nombre de pièces curieuses sur l'économie rurale aux deux derniers siècles; à l'aide de ces documents et de quelques ouvrages modernes, il a rédigé sur l'état de l'agriculture depuis Colbert, sur la police et les mœurs dans les campagnes picardes et artésiennes une série de chapitres agréables et instructifs. — *Le tiers état d'après la charte de Beaumont et ses filiales*, par M. Edouard BONVALOT (Paris, Picard; Metz et Nancy, Sidot), est un livre d'une bien plus grande portée. Comme les établissements de Rouen se sont répandus dans toute la France du nord et de l'ouest, la charte accordée par l'archevêque de Reims à Beaumont-en-Argonne (1182) a été successivement appliquée à plus de 500 localités grandes et petites de la Champagne, de la Lorraine, du Luxembourg, etc.; elle a créé un type spécial de bourgeoises municipales que M. Bonvalot a étudié avec



beaucoup de soin et de succès. Ses recherches, très étendues, ont été très fructueuses, et, au texte restitué de la charte de Beaumont, il ajoute un grand nombre de chartes communales qui en procèdent plus ou moins directement. De ces textes nombreux et bien choisis, il a tiré toute une série d'études sur les institutions municipales, l'état des personnes et des terres, les finances, la législation, etc., dans nos provinces de l'Est, depuis le xii<sup>e</sup> s., où commence l'influence de la charte de Beaumont, jusqu'au xv<sup>e</sup> où elle cesse. On pourrait souhaiter une exposition plus serrée, une plus rigoureuse exactitude dans les considérations qui remplissent tout le premier chapitre ; mais il est certain que nous avons affaire ici à un travail considérable où l'on apprend beaucoup.

On n'a guère étudié jusqu'ici d'une manière vraiment critique l'histoire moderne des anciennes villes de communes. Qu'une pareille étude, cependant, puisse offrir plus qu'un simple intérêt local, M. Charles NORMAND l'a montré dans un travail sur *Saint-Quentin et la royauté aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s.* (Champion). C'est qu'à cette époque, et surtout à partir de Louis XIV, la royauté applique aux administrations communales des règles très générales ; depuis Colbert, il se forme peu à peu une sorte de code municipal, qui varie étrangement, il est vrai, selon les époques, mais qui est le même presque partout à la fois. Ce qui se passe à Saint-Quentin se passe également dans les principales villes du royaume. La ville a sans doute son organisation particulière, mais l'histoire de ses rapports avec l'État appartient à l'histoire générale. C'est probablement même ce qui a décidé M. Normand à donner pour titre principal à son livre : « Étude sur les relations de l'État et des communautés aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, » tandis qu'en fait il traite surtout l'histoire de Saint-Quentin. Le titre n'indique donc pas exactement le contenu de l'ouvrage ; il en contient les conclusions. L'auteur les expose d'ailleurs dans son introduction ; elles eussent été mieux à leur place, à notre sens, à la fin, et nous lui aurions su gré de commencer par une esquisse rapide de la constitution de Saint-Quentin jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> s. Ces critiques, du reste, ne diminuent pas la valeur réelle de ce travail, composé presque entièrement à l'aide des archives municipales de la ville, et éclairé par des vues en partie nouvelles sur l'action de la royauté. Il a clairement analysé les institutions communales, raconté avec une bonne humeur spirituelle les luttes électorales et les conflits de la municipalité avec les agents du roi, exposé la situation financière de la ville et la grande entreprise exécutée avec une modération prudente par Colbert, de liquider les dettes municipales ; surtout il a restitué au fameux édit de 1692 son

véritable caractère et montré avec la dernière évidence qu'il n'y fallait voir qu'un vulgaire intérêt fiscal<sup>1</sup>. L'État n'avait pas encore affiché un pareil dédain pour les antiques libertés communales; il vit qu'il pouvait en trafiquer sans crainte, et ne s'en fit pas faute. La royauté n'avait pas aidé les communes à naître, elle les aida beaucoup à mourir.

Ch. BÉMONT.

---

## ALLEMAGNE.

### PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE DE LA RÉFORME.

L'année 1883 ne pouvait se passer sans nous apporter une quantité extraordinaire de travaux relatifs à l'histoire de la Réforme en Allemagne; cette année, en effet, des millions de personnes ont célébré le souvenir de Martin Luther; le quatrième centenaire de sa naissance a produit et produira encore de nombreux travaux historiques; il fournira l'occasion de donner une édition critique des œuvres de Luther, qui a été confiée aux soins intelligents de M. J.-K.-F. KNAAKE, docteur en théologie<sup>2</sup>; il a décidé la formation d'une société spéciale pour l'histoire de la Réforme, dont le président sera M. J. Kœstlin, le biographe de Martin Luther.

A part une seule exception, nous nous réservons de rendre compte plus tard, et quand on pourra les embrasser d'un regard d'ensemble, des plus importantes parmi les publications provoquées par le jubilé du Réformateur. Pour cette fois, nous devons appeler l'attention sur quelques travaux parus dans les dernières années et qui ont pour objet d'étudier l'œuvre et certains épisodes de sa vie. Ce qui a commencé à faire connaître Luther, ce qui fut le début de sa car-

1. Ce travail est une thèse de doctorat présentée à la Faculté des lettres de Paris. La thèse latine traite : *De Benjamin Prioli vita et scriptis* (Lyon, Pitrat). Priolo ou mieux peut-être Prioleau fut un agent au service de Mazarin. C'était un intrigant qui ne manquait pas de talent, mais dont la moralité, l'auteur le prouve sans peine, était fort douteuse. On sait aussi qu'il a écrit en latin une histoire de la minorité de Louis XIV qui n'est pas sans mérite. Comme dans sa thèse française, l'auteur a mis à profit de précieux documents inédits, dont les Carnets de Mazarin.

2. *D. Martin Luthers Werke. Kritische Gesamtausgabe*. Weimar, H. Böhlaus. Probeheft, 1883.

rière comme réformateur, ce fut sa lutte contre les indulgences et contre le prédicateur Tezel. Le rôle que cet homme a joué dans la vie de Luther a donné à son nom une notoriété qu'autrement il eût difficilement obtenue. Dans le camp des catholiques, on s'est efforcé de le laver des taches dont une tradition largement répandue l'a souillé, et de nous le représenter comme un caractère parfaitement honorable. Un écrit de M. Ferdinand KÖERNER réfute victorieusement cette apologie; composé par un ministre protestant, il garde trop parfois le ton du sermon; l'auteur n'est pas non plus toujours assez sévère dans le choix des autorités qu'il allègue et ne reproduit pas toujours ses sources dans leur forme originale. Il a cependant le mérite d'avoir ajouté quelques pièces manuscrites intéressantes aux matériaux déjà connus et d'avoir mis en lumière certaines parties obscures de la biographie de Jean Tezel <sup>1</sup>.

M. Ch. JANSEN s'est occupé de l'histoire de la diète assemblée à Worms en 1521 <sup>2</sup>. Ce n'est pas cependant la personne même de Luther qu'il étudie en première ligne, mais celle du légat du pape, Aleander. Il y a plus de dix ans, M. Friedrich, professeur à Munich, a publié un travail sur la diète de Worms dans les *Abhandlungen* de l'Académie des sciences de Bavière; il y avait ajouté le texte des lettres d'Aleander, d'après une copie qui se trouve à la bibliothèque municipale de Trente, et rendu par là un grand service à tous les amis de l'histoire de la Réforme. M. Jansen s'est donné la peine de revoir avec soin le travail de son devancier et il a donné la preuve manifeste qu'il laissait beaucoup à désirer. Le recueil des lettres d'Aleander, telles que Friedrich les a publiées, est très incomplet; leur forme est très défectueuse; beaucoup de fautes se sont glissées dans le texte dont elles rendent l'intelligence difficile. Malheureusement M. Jansen n'a pu collationner le manuscrit même des lettres d'Aleander. Il a surtout mis à profit un travail publié en 1798 par le théologien danois Münster qui avait trouvé les lettres d'Aleander dans la bibliothèque du Collège romain; mais, comme cet érudit s'était proposé, non d'en donner une édition systématique, mais d'écrire l'histoire de la nonciature d'Aleander, M. Jansen se voit souvent renfermé dans le domaine des conjectures. Il faut avouer qu'il s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup de pénétration; en

1. *Tezel der Ablassprediger; sein Leben und sein Wirken für den Ablass seiner Zeit*, mit besonderer Rücksicht auf kathol. Anschauungen. Frankenberg en Saxe, Rössberg, 1880, v-152 p.

2. *Aleander am Reichstage zu Worms, 1521*; auf Grundlage des berichtigten Friedrich'schen Textes seiner Briefe, zur vierten Saccularfeier von Luthers Geburt dargestellt. Kiel, Lipsius et Fischer, 1883, 72 p.

beaucoup d'endroits, il améliore le texte des lettres et attribue aux divers morceaux une date plus exacte; il découvre beaucoup d'erreurs dans le récit de Friedrich. Il a réussi à démontrer qu'Aléander n'était pas Allemand et que par conséquent rien ne justifie l'admission de son nom dans la Biographie générale de l'Allemagne. Ça et là, il admet trop facilement pour vrais les avis que ce légal envoyait à Rome; on ne peut cependant pas mettre en doute qu'Aléander n'ait eu un puissant intérêt à montrer les choses sous un certain jour favorable à ses propres désirs. Quelquefois les conjectures de M. Jansen sont trop audacieuses ou évidemment erronées. On peut espérer que la publication annoncée des *Documenta Lutherana* tirés des archives du Vatican éclaircira bien des points sur lesquels le travail de M. Jansen laisse encore planer des doutes.

Aucun des princes allemands ne fut plus vivement détesté par Aléander que le protecteur de Luther, l'électeur Frédéric le Sage, duc de Saxe. La grandeur de ce prince consiste en ceci que dans la religion il ne vit rien qui se dût imposer, mais que c'était une affaire de croyance individuelle. Aussi se gardait-il d'intervenir dans les mouvements religieux, lorsqu'ils ne troublaient pas le repos et l'ordre publics. Mais il serait tout à fait inexact de le désigner comme un partisan des doctrines de Luther. M. Th. KOLBE a récemment démontré la position prise par l'électeur au début de la réforme; à cette occasion, il a publié une série de lettres qui complètent les pièces que Førstemann avait fait autrefois paraître<sup>1</sup>. L'électeur, à ce qu'on y voit, suivait avec intérêt la lutte engagée par Luther; il le considérait comme l'ornement de son université de Wittemberg; il le protégea contre la violence; il n'empêcha pas les moines de quitter leurs couvents; il fit en sorte que le changement des cérémonies pût s'accomplir. Quant à lui, il continua de rassembler des reliques et d'honorer les saints; sa piété continua de porter le caractère de la piété du moyen âge; il n'a jamais eu la pensée qu'une nouvelle église pût s'édifier à côté de l'ancienne. C'est seulement à son lit de mort qu'il a reçu la communion sous les deux espèces. Spalatin, chargé d'affaires de l'électeur et ami de Luther, homme dont la situation n'était pas facile, n'a pas toujours exactement représenté le véritable état des choses. M. Kolbe publie une pièce remarquable émanée de cet homme et datée de mai 1523; il en ressort avec une suffisante clarté qu'à cette époque l'électeur Frédéric n'avait encore absolument rien fait pour établir le culte divin réformé. Nous ne savons s'il se serait

1. *Friedrich der Weise und die Anfänge der Reformation; eine kirchenhistorische Skizze mit archivalischen Beilagen*. Erlangen, Deichert, 1881, 75 p.

jamais rendu aux vœux de Spalatin, car c'est dans ce même mois qu'eut lieu sa mort.

C'est son successeur, l'électeur Jean, que l'on peut appeler à bon droit le premier protecteur d'une église évangélique territoriale, le premier « summus episcopus » laïque. On sait que ce prince, lorsqu'en 1530 il se rendit à la diète décisive d'Augsbourg, laissa Luther dans la forteresse sûre de Cobourg. Cet épisode de la vie du réformateur est, lui aussi, très intéressant ; quelques-unes de ses plus belles lettres datent de cette époque. On les trouve en traduction allemande, enchâssées dans une courte monographie qui ne peut avoir aucune prétention à l'originalité ni à l'érudition. L'auteur se contente, en tout et partout, de résumer le travail de M. Kœstlin, auquel d'ailleurs il a dédié le sien <sup>1</sup>. La diète d'Augsbourg tient aussi une grande place dans le tome III de l'ouvrage de M. Jean Janssen. En ce qui concerne ce volume, nous ne pouvons que répéter le jugement que nous avons porté sur les deux premiers dans la *Revue historique* (XII, 416). Nous sommes loin de méconnaître le grand soin et le talent littéraire de l'auteur ; nous pouvons dire cependant que c'est un ouvrage à tendance catholique ; et peut-être ce fait explique-t-il en partie le grand succès dont M. J. Janssen peut se glorifier. Le troisième volume offre les mêmes caractères <sup>2</sup>. Une vive polémique a éclaté entre M. Janssen et de nombreux adversaires du côté protestant ; malheureusement elle n'est pas toujours restée sur le terrain purement scientifique. L'auteur a cherché à repousser les attaques dans deux brochures qui valent la peine d'être lues, et à cette occasion il a complété son grand ouvrage sur des points qui ne manquent pas d'importance <sup>3</sup>. Il ne faut pas dissimuler que dans le parti protestant l'humaine faiblesse de l'antipathie et de la sympathie a fait plus d'une fois commettre des fautes historiques et que M. Janssen les a relevées avec une critique pénétrante et habile. Mais que penser de l'impartialité d'un auteur qui, pour n'en citer qu'un exemple, ne craint pas d'écrire : « En vérité la papauté est entrée dans le monde en même temps que le christianisme ! » (*An meine Kritiker*, p. 97.)

1. *Luther auf der Koburg*; ein Lebens- und Charakterbild nach Luthers eigenen Briefen gezeichnet, von Zitzlaff, Archidiaconus in Wittenberg. Wittenberg, Herrosé, 1882, 175 p.

2. *Geschichte des deutschen Volkes seit dem Ausgang des Mittelalters*. Bd. III ; die politisch-kirchliche Revolution der Fürsten und Städte, und ihre Folgen für Volk und Reich bis 1555. Fribourg-en-B., Herder, 1881, 733 p.

3. *An meine Kritiker* ; nebst Ergänzungen und Erläuterungen zu den drei ersten Bänden meiner Geschichte des deutschen Volkes. Fribourg-en-B., Herder, 1882, 227 p. — Ein zweites Wort an meine Kritiker. Ibid., 145 p.

Les historiens catholiques et protestants sont d'accord pour reconnaître que la guerre des Paysans est un moment critique des plus importants dans l'histoire de la Réforme en Allemagne. Aussi ne se passe-t-il pas d'année qui n'ajoute quelque chose de nouveau aux nombreux travaux sur la révolution de 1525. Le plus important des ouvrages relatifs à ce sujet que nous avons à mentionner est celui de M. Vogt sur la politique de la Bavière pendant la guerre des Paysans<sup>1</sup>. L'auteur, dont nous avons déjà parlé en termes élogieux dans notre précédent bulletin, a choisi un sujet très intéressant. Il met en lumière l'activité déployée par le chancelier bavarois Leonhard von Eck, un des hommes d'État les plus influents de son temps, et il arrive à des résultats très différents de ceux d'autres érudits. C'est surtout l'ouvrage bien connu de Jøerg : *Deutschland in der Revolutionsperiode von 1522-1526*, contre lequel M. Vogt se tourne, et il le fait avec succès. Dans ce dernier ouvrage, l'auteur avait essayé une apologie de la politique bavaroise et en particulier du chancelier bavarois Leonhard von Eck qu'on nous représente comme le sauveur de l'Allemagne dans les troubles de la Révolution, comme le fidèle champion des principes conservateurs. M. Vogt montre au contraire que la politique d'Eck eut un caractère beaucoup moins idéal. Le chancelier bavarois ne fit rien pour empêcher l'explosion de la guerre ; loin de là, il poussa la majorité de la ligue souabe à employer la force. Il entra dans cette voie en prenant uniquement pour prétexte la guerre contre les paysans, tandis qu'en réalité il ne songeait qu'à repousser le duc Ulrich de Wurtemberg. Lorsque la guerre eut été déclarée, il fit tout son possible pour diriger les affaires au profit de la Bavière et entraîna les ducs, dans leur ambition démesurée, à se faire les rivaux de la maison de Habsbourg. Sans pitié pour le peuple, dur et intrigant, il servit uniquement leurs intérêts despotiques. Les lettres qu'il leur écrivit pendant la guerre des Paysans sont publiées en appendice ; elles reflètent clairement ses machinations. Ce ne sont pas les seules sources que M. Vogt a utilisées ; ainsi il a pu tirer des archives d'Augsbourg, qu'il connaît si bien, de nombreux documents relatifs aux discussions qui eurent lieu au sein de la ligue souabe. Son livre se distingue aussi par un style excellent.

M. A. HARTFELDER a peint avec grand soin et publié dans divers recueils certains épisodes locaux de la guerre des Paysans<sup>2</sup>. Entre

1. *Die Bayerische Politik im Bauernkrieg und der Kanzler Leonhard von Eck, das Haupt des schwäbischen Bundes*. Nordlingue. Beck, 1883, xvi-489 p. Nous relèverons quelques fautes d'impression : p. 71, Balthazar Huber, au lieu de Hubmaier ; p. 197 : traité de Weinsberg, au lieu de Weingarten.

2. *Der Bauernkrieg in der Ortenau*, dans la *Zeitschrift d. histor. Vereins*

autres pièces, il a utilisé des documents tirés des archives de Karlsruhe et de Fribourg; il complète excellemment l'ouvrage bien connu de Heinrich Schreiber (*Der deutsche Bauernkrieg; gleichzeitige Urkunden*, 1863-66). C'est ainsi qu'on voit par exemple comment furent réglés, après la Révolution, les rapports des paysans avec le margrave Ernest de Bade. Il est également intéressant de savoir que les paysans de l'évêque de Spire, dans leurs négociations avec lui, déclarèrent qu'ils voulaient le reconnaître comme leur seigneur, tandis que d'autres troupes de révoltés ne voulaient être tenues qu'à l'obéissance envers l'empereur. En ce qui concerne Strasbourg, M. Hartfelder complète le t. I<sup>er</sup> de la *Politische Correspondenz der Stadt Strassburg im Zeitalter der Reformation* publiée par M. Virek. La diplomatie du conseil de Strasbourg, dont la situation n'était pas des plus faciles, à cause du voisinage du duc de Lorraine, y est mise en bonne lumière. La ville se distingua aussi par la douceur qu'elle montra envers les paysans pendant la guerre et après leur défaite.

M<sup>lle</sup> Lina BEGER a fouillé, elle aussi, les archives de Karlsruhe pour étudier avec soin le mouvement dans le voisinage du lac de Constance et en particulier les rapports de la ville d'Ueberlingen avec le soulèvement <sup>1</sup>. Une monographie semblable sur un autre terrain a été publiée par M. L. BAUMANN, plusieurs fois mentionné déjà dans la *Revue historique* parmi ceux qui connaissent le mieux cette époque<sup>2</sup>. A l'aide des « Vorderösterreichische Copialbücher, » il a pu montrer par quels moyens le gouvernement, après l'occupation de la ville de Waldshut, qui, pendant la révolution de 1524 et 1525, avait été un des centres du mouvement, avait poursuivi son but. Il se proposait de punir les coupables, de rétablir le culte catholique, de ramener et de fortifier la domination autrichienne. A cette occasion l'auteur touche çà et là aux affaires de la Suisse, sur le territoire de laquelle bon nombre de coupables s'étaient enfuis. Sans sortir de l'Allemagne, nous avons encore à mentionner plusieurs publications qui rendent plus abordables les sources relatives à l'histoire de la guerre des Paysans. C'est par exemple une réimpression de l'ouvrage bien connu de Peter Haa-

zu Freiburg, Bd. V. *Urkundliche Beiträge zur Geschichte des Bauernkrieges im Breisgau*; dans la *Zeitschrift f. Geschichte des Oberrheins*; Bd. XXXIV. *Der Bauernkrieg in der Markgrafschaft Baden und im Breisgau*; dans la *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, 1882. *Strassburg während des Bauernkrieges*, dans les *Forschungen zur d. Geschichte*, Bd. XXIII.

1. *Studien zur Geschichte des Bauernkrieges*; dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*; Bd. XXI, XXII.

2. *Zur Geschichte der Stadt Waldshut*, 1526-30, dans la *Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins*; Bd. XXXIV.

rer que tant d'historiens de cette guerre ont mis à profit. M. G. DROIXEN publie des *Materialien zur neueren Geschichte*, à l'usage surtout des séminaires historiques; l'ouvrage de Haarer forme un fascicule de ces Matériaux, augmenté d'un appendice qui sera bien accueilli<sup>1</sup>. L'édition, que nous avons autrefois signalée dans la *Revue historique* (XVIII, 410), de l'histoire de la guerre des Paysans dans la Franconie orientale par Lorenz Fries, n'est pas encore terminée, bien que le texte du chroniqueur ait déjà paru en entier; mais la première livraison, qui doit contenir l'introduction des éditeurs, les remarques et la table, manque encore<sup>2</sup>. Remarquons à cette occasion que, depuis notre dernier Bulletin, l'édition des œuvres d'Aventinus n'a pas encore été achevée; il en est paru cependant deux nouveaux volumes où l'on apprend à connaître les deux œuvres capitales de l'Hérodote bavarois : les *Annales ducum Bajoariae* et la *Bayerische Chronik*<sup>3</sup>.

Parmi les événements politiques qui mirent l'Allemagne en fermentation à l'époque de la Réforme, il s'en trouve un, la Restitution d'Ulrich de Wurtemberg en 1534, qui a trouvé dernièrement un narrateur consciencieux<sup>4</sup>. A la vérité, le récit est parfois lourd et diffus, mais le soin avec lequel l'auteur a fouillé les archives mérite de grands éloges. Déjà, il est vrai, d'autres historiens avaient mis largement à contribution les archives de Stuttgart; mais à Weimar, à Munich et surtout à Marbourg il y avait encore un riche trésor à découvrir. Les grands projets politiques, qui se concentraient alors dans les mains du landgrave Philippe de Hesse, ont été mis en lumière par M. Jacob WILLE. Philippe est le héros de son livre, sans que les faiblesses de ce prince, qu'on a souvent surfait, soient passées sous silence. Sa politique ne fut souvent que trop naïve; elle réussit une fois dans une entreprise très hasardeuse, lorsqu'il intervint dans les intrigues

1. *Peter Haarer's Beschreibung des Bauernkrieges*, 1525; nebst einem Anhang : Zeitgenössisches über die Schlacht bei Frankenhausen. Halle, Niemeyer, 1881. On trouve quelques indications biographiques sur P. Haarer par Haarfelder dans les *Forschungen zur d. Geschichte*. Bd. XXII.

2. *Die Geschichte des Bauernkrieges in Ostfranken von Mag. Lorenz Fries*, hgg. von A. Scheffer und Th. Henner; Bd. II, Liefer. 2. Würzburg, 1881.

3. *Johannes Turmair's genannt Aventinus saemmtliche Werke*. Bd. II, 1881-82; Bd. IV, 1882-83. Munich, Kaiser.

4. *Philipp der Grossmüthige und die Restitution Ulrich's von Wirtemberg*, 1526-35. Tübingue, Laupp, 1882. On a du même auteur deux dissertations : *Die Uebergabe des Herzogthums Wirtemberg an Karl V*, 1520; et *Die Uebergabe Tübingen's an den Schwabischen Bund*, 1519; dans les *Forsch. z. d. Gesch.* Bd. XXI. Cf. *Neue Berichte über die Kämpfe bei Lauffen*, dans les *Württembergische Vierteljahrshefte*. Bd. III. Philippe de Hesse joue aussi un rôle important dans le travail soigné de feu Dr W. Schomburgk sur *Die Päck'schen Hændel* dans l'*Historisches Taschenbuch*, 1882.



du chancelier bavarois L. von Eck, que l'auteur nous expose en détail. On voit comment ce diplomate corrompu chercha, pour seconder les intérêts ambitieux de son maître et lutter contre la puissance de la maison des Habsbourg, à se servir des chefs de la ligue de Smalcade. Après la conclusion du traité de Cadan, il continue de nourrir la défiance contre la maison des Habsbourg et s'efforce en même temps aussi de semer la zizanie entre les protestants eux-mêmes. Il va sans dire que souvent l'auteur touche à la politique française, puisque c'est le traité de Bar-le-Duc qui donna au landgrave de Hesse l'argent nécessaire pour l'accomplissement de ses projets. Une égale attention est accordée aux rapports de Philippe avec Zwingli et avec la Suisse réformée. Bien que la catastrophe de Zwingli se soit produite avant que la restitution du duc de Wurtemberg ait été possible, on ne peut cependant comprendre les origines de cet événement sans avoir présents devant les yeux les grands plans politiques du réformateur de Zurich.

Un jeune érudit de Zurich, le Dr H. ESCHER, a récemment consacré à ce sujet une étude spéciale, et on lui saura grâce de l'avoir agrandi en étudiant de même la politique des cantons catholiques à cette époque. Bien que M. Lenz l'ait en quelque sorte devancé dans un travail distingué paru dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, M. Escher a pu cependant réunir tant de matériaux nouveaux dans les archives de Stuttgart, d'Innsbruck, de Marbourg, de Strasbourg, de Zurich, que son travail ne nous paraît nullement superflu. Il vient d'autant plus à propos que dans ces derniers temps on a plus ardemment attaqué la politique de Zurich telle qu'elle se développa sous l'influence de Zwingli, et d'autre part glorifié sur ce point la politique de Berne<sup>1</sup>. M. Escher repousse cette glorification, sans dissimuler que Zwingli, de son côté, s'est rendu coupable d'avoir conseillé l'emploi de la violence et qu'il a en pleine connaissance de cause travaillé à ébranler les fondements de l'ancienne ligue des Eidgenossen. Il explique très bien cette conduite par la puissante influence exercée sur Zwingli par des considérations générales sur la politique européenne. Le réformateur de Zurich vit que le monde occidental était divisé en deux camps ennemis, qui, dans sa pensée, devaient inévitablement se jeter l'un sur l'autre. Il voulut livrer sur le sol de la Suisse un victorieux combat d'avant-garde ; mais il se trompa complètement dans les mesures qu'il prit et dut expier sa faute par sa mort et par la défaite de son parti.

1. *Die Glaubensparteien in der Eidgenossenschaft und ihre Beziehungen zum Ausland, vornehmlich zum Hause Habsburg und zu den deutschen Protestanten*, 1527-31. Frauenfeld, Huber, 1882.

Presque chaque année nous apporte de nouveaux écrits sur l'histoire des Anabaptistes, à laquelle les travaux de Cornelius ont donné une impulsion puissante. Dans notre dernier bulletin, nous avons à signaler un ouvrage de M. Ludwig KELLER qui, malgré certains défauts, devait être considéré comme très instructif ; le même auteur a fait de la vie et des œuvres d'un des plus nobles parmi ces sectaires l'objet d'un travail spécial<sup>1</sup>. Il s'agit de Jean Denck, un des chefs les mieux doués de ces esprits qui ne se sentaient satisfaits ni par l'église romaine, ni par la Réforme. Pour lui comme pour plusieurs autres qu'on a stigmatisés en leur infligeant l'épithète d'Anabaptistes, l'histoire a été assez injuste. Elle l'a souvent rejeté dans la catégorie de ceux dont le fanatisme farouche a produit des doctrines et des actions effroyables, et beaucoup d'erreurs se sont glissées dans nombre d'articles biographiques qui ont été consacrés à sa mémoire. Grâce aux études très étendues auxquelles il s'est livré dans les archives et les bibliothèques, M. Keller s'est trouvé en état d'effacer les souillures dont on avait couvert son héros. Il s'est acquitté de cette tâche avec un enthousiasme qui lui fait honneur et qui donne à son style un attrait tout particulier<sup>2</sup>. Il nous montre en Denck un homme doué d'un sentiment religieux d'autant plus chaud qu'il se laissa moins enchaîner dans les liens d'un parti théologique déterminé. Il analyse ses œuvres et montre combien les idées pacifiques de l'anabaptiste calomnié dépassent celles de ses calomniateurs. Denck a lutté pour l'évangile de l'amour du prochain ; la pensée de la séparation de l'Église et de l'État sommeillait dans son âme ; mais il était en avant de son siècle et put s'estimer heureux d'avoir été chassé de pays en pays jusqu'à ce que la maladie eût mis fin à sa vie à l'étranger, tandis que tant d'autres avaient rendu l'esprit sur le bûcher ou sur l'échafaud.

On doit encore à M. Keller la publication d'un ouvrage qui paraît dans les « Publicationen aus den k. preussischen Staatsarchiven » ; il traite de la contre-réforme en Westphalie et dans la région du Rhin

1. *Ein Apostel der Wiedertauffer*. Leipzig, Hirzel, 1882. Il faut ajouter aussi un petit travail très soigné de M. H. Haupt sous le titre : *Die religiösen Sekten in Franken vor der Reformation*. Würzburg, Stuber, 1882 ; il contribue à expliquer la rapide propagation de l'Anabaptisme au xvi<sup>e</sup> s.

2. L'auteur s'est trompé quand il a dit p. 115 que jusqu'en 1526 on ne peut indiquer pour les Anabaptistes aucun soulèvement ni aucune excitation à la révolte dans aucun lieu de la Haute-Allemagne. Citons un exemple qui prouve le contraire : Balthasar Hubmaier était anabaptiste ; il fut en même temps un des publicistes les plus actifs des paysans révoltés en 1525. Il a, pour ne parler que de cela, composé pour eux un manifeste, qui a fourni l'occasion de mettre le feu à beaucoup de châteaux et de monastères ; c'est ce qu'on appelle l'« Artikelbrief. »

inférieur<sup>1</sup>. L'intérêt de l'ouvrage ne réside pas seulement dans les centaines d'actes publiés intégralement ou par extraits, qui proviennent en grande partie des archives de Münster, de Dusseldorf, de Marbourg et de Munich ; l'auteur les a fait en outre précéder d'introductions pleines de faits qui les éclairent et a cherché à les relier entre eux par la trame d'une exposition historique. Comme les documents qu'il a utilisés forment trois catégories, il traite en trois livres de Clèves-La Mark et Ravensberg, de l'évêché de Munster et de l'évêché de Paderborn. L'action de la politique générale de l'Europe sur ces affaires est effleurée ; l'éditeur se rencontre souvent aussi avec M. Lossen dont le livre sur la guerre de Cologne était sous presse lorsque le sien parut.

Le travail de M. Keller a déjà suscité une réfutation ; son adversaire s'efforce de prouver que dans l'évêché de Munster la destruction de l'église catholique n'a jamais été opérée dans d'aussi grandes dimensions qu'on l'a prétendu, et qu'on n'a pas le droit de parler, en cette contrée, d'une « contre-réforme, » mais seulement d'une « lutte pour la religion catholique<sup>2</sup>. » Sans doute le travail de M. Keller demanderait des rectifications de détails et d'importants compléments ; cependant l'opinion de son adversaire paraît trop optimiste. Du moins, les protocoles des visites ecclésiastiques auxquelles il se réfère en premier lieu sont-ils des documents historiques dont il faut user avec une grande circonspection.

Le troisième volume du grand ouvrage de M. von DRUFFEL est terminé<sup>3</sup>. On ne refusera pas à cette dernière partie les éloges qu'on a pu donner aux précédentes. Nous y trouvons toute une série de documents, accompagnés d'un savant commentaire, qui offrent aussi en partie un grand intérêt pour l'histoire de France. M. von Druffel fait ainsi connaître (n° 902) pour la première fois l'original allemand du traité de Chambord, du 15 janv. 1552. Il appelle aussi l'attention de ses lecteurs sur des pamphlets rares par lesquels le gouvernement

1. *Publicationen aus den k. preussischen Staatsarchiven*. Bd. IX : *Die Gegenreformation in Westphalen und am Niederrhein*. Erster Theil. Leipzig, Hirzel, 1881. Nous avons encore à mentionner un travail de M. Keller, paru dans l'*Historisches Taschenbuch*, 1882, sous le titre : *Zur Geschichte der kathol. Reformation im nordwestlichen Deutschland, 1530-34* ; il s'y agit des tentatives faites dans le duché de Clèves pour y introduire une réforme ecclésiastique dans le sens d'Erasme.

2. *Der Kampf um die katholische Religion im Bisthum Münster nach Vertreibung der Wiedertaeufer, 1535-36*. Actenstücke und Erläuterungen zusammengestellt von Aug. Hüsing. Munster, F. Regensburg, 1883.

3. *Briefe und Akten zur Geschichte des XVIIten Jahrhunderts*, mit besonderer Rücksicht auf Bayerns Fürstenhaus. Bd. III. Munich, Rieger, 1882.

français cherchait alors à travailler l'opinion publique en Allemagne. Il n'oublie rien de ce qui peut servir à mettre en lumière les relations de l'électeur Maurice de Saxe et de ses alliés avec la couronne de France. La plus grande partie des documents publiés à la fin du volume se rapportent au traité de Passau.

Dans l'espoir que M. von Druffel publiera plus tard les actes d'un traité encore plus important, la paix d'Augsbourg de 1555, M. RITTER s'est contenté de montrer dans une simple esquisse l'esprit de ce traité, sans appuyer ses observations sur des documents inédits <sup>1</sup>. Cette esquisse n'en est pas moins le fruit des recherches les plus approfondies, qui n'ont en aucune façon porté atteinte à la clarté du récit. On ne peut malheureusement pas en dire autant des tomes III et IV de l'ouvrage de M. T. WIEDEMANN <sup>2</sup>. Sans doute ici encore l'auteur a fait preuve d'un zèle peu ordinaire et l'on ne lira pas sans en retirer le plus grand profit les extraits qu'il a tirés des protocoles des visites ecclésiastiques, des actes des consistoires, des pamphlets imprimés et d'autres documents. La biographie d'un homme qui exerça une grande influence, Melchior Klesl, le chef de la contre-réforme en Autriche et le premier ministre de l'empereur Matthias, est enrichie de beaucoup de nouveaux détails. Il y a des pages qui élucident l'histoire des mœurs par des traits fort caractéristiques. Mais, au lieu d'une exposition rapide, nous avons affaire à une « rudis indigestaque moles, » et nous sommes écrasés par la masse des détails.

Pour cette fois, nous nous contenterons de cette énumération d'ouvrages et nous prions qu'on nous excuse, si nous passons sous silence nombre de travaux qui ont été publiés dans des journaux, dans les Mémoires des Académies, dans les revues des Sociétés savantes. Comme l'a fort justement fait remarquer ici M. R. Reuss, il faudrait se trouver dans un centre bibliographique important, il faudrait avoir à sa disposition une grande bibliothèque, pour pouvoir rendre compte de tant de travaux disséminés. Il suffira de renvoyer les lecteurs aux analyses des périodiques que l'on trouve à la fin de chaque numéro de la *Revue historique*.

Alfred STERN.

1. *Der Augsburger Religionsfriede, 1555*; dans l'*Historisches Taschenbuch*, 1882.

2. *Geschichte der Reformation und Gegenreformation im Lande unter der Enns*. Bd. III : die reformatorische Bewegung im Bisthume Passau. Prague, Tempsky, 1882. Bd. IV : die reformatorische Bewegung im Bisthume Passau, im Bisthume Neustadt, im niederösterreichischen Diöcesanantheil von Salzburg und von Raab, 1884.

## COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

LE BLANT. — *Les Actes des Martyrs. — Supplément aux Acta Sincera de dom Ruinart.* — Imprimerie nationale, 1882. Extrait du t. XXX des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*. 291 p.

On sait par quels remarquables travaux M. Le Bl. a pris place au premier rang parmi les maîtres de la science des antiquités chrétiennes. Dans son recueil des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, il ne s'est pas contenté de réunir les textes, il les a fait précéder d'une introduction qui est un excellent traité d'épigraphie et qui éclaire en même temps bien des points obscurs de notre ancienne histoire. Plus récemment, dans ses *Études sur les sarcophages chrétiens de la ville d'Arles*, il a réagi avec beaucoup de raison contre les inventions trop subtiles de l'école symbolique et a fixé quelques règles fort justes pour l'interprétation des œuvres de l'art chrétien. Ainsi ses travaux ont à la fois un caractère particulier et général : en même temps qu'il étudie toute une série de textes ou de monuments, il aboutit toujours à des conclusions importantes, d'après lesquelles on peut se guider pour entreprendre de nouvelles recherches.

Ces mérites se retrouvent dans le mémoire que vient de publier M. Le Bl. et qui attirera l'attention sur des documents trop souvent négligés. Tous les historiens connaissent le recueil des *Acta Martyrum sincera* de Ruinart. Le savant bénédictin n'y avait admis qu'un nombre restreint de pièces, sévèrement choisies, qui lui paraissaient anciennes et authentiques, non point seulement dans telle ou telle de leurs parties, mais dans leur ensemble. C'était vouer à une suspicion parfois excessive tout ce que renferment les documents si nombreux qu'il avait écartés. De même qu'une légende contient souvent une part de vérité, il est bien rare qu'un document apocryphe ou de basse époque ne contienne pas quelques parcelles dont l'histoire puisse faire son profit. Ceux qui, après l'ère des persécutions, écrivirent à nouveau les passions des martyrs, soit par exercice de style, soit pour édifier les fidèles, en général n'inventaient point de toutes pièces leurs récits ; s'ils se permettaient d'y introduire des fictions, ils avaient ordinairement sous les yeux des narrations ou des actes plus anciens. Souvent même c'est à eux qu'il faut s'en prendre de la perte de ces documents primitifs ; les fidèles, peu préoccupés de critique historique, préférèrent leurs élucubrations à la simplicité des textes originaux. Ainsi ont disparu un grand nombre de ces actes des martyrs que connaissaient les chrétiens du 1<sup>er</sup> siècle. Nous ne les entrevoyons plus qu'à travers des copies imparfaites, chargées d'additions déclamatoires et de contes pieux. Quelque fâchés que

nous soyons de ne plus avoir les originaux, devons-nous renoncer à faire usage des copies même infidèles ? M. Le Bl. ne le croit point. Comme il le dit fort bien (p. 31) : « Sous la couche des inventions, les traits originaux existent, et un grand nombre d'entre eux apparaissent comme à fleur de sol. Il les faut dégager patiemment. » C'est rappeler, en cette matière, aux véritables principes de la méthode historique. Combien de fois ne sommes-nous pas réduits, pour toutes les époques du passé, à chercher dans des documents de second et de troisième ordre ce qui s'y est conservé des documents plus anciens ?

Ici l'abondance même des textes hagiographiques complique singulièrement les difficultés de la tâche. Il fallait à M. Le Bl., pour s'engager dans une pareille entreprise, non moins de patience que d'érudition ; il fallait surtout qu'il eût, dès le début, fixé les règles d'après lesquelles il comptait se conduire. « Une confrontation soutenue avec les enseignements fournis par le droit civil et criminel, avec le texte des meilleurs actes, avec les points solidement établis par le témoignage des anciens, telle est, à mes yeux, la voie ouverte pour établir le degré de créance due aux récits hagiographiques... une partie importante des actes interpolés conserve, si je peux parler ainsi, une valeur fragmentaire, » p. 5-6, et, dans les quatre chapitres qui composent l'introduction, l'auteur expose, en s'appuyant sur de nombreux exemples, la méthode qu'il convient de suivre. Il est souvent possible d'étudier de près les transformations que les hagiographes, à partir du IV<sup>e</sup> siècle, firent subir aux rédactions anciennes. Fréquemment, ce qui les préoccupe c'est d'introduire dans la narration originale des miracles qui ne s'y trouvaient pas ; ici, ils y arrivent par d'étranges contre-sens sur les mots (p. 30), là, ils donnent aux paroles des martyrs une interprétation inexacte (p. 96). Les interpolations de ce genre sont en bien des cas faciles à reconnaître. Ce qu'il est moins aisé de fixer, ce sont les parties qui méritent véritablement créance, et ici je me permettrai d'exprimer un regret. Il semble en effet que, avant de chercher des matériaux dans les *Acta Spuria*, M. Le Bl. aurait dû consacrer une notice critique particulière à chacun des documents qu'il emploie. Il en a tiré beaucoup de renseignements, mais il ne nous a pas assez mis à même d'y puiser à notre tour. Ce qui rend cette notice critique indispensable, c'est qu'il ne suffit point de trouver dans une Passion des détails de physionomie antique pour attribuer à ce document une valeur historique. En effet, les falsificateurs pouvaient inventer la vie d'un martyr, dont on savait peu de chose ou qui même n'avait point existé, en se servant d'actes authentiques d'autres martyrs : tantôt ils en copiaient des pages entières sans même changer les noms des acteurs, sauf celui du martyr ; tantôt ils en imitaient les formes, la langue, les détails. Du reste, M. Le Bl. en cite des exemples (p. 27, 31, 83) et ainsi nous met lui-même en garde. De telles œuvres l'histoire ne saurait tenir compte, et on ne peut y remarquer que l'habileté plus ou moins grande avec laquelle l'auteur a composé son pastiche. Entre ces actes et ceux qui ont conservé quelques

passages de la version primitive, la distinction est essentielle. En outre, quelques-unes des pièces suspectes datent du iv<sup>e</sup> et du v<sup>e</sup> siècle, et leurs auteurs, parlant d'événements qu'ils plaçaient au iii<sup>e</sup> siècle, ont pu appliquer des formules juridiques et des tours de langage d'aspect authentique à des faits qui ne l'étaient pas. M. Le Bl. le reconnaît fort bien, mais, comme il ne fait pas l'histoire de chacune de ces pièces, comme il n'en détermine pas la date, la constitution, les éléments divers, il reste dans l'esprit du lecteur quelque inquiétude. Sommes-nous sûrs que tel document dont il s'est servi ne doive pas être rangé dans cette catégorie de fraudes? Sans doute nous avons toute confiance dans la critique perspicace de l'auteur, mais, au point de vue des règles de méthode, ce sentiment, si bien fondé qu'il soit, ne suffit pas.

A cette objection la réponse est à prévoir : cette histoire critique de la formation des actes, s'appliquant au grand nombre de ceux dont M. Le Bl. a fait usage, serait à elle seule un ouvrage considérable. D'ailleurs M. Le Bl. s'en occupera évidemment dans le grand travail qu'il nous promet sur les persécutions (p. 41). Là, à propos de chaque martyr, il aura occasion de discuter en détail la valeur des documents qui le concernent. Dès à présent, on peut entrevoir quelques-unes des conclusions générales du vaste dépouillement qu'il a entrepris. M. Le Bl. est disposé à accorder à un grand nombre d'actes une date plus ancienne que celle qu'on leur assignait jusqu'ici. Là où Tillemont voyait des écrits du moyen âge, il reconnaît souvent des œuvres du iv<sup>e</sup> et du v<sup>e</sup> siècle. Dans sa pensée, il y eut à cette époque un travail de remaniement qui porta sur un grand nombre de textes (p. 38, 228 et passim).

L'introduction terminée, le reste du mémoire est divisé en deux sections : 1<sup>o</sup> « Traits relatifs à la suite des affaires criminelles; » 2<sup>o</sup> « Particularités diverses. »

Dans la première, M. Le Bl. examine les textes qui peuvent donner des renseignements sur les procès contre les chrétiens. On sait, par plusieurs mémoires déjà publiés, quelle est la compétence de l'auteur en matière juridique. Il y a là une restitution du drame judiciaire qui est très intéressante et très bien faite. Le personnel et l'aspect du tribunal, le détail des séances, la forme des interrogatoires, les sentences, tout est passé successivement en revue. Sur le caractère même des poursuites contre les chrétiens l'auteur renvoie à une de ses dissertations bien connue des savants ; cette délicate question n'est donc point traitée ici à nouveau.

La seconde section ne pouvait présenter la même unité que la première. Les remarques archéologiques y tiennent une plus grande place. Beaucoup sont de véritables dissertations ; je citerai parmi les plus importantes le commentaire d'un passage de la *Passio S. Mariæ*, qui donne de curieux renseignements sur les institutions municipales (p. 178 et suiv.) ; les observations relatives aux jeux de l'amphithéâtre et du cirque (p. 188 et suiv.), etc. ; comme on le voit par ce rapide

aperçu, le mémoire de M. Le Bl. n'intéressera pas seulement ceux qui s'occupent des antiquités chrétiennes, mais les historiens du droit et des institutions romaines.

Peut-être, en quelques endroits, M. Le Bl. est-il entraîné un peu loin par la finesse même de ses analyses. C'est ainsi que la mention de Socrate dans les actes de S<sup>te</sup> Anastasie (p. 258) me paraîtrait plutôt un remaniement dû à quelque lettré bel esprit. De même l'usage de recevoir sur un pan du manteau les lettres impériales n'est pas, je crois, une marque suffisante d'antiquité, car on retrouve des détails de ce genre dans le cérémonial byzantin, et d'ailleurs il est probable que, cette attitude se rencontrant sur les mosaïques, elle dut se conserver à la cour de Constantinople. Les indications relatives à la topographie et aux monuments de Rome (p. 269) ne doivent pas nous surprendre, et en tout cas on n'en peut tirer aucun argument d'authenticité, puisque les dénominations antiques citées par M. Le Bl. se retrouvent au <sup>viii</sup>e s. dans l'anonyme d'Einsiedlen, plus tard encore dans les *Mirabilia*, etc. — Au reste, quand il s'agit de l'antiquité d'une pièce, il importe de bien s'accorder sur la signification de ce terme. S'agit-il seulement de la période antérieure au <sup>iv</sup>e siècle, ou l'expression s'étend-elle aux siècles qui suivirent? M. Le Bl., en quelques endroits, a rapproché les textes qu'il étudie de témoignages de l'époque de Justinien; mais il est évident que ces comparaisons ne peuvent servir à défendre l'authenticité des passages en question, puisque le travail des remaniements et des interpolations avait depuis longtemps commencé. Dans cet ordre d'idées, les meilleures preuves sont celles qu'il est possible de tirer d'institutions et d'usages qui disparurent après l'ère des persécutions.

En résumé, la publication de M. Le Bl. est de celles qui font le plus grand honneur à la science française. Par son érudition vaste et solide, par la ferme impartialité de ses jugements, M. Le Bl. est le digne héritier de ces anciens savants dont il se déclare le continuateur, en même temps que, par la sagacité plus pénétrante de la critique, il est un des maîtres de notre école moderne. Aussi espérons-nous qu'il nous donnera bientôt cet ouvrage sur les persécutions auquel il travaille. Le mémoire dont il vient d'être question s'y rattache et nous fait entrevoir déjà quelle en sera l'importance.

C. BAYET.

---

**Le premier registre de Philippe-Auguste.** — Reproduction héliotypique du manuscrit du Valican, exécutée par A. Martelli, publiée par Léopold DELISLE. Paris, Champion, 1883, in-4°.

Les registres de la chancellerie de Philippe-Auguste sont à juste titre comptés au nombre des documents les plus précieux pour notre histoire nationale. Fréquemment cités et consultés avec grand profit par les anciens historiens, ils n'ont pas toutefois été sérieusement étudiés avant



l'année 1856, date de la publication du *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*. Le premier, M. Delisle, dans la préface de ce beau travail, a montré les rapports de ces registres entre eux, déterminé l'époque de leur rédaction et de leur exécution, et fait ressortir leur importance. Toutes les conclusions du savant auteur ont été acceptées par les érudits, et le classement de ces manuscrits reste aujourd'hui tel qu'il l'a fixé du premier coup.

On sait par un passage de la *Philippide* de Guillaume le Breton que c'est un peu après la bataille de Fréteval, perdue par lui en 1194, que Philippe-Auguste résolut de faire réunir les actes politiques et administratifs émanés de sa chancellerie ou intéressant les droits de la couronne; telle fut l'origine du trésor des Chartes, qui, soigneusement conservé et accru par Louis IX, devint sous Philippe le Bel une institution régulière, une annexe de la chancellerie royale. Les actes du règne de Philippe-Auguste furent l'objet de huit compilations différentes formant autant de registres séparés. Le premier, œuvre de Gautier le Chambrier, dit le Jeune, fut, d'après M. Delisle, terminé peu avant l'année 1200. Ce registre est aujourd'hui perdu; il est même certain que Pierre d'Étampes, auteur d'un inventaire des registres du trésor des Chartes, datant du commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, ne l'a point connu. Cette première compilation semble avoir été recopiée dans le second registre, celui que M. Delisle désigne par la lettre A. Celui-ci, en effet, se compose de deux parties: la première, transcrite vers l'an 1204, renferme des actes antérieurs à cette date, classés dans un ordre à peu près méthodique; la seconde se compose des minutes des actes royaux de 1205 à 1212; cette seconde partie est à proprement parler un registre de la chancellerie. Malheureusement, depuis plusieurs siècles déjà, ce précieux manuscrit a été soustrait du trésor des Chartes; aucun des savants français des xvi<sup>e</sup>, xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles ne paraît l'avoir consulté, et on le trouve, à la suite de nous ne savons quelles aventures, entre les mains du baron Stosch, à Florence, en 1740. Ce dernier possesseur le céda à la bibliothèque Vaticane, où il porte aujourd'hui le n<sup>o</sup> 2796 du fonds Ottoboni.

Ce précieux manuscrit se trouve donc exilé à Rome. M. Delisle lui-même, lors de la publication de son *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, ne l'avait connu que par une mauvaise copie du xiv<sup>e</sup> siècle, le registre B, alors à la Bibliothèque nationale, aujourd'hui aux Archives de France (JJ. viii), et par des notes assez brèves de MM. Servois et Louis Passy. En 1876, M. A. Tuetey, archiviste aux Archives nationales, l'avait examiné de nouveau et en avait dressé une table exacte; son rapport a paru en 1880 dans les *Archives des Missions* (III, 6), mais, malgré l'exactitude de cette nouvelle collation, la publication intégrale de ce précieux registre restait toujours une chose désirable. M. Delisle a voulu combler cette lacune, et au lieu d'imprimer le texte du registre, il a jugé, non sans raison, plus utile d'en donner une reproduction héliotypique pouvant tenir lieu du manuscrit. Le plus ancien registre du trésor

des Chartes de France méritait bien cet honneur. Exécutée avec soin, accompagnée d'une table de noms de lieux et de personnes dressée par M. Delisle, cette reproduction sera consultée par les savants avec autant de confiance que le manuscrit original. C'est un nouveau et important service rendu à l'érudition par l'éminent directeur de la Bibliothèque nationale.

A. MOLINIER.

**Clemens V und Heinrich VII.** Die Anfaenge des franzoesischen Papssthum. — Ein Beitrag zur Geschichte des xiv Jahrhunderts von Carl WENCK, privat-docent. — Halle, Niemeyer, in-8°, 1882.

Les xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles semblent attirer de préférence, depuis quelques années, la curiosité des érudits, en Allemagne aussi bien qu'en France. On a tant fouillé les siècles antérieurs, tant accumulé de monographies, tant catalogué et enregistré de documents de toutes sortes, que les esprits amoureux d'inconnu ou en quête de résultats nouveaux se portent volontiers vers les derniers siècles du moyen âge. M. Wenck est de ceux-là. Il y a toutefois une autre considération qui nous semble l'avoir plus particulièrement guidé dans le choix de son sujet. La plupart des jugements qu'on a portés sur les grands événements et sur les principaux personnages du xiv<sup>e</sup> siècle ont été trop hâtifs pour être sans appel. Ils demandent un nouvel examen pour entrer dans le domaine des choses acquises. Parmi ces jugements encore en suspens, celui qui vise le rôle politique des papes d'Avignon mérite à coup sûr d'être mûrement pesé. Clément V et ses successeurs ont-ils été, oui ou non, les instruments passifs de la politique des rois de France vis-à-vis des autres États de la chrétienté? Ont-ils, oui ou non, abdiqué toute indépendance, toute prétention à régenter peuples et rois à la seule lumière des principes théocratiques qu'ils représentaient, pour se mettre à la dévotion de Philippe le Bel et de ses successeurs? On répondait volontiers par l'affirmative jusqu'en ces derniers temps, surtout en Allemagne. C'est d'Allemagne que nous vient aujourd'hui l'assertion contraire, d'autant plus digne d'attention qu'elle est plus désintéressée. MM. Em. Werunsky et Ch. Muller l'ont déjà exprimée, si nous ne nous trompons, à propos des démêlés de Charles de Moravie et de Louis de Bavière avec la curie. M. W. la présente aujourd'hui en faveur du premier des papes d'Avignon, avec plus d'autorité peut-être que Boutaric ne l'a fait jadis dans la *Revue des Questions historiques*.

Plus affranchi que ce dernier de toute préoccupation étrangère, M. W. ne néglige en effet aucun des côtés de la question. Il apporte d'ailleurs, dans la recherche de la solution, une connaissance étendue de l'histoire générale de ce temps et une force de pénétration qui ne laisse échapper aucun élément d'information. Près des deux tiers de la brochure sont consacrés aux antécédents du sujet. S'il en résulte un manque de proportion choquant entre les diverses parties du livre, du

moins l'esprit est satisfait par les clartés qui jaillissent pour lui des faits accumulés. Le conclave de Pérouse, l'élection de Clément V, son personnage et celui de Philippe le Bel, le synode de Lyon, les projets de croisade, le procès des Templiers, Charles de Valois, les relations de la France et de la papauté avec l'empire sous Albert d'Autriche donnent lieu à autant de chapitres qui permettent d'apprécier avec plus de sûreté la politique du pape dans la grave affaire de l'élection du successeur d'Albert I<sup>er</sup>.

Cette politique, nous ne l'avons qu'imparfaitement entrevue lorsque nous avons étudié l'histoire de la candidature de Charles de Valois, dans un récent travail que M. W. n'a du reste pas pu connaître. Nous ne faisons aucune difficulté d'avouer que, sur ce point, ses recherches complètent singulièrement les nôtres et mettent hors de conteste la neutralité du pontife entre les deux prétendants, malgré la pression exercée par Philippe le Bel.

L'indépendance de Clément vis-à-vis du roi de France se manifesta plus tard d'une manière non moins évidente dans la tentative longtemps poursuivie de ménager, en dépit de Philippe le Bel, l'alliance d'Henri de Luxembourg avec Robert de Naples. M. W. montre fort bien que cette politique, inspirée par les anciens partisans de Boniface VIII, tendit tout d'abord à contrecarrer les mauvais desseins du roi contre la mémoire du défunt pontife. Si elle échoua, en fin de compte, c'est que Clément V voulut trop absolument la faire servir à la restauration de son pouvoir en Italie. Henri VII, qui rêvait de monarchie universelle, ne se plia point aux désirs de la cour d'Avignon. Il reprit son indépendance et Clément V, trompé dans son attente, se rapprocha bientôt du roi de France, à la grande joie de celui-ci.

Ces derniers résultats d'une investigation historique sérieusement conduite sont importants. M. W. nous permettra de rappeler que nos propres recherches les avaient déjà mis en lumière à propos des relations de Philippe le Bel avec Henri VII de Luxembourg, de 1309 à 1312.

Ce n'est point ajouter beaucoup aux éloges qui précèdent que de relever l'érudition abondante de l'auteur<sup>1</sup>, son esprit critique, son style agréable et clair. Remarquons toutefois qu'il eût été plus exact d'intituler cette monographie : *Clemens V und Philipp IV der Schöne*, car le roi de France tient bien incontestablement la maîtrise du monde à l'époque dont on nous raconte l'histoire. M. W. eût en outre évité l'espèce de contradiction qui existe entre le titre choisi par lui et le sous-

1. M. W. ne paraît point avoir connu cependant une bulle de Clément V en faveur de Henri VII, publiée par M. de Monclar dans la *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 1880, p. 52. — La lettre de Henri VII à Philippe le Bel et la réponse de ce dernier, que M. W. publie toutes deux en appendice, ne sont pas aussi inconnues qu'il se l'imagine. Nous nous en sommes servi dans nos *Recherches sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne*.

titre. Mais nous admettons que l'auteur a voulu marquer, par le nom d'Henri VII, son vrai dessein, qui était avant tout de juger le rôle de Clément V dans les affaires d'Allemagne. C'est à ce point de vue que nous nous sommes placé pour juger son livre.

Nous exprimerons un souhait en terminant : c'est que les papes d'Avignon trouvent bientôt parmi nous un Potthast qui, recueillant tous les actes émanés de leur chancellerie, apportent aux chroniqueurs du xiv<sup>e</sup> siècle un complément d'informations authentiques, sans lequel l'histoire de la *Captivité de Babylone* restera longtemps encore un sujet de discussions contradictoires et de polémiques interminables.

Alfred LEROUX.

---

**Esquisses d'histoire suisse** par Pierre VAUCHER, professeur d'histoire à l'Université de Genève (Lausanne, Henri Mignot, éditeur, 1882, in-8°).

Sous ce titre modeste M. Vaucher nous offre en somme l'histoire de la formation de la Confédération des treize cantons. Il ne s'est pas, il est vrai, astreint à raconter ni même à signaler tous les faits qui composent cette histoire. Il a choisi parmi les événements qui se sont passés en Suisse de la fin du xiii<sup>e</sup> au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle ceux qui lui paraissaient le plus propres à faire comprendre la naissance et le développement de la Confédération, et ces événements il veut moins encore les faire connaître par le détail qu'en expliquer la véritable portée, en rechercher les causes, en apprécier les résultats. L'auteur nous dit qu'il a mis à rédiger son petit livre plus de temps qu'il n'en faudrait pour préparer un gros ouvrage ; il craint même que son œuvre n'ait gardé la marque des nombreuses retouches qu'elle a subies. Si l'on peut regretter en effet que le public des cantons romands auquel ces *Esquisses* sont destinées ne les ait pas eues plus tôt entre les mains, il faut se féliciter d'autre part que le temps ait permis à M. V. de leur donner le degré de perfection qu'elles atteignent. Nous ne nous étonnons point que chacune d'elles ait coûté un long travail. Mais que M. V. se rassure, la crainte qu'il exprime n'est nullement fondée. Ses récits, tels qu'il nous les offre, sont très bien agencés. On n'y sent ni l'effort ni la retouche, rien n'y est obscur, tout s'enchaîne et se suit bien ; il serait difficile d'y rien ajouter ou d'en rien retrancher sans en diminuer l'intelligence. Nous signalons tout spécialement les pages consacrées aux « Commencements de la Confédération » (7-21) et celles où M. V. retrace les luttes religieuses qui divisèrent le pays au début du xvi<sup>e</sup> siècle (109-148). On y voit, mieux que partout ailleurs, combien l'auteur est maître de son sujet.

Il est à souhaiter que ces *Esquisses* soient connues, non seulement des personnes déjà familières avec les questions qui y sont traitées, mais surtout du grand public des cantons romands, qui, nous en avons eu

maintes fois la preuve, est à peine au courant des progrès accomplis par la science historique depuis un certain nombre d'années. D'un genre trop élevé et trop philosophique pour être mises entre les mains de jeunes élèves, elles seront un guide excellent pour les maîtres chargés de l'enseignement de l'histoire nationale dans les écoles de la Suisse. Elles mériteraient plus encore à coup sûr d'être répandues à l'étranger, où l'on ne connaît guère l'histoire des origines de la Confédération que par ce qu'en a dit un grand poète, et ce qu'en a rendu populaire une œuvre musicale de premier ordre. M. V. a divisé son livre en deux parties ; nous indiquerons en quelques mots le contenu de chacune d'elles. Après une très courte introduction, où l'auteur rappelle les destinées de l'Helvétie depuis la conquête romaine jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, nous arrivons à l'histoire du pacte conclu le 1<sup>er</sup> août 1291 entre les cantons d'Uri, de Schwitz et d'Unterwald. M. V. a débarrassé son récit de toute discussion sur l'origine et le degré d'authenticité des légendes nationales dont Guillaume Tell est le héros. Il se borne à nous dire ce que l'on sait de certain sur cette première alliance, résumant dans un chapitre d'une netteté et d'une précision remarquables tout ce que depuis cinquante ans environ l'on a écrit sur le sujet. Les cinq ou six textes qu'il est utile de connaître, lorsqu'on veut se rendre compte de la formation successive des traditions légendaires qui prirent naissance au commencement du XV<sup>e</sup> siècle, sont rejetés en appendice (pp. 167-193). Le second chapitre est consacré à l'histoire des premiers agrandissements de la Confédération par l'admission de Lucerne, de Zurich, de Glaris, de Zug et de Berne. Le 3<sup>e</sup> à la conquête de l'Argovie et à la guerre de Zurich. Ce chapitre se termine par quelques pages sur la bataille de Saint-Jacques, où les Armagnacs, sous la conduite du dauphin Louis, fils de Charles VII, taillèrent en pièces la petite troupe que les cantons avaient envoyée contre eux (26 août 1444). Le 4<sup>e</sup> chapitre traite des causes de la guerre contre Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. Les lecteurs de la Revue connaissent l'opinion de M. V. sur cette question encore actuellement controversée parmi les historiens suisses<sup>1</sup>. Nous avons dit dans un précédent article<sup>2</sup> que cette opinion avait été pleinement confirmée par la publication du livre de M. de Mandrot sur les relations de Charles VII et de Louis XI avec les Suisses. Dans le 5<sup>e</sup> chapitre M. V. nous explique les motifs de l'antagonisme qui se manifesta vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle entre les « Pays, » c'est-à-dire les cantons d'Uri, Schwitz, Unterwald, Glaris et Zug d'une part et les « Villes » de Zurich, Berne et Lucerne d'autre part. Cet antagonisme, né de l'influence prépondérante des cités, faillit un instant rompre le lien de la Confédération. Le conflit sur le point d'éclater s'apaisa grâce à la sagesse des députés des « Pays » qui, siégeant à Stans avec ceux des « Villes » (18-22 déc. 1481), consentirent à l'entrée de Fribourg et de

1. V. *Rev. hist.*, t. III, pp. 297-318.

2. V. *Rev. hist.*, t. XX, pp. 418-421.

Soleure dans l'alliance. M. V. réduit à ses justes proportions le rôle joué dans cette circonstance par le fameux Nicolas de Flüe. Ce 5<sup>e</sup> chapitre contient également un récit très abrégé de la guerre de Souabe contre Maximilien d'Autriche, empereur d'Allemagne. L'une des conséquences de cette guerre fut l'admission de Bâle et de Schaffouse au nombre des cantons (9 juin et 10 août 1501). Douze ans plus tard (17 déc. 1513), Appenzell obtenait la même prérogative. Le 6<sup>e</sup> chapitre donne quelques détails sur les limites territoriales et l'organisation politique de la Confédération pendant la période qui va du pacte de 1291 à la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

La seconde partie du livre se compose de trois études sur la Réformation en Suisse. Deux sont consacrées à Ulrich Zwingli et à la Réformation de Zurich, la 3<sup>e</sup> à Calvin et à la Réformation de Genève. Un fragment de cette dernière a paru dans la présente *Revue*<sup>1</sup>. Nous sommes surpris que M. V. n'ait rien dit du rôle des Cantons dans la politique européenne et tout particulièrement dans les affaires d'Italie durant les vingt premières années du xvi<sup>e</sup> siècle. Un court exposé des événements qui marquèrent cette époque retrait dans le cadre qu'il s'était tracé. Ces événements, suivis de l'alliance perpétuelle signée le 27 mai 1521 entre la France et la Suisse, eurent en effet pour l'avenir du pays une importance capitale. Le chapitre que l'auteur y eût consacré était la conclusion naturelle de la première partie de son livre. C'est là certainement une lacune ; nous espérons pour M. V. et pour ses lecteurs qu'elle sera comblée dans une nouvelle édition. Il y avait aussi, ce nous semble, quelque chose à dire du bourgmestre zuricois Jean Waldmann. M. V. se contente de citer ce personnage qui fut pendant neuf ans (1481-1489) l'homme le plus influent de la Confédération. En mentionnant les réformes que Waldmann voulut introduire dans la Constitution de Zurich, l'auteur eût été facilement amené à parler de l'état politique et social des diverses classes de la nation et à nous apprendre sur l'administration intérieure des cantons ce qu'il nous est utile d'en connaître.

C. KOHLER.

Τὸ ἐν Ἑλλάδι δημόσιον δίκαιον ἐπὶ Τουρκοκρατίας. Διατριβὴ ἐπὶ ὑφηγεσία, ὑπὸ Ν. Γ. Μοσχόβακη. Ἀθῆναι, 1882.

M. Moschovakis vient de publier en volume la thèse à la suite de laquelle il a été nommé professeur agrégé à l'Université d'Athènes. Ainsi que le titre l'indique, il y expose le droit public qui régissait la Grèce sous la domination Turque. Le sujet est d'autant plus intéressant que les Constitutions successivement octroyées par les Sultans durant ces

1. *Rev. hist.*, t. XV, pp. 267-270.

dernières cinquante années ont changé tout ce qui existait avant la révolution grecque, non seulement dans la Grèce indépendante, mais aussi en Turquie. Le changement n'a pas toujours été pour le mieux, tout au moins il n'a pas tourné à l'avantage de la dynastie ottomane; toujours est-il que l'état des choses décrit par M. M. ne se retrouve plus dans les pays restant sous le sceptre des Sultans; l'auteur n'avait plus à passer la frontière pour décrire comment les Grecs étaient régis avant leur délivrance.

« Lorsque Mahomet II eut conquis Constantinople, » nous dit-il dans son introduction, « il organisa ses nouveaux États de façon à faire admi-  
 « nistrer les chrétiens par les chrétiens. Il combla d'honneur leur  
 « Patriarche et lui accorda de nombreux privilèges; tout en se réservant  
 « le droit de le mettre à mort quand bon lui semblerait, il s'en servit  
 « habilement comme d'un instrument pour gouverner le peuple conquis  
 « et en même temps comme d'un moyen pour réprimer toute velléité  
 « de révolte, en concentrant sur la tête du chef reconnu de la nation  
 « grecque la responsabilité de tout mouvement hostile au gouvernement.

« Appliquant ce même principe dans les détails de l'administration,  
 « le conquérant sut faire tourner à son avantage l'organisation commu-  
 « nale déjà existante dans les pays grecs. Il permit que la commune conti-  
 « nuât à s'administrer elle-même, à condition de payer régulièrement  
 « les redevances imposées par le maître. Cette mesure était d'autant  
 « plus acceptable pour les Turcs qu'elle leur épargnait les ennuis de la  
 « gestion de leurs conquêtes tout en leur assurant les profits. Plus tard  
 « on employa le même système envers les Klephtes. La Porte les prit à  
 « son service et en fit les gardiens de ses provinces grecques (Arma-  
 « toles).

« De cette façon il se forma un état de choses étrange. Deux nations  
 « séparées l'une de l'autre par la langue, par la religion, par le droit  
 « civil et en grande partie par le droit politique, différant en tout, se  
 « distinguant par l'habillement même, continuèrent à vivre à côté l'une  
 « de l'autre. En d'autres mots il y eut un État dans l'État. Le point de  
 « contact, le trait d'union, c'était l'impôt que la race conquise dut payer  
 « à la conquérante.

« Cette situation aurait pu devenir la façon la plus supportable de  
 « vivre sous un joug étranger, si la barbarie et le fanatisme n'avaient fait  
 « que le maître outrepassât trop souvent les limites qu'il avait bien  
 « voulu se fixer lui-même au premier moment de la conquête. Usant  
 « du droit du plus fort, celui-ci faisait à tous moments main-basse sur  
 « les biens de l'esclave, il attentait à son honneur, à sa vie; il détrui-  
 « sait ainsi la sécurité de l'organisation sociale qu'il avait voulu  
 « former.

« Cependant cette organisation, tout en manquant de solidité en ce  
 « qu'elle dépendait du bon vouloir du maître, ne fut point sans avoir  
 « des conséquences d'une importance capitale. L'examen en est du plus  
 « haut intérêt non seulement pour éclairer l'histoire du peuple grec

« sous la domination ottomane, mais aussi pour l'étude du droit actuel de la Grèce indépendante. »

Cet extrait de l'introduction du livre en fait voir le but et aussi l'intérêt. Nous y avons la description succincte de la vie sociale des Grecs jusqu'au moment de la révolution de 1821. L'auteur a minutieusement recherché dans les sources (principalement occidentales) les faits ayant trait à son sujet et il les a groupés avec méthode et exposés avec clarté. Il en fait ressortir les causes et les conséquences avec un esprit philosophique exempt de partialité nationale. M. M. a divisé son travail en trois parties.

Dans la première, il passe en revue le droit public ottoman, la constitution et l'administration de l'Etat turc.

Dans la seconde, il examine l'organisation de la nation grecque asservie. 1° L'Eglise continuant sous le patriarche la tradition byzantine et chargée non seulement de la direction spirituelle, mais aussi de la gestion judiciaire et en grande partie administrative des chrétiens. 2° Le système communal. Notre auteur en décrit en détail l'outillage dans les diverses parties de la Grèce, car la commune s'épanouit d'une manière différente dans les diverses parties du pays; les principes fondamentaux sont partout les mêmes, mais les détails en varient toujours. Cette variété dans l'unité, caractéristique de la race hellénique, n'est pas un des côtés les moins intéressants de cette institution communale. 3° Le rôle des Drogmans et Hospedens dans le gouvernement de la Porte. 4° L'organisation des Klephtes et des Armatoles. Ce chapitre nous paraît ne pas avoir été traité avec le développement que M. M. a su donner aux autres parties de son ouvrage.

Dans la 3<sup>e</sup> partie, notre auteur, dans le but de faire ressortir les avantages que le nouvel Etat grec aurait pu tirer de la conservation de la commune, telle qu'elle existait avant la Révolution, fait l'examen des systèmes administratifs existant en France et en Angleterre, en comparant le système de centralisation à celui de la décentralisation administrative. Cette dernière partie constitue le résumé pour ainsi dire pratique de son livre.

Lorsque, grâce à l'intervention tardive mais bienfaisante de l'Europe, une partie des provinces insurgées furent érigées en Royaume indépendant, les organisateurs du nouvel Etat, dans leur empressement de le faire rentrer dans l'orbite de la civilisation, ne se préoccupèrent pas assez de l'étude de ses antécédents historiques immédiats. L'administration, la législation, tout fut calqué sur les modèles de l'Occident. Il est vrai que dans ces modèles les Grecs ne trouvaient que les traditions de l'esprit hellénique. En redevenant libres, il était naturel qu'ils voulussent reprendre, en toutes choses et autant que possible, l'héritage de leurs glorieux ancêtres. Il n'était pas moins naturel que tout ce qui leur rappelait le temps de l'esclavage leur fût odieux. Ce double sentiment national, s'alliant aux idées théoriques de ceux qui eurent à guider les premiers pas des Hellènes affranchis dans l'exercice de l'in-



dépendance, explique comment on fit, dans la mesure du possible, table rase du passé. On voulut oublier les mots turcs qui s'étaient introduits dans le langage populaire ; on rendit leurs noms antiques aux localités qui avaient pris des dénominations barbares ; on ne voulut rien garder du système gouvernemental qui avait régi le pays durant les siècles de malheur. Pourtant, ce système, tout barbare et primitif qu'il était, avait quelque chose de bon en ce que les Turcs, dans leur incurie, avaient adopté le système du laisser faire là où leur fiscalité ou leur sécurité n'en étaient pas lésées. C'est à ce système qu'est due l'organisation communale, qui répondait à la nature et aux besoins réels du pays. Notre auteur en regrette, non sans raison, la suppression. La commune grecque d'avant la révolution avait beaucoup d'analogies avec la commune anglaise. On en a fait depuis la contre-partie exacte de la commune française. En d'autres termes la centralisation a formé la base de la nouvelle administration grecque. M. M. voit dans ce changement la cause de toutes les difficultés et de toutes les anomalies du gouvernement représentatif en Grèce. Il considère que, s'il n'est point basé sur le *self-government* local, sur la commune libre et décentralisée, le système représentatif ne peut point réaliser son but, c'est-à-dire consolider la liberté politique. Il exprime donc le vœu que l'on retourne dans son pays par des mesures progressives et graduelles à la décentralisation administrative. C'est là l'idée dominante et la conclusion de son travail.

D. B.

---

**Delle teorie economiche nelle provincie napolitane del secolo XIII<sup>e</sup>, al 1734.** Studi storici di Tommaso FORNARI. Milan, 1882. Hoepli. 4 vol. in-8<sup>o</sup> de xi-375 p. Prix, 6 l.

S'il n'était question dans ce livre que de théories économiques, il échapperait entièrement à notre compétence. Nous n'osons en dire un mot que parce que le sujet y est considéré, suivant un usage fort répandu de notre temps, sous le point de vue historique. Dans la période qu'il embrasse, M. Fornari fait une galerie des auteurs napolitains qui ont traité les questions économiques. Il les place dans l'ordre chronologique, il commence pour chacun par donner quelques mots de biographie, puis il expose les doctrines et enfin il porte son jugement. L'intérêt de ce travail est principalement historique, car M. Fornari avoue que la plupart des écrivains qu'il étudie ont fait faire peu ou point de progrès à la science économique. Il explique dans sa préface les motifs qui lui ont fait préférer cette méthode à une étude successive de chaque doctrine, qui l'eût condamné à revenir plusieurs fois sur les mêmes auteurs. Je ne dis pas que ce ne soit pas là une raison de quelque poids ; mais, pour éviter Charybde, M. Fornari ne pouvait manquer de tomber en Scylla, car s'il ne parle qu'une fois de chaque auteur, il est obligé de revenir plusieurs fois sur les mêmes questions.

Et cet inconvénient n'est pas le seul de la méthode adoptée : s'il est intéressant de voir d'affilée tout ce qu'a pensé tel ou tel, il est fâcheux de fractionner l'exposition des théories. On pourrait demander, enfin, s'il est bien utile de consacrer tout un volume à des gens de qui l'on avoue presque invariablement qu'ils n'ont pas creusé leur sillon, qu'ils n'ont rien apporté de nouveau. Mais prenons ce qu'on nous donne. Aussi bien est-ce là un sujet que peu de personnes parmi nous connaissent, si peu que ce soit, et, ce n'est que justice de le dire, M. Fornari l'a traité avec beaucoup de méthode, de netteté, avec une lucidité toute française. Il n'est pas sans profit d'exposer les théories et les faits dans le passé, si l'on veut remonter aux origines des idées, en suivre la filière et comme la genèse.

Le point de départ, c'est le système économique de Frédéric II, de ce prince si supérieur à son moyen âge, si modéré, si libéral, et qui gagne tant à être connu. L'auteur nous montre ensuite les écrivains économistes qui se rattachent aux doctrines d'Aristote, puis ceux qui s'en séparent, et enfin ceux qui, étant plus modernes, méritent plus ou moins le titre d'économistes, car les précédents de l'une et l'autre école sont plutôt des écrivains politiques qui ont touché aux questions économiques. Parmi les sectateurs d'Aristote, au premier rang saint Thomas d'Aquin, suivi d'Andrea d'Ivernia, Diomède Carafa, Giovanni Gioviano Pontano, Agostino Nifo. Ces auteurs ne s'accordent pas entre eux sur la définition de la science économique. Comme ils sont surtout des théologiens, des philosophes, des politiques, le problème moral, chez eux, domine tout le reste. Ils pensent tous que toute nation doit fournir ce qui lui est nécessaire, d'où le peu de cas qu'ils font du commerce, principalement du commerce extérieur. C'est à peine si Carafa, qui paraît être le plus fort d'entre eux, admet le commerce d'exportation. Est-il besoin d'ajouter que saint Thomas d'Aquin combat, en bon théologien, le prêt à intérêt, flétri sous le nom d'usure, et qu'il soutient l'esclavage, lequel fleurissait encore, même en plus d'un lieu, sous sa forme la plus aiguë ? Il est pourtant de bon ton de soutenir que le christianisme l'avait supprimé.

Les adversaires des doctrines aristotéliques ne sont pas beaucoup plus importants pour l'histoire de la science économique, et M. Fornari en convient avec une parfaite bonne foi. Laissons donc Bernardino Telesio, Antonio Palazzo et Campanella lui-même, qui n'a plus de célébrité que les autres que pour avoir exposé dans leur ensemble les théories communistes. Ammirato ne mérite une mention que parce qu'il convient de signaler cette assertion de notre auteur, que son ouvrage plus ou moins économique (*Discorsi sugli annali di Tacito*) est supérieur à son histoire de Florence, qui lui avait été commandée par Cosme des Medici, et par laquelle il est surtout connu.

A l'occasion, on rencontre, pour reposer des théories économiques, quelques pages d'histoire d'un réel intérêt, celles par exemple où sont exposées les conditions d'existence des provinces napolitaines : le clergé

y possédait les deux tiers de la propriété. Quiconque travaillait n'aspirait qu'à acquérir un titre de noblesse pour abandonner le travail. Le peuple payait seul les impôts, et de sa misère résultaient les vices et les crimes. Tel était l'abus des jeux de cartes que presque tous les vice-rois durent les interdire sous les plus graves peines. Les brigands saecageaient, assassinaient partout, et, protégés par les barons, ils restaient impunis. Ils étaient si nombreux que, sous Philippe II, ils pouvaient battre l'infanterie espagnole, s'emparer de Cotrone, assiéger Naples même. Le vice-roi Don Pedro d'Aragon voulant punir leurs complices les nobles, ceux-ci se rachetaient au prix de 320,000 ducats, et la femme de Don Pedro prenait part à ce marché. Suit le tableau des conditions économiques. On y voit que, dans la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, on en était encore aux remaniements des monnaies, comme en France, trois siècles auparavant, sous le règne de Jean le Bon.

Comment y eut-il, enfin, de véritables économistes? M. Fornari croit que la découverte du Nouveau-Monde et la modification qui en résulta dans la distribution de la richesse introduisit dans son pays la science économique, parce qu'on comprit alors que les intérêts des États demandaient une étude spéciale. De là naquit ce qu'il appelle le système mercantile, pour lequel la quantité de l'argent est la mesure de la richesse d'une nation. Marcantonio de Santis exerce une certaine action sur le gouvernement du vice-roi, comte de Benavente; mais son principal mérite fut de provoquer le livre d'Antonio Serra, que l'abbé Galiani fit connaître, non sans le comparer à ceux de Locke. Serra est, dans ces contrées, le meilleur analyste des facteurs de la richesse: partisan du système mercantile, il en évite les exagérations; il parle des industries manufacturières comme aurait pu le faire un moderne. Il n'eut point d'influence sur son temps, mais il fit école dans son pays: Biblia, Turboli, Lunetti, Ferraiolo, Carlo di Tapia, Carlo Calà, le cardinal de Luca relèvent tous plus ou moins de lui sans l'avoir dépassé, et, si Paolo Mattia Doria imite surtout l'Anglais Thomas Mun, il n'en est pas moins, comme Serra, un partisan décidé du système mercantile.

Il faut savoir gré à M. Fornari, en nous faisant connaître ces écrivains, de ne les avoir point surfaits. Il avoue que la science économique n'a guère avancé par eux, et sa conclusion est trop modeste pour n'être pas véritable: C'est, dit-il, que la science économique, à la fin du gouvernement des vice-rois, n'avait pas à envier beaucoup les progrès accomplis dans les autres nations, et que, dans les provinces napolitaines, les théories ont précédé de beaucoup les institutions. — En bon français, cela signifie que, dans une histoire générale de l'économie politique, le livre excellent de M. Fornari ne sera qu'un chapitre ou partie de chapitre à imprimer en petits caractères.

---

**Gaspard de Coligny, amiral de France**, par le comte Jules DELABORDE. Tome III. Paris, Fischbacher, 4882<sup>1</sup>. 648 p. in-8°.

Il est bien tard pour parler du troisième et dernier volume de M. Delaborde sur l'amiral Coligny. Mais la récompense que vient de lui décerner l'Académie nous fait un devoir de ne pas laisser incomplète l'analyse commencée.

L'œuvre de M. Delaborde, jugée dans son ensemble, est une œuvre considérable à coup sûr, et qui a dû exiger pendant des années l'effort le plus soutenu, le plus méritoire, les recherches les plus patientes et les plus consciencieuses. Elle témoigne en outre d'un si ardent désir de bien faire, d'intentions si honnêtes, de convictions si sincères que nous comprenons sans peine le précieux encouragement donné par l'Académie à l'auteur.

Toutefois, laissant de côté la valeur *morale* de l'œuvre, la critique historique est obligée de se montrer plus sévère.

Nous n'avons guère là, à vrai dire, qu'une vaste compilation, non une histoire, encore moins une biographie.

Au milieu de tous ces documents, en effet, dont la plupart n'offrent qu'un intérêt tout à fait général pour l'histoire des troubles religieux de la France au xvi<sup>e</sup> siècle, la personnalité de Coligny disparaît trop souvent ; le lecteur cherche en vain son héros, il ne le trouve plus.

Toutefois, à cet égard, nous sommes heureux de constater que le troisième volume est de beaucoup le meilleur des trois. Nous nous y attendions du reste, et il n'en pouvait être autrement, étant donnée la méthode de l'auteur, ou plutôt son absence de méthode.

Comme ce dernier volume comprend les événements qui se sont écoulés depuis la paix de Lonjumeau jusqu'à la Saint-Barthélemy ; que, d'autre part, en cette période de 1568 à 1572, Coligny tend à devenir de plus en plus le véritable, le seul chef du parti protestant ; comme il tient, à ce titre, désormais la plus large place dans les écrits du temps, il se trouvera forcément aussi, bon gré mal gré, tenir la plus large place dans le récit de l'auteur.

Quand nous disons *récit*, c'est pure façon de parler. M. Delaborde n'expose ni ne raconte, il laisse parler en son lieu et place, soit les *Dépêches*, soit les *Mémoires* de l'époque. Lanoue, par exemple, a dans ses attributions presque toute la partie militaire : c'est lui qui nous a raconté la bataille de Saint-Denys (t. II, p. 495) ; c'est lui qui nous racontera de même, au tome III, les escarmouches de Pamrou et de Jazeneuil (p. 74, 75), la démonstration du duc d'Anjou devant Loudun (p. 76), les batailles de Jarnac et de Moncontour (p. 95, 149), cette dernière toutefois avec la collaboration de la Popelinière, comme le reste de la campagne avec la collaboration de Castelnau, de Thou et autres.

1. V. la *Revue*, t. XIII, mai-juin 1880, p. 192 ; et le t. XV, janvier-février 1881, p. 151.

C'est affaire à nous d'en extraire ce qui concerne l'amiral, si nous tenons à nous rendre un compte exact de son rôle. De même, pour peu que nous éprouvions la curiosité, d'ailleurs assez légitime, de juger la part prise par lui aux négociations, il nous faudra la débrouiller, soit dans les correspondances citées au chapitre VI du livre V, soit dans le procès-verbal des conférences de la Rochelle, inséré au chapitre 1<sup>er</sup> du livre sixième.

Un tel travail ne laisse pas de devenir à la longue fatigant, presque rebutant pour le lecteur.

Les trois ou quatre derniers chapitres, consacrés aux préparatifs de la Saint-Barthélemy, sont à peu près les seuls qui se lisent avec un véritable intérêt. L'auteur, fidèle à son système, les a empruntés pour une part au *Discours du roi Henry troisieme*, pour l'autre aux *Mémoires de l'etat de France sous Charles IX*.

Chose curieuse pourtant, et qu'on ne soupçonnerait guère d'après l'analyse ci-dessus, ce livre, fait pour ainsi dire de pièces et de morceaux, est une des œuvres les plus personnelles que nous connaissons. De la première ligne à la dernière, la marque de l'auteur y est fortement empreinte. Entre deux phrases sèches et froides de dépêches officielles, entre deux paragraphes de *Mémoires*, vivants ou passionnés, la note personnelle revient sans cesse; et cette note, toujours la même, toujours émue, attendrie, produit au milieu d'un pareil étalage d'érudition le plus singulier effet du monde.

M. Delaborde n'est pas seulement un admirateur, c'est un dévot de Coligny, et il a toutes les effusions mystiques des dévots quand il parle de son héros, nous serions tenté de dire, de son saint. Son culte s'étend même à tous ceux qui, de près ou de loin, touchent à l'amiral, frères, femmes, enfants, amis. On peut voir (t. II, p. 131, 345, 350, 429, 469; t. III, p. 103, 287...), avec quelle onction il parle d'Anselot, de Louise de Coligny, de Gaspard de Châtillon, d'Henri de Condé, du *sensible et infortuné* Ville-Conin (?), du prince de Poreien, etc., etc. Il n'est pas jusqu'au duc des Deux-Ponts qui n'ait son mot touchant (t. III, p. 133). M. Delaborde se garderait bien de rappeler la jolie épigramme du temps sur ce rude buveur qui mourut très mal à point pour les huguenots, au moment où il venait de passer si heureusement la Loire :

*Pons superavit aquas, superarunt pocula Pontem.*

Le martyr de la table est presque devenu un martyr de la Cause.

Abstenons-nous donc de demander à l'auteur son jugement sur les choses et les hommes. Sentimentalisme et sens critique ne marchent pas volontiers de compagnie. M. Delaborde semble bien du reste en avoir eu conscience; il a évité avec soin les discussions et les controverses. Ceux-là seraient singulièrement désappointés qui s'attendraient à trouver dans ce volumineux travail le dernier mot sur la fameuse question de la Saint-Barthélemy, récemment encore discutée dans la *Revue*.

L'auteur ne l'aborde pas même; mais il est clair qu'il croit à la longue préméditation du crime, car il affirme (t. II, p. 410), sur la foi du *véridique* biographe de Soubize (!) « que le projet de massacre, *conçu à Bayonne*, faillit être mis à exécution dans les murs de Moulins. » Les partisans de la non-préméditation, et nous avouons que nous sommes du nombre, seront d'autant plus reconnaissants à M. Delaborde d'avoir bien voulu reconnaître : 1° que dans les dépêches du duc d'Albe datées de Bayonne « on ne rencontre *aucune trace d'une entente finale* entre la reine-mère et son interlocuteur » (t. II, p. 388); 2° que la première idée du mariage d'Henri de Navarre avec Marguerite de Valois, ce prétendu piège tendu aux huguenots, était venue non de la machiavélique Catherine, mais de la maison de Montmorency (t. III, p. 317).

Il va sans dire que M. Delaborde n'est pas éloigné de croire non plus à l'empoisonnement de la reine de Navarre (t. III, p. 385); et ici encore il ne voit pas qu'il plaide contre la préméditation. Si Catherine tenait à attirer, à garder les huguenots dans Paris, elle eût été bien maladroite de les mettre ainsi en défiance.

A propos de Jeanne d'Albret, il est fort regrettable que M. Delaborde n'ait pas tiré meilleur parti des *Mémoires* de Michel de la Huguerye, récemment publiés par le baron de Ruble. Ces *Mémoires*, dont nous avions déjà, dès 1872, signalé l'importance, alors que nous n'en connaissions que des fragments, contiennent en effet sur les rapports de l'amiral avec la reine de Navarre de très curieux renseignements, qu'on chercherait vainement ailleurs. Sans affirmer que la mésintelligence allât aussi loin que le prétend la Huguerye, il nous semble impossible qu'il n'y ait pas eu quelque chose, et ce quelque chose valait la peine d'être discuté. M. Delaborde n'en a cure. Il lui faudrait supposer en pareil cas qu'il a dû y avoir des torts d'un côté ou de l'autre, et l'on comprend sans peine combien semblable hypothèse doit lui paraître invraisemblable, inadmissible.

Force nous est donc de reconnaître que son œuvre, si laborieuse pourtant, laissait un peu trop à désirer, comme critique et comme méthode. Cette réserve faite, et nous devons la faire, nous serions ingrats si nous ne savions pas gré à M. Delaborde d'avoir, à propos de Coligny, recueilli tant de matériaux pour l'histoire de nos troubles religieux avant la Saint-Barthélemy. Signalons notamment, dans le t. II :

1° Les extraits de la correspondance des Guises avec le duc Christophe de Wurtemberg (p. 17 et 18), tirés des *archives* de Stuttgart, et qui éclairent d'une façon très complète, très heureuse, toute l'affaire de l'entrevue de Saverne. Toutefois, au lieu de reproduire, en partie dans son texte, en entier dans l'*Appendice*, la relation même de l'*entrevue*, déjà publiée par la Société de l'histoire du protestantisme français, l'auteur nous eût rendu bien meilleur service de nous donner le texte intégral de la *correspondance*.

2° Le chapitre ix du livre IV, où sont exposés les rapports des calvinistes français avec l'électeur palatin Frédéric III et son fils Jean

Casimir, d'après des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Une note du même chapitre (p. 525) signale aussi la correspondance de l'électeur publiée par M. Kluckhohn, correspondance qui contient, paraît-il, les preuves *éclatantes* « de la chaleureuse sympathie de Frédéric III pour ses coreligionnaires de France *et surtout pour Coligny.* » Nous sommes très reconnaissants à M. Delaborde de sa précieuse indication ; mais ici encore le moindre extrait de ladite correspondance, la moindre desdites preuves eût bien mieux fait notre affaire.

Notons en outre, cette fois, dans le troisième volume :

1° La mission de Têligny à la cour à la fin de 1579 (p. 76 et suiv.), d'après les mss. de la Bibliothèque nationale.

2° La suite des négociations pour la paix et la correspondance de Cossé, déjà signalée, le tout également d'après les mss. de la Bibliothèque nationale, et remplissant à peu près le ch. vi du livre cinquième.

Ajoutons-y une curieuse lettre de Charles IX à Vulcob, du 16 juin 1572, qui montre toute l'hésitation du roi à s'engager à fond dans la guerre des Flandres.

Voilà à coup sûr des documents intéressants à consulter ; mais ce sont les documents *biographiques* que nous attendions avec impatience ; quand, en 1872, à la fin de notre *Etude* sur l'amiral nous appelions de tous nos vœux la prompte publication de sa *correspondance*, c'est à M. Delaborde que nous pensions. Ses amis le croyaient en possession d'un véritable trésor ; ils auront été déçus comme nous l'avons été nous-même. Le nombre est assez grand sans doute des lettres de Coligny, éparses dans les trois volumes ; mais, bien que M. Delaborde ait tenu à conserver jusqu'au bout l'illusion qu'elles étaient inédites, on sait que bon nombre avaient été publiées déjà, et les plus vraiment belles peut-être, les plus importantes. Encore une fois, les seuls documents inédits ou donnés comme tels, qui nous paraissent avoir quelque valeur dans l'ouvrage de M. Delaborde, sont des pièces *générales*, non des pièces *biographiques*. Nous aurions préféré le contraire.

Quoi qu'il en soit, son livre devra être consulté, et pourra l'être avec fruit par quiconque essaiera d'écrire un jour l'histoire de l'amiral Coligny. C'est une histoire en effet qui reste toujours à faire, et nous n'en connaissons pas qui soit plus digne de tenter un véritable historien.

Jules TESSIER.

---

**Histoire de Philippe II**, par H. FORNERON. Paris, Plon, 1882. T. III et IV. 2 vol. in-8° de 406 et 400 pages<sup>1</sup>.

Ces deux volumes, succédant presque aussitôt aux deux premiers, les complètent heureusement, et mettent sous nos yeux le règne, on n'ose dire le roi tout entier, tant Philippe II, malgré la raideur de son atti-

1. Voir pour les deux premiers volumes *Rev. hist.*, t. XVII, p. 423-427.

tude et l'inflexibilité apparente de son caractère, offre une image insaisissable et éternellement vraie de l'homme avec ses contradictions, ses passions et ses misères ! M. Forneron paraît cependant l'avoir fixée aussi exactement que possible, au centre du vaste tableau qu'il a tracé. Les sous-titres des t. III et IV (*Conquête du Portugal — Alexandre Farnèse — Invincible Armada — Rivalité de Philippe II et de Henri IV*) disent assez que chacun des épisodes fournirait la matière d'un grand ouvrage.

Il était indispensable, étant donné un sujet aussi étendu et aussi varié, de mesurer l'art à l'érudition, d'éclaircir et d'ordonner les événements sans les masquer en quelque sorte les uns par les autres, en tout cas sans briser le fil chronologique et sans rien oublier d'essentiel. M. Forneron a bien réussi, surtout dans cette dernière partie de son livre, à se dégager de la masse de documents de toute origine et de toute nature qu'il traînait derrière lui : sa main a été suffisamment sûre à saisir avec rapidité l'ensemble des faits, et légère à nous le traduire ; il guide avec aisance le lecteur à travers ce labyrinthe d'événements, cette cohue d'hommes dominée par la pâle et altière figure de son héros. Les grandes scènes dramatiques et militaires, telles que le siège d'Anvers et la débâcle de l'Armada, sont traitées avec ampleur et éclat. Les personnages ont tous leur physionomie particulière et bien accusée : Don Juan, le duc d'Albe, Alexandre Farnèse, Santa-Cruz, Antonio Perez, le prince d'Orange, et jusqu'aux commis royaux avec leurs plates silhouettes, Idiaquez et Rodrigo Vasquez. Enfin, et en dehors de quelques allusions qui donnent au livre sa date précise (III, 193, — IV, 8, 66, 110), les jugements, comme celui qui concerne le rôle des Jésuites dans la Ligue (IV, 57-64), témoignent d'une impartialité qui n'a rien coûté à l'auteur, et ne laisse soupçonner de sa part aucune arrière-pensée. Quant aux faits, on relèverait bien çà et là quelques détails qui, pour être piquants, ne semblent pas moins superflus (III, 128, 188), quelques pages sur les guerres civiles de France qui font un peu perdre de vue l'Escurial, une brillante digression sur Elisabeth d'Angleterre (encore une victime de la « névrose ») ; et si M. Forneron, dans une seconde édition que son livre mérite si bien, se résignait à quelques retranchements, il est telles additions qui seraient les bienvenues auprès de certains lecteurs.

Ainsi, dans son premier volume, M. Forneron a décrit avec verve les mœurs et les idées religieuses de l'Espagne sous Philippe II, sujet bien vaste, trop vaste peut-être et prématuré à la place qu'il occupe, car, tout en y rencontrant des traits empruntés à des romans tels que la *Picara Justina* parue en 1605 et à la *Dorotea* parue en 1632, on y cherche, sans doute à tort, mais involontairement, la peinture intime de l'Espagne vers 1550. Or, malgré cette immobilité des esprits et des institutions que Philippe estimait être l'idéal de la vie sociale, tous les détails de cette peinture étaient-ils encore vrais à la fin du siècle et du règne ? N'y aurait-il pas lieu de faire deux parts de cette étude, et de



montrer successivement l'Espagne au lendemain des triomphes de Charles-Quint, et après le triple échec de son gouvernement en Angleterre, aux Pays-Bas et en France ? Il y a bien un essai de ce genre au chapitre intitulé *Indiscipline et misère* (IV, 163 et sq.), mais là encore on cherche inutilement quelques mots sur cette littérature qui fut un des produits les plus luxuriants et les plus originaux de la Renaissance. La nomenclature des romans les plus célèbres, une courte note sur Cervantes, Lope de Vega, Mendoza et Luis de Léon (I, 111-112) demandaient quelques développements qui ne sont pas venus. On aurait voulu voir à côté d'eux le plus grand théologien de l'époque, Suarez, celui qui écrivit un admirable traité des Lois, sous le règne d'un prince trop enclin à se croire la loi vivante; et Ercilla, l'auteur de l'*Araucana*, cette épopée de la conquête américaine, dédaignée, je le veux bien, par Philippe II, mais prise très haut par Cervantes; et Lope de Rueda, le précurseur des grands tragiques et le créateur de ce théâtre grandi sous l'étrange tutelle de l'Église et de l'Inquisition. Chacun de ces écrivains ne reflète-t-il pas pour sa part le génie ardent et dévot du peuple dont Philippe fut à la fois le fléau et l'image ?

En ce qui concerne l'histoire extérieure, on peut regretter également une lacune que M. Forneron regarde comme insignifiante, et qu'il suppose comblée tant bien que mal par la publication de deux lettres relatives à la cité impériale de Besançon (t. III, notes et rectifications, p. 390-391). La Franche-Comté n'a pas exercé, il est vrai, une grande influence sur les événements du règne, mais il y avait à faire valoir le contraste entre les libertés dont elle ne cessa de jouir et celles qui, ailleurs, furent si effrontément foulées aux pieds. Ces libertés étaient d'origine française; car elles dataient des comtes-dues de la maison de Valois, de Philippe le Hardi et de Philippe le Bon, et elles trouvaient leurs interprètes dans les États généraux et le Parlement. Or, elles furent non seulement respectées, mais consacrées et étendues par les princes de la maison d'Autriche. Plus que jamais la Franche-Comté dut être fière de porter au front, comme dit une délibération de ses États, le signe glorieux de sa franchise. Ses représentants consentaient librement l'impôt, dans des assemblées où ils étaient convoqués par lettres signées de la main royale, et le don gratuit qu'ils votaient était levé par leurs agents et dépensé tout entier dans la province. « Ce don, disent les États de 1598, doit subvenir à ses nécessités, et lui demeurera comme sien. » Le serment de fidélité des sujets était subordonné à celui du prince. Les Franche-Comtois ne pouvaient être appelés en cause hors du pays; chez eux, ils occupaient exclusivement les principales fonctions administratives, et étaient régulièrement représentés au conseil des Pays-Bas. Philippe II ne toucha point à ces privilèges; il rendit même au Parlement la connaissance des affaires politiques que son père lui avait enlevée, et ne fit sentir sa main que lorsque les États, enhardis par la liberté de fait dont ils jouissaient, revendiquèrent une certaine participation au pouvoir législatif. Encore eût-il cédé, sans les représentations

de Granvelle, qui combattit sans merci les prétentions de ses compatriotes, comme le témoignent de curieuses lettres publiées récemment et à part<sup>1</sup>. En tout cas, il reconnut derechef, et par un acte formel, que la Franche-Comté s'imposait librement elle-même, et que, sous aucun prétexte, nul, sous peine de forfaiture, ne pouvait y lever tailles et subsides. Il payait ainsi sans doute la fidélité de cette province à l'orthodoxie, les services de toute nature rendus par les Granvelle et par Balthazar Gérard<sup>2</sup>, et les sacrifices ruineux qu'il lui imposait par des passages continuels de troupes allant d'Italie aux Pays-Bas. Ces faits valaient la peine d'être relevés dans la biographie d'un prince habitué à se jouer des libertés de ses sujets, en Aragon comme en Flandre.

Le dernier volume de M. Forneron s'ouvre par un beau portrait de Philippe II d'après Pantoja de la Cruz, et se termine par un long appendice en forme de table, riche en renseignements biographiques ou bibliographiques. On peut souhaiter en somme sur ce grave sujet une enquête plus minutieuse, mais il serait difficile d'imaginer une histoire composée avec une méthode plus sûre, et traduite en un récit d'une allure plus dégagée, d'un style plus piquant et d'une lecture plus facile.

L. PINGAUD.

---

**Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, suite de : Le mariage de Jeanne d'Albret**, par le baron Alphonse DE RUBLE, t. I et II. Paris, A. Labitte, 1881-1882, 2 vol. in-8° de 446 et 505 pages.

« Nous avons écrit, dit M. de Ruble au début de sa préface, sous ce titre : Le mariage de Jeanne d'Albret, la première partie de l'histoire de cette princesse<sup>3</sup>. Aujourd'hui, nous publions la suite de sa biographie... Plus tard, nous mettrons au jour l'histoire de la jeunesse de Henri IV. Nous aurons ainsi rejoint le remarquable ouvrage que M. Poirson a consacré au règne de ce prince et complété le tableau des origines de la monarchie des Bourbons... »

Cet ouvrage contient donc, sous un titre modeste, une vaste composition historique, et c'est la figure d'Antoine de Bourbon, un peu perdue sur le premier plan, qui en est le centre. Par lui-même, le père d'Henri IV n'a rien d'un héros. La plupart de ses actes trahissent une âme sans énergie et sans ressort ; l'esprit de suite, les convictions arrêtées lui ont fait constamment défaut, vice capital à une de ces époques de lutte où la victoire est le lot des patients et des violents. Pendant qu'autour de lui les ambitions se heurtent et les épées se croisent, on le voit sans cesse effaré, hésitant, chercher de tous côtés, à tout prix,

1. Dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, 1864. L'ensemble de ces débats a été exposé dans un livre qui vient de paraître, *l'Histoire des États généraux et des libertés publiques en Franche-Comté*, par M. Ed. Clerc.

2. Né à Vuillafans près de Besançon et non près de Dole (III, 213).

3. V. *Revue historique*, t. VII, p. 183.

par des compromissions de toute sorte, la satisfaction de ses intérêts personnels. Ce qui le relève un peu, c'est le « grand état » qu'il tenait dans le monde. Par droit de naissance, il était premier prince du sang, désigné à ce titre, sous la minorité de François II et de Charles IX, pour une place considérable dans les conseils, regardé même par quelques-uns comme l'héritier probable des Valois : de plus, il possédait de grands domaines au nord du royaume et représentait l'autorité royale en Guyenne, Aunis, Saintonge, Angoumois et Poitou. Son mariage l'avait rendu le souverain d'un petit État aussi restreint dans ses limites qu'important par sa position entre la France et l'Espagne. Cette situation l'obligea à se mêler aux principaux événements de l'époque ; mais son caractère indécis ne lui permit nulle part ni jamais de saisir le premier rang ; et ainsi sur cette pâle et molle figure toutes les passions contradictoires qui ont agité le xvi<sup>e</sup> siècle vinrent mettre sans obstacle et tour à tour leur empreinte.

On s'explique dès lors comment M. de Ruble a pu donner des développements aussi intéressants qu'inattendus à son plan primitif. Son premier volume prend Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret au lendemain de leur mariage (1548) et les quitte à la mort d'Henri II (1559) ; le second n'embrasse pas même deux années (le règne de François II). C'est dire que plusieurs autres sont en préparation, et que ceux-ci contiennent, sous le couvert d'un nom effacé, plusieurs séries de faits importants pour l'histoire du Béarn et même pour l'histoire de France.

On peut relever en passant, au début de l'ouvrage, les pages relatives au ménage d'Antoine de Bourbon, à la mort de la reine Marguerite, à la naissance d'Henri IV. Il y a là maint détail de mœurs qui, quoique déjà connu, repose par avance du tableau des luttes qui vont suivre. Ajoutons qu'Antoine, comme homme d'esprit et de cœur, n'est nullement déplacé entre sa belle-mère et son fils ; telle de ses lettres, extraite du recueil antérieurement publié par M. de Rochembeau et reproduite ici (I, 26), serait digne de l'une et de l'autre. La partie concernant l'administration du Béarn est plus neuve, grâce aux documents fournis par les archives des Basses-Pyrénées, les plus riches de nos archives provinciales pour le xvi<sup>e</sup> siècle, grâce surtout au recueil d'*Établissements* conservé dans ce dépôt (I, 37, *note*). Il en ressort ce fait, que les libertés du Béarn étaient alors bien supérieures aux libertés françaises. Les États n'étaient point une assemblée de parade, réunie à des intervalles irréguliers ; la noblesse et le clergé n'y formaient qu'un seul ordre en face du tiers ; leur contrôle financier était souverain, et la moindre violence impunie valait au roi une réprimande. Ici, comme en Bretagne et en Franche-Comté, l'ancien régime venu de l'Île-de-France finira par prévaloir, mais ce sera bien un régime nouveau, et le titre de roi de France et de Navarre porté par les successeurs d'Henri IV ne sera pas pour les franchises perdues une compensation suffisante.

Plus originale encore est l'histoire des tentatives multipliées d'Antoine de Bourbon pour reconstituer, soit par la diplomatie, soit par la

guerre, l'intégrité de son royaume (ch. III et VI). M. de Ruble les a exposées tout au long d'après les papiers de la secrétairerie d'État d'Espagne conservés à Simancas. Depuis 1516, les Espagnols étaient en possession de la partie de la Navarre située au sud des Pyrénées. Le beau-père d'Antoine, Henri d'Albret, avait cherché tantôt à la racheter en s'alliant à Charles-Quint, tantôt à la reconquérir en s'alliant au roi de France; il avait armé successivement l'un contre l'autre sans jamais combattre. Antoine fit de même; il n'était pas pour rien le neveu du connétable de Bourbon, et se souvenait d'ailleurs qu'à la mort de son beau-père la France avait essayé de mettre la main sur ses États. Un désir inavoué de revanche, une ambition aussi vague que démesurée lui firent discuter avec Philippe II la proposition d'un échange de la Navarre contre le Milanais, ou celle plus chimérique de la conquête du trône des Valois. Ces négociations, entremêlées de campagnes inutiles comme celle de la *Guerre mouillée*, durèrent plusieurs années et n'aboutirent qu'à le compromettre sans le décourager jamais. Il finit cependant par les laisser tomber, distrait contre son gré par les progrès du protestantisme et les graves intérêts qui se débattaient pour lui à la cour de France.

L'attitude qu'Antoine de Bourbon fut amené peu à peu à prendre à la tête du parti huguenot a été pour M. de Ruble un prétexte de raconter l'introduction et le développement du calvinisme dans les domaines du roi de Navarre (ch. IV et IX).

Il a suivi ville par ville la trace des prédicants venus de Genève; il a montré Antoine contraint, soit par les ordres de son suzerain en Guyenne, soit par les réclamations des États en Béarn, de les combattre, se laissant aller néanmoins à les favoriser par intervalles, puis à les écouter et à leur obéir en secret. Le faible prince assistait au prêche à Pau et à La Rochelle; en France, il retournait par prudence à la messe, et il en sera ainsi toute sa vie. Jeanne d'Albret, plus tard si ardente dans sa foi nouvelle, se montra d'abord plus hésitante que son mari, et si le ressentiment et le dépit contre l'Espagne furent pour quelque chose dans l'adhésion d'Antoine à la Réforme, la haine des Guises y fut pour bien davantage.

C'est ici la partie capitale du livre. M. de Ruble nous présente, avec tous les développements qu'on puisse souhaiter, l'exposé de la rivalité politique que l'avènement de François II fit surgir entre les Bourbons et les Guises; rivalité d'autant plus vive qu'elle fut marquée et envenimée dès le début par les plus graves dissensions religieuses. Le cours de la narration devient, principalement dans le second volume, plus lent et plus large, au risque de s'égarer un peu; par instants, au vu de nombreuses pages où le nom de Bourbon est absent, on se demande si c'est l'histoire des Valois ou des Guises qui est le véritable sujet. C'est en tout cas moins le roi de Navarre qui est en scène alors que la maison de Bourbon tout entière devenue comme la personnification du génie national en face des influences lorraines, italiennes et espagnoles. M. de

Ruble, en étudiant jour par jour le règne de François II, a pénétré plus avant que ses devanciers dans l'interprétation des documents déjà connus et éclairé plus vivement les événements. Tel est le caractère, j'allais dire aussi l'excuse des chapitres vi, viii et x, surtout du huitième, consacré à la conjuration d'Amboise.

Au surplus, qu'il refasse après tant d'autres un épisode connu de l'histoire nationale ou qu'il esquisse l'histoire encore neuve du protestantisme en Guyenne, l'auteur applique partout une méthode de travail très propre à inspirer la confiance. Ses recherches ont été longues, variées, et ont complété sur certains points les découvertes de MM. Mignet et Gachard. En France, en Béarn, à Simancas, dans les correspondances des envoyés d'Espagne, d'Angleterre et de Venise, il a recueilli par milliers les pièces ou les indications intéressantes, qu'il a mises en œuvre sans fatigue pour le lecteur. Il faudrait avoir une érudition bien spéciale pour découvrir çà et là autre chose que quelques erreurs insignifiantes relatives à la géographie locale ou à l'orthographe des noms propres<sup>1</sup>. Les documents originaux dont la mention souligne presque chaque phrase ne nuisent ni à la clarté du style, ni au tour aisé du récit. De leur mise en œuvre, en dehors de toute préoccupation exclusivement littéraire, résultent parfois des pages aussi pittoresques que solides, comme le récit du voyage de la reine Elisabeth de Valois à travers les Pyrénées et de sa remise aux envoyés de Philippe II (II, 69-92). En outre, ils permettent à l'auteur de ne pas intervenir entre ses héros et ses lecteurs, de laisser les premiers plaider eux-mêmes leur cause, et les seconds prononcer aussitôt et sans peine leur jugement. Cette impartialité est rare et particulièrement précieuse dans l'étude d'une époque livrée à la controverse des partis presque autant que l'histoire contemporaine, et il faut en reconnaître pleinement le mérite au savant commentateur de Monluc, devenu le peintre de Jeanne d'Albret.

L. PINGAUD.

---

**Das Leben des Feldmarschalls Grafen Neithardt von Gneisenau in zwei Bänden von Hans DELBRÜCK.** Berlin, G. Reimer, 1882. 378, 359 p. in-8°.

M. H. Delbrück s'est fait connaître par la suite qu'il a donnée à la biographie du maréchal de Gneisenau, commencée par G.-H. Pertz<sup>2</sup>. Charge spécialement de publier la correspondance de Gneisenau depuis le commencement de l'année 1814 jusqu'à la fin de la carrière glorieuse du héros allemand, il l'a fait imprimer en deux forts volumes qui font

1. Ainsi *Saint-Séverin* pour *Saint-Seurin* (I, 143), *Horthe* pour *Ortes* (I, 285), le gave d'*Oloron* pour le gave de *Mauléon* (I, 290), *Byron* pour *Biron* (II, 193).

2. Berlin, Reimer, 1880.

suite aux trois volumes précédents de M. Pertz. Cependant ce n'étaient pas seulement les documents qu'il a livrés au public. Il les a fait précéder par des introductions fort instructives.

Ce sont ces introductions, çà et là retouchées et modifiées, qui constituent le second volume de l'ouvrage que nous recommandons chaudement aux lecteurs de la *Revue historique*. Dans le premier, l'auteur a résumé la vie antérieure de Gneisenau, de sorte que nous avons maintenant de lui une biographie à la fois succincte et complète. Les documents, et en première ligne des lettres de Gneisenau lui-même, dont quelques-unes sont de vrais chefs-d'œuvre de noblesse, de fermeté et d'éloquence, y abondent. Mais l'auteur en a fait un choix discret et c'est lui-même qui porte la parole principale en racontant tous les exploits et toutes les vicissitudes d'une vie grandiose quelquefois semblable à une épopée. M. Delbrück, en recueillant tout ce qu'il avait joint autrefois en forme de chapitres introductifs à la correspondance de Gneisenau de l'année 1814 jusqu'à l'année 1831, et en refondant les trois volumes composés d'une manière un peu lourde par M. Pertz, a enrichi la littérature historique d'un livre solide et bien écrit. Il a su corriger mainte erreur de Pertz. Il a pu mettre à profit certains mémoires manuscrits, par exemple ceux de M<sup>me</sup> de Beguelin et quelques pièces conservées aux Archives d'État à Berlin, et dont Pertz n'avait pas eu connaissance. M. le général de Fransecky a mis à sa disposition tous les matériaux qu'il avait rassemblés il y a plus de vingt années, pour continuer une biographie de Gneisenau, dont la première partie avait été publiée dans le « *Militärwochenblatt*. » Quelques autres militaires d'un grand mérite scientifique ont aidé l'auteur de leurs conseils ou de leurs notes. Des lecteurs français, même ceux qui ont étudié toutes les controverses qui se rattachent à l'histoire des guerres des années 1813, 1814, 1815, trouveront encore dans l'ouvrage de M. Delbrück beaucoup à apprendre, et certes Gneisenau n'y perdra pas.

Quant aux questions purement politiques, la question d'une constitution représentative pour l'État prussien a surtout attiré l'attention de M. Delbrück. A la fin du second volume, il expose avec beaucoup de clarté les idées de Gneisenau sur ce sujet important. Il montre avec beaucoup de raison que Gneisenau a été avant tout un homme d'action et non un théoricien, l'adversaire du parti féodal, dont il avait reconnu l'incapacité, sans se ranger du parti démocratique, qu'il supposait dangereux pour l'existence de l'État. Nous aurions cependant souhaité d'être renseigné par M. Delbrück sur un mémoire de Gneisenau, mentionné par Pertz, t. I, p. 489, 490, dans lequel il touchait la question constitutionnelle. Pertz nous apprend que « ce mémoire n'existe pas, » mais il en donne néanmoins un extrait, en se servant d'un manuscrit de l'année 1818, contenant quelques idées constitutionnelles de Gneisenau.

Nous profitons de l'occasion pour renvoyer à une lettre intéressante de Gneisenau, imprimée dans la « *Russkaja Starina* » (1882, mars, p. 839), qui manque dans la collection de M. Delbrück. De même on

trouve dans la Bibliothèque du British Museum (Add. mss. « Original letters addressed to Sir Hudson Lowe ») quelques pièces de la plume de Gneisenau, dont M. Forsyth dans son *History of the captivity of Napoleon at Saint-Helena* (1853) n'a donné que des fragments.

Alfred STERN.

---

Frédéric CANONGE, commandant au 52<sup>e</sup> de ligne. **Histoire militaire contemporaine** (1854-1874). 2 vol. in-18. Charpentier. 1882.

Les guerres de Crimée, d'Italie, de Chine, de la Sécession, du Mexique et la campagne de 1866, forment l'objet du premier volume que le commandant Canonge publie sur l'histoire militaire contemporaine à la librairie Charpentier. Le second tome est exclusivement consacré à la guerre franco-allemande.

Condenser en quelques centaines de pages le récit d'opérations si diverses, dresser les tableaux des situations et des dispositifs des armées en marche et le résumé des pertes, enfin tirer de ces guerres les renseignements qu'elles contiennent, tout cela constitue un véritable tour de force, et exige de précieuses qualités d'historien. M. Canonge a réussi en grande partie à s'acquitter de sa tâche difficile. Au début de chaque guerre il prend soin d'énumérer les sources qu'il a mises à contribution. Cette bibliographie est très suffisante, sauf pour la guerre de 1866 en Allemagne. L'auteur n'a pas cru devoir joindre de croquis à son texte; il a rompu ainsi avec un usage presque universel. Il a eu raison de le faire et de renvoyer le lecteur aux cartes spéciales qui sont forcément plus exactes.

Il peut sembler prématuré de présenter dès aujourd'hui une étude complète, avec discussions stratégiques sur la guerre franco-allemande. M. C. s'est tiré heureusement des difficultés qu'offrait une pareille tentative. Il a bien résumé les opérations sur les principaux théâtres de guerre et montré les fautes commises par les deux adversaires. Nous ne lui ferons qu'un seul reproche, c'est de ne pas avoir donné assez de perspective à ses récits et d'être entré dans trop de détails. De là un peu d'aridité dans son exposition. Mais néanmoins son ouvrage a le grand mérite de nous donner une sorte de manuel très précis, très impartial et en certaines pages très attachant des guerres dont les hommes de notre génération ont été les témoins émus ou les acteurs plus ou moins heureux.

---

**Aus meiner Jugendzeit**, von Heinrich LEO. Mit Photographie. Gotha,  $\frac{1}{2}$  Perthes, 1880, IV-212 p. in-8°.

Tous ceux qui se sont occupés de l'histoire du développement des sciences historiques en Allemagne connaissent le nom de Henri Léo.

le professeur de Halle, dont les nombreux écrits jouissent encore, ou du moins ont joui longtemps d'une réputation méritée. Né le 19 mars 1799, dans la petite ville de Rudolstadt en Thuringe, Léo s'est fait connaître d'abord par son *Histoire d'Italie* en cinq volumes, publiée dans la grande collection de Heeren et Ueckert, et qui fut le premier essai vraiment scientifique d'une histoire de la péninsule italienne, tenté de ce côté des Alpes. Il a écrit ensuite une *Histoire universelle*, une *Histoire des Pays-Bas*, une *Histoire de l'époque révolutionnaire*, une *Histoire de la formation des territoires allemands*, etc. Dans ces ouvrages il accentua de plus en plus des idées politiques et religieuses qui firent de lui l'un des chefs de la réaction en Prusse, durant les quarante dernières années de son existence, et faussèrent en mainte occasion son jugement historique. D'un caractère difficile, nous devrions même dire hargneux, la lutte à outrance était le milieu favori de Léo. Il lui fallait des adversaires à pourfendre, du haut de sa chaire de professeur ou la plume à la main, que ce fussent des libéraux politiques, les doctrinaires de l'école constitutionnelle, ou des libéraux religieux, les rationalistes de l'église de Prusse, ou bien encore les Hégéliens, qu'il détestait par dessus tout et auxquels il fit une guerre sans pitié. Quand « le lion de Halle » se mettait à rugir, c'était pour de bon et ses brochures, ses articles de journaux ou de revues équivalaient généralement à un rude coup de griffe de l'un de ses homonymes. Il était d'ailleurs aussi peu aimable avec ses coreligionnaires politiques et religieux eux-mêmes, avec les adhérents du parti féodal prussien, dont il était l'une des plus fortes têtes, et le plus solide appui littéraire, avec le professeur Stahl, de Berlin, roturier comme lui et de plus Juif converti. Dans son récit biographique, Léo lui-même se plaît à rappeler la terreur qu'il inspirait aux dames de Halle par les coups de boutoir qu'il leur lançait à l'improviste, quand il daignait apparaître, à longs intervalles, dans un salon. Avec cela, nous nous plaignons à le reconnaître entièrement sincère et tout aussi fidèle à ses convictions, tout aussi courageux à les proclamer au milieu des tempêtes de 1848, et des charivaris dont il était l'objet que pendant la réaction de 1850.

Le volume posthume de narrations autobiographiques que nous signalons à nos lecteurs<sup>1</sup> montre une fois de plus combien peu l'on arrive à connaître entièrement des adversaires rencontrés seulement, la visière baissée, dans la chaleur du combat. Quand le vieux professeur réactionnaire de Halle, ce personnage grincheux que fuyaient ses propres amis, a rédigé ces souvenirs d'enfance et de jeunesse, il l'a fait sans doute sous l'influence de sentiments longtemps comprimés en lui, car il y a, dans ces pages bizarres et éloquentes, elles aussi, dans bien des endroits, tant de poésie enfantine, un sentiment de la nature tellement intense, un tel réalisme de touche dans les tableaux et les portraits des personnages du récit, que nous nous sentons attirés et repoussés tour à

1. Léo est mort à Halle, le 24 avril 1878.



tour, en les lisant, d'une façon toute particulière. On sent qu'il y avait là, sous cette enveloppe souvent désagréable, un homme, chose de plus en plus rare dans notre siècle aux types effacés. L'éditeur anonyme nous dit dans la préface que le manuscrit de Léo, trouvé dans ses papiers, après sa mort, était intitulé *Bildungsmotive aus meinem Leben*. C'est en effet à la genèse d'un jeune cœur humain, des passions et des préventions qui l'inspirèrent ou le dominèrent plus tard, quo nous assistons ici. L'intérêt du livre n'est pas purement psychologique d'ailleurs. Le tableau de l'état de l'Allemagne après Iéna, fait au point de vue d'un enfant de dix ans, est bien instructif pour un historien de cette époque. Il en est de même des chapitres qui se rapportent aux guerres d'indépendance et aux commencements de la *Burschenschaft*, de cette association d'étudiants qui fit tant parler d'elle après 1815. Quelque prévenu que l'on soit contre les idées de l'auteur, on s'arrachera difficilement à certaines pages de sa biographie, et j'imagine qu'un ou deux siècles plus tard, elle paraîtra plus attrayante encore. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que ce livre est un de ces récits dont la sincérité parfois effrayante et le coloris naturel font plus facilement comprendre aux générations futures une époque précise, les dispositions d'une nation à tel moment de son histoire ; je citerai comme exemple la célèbre autobiographie de Thomas Platter pour les débuts du xvi<sup>e</sup> siècle. C'est ainsi que l'*Aus meiner Jugendzeit* de Léo fera certainement mieux comprendre, à son heure, certains côtés de l'Allemagne politique, sociale et religieuse, telle qu'elle fut en réalité de 1800 à 1815.

R.

---

**A short manual of the history of India**, with an account of India as it is, by Roper LETHBRIDGE. London, Macmillan and Co, vii-334 p., in-8°, 1881.

**History of the establishment of british rule in India**, by the Rev. sir G. W. Cox. London, Longmans, Green and Co, xxviii-290 p., in-32, 1881 (english history reading books). Prix, 2 sh.

M. Lethbridge a longtemps séjourné dans l'Inde anglaise : il a été principal du collège de Kichnagour, examinateur à l'université de Calcutta, etc. Il était donc en bonne situation pour nous parler de l'Inde. En outre c'est un historien, ou du moins il a enseigné l'histoire, ce qui ne veut pas toujours dire la même chose, et il a composé divers manuels sur l'histoire universelle, l'histoire de l'Inde et du Bengale (Macmillan) ; c'est encore un manuel qu'il nous donne aujourd'hui, avec les qualités et les défauts ordinaires du genre ; les qualités, c'est-à-dire une réunion consciencieuse de faits, de noms, de dates, les défauts, c'est-à-dire peu d'art dans la composition, un médiocre souci du style. C'est sans doute un livre bon à consulter : l'auteur décrit

d'abord l'Inde telle qu'elle est aujourd'hui, au point de vue physique, politique, ethnographique, économique, intellectuel, religieux (p. 1-136); puis il en retrace rapidement et sèchement l'histoire, depuis les plus anciens temps jusqu'à l'époque moderne; mais c'est un livre d'une lecture pénible et souvent fastidieuse; les Anglais eux-mêmes, à qui rien de ce qui touche l'histoire de leur grande possession ne doit rester étranger, trouveront un mince plaisir à l'obscur et confuse histoire de ces dynasties mogoles, mahrattes, sikkhes ou autres, qui se disputèrent pendant si longtemps cette riche et malheureuse contrée. On pouvait du moins espérer que l'intérêt se réveillerait aux époques vraiment dramatiques de cette histoire, la rivalité de Duplex et de lord Clive, la révolte des Cipayes, par exemple; cependant, même en ces endroits, l'ouvrage reste sec et froid. Un employé du gouvernement anglais qui part pour les Indes fera bien de le lire; les géographes ni les historiens n'en tireront un grand profit.

M. Cox a dédié son livre à ses deux fils, pour leur apprendre à connaître l'histoire du pays où ils exercent des fonctions publiques. Sous une forme et un format beaucoup plus modestes que celui de M. Lethbridge, ce livre a un avantage que l'autre n'a pas : il se lit avec plaisir; l'histoire disparaît moins sous l'entassement des faits; le procès de Hastings, la grande révolte de 1857, sont racontés avec brièveté, mais avec une certaine chaleur communicative. M. Lethbridge vous apprend bien ce qu'est l'Inde aujourd'hui, M. Cox vous raconte mieux ce qu'elle était hier.

---

Paul HUNFALVY : **Die Ungern oder Magyaren**, tome cinquième de la collection intitulée : **Ethnologische und Culturhistorische Schilderungen der Völker Oesterreich-Ungarns**. Vienne et Teschen, Karl Prochaska, 1881. 234 p. in-8°.

Plusieurs chapitres de cet ouvrage intéressent directement, d'autres indirectement, la science historique. On peut sans doute en dire autant de toute cette collection, sorte d'encyclopédie de la monarchie austro-hongroise, qui comprendra en tout douze volumes et qui rendra les plus précieux services. La monographie de chaque nation a été confiée à l'un de ses enfants les plus qualifiés. C'était le seul parti à prendre au milieu des ardents conflits de race qui déchirent l'Europe Orientale, surtout le bassin du Danube. Seulement je ne crois pas qu'il faille compter sur une pensée commune. Exemple, le sixième volume qui vient de paraître est l'œuvre d'un Roumain sur les Roumains; une assertion, très contestable il est vrai, qu'il renferme, est saluée comme il suit par un critique magyar : « l'auteur, en sa qualité de Roumain, se sera cru dispensé d'être sincère. » Ce ne sont pas là des conditions commodes pour une collaboration ethnographique.

Le volume de M. Hunfalvy sur ses concitoyens les Hongrois est donc,

comme les autres, un ouvrage à part, de tendance tout à fait indépendante. Mais, empressons-nous d'ajouter, indépendante de tout et de tous. M. Hunfalvy, justement disposé à faire valoir les grandeurs réelles de sa nation, garde une absolue liberté scientifique à l'égard des préjugés historiques les plus populaires. Peut-être même (ceci n'est qu'une impression, car le temps me manque pour me remettre à ces difficiles questions d'origine que j'ai perdues de vue depuis bien des années), peut-être est-il trop négativement sceptique à l'égard des traditions nationales. Là où il est incontestablement fort et concluant, c'est dans les chapitres sur les parentés ougro-finnoises des Hongrois établies par la linguistique, et sur la lumière dont l'histoire de leur civilisation se trouve éclairée par d'autres rapprochements avec des mots slaves, tures, germaniques. D'autres l'ont dit sans doute, y compris l'auteur de cet article, avant la publication de ce volume; mais M. Hunfalvy, qu'on pourrait appeler sans trop d'exagération le Bopp des langues ougriennes, ne fait que rentrer dans sa propriété, et nous sommes tous ses disciples.

Un chapitre très intéressant, pour qui aime à étudier l'influence réciproque de l'histoire et de la littérature, est celui où M. Hunfalvy montre, par une méthode d'élimination très serrée, que la chanson allemande des Niebelungen, sous la forme qu'elle avait prise au XI<sup>e</sup> siècle, a seule pu produire, a produit, les idées devenues depuis populaires en Hongrie, sur la filiation qui rattache les Magyars à Attila. Ni les Magyars eux-mêmes pendant les deux premiers siècles de leur établissement, autant que l'on peut le savoir, ni les étrangers qui ont dépeint leurs idées et leurs institutions dans les temps primitifs, n'avaient la moindre idée de cette parenté hunnique qui devait pénétrer si profondément les légendes, puis la littérature historique des Magyars civilisés. — L'histoire sociale et l'histoire intellectuelle de la Hongrie ne sont pas moins bien résumées dans cet utile volume d'une utile collection.

Ed. SAYOUS.

---

Josef SUMAN. **Die Slovenen**, un vol. in-8<sup>o</sup> de 483 pp. Vienne et Teschen, Prochaska. 4884.

Ce volume fait partie de la grande collection publiée par l'éditeur Prochaska sous ce titre : *Die Völker Oesterreichs-Ungarns, Ethnographische und culturhistorische Skizzen*. L'idée première de cette publication est excellente; les diverses populations dont se compose l'Etat austro-hongrois ne se connaissent pas toujours très bien entre elles et sont généralement encore moins connues à l'étranger. Le plan est bien conçu et l'exécution de chaque volume est confiée à un collaborateur compétent. Les noms de MM. J. Szujski pour la Galicie, Hunfalvy et Schwicker pour la Hongrie, Egger pour le Tyrol sont une recommandation suffisante. Au point de vue typographique la collec-

tion est une des plus élégantes que nous ayons eues sous les yeux. Il est seulement à regretter que l'éditeur n'ait pas cru devoir joindre à chaque volume une carte ethnographique et politique et quelques gravures représentant des types ou des costumes.

Ces ouvrages étant destinées au grand public, la partie historique ne donne pas l'indication des sources; une note bibliographique publiée à la fin du volume de M. Suman permet de recourir aux ouvrages où elles sont énumérées. L'auteur esquisse d'abord la géographie des pays habités par les Slovènes (Istrie, Trieste, Gorica, Carinthie, Carniole, Styrie méridionale, Hongrie orientale, environ 1,300,000 âmes). Il remonte ensuite aux origines de la race slave et expose son histoire jusqu'au moment même où les Slovènes s'en détachent. Ce chapitre n'est pas inutile. Cependant il soulève une objection; la publication de l'éditeur Prochaska comprend plusieurs volumes consacrés à la race slave (Tchèques, Polonais et Ruthènes, Serbo-Croates). Si l'auteur de chacune de ces monographies se croit tenu d'exposer les origines de la race slave, il est à croire que les rédactions différentes ne seront pas toutes d'accord, et le lecteur sera fort embarrassé de se former une opinion. Vient ensuite un chapitre sur la conversion des Slovènes au christianisme, chapitre où le rôle principal revient naturellement aux apôtres des Slaves, Cyrille et Méthode. L'histoire politique des Slovènes commence à Samo, ce personnage semi-léendaire qui réunit en un groupe puissant les Slaves anarchiques. Après lui les destinées des Slovènes se rattachent à celle des diverses provinces qui composent leur territoire, et qui se confondent d'assez bonne heure avec les domaines des Habsbourg (Carinthie-Styrie-Istrie, Gorica, Gradisca, Trieste). Leur histoire est celle d'une longue décadence. Les colonies allemandes pénètrent dans le pays; la noblesse se germanise. La nationalité Slovène eût sans doute fini par succomber sans son attachement à la langue maternelle, sans l'essor que la réforme imprima à la littérature religieuse. Deux chapitres, l'un sur les mœurs et les usages des Slovènes, l'autre sur leur histoire littéraire, terminent la monographie de M. Suman. Le dernier est le plus important de l'ouvrage; chez les Slovènes comme chez les autres peuples slaves de l'Autriche, la littérature a été un facteur très important de la renaissance nationale. Soutenue par l'appui moral qui lui vient de Prague et d'Agram, cette renaissance a déjà exercé son contrecoup sur les destinées politiques des pays Slovènes. Les travaux de ce genre viennent à propos au moment où l'Autriche, après avoir tour à tour essayé de l'absolutisme unitaire et du dualisme, semble faire un pas nouveau vers le fédéralisme.

L. LEGER.

---

**Histoire de la Guerre civile en Amérique**, par M. le comte de PARIS, ancien aide-de-camp du général Mac-Clellan. — Tomes V et VI. — Paris, Calmann-Lévy, 1883.

Le comte de Paris a publié récemment, après un intervalle de plusieurs années, la suite de son ouvrage sur l'*Histoire de la Guerre civile en Amérique*. Les quatre premiers volumes conduisaient les événements jusqu'à la fin de l'année 1862. Les deux suivants racontent ce qui s'est accompli entre le 1<sup>er</sup> janvier 1863 et l'automne de la même année. Six autres volumes ne seront pas de trop, si les mêmes proportions sont observées, pour épuiser le sujet qu'a embrassé l'auteur ; car il lui reste à traiter la deuxième et la plus importante partie de la guerre civile, celle qui comprend, après le sanglant combat de Chickamauga, la campagne de Sherman contre Atlanta, la grande marche vers la mer, et toutes les péripéties du duel, prolongé du commencement de 1864 à avril 1865, entre les deux armées de Grant et de Lee en Virginie.

Les derniers mois de 1862 avaient été très peu favorables aux armées chargées de la défense de l'Union. En Virginie, le général unioniste Burnside avait subi une terrible défaite dans un assaut malheureux contre les redoutes de Frederiksburg. Sherman n'avait pas été plus heureux en essayant d'enlever les hauteurs qui couvraient la position de Vicksburg sur le Mississipi. Dans l'État de Tennessee, à Murfreesborough, au sud de Nashville, le général fédéral Rosecrans et le général confédéré Bragg avaient perdu chacun plus de dix mille hommes dans un choc furieux et sans résultat décisif, le 31 décembre 1862.

Bragg et Rosecrans s'étant observés pendant plus de six mois après cette bataille sans oser se heurter de nouveau, l'histoire de ces deux armées a été réservée par l'auteur aux volumes futurs, et tout l'effort de son récit s'est porté sur les faits de guerre dont la vallée du Potomac, à l'est, et les bords du Mississipi, à l'ouest, ont été le théâtre pendant les sept premiers mois de 1863.

D'un côté, Lee, commandant en chef des forces de la Confédération, repousse en mai une attaque de Hooker à Chancellorsville, sur la rive droite du Rappahannock. De l'autre, Grant, après de longs efforts pour tourner la forteresse sudiste de Vicksburg sur le Mississipi, réussit en juin à l'investir, et s'en empare avec plus de trente mille prisonniers, le 4 juillet, jour anniversaire de la déclaration de l'indépendance des États-Unis. Telle est la matière du cinquième volume. Le sixième est à peu près exclusivement consacré au récit de l'invasion de Lee en Pensylvanie (résultat de la victoire des confédérés à Chancellorsville), invasion commencée le 3 juin, arrêtée par la défaite de Gettysburg le 3 juillet, terminée le 14 du même mois par le passage du Potomac du nord au sud et la rentrée en Virginie des sudistes vaincus.

L'ouvrage du comte de Paris est une histoire purement militaire. Les faits politiques n'y tiennent qu'une place tout à fait accessoire. L'auteur ne nous conduit que rarement dans les grandes cités du Nord

éloignées du théâtre des opérations, dans le cabinet de Lincoln ou dans les salles du Congrès à Washington. Au commencement du sixième volume se trouve bien un chapitre où sont résumés et un peu entassés tous les renseignements relatifs à l'œuvre législative accomplie par le trente-septième congrès dans sa dernière session, et cette œuvre est d'une extrême importance, puisqu'elle comprend toutes les mesures relatives à l'abolition de l'esclavage, à l'établissement de la conscription, à l'émission d'énormes emprunts, etc. Tout ce chapitre est très nourri, mais peu vivant, et comme étranger au reste du volume. Sorte de hors-d'œuvre, il interrompt, sans s'y rattacher par aucun lien direct, la trame générale du récit. Nous constatons le fait plutôt que nous n'émettons une critique, car le comte de Paris ne s'est manifestement pas proposé de raconter la vie du peuple américain pendant la guerre civile; il a voulu seulement écrire l'histoire des armées fédérales et confédérées et de leurs rencontres meurtrières de 1861 à 1865, et de cette tâche il s'est jusqu'ici acquitté en historien militaire consommé.

Le théâtre des opérations était immense. On se battait à la fois dans la Virginie, sur les deux versants des monts Alleghanies, dans le Tennessee, dans le Missouri, dans l'Arkansas, sur les rives du Potomac, du Cumberland, du Mississipi, des bayous de la Louisiane, sur les côtes des deux Carolines, de la Georgie, de la Floride et du Texas. Le nombre des combats est infini, et, si l'historien ne pratiquait pas avec la plus grande rigueur, même au risque d'en exagérer l'application, le procédé de la subordination des événements les uns aux autres par ordre d'importance, le récit des campagnes de 1861 à 1865 aux États-Unis présenterait l'image de la plus inextricable confusion. Le comte de Paris a su mettre une grande clarté dans son exposé très complet, où rien n'est sacrifié, mais où les événements qui font date dans l'histoire de la guerre sont traités avec une ampleur qui leur donne le plus puissant relief. Des divisions nettement tranchées constituent autant d'étapes dans le récit, et font de chaque chapitre un tableau distinct, où une masse de faits se groupent autour d'un événement saillant qui provoque et retient l'attention par l'intérêt dramatique qu'il éveille. Ces qualités de composition, déjà très remarquables dans les quatre premiers volumes, ressortent peut-être avec plus de force dans les deux derniers. On pourra se faire une idée de la méthode de l'auteur en considérant que, sur les quatorze cents pages que comprennent ces deux volumes, plus de deux cents sont données aux trois journées des 30 avril, 2 et 3 mai 1863 (bataille de Chancellorsville), et plus de trois cents aux trois journées des 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juillet de la même année (bataille de Gettysburg).

Ces récits, prodigieusement étendus, ne contiennent cependant point de longueurs réellement inutiles, morceaux oratoires ou descriptions purement pittoresques. Le style est sobre, presque sec à force de précision. Le terrain sur lequel une bataille est sur le point de s'engager est minutieusement dessiné : routes, collines, chemins de traverse, bois,

vergers, cours d'eau, ravins, prairies, tout se trouve indiqué et soigneusement mis en place; ici un hameau, là une maison, une grange, une chapelle, une auberge, une clôture, un tertre, et telle auberge ou telle chapelle va donner son nom à une formidable bataille. Les troupes prennent position; nous suivons chaque corps d'armée, nous accompagnons à son campement chaque division, chaque brigade, presque chaque régiment. Nous franchissons les lignes de l'ennemi, et, après un examen non moins détaillé de ses forces, nous connaissons à merveille l'échiquier et pouvons suivre, sans nous égarer un seul instant, le mouvement des pièces. Nous assistons aux conseils de guerre tenus dans la tente du général en chef, aux incertitudes qui assiègent son esprit, aux angoisses qui lui étreignent le cœur; nous avons la confiance des ordres donnés. Les troupes s'ébranlent, l'artillerie fait rage, et sur ce champ de bataille que couvre un épais nuage de fumée sous la profondeur duquel les ennemis se portent au hasard des coups forcés, il n'est pas une péripétie de l'effroyable mêlée qui nous échappe. Nous apercevons les fautes au moment précis où elles se commettent, alors que les acteurs mêmes du drame en sont encore après dix-huit et vingt ans à se disputer sur les causes des erreurs où ils ont pu tomber.

Le luxe des détails est tel, qu'il en résulterait pour l'esprit du lecteur une fatigue réelle et une difficulté sérieuse à suivre l'auteur jusqu'au bout, si celui-ci ne laissait percer de temps à autre, par quelque résumé saisissant, par un tableau d'ensemble à traits larges et énergiques, par certaines pages où le tacticien cède la place au moraliste et à l'artiste, l'émotion très profonde qu'il ressent, et que la clarté même de son exposition l'aide à nous faire partager.

En tout cas l'effet produit serait plus puissant encore s'il était possible, par un élagage discret et intelligent, d'introduire de l'air dans certaines régions trop touffues du récit de ces batailles de géants qui ont décidé du sort de l'Union. Cette observation s'applique par exemple, dans les deux derniers volumes, à quelques parties des chapitres où sont décrites les batailles de Chancellorsville et de Gettysburg, et surtout au second livre du sixième volume où l'auteur, dans sa narration des inutiles marches et contremarches des deux armées de Lee et de Meade sur les deux rives du Rappahannock pendant l'automne de 1863, impose à ses lecteurs un effort d'attention peut-être excessif.

Mais, d'autre part, les beaux passages abondent; à citer par exemple l'attaque de Jackson à Chancellorsville sur la droite de Hooker, la bataille se poursuivant la nuit dans les bois, Jackson tombant sous les balles de ses propres soldats, l'armée de Hooker entassée dans un carrefour du Wilderness, frappée en quelque sorte de paralysie par l'impuissance intellectuelle à laquelle son chef se trouve tout à coup condamné, tous les chefs de corps de l'armée fédérale attendant vainement des ordres et comprenant que la bataille est irrévocablement perdue, puisqu'il n'y a plus de commandement.

Signalons encore, parmi les morceaux achevés, les trois chapitres relatifs à l'investissement et à la prise de Vicksburg, et, dans le sixième volume, la description du fameux assaut livré par la division virginienne Pickett contre les lignes fédérales le troisième et dernier jour de la bataille de Gettysburg, la lutte acharnée à l'arme blanche le long des pentes que gravit l'ennemi, la mêlée sanglante sur la crête et l'anéantissement complet de la division, c'est-à-dire la fin de l'invasion, Lee plus que jamais désespéré, le Nord délivré de ses inquiétudes, le Sud désormais condamné à ne plus se battre que pour la prolongation d'une résistance farouche et non plus pour l'espoir du succès.

L'auteur raconte dogmatiquement ; chacun de ses récits se présente non pas comme un exposé critique, mais comme le résultat définitif de recherches qui ont porté sur tous les documents originaux, sur toutes les pièces officielles, sur tous les témoignages ayant quelque valeur. A la fin du sixième volume, une note fort intéressante fait connaître les sources où l'auteur a puisé pour cette partie de son ouvrage, comme il l'avait déjà fait pour les premiers volumes. Mais là se bornent ses références aux documents. Pas une note dans le cours des sept ou huit cents pages de chaque volume ne permet de savoir sur quelles autorités l'auteur s'est appuyé dans le choix d'une solution pour les problèmes que sa plume a été amenée successivement à résoudre.

La guerre civile américaine a été le sujet d'innombrables publications, et chacune des grandes batailles a sa littérature. Presque tous les généraux ont fait paraître des mémoires ; de véritables procès historiques ont été engagés, dont quelques-uns sont encore pendants. Le comte de Paris n'a pas hésité à se faire sur chaque point controversé une opinion arrêtée et à la présenter sans discussion à ses lecteurs. Nous devons déclarer que la consciencieuse étendue des recherches de l'historien et la sûreté de ses jugements laissent peu regretter qu'il ait adopté une telle méthode.

Du reste, l'auteur a suivi de bons guides. Il a surtout en grande estime les *Mémoires du général Sherman*, qu'un rédacteur de la *Historische Zeitschrift* de Sybel (1<sup>er</sup> numéro de 1878) déclarait déjà de beaucoup le plus important des ouvrages écrits sur la guerre civile. Or Sherman, dans les premiers six mois de 1863, commandait sous les ordres de Grant un corps d'armée qui prit part à toutes les opérations contre la forteresse de Vicksburg. Le comte de Paris s'est également servi de l'*Histoire militaire de Grant*, racontée par Adam Badeau, brigadier général des États-Unis et aide-de-camp du général en chef (Grant), ouvrage très remarquable auquel on ne peut guère reprocher qu'une partialité trop évidente pour son héros. Une très bonne biographie de Lee par Esten Cooke, et divers autres livres dont la vie et les actes de Lee sont le sujet, ont fourni de précieux matériaux. L'auteur a eu à sa disposition la collection des papiers militaires du général Meade, qui commandait à Gettysburg. Pour Chancellorsville, il a usé de la collection imprimée des rapports de Lee et de ses subordonnés.



Nous indiquons à peine quelques-unes des sources, mais la masse des documents ne cesse de grossir ; chaque année voit éclore aux États-Unis non pas seulement des travaux de seconde main, mais quelques révélations de témoins oculaires ; la maison Scribner vient d'achever la publication de douze gros volumes dus à la plume d'autant d'auteurs différents, où sont racontées les grandes campagnes de la guerre, et qui constituent une œuvre magistrale. Depuis l'époque où le comte de Paris a publié ses premiers volumes, la production de nouveaux documents l'a amené à constater quelques inexactitudes dans cette partie déjà ancienne de son œuvre. Il a eu l'heureuse idée de réunir à la fin du cinquième volume les rectifications qui lui ont paru offrir le plus d'intérêt. Ces corrections sont peu nombreuses et portent sur des points de détail. Il en est deux cependant qui méritent d'être signalées. L'une est relative à un incident important de la bataille de Fair-Oaks et à une manœuvre que l'on a reproché, injustement selon l'auteur, au général Mac-Clellan de n'avoir pas exécutée. L'autre termine un débat soulevé depuis près de vingt ans sur la conduite du général Porter dans la seconde bataille de Bull-Run, perdue par le général unioniste Pope en 1862. Porter avait été condamné par un conseil de guerre au lendemain des événements ; ce jugement a été récemment infirmé par la décision d'une commission d'enquête et de révision composée de trois généraux. Le comte de Paris croit à l'innocence de Porter et rectifie dans ce sens le récit qu'il avait fait, dans ses premiers volumes, de cette fatale bataille de Bull-Run qui eut pour conséquence la première invasion de Lee dans le Maryland.

A. MOIREAU.

---

## RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

**1. — Revue des questions historiques.** 1884, 1<sup>er</sup> janvier. — Dom CHAMARD. L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens, aux VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> s. (L'Aquitaine fut partagée au VI<sup>e</sup> siècle entre la Bourgogne et l'Austrasie ; au VII<sup>e</sup>, elle est devenue dans son intégrité une annexe de l'Austrasie ; à partir du pacte de 634, elle n'a jamais été rattachée au royaume de Bourgogne proprement dit. Elle a toujours suivi l'exemple de l'Austrasie dans ses rapports avec le pouvoir royal ; comme en Austrasie, ses chefs ont pris le nom de ducs et de princes. Enfin, quand les ducs d'Austrasie ont été maîtres du pouvoir, c'est en alléguant les droits de l'Austrasie qu'ils ont imposé à l'Aquitaine leur suzeraineté, jusqu'au jour où ils ont renversé les fils du prince Eudes, comme ils venaient de le faire pour les rois mérovingiens). — Abbé E. VACANDARD. Arnould de Brescia (Arnould aurait voulu dépouiller le clergé de ses droits temporels et les transmettre à l'empire d'Allemagne, devenu l'empire universel ; l'insurrection du peuple romain contre la Papauté n'a causé que des ruines. Il n'a rendu service ni à l'Église ni à sa patrie). — Abbé C. NARBÉY. Le moine Roger Bacon et le mouvement scientifique au XIII<sup>e</sup> s. (analyse intéressante de son œuvre, jugement étroit sur ses rapports avec ses supérieurs. La vie de Bacon est à peine esquissée. L'auteur ne paraît pas connaître l'édition des œuvres de Bacon donnée par M. Brewer dans la collection du Maître des rôles depuis 1859). — Le R. P. PIERLING. La Pologne, le Saint-siège et la Russie. Deux projets de conquête de Moscou par le roi de Pologne Étienne Bathory, 1582-87 (très bonne étude, faite en partie à l'aide des archives secrètes du Vatican. Dans cette lutte de la Pologne contre la Russie, les papes Grégoire XIII et Sixte V, qui étaient dans le secret des entreprises de Bathory, n'ont pas désiré la destruction de Moscou ; ils auraient voulu lancer le roi de Pologne et la Chrétienté tout entière contre les Turcs). — CHARVÉRIAT. La question de Wallenstein, d'après un travail allemand (M. Schebeck n'a pas résolu cette question ; il vaut encore mieux s'en tenir pour le moment à l'opinion moyenne de Ranke : Wallenstein a voulu imposer la paix à l'empereur, même avec le concours de l'ennemi. Si l'on s'en tient à l'intention, elle était innocente : Wallenstein a trahi sans le vouloir). — V<sup>te</sup> G. DE BRÉMOND D'ARS. Une question de critique historique : pièces fausses des mémoires de Nevers (montre que certaines pièces, et en particulier les lettres de Charles de Nevers, écrites de Rome au cardinal de Bourbon et autres, qu'a publiées Gomberville, sont apocryphes. Gomberville n'est d'ailleurs sans doute pas

l'auteur de ces falsifications). — DENYS d'Aussy. Un plan de religion civile en 1797 (publie le rapport fait par Leclerc, de Maine-et-Loire, sur les institutions relatives à l'état civil des citoyens). = Bulletin bibliographique. *Beaudouin*. Étude sur le Jus italicum (excellente dissertation). — *Abbé Chabau*. Sainte Théodelchide, vierge, fille de Clovis (bon travail d'hagiographie). — *Morey*. Les Juifs et la Peste noire à Vesoul en 1349 (furent moins maltraités qu'on ne l'a dit. C'est la question religieuse plutôt que la question d'argent qui souleva les gens contre eux au xiv<sup>e</sup> s.). — *Prudhomme*. Les Juifs en Dauphiné aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> s. (étude très consciencieuse). — Abrégé de l'histoire de l'abbaye de Breteuil écrite par *F. Robert Wuyart*, religieux de ce couvent, en 1670 (publié avec assez peu de soin par M. A. Combier. Travail utile néanmoins). — *Arbellot*. Cathédrale de Limoges; histoire et descriptions (très bon). — *Guibert*. La famille limousine d'autrefois; d'après les testaments et la coutume (très intéressant). — *H. de Fontenay*. Epigraphie autunoise; t. I<sup>er</sup> (recueil composé avec beaucoup de science et de soin). — *J. Le Cœur*. Esquisses du Bocage normand (excellent; les folkloristes auront beaucoup à y prendre). — *Rosignol*. Monographie des communes du canton de Lautrec (bon). — *Prompsault*. Histoire de Modène au comtat Venaissin (bon).

**2. — Revue archéologique.** 3<sup>e</sup> série, 1<sup>re</sup> année, 1883, nov. — S. REINACH. Fouilles dans les nécropoles de Watsch et Sanct-Margarethen en Carniole (résume un important mémoire de M. de Hochstetter sur la période dite de Hallstadt, que caractérise l'usage simultané du fer et du bronze; montre que ce n'est pas là un centre isolé de civilisation, mais que les antiquités découvertes en Carniole appartiennent à la grande époque de la « Bronzecultur, » qui s'étendit sur toute l'Europe centrale avant de pénétrer en Italie). — KERVILER. Des projectiles cylindro-coniques ou en olive, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. — BAPST. L'orfèvrerie d'étain dans l'antiquité; suite. — CAGNAT. Lettre à M. G. Perrot (sur les inscr. de Chemtou, en Tunisie; M. C. rectifie en plusieurs points les inscr. publiées par le P. Delattre; il prouve que le nom de la colonie romaine de Chemtou doit être écrit Simitthus, et qu'il était déclinaison, au moins aux bas temps de l'empire. La colonie était une colonia Julia, non Flavia). — AUBÉ. Essai d'interprétation d'un fragment du *Carmen apologeticum* de Commodien; 1<sup>er</sup> art.

**3. — Journal des Savants.** 1883, déc. — Alf. MAURV. Histoire de Philippe II (à propos du livre de M. Forneron). — FRANCK. Les sciences et les arts occultes au xvi<sup>e</sup> s.; fin (à propos du livre de M. Prost sur Corneille Agrippa). — HACRÉAU. Catalogue des mss. de Bordeaux; fin.

**4. — Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.** 7<sup>e</sup> année, 1883. N<sup>o</sup> 6. — BRÉAL. Sur l'origine des mots désignant le droit et la loi en latin. — BARILLEAU. Des sources du droit grec. — BAUDOUIN. Homme lige (l'homme lige est le sujet tenu d'être fidèle envers son souverain; le seigneur lige, c'est le legis dominus, le sei-

gneur légitime, le seigneur de par la loi, le souverain. L'étymologie du mot *ligius* ne peut être tirée que du mot *lex*; *ligeantia* et *legalitas* sont synonymes. Cette étymologie de *ligius* donnée comme « évidemment vraie » est-elle possible? — Ad. TARDIF. Document pour l'histoire du *Processus per inquisitionem* et de *l'Inquisitio heretice pravitatis* (publie un *Processus inquisitionis*, daté de Narbonne, oct. 1244; il provient de la Bibl. de l'Univ. à Madrid. Intéressant pour l'histoire de la procédure d'enquête et pour celle de l'Inquisition).

5. — **Bulletin critique.** 1883, 15 déc. — Variété : A. DE BARTHÉLEMY. L'inscr. de Cn. Domitius Ahenobarbus (est une vaste supercherie. Il est bon de rappeler le nom de l'imprudent faussaire, M. Ch. Blanc). = 1884, 15 janv. *Saint-Paul*. Hist. monumentale de la France (excellent manuel). — G. du Fresne de Beaucourt. Histoire de Charles VII, t. II (plan défectueux; l'auteur fait la part trop grande à la piété de Charles VII; il oublie aussi trop le peuple. C'est dans les études de détail, surtout du détail administratif, qu'il est supérieur. L'abondance des documents qu'il met en œuvre est admirable). — J. de Carsalade du Pont. Documents inédits sur la Fronde en Gascogne (malgré quelques imperfections, c'est un réel service rendu à l'histoire provinciale). = 1<sup>er</sup> févr. *Lucas*. Étude sur la vénalité des charges et des fonctions publiques et sur celle des officiers ministériels, depuis l'antiquité romaine jusqu'à nos jours (œuvre considérable et de réelle valeur). — Gross. Les protohelvètes (excellent). = Variété. THÉDENAT. Une lettre inédite de Voltaire au président Hénault, 4 sept. 1749.

6. — **Revue de l'histoire des religions.** 4<sup>e</sup> année, t. VIII, n<sup>o</sup> 5, sept.-oct. 1883. — REVILLOUT. Les origines du schisme égyptien, seconde partie. — VERNES. Les débuts de la nation juive; ch. second : état social et politique. — Les oracles sibyllins, livres II et III, traduits par A. BOUCHÉ-LECLERCQ.

7. — **Revue des études juives.** N<sup>o</sup> 14. Oct.-déc. 1883. — S. REINACH. Inscription grecque de Smyrne : la juive Rufina (avis au public destiné à assurer la propriété d'une tombe à la juive Rufina, « archi-synagogue, » pour qui elle avait été construite. L'inscr. est au plus tôt du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). — HIRSCHFELD. Essai sur l'histoire des Juifs de Médine. — HARKAVY. Additions et rectifications à l'histoire des Juifs de Grætz; suite. — AL. CAHEN. Le rabinat de Metz pendant la période française; suite. — R. DE MAULDE. Les Juifs dans les États français du pape au moyen âge (publie un acte de 1558 d'après le ms. original du musée Calvet, à Avignon : « Ce sont les droictz ou status que sont faictz et ordonnés par les Juifs de la présente cité d'Avignon »). — OUVRELEAUX. Notes et documents sur les Juifs de Belgique sous l'ancien régime; suite (des tentatives faites par les Juifs au XVII<sup>e</sup> s. pour s'établir dans les Pays-Bas catholiques. Le nonce insista vivement auprès du gouvernement pour les empêcher). — Ul. ROBERT. Deux chartes relatives aux Juifs de Dijon, de 1244 et 1264.

**8. — La Révolution française.** 1883, 14 déc. — Ch. CHABOT. La Révolution française et la question ouvrière. — COLFAVRU. La question des subsistances sous l'Assemblée législative; suite: oct. 1791-sept. 1792. — L. DE MONTLUC. Le conventionnel Méaulle; suite. — JEANVROT. Les juges de paix élus sous la Révolution (conclusion; insiste sur les excellents résultats obtenus par le principe électif). — Ét. CHARAVAY. Portrait de Philippe-Égalité en roi de pique. — CADET. Les curés de Chaville pendant la Révolution; suite. — J. PENAUD. Le conventionnel Noël Pointe. = 1884, 14 janvier. AULARD. La partie inédite des mémoires de Louvet (demande qu'on publie ces mémoires en entier. Indique les mémoires de la Révolution qu'il serait bon d'imprimer, de réimprimer, ou même de retrouver). — L. DE MONTLUC. Le conventionnel Méaulle; fin. — COLFAVRU. De l'exercice de la souveraineté nationale dans la commune, sous la constitution de 1791; pièce. — PENAUD. Le conventionnel Pointe. — FOLLIER. La Révolution en Savoie. — OSTYN. Le procès de Marie-Antoinette; suite.

**9. — Revue des Deux-Mondes.** 1883, 15 déc. — Ad. VUTRY. Un chapitre de l'histoire financière de la France; les abus du crédit et le désordre financier à la fin du règne de Louis XIV; 1<sup>er</sup> art. : les abus du crédit. 2<sup>e</sup> art. (15 janv.) : les expédients financiers (étude très instructive). = 1884, 1<sup>er</sup> janv. Duc DE BROGLIE. La première lutte de Frédéric II et de Marie-Thérèse. 1<sup>er</sup> art. : la retraite de Prague; suite le 15 janv. (récit dramatique de ce fait de guerre qui fit tant d'honneur à Belle-Isle et à Chevert).

**10. — Le Correspondant.** 1883, 25 déc. — Vicomte DE BRÉMOND D'ARS. Le père de Madame de Rambouillet : Jean de Vivonne, ambassadeur de France en Espagne sous Philippe II (tableau de la vie que mena l'ambassadeur au delà des Pyrénées de 1572 à 1583; cette vie n'était pas gaie : l'ambassadeur, toujours à court d'argent, ne pouvait obtenir qu'on lui payât régulièrement ses appointements; de plus les dégoûts dont il était abreuvé lui faisaient demander sans cesse la fin de son « exil. » Détails piquants et inédits). — Du BOIS DE LA VILLERABEL. Confidences de Lamennais; lettres inédites de 1821 à 1848; 5<sup>e</sup> art.; fin le 10 janvier. = 1884, 25 janv. Comte DE LA FERRIÈRE. Les chasses d'Henri IV (est-ce par ironie que l'auteur fait entrer dans les récits de chasse de Henri IV la fuite de la duchesse de Condé enlevée par son mari aux poursuites amoureuses du roi?).

**11. — Le Contemporain.** 1884, 1<sup>er</sup> janvier. — P. ALLARD. Les chrétiens et l'empire romain : 1<sup>er</sup> art., les sentiments des chrétiens pour l'empire (ils ont toujours été attachés à l'empire comme à l'œuvre de la Providence et au gardien de la civilisation).

**12. — Le Spectateur militaire.** 4<sup>e</sup> série, 1884, 1<sup>er</sup> janv. — Étude sur la bataille de Saint-Quentin, janv. 1871; suite; fin le 15 janv. — Souvenirs militaires du général baron J.-L. Hulot; suite (entrée en

Portugal; désorganisation profonde de l'armée expéditionnaire). — FAUST-LURION. Guerre turco-russe, 1877-78. Suleyman-pacha et son procès; suite; cf. le 15 janv. et le 1<sup>er</sup> fév. = 15 janv. Un chapitre inédit sur Ligny-Waterloo-Paris (publie l'« Exposé des opérations de la 3<sup>e</sup> division du 4<sup>e</sup> corps, 14<sup>e</sup> division de l'armée, depuis l'ouverture de la campagne de 1815 jusqu'à la trêve sous Paris, » adressé au lieutenant général Gérard en 1818 par le général baron Hulot. Le général avait remplacé le comte de Bourmont après que celui-ci eut abandonné le commandement de ses troupes). 2<sup>e</sup> art. le 1<sup>er</sup> fév.

**13. — Revue africaine.** 27<sup>e</sup> année. N<sup>o</sup> 160. 1883, juillet-août. — RINN. Essai d'études linguistiques et ethnologiques sur les origines berbères; 7<sup>e</sup> art. — L.-Ch. FÉRAUD. Notes historiques sur la province de Constantine: les Ben-Djellab, sultans de Touggourt; 15<sup>e</sup> art. — ROBIN. Histoire du chérif Bou Bar'la, 11<sup>e</sup> art. (expédition du capitaine Wolff, avril-mai 1854).

**14. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.** *Compte-rendu des séances de l'année* 1883. 4<sup>e</sup> série, t. XI, juillet-sept. — Edm. LE BLANT. Sur de récentes découvertes d'antiquités égyptiennes faites à Rome. — V. GUÉRIN. Les populations du Liban. — CARAPANOS. Inscription de l'oracle de Dodone (est parvenu à déchiffrer une réponse de l'oracle. Texte et trad.). — Id. Pierre gravée représentant César recevant la tête de Pompée. — MOWAT. Les inscr. et les tuiles légionnaires de Mirebeau, Côte-d'Or (attribue l'origine de cet établissement militaire à un lointain épisode de la révolte suscitée par Civilis. Pour soustraire le Midi aux tentatives insurrectionnelles des populations transligérines, on répartit la legio VIII<sup>a</sup> Augusti sur la ligne de Mirebeau à Nèris, avec Lyon comme base d'opérations). — Rapport de M. Tissor, sur la mission en Tunisie de M. Jul. Poinssot (M. P. a recueilli près de 500 inscript. inédites; transcrit et commente quelques-unes des plus importantes. Carte de la région parcourue; plusieurs *civitates* nouvelles y sont indiquées). — Alb. DUMONT. Rapport de la commission d'Athènes et de Rome sur les travaux de ces deux écoles pendant l'année 1883 (renseignements intéressants sur les fouilles de M. Clerc à Nimroud Kalessi, qu'il croit être l'ancien Aegée d'Eolide, sur l'étude consacrée par M. Grandjean au pape Benoit XI, sur les travaux de M. Diehl relatifs à l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne du vi<sup>e</sup> au viii<sup>e</sup> siècle et à la colonie vénitienne à Constantinople à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, etc.).

**15. — Académie des sciences morales et politiques.** *Compte-rendu des séances et travaux.* Nouv. série, t. XX; 1883, 42<sup>e</sup> livr. — GEFROY. L'école française de Rome; ses premiers travaux. — J. SIMON. Notice historique sur la vie et les travaux de M. Guizot. = T. XXI, 1884, livr. 1. DERUY. L'empereur Julien en Gaule; 1<sup>er</sup> art. — ROCQUAIN. Philippe le Bel et la bulle Auscultati fili (réimpression de l'art. publié dans la Bibl. de l'Éc. des chartes). — GABEREL DE ROSSILLOX. Jean

Lecomte de La Croix, 1500-1572 (biographie de cet ecclésiastique protestant, disciple de Jacques Lefèvre, d'après ses mss. et sa correspondance. Il mourut à Berne le 22 juillet 1572; sa descendance se continue encore aujourd'hui à Diesse et à Granson). — J. ZELLER. La bataille de Bouvines; extrait inédit du t. V de l'Histoire de l'Allemagne; premier article.

**16. — Société nationale des Antiquaires de France.** 19 déc. — M. GUILLAUME entretient la Société des fouilles entreprises au Louvre sous la salle de la Vénus de Milo. Il y a découvert les substructions d'une tour polygonale; en avançant vers l'est, il a rencontré, au-dessous d'anciennes caves, la fondation d'une tour en fer à cheval et un égout, dont une pierre porte la date de 1564. — M. MOWAT propose une explication pour l'armature en bronze qui garnit l'extrémité de quelques fourreaux d'épées antiques, et à laquelle on a donné le nom de boulerolles à ailettes, sans pouvoir en déterminer l'usage. Il pense que ces épées ont appartenu à des cavaliers gaulois, qui portaient en même temps la lance, et que le talon de la hampe était garni d'une virole à anneau mobile, ou d'une boucle en cuir que le cavalier pouvait enfiler dans une des ailettes. L'ailette remplissait alors le même office que la gaine de cuir fixée à l'étrier droit des lanciers modernes et destinée à recevoir, comme dans une douille, le talon de la lance pour lui fournir un point d'appui. = 26 déc. 1883. M. DE VILLEFOSSE communique la copie d'une inscription chrétienne qui lui a été adressée par M. Espérandieu, lieutenant au 77<sup>e</sup> régiment d'infanterie, actuellement en Tunisie. Cette inscription est ainsi conçue : *Rutilius episcopus in episcopatu vivit annis XXIII, mensibus II, diebus decem*. Il faut ajouter le nom de Rutilius à ceux des *episcopi Mactaritani*. = 16 janvier 1884. M. l'abbé THÉZENAT présente à la Société les neuf pièces les plus intéressantes d'un trésor trouvé à Montcornet, près Laon. Ce trésor, récemment trouvé dans un champ par des paysans, se compose de vingt-cinq pièces de vaisselle de l'époque romaine, en argent massif. Quelques-unes sont de très grandes dimensions et offrent un véritable intérêt artistique.

**17. — Comité des travaux historiques et scientifiques.** Section d'histoire et de philologie; bulletin. 1883, n<sup>o</sup> 1. — DUHAMEL. Lettres de Louis XIII et du maréchal de Lesdiguières en 1622. — BENEY. Vente au poids, à des orfèvres de Dijon, des trésors de l'église cathédrale de Saint-Vincent et de l'église collégiale de Saint-Georges de Chalon, par ordre de Tavannes, pour subvenir aux frais de la guerre, 20 août 1562. — SOUCAILLE. Deux ordonnances de Gaston d'Orléans, 1632 (la première contre le cardinal de Richelieu et ses adhérents, au sujet du règlement du prix des monnaies; la deuxième faisant défense à tous gens de guerre de son armée de prendre « aucuns bestiaux de voicture, de labourage ni de pasturage, à quelques personnes qu'ils appartenissent »). — Pétition adressée au directoire du département de l'Hérault par les Jacobins de Béziers, pour

demander l'éloignement du ci-devant évêque de Nicolay, 1791. — MARGHEGAY. Réclamations de Foulques de Matha, seigneur des Gours, de ses droits sur la ville de Saintes, et réponses du procureur du roi de France, XIII<sup>e</sup> s. ; document en dialecte saintongeais. = Section d'archéologie ; bulletin. 1883, n<sup>o</sup> 2. ALBANÈS. Inventaire du trésor de l'église métropolitaine d'Aix, au commencement du XVI<sup>e</sup> s. — CHABOUILLET. Monnaies gauloises inédites attribuées à Strasbourg ; rapport sur un mémoire de M. Bretagne. — DESJARDINS. L'inscription de Copitos ; document nouveau pour l'histoire du commerce dans l'antiquité (cette inscr. doit être comprise entre les années 98, époque de la création de la légion II<sup>a</sup> Trajana, et l'année 180, date de la suppression de la XXII<sup>a</sup> Deiotariana ; elle mentionne trois citernes et plusieurs castra construits par des soldats pris dans ces deux légions. Fac-similé et transcription de cet important document). — GUIFFREY. Pierre conservée à Soisy-sous-Etiolles, représentant les enfants de Gilles Mallet, garde des livres de Charles V (avec une photographie de cet intéressant monument, mutilé malheureusement). — ESNAULT. Inventaire des meubles du château de Limours en 1626 (ce château fut cédé au duc d'Orléans par le cardinal de Richelieu). — POTTIER. Inventaires de l'église de Saint-Jacques de Montauban, 1542. = Section d'histoire, d'archéologie et de philologie. Bulletin, année 1883. R. DE LASTEYRIE. Notice sur M. J. Quicherat. — BORREL. Etude sur l'homélie prêchée par saint Avit au commencement du VI<sup>e</sup> s., dans la basilique de Saint-Pierre de Moutiers en Tarentaise, à l'occasion de sa consécration (texte, traduction et commentaire). — Abbé ALBANÈS. Deux archevêques d'Aix qui n'en font qu'un seul, et un autre archevêque qui en fait deux (1<sup>o</sup> de 1329 à 1348, il y a eu à Aix un seul prélat, Armand de Narcès. Arnaud de Barchesio, qu'on a donné pour successeur à Jacques de Concos en 1329, n'a jamais existé. Biographie d'Armand de Narcès. 2<sup>o</sup> De 1443 à 1460, il y a eu à Aix deux archevêques du nom de Robert ; on les a confondus en un seul personnage. Le premier est Robert Roger, de 1443 à 1447, le second Robert Damiani de Saint-Marc, de 1447 à 1460. Suivent de nombreuses pièces justificatives). — Comte Ed. DE BARTHÉLEMY. Extraits de lettres de Couturier, secrétaire du cardinal de Fleury, au comte de Maurepas, sur les derniers moments du cardinal. — POTY. Ordonnance de Charles VI relative à une expédition projetée en Angleterre, 11 sept. 1386. — BRUN-DURAND. Accord entre le recteur et les professeurs des écoles de Romans (Drôme) en 1406. — E. DESJARDINS. L'inscription d'Hasparren et les *Novem Populi* (admet avec M. Longnon que l'Aquitaine ne compta jusqu'à la fin du III<sup>e</sup> siècle que cinq cités ; c'est en 292 seulement qu'il y en eut neuf. D'autre part l'inscription est certainement d'une basse époque. Estime cependant que ce n'est pas l'original ; l'original, gravé au I<sup>er</sup> siècle, devait porter au 3<sup>e</sup> vers : *Pro Quinque* optinuit populis, ce qui est exact au point de vue historique ; plus tard, quand la *Novem populana* fut créée, on corrigea sur la copie, seule existante aujourd'hui, mais en faisant une



grave faute de quantité : *Pro Novem optinuit populis*). — BOURNON. Instructions de Sully aux officiers de l'élection de Romorantin pour la levée de l'impôt en 1608. — Abbé ESNAULT. Documents relatifs à l'histoire des finances sous le règne de Louis XIV (publie l'« état auquel M. de Chamillart a trouvé les finances du roi le 6 sept. 1699 ; » c'est le budget des dépenses pour une partie de l'année. Les tableaux des revenus ordinaires et casuels, qui auraient dû figurer ici, ont été imprimés dans l'appendice du t. II de la Correspondance des contrôleurs généraux. Document très important).—Abbé RENÉ. Séjour du roi Louis XIV à Nîmes, 1660 ; extrait du livre de raison d'Et. Borelly, notaire à Nîmes.

**18. — Société de l'histoire du protestantisme français.** Bulletin. 1883, n° 42. — Ed. SAYOUS. La vie des réformés français sous Henri IV. — Lettre de Th. de Bèze à un personnage inconnu, 16 août 1573. — Un relaps du Mas d'Azil, juin 1686. — Extraits de la *Gazette de Haarlem* sur les persécutions exercées contre les protestants français en 1698. — CORBIÈRE. Mémoires d'un calviniste de Milhau, 1620-82. — 1884. N° 1. PUAUX. La révocation à Marennes ; le temple et les écoles (depuis le commencement du siècle de Louis XIV, les écoles protestantes de Marennes furent sans cesse persécutées ; l'église détruite en 1684. La population ainsi frappée était presque entièrement composée de marins qui durent s'expatrier l'année suivante). — WEISS. Arrêt inédit du Parlement de Paris contre l'Institution chrétienne de Calvin, 1<sup>er</sup> juillet 1542. — Interdiction de la R. P. R. à Bourg-Charente, 1684.—Délibération de l'église de Pomport, 2 fév. 1760 (curieux document à ajouter aux dossiers des églises du désert. L'art. 20 décide que « tous les membres du consistoire sont exhortés de prendre exactement extraits de tous les baptêmes et mariages qui se feront dans leur district, et de les faire passer entre les mains du secrétaire qui aura soin de les coucher fidèlement sur son registre »). — CORMIÈRE. Mémoires d'un calviniste de Milhau, 1560-82 (ce ms. doit avoir pour auteur un membre de la famille Gualy, assez connue d'ailleurs).

**19. — Annales de la Société d'émulation de l'Ain.** 1883, oct.-déc. — J. JARRIN. La Bresse et le Bugey, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> parties : les arts au xv<sup>e</sup> s. et la renaissance au xvi<sup>e</sup> (construction des tombeaux en l'église de Brou). — TIERSOT. La Révolution dans le département de l'Ain ; suite : l'invasion, les cours prévôtales, 1814-1816.

**20. — Revue bourbonnaise.** N° 1. 1884, 15 janv. — GRASSOREILLE. Les historiens du Bourbonnais. — DELORT. Inscription mérovingienne découverte à Saint-Victor, Allier (« *Hic requiescit famula Dei Siggecondis ; vixit annus (sic) XXVIII, defuncta est viii kal. junias* »). — GRASSOREILLE. Le Jacquemard de Moulins (notes sur la construction du beffroi et de l'horloge de la ville).

**21. — Revue historique et archéologique du Maine.** T. XIV, 2<sup>e</sup> liv. 1883, 2<sup>e</sup> trim. — Eug. HUCHER. Trésor de Rennes, trouvé dans

le jardin de la préfecture, en sept. 1881 (ce trésor ne renfermait pas moins de 16,368 monnaies, enfouies sous Probus ; presque toutes sont en bronze, et bon nombre illisibles). — TRIGER. La procession des Rameaux au Mans. — CHARDON. La vie de Rotrou mieux connue ; fin. — ALOUIS. Les Coesmes, seigneurs de Lucé et de Pruillé, 1<sup>re</sup> partie, 1370-1508 ; suite.

**22. — Société des Antiquaires de l'Ouest.** Bulletin. 1883, 3<sup>e</sup> trimestre. — Colonel BABINET. Étude de la bataille de Poitiers-Maupertuis. 19 sept. 1356 (intéressant et très complet).

**23. — Société des Antiquaires de l'Ouest.** Mémoires. 2<sup>e</sup> série, t. V, 1882 (Poitiers, Druineaud, 1884). — Inventaire des archives de la ville de Poitiers (partie antérieure à 1790), dressé par M. L. RÉDET, archiviste du département, en 1842, et publié en 1883 par M. RICHARD, archiviste de la Vienne, et M. Ch. BARBIER, conservateur adjoint de la bibliothèque publique de Poitiers (ce travail important remplit tout le volume).

**24. — Archives historiques du Poitou.** T. X (1881). — RICHARD. Notice nécrologique sur M. Rédet. — RÉDET. Cartulaire de l'évêché de Poitiers, ou Grand-Gauthier (ce cartulaire, qui porte le nom de Gauthier, évêque de Poitiers de 1278 à 1306, a été formé après la mort de ce prélat de documents de diverses sortes, du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> s. ; on y peut distinguer 23 bulles de Clément V en faveur du siège métropolitain de Bordeaux, 27 lettres de Philippe le Bel au sénéchal de Poitou et autres officiers royaux pour réprimer leurs empiètements sur l'autorité ecclésiastique ; les aveux rendus à l'évêque de Poitiers à cause des fiefs relevant des châtellenies de Chauvigny, Angle et Thuré ; un inventaire des titres de l'évêché, fait au commencement du XIV<sup>e</sup> s.). = T. XI (1881). Recueil de documents concernant le Poitou, contenus dans les registres de la chancellerie de France, publiés par P. GUÉRIX. 1<sup>re</sup> partie, 1302-1333 (pendant ces trente années, si l'on retranche les quinze mois, de juillet 1315 à novembre 1316, pendant lesquels Philippe le Long administra le pays comme comte de Poitiers, on trouve sept sénéchaux du roi, dont l'un, Pierre de Villeblouain, resta en charge environ quatorze ans, de 1299 à 1313. Les actes ici publiés sont au nombre de 182). = T. XII (1881). LEDAIN. Lettres adressées à Jean et à Guy de Daillon, comtes du Lude, gouverneurs de Poitou de 1543 à 1557 et de 1557 à 1585. 1<sup>re</sup> partie, jusqu'au 7 août 1574 (d'après les copies de Dom Housseau).

**25. — Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.** T. X (1882). — AUDIAT. Documents relatifs à l'évêché et au chapitre de Saintes (47 pièces, de 1111 à 1785). — Id. Le monastère des religieuses de Sainte-Claire de Saintes, fondé au faubourg Saint-Pallais par Françoise de Cerizay, veuve de Charles de Dreux, conseiller du roi et trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres en Guyenne, de qui sont sortis les Dreux Brézé (14 pièces de 1617 à 1782, dont l'état des biens et des charges du monastère en 1723). — 38 pièces sur les abbayes de

Saint-Étienne de Bassac, Chastres, Fontdouce, La Frenade, La Grâce-Dieu, La Tenaille, Masdion, Notre-Dame de l'île de Rè, Sablonceaux, Saint-Léonard-des-Chaumes, Tonnay-Charente. — T. XI (1883). L. DE RICHEMOND. Cartulaire de l'abbaye de la Grâce-Notre-Dame ou de Charon-en-Aunis (fondée en 1120; démolie en 1562, reconstruite en 1614, vendue comme propriété nationale en 1791. Ce cartulaire est conservé dans un registre postérieur à l'an 1741; il contient 15 pièces dont les premières sont une charte de Richard Cœur de Lion confirmée par une autre de sa mère Aliénor). — Actes d'aveux et de dénombremens (20 pièces de 1363 à 1773). — J. PELLISSON. Le corps de ville de Cognac en 1718 (31 pièces intéressantes à ajouter au dossier de l'intervention royale dans les communautés). — DELAUAUD. Rocheford en 1672 et 1673; correspondance de la cour avec les intendants (important pour l'histoire de la marine, car ces lettres sont adressées à l'intendant, non de la généralité, mais de la marine. 64 pièces). — TORTAT. Un livre de raison, 1639-68; journal de Samuel Robert, lieutenant particulier de l'élection de Saintes. — AUDIAT. Abbaye de Notre-Dame de Saintes, 1334-1723; histoire et documents.

**26. — Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux.** 5<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 2. — A. DUMÉNIL. Apollonius de Tyane et l'état du paganisme dans les premiers siècles de l'ère chrétienne (Apollonius essaya de restaurer la religion païenne en s'appuyant sur l'introduction d'une morale plus pure, et sur un système de fusion d'où le christianisme lui-même ne fut pas toujours exclu. Il ne craignit pas d'intervenir dans la politique; il fut le législateur du culte romain pendant le règne des empereurs syriens). — GUIRAUD. De la condition des alliés pendant la première confédération athénienne (cette confédération se forma au lendemain de Salamine et de Platées, pour donner à la Grèce plus de force par l'union; elle eut d'abord son centre à Delos, où était déposé le trésor commun. Les alliés conservaient leur indépendance; Athènes n'était que l'exécutrice des décisions prises par le conseil. Puis les alliés se fatiguèrent de cette action en commun; ils préférèrent payer leur prestation en argent plutôt qu'en vaisseaux; Athènes y consentit, mais, comme seule elle possédait une flotte de guerre, elle devint la capitale de la ligue; les alliés devinrent ses sujets. D'abord équitable, sa domination devint ensuite tyrannique; elle supprima partout l'autonomie, donnant le pouvoir à la démocratie, abolissant toute autre juridiction que celle de ses tribunaux. Sa suprématie fut bientôt détestée; aussi, lorsque la guerre du Péloponèse éclata, les Spartiates eurent-ils beau jeu pour se déclarer les champions de l'autonomie communale. La chute d'Athènes après le désastre de Sicile fut la revanche de l'esprit local contre le principe d'unité, et de l'esprit aristocratique contre les violences de la démocratie). — CH. MOLNIER. Un traité inédit du XIII<sup>e</sup> s. contre les hérétiques cathares (publié la table des matières de cette *Summula*, très curieuse pour la connaissance de l'hérésie cathare, d'après le manuscrit de Toulouse, n<sup>o</sup> 301, 1<sup>re</sup> série).

**27. — Revue de l'Agenais.** 1883. Nov.-déc. — FOURÈS. Souvenirs d'un mobilisé de Lot-et-Garonne, 1870-71 ; fin. — THOLIN. Les cahiers du pays d'Agenais aux états généraux ; suite (analyse du cahier de 1649). — LAGARDE. Histoire de la ville de Tonneins ; fin. — Mémoires du consul Trinque, 1570-1615 (ces mémoires ne sont que de très brèves notes concernant l'histoire d'Agen). — THOLIN. Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais ; dix lettres du roi de Navarre, Henri IV, aux habitants et consuls d'Agen.

**28. — Revue de Gascogne.** 1884. Janvier. — TAMIZEY DE LARROQUE. Lettres de Voiture, Balzac, Lamoignon, le duc de Richelieu, Bourdaloue au duc de Gramont. — LAUZUN. Le dernier duc de Pardailan et la légende du château de Bonas. — BROCA. Le château de La Coste et Pardailan-Gondrin. — C<sup>te</sup> O. DE LA HITTE. La famille de Lupiac. — T. DE L. Le cardinal d'Armagnac à Salon, mai 1576. = Février. Abbé GAUBIN. Notice sur la paroisse de Saint-Pierre et Castets ; chap. 1<sup>er</sup> et II. — SORBETS. Le tumulus de Casamon, Gers. — COUTURE. L'inscr. poétique du château de Bourrouillan (ce distique mutilé est de Mélanchthon). — Comte O. DE LA HITTE. Documents sur les troubles religieux du XVI<sup>e</sup> s. en Gascogne.

**29. — Revue d'Alsace.** 1883, oct.-déc. — CORDIS. Recueil alphabétique de croyances et superstitions qui avaient cours à Belfort et les environs. — SCHMIDT et RÖESCH. Les imprimeurs alsaciens avant 1520 ; suite. — Arth. BENOIT. Les *ex-libris* dans les trois Evêchés ; suite. — TUEFFERD. L'Alsace artistique ; suite. — Abjuration de M<sup>lle</sup> Élisabeth Zorn de Bulach. Discours du cardinal de Rohan qui a reçu l'abjuration.

**30. — The Academy.** 1883, 22 déc. — *Rye*. Some rough materials for a history of the hundred of North Erpingham, Norfolk (travail très consciencieux). — *Millar*. The history of Rob Roy (la meilleure des histoires vraies du fameux chef des Highlands qui existe). = 29 déc. *O' Brien*. 50 years of concessions to Ireland, 1831-81 (livre très instructif ; les meilleures lois faites en faveur de l'Irlande n'ont jamais été que des concessions, ce qui les a gâtées). = 1884. 5 janv. *Green*. The conquest of England (inachevé ; contient d'excellentes parties, ainsi pour l'époque du roi Alfred). = 19 janvier. *Foster*. The royal lineage of our noble and gentle families (moins bon pour les anciennes généalogies que pour les plus récentes). = 26 janv. Ouvrages sur Luther. — *Picton*. Lessons from the rise and fall of the english commonwealth (excellent). = 2 févr. *Th. Martin*. The life of lord Lyndhurst (essai de blanchir lord Lyndhurst en réfutant de point en point sa biographie écrite par lord Campbell ; l'entreprise n'est pas heureuse en elle-même ; elle rend de plus très fastidieuse la lecture du livre). — *Bulloch*. The secret service of the Confederate states in Europe. 2 vol. (ouvrage de grande valeur pour l'historien et le politique désireux de connaître le dessous des événements dans la guerre de sécession).

**31. — The Athenæum.** 1883, 15 déc. Alice, Grossherzogin von Hessen (extraits des lettres adressées à la reine Victoria par sa fille, de juillet 1862 à déc. 1878). = 29 déc. Ce dernier numéro de l'année contient, comme tous les ans, une revue des principales publications parues sur le continent dans le courant de 1883. = 1884. 5 janv. *The Camden Miscellany*. Vol. VIII (contient nombre de documents intéressants pour l'histoire du xvii<sup>e</sup> s., par exemple sur une négociation secrète avec Charles I<sup>er</sup> en 1643-44; des lettres inédites de Strafford au comte de Carlisle; le mémoire de M<sup>me</sup> de Motteville sur la vie d'Henriette Marie, publié par notre collaborateur, M. Hanotaux; etc. Cette collection de pièces est due à M. Gardiner). = 12 janv. *Green*. The conquest of England (la mort a laissé ce livre inachevé; de brillantes descriptions; beaucoup de vigueur et d'impartialité). = 19 janv. *Sir Al. Grant*. The story of the university of Edinburgh during its first three hundred years (bonne contribution à l'histoire de l'enseignement supérieur dans le nord de la Grande-Bretagne). = 26 janv. *Vigfusson et York Powell*. *Corpus poeticum boreale* (excellent recueil de la littérature épique de l'Islande; essentiel pour l'étude des légendes et des mœurs primitives du Nord). = 2 févr. *Raverty*. *Tabakat-i-Nasiri*; a general history of the Muhammadan dynasties of Asia, 810-1260, by the Maulana Minhajuddin (traduction sur l'original persan avec des notes à peine moins considérables que le volume lui-même).

**32. — The Nineteenth Century.** 1884, janv. — Earl Cowper. Lord Melbourne, esquisse. — Dr Jessop. La vie journalière dans les monastères du moyen âge (avec le plan du prieuré de Castleacre, de l'ordre de Cluny, au comté de Norfolk).

**33. — Historische Zeitschrift.** Neue Folge. Bd. XV, Heft 2, 1884. — OPEL. L'Électorat de Brandebourg dans les premiers mois de 1627 (montre la situation déplorable où se trouvait le Brandebourg au moment où Wallenstein occupait les évêchés de Magdebourg et de Halberstadt; expose les vaines tentatives faites par l'Électeur pour organiser la défense du pays; les États de sa principauté lui refusèrent tout appui efficace. C'est l'arrivée de Gustave-Adolphe qui la sauva d'une destruction imminente). — DELBRÜCK. L'organisation manipulaire de l'armée romaine (jusqu'à la bataille de Cannes, les différentes sections de l'armée romaine n'avaient pas encore acquis assez d'indépendance. L'ordre compact succomba sous les coups d'Annibal; à Zama au contraire les manipules avaient une liberté d'action qui assura le gain de la journée. « En politique et en stratégie, comme en tactique, Scipion est le précurseur de César »). = Comptes-rendus : *Heyking*. Zur Geschichte der Handelsbilanztheorie (étude l'histoire de la théorie de la balance du commerce, surtout en Angleterre à la fin du moyen âge et au xvii<sup>e</sup> s.). — *Avé Lallemant*. Yn Gudes Namen. Das Leben des Dr. med. J. Jungius aus Lübeck, 1587-1657 (attachante biographie d'un des plus savants

hommes de son temps, des plus dévoués à la cause de l'enseignement public). — *Schulze*. Das preussische Staatsrecht (bonne étude historique sur le droit constitutionnel en Prusse). — *Sonnenschmidt*. Geschichte des Königl. Obertribunals zu Berlin (établi en 1702, ce tribunal fut supprimé en 1878 et remplacé par la cour suprême de l'empire établie à Leipzig. Histoire intéressante). — *Mücke*. Preussens landeskirchliche Unionsentwicklung, von dem Könige Friedrich-Wilhelm III an bis zur Gegenwart (bon). — *Goldschmidt*. Das Leben des Staatsrath Kunth (bonne biographie d'un ami et compagnon de Stein). — *Id.* Heinrich Beitzke's Geschichte der deutschen Freiheitskriege, 1813-14 (4<sup>e</sup> édition très remaniée, et qui aurait dû l'être encore davantage). — *Schillmann*. Grundsteinlegung zum brandenburgisch-preussischen Staate um die Mitte des XII Jahrh. (bonne biographie d'Albert l'Ours à l'adresse du grand public). — *Grünhagen et Markgraf*. Lehns- und Besitzurkunden Schlesiens im Mittelalter (forme les t. VII et XVI des Publications aus den kgl. preuss. Staatsarchiven; important pour l'histoire de la Silésie et de ses principautés au moyen âge). — *Markgraf et Frenzel*. Codex diplomaticus Silesiae; t. XI: Breslauer Stadtbuch (bon; histoire des institutions municipales de Breslau dans l'introduction). — *Geschichtsquellen der Provinz Sachsen und angrenzender Gebiete* (analyse les t. XII et XV de cette collection de documents. Le t. XII contient les Visitations ecclésiastiques du diocèse d'Halberstadt, 1564-89; le t. XIII, le cartulaire des Collégiales de Saint-Boniface et de Saint-Paul à Halberstadt; le t. XIV, les Schœffenbücher de Halle (1266-1400); le t. XV, le cartulaire de la commanderie teutonique de Langeln et des couvents de Himmelpforten, de Waterler, du comté de Wernigerode). — *Hasselblatt et Kästner*. Urkunden der Stadt Göttingen aus dem XVI Jahrh. Geschichte von Braunschweig-Lüneburg, 1500-33 (important). — *Keller*. Die Gegenreformation in Westfalen und am Niederrhein, 1555-85 (forme le t. IX des Publik. aus d. k. preuss. Staatsarchiven). — *Schembera*. Die Königinhofer Handschrift als eine Fälschung nachgewiesen (ce fameux ms. n'a pu être écrit que vers 1816, et doit être l'œuvre de Hanka lui-même. Cette conclusion a soulevé contre l'auteur de violentes protestations de la part des Tchèques). — *Die böhmischen Landtagsverhandlungen und Landtagsbeschlüsse vom Jahre 1526 an bis auf die Neuzeit*. Bd. II, 1546-57 (très important). — *Revue des publications historiques parues en Hongrie dans le courant de 1882*. — *Lorck*. Handbuch der Geschichte der Buchdruckerkunst (livre clair et exact, sans aucune prétention à l'érudition).

**34.** — *Neues Archiv*. Bd. IX, Heft 2. — Alfred STERN. Lettres du chevalier de Stein à M. F. von Mülinen (publie huit lettres de Stein, dont plusieurs en français. Nous en avons déjà signalé l'intérêt plus haut, p. 245). — KRUSCH. Sur un ms. de Victurius (décrit un ms. de la bibliothèque de Gotha, composé de mss. de diverse provenance, très intéressant au point de vue paléographique. Il s'y trouve une liste consulaire de Victurius, continuée de 458 à 542 en Bourgondie. Publie cette

liste). — HOLDER-EGGER. Sur la *Vita Lulli* et sur son auteur (il est certain que l'auteur est Lambert, moine à Hersfeld, et auteur d'annales bien connues pour le XI<sup>e</sup> s. Un manuscrit de cette Vie, conservé dans la bibl. princière Oettingen-Wallenstein à Mailingen, est très vraisemblablement autographe. Un fac-similé d'une page du ms. est joint au mémoire). — P. EWALD. Sur la diplomatique de Sylvestre II (s'attache surtout à l'étude des bulles où se trouvent des notes tironiennes. Espère avoir trouvé la solution des signes que l'on trouve dans les lettres écrites par Gerbert avant son élévation au pontificat; il donnera sa lecture une autre fois). — LÖWENFELD. Dans les bibliothèques de Normandie; rapport sur un voyage en 1882. — HOLDER-EGGER. Manuscrits de la bibliothèque royale de Munich (note brièvement, d'après le catalogue de mss. de cette bibliothèque, les numéros qui intéressent l'histoire du moyen âge).

**35. — Gœrres-Gesellschaft. Historisches Jahrbuch. Bd. IV, Heft 4. Munich, 1883. — GRAUERT.** La donation de Constantin (fut composé en 840-850 à Saint-Denys, pour donner au pape une suprématie telle que la légitimité des empereurs francs fût prouvée en face des prétentions contraires de la cour de Byzance. Critique l'opinion de Langen qui attribue à cette pièce une origine papale, le pape Hadrien l'ayant fait fabriquer dans un but politique). — DIRTRICH. Les rapports du nonce Giov. Morone adressés de la diète de Ratisbonne, 1541; fin (publie en outre onze lettres de la correspondance du Pogge avec Farnèse).

**36. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1883, n° 51. — Schiller.** Geschichte der römischen Kaiserzeit. Bd. I (ce volume va de la mort de César à l'avènement de Vespasien. Travail très consciencieux; mais il n'y a pas d'introduction, l'exposition est lourde et présentée plutôt sous forme de regeste que de récit; l'auteur s'efforce de réhabiliter les empereurs qu'il juge, sauf Caligula, très injustement traités par Tacite). = N° 52. *Gilbert.* Geschichte und Topographie der Stadt Rom in Alterthum. Bd. I (analyse, par l'auteur même). — *Hartel.* Magni Felicis Ennodii opera omnia (excellente édition). = 1884. N° 1. Monumenta Germaniae historica. Scriptorum t. XIV (analyse de ce que contient ce vol., par Waitz). — *Schanz.* Das Erbfolgeprinzip des Sachsenspiegels und des Magdeburger Rechts (bonne dissertation inaugurale sur un des sujets les plus controversés de l'histoire du droit allemand). — N° 2. *Duncker.* Geschichte des deutschen Volkes bis zum Augsburger Religionsfrieden. Bd. I (on a très bien fait de publier cette histoire d'Allemagne, bien que la mort de l'auteur l'ait laissée inachevée. On peut y relever des défauts et des erreurs; mais l'ensemble est remarquable).

**37. — Nachrichten von der K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen. 1884. N° 1. — Paul de LAGARDE.** La collection des mss. du comte d'Ashburnham (l'auteur voudrait que les différents Etats d'Europe et d'Amérique s'unissent par un traité qui permit la saisie-revendication des livres et manuscrits précieux volés dans les dépôts

publics. Nous le voudrions aussi). — KIELHORN. Trois inscriptions sanscrites de Kanheri (texte, traduction et commentaire. Ce sont des actes de donations faites aux moines de Kanheri ; intéressantes pour la situation du bouddhisme dans les Indes orientales pendant la seconde moitié du IX<sup>e</sup> s.).

38. — **Deutsche Rundschau.** 1884, févr. — MILCHHOEFER. Pergame (compte-rendu des fouilles accomplies sur l'emplacement des ruines de cette ville ; des faits nouveaux qu'elles font connaître).

39. — **Hermes.** Bd. XVIII, Heft 4. Berlin, 1883. — BERGK. L'éloge de Démosthènes par Lucien, et l'anniversaire d'Homère (cet anniversaire, mentionné dans l'Éloge de D., et celui de Démosthènes tombent tous deux le 16 du mois Pyanepsion). — Id. Le Livre de la république des Athéniens (commentaire critique). — SCHICHE. Les lettres de Cicéron à Atticus (de l'époque où furent composés les livres XII et XIII). — RICHTER. Le Clivus capitolinus (les dimensions du temple du Capitole données par Denys concordent exactement avec le résultat des fouilles ; le pied de Denys est l'ancien pied italique). — DESSAU. C. Quinctius Valgus, qui fit élever l'amphithéâtre de Pompeï (c'était le chef des colons établis par Sylla à Pompeï ; c'est sans doute de lui que parle Cicéron dans ses discours pour Servilius Rullus). — MÜLLER. Sur l'histoire de Commode (un passage de Galenos confirmé par Muhammed ibn Ishâq et le syrien Obeidallah apprend que Perennis mourut sous le consulat de Maternus et de Bradua). — DE BOOR. Corrections au texte du 7<sup>e</sup> livre de l'Ἱστορία οἰκουμένης de Théophylacte Simocatta. — Id. Sur le mot ἐπιβολή (dans l'encyclopédie de Constantin Porphyrogénète, il faut, au lieu de cette forme, lire ἐπιβολή).

40. — **Rheinisches Museum für Philologie.** Bd. XXXIX, Heft 4. Francfort-sur-le-Mein, 1884. — BELOCH. Sur l'histoire financière d'Athènes (1<sup>o</sup> le chiffre de 600 talents donné par Thucydide comme celui du revenu annuel de l'État est juste, si aux tributs des alliés on ajoute encore le produit des douanes de l'Hellespont ; 2<sup>o</sup> le trésor du temple d'Athéna a été en même temps le trésor national ; compte des revenus des temples d'Athéna Nikè et d'Athéna Polias). — DEECKE. La tablette de plomb de Magliano (le déchiffrement, dans ses éléments essentiels, de cette grande inscr. étrusque montre que, si l'étrusque a des rapports étroits avec le grec, il appartient cependant au groupe italique des langues indo-européennes). — FRENKEL. Sur les sources des discours insérés dans l'Anabase d'Arrien. — SIEGLIN. Le passage d'Hannibal à travers les marais du Pô en 537, 217 (c'est à une époque postérieure qu'on parla dans cette circonstance des marais de l'Arno, quand ceux du Pô eurent été desséchés). — CRUSIUS. Les Fabiens à la fête des Lupercales (les noms des Fabiani et des Quintiliani à cette fête ont été choisis pour des motifs religieux, et n'ont aucun rapport avec les noms de famille des Fabii ni des Quintilii).

41. — **Philologus.** Supplementheft 5. Gœttingue, 1883. G. F. —



UNGER. Anaxagore et Empédocle (Empédocle vécut de 522 à 444 ou 443 av. J.-C. ; son disciple Gorgias vivait entre les années 503-395 ; Anaxagore entre 533 et 462-61 ; son procès est de l'année 465). — GURLITT. Les lettres de Cicéron à M. Brutus (toutes ces lettres, moins la 16<sup>e</sup>, la 15<sup>e</sup> et en partie la 17<sup>e</sup> du livre I<sup>er</sup> doivent être tenues pour authentiques ; le désordre dans lequel elles sont parfois rangées est du fait des copistes. La valeur historique des lettres, qui ont essentiellement leur origine dans l'histoire de chaque jour, est très grande et n'a pas été assez appréciée). = Bd. XLIII, Heft 1. SUTTL. Les éolismes dans la langue d'Homère. — BORNEMANN. Sur les Aegides de qui sortit, dit-on, Pindare (quand Pindare dit qu'il descend des Aegides, c'est une simple figure de style. Les Aegides n'ont jamais occupé directement Thèra ; les rois de Cyrène ne sont pas non plus de cette famille). — MÜLLER. Sur la critique et le commentaire d'Ennius. — LANDWEHR. Mss. grecs du Fajoum (publie des extraits de lettres de Basilius, dont il y avait dans l'antiquité un texte différent de celui-ci). — PETER. Des travaux parus de 1865 à 1882 sur les *Scriptores historiae augustae* ; de la composition et des sources de cet ouvrage. — UNGER. Pyrrhus et les Acarnanes (dans le chap. VI de la vie de P. par Plutarque, il faut lire plutôt le nom d'Athamanie que celui d'Acarnanes, car ces peuples ne furent pas soumis par Pyrrhus).

**42. — Jahrbücher für classische Philologie.** Supplementband XIII, Heft 1. — ARNOLD. Recherches sur Théophanes et Posidonius (Posidonius a été utilisé par Appien dans le récit de la première et de la seconde guerre contre Mithridate ; pour la 3<sup>e</sup>, c'est Théophanes où il puise. Plutarque a utilisé Posidonius dans les biographies de Marius et de Sylla ; pour Lucullus et Pompée, ses sources sont Salluste et Théophanes. Pour l'histoire de la 1<sup>re</sup> guerre contre Mithridate, Tite-Live a employé Posidonius et Théophanes pour la 3<sup>e</sup> ; il en est de même pour Diodore. Posidonius a terminé son ouvrage non en 96, mais avec la dictature de Sylla. Tandis que le témoignage de cet écrivain est très sûr, Théophanes, plein d'admiration pour Pompée, a beaucoup faussé la vérité). — HALBEASS. Ce que racontent de Protagoras Platon et Aristote.

**43. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pädagogik.** Bd. CXXVII u. CXXVIII, Heft 9. — MÜLLER-STRÜBING. La première année de la guerre du Péloponèse (l'attaque subite de Platées tombe, d'après Thucydide, le dernier Munchion ; l'invasion d'Archidamos le 21 hekatombaion, soit 21 août ; ces dates concordent avec les données d'autres historiens. Nombreuses corrections au texte ; parle avec détails des pièces de trésorerie des Athenaiia, olympiade 87, 1 ; suite dans Heft 10, 11 ; la date que Th. donne pour le début de la guerre est arbitraire et fautive. Cherche à déterminer certaines dates de la guerre ; et discussions de texte). = Heft 10, 11. BÜNGER. L'Anabase de Xénophon (explique les indications données sur la tactique au ch. 4 du liv. III).

— HIRSCHFELD. Pausanias et Olympie (maintient son opinion que P. n'est qu'un compilateur). — TREU. Pausanias et ses défenseurs (la liste des œuvres d'art qu'il donne pour Olympie n'est pas originale ; Pausanias l'a empruntée à la même source qu'utilisa Pline, et sans doute en partie à Polémon). — WENSKY. Valère Maxime (corrections au texte). — BÆHRENS. L'Agricola de Tacite (études sur la critique du texte). — ZACHER. Les Annales de Tacite (remarques critiques). — RÖNSCH. Sur l'Itinerarium Alexandri (corrections au texte reçu).

**44. — Leipziger Studien zur classischen Philologie.** Bd. VI, Heft 2. — LIPSIVS. De l'inauthenticité du premier discours contre Aristogiton (les nombreuses erreurs de fait de ce discours prouvent qu'il a été composé à une époque bien postérieure à celle de Démosthène).

**45. — Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft.** SCHLEFFE et WAGNER. Jahrg. XL. Heft 1, Tubingue, 1884. — NEUBURG. Le conflit entre les forestiers et les mineurs, et les corporations à Goslar à la fin du XIII<sup>e</sup> s. ; documents. — CUNNINGHAM. Adam Smith et les Mercantilistes. = Comptes-rendus : *Von Stein*. Das System und die Geschichte des Bildungswesens der alten Welt (très bon). — *Vadellà-Papale*. La sociologia, la filosofia della storia ; la filosofia del diritto (très bon).

**46. — Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte.** Bd. IV, Heft 2. *Romanische Abteilung*, Heft 2. Weimar, 1883. — OHNESSEIER. Sur l'origine de l'édilité dans les villes italiennes (ne vient pas de Rome ; c'est une magistrature indigène, qui a dans des villes la même valeur que la questure). = Compte-rendu : *Kuntze*. Prolegomena zur Geschichte Roms (très bon).

**47. — Zeitschrift für Kirchenrecht.** Bd. XIX. Neue Folge, Bd. IV, Heft 1, 1883. — SCHUSTER. Esquisses sur l'histoire des institutions monacales de Loccum (sur la réforme de ce monastère hanovrien à l'époque de la Réforme luthérienne, il conserva cependant son ancienne constitution et ses relations avec l'ordre de Cîteaux). — RITZNER. La collection des décrétales grégoriennes et les *Quinque compilationes antiquae* publiées par Friedberg (additions et corrections au *Corpus juris canonici* de F.). — WEILAND. Le prétendu décret d'élection du pape Étienne IV (appartient plutôt au pape Jean IX et au concile de l'an 898 ; il doit être tenu pour authentique). = Comptes-rendus : *Sickel*. Das privilegium Otto I für die römische Kirche vom J., 962 (très bon). — *Gerdes*. Die Bischofswahlen in Deutschland unter Otto dem Grossen, 953-73 (bon). — *Franciss*. Der deutsche Episcopat in seinem Verhältniss zu Kaiser und Reich unter Heinrich III (bon). — BEYER. Die Bischofs und Abtswahlen in Deutschland unter Heinrich IV, 1056-76 (bon). — *Gutkeke*. Deutschlands innere Kirchenpolitik, 1105-1111 (conclusion acceptable en général). — *Bernheim*. Zur Geschichte des Wormser Concordates. — *Witte*. Die Bischofswahlen unter Konrad III (bon). — *Bernheim*. Zur Geschichte der kirchlichen Wahlen.

**48. — Archiv für katholisches Kirchenrecht.** Heft 4, Mayence, 1883. — ERLER. Les Juifs au moyen âge; suite (de la situation des Juifs à l'égard de l'église, 1277-1488. Celle-ci ne les haïssait pas). = Compte-rendu : *Maassen*. Zur Frage nach Pseudo-Isidor (bon). = Heft 5. WITTMANN. Les procès de sorcellerie à Bamberg, 1595-1631 (l'Église n'était nullement tenue d'y intervenir; c'est à la justice laïque seule qu'il appartenait de punir les sorciers). = Compte-rendu : *Schmitz*. Die Bussbücher und die Bussdisciplin der Kirche (bon).

**49. — Stimmen aus Maria Laach.** Jahrg. 1883, Heft 9. — SPILLMANN. Le procès criminel intenté à la prétendue conspiration de Titus Oates; fin (supplice du primat d'Irlande, Oliver Plunket). = Compte-rendu : *Gothein*. Der christlich sociale Staat der Jesuiten in Paraguay (compilation sans critique). = Heft 10. SCHNEEMANN. La politique ecclésiastique du gouvernement prussien dans l'état de Clèves-Mark; fin (accuse l'ouvrage de Lehmann d'être une œuvre de parti). = Compte-rendu : *Frantz*. Sixtus IV und die Republik Florenz (bon en général). = 1884, Heft 1. BEISSEL. Rome contre Rome? (vive critique de l'ouvrage de Schultze : archæologische Studien über altchristliche Monumente). = Comptes-rendus : *De Smedt*. Principes de critique historique (bon). — *Kaulen*. Assyrien und Babylonien (bon).

**50. — Theologische Quartalschrift.** Jahrg. LXVI. Quartalheft 1. Tübingue, 1884. — GARR. La question Sion-Akra (n'admet pas que la Sion jébusienne ait été située sur le mont Ophel; on ne peut en chercher l'emplacement que sur la colline du sud-ouest, comme le veut la tradition. La forteresse Akra était située à peu près où se trouve aujourd'hui le sérail).

**51. — Zeitschrift für alttestamentliche Wissenschaft.** Giessen, 1883, Heft 2. — KAMPHAUSEN. Nouvel essai d'une chronologie des rois hébreux (au lieu des 13 changements dans les nombres de ces rois proposés par Duncker, l'auteur estime que 6 suffisent; ainsi Amasia régna 19 ans, Usia 42, Ahas 20, Manassès 45, Menahem 3 et Pekah 6. Le point de vue d'Oppert dans cette question n'est pas scientifique). — ADLER. Le jour de la réconciliation dans la Bible (fut à l'origine un mode israélite de consécration ecclésiastique). — BUDDE. Un chant de lamentation en hébreu ancien (l'auteur reconnaît dans plusieurs versets de Jérémie un chant de lamentation près d'un cadavre, que les femmes de cette époque avaient coutume de chanter). — MEYER. Détails sur la dénomination en égyptien de localités hébraïques (par le pays des Amorites, il faut toujours entendre la Palestine du Nord. Recherches sur deux villes nommées Quadesh). = 1884, Heft 1. DELITZSCH. Sur le nom de Jahve (ce nom est prononcé dans les œuvres de Laot-se; Stan.-Julien a tort de nier contre Rémusat qu'il se trouve dans le Tao-te-king). — GRILL. De la formation des mots en hébreu (Jérusalem veut dire une fondation du Dieu de Paix, i. e. Jahve). — Compte-rendu des ouvrages récents relatifs aux antiquités judaïques.

**52. — Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins.** Bd. VI. Heft 2 u. 3. Leipzig, 1883. — KLEIN. La vie, les mœurs et les usages des fellahs en Palestine. — HARTMANN. La liste des localités dans le calendrier turc pour la Syrie (critique les données de ce calendrier). = Compte-rendu : *Lunec.* Jahrbuch zur Beförderung der wissenschaftlich genauen Kenntniss der jetzigen und der alten Palästina (bon).

**53. — Zeitschrift für ägyptische Sprache und Altertumskunde.** Leipzig, 1883, Heft 3. — ERMAN. Les exorcismes du grand papyrus magique de Paris (traduction et commentaire). — MASPERO. Réponse à la lettre de M. Edouard Naville (détails sur la transcription des noms de roi égyptiens dans l'histoire). — WIEDEMANN. Sur la trouvaille de Dêr el Bahari (détails sur la manière de disposer les momies royales).

**54. — Zeitschrift der deutschen Morgenländischen Gesellschaft.** Bd. XXXVII, Heft 2. Leipzig, 1883. — TEUFEL. Bâbur et Abû'l-fazl (le fragment en ancienne langue turque qui se trouve dans les mémoires de Babûr est sans valeur par lui-même; Babûr n'en est pas l'auteur. C'est plutôt une traduction de l'akbarnâmah d'Abû'l-fazl). — BÜHLER. Les inscriptions d'Asoka; essais d'interprétation (transcrit, traduit et commente 4 inscr. du roi Priyadarsin ou Asoka).

**55. — Petermann's Mitteilungen.** Ergänzungsheft. N° 73. — SCHUMANN. La canelle et les pays qui la produisent (de l'an 1700 avant J.-C. au moyen âge. Le canellier est originaire de Ceylan; mais c'est de Chine qu'on importa la canelle pendant toute l'antiquité et le moyen âge).

**56. — Archiv für Anthropologie.** Bd. XV, Heft 1, 2. Brunswick, 1884. — VON LÖEHER. Les sacrifices humains existaient-ils chez les Germains? (Il y a beaucoup de motifs pour n'y pas croire; néanmoins les citations négatives fournies par des écrivains de l'antiquité ne sont pas suffisantes et ne reposent pour la plupart que sur des malentendus.) = Comptes-rendus : *Mortillet.* Le préhistorique; antiquité de l'homme (très bon). — *Guidi.* Della sede primitiva dei popoli semetici (bon). — *Kremnitz.* Rumänische Märchen (bon). — *Schwarz.* Materialien zu einer prähistorischen Kartographie der Provinz Posen (très bon). — *Kinkelin.* Die Urbewohner Deutschlands (bon). = Heft 3. FRAAS. Tumuli fouillés près de Ludwigsburg. — REYER. Les alliages de cuivre; leur description et leur emploi chez les peuples de l'antiquité. — FRIEDEL. Les pilotes du type finnois-lapon près de Spandau. — Rapport sur les plus récentes publications relatives à l'anthropologie, l'ethnologie et la géographie de la Russie, de la Scandinavie, de l'Amérique, de la Hongrie, de la Croatie et de la Roumanie, etc.

**57. — K. preussische Akademie der Wissenschaften zu Berlin.** *Sitzungsberichte.* Berlin, 1883. Heft 38 u. 39. — ZELLER. Sur Antisthène de Rhodes (l'auteur des *Διζδοχαί* est identique avec Antisthène de Rhodes mentionné par Polybe et avec le péripatéticien Antisthène de

Phlegon; le fragment que ce dernier lui attribue n'est cependant pas authentique; c'est plutôt un faux à tendance, de l'époque de la première guerre contre Mithridate). = Heft 40. DESSAU. Bas-reliefs romains décrits par Pirro Ligorio. = Heft 41 u. 42. NOELDECKE. Un mot de la langue militaire d'origine perse, passé en sanscrit. = Heft 43. DUNCKER. Le procès de Pausanias (montre que la procédure suivie par les fonctionnaires spartiates présente, dans le récit de Thucydide, un tissu de données inintelligibles). — MOMMSEN. Notices numismatiques (décrit les monnaies trouvées à Maserà, Tarente et Pise, Compito et Garlasco, une monnaie d'or de Ptolémée de Maurétanie apporte un argument nouveau pour établir que l'avènement de Juba eut lieu en 25 av. J.-C.).

**58. — Zeitschrift des Vereins für Geschichte und Altertum Schlesiens.** Bd. XVII. Berlin, 1883. — GRÜNHAGEN. La Silésie sous Charles IV (expose l'action pacifique du roi dans ce pays. La Silésie n'a connu, ni avant, ni après une semblable époque de pays sans troubles, de bon ordre, de progrès et de bien-être). — MAYDORN. Le denier de saint Pierre en Silésie jusqu'au milieu du xiv<sup>e</sup> s. (expose les résistances opiniâtres des bourgeois et princes de Silésie à payer ce denier). — WAHNER. Oppeln au temps des Français (montre les excès commis par les troupes bavaroises à l'époque de Napoléon). — KOPETZ. Histoire de la paroisse catholique de Patschkau, 1285-1583. — SCHUBERT. L'école de Steinau sur l'Oder. — REIMANN. Sur l'amélioration de l'enseignement primaire en Silésie, en 1763-69 (montre l'opposition faite par la population à ces changements). — PFOTENHAUER. Les recteurs silésiens à l'université de Leipzig dans le premier siècle de son existence, 1409-1500 (il y en eut 21 dans cet intervalle). — BAUCH. La vie et les écrits de l'humaniste Laurentius Corvinus, secrétaire de la ville de Breslau. — HIRSCH. Le couvent franciscain de Loslau (son histoire et ses possessions). — SOFFNER. Un procès de sorcellerie à Steinau sur l'Oder, en 1740 (publie le compte-rendu officiel de ce procès qui se termina par un acquittement). — WACHTER. La guerre à Gross et à Klein Keidel près Wohlau, en 1760-62 (d'après le registre de Klein Keidel, où sont notées les exactions commises par les Russes dans ces villages).

**59. — Neues Archiv für Sächsische Geschichte und Altertumskunde.** Bd. IV, Heft 3. Dresde, 1883. — BODEMANN. Le plan de Leibnitz pour fonder une société scientifique en Saxe (publie des lettres de Leibnitz à Patkul, Tschirnhaus, etc., en 1704). — DOEBNER. Un drame de la passion sous l'électeur Jean-Frédéric le Généreux (composé à l'occasion du désastre subi par l'électeur, en 1547, et dans un sens qui lui est favorable). — KRAESSE. Weimar, en 1806 et en 1813 (publie des notes d'un témoin oculaire sur les événements qui suivirent l'éna et Leipzig). = Comptes-rendus : *Posse* et *Ermisch*. Codex diplomatique Saxoniae regiae. Bd. 1 (bon). — *Kolde*. Friedrich der Weise und die Anfänge der Reformation (très bon). — *Dibelius* et *Lechler*. Beiträge zur sechsischen Kirchengeschichte (bon).

**60. — K. Akademie gemeinnütziger Wissenschaften zu Erfurt. Jahrbücher.** Heft 9. 1882. — VOIGT. La mode et le luxe en Europe (son importance économique). — BOXBERGER. Lettres de Herder à Böttiger. = Heft 10. 1883. WERNEBURG. Les demeures des Chérusques et le pays d'origine des Thuringiens (par l'expression de Bacenis sylvia, César entendait le Thüringer-Wald; à l'est de cette montagne habitaient les Chérusques. L'auteur détermine pareillement les pays occupés par de nombreuses tribus germaniques. Emet l'hypothèse que les Thuringiens actuels sont les descendants des Angles et des Wariniens, avec addition d'un élément haut-allemand. Le royaume de Thuringe n'a jamais dépassé le Thüringer-Wald. Carte de la Germanie ancienne). — KEFERSTEIN. Les villes dans l'ancienne Allemagne (cherche à identifier les plus anciens noms de lieu). — Les noms de lieu allemands, surtout en ce qui concerne la Thuringe (résultats nouveaux).

**61. — Zeitschrift des Vereins für Hennebergische Geschichte und Landeskunde zu Schmalkalden.** Supplementheft 2. Smalcalde et Leipzig, 1883. — GEISTHIRT. Historia Schmalcaldica (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> livre de la chronique de Conrad Geisthirt, importante pour l'histoire de la réforme à Smalcalde et dans les environs).

**62. — Zeitschrift für vaterländische Geschichte und Altertumskunde** (Verein für Geschichte und Altertumskunde Westfalens). Munster 1883. Bd. XLI. Heft 1. — VON LANDSBERG-VELEN-UND-GEMEN. Histoire de la seigneurie de Gemen, de ses seigneurs et de leurs familles, suite (documents pour la biographie du chevalier Heinrich von Gemen; de la part qu'il prit aux inimitiés de Wilhelm duc de Gueldre et de Johanna, duchesse de Brabant). — DARPE. Histoire de la seigneurie de Horstmar; suite (de l'histoire de cette ville pendant les guerres de Trente et de Sept ans). — DIEKAMP. Mss. westphaliens dans les bibliothèques et archives étrangères. — In. Le prétendu privilège de S. Liudger pour le monastère de Werden, 864 (c'est un acte fabriqué par les moines pour soutenir les prétentions de leur monastère). = Heft 2. DÜRE. Les noms de lieu des Traditiones Corbeïenses (identification de 311 localités, ayant appartenu au monastère de Corbey). — NORDHOFF. Les origines de l'imprimerie en Westphalie. — HOLSCHER. Le diocèse de Paderborn; ses anciennes limites, ses archidiaconés, ses gauens et ses anciennes justices; suite (le pagus Hessi Saxonicus et l'archidiaconé de Warburg). — MERTENS. Rapport sur des objets d'origine romaine trouvés à Herstell sur le Weser.

**63. — Oberhessischer Verein für Localgeschichte.** Dritter Jahresbericht. Vereinsjahr 1882-83. Giessen, 1883. — NAGEL. Sur l'histoire de la propriété foncière et du crédit dans les villes de la Haute-Hesse (comment était divisée la propriété foncière dans la Wetterau au moyen âge; comment étaient rédigés les actes de donation aux monastères, etc. Grâce à sa situation favorable pour le commerce, le pays connut de bonne heure le trafic de l'argent). — SOLDAN. Le Pfahl-

graben de la Wetter à Butzbach. — ROESCHEN. Chartes de Winnerod (des familles de Windhausen et de Buseck ; 13 documents sur l'histoire de ces deux localités, 1316-1735). — BINDEWALD. Documents sur la vie de J. Balthasar Schupp (son séjour à l'université de Marbourg).

**64. — Zeitschrift f. die Geschichte des Oberrheins.** Bd. XXXVI, Heft 4. Karlsruhe, 1883. — HARSTER. Documents sur la fin du système des colocataires à Spire; fin. — ALWENS. Des usages suivis pour relever un fief au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> s.; documents. Suite. — ROTH VON SCHRECKENSTEIN. Sur l'histoire de Waldkirch; fin (documents des années 1369-1608). — VON WEECH. Sur l'histoire de l'économie politique et sur celle des mœurs (publie quatre documents de 1581, 1446, 1590 et 1726).

**65. — Alemannia.** Jahrg. XI, Heft 1. Bonn, 1883. — BIRLINGER. Vies de saintes femmes d'Alémanie au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> s.; suite (les religieuses de Kirchberg, près Haigerloch, d'après un ms. du XVII<sup>e</sup> s.). — MÜNDEL. Légendes populaires de l'Alsace et de la rive droite du Rhin. — MEYER. Extraits des Weisthümer de Grimm (explique certaines formules alémaniques). — BIRLINGER. La peste noire (en Alsace aussi les persécutions contre les Juifs précédèrent le fléau, mais ne le suivirent pas). = Heft 2. — BUCK. Ordonnance concernant la procédure en matière de maléfices (dans le comté de Königsegg, 1688). — Id. Procès contre des sorcières de la haute Souabe (même comté, XVII<sup>e</sup> s.). — BARTSCH. Johannes Pauli considéré comme prédicateur. — BIRLINGER. Étymologie de noms de lieu, Schœnbuck et Blaubeuren.

**66. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst.** Jahrg. II, Heft 3. Trèves 1883. — HOENIGER. De l'origine des institutions municipales de Cologne (la guilde marchande a puissamment contribué à préparer la voie à ces institutions jusqu'au XII<sup>e</sup> s.; les privilèges de cette compagnie passèrent plus tard à l'association des riches bourgeois appelée « Richerzeche »). — MOELLER. Un Nymphaeum à Sablon, près Metz (rapport sur les importantes fouilles exécutées dans une grotte consacrée à la déesse celtique Icovellauna; étymologie de ce nom, ainsi que des noms de Deus Mogon et Dea Mogontia, etc.). — GOECKE. Soult à Bonn en 1795 (publie le mémoire de la municipalité de Bonn contre les exactions et les gaspillages commis par Soult, alors général de brigade). = Comptes-rendus critiques : Wirtenbergisches Urkundenbuch hgg. von dem k. Staatsarchiv in Stuttgart (excellent). — *Detmer*. Bibliographie über den westfälischen Humanisten Hermannus Burehius. — Les archives de Nassau et ce qu'elles contiennent. = Heft 74. — NEHER et CURST. Les premiers travaux défensifs élevés par les Germains près du Rhin supérieur (ils évitèrent systématiquement de construire ces travaux sur l'emplacement de ceux des Romains; description de leurs fortifications sur le Heiligenberg, près de Heidelberg, le Mons Piri d'Ammien, et sur le Stockberg, près de Badenweiler. Les « Ringburgen » n'appartiennent pas plus à un peuple ni à un temps déterminés que les « Pfahlbauten »). — WOLTERS. Inscr. funéraire

métrique de Mayence (relative au berger Jucondus). — LIESEN et SCHNEIDER. L'inscr. de Berchtildé à Kempten, près Bingen (texte et commentaire de cette inscr. franque de l'époque chrétienne primitive, et de trois autres inscriptions analogues provenant de Mayence. — NÆHER. Fouilles exécutées sur les ruines romaines appelées Allstadt, près Messkirch (Alstatt n'était pas un castrum, mais un quartier de vétérans). — MELHIS. Fouilles exécutées à Eisenberg ou Rufiana (on y a découvert une colonne votive de l'époque d'Aurélien, et une dédicace au dieu Silvanus). — DE BALL. Rapport sur des fouilles exécutées à l'ancien castellum de Xanten (on y a déblayé une grande construction d'origine romaine). — JENNY. Une petite tablette de plomb avec inscr. (contient une formule d'exécration, ou defixio, d'origine romaine). — VON KOENEN. Découvertes de tombeaux près du Rhin inférieur. — KELLER. Autel votif romain (trouvé en Mayence; il est consacré au genius loci, à Jupiter Sucaelus). — VAN VLEUTEN. Monnaies romaines trouvées à Mehrhoog, près Dusseldorf (104 pièces de Philippe l'Arabe à Claude le Gothique). — CHRIST. Mithra (donne quelques formes germanisées de ce nom). — KOENEN. Rapport sur une découverte faite à l'ancien Novaesium. — STEINER. Monnaies trouvées à Weeze, cercle de Gueldre (3,000 pièces de 333 à 337). = Comptes-rendus : *Christ*. Die civitas Aelia Hadriana am unteren Main (bon). — *Id.* Das munimentum Trajani (Gustavsburg et le premier passage du Rhin en 357). — *Fröhner*. La verrerie antique (fait sans critique). = Heft 75. — VON WEITH. Les voies romaines de Cologne à Reims et de Reims à Trèves (sur la route de Cologne à Reims sont déterminées les stations de Munerica, Lindesina, Meduantum et Noviomagus; avec carte). — CHRIST. Remarques sur la mythologie comparée (la déesse Rosmerta des monuments rhénans n'est pas celtique; c'est une divinité germanique parente de Nerthus. Rapprochements des matronae et des Nymphae rhénanes avec les Nornes). — VAN VLEUTEN. Monnaies trouvées à Ringsheim, près Bonn (plus de 400 pièces d'une assez grande importance; elles ont été enfouies en 258). — MERLO. Meister Godefrit Hagene (détails biographiques sur cet auteur de la chronique rimée de Cologne). — Sur l'histoire primitive de Kempten, près de Bingen. — KOENEN. Nouvelles tombes romaines trouvées à Neuss et leur signification (Novaesium resta encore habité pendant quelque temps après le départ des Romains). — AUS'M WEERTH. Fouilles exécutées à Stolberg, près d'Aix-la-Chapelle (on y mit à découvert les restes d'une villa romaine). — *Id.* Découvertes de monnaies romaines (près de Cattenes, sur la Moselle; important). = Comptes-rendus : *Bone*. Anleitung zum Lesen, Datieren und Ergänzten römischer Inschriften (bon). — *Koch*. Geschichte der Stadt Eschweiler und der benachbarten Ortschaften (bon). — *Mertz*. Beitrag zur Feststellung der Lage und der jetzigen Beschaffenheit der Römermauer zu Köln (bon).

67. — **Jahrbücher des Vereins von Altertumsfreunden im Rheinlande.** Heft 73. Bonn, 1882. — SCHNEIDER. Recherches sur les



voies romaines entre la Meuse et le Rhin, avec une carte. — **Id.** Les routes militaires des Romains sur la rive gauche du Rhin; suite dans Heft 75. — **DÜNTZER.** Les légions du Rhin depuis la lutte de César contre Pompée jusqu'à l'avènement de Vitellius (recherches sur les numéros de ces légions et leurs dislocations). — **URLICHS.** Les Victrienses (corrige une leçon de la table de Vérone en *Victrensium Novianorum*). — **SCHWÖRBEL.** Les dernières découvertes faites au castrum romain de Deutz (il en résulte que cette forteresse a été détruite et restaurée au IV<sup>e</sup> s. Plan et récit des fouilles). — **KLEIN.** Inscr. romaines de Bonn (texte, traduction et commentaire). — **CHRIST.** Sur la ville de Ruphiana (c'est avec Altripp, sur le Rhin, et non avec Eisenberg, que cette ville doit être identifiée). — **Id.** La Civitas Nemetum, près de Heidelberg-Ladenburg (contrairement au pays situé à gauche du Rhin, celui de la rive droite, près d'Heidelberg, resta le pays propre des Nemètes avec sa capitale Lopodunum; cette Civitas Ulpia Septimia Nemetum possédait le droit pérégrin). — **MERLO.** Les architectes de la cathédrale de Cologne; suite dans Heft 74 et 75. — **AUSM WEERTH.** Inscr. romaines de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle. — **VAN VLEUTEN.** Découverte de médailles (elles proviennent des environs d'Andernach et sont d'époque tardive). — **FUSSBAHN.** Disposition des bains chez les Romains (d'après des fouilles exécutées près de Cues). — **SCHNEIDER.** La direction de la route de Trèves-Metz vers Düsseldorf. — **TERWELP.** Griet dans le cercle de Clèves (privilèges et autres actes relatifs à cette ville).

---

**68. — Russische Revue.** Jahrg. XII, Heft 12. Sur l'histoire des Juifs en Lithuanie du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> s.; fin. — **KLEINSCHMIDT.** De la mort de Pierre III à la mort d'Ivan IV.

---

**69. — Oesterreichische Rundschau.** Jahrg. I. Vienne, 1883. Heft 11. — Cent lettres de Hammer-Purgstall; suite 1843-56 (celles de 1848 ont de l'importance au point de vue historique). — **DEUTSCH.** Frère Georg (biographie de l'usurpateur transylvanien G. de Martinuzzi, jusqu'à ce que le général impérial Castaldo l'eût fait tuer). = Heft 12. — **BAUER.** Les lettrés et la littérature dans l'ancienne Égypte (extraits de papyrus, curieux pour l'histoire morale, religieuse et sociale de l'Égypte ancienne. La littérature a réussi surtout à peindre ce qui est correct et facilement intelligible; si elle veut s'élever plus haut, elle se perd dans les répétitions et se gâte par les boursoufflures. L'Égyptien n'a pas de conceptions générales sur le monde; sa pensée est monotone comme le pays même). = Comptes-rendus: *Minor, Sauer u. Werner.* Beiträge zur Geschichte der deutschen Literatur und des geistigen Lebens in Oesterreich, Heft 2-3 (bon). — **Wolf.** Historische Skizzen aus Oesterreich-Ungarn (bon). — **Herrmann.** Das alte und neue Kronstadt in Siebenbürgen (très bon).

**70. — Steiermärkische Geschichtsblätter.** Jahrg. IV, Heft 3. —

Service de cour et vie de cour (notes du comte Erasmus Fr. von Herberstein sur son séjour, sa vie et ses fonctions à la cour de l'empereur Léopold I<sup>er</sup> à Ratisbonne) en févr.-avril 1684. — Documents relatifs à l'histoire des efforts industriels de l'Autriche (quinze lettres de K. Haidinger au comte F. von Saurau sur la visite qu'il fit aux établissements industriels d'Angleterre, 1795-96). — Sur l'histoire de la Constitution impériale au Congrès de Vienne (mémoire adressé à Gentz sur les moyens de restaurer la constitution de l'empire sur les anciennes bases, mars 1815; objections présentées par Gentz). — Privilèges de marchés et de villes de Styrie; suite. = Heft 4. Confréries d'archers et ordonnances sur les archers, xv<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> s. — Sur l'histoire du commerce d'importation en Styrie, documents du xv<sup>e</sup> s. — Sur le mouvement religieux au xviii<sup>e</sup> s. dans la Basse-Autriche (publie des doléances adressées par l'archevêque de Vienne à l'empereur Charles VI sur les progrès de l'hérésie, 1736). — L'Autriche vers 1812. Rapport du ministre comte Franz von Saurau sur la situation économique de l'empire. = Comptes-rendu : *F. v. Krones*. Die Freien von Saneck und ihre Chronik als Grafen von Cilli (excellent).

**71. — Mitteilungen des Vereines für Geschichte der Deutschen in Böhmen.** Jahrg. XXII, 1883. N<sup>o</sup> 1. — *HALLWICH*. La mort de Wallenstein (ce qu'est devenu le corps de Wallenstein; documents). — *SCHLESINGER*. Une ancienne charte villageoise (de 1263, dans la Bohême du N.-O.). — *PROCHASKA*. Origine et développement des plus anciens registres municipaux en Bohême (le registre de Prague commença par des annotations financières, que suivirent des ordonnances sur le droit municipal. Celui de Neu-Bydschow fut tout d'abord employé pour noter les ventes de fonds de terre et les délits. Ces deux registres sont, l'un de 1310, l'autre de 1311). — *TEIGE*. Quelques remarques sur la généalogie des Pzemyslides. = Comptes-rendus : *Loserth*. Das angebliche Senioratsgesetz des Herzogs Brzetislaw I u. d. böhmische Erbfolge in der Zeit des nationalen Herzogtums (très bon). — *Bachmann*. Die Wiedervereinigung der Lausitz und Böhmen, 1462 (bon). — *Tupetz*. Die Streit um die geistlichen Güter und das Restitutionsedikt (très bon). — *Feistner*. Geschichte der kœnigl. Stadt Aussig bis zum J. 1547 (bon). — *Von Helfert*. Der Chef der Wiener Stadtverteidigung 1683 gegen die Türken (bon). — *Moschkau*. Die Burgen Bürgstein und Schwwoika in Nordböhmen (bon). — *Knothe*. Codex diplomaticus Saxoniae regiae. Bd. VII (bon).

**72. — Casopis Musea kralovstoi ceského.** 1883, I-IV. — *Fr. MARÈS*. Gaspar Zd. Kaplir de Sulevic, chef du gouvernement provisoire à Vienne pendant le siège en 1683. — *Fr. DVORSKY*. Tycho Brahe et sa famille. — *Fr. ZOUBEK*. Comenius, la « royal society » de Londres et les francs-maçons. — *J. RÉRABEK*. Georges II, le dernier prince de la Petite-Russie unie. — *J. KALOUSEK*. L'histoire et le matérialisme. — *J. GOLL*. L'unité des frères bohèmes au xv<sup>e</sup> siècle.

**73. — Sbornik historicky.** 1883. II-IV. — MASSARYK. E. Renau et le judaïsme (à propos de « le judaïsme comme race et comme religion »). — FR. KAMENICEK. La contre-réformation en Moravie, 1608-1618. — J. HERBEN. La diète de Brno (Brünn) en 1619. — HELFERT. La Bohême et les guerres avec les Turcs. — J. SVATEK. Rodolphe II et la Toison d'or. — FR. KAMENICEK. La Moravie et l'insurrection de 1618-20. — FR. FISCHER. Lettres de Slavata à Martinic, 1631-1632. — J. SVATEK. Les Stradas de Rossberg (famille d'artistes au temps de Rodolphe II). — J. VAVRA. Laville de Kolin en 1628-1635. — J. ZOUBEK. Comment a-t-on administré le domaine de Podébrad pendant le xvi<sup>e</sup> et le xvii<sup>e</sup> siècle? — FR. MARÈS. La grande contagion en 1679 et 1680.

**74. — Messager des sciences historiques de Belgique.** 1883, 4<sup>e</sup> livr. — A. DE DECKER. Les Augustins d'Anvers et la Réforme (pense que les deux moines augustins brûlés à Anvers en 1522 pour cause d'hérésie, et dont Luther a fait des martyrs, ne furent pas des luthériens bien fervents, et qu'ils abjurèrent avant de mourir). — V<sup>te</sup> DE GROUCHY et C<sup>te</sup> DE MARCY. Un administrateur au temps de Louis XIV; suite (conflit entre Robertot et l'intendant Le Jay, 1657; Mazarin dut les éloigner l'un et l'autre de la Lorraine pour apaiser leurs querelles, qui en vinrent parfois aux coups). — VARENBERGH. La médaille Rouvroy, commémoration du siège d'Audenarde en 1814. — L. G. Le duc de Wellington à Bruxelles; souvenirs divers; suite 1817-19.

**75. — Historisk Tidsskrift.** Vol. IV, cahier 2. — KOCH. Struensee et la chancellerie danoise (détails intéressants sur le zèle excessif de ce ministre pour des réformes et sur son esprit despotique). — BRICKA. Jacob Jespersen; un humaniste danois du temps de la Réforme (vécut aux Pays-Bas et en Hongrie; correspondit avec Erasme de Rotterdam et enseigna le grec chez Nicolas Olahus, secrétaire de la régente des Pays-Bas). — MADVIG. Ma proposition, en 1850, d'établir une division du Slesvic (Madvig, alors ministre, proposa de séparer les parties tout à fait allemandes du duché de Slesvic des parties danoises). — BLOM. Les fonderies de canons en Danemark. = Compte-rendu critique: *Vaupell*. Griffenfeld (sans profondeur, mais beaucoup de renseignements). — *Hasse*. Die Quellen des Ripener Stadtrechts (beaucoup d'erreurs). — *Birket Smith*. Universitetsbibliotheket for 1728 (bon). — *Mollerup*. Bibliographie historique, 1882.

**76. — Aarbøger for nordisk Oldkyndighed.** 1883. Cah. 2. — Japetus STEENSTRUP. Les voyages des frères Zeni. = Cah. 3-4. — G. STRIPIHNS. Les études du prof. S. Bugge sur la mythologie scandinave (critique détaillée).

**77. — Archivio veneto.** Anno XIII, fasc. 51. — BOCCHI. L'inondation de l'Adige, à Angiari-Legnago, le 18 sept. 1882; notes historiques et économiques comparées; suite. — SCOMAZZETTO. La roche

d'Asolo (décrit les ruines des constructions féodales qui subsistent encore ; notes historiques sur Azolo). — CIPOLLA. L'histoire de Venise d'après d'anciens documents de Ravenne récemment publiés (analyse un précieux rouleau de parchemin, qui se trouve dans les archives de feu le prince Ant. Pio de Savoie, et qui a été publié l'an dernier, mais à 60 ex. seulement, non mis dans le commerce. Sur le recto est transcrit en magnifiques onciales du ve s. un recueil de prières liturgiques ; sur le verso sont transcrites huit lettres en cursive, du ix<sup>e</sup> au x<sup>e</sup> siècle. Analyse de ces huit lettres, et discussion de la date à laquelle il convient de les rapporter. Important pour l'histoire de l'Eglise en Italie au x<sup>e</sup> siècle). — CECCHETTI. La médecine à Venise en 1300 ; suite. — DEGANI. De l'origine du siège épiscopal de Caorle (il fut établi sous Grégoire VII). — GIURIATO. Souvenirs de Venise dans les monuments de Rome. — SALVIONI. La corporation des calfats de Chioggia (constate l'usage de banquets fraternels, comme dans les guildes anglaises, étudiées par l'auteur dans la *Rassegna nazionale* de Florence en février, mars et avril 1883). — PAOLI. Notice sur un ms. de la Magliabecchiana, des *Secreta fidelium crucis* de M. Sanuto. — C. Testament de Pietro Vioni, Vénitien, fait à Tauris, Perse, le 10 décembre 1264 (texte en italien). — CIPOLLA. La bibliothèque d'un avocat véronais du xm<sup>e</sup> siècle. = Bibliographie. *J. von Zahn*. Die deutschen Burgen in Friaul (excellente). — *Himmelstern*. Eine angebliche und eine wirkliche Chronik von Orvieto. — *Marincola*. Statuti dell' arte della seta in Catanzaro (publie de très utiles documents sur l'industrie calabraise). — *Banchi*. L'arte della seta in Siena nei secoli xv e xvi (brochure excellente). — FELIX. Bulletin de bibliographie vénitienne.

**78. — Archivio storico per le provincie napoletane.** Anno VIII, fasc. 3. — MINIERI-RICCIO. Généalogie de Charles II d'Anjou, roi de Naples ; suite : 1341-42. — HARTWIG. Le roi Guillaume I<sup>er</sup> et son grand amiral Majone de Bari ; contribution à la critique de l'*Historia* d'Hugo Falcandus (H. Falcandus a écrit son histoire avec un parti pris évident contre les hommes d'État qui, animés de sentiments patriotiques, voulaient maintenir les lois du royaume contre l'audace des grands. Le roi Guillaume n'est pas le prince inintelligent et livré aux plaisirs que l'historien nous dépeint ; son amiral Majone ne fut pas non plus le parfait vaurien que ses ennemis nous ont représenté ; ils ont entrepris une tâche peut-être impossible à mener à bien, mais on ne peut nier le courage avec lequel ils l'ont fait. Publie en appendice deux pièces dont l'une est intitulée : Prologus et expositio orationis dominicæ a Majone Ammirato editæ, ad Stephanum ammiratum, filium suum). — MARESCA. Correspondance du cardinal Ruffo avec le ministre Acton, de janvier à juin 1799 ; suite. — S. D'ALOE. Catalogue de tous les édifices sacrés de la ville de Naples et de ses faubourgs, d'après un ms. autographe de l'église de S. Giorgio ad forum ; suite. = Bibliographie. *Amabile*. Fra Tommaso Campanella (excellente). — *Filangieri*. Documenti per la storia, le arti e le industrie delle provincie napoletane (contient « Le Effe-

meridi delle cose fatte per il duca di Calabria, » journal de Joanpiero Leostello da Volterra, sur la vie d'Alfonse II d'Aragon, de 1484-91 ; préface érudite).

**79. — R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna.** Atti e Memorie. 3<sup>e</sup> série, vol. I, fasc. 4. Juillet-août 1883. — BRIZIO. Encore un mot sur la race ligurienne dans le pays de Bologne. — LUMBROSO. D'un livre peu connu sur les coutumes de Romagne (ouvrage de 1818 sur les usages et les préjugés des habitants du pays).

**80. — Studi e documenti di storia e diritto.** Anno V, fasc. 4. — ALIBRANDI. Sur quelques fragments du livre IX des réponses de Papien avec des notes d'Ulprien et de Paul, récemment découverts (il s'agit des fragments publiés par M. Rod. Dareste dans la *Nouvelle revue historique de droit*). — GAMURRINI. D'un ms. perdu des discours de Plinius le Jeune et d'un discours de Suétone (publie une lettre de l'Arétin au Pogge). — FUMI. L'entreprise de Sforza Attendolo en faveur de la reine Jeanne II de Naples, racontée par lui-même, 1414. — G. B. DE ROSSI. Notes sur des matériaux et des monuments antiques, prises par G. B. Nelli, lorsqu'on dressa le plan de Rome, et conservées à la bibliothèque du Vatican. = Documents : Statuts des marchands de Rome ; tables générales, par le prof. G. GATTI.

**81. — Bollettino storico della Svizzera italiana.** 1883. N<sup>o</sup> 9. — MORLA. Des personnages célèbres qui passèrent le Saint-Gothard aux temps anciens et modernes ; suite (la campagne de 1799 ; Souvorow) ; suite au n<sup>o</sup> 10. — BORRANI. La paroisse et les paroissiens d'Ascona. — ROSSETTI. Notes sur le chapitre de l'église des saints Pierre et Paul, de Biasca ; suite, XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s. = N<sup>o</sup> 10. Documents milanais sur Nicolas della Flühe (publie deux pièces en latin de 1482 et 1483).

**82. — Archivio storico italiano.** T. XII, disp. 6 de 1883. — A. DE STEFANI. Les règlements de 1475 sur la pêche du corail à Bonifacio. — MAZZATINTI. Lettres politiques de Vincenzo Armani, 1642-44 ; suite. — REUMONT. Mgr Agostino Franciotti et la paix d'Aix-la-Chapelle en 1668 (biographie de ce personnage. Né vers 1630, au moment de la peste, il fut créé, en 1654, archevêque de Trébizonde ; en 1656, gouverneur du patrimoine de saint Pierre, avec résidence à Viterbe, puis, en 1666, nonce auprès de l'électeur de Cologne. Chargé par Clément IX de le représenter à Aix, il n'eut pas grand-chose à y faire, puisque la paix fut en réalité négociée à Saint-Germain. Mort dans cette même ville en 1670). — GREPPI. Désaccord entre l'Espagne et Naples en 1786 (publie une lettre d'Al. Verri sur la rupture entre la reine Caroline et Charles III). — ALBINI. Les travaux récents sur Maclivael. — CIOLLA. Le programme de paléographie latine exposé par C. Paoli. — REUMONT. Note relative au t. II des lettres et à l'histoire florentine de Gino Capponi. — ARR. Les études historiques sur la terre d'Otranto ; suite. — PAOLI. Mélanges de paléographie et de diplomatique ; suite (un régeste camaldule du XIV<sup>e</sup> s. Un compte des frais

de chancellerie à Pistoie, au xiv<sup>e</sup> s.). = Bibliographie : *Mazzi*. I Martiri della Chiesa di Bergamo (étude très consciencieuse sur les origines du christianisme dans le Bergamasque). — Le auguste alleanza fra le case sovrane di Savoia e di Baviera nei rec. XV, XVII, XVIII (publication de documents « per le nozze, » par M. V. Promis). — *Minieri-Riccio*. Saggio di codice diplomatico formato sulle antiche scritture dell'Archivio di stato di Napoli. Supplém. 1300-1326 (cette deuxième partie du supplément, publiée après la mort de l'auteur, est très défectueuse. Tous les documents promis n'ont pas été publiés; beaucoup de fautes d'impression, surtout dans les noms propres). — *Spinelli*. Notizie intorno a Bernabò De Sanctis da Urbino (biographie soignée d'un agent des Sforza au xv<sup>e</sup> s.; intéressant pour l'histoire des relations de Gènes avec Milan en 1460-64). — *Ewald et Löwe*. Exempla scripturæ wisigothicae xl tabulis expressa (collection excellente; les définitions données par les auteurs ne sont pas toujours très exactes). — *Malagola*. L'archivio di stato di Bologna, 1874-82. — *Novati*. Carmina medii aevi (curieux recueil de pièces satiriques où paraît se trouver en germe la poésie populaire du moyen âge). = T. XIII, disp. 1 de 1844. — I. DEL LUNGO. La complainte du comte Lando, après la destruction de la grande compagnie dans le val de Lamone, 25 juillet 1358 (cette complainte, de 136 vers, raconte un épisode connu de tous les chroniqueurs du temps, où la compagnie commandée par Conrad, des comtes de Landau, fut détruite par les gens du pays avides de se venger des outrages que leur avaient fait subir ces condottieri allemands et hongrois). — *GUASTI*. Les archives d'un évêque de Volterra, qui fut au concile de Constance (il s'agit de Stefano di Geri del Buono, un des principaux personnages de la cour du pape Jean XXIII; ce qui reste de ces archives, aujourd'hui à la Biblioteca Roncioniana, à Prato, comprend des registres et documents de la Trésorerie et de la cour pontificale, des papiers relatifs au concile de Constance et les chartes particulières de l'évêque de Volterra. Commence la publication de ces documents). — *BELGRANO*. Un amiral de Castille (Egidio ou Egidiolo Boccanegra, frère de Simone, premier doge de Gènes en 1339. En 1341, Alphonse XI de Castille, en guerre avec les Maures de Grenade, demanda au doge son frère pour commander la flotte qu'il voulait envoyer contre Algésiras. Egidio resta au service d'Alphonse XI et de Pierre le Cruel, qu'il abandonna pour Henri de Transtamare. Pierre le Cruel le fit mettre à mort après sa victoire en 1367; plus tard, Henri donna le fief de Palma et la charge d'amiral à Ambrogio, fils d'Egidio; c'est cet Ambroise qui commandait la flotte castillane contre les Anglais au combat de La Rochelle en 1371). — *ROSSI*. Bordighera; notes historiques et critiques (on lit partout que Bordighera a été construite en 1470 et c'est à cette date que l'on fixe l'origine de la ville. Le fait est qu'elle a été détruite en 1239, après de longs siècles d'existence). — *Scipione Volpicella*. Notice nécrologique. = Comptes-rendus : *Handloike*. Die lombardischen Städte unter der Herrschaft der Bischöfe,

und die Entstehung der Communen (bonne étude sur le pouvoir épiscopal et les immunités ecclésiastiques dans les villes lombardes; l'auteur n'a pas le sens juridique assez développé). — *Creighton*. A history of the Papacy during the period of the Reformation. — *Seletti*. La città di Bussato capitale un tempo dello Stato Pallavicino (excellente monographie). — *Brambilla*. Monete di Pavia raccolte ed ordinamente dichiarate (beaucoup de science et de soin). — *Herbst*. Encyclopedie der neueren Geschichte. Bd. I (omissions et erreurs nombreuses, au moins en ce qui concerne l'Italie). — *Kleinermanns*. Der II. Petrus Damiani (bonne analyse des œuvres de P. Damien; les théologiens y pourront trouver leur profit). = *Colombo*. Documenti et notizie intorno gli artisti vercellesi. — *Filangieri*. Ephemeridi delle cose fatte per il duca di Calabria 1484-91, di J. Leostello di Volterra (texte important; dans sa préface l'auteur fait l'histoire de la bibliothèque des rois aragonais). — *Ciotti Grasso*. Del diritto pubblico siciliano al tempo dei Normanni (recherches très consciencieuses). — *Luzio*. Fabrizio Maramaldo, nuovi documenti (public plusieurs lettres intéressantes de ce fameux cavalier napolitain du XVI<sup>e</sup> s.). — *Tabarrini*. Vita e ricordi d'Italiani illustri del sec. XIX. — *Del Lungo*. Lettere di Isabella Guicciardini al marito Luigi, 1535-42. — *Blanc*. Supplément à l'épigraphie des Alpes-Maritimes. — Annuaire de Monaco, 1881, 1882, 1883 (l'annuaire de 1881 contient une notice sur les bijoux antiques trouvés à Monaco en 1879, par M. II. de Villefosse; celui de 1882 une monographie intitulée : la Renaissance à la cour de Monaco, par C. de Jolivot; celui de 1883 une étude sur Honoré II et le palais de Monaco). — *Falletti-Fossati*. Principali cause della caduta della repubblica Senese (bon). = A part : les papiers Strozzi; suite.

**83. — Archivio storico per Trieste, l'Istria e il Trentino.** Vol. II, fasc. 4, en 1883. — *MALEATTI*. Les châteaux du Trentin détruits par les Francs; commentaire de deux chapitres de Paul Diaire. III, 9 et 31 (remarques utiles sur les sources de l'histoire des Lombards; précieuses indications géographiques). — *BERTOLOTTI*. Curiosités sur l'histoire de l'Istrie, de la Dalmatie et du Trentin, dans les archives de Rome. = Bibliographie : *Oberziner*. I Reti in relazione cogli antichi abitatori d'Italia (excellent).

**84. — R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna.** Atti e memorie. 3<sup>e</sup> série, vol. I, fasc. 5. — *ORSI*. Notes sur les nécropoles carniques. — *MOLON*. Station militaire des Romains à Costabalene, sur la rivière ligure du Ponent. — *MALAGOLA*. Les carrossiers, libraires, armuriers, peintres sur verre, etc., à Faenza sous Carlo et Galeotto Manfredi, 1468-88.

**85. — Rivista europea.** 1883, 16 août. — *BERTOLOTTI*. La sorcellerie à Rome au XIV<sup>e</sup> s.; fin.

## CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

---

**France.** — GAULTIER DU MOTTAY, décédé le 11 nov. dernier, à l'âge de soixante-treize ans, a publié un certain nombre de notices sur des paroisses des Côtes-du-Nord dans l'*Annuaire* du département ; une *Géographie historique des Côtes-du-Nord* ; un *Essai d'hagiographie et d'iconographie bretonnes* ; un *Répertoire archéologique des Côtes-du-Nord*.

— Le Conseil supérieur de l'Instruction publique vient de prendre, à propos de l'enseignement féminin, des mesures que nous considérons comme très préjudiciables à l'histoire. D'après la délibération du Conseil, une des leçons que les aspirantes ont à faire au concours d'agrégation devrait désormais porter sur un sujet pris dans l'histoire générale depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. De pareilles exigences, dans des examens collectifs où figurent les matières les plus diverses, littérature, grammaire, morale, etc., ne peuvent qu'abaisser le niveau de la préparation et par suite de l'enseignement. D'ailleurs il serait vraiment temps de se persuader que l'étude de l'histoire est une œuvre de raisonnement et de méditation plus encore que de mémoire et d'improvisation. Ce qu'il faut à de futurs professeurs, c'est avant tout la méthode, l'habitude de pénétrer au fond des choses, de dégager le sens des faits. C'est à ces conditions qu'un enseignement sera simple sans être superficiel et vide, abordable tout en demeurant élevé. Donc, ne demandons pas aux aspirantes de tout savoir mal du premier coup, mais de montrer, dans l'étude d'une période historique restreinte, qu'elles sont en possession de la méthode nécessaire pour s'instruire et pour instruire.

— Deux nouveaux organes périodiques traitant des questions d'enseignement viennent de paraître, un journal hebdomadaire, l'*Université*, publié par M. L. Cerf, et la *Revue de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement supérieur*, publiée chez P. Dupont. L'*Université*, qui publie en même temps les comptes-rendus de la Société d'enseignement secondaire, paraît devoir faire une grande place à la polémique et être, avec une large impartialité, une tribune ouverte à toutes les discussions. Elle a déjà obtenu le succès de faire supprimer du programme d'agrégation de philosophie Moïse Maimonide. La *Revue de l'Enseignement secondaire*, dont M. E. Zévort est un des principaux directeurs, paraît avoir un caractère plus théorique et une nuance semi-officielle. On lira avec intérêt dans le n° 2 le rapport de M. Geffroy sur l'agrégation d'histoire.

— L'*Académie des sciences morales et politiques* a mis au concours les sujets suivants : Prix Léon Faucher (3,000 fr.) : la vie, les travaux et les doctrines d'Adam Smith (terme le 31 déc. 1884). — Section d'histoire



générale et de philosophie (2,500 fr.) : les Assemblées provinciales dans l'empire romain (terme 31 déc. 1885). Elle remet au concours les sujets suivants : histoire de l'enseignement du droit avant 1789 (prix O. Barrot, 6,000 fr., terme 31 déc. 1885). De l'indigence depuis le xvi<sup>e</sup> s. inclusivement jusqu'en 1789 (Prix F. de Beaujour, 5,000 fr., terme 31 déc. 1885). Examen critique des systèmes compris sous le nom général de Philosophie de l'histoire (prix Bordin, 2,500 fr., terme 31 déc. 1884). Elle rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1885 la question suivante : la Politique du roi Charles V (31 déc. 1884).

— Le t. XXXI, 1<sup>re</sup> partie, des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres* doit contenir l'histoire de l'Académie depuis 1874. L'Académie a distribué en 1883 le t. VI des *Mémoires des savants étrangers* (consacré tout entier à la biographie d'Arnoul d'Audrehem par Em. Molinier, que nous avons annoncée dernièrement) ; le t. XXIV, 1<sup>re</sup> partie, des *Notices et extraits des mss.*, contenant le mémoire de M. Maspero sur quelques papyrus du Louvre, et celui de M. Zotenberg sur la chronique de Jean, évêque de Nikiou ; le t. XXX, 2<sup>e</sup> partie, des *Mémoires de l'Académie* ; le 2<sup>e</sup> fasc. du *Corpus inscr. semilit.* Le t. V des *Historiens occidentaux des Croisades* et le t. XXIV des *Historiens de France* sont en cours d'impression.

— A la Société asiatique, M. J. DARMESTETER a remplacé en 1883 M. Renan comme rapporteur des travaux relatifs aux études orientales. M. Renan avait lui-même succédé à M. Mohl. Ce sera faire le meilleur éloge du lumineux rapport de M. Darmesteter que de dire qu'il mérite d'être placé à côté de ceux de ses devanciers.

— M. Maurice Vernes nous prie de faire savoir qu'il a résigné les fonctions de directeur de la *Revue de l'histoire des religions*, qu'il remplissait depuis la fondation de ce recueil, en 1880, avec le concours de MM. A. Barth, A. Bouché-Leclercq, P. Decharme, S. Guyard, G. Maspero et C. P. Tiele, de Leyde. La *Revue* continuera à paraître sous la direction de M. J. Réville.

— M. BOUCHÉ-LECLERCQ a complété son excellente trad. de l'*Histoire grecque* de Curtius, aujourd'hui complète en 5 vol., par un atlas (Leroux) qui est exécuté avec un soin extrême et qui sera d'une grande utilité. Outre l'atlas géographique très complet et admirablement gravé, on y trouve : 1<sup>o</sup> des tableaux généalogiques des dieux et des héros grecs ; 2<sup>o</sup> des tableaux chronologiques des dynasties, des tyrans, des olympiades et des jeux nationaux ; le calendrier athénien et sa comparaison avec les calendriers des autres villes et le calendrier Julien, des tableaux des mesures, poids et monnaies grecques, enfin l'explication de la numération grecque.

— M. H. BORDIER a fait paraître la deuxième livraison de son excellente *Description des peintures et autres ornements contenus dans les manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale* (Champion). L'ouvrage complet comprendra 4 livr. à 7 fr. 50.

— MM. RIEMANN et BENOIST viennent de continuer leur excellente édition classique de *Tite-Live* par les livres XXIII, XXIV et XXV (Hachette).

— Notre collaborateur M. Louis LEGER a donné, dans la collection que publie l'École des langues orientales vivantes (Leroux), une excellente traduction de *la Chronique dite de Nestor*. C'est la première fois que ce texte, aussi important pour les origines de l'histoire russe que Grégoire de Tours l'est pour celles de l'histoire de France, est traduit en français d'après l'original slavon. A cette traduction, l'éminent slavisant a ajouté une intéressante introduction sur l'époque où la chronique a été composée et un index très érudit, qui rendra les plus grands services aux historiens.

— M. H. VAST vient de faire paraître chez Garnier frères une *Histoire de l'Europe de 1270 à 1610*, en 2 vol., rédigée conformément au programme du cours de seconde. C'est un travail plein de mérite, composé avec le soin consciencieux qu'on pouvait attendre de l'auteur du « Cardinal Bessarion. » Il nous semble seulement que, pour un livre de classe, l'ouvrage est trop surchargé de détails.

— Le t. XXI de la classe des lettres de l'*Académie des belles-lettres, sciences et arts de Lyon* contient deux excellentes études de M. CAILLEMER sur deux épisodes du ix<sup>e</sup> s., le concile de 855 retrouvé par M. Maassen et la querelle de Florus et de Modoin.

— M. BEAUCHET vient de publier à part l'intéressante étude qu'il a donnée à la *Nouvelle revue historique du droit* sur les origines de la juridiction ecclésiastique et son développement en France jusqu'au xii<sup>e</sup> s. (Larose et Forcel).

— Une bonne biographie populaire du *Connétable de Richemont*, par M. L. BIGOR (Fischbacher, 141 p., in-12), est rapidement arrivée à sa 2<sup>e</sup> éd. et a été couronnée par la Société libre d'instruction et d'éducation populaire.

— M. Léonce PERSON, à qui nous devons déjà de si curieuses études sur Saint-Genest et Venceslas, vient d'avoir la bonne fortune d'être mis en possession des papiers du maréchal de Guébriant, passés, après sa mort, à Pierre de Rotrou, frère du poète, qui était son secrétaire, conseiller et ami; il fut en outre commissaire des guerres à l'armée d'Allemagne et accompagna le maréchal de Guébriant en Pologne. M. Person va publier ces intéressants documents. En attendant, il nous donne une idée de leur importance par une introduction où, tout en retraçant la biographie de Pierre de Rotrou, il cite un assez grand nombre des pièces qu'il a entre les mains : *Les papiers de Pierre Rotrou de Saudreville* (Cerf, 135 p., in-12). Nous espérons qu'il ne mettra pas à exécution la menace de publier les documents avec leur orthographe. Cette fidélité diplomatique a son intérêt quand il s'agit des textes d'un Pascal, mais, quand il s'agit de documents historiques postérieurs au xvi<sup>e</sup> s., c'est une affectation de respect qui rend la lecture des textes insupportable et qui

n'est d'aucune utilité. La commission des Archives diplomatiques a eu la sagesse d'adopter pour ses publications l'orthographe moderne et imprime seulement *oit* et *oient* les terminaisons verbales en *ait* et *aient* pour satisfaire l'innocente manie de ceux qui, à ce prix, pensent avoir fait acte de philologues.

— M. GEBHART a entrepris une *Histoire du sentiment religieux en Italie* depuis la fin du xii<sup>e</sup> s. jusqu'au concile de Trente. Dans une rapide *Introduction* (Berger-Levrault, 47 p., in-12), il a caractérisé la situation religieuse de l'Italie telle qu'elle était au lendemain de la tentative d'Arnaud de Brescia, à la veille des prédications de Joachim de Flore et de François d'Assise.

— M. Joseph Roy nous donne une sorte d'histoire de Vienne à vol d'oiseau dans un livre à la fois érudit et pittoresque intitulé *Le Kahlenberg, Notes d'histoire et de voyage* (Lyon, Dizain, 1 vol. in-8°).

— La *Bibliothèque de philosophie contemporaine* (Alcan) s'est enrichie d'un excellent volume de M. P. JANET sur les *Origines du Socialisme contemporain*. C'est une étude sur l'état de la propriété pendant la Révolution et sur les doctrines socialistes nées du bouleversement social qui suivit 1789. Le livre si instructif et si impartial de M. DE LAVELEYE sur le *Socialisme contemporain* dont la 2<sup>e</sup> éd. vient de paraître (Alcan) forme le complément naturel de l'étude de M. Janet.

— M. A. BÉNÉT a donné une intéressante notice sur les *Manuscrits des Minimes de la Guiche*, conservés aux archives de Saône-et-Loire. 4 mss. de cette importante collection et un inventaire de 1740 sont dans ces archives. Les deux plus importants sont un Orose du xiv<sup>e</sup> s. et l'arbre des Batailles d'Honoré Bonnet.

— M. A. BABEAU a donné à l'*Annuaire de l'Aube* de 1884 une bonne notice sur les *imprimeurs, libraires et relieurs troyens* (20 p., in-8°). M. Babeau travaille en ce moment à un ouvrage étendu sur les *Voyageurs en France depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution*.

— Beaucoup de bibliothèques publiques de province contiennent des mémoires ou des journaux manuscrits rédigés au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> s. et qui méritent d'être publiés. Ils fournissent d'ordinaire peu de documents à l'histoire générale, mais ils montrent avec exactitude le contre-coup des grands événements et les effets qu'ils ont pu produire dans les localités ; ils contiennent aussi un grand nombre d'indications spéciales qui méritent d'être conservées. Les érudits, depuis quelque temps, se plaisent à tirer ces mémoires de l'oubli et rendent ainsi de véritables services à l'histoire. Tel est M. le docteur BONGARD qui vient de terminer la publication du *Journal de ce qui s'est passé de mémorable à Langres et aux environs depuis 1628 jusqu'en 1658*, par messire Clément Macheret (Langres, 2 vol. in-8°, de xvi-445 et 388 p.). Macheret était un curé de village, des environs de Langres, qui a relaté sur son journal tous les faits importants dont il a été témoin ou dont le récit l'a frappé. Au milieu d'événements tout à fait locaux, il en est qui présentent un

intérêt plus général, comme le siège et la destruction des forteresses féodales de la région, les atrocités commises aux environs de Langres par les Comtois et les soldats allemands à la solde de la France pendant la période française de la guerre de Trente ans. Macheret est un narrateur calme et résigné. Les maladies contagieuses, les incendies, les vols, les assassinats, les observations météorologiques occupent une assez grande place dans ses mémoires, qui renferment aussi d'utiles indications sur l'histoire de Langres et de ses environs. M. le docteur Bongard a fait suivre le texte du journal de notes nombreuses et d'une bonne table alphabétique. Parmi les notes se trouve une reproduction d'une publication faite par d'Hozier sur les noms et les blasons des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit en 1633 ; nous la signalons pour ceux qu'elle pourrait intéresser et qui ne s'aviseraient pas d'aller la chercher dans les notes du journal d'un curé champenois.

— La Société académique de l'Aube avait mis au concours pour 1883 l'histoire d'une commune du département. Elle a décerné un prix de 200 fr. à M. l'abbé Defer, auteur d'une histoire de Trainel, et un prix de 100 fr. à M. Paul Maillard, auteur d'une histoire de Pâlis.

— M. PERSON vient de publier un *Précis historique et statistique de la commune de Sommesous* (Marne). C'est un beau volume in-8°, de 379 p., consacré à un village de 467 habitants, dont l'histoire ne présente aucune particularité remarquable. En revanche, les renseignements statistiques et météorologiques abondent. L'auteur a mis vingt ans à rassembler ses matériaux. Il en est résulté que les matériaux ont été plus nombreux que ne le comportait l'œuvre entreprise et que le désir de les utiliser lui a donné des proportions trop considérables. Sous la réserve de cette critique, le travail consciencieux de M. Person est à coup sûr méritoire.

— On ne saurait adresser la même critique à M. Arsène THÉVENOT. Les quatorze monographies communales que, depuis 1863, il a fait paraître dans divers recueils, sont justement proportionnées aux sujets qu'elles traitent. La *Notice topographique, statistique et historique sur Fontette* (Bar-sur-Seine, 1884, in-8° de 50 p.), qu'il vient de publier, est une des plus intéressantes. La seigneurie de Fontette appartenait, depuis la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, à la famille de Valois de Saint-Remy. Tombée dans la misère, contrainte de vendre la seigneurie, en 1669, cette famille continua à résider dans le village, où naquit, en 1756, Jeanne de Valois de Saint-Remy, qui fut depuis la trop fameuse comtesse de La Motte.

— Le comte E. DE BARTHÉLEMY vient de publier le *Recueil des chartes de l'abbaye de N.-D. de Cheminon* (Champion, 166 p. in-8°). Il donne la notice de la plupart des pièces et quelques-unes des plus importantes *in-extenso*.

— M. G. BOURBON, archiviste de l'Eure, a réuni, sous le titre de *Notices historiques et archéologiques* (Evreux, imp. Hérissé, 40 p., in-8°), des extraits des nouvelles à la main adressées du 17 juin 1777 au 8 septembre 1779 au marquis de Toustain de Canappeville ; l'histoire d'un

procès entre le chapitre d'Evreux et le comte d'Aumale qui dura de 1321 à 1350, et deux notes sur des fouilles faites au Plessis-Grohan et à Ferrières-Haut-Clocher.

— M. A. DUPUY vient de raconter un très curieux épisode de l'histoire de Dinan : *Les Trente-et-un* (22 p. in-8°). On y voit 31 bourgeois, par leur opposition à la municipalité de Dinan qui avait réussi à rendre les fonctions municipales viagères, arriver à force de persévérance à la supplanter et faire, dès 1778, une révolution démocratique qui prépara Dinan à entrer avec ardeur en 1788 dans le parti des réformes. Une autre brochure, plus intéressante encore, nous renseigne sur les *Prisons de Bretagne au XVIII<sup>e</sup> s.* M. Dupuy a étudié d'après les documents des Archives d'Ille-et-Vilaine les états des prisons, les catégories de prisonniers, la vie à l'intérieur des prisons, la situation des geôliers et des bourreaux.

— M. BONNET, avocat général à Rennes, a consacré son discours de rentrée de 1882 à une étude intéressante sur *La Chalotais*.

— Le R. P. C. DE LA CROIX, S. J., l'habile et énergique investigateur de Sanxay, vient de publier une monographie complète, texte et planches, sur la découverte qui a fondé sa réputation : *L'Hyppogée martyrisme de Poitiers* (F. Didot, 1 vol. et un portefeuille in-4°). Cette étude très intéressante met en pleine lumière l'importance de cette belle découverte du plus ancien sanctuaire chrétien retrouvé sur le sol gaulois. Les lettres de J. Quicherat et du P. de la Croix, données en appendice, font honneur aux deux savants.

— Sous le titre *Rochefort en 1672 et 1673*, M. DELAUAUD a publié pour la *Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis* une correspondance de Colbert et de Seignelay avec les intendants, qui offre de l'intérêt pour l'histoire de la marine sous Louis XIV.

— M. A. F. LIÈVRE a donné au *Bulletin de la Soc. archéol. et hist. de la Charente* plusieurs études qui ne sont pas sans mérite : *La Boixe*, histoire d'une forêt, en 1880 ; *les Fosses gallo-romaines de Jarnac*, en 1882, et, en cette même année, une étude un peu aventureuse, mais intéressante, sur les *Restes du culte des divinités topiques dans la Charente*.

— Ce qui caractérise les travaux de numismatique de M. Ch. ROBERT, c'est que le savant archéologue a toujours l'art de les rattacher soit à des idées générales sur l'art monétaire, soit à des questions historiques d'un intérêt assez large. C'est encore le cas pour sa dernière œuvre, parue dans le t. VIII des *Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux : Les étrangers à Bordeaux* (109 p. in-8°). Il y étudie une série d'inscriptions latines portant des noms ethniques ; le groupement de ces inscriptions, les commentaires qu'il donne sur quelques-unes donnent à ce travail un très grand intérêt ethnographique et nous fournissent d'utiles renseignements sur le mélange des races dans la Gaule romaine. P. 36, je crois que « Boies au teint brun » est le vrai sens de *piccos Boios*.

— Le troisième fasc. des *Archives historiques de la Gascogne* contient

le *Voyage à Jérusalem de Philippe de Voisins, seigneur de Montaut*, publié par Ph. TAMIZEY DE LARROQUE (60 p. in-8°), voyage accompli en 1490 et rédigé par Jean de Belesta, serviteur et compagnon de Ph. de Voisins. Ce récit, encore qu'un peu aride, renferme cependant sur Venise et sur le séjour des Pèlerins à Jérusalem des détails vraiment curieux. D'ailleurs M. T. de Larroque nous a habitués depuis longtemps par ses annotations si savantes et si vivantes à accepter tous les poissons qu'il nous offre grâce à la sauce dont il les accommode. On verra du reste à l'appendice que ce texte inédit a soulevé une curieuse question de linguistique par l'indication d'une localité du royaume de Naples où l'on parlait gascon.

— On annonce la publication des ouvrages suivants : *Wyckliff* par M. V. VATTIER (Croville Morant) ; *Actes des saints du diocèse de Rouen*, par l'abbé SAUVAGE (à Ectot-l'Auber, par Yerville, Seine-Inf.) ; *Histoire de la principauté d'Yvetot*, par L.-A. BEAUCOUSIN (Rouen, Métérie).

LIVRES NOUVEAUX. — DOCUMENTS. — *E. d'Auriac*. Résolution des États de Portugal en faveur du roi Jean IV, précédée d'une étude sur l'avènement de la maison de Bragançe. Lemerre. — *Comte de Cosnac*. Les richesses du palais Mazarin. H. Loones. — Archives de Bretagne. T. I : les privilèges de la ville de Nantes (Société des bibliophiles bretons). Nantes, impr. Forest et Grimaud. — *Serrigny*. Journal d'une expédition contre les Iroquois en 1687, rédigé par le chevalier de Baugy, aide de camp de M. le marquis de Denonville; lettres et pièces relatives au fort Saint-Louis des Illinois. Leroux. — *Campardon*. L'Académie royale de musique au XVIII<sup>e</sup> s.; documents inédits. 2 vol. Berger-Levrault. — *Gardère*. Inventaire sommaire des archives hospitalières antérieures à 1790 : hospice de Condom. Auch, impr. Cocharaux. — Cartulaire de Héronval. Noyon, 1883.

BIOGRAPHIES. — *Comte de Charpin-Feugerolles*. Recherches généalogiques et historiques sur la famille Varinier (extrait de la *Revue lyonnaise*). Lyon, impr. Pitrat. — *Gelre*. Wapenboeck ou armorial de 1334 à 1372; t. III. Paris, chez l'éditeur, V. Bouton, 15, rue de Maubeuge. — *Abbé Lefebvre*. Saint Bruno et l'ordre des Chartreux. 2 vol. Bar-le-Duc, à l'Œuvre de saint Paul.

HISTOIRE LOCALE. — *Barot*. Essai historique sur Sains et les environs. Compiègne, impr. Lefebvre. — *F. de Chanteau*. Notice historique sur le château de Gombervaux, Meuse. Bar-le-Duc, impr. de l'Œuvre de saint Paul. — *Darsy*. Amiens et le départ. de la Somme pendant la Révolution; t. II. Amiens, impr. Douillet. — *Coillard-Luys*. Un frère condonné, ou l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois, à la fin du XV<sup>e</sup> s. Beauvais, impr. Père. — *G. Courtois*. Us et coutumes du canton de Bellême recueillis jusqu'en 1882. Bellême, impr. Ginoux. — *Durand et Grave*. La chronique de Mantes, ou histoire de Mantes, depuis le IX<sup>e</sup> s. jusqu'à la Révolution. Mantes, imp. Gillot. — *A. Joubert*. Notice historique sur le château du Port-Joulain et ses seigneurs, 1356-1882. 2<sup>e</sup> éd. Angers, impr. Germain et Grassin. — *D. Guill. Morin*. Histoire générale des pays de Gastinois, Senois et Hurpois. Pithiviers, impr. nouvelle.

Allemagne. — Le 3 déc. dernier est mort à Francfort-sur-le-Mein le Dr Jacob BECKER, professeur à la « Selectenschule » de Francfort. Né en 1809, il publia de nombreux mémoires dans le *Jahrbücher der Alterthumsfreunde im Rheinlande*, dans la *Zeitschrift des Mainzer Alter-*

*Thumsvereins* et dans les gazettes philologiques ; on lui doit surtout l'important catalogue des inscriptions et sculptures sur pierre du pays rhénan, qui se trouvent au musée de Mayence. Il était particulièrement versé dans la connaissance de la religion romaine et de la domination romaine dans les pays rhénans. — Le 26 déc. est mort à Leipzig M. Carl von NOORDEN ; il était né à Bonn le 11 sept. 1833 ; il devint Privatdocent à l'université de la même ville en 1863 ; il fut ensuite professeur d'histoire à Tubingue, puis remplaça Wuttke à Leipzig en 1877. Outre une étude sur *Hinkmar Erzbischof von Mainz* (1863), il avait commencé un ouvrage de proportions considérables sur l'histoire de l'Europe au XVIII<sup>e</sup> s. ; mais il n'avait pas même, en 3 volumes, pleins de faits, d'ailleurs, terminé la guerre de succession d'Espagne (1870, 1874, 1882). — M. Eduard LASKER, député au Reichstag, mort le 5 janvier 1884 à New-York, était né le 14 oct. 1829. Parmi ses nombreux ouvrages sur la politique et l'économie politique, nous citerons seulement : *Beiträge zur Geschichte der parlamentarischen Entwicklung in Preussen* (1875) et *Verfassungsgeschichte Preussens* (1874).

— M. H. W. ERBKAM, professeur de théologie à l'université de Königsberg, mort le 9 janv., laisse une *Geschichte der protestantischen Sekten im Zeitalter der Reformation* (1848). — M. Hermanu ULRICH, professeur de philosophie à l'université de Halle, est mort le 11 janvier, à l'âge de soixante-dix-huit ans ; on a de lui une *Geschichte der hellenischen Dichtkunst* (1835), plusieurs bons mémoires sur Shakespeare, et une excellente *Charakteristik der antiken Historiographie* (1833). — M. E. FRICKE, décédé récemment à Berlin, s'était fait un nom par de nombreuses publications de documents sur l'histoire de la capitale du royaume de Prusse ; son livre : *Berlin, historisch und topographisch dargestellt* a eu de nombreuses éditions.

— M. NIPPOLD, professeur à Berne, a été nommé professeur d'histoire ecclésiastique à Iéna.

— Le Dr BELLESHEIM, historien clérical bien connu, fait actuellement aux archives du Vatican des recherches pour une histoire de l'église catholique en Irlande, qui doit faire le pendant à l'histoire de l'église catholique en Écosse qu'il a récemment publiée.

— Le jour anniversaire de la naissance de Frédéric le Grand (24 janvier), l'Académie des sciences de Berlin a tenu, comme tous les ans, une séance solennelle ; cette année, les orateurs étaient M. Ernst CURTIUS et M. H. von SYBEL. Ce dernier a parlé de la publication prochaine d'un livre très intéressant : ce sont les notes d'un homme qui, pendant la période la plus dramatique de la vie du roi (1758-60), vécut dans son entourage, et pour ainsi dire dans la familiarité de son esprit ; c'est un jeune Suisse, De Katt, que Frédéric connut en 1756 dans un voyage qu'il fit incognito sur les bords du Rhin. D'après ces notes, M. de Sybel a tracé un vivant portrait de Frédéric, non du roi, mais de l'homme.

— Depuis le commencement de la présente année paraît une *Zeitschrift für Keilschrift-Forschung und verwandte Gebiete*, dirigée par MM. BEZOLD et HOMMEL chez Schultze, à Leipzig; elle paraîtra par fascicules trimestriels; les mémoires pourront être rédigés en allemand, en anglais, en français ou en italien.

— La colonie française de Berlin fait rédiger, pour le deuxième centenaire de la Révocation de l'Édit de Nantes, une histoire de la colonie, avec dessins, reproductions d'anciens journaux, etc. Cette histoire jettera un jour nouveau sur celle même de Berlin; d'ailleurs la colonie tend à disparaître: il y a une vingtaine d'années, elle comptait encore un millier de familles, il n'en reste plus maintenant que 250.

— Le second fascicule des *Monumenta tachygraphica codicis Parisiensis latini* 2718, publiés et annotés par G. Schmidt (Hanovre, Hahn, avec 15 fac-similés photographiques), ne contient pas comme le premier des textes historiques. Il est consacré à la traduction latine des deux livres de J. Chrysostôme de *Cordis conpunctione*.

— La librairie Teubner, à Leipzig, a publié le t. II du Catalogue des mss. de la bibliothèque royale de Dresde, rédigé par M. SCHNORR VON CAROLSFELD.

— Le 5<sup>e</sup> volume de l'Histoire universelle de Weber, seconde édition, vient de paraître à Leipzig (Engelmann); les 4 premiers sont consacrés à l'histoire ancienne; avec le 5<sup>e</sup> commence celle du moyen âge.

— Un nouveau travail vient d'être consacré aux Annales carolingiennes: *Zur Kritik Karolingischer Annalen*, par Isaac BERNAYS (Strasbourg, Trübner, 194 p. in-8°). Nous avons vu avec plaisir que le critique refuse de reconnaître Eginhard comme l'auteur des Annales qu'on donne sous son nom; mais il nous paraît battre la campagne à la suite d'Arnold dans la question du caractère officiel des Annales. L'érudition allemande nous paraît avoir enveloppé cette question d'un réseau de toiles d'araignée. Nous espérons y revenir bientôt dans un article sur une série de publications relatives aux époques mérovingienne et carolingienne avec lesquelles la *Revue historique* est bien en retard.

— Albert NAUDÉ a consacré une très pénétrante étude historique et diplomatique aux treize plus anciens diplômes de l'abbaye de Reinhardsbrunn (*Die Fälschung der ältesten Reinhardsbrunner Urkunden*; Berlin, Weber, 128 p. in-8°). Il montre d'après quelles sources ces pièces ont été fabriquées, et prouve qu'elles n'étaient pas connues avant 1227. A ce moment des contestations s'élevèrent devant le landgrave de Thuringe entre les moines de Georgenthal et ceux de Reinhardsbrunn; ceux-ci fabriquèrent les fausses pièces qu'ils eurent soin de rendre flatteuses pour la vanité des landgraves et telles qu'ils fussent intéressés à leurs prétentions.

— La 78<sup>e</sup> livr. de l'*Allgemeine Geschichte in Einzeldarstellungen*, dirigée par M. W. Oncken, contient le 1<sup>er</sup> fasc. de l'ouvrage de M. PHILIPPSON: *Westeuropa im Zeitalter von Philipp II.*



LIVRES NOUVEAUX. — ANTIQUITÉ. — *Overbeck*. Pompeii in seinen Gebäuden, Alterthüner und Kunstwerken. 4<sup>e</sup> édit. Leipzig, Engelmann. — *Voigt*. Geschichte und allgemeine juristische Lehrbegriffe der XII Tafeln nebst deren fragmenten. Leipzig, Liebeskind. — *Von Scala*. Der pyrrhische Krieg. Berlin, Parrisius. — *Gregorovius*. Der Kaiser Hadrian; nouv. édit. Stuttgart, Cotta. — *Kölling*. Geschichte der arianischen Haeresie 325-381. Bd. II. Gütersloh, Bertelsmann. — *Brugsch*. Thesaurus inscriptionum aegyptiacarum. 2<sup>e</sup> part. Leipzig, Hinrichs. — *Wiedemann*. Aegyptische Geschichte. Gotha, Perthes. — *Kähler*. Inscriptiones atticæ ætatis quæ est inter Euclidis annum et Augusti tempora. Pars 2. Tabulae. Berlin, Reimer. — *Wattenbach*. Scripturæ graecæ specimina in usum scholarum. 2<sup>e</sup> édit. Berlin, Grote. — *Schiller*. Geschichte der römischen Kaiserzeit. Bd. I, 2<sup>e</sup> Abth. Gotha, Perthes.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — *Maurer*. Völker- und Staatengeschichte in neuen und alten Darstellungen. Bd. I. Leipzig, Weber. — *M. von Lerchenfeld*. Die bairische Verfassung und die Karlsbader Beschlüsse. Nordlingue, Beck. — *Hiltgenfeld*. Die Ketzergeschichte des Urchristenthums urkundlich dargestellt. Leipzig, Fues. — *Hain*. Der Doge von Venedig seit dem Sturze der Orseoler 1032 bis zur Ermordung Vitale Michiel's 1172. Königsberg, Hartung. — *Sepp*. Tagebuch der unglücklichen Schotteskœnigin Maria Stuart. Th. II. Munich, Lindauer. — *Grossmann*. Kœnig Enzo, 1239-1249. Gœttingue, Vandenhoeck. — *Wiese*. Die englische parlamentarische Opposition, 1740-44; *ibid.* — *Wrampelmeyer*. C. Cordatus Tagebuch über Dr. M. Luther geführt, 1537. Heft I. Halle, Niemeyer. — *Cardauns*. Der Sturz Maria Stuarts. Cologne, Bachem. — *Arnold*. Deutsche Geschichte. Bd. II, 2<sup>e</sup> Hælfte. Gotha, Perthes. — Lützow's Freicorps, 1813-14. Berlin, Hertz. — *Møllerup*. Dœnemark's Beziehungen zu Livland, 1346-1561. Berlin, Siemenroth. — *Lœwenfeld*. Lukasz Gornicki; sein Leben und seine Werke; ein Beitrag zur Geschichte des Humanismus in Polen. Breslau, Kœbner. — *Erdmann*. Luther und die Hohenzollern. Breslau, Max. — *Dargun*. Mutterrecht und Raubehe und ihre Reste im german. Recht u. Leben. Breslau, Kœbner. — *Brockmann*. System der Chronologie. Stuttgart, Enke. — *Gritzner et Hildebrandt*. Wappenalbum der græelichen Familien Deutschlands und Oesterreich-Ungarns. Leipzig, Weigel. — *R. Werner*. Berühmte Seelente; fin: P. Jones, Nelson, Ferragut, Tegethoff. Berlin, Janke. — *Gundlach*. Bibliotheca familiarum nobilium. Neubrandenburg, Brünslow. — *Hallwich*. H. Mathias Thurn, als Zeuge im Process Wallenstein. Leipzig, Duncker et Humblot. — *Friedrich*. Geschichte des Vatican. Concils. Bd. II. Bonn, Neusser. — *Lippert*. Allgemeine Geschichte des Priesterthums. 2 vol. Berlin, Hofmann. — *Bellesheim*. Geschichte der kathol. Kirche in Schottland. 2 vol. Mayence, Kirehheim. — *Nippold*. Handbuch der neuesten Kirchengeschichte. 3<sup>e</sup> édit. Bd. II. Ellerbefeld, Friderichs. — *Bachmann*. Deutsche Reichsgeschichte im Zeitalter Friedrich III u. Max I. Leipzig, Veit. — *Halke*. Einleitung in das Studium der Numismatik. Berlin, Lehmann. — *Hess*. Die Siebenbürgischen Münzen d. fürstlich Montenuovo'schen Münzeabinet. Francfort-s.-M., Hess. — *Kerler*. Deutsche Reichstagsakten Bd. VIII: 1421-26. Gotha, Perthes. — *Bestmann*. Die Anfänge des kathol. Christenthums und des Islams. Nordlingue, Beck.

HISTOIRE LOCALE. — *Handloike*. Die lombardischen Städte unter der Herrschaft der Bischöfe und die Entstehung der Communen. Berlin, Weber. — *Isaacsohn*. Geschichte des preussischen Beamtenthums vom Anfang des xv Jahrh. auf die Gegenwart. Bd. III. Berlin, Pnttkammer et Mühlbrecht. — *Tergast*. Die Münzen Ostfrieslands. Th. I, bis 1466. Emden, Haynel. — *Suden-dorf*. Urkundenbuch zur Geschichte der Herzæge von Braunschweig und

Lüneburg u. ihrer Lande. Th. 11 ; 3<sup>e</sup> Abth, par *Sattler*. Gœttingue, Vandenhœck et Ruprecht. — *Brunner*. Kassel im 7 jêhr. Kriege. Cassel, Hühn. — *Jæger*. Urkundenbuch der Stadt Duderstadt bis zum J. 1500. Hildesheim, Lax. — *Philippi*. Preussisches Urkundenbuch. Bd. I : die Bildung des Ordensstaats. Kœnigsberg, Hartung. — *Herquel*. Miscellen zur Geschichte Ostfrieslands. Norden, Braams. — *Roth*. Geschichte und historische Topographie der Stadt Wiesbaden. Wiesbaden, Limbarth. — *Weech*. Siegel von Urkunden aus d. Grossherzogl. Badischen General-Landesarchiv zu Karlsruhe. Fransfort-s.-M., Keller. — *Heinemann*. Geschichte von Braunschweig und Hannover. Bd. 1. Gotha, Perthes. — *G. Schmidt*. Urkundenbuch des Hochstifts Halberstadt und seiner Bischœfe. Th. 1. bis 1236. Leipzig, Hirzel. — *Hülse*. Die Einführung der Reformation in der Stadt Magdeburg. Magdebourg, Creutz. — *Vogt*. Die Correspondenz des Schwæbischen Bundeshauptmannes Ulrich Artzt von Augsburg, 1524-27. Augsburg, Histor. Verein F. Schwaben u. Neuburg.

**Grande-Bretagne.** — La Société de Wiclif se propose de célébrer en 1884 le 5<sup>e</sup> centenaire de la mort du célèbre écrivain. A la fin de l'an dernier, elle a mis en distribution les deux premiers volumes de ses publications : *Wyclif's polemical works*, en 2 vol., publiés par M. BUNDENSIEG de Dresde.

— La 9<sup>e</sup> partie des Catalogues de mss. de la Bodléienne (Oxford), qui vient de paraître par les soins de M. MARCY, est relative aux mss. Digby.

— L'appendice du 44<sup>e</sup> rapport annuel du Deputy-keeper des Archives publiques à Londres contient en appendice : l'inventaire des lettres patentes d'Édouard III, suite, par M. Haydon ; l'inventaire des enquêtes *post mortem* dans la Cursitor's series des archives de Durham, fin, par M. Handcock ; l'inventaire des rôles français de l'époque de Henri V, entrepris par M. Ewald ; la description du volume de chartes anglo-saxonnes qui appartient à lord Ashburnham, qui formera le t. III de la série des mss. anglo-saxons actuellement publiés sous les auspices de la Trésorerie, par M. Sanders ; un rapport de feu M. Brown sur ses travaux aux archives de Venise ; la copie des dépêches copiées par M. Armand Baschet en 1882 dans nos archives nationales, entre 1624 et 1714 ; enfin un bref rapport de M. Bliss sur les copies entreprises aux archives du Vatican et de l'Archivio di stato.

#### LES CAHIERS DE 1789 AU BRITISH MUSEUM.

M. H. Morse Stephens veut bien nous communiquer la notice bibliographique suivante qui, nous l'espérons, ne paraîtra pas dépourvue d'intérêt aux lecteurs de la *Revue historique*.

Les *Cahiers* de 1789 offrent un grand intérêt pour l'histoire de la Révolution ; or le British Museum contient vingt volumes de cahiers et brochures sur les élections de 1789. M. Chassin, dans le tome I<sup>er</sup> de son *Génie de la Révolution*, donne une liste de 148 cahiers imprimés au temps de la Révolution et qui se trouvent à la Bibliothèque nationale et aux Archives ; le British Museum en contient 143. Sur ce nombre, il en est 132 que la France possède aussi ; onze n'existent qu'en Angle-

terre. C'est à ces onze cahiers qu'est consacrée la présente notice bibliographique.

Le plus intéressant de ces cahiers est celui du tiers état de l'île de Corse. Ce cahier est tout à fait inconnu des historiens ; il ne mérite pourtant pas cet oubli. Le 22 mars 1788, la lettre du roi pour la convocation des États généraux, avec le règlement y annexé pour la Corse, fut publiée et expédiée au gouverneur de l'île. Comme, dans cette province nouvellement conquise, il n'y avait pas de grand bailli, le gouverneur y reçoit l'ordre d'agir comme grand bailli et de remettre les lettres de convocation aux onze juges de districts. Chaque district est traité comme un bailliage secondaire en France, les trois ordres devaient s'y réunir pour élire des députés à l'assemblée générale, qui serait tenue à Bastia. Les districts d'Ajaccio, de Bastia, de Calvi et de Porta durent en élire trois ; le cap Corse, Corte et Sartène, deux ; Aleria, Bonifacio, Nebbio et Vico, chacun un. Ces députés se réunirent à Bastia pour rédiger les cahiers et nommer les députés. Les cahiers de la noblesse et du clergé ne furent pas imprimés ou sont perdus. Mais le cahier du tiers état fut publié à Bastia sous ce titre « Cahier des doléances, demandes et représentations de l'ordre du tiers état de l'île de Corse, arrêté par l'assemblée générale de cet ordre, convoqué à Bastia le 18 mai 1789. A Bastia. De l'imprimerie Étienne Batini, imprimeur du roi et de l'Assemblée générale des trois ordres, » en trente-deux pages in-8°. Remarquons tout d'abord que ce cahier est rédigé et imprimé en français et non en italien, et le langage non moins que le contenu montre qu'en peu de temps la langue française était devenue dominante dans l'île, au moins parmi les classes éclairées. Buttafuoco et Salicetti furent élus députés du tiers état, et prirent très probablement la plus grande part à la rédaction du cahier. Ce cahier ne se distingue en aucune façon de plusieurs centaines d'autres imprimés à la même époque ; il a évidemment eu pour base le « plan de délibération » et le « Modèle de cahier » de l'abbé Siéyès. Mais la dernière section offre ceci de particulier, que les électeurs y proclament ouvertement la solidarité de leur île avec la France ; au lieu de réclamer leur indépendance, comme fit par exemple le Béarn, ils demandèrent qu'on leur accordât un plus grand nombre de députés aux États généraux. M. Chassin croyait à tort que ce cahier n'avait pas été imprimé. Parmi les autres cahiers dont nous nous occupons ici, M. Chassin mentionne celui du tiers état de Limoges et celui du tiers état de Troyes comme ayant été imprimés au temps de la Révolution, mais perdus depuis. Ils sont au Musée britannique. Le « Cahier des doléances du tiers état des sénéchaussées de Limoges et Saint-Yrieix » comprend vingt-deux pages, et ne présente qu'un médiocre intérêt, mais le « Cahier du tiers état du bailliage de Troyes et des bailliages secondaires » compte soixante-huit pages, et son titre prouve bien qu'il contient plus qu'un simple cahier ; il n'est pas sans valeur.

Vient ensuite les trois cahiers de la noblesse de Châteauneuf-en-

Thimerais, de la noblesse et du clergé de Meaux. Les titres exacts de ces trois cahiers sont « Cahiers des demandes et remontrances de l'assemblée de la noblesse de la province de Thimerais et instructions à M. le comte de Castellane, son député aux états généraux, » en quarante pages ; « Cahier des pouvoirs et instructions du député de l'ordre de la noblesse de Meaux, remis à M. d'Aguessau de Fresnes, conseiller d'État, élu député aux prochains états généraux, le 21 mars 1789, » en dix-huit pages ; et « Cahier contenant les pouvoirs et instructions remis par l'ordre du clergé du bailliage de Meaux à son député, M. Barbou, curé d'Ile-les-Villenois, et à M. l'abbé de Ruallem, suppléant, » en trente-quatre pages.

A ces six cahiers, nous en ajouterons cinq autres que, comme pour celui de l'île de Corse, M. Chassin pensait n'avoir jamais été imprimés. Trois d'entre eux viennent de Bretagne. Le plus intéressant est le « Cahier des charges et doléances du tiers état de la sénéchaussée de Plœrmel, arrêté dans l'assemblée d'icelle, tenue le 7 avril 1789 et jours suivants, » qui contient quarante pages et quatre-vingt-quatorze articles. Les deux autres sont ceux du clergé de Rennes et de Nantes. Voici les titres : « Cahier des demandes à faire aux états généraux par les députés du clergé séculier et régulier du diocèse de Rennes. Prix : douze sols. A Rennes. De l'imprimerie d'Audran, rue aux Foulons, 1789 ; » et « Procès-verbal des séances de l'assemblée diocésaine de Nantes convoquée par le roi le 2 avril 1789. Cahier des charges et demandes arrêté par la même assemblée pour être présenté par ses députés aux états généraux, qui doivent se tenir à Versailles le 27 avril de la présente année 1789. » Les deux derniers sont ceux de la noblesse de Douai et d'Auch. Celui de Douai a pour titre : « Cahier de doléances, plaintes et remontrances de l'ordre de la noblesse du ressort de la gouvernance du souverain bailliage de Douai et Orchies, remis à M. le marquis d'Aoust, président de l'ordre de la noblesse dudit bailliage et son député aux états généraux. A Paris, chez Desenne, libraire au Palais-Royal. » Il contient vingt-huit pages ; un article demande que Calonne soit mis en accusation. Calonne cherchait alors à se faire élire à Baillieux dans l'espoir de jouer encore une fois un personnage politique. Le cahier d'Auch est remarquable par son petit format, qui est le plus petit possible. Il a pour titre : « Cahier de doléances de la noblesse de la sénéchaussée d'Auch, assemblée par l'ordre du roi le 28 mars 1789, contenant ses instructions à son député aux états généraux, 1789. » Il se compose de seize très petites pages et il est soussigné par le marquis de Noë, président, six autres nobles et les deux secrétaires. Le député auquel ce cahier fut remis est un personnage excentrique, le baron de Lupé. Suivant d'Hezeques, il était opiniâtrement attaché aux privilèges de son rang, et, après la réunion des trois ordres, il siégea seul dans la ci-devant chambre de la noblesse.

Tels sont les onze cahiers que le British Museum est seul à posséder. Dans l'appendice de son livre sur les élections en 1789, M. Chassin dit

que, de 482 cahiers, 178 seulement furent imprimés au temps de la Révolution, dont 148 sont à la Bibliothèque et un aux Archives. Ces chiffres doivent être modifiés, et il faut admettre que, de 482 cahiers, 184 ont été imprimés, dont 159 sont à la Bibliothèque nationale, aux Archives ou au British Museum.

**Autriche-Hongrie.** — Le 1<sup>er</sup> janvier dernier est mort à Innsbruck M. Anton von STEINBÜCHEL-RHEINWALL, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans ; il avait été professeur de numismatique et d'archéologie à l'université de Vienne ; il a publié entre autres une *Abriss der Alterthumskunde* (1829) et a donné un grand atlas de monuments antiques (1833).

— La grande collection de papyrus, que l'archiduc Rainer a achetée pour le musée autrichien, se compose de 3 groupes, correspondant aux époques ptolémaïque, romaine et byzantino-arabe ; autant qu'on a déjà pu les déchiffrer, on constate qu'ils traitent de matières juridiques, théologiques, politiques et littéraires, et se rapportent surtout à la moyenne Egypte, du III<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> s. de notre ère. L'importance de ces papyrus n'est pas moindre au point de vue paléographique qu'au point de vue historique.

— Le Dr Vladimir PAPPAPAVA, de Zara (Dalmatie), s'occupe de composer une bibliographie critique des ouvrages de droit international public et privé qui ont été publiés depuis l'époque la plus reculée jusqu'à nos jours. Il prie tous les auteurs qui se sont occupés de droit international de bien vouloir lui faire parvenir le titre exact de leurs livres et aussi de leurs articles de revues et de journaux, avec tous les renseignements bibliographiques, ainsi que le relevé complet des comptes-rendus dont ces ouvrages ont fait l'objet, y compris l'indication des pages et des numéros des revues ou des journaux où ils ont paru.

**LIVRES NOUVEAUX.** — *Ficker*. Herzog Friedrich II, der letzte Babenberger. Innsbruck, Wagner. — *Pribram*. Oesterreich, und Brandenburg, 1685-86 ; *ibid.* — *Schmitz*. Der englische Investiturstreit ; *ibid.* — *Huber*. Studien über die Geschichte Ungarns im Zeitalter der Arpaden. Vienne, Gerold. — *Weiss*. Lehrbuch der Weltgeschichte. Bd. VII. Vienne, Braumüller. — *Urkundenbuch der evangelischen Landeskirche A. B. in Siebenbürgen*, Hermannstadt, Michaëlis. — *Ebner*. Officielle ungedruckte Briefe von Jesuiten-Generalen und Provinzialen, und Missbrauch derselben. Innsbruck, Rauch. — *A. Hirsch*. Die Medaillen auf den Entsatz Wiens, 1683. Vienne, Lechner. — *Krones et Marchland*. Die Freien von Saneck und ihre Chronik als Grafen von Cilli. Graz, Leuschner et Lubensky. — *Toifel*. Die Thürken vor Wien, 1683. Prague, Tempsky. — *Wolf*. Historische Skizzen aus Oesterreich-Ungarn. Vienne, Holder. — *Chelniczki*. König Johann Sobieski und die Befreiung Wiens. Vienne, Braumüller. — *Saucr.* Rom und Wien im J. 1683 ; ausgewählte Actenstücke aus römischen Archiven. Vienne, Hof u. Staatsdruckerei. — *Penka*. Origines ariacae. Prague, Tempsky. — *Monumenta Boica*, vol. XLIV. Munich. Franz.

**Belgique.** — Le troisième fasc. des *Recherches sur l'histoire de l'École flamande de peinture*, par M. WALTERS (Bruxelles, Hayez, p. 129 à 182),

est consacré tout entier à Antonello de Messine et examine avec critique les nombreuses difficultés soulevées par la biographie de cet artiste.

— Les livraisons 42, 43 et 44 de la *Bibliotheca Belgica* (Gand, J. Vuylsteke et Vyck) de MM. Vander Haeghen, Arnold et Vanden Berghe contiennent des études sur les éditions espagnoles et les traductions italiennes, latines, françaises, néerlandaises, allemandes et anglaises des *Commentaires* de Louis de Avila relatifs aux guerres de Charles-Quint contre les protestants d'Allemagne en 1546 et 1547; sur les œuvres du jurisconsulte brugeois Jacques Curtius ou De Corte (xvi<sup>e</sup> siècle); sur tous les écrits du poète hollandais Constantin Huygens (xvii<sup>e</sup> siècle), l'un des fondateurs de la littérature néerlandaise moderne; et sur les ouvrages rares et curieux du Liégeois Jean-Baptiste de Glen (xvi<sup>e</sup> siècle), l'auteur *Du devoir des filles* (1597), etc., avec « plusieurs patrons d'ouvrages pour toutes sortes de lingerie, » de l'*OEconomie chrestienne, Des habits, mœurs, cérémonies, façons de faire anciennes et modernes du monde*, etc.

— M. FRANS DE POTTER a fait paraître, en décembre dernier, le second fascicule de son grand ouvrage flamand sur l'histoire de la ville de Gand : *Gent van den vroegsten tijd tot heden* (p. 321-617). (Gand, Annoot. Braeckman, 1883.)

— M. ERNST, procureur-général près la cour d'appel de Liège, a consacré cette année son discours de rentrée à *La cour des échevins au pays de Liège* (Bruxelles, alliance typogr., 1883).

— Nous apprenons avec plaisir que la Société de l'histoire de Belgique de Bruxelles, qui a édité tant de chroniques et de mémoires intéressants sur l'histoire des trois derniers siècles, va reprendre ses publications. Fondée en 1858, elle avait suspendu ses travaux en 1872 à la mort de son secrétaire M. Campan. Dans une réunion tenue à Bruxelles, en novembre dernier, la société s'est reconstituée sous la présidence de M. Alex. Henne. MM. le colonel Henrard et Charles Ruelens ont été nommés vice-présidents, et M. Ch. Rahlenbeck, secrétaire-trésorier. Le comité de lecture se composera de M. M. Alph. Wauters, M. Philippon, Alph. Rivier et Paul Frédéricq. MM. Alvin, Gachard, Blomme, Chalon, l'abbé Delvigne et Vanderkindere ont été maintenus en qualité de membres du conseil d'administration. MM. Ch. Piot, archiviste adjoint du royaume, Ch. Duvivier, avocat à la cour de cassation, et Eug. Hubert, professeur à l'université de Liège, leur ont été adjoints. — La première publication de la société comprendra les *Mémoires* de Martin Del Rio sur le gouvernement du comte de Fuentès dans les Pays-Bas, traduits en regard du texte et annotés par M. l'abbé Delvigne. En préparation : les *Mémoires anonymes* d'un bourgeois de Bruxelles sur la fin du régime espagnol en Belgique (M. le colonel Henrard), le 3<sup>e</sup> et dernier volume des *Mémoires* de Vander Noot (les deux premiers ont été publiés par feu de Robaulx de Soumoy), le journal inédit de Cuperus sur les événements de 1706 (M. Blomme), etc.

— M. Jules VAN PRAET, ministre de la maison du Roi, vient de faire paraître le tome III de ses *Essais sur l'histoire politique des trois derniers siècles*, dont les précédents volumes ont été très remarquables en Belgique et à l'étranger. Ce 3<sup>e</sup> volume contient : l'Angleterre sous Georges III, la France au début de la révolution, la Correspondance du grand Frédéric et de la grande Catherine, les Pays-Bas autrichiens et leur révolution au point de vue rétrospectif et européen, Joseph II.

— M. Martin PHILIPPSON, ancien privat-docent de l'université de Bonn, aujourd'hui professeur à l'université de Bruxelles, a publié une volumineuse et intéressante introduction à son grand ouvrage *Westeneuropa im Zeitalter von Philipp II, Elisabeth und Heinrich IV*, qui a paru l'année passée dans la collection de W. Oncken, *Allgemeine Geschichte in Einzeldarstellungen* (Berlin, Grote). Cette introduction, d'environ 200 p., expose les commencements de la contre-réforme catholique au xvi<sup>e</sup> s., la fondation et les premiers développements de la compagnie de Jésus et toute l'histoire du concile de Trente (on souscrit à Bruxelles, chez Muquardt; à Paris, chez Alcan, 1 vol. in-8°, 7 fr. 50).

— M. Ernest DISCALLES, professeur à l'université de Gand, a consacré une curieuse notice au *général van der Mersch avant la révolution brabançonne de 1789* d'après des documents inédits (Gand, Eug. Vander Haeghen, 1883).

— M. le baron KERVYN DE LETTENHOYE a commencé la publication d'un grand ouvrage à tendances catholiques, intitulé *Les Huguenots et les Gueux*. Etude historique sur vingt-cinq années du xvi<sup>e</sup> siècle (1560-1585). Il nous promet cinq volumes accompagnés de pièces justificatives inédites (Bruges, Beyaert, 1883).

— Signalons deux notices intéressantes sur des historiens belges morts récemment : *Edmond Poulet*, par M. l'archiviste Stanislas DARMANS (extrait de l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 50<sup>e</sup> année, 1884), et *Ferdinand Hénaux*, par M. le professeur J. STECHER (extrait de la *Revue de Belgique*, livr. du 15 janvier 1884).

— M. Eugène HUBERT, récemment nommé professeur à l'université de Liège, en remplacement de notre collaborateur M. Frédéricq, qui a passé à l'université de Gand, vient de faire imprimer sa leçon d'ouverture du cours d'histoire nationale. Il y traite de l'*Origine des libertés belges* (Bruxelles, Lebègue; La Haye, Nijhoff). L'auteur y établit avec une grande netteté ce qui, dans la constitution belge de 1831, se rattache aux vieux privilèges de l'ancien régime et ce que la Belgique doit à la Révolution française, à l'influence de l'Angleterre, au régime hollandais si fécond en utiles réformes, et enfin à l'enthousiasme produit en Belgique par l'école de Lamennais et de l'*Avenir*.

— Le second fascicule des *Travaux du cours pratique* de M. FRÉDÉRICQ est sous presse. Il contiendra plusieurs dissertations se rattachant à l'histoire de l'inquisition néerlandaise du xvi<sup>e</sup> siècle.

— L'*Academy* annonce que la société belge de géographie a décidé de

publier des fac-similés d'anciens plans de villes conservés à la bibliothèque royale de Bruxelles. M. Alph. Vandenpeereboom s'est chargé d'Ypres; M. Alph. Wauters, de Bruxelles, et M. Malou, de Saint-Nicolas, ville du pays de Waes (Flandre orientale) qui l'envoie depuis de longues années à la chambre des représentants, où il est le chef de la droite parlementaire. Comme lui M. Vandenpeereboom est un ancien ministre.

— La librairie Quantin a publié récemment une *Histoire de la peinture flamande*, par M. A. J. Wauters, frère du peintre Emile Wauters et neveu de l'archiviste bruxellois Alph. Wauters. Cet ouvrage résume les derniers travaux des spécialistes belges et étrangers; il mérite toute confiance.

— La société belge pour le progrès des études philologiques et historiques a mis au concours les deux questions suivantes : I. Dresser la liste des *Consules suffecti* qui ne se trouvent pas dans l'ouvrage de Klein et comme appendice à cet ouvrage. (Terme : deux ans. — Prix : 300 fr.) — II. Fixer la date du martyre de saint Polycarpe. (Terme : un an. — Prix : 200 fr.) Adresser les mémoires à M. le secrétaire général A. Wagneur, administrateur-inspecteur de l'université de Gand.

— Le congrès littéraire néerlandais se réunira cette année à Bruges au mois d'août. Ce sera sa 19<sup>e</sup> session depuis 1846. Dans la section d'histoire et d'archéologie, les historiens flamands et hollandais se rencontrent d'ordinaire, y présentent des dissertations, y discutent des points controversés et y lient connaissance, ce qui est toujours le résultat le plus précieux d'un congrès pour les spécialistes.

**Danemark.** — Le nom de l'amiral TEGETHOFF, le vainqueur de Lissa, jouit d'une popularité toute spéciale en Danemark, parce qu'on l'a vu combattre avec intrépidité à Helgoland, le 9 mai 1864, et qu'il a laissé un récit impartial de cette bataille. Aussi est-il étrange qu'on puisse travestir la marche de ce combat naval et son résultat comme l'a fait l'amiral Werner dans la biographie de Tegethoff qu'il vient de publier dans ses *Berühmte Seeleute* (Berlin, 1884). Parmi le grand nombre d'inexactitudes, nous relèverons celle-ci : l'écrivain dit que les forces des Danois étaient supérieures à celles des Autrichiens. La vérité est que les Danois avaient en batterie 51 canons, et les Autrichiens 50; si les Danois avaient 26 canons rayés et leurs adversaires seulement 13, d'autre part, les navires autrichiens comptaient 10 pièces de 60 livres, et les Danois n'avaient pas un seul canon de ce calibre; la partie ne pouvait donc pas être plus égale. Pendant le combat une grenade qui fit explosion à bord du *Schwarzenberg* mit le feu au hunier de misaine et à la mâture de l'avant; l'incendie se propagea vite et le vaisseau se trouva dans un extrême danger. Le combat cessa donc et l'escadre autrichienne se retira sur le territoire neutre de Helgoland, où naturellement les Danois ne pouvaient la poursuivre. Cependant l'amiral Werner connaît encore une autre cause qui aurait, d'après lui, mis fin au



combat : les Danois avaient trop souffert pour pouvoir le continuer, et un de leurs navires même en dut prendre un autre à la remorque. C'est là une erreur complète. On lit, en effet, dans les rapports des officiers danois qu'ils ne voulaient rien moins que discontinuer la bataille, à laquelle le voisinage du territoire neutre put seule mettre fin. Le lendemain, de bon matin, un bateau de Helgoland porta au chef danois une dépêche du gouvernement danois qui lui ordonnait d'éviter tout combat, parce que l'on venait d'entrer en conférence pour un armistice. L'amiral Suenson fit donc voile vers le nord ; il toucha au port de Christianssand où beaucoup de Norvégiens purent visiter les navires et constater le peu de dommage qu'ils avaient éprouvé et qu'il n'y avait pas un seul canon démonté. L'amiral Werner doute de cette dépêche et de son effet ; il doute donc de l'exactitude du journal de bord et de la sincérité des officiers danois. Il n'y a pas à s'en étonner, car l'auteur ignore complètement le fait qu'un armistice a été réellement signé à Londres le 9 mai, le jour même du combat ; il n'a même pas remarqué que les hostilités furent suspendues depuis le 12 mai jusqu'au 26 juin. Que la victoire des Danois ait été décisive, cela ressort aussi de ce fait que, suivant les rapports officiels, on comptait dans les coques des navires autrichiens 130 coups et seulement 30 coups dans les coques des navires danois ; que les Autrichiens avaient 49 morts et 72 hommes gravement blessés, les Danois seulement 12 morts et 17 hommes gravement blessés. L'effort des officiers allemands, pour interpréter la bataille comme une « victoire stratégique, » a aussi éveillé l'attention de quelques officiers anglais qui, dans l'*Army and Navy Gazette*, ont protesté contre cette manière de changer le véritable caractère de la bataille. Ainsi l'officier distingué qui commandait à bord de l'*Aurora*, stationné près de Helgoland, et témoin oculaire, a donné un récit conforme à celui des Danois ; il le termine en disant que, si l'escadre allemande n'a pas été prise, si elle a échappé à une ruine presque certaine, cela tient à la proximité d'un territoire britannique et d'un vaisseau anglais qui pouvait, s'il en était besoin, « faire respecter son inviolabilité. » Enfin, l'ancien rédacteur de la revue autrichienne *Archiv für Seewesen*, qui a connu Tegethoff personnellement, vient de déclarer dans le journal danois *Dagbladet* (le 5 décembre) que l'amiral a reconnu lui-même que le rapport des officiers danois était tout à fait exact ; aussi ce brave officier, incapable de forfanterie et de mensonge, ne se vantait-il jamais du combat comme d'une victoire. Voici un beau trait qu'on raconte de lui. Une fois, en Autriche, on portait un toast au vainqueur de Helgoland et de Lissa, et Tegethoff répondit que, quant au vainqueur de Helgoland, il voudrait bien connaître ce brave guerrier et lui serrer la main. Quelques années plus tard, l'amiral Suenson et l'amiral Tegethoff se trouvèrent bord à bord dans le port de Trieste ; Tegethoff invita l'amiral danois et ses officiers à sa table, et là il répéta que depuis longtemps il avait le plus vif désir de connaître son brave et heureux adversaire. On voit que la vérité est beaucoup

plus belle que le récit si partial et si défiguré qu'a donné l'amiral Werner au détriment des Danois; elle est l'exact commentaire de l'inscription gravée sous la statue de Tegethoff à Pola : « guerrier vaillant à Helgoland, vainqueur glorieux à Lissa. »

**LIVRES NOUVEAUX.** — *Bricka et Fridericia*. Kong Christian der Fjerdtes egenhændige breve, II. 7. Copenhague, Klein. — *Koch*. Den danske kirkes historie, 1817-54. II. 3-4. Copenhague, Gad. — *Rordom*. Danske kirkelove-Skolen og de fattiges forsoergelse 1536-1683. II. 4; *ibid*.

**États-Unis.** — M. APPLETON P. C. GRIFFIN a donné au *Magazine of American history* (mars et avril 1883) une très utile notice bibliographique sur tous les ouvrages anciens et récents relatifs à la découverte du Mississipi. Il y a joint deux reproductions, l'une de la carte de Joliet, 1674, et l'autre de celle de Joutel, 1713.

— Après avoir employé trois ans aux fouilles d'Assos, petite ville d'Asie mineure, l'expédition américaine chargée de ce travail par l'Institut archéologique de Boston a publié (31 oct. 1883) un rapport sur les résultats de ses recherches. Assos, situé sur un rocher facile à défendre, a conservé jusqu'à nos jours d'importants vestiges de son antiquité grecque; les remparts sont bien conservés; la place publique, étudiée avec soin, a pu être restituée avec sûreté; on y reconnaît l'emplacement de la tribune, du Bouleuterion, d'une grande salle à colonnes, d'un bain public très bien aménagé, peu de marbres; les tombeaux ont peu d'ornements. Les inscriptions sont toutes en grec, même celle qui se trouve sur le tombeau de P. Varius et de sa famille.

**Italie.** — Nous avons le regret d'annoncer la mort de notre ancien collaborateur M. Ant. Cosci, professeur à l'université de Bologne, enlevé prématurément à la science et à ses amis.

— M. E. G. TUMMINELLO a fait tirer à part son intéressant article de l'*Archivio Storico Siciliano* sur l'humaniste Giano Vitale.

— Le baron G. CLARETTA a fourni, en 1882 et 83, au *Giornale araldico-genealogico-diplomatico* une étude historique et généalogique très approfondie sur *I Signori di Montafia, Tigliole, Roatto, Varisella e Maretto* (à part, Pise, 70 p. in-4°).

— La librairie Le Monnier (Florence) a mis en vente le t. II des lettres de Gino CAPPONI publiées par M. Carraresi; elles vont du 15 févr. 1840 au 31 déc. 1849.

— On annonce la publication prochaine d'un nouveau volume des *Documenti di storia patria* publiés par la R. Deputazione di st. p. per le provincie di Toscana, Marche e Unbria; il contiendra de nombreux documents sur Orvieto, réunis par M. L. FUMI.

— A propos de la chronique attribuée à Brunetto Latini, M. P. SANTINI, élève de l'école de paléographie de Florence, se propose de démontrer que le cod. Stroziano de la chronique est autographe; et le Gaddiano une copie faite peu après; la chronique doit être tenue pour une

source originale; aussi la liste des consuls de Florence qui s'y trouve obtient-elle par là une plus grande autorité.

**LIVRES NOUVEAUX.** — *Elze*. Geschichte der protestantischen Bewegungen und der deutschen evangelischen Gemeinde in Venedig. Venise, Münster. — *Guglielmotti*. — La Squadra ausiliaria della marina romana a Candia ed alla Morea, 1644-1699. Rome, tip. Voghera. — *Landucci*. Diario Fiorentino, 1456-1516. Florence, Sansoni. — *Romano*. Saggio interno alle relazioni fra l'Italia meridionale e Tunisi sotto i re normanni, svevi ed angioini fino all' anno 1336. Palermo, tip. nazionale.

**Russie.** — M. VICTOROV, conservateur aux mss. du Musée public de Moscou, est mort le 20 juillet (2 août) dernier. Il a publié le catalogue des mss. Sloveno-russes d'Oundolski et de Piskarev, une étude sur Cyrille et Méthode, etc. Il laisse inachevé un grand travail d'ensemble sur les vies des saints écrites en slavon.

— M. Paul VINOGRADOFF, professeur à l'université de Moscou, prépare un travail sur l'origine et le développement des coutumes de manoirs en Angleterre; dans le cours de ses recherches, il a découvert au Public record office une très importante partie des Hundred rolls pour le comté de Warwick (*Athenaeum*, 22 déc. 1883).

— La *Pipe roll Society* va bientôt faire paraître le rôle de la 5<sup>e</sup> année de Henri II et la clé des abréviations employées dans ces rôles.

**Suisse.** — M. Henri FAZY a publié, en 1879, une étude intitulée *La Saint-Barthélemy et Genève*; à l'aide de documents inédits tirés des archives de cette ville, il montrait à quels dangers ce sanglant épisode de l'histoire de France exposa Genève et quelle influence sur les destinées de la petite cité eurent l'énergie et le courage dont elle fit preuve alors. Aujourd'hui M. Fazy publie une étude qui fait suite à la précédente (*Genève, le parti huguenot et le traité de Soleure, 1574 à 1579*. Genève, Georg, 1883, in-4°); il expose les relations que les chefs du parti huguenot et Condé, en particulier, entretenirent, durant les années 1574 à 1579, avec Genève et avec Théodore de Bèze. C'est à Genève que les huguenots se réfugient, c'est à Genève qu'ils demandent des secours pécuniaires et ceux qui empruntent sont: Henri de Bourbon, prince de Condé, Montmorency de Thoré, Gui, comte de Laval, neveu de Coligny, Frédéric, comte Palatin du Rhin, le duc d'Alençon, frère du roi. En 1576, la paix est rétablie momentanément en France; dans les années qui suivent, Genève réussit, grâce à l'habileté de ses magistrats et avec l'aide des huguenots, à se faire admettre dans l'alliance existant entre la France, Berne et Soleure; par le traité dit de Soleure (1579) conclu en dépit du duc de Savoie, elle place son indépendance sous la protection de ces trois États souverains. Cet acte, l'un des plus importants du droit public genevois, ouvre pour cette ville une ère nouvelle. M. Fazy a écrit un important chapitre de l'histoire de Genève et un curieux chapitre de la politique extérieure de la France. Cette étude est suivie de 49 pièces tirées des archives de Genève et presque toutes inédites. Citons: vingt-deux lettres de Condé adressées au Conseil ou

à Théodore de Bèze, quatre lettres du duc d'Alençon, quatre du comte Palatin, deux de Gui de Laval, une du maréchal de Damville, etc... On reviendra plus tard dans la *Revue* sur cet intéressant travail. — E. F.

— L'université de Genève vient de conférer *honoris causâ* le diplôme de docteur ès-lettres à l'excellent éditeur de la *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française*, M. A.-L. HERMINJARD.

— La librairie F. Schulthess, de Zurich, vient de mettre en vente les premières livraisons d'un ouvrage sur lequel la *Revue* aura à revenir, lorsque la publication en sera plus avancée. C'est une *Geschichte der Schweiz*, destinée, comme les abrégés de MM. J. Strickler et L. Vulliamin, à faire connaître au grand public le résultat des innombrables recherches dont l'histoire du peuple suisse a été l'objet depuis un demi-siècle, mais conçue sur un plan plus étendu, et susceptible par cela même d'entrer plus largement dans le détail des différentes époques. Le livre, qui formera trois forts volumes, sera, dit-on, achevé avant la fin de l'année 1886. La rédaction en a été confiée à M. le Dr K. D. ENDLIKER, et les 300 premières pages du tome 1<sup>er</sup> que nous avons sous les yeux sont de nature à faire très favorablement augurer de l'entreprise.

— Le centenaire de Zwingli, célébré au mois de janvier dans toute la Suisse protestante, a donné le jour à d'assez nombreux écrits, entre lesquels nous signalerons seulement : 1° La biographie populaire du réformateur, composée avec beaucoup de soin par M. l'antiste G. FISLER (*Ulrich Zwingli. Festschrift zur Feier seines vierhundertjährigen Geburtstages*, Zurich, impr. Zürcher et Furrer); 2° la dissertation de M. le pasteur J.-M. USTERI sur le développement religieux de Zwingli (*U. Z., ein Martin Luther ebenbürtiger Zeuge des evangelischen Glaubens*, Zurich, Hœhr), et celle de M. le professeur R. STEHELIN, de Bâle, sur l'ensemble de son œuvre (*U. Z. und sein Reformationswerk*, Halle, Niemeyer); 3° le mémoire de M. le pasteur G. HEER sur le séjour de Zwingli à Glaris (*U. Z., als Pfarrer von Glarus*, Zurich, Schulthess); 4° la conférence de M. le pasteur E. EGLI sur le colloque de Marbourg (*Luther und Zwingli in Marburg*, dans la *Theologische Zeitschrift aus der Schweiz*, I, 4, Saint-Gall, 1884); 5° enfin, les mélanges d'histoire religieuse publiés, sous la direction de M. le professeur NIPPOLD, par quelques pasteurs bernois (*Berner Beiträge zur Geschichte der schweizerischen Reformationskirchen*; Berne, Wyss, un vol. in-8° de xii-454 p.). C'est un recueil de sept mémoires, dont le premier (P. FLÜCKIGER) est consacré aux relations de Zwingli avec Berne, et le troisième (G. STAMMER) à l'histoire de l'Anabaptisme en Suisse au temps de la réforme.

— M. G. MEYER VON KNONAU a publié, il y a quelques mois, les souvenirs de son grand-père Louis, historien suisse et homme d'État bien connu de la première moitié de ce siècle (*Denkwürdigkeiten von Ludwig Meyer von Knonau, 1769-1841*; Frauenfeld, Huber, un beau vol. in-8° de xii et 518 p.). Ce livre, écrit ou plutôt dicté sans prétention aucune par un septuagénaire presque aveugle, mais doué d'une étonnante

mémoire, est d'une lecture fort agréable, et renferme, en particulier, sur les années 1820-1839, nombre de renseignements dont l'histoire pourra tirer parti, alors même qu'elle serait appelée à faire un peu plus rigoureusement que l'auteur le triage de l'ivraie et du bon grain.

## LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

*(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.)*

BRIÈLE. Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris; t. III : collection des comptes de l'Hôtel-Dieu de Paris: 1<sup>er</sup> fasc. Alph. Picard (Imp. nat.), 200 p., in-4°. — G. DE CARNÉ. Les chevaliers bretons de Saint-Michel, depuis la fondation de l'ordre en 1465 jusqu'à l'ordonnance de 1665; notes recueillies par le comte d'Hoziér. Nantes, Forest et Grimaud, xxxix-475 p. in-8°. — CHASTEL. Histoire du christianisme depuis son origine jusqu'à nos jours; t. V : le christianisme aux xviii<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> s. Fischbacher, 502 p., in-8°. — PERRENS. Histoire de Florence, t. VI, 1382-1435, Hachette, 524 p. in-8°. Prix 7 fr. 50.

DELATRE S. J. Le peuple et l'empire des Mèdes, jusqu'à la fin du règne de Cyaxare. Bruxelles, Hayez, 200 p., in-4°.

CAUER. Zur Geschichte und Charakteristik Friedrichs des Grossen; vermischte Aufsätze. Breslau, Trewendt, vi-392 p. in-8°. — DAHN. Deutsche Geschichte. Bd. I : Geschichte der deutschen Urzeit. 1<sup>o</sup> Heft bis a. 476. Gotha, Perthes; xlij-614 p. in-8°. — DOVE. Deutsche Geschichte. Bd. VI : Das Zeitalter Friedrichs des grossen und Josephs II. 1<sup>o</sup> Heft : 1740-45; ibid., x-366 p. in-8°. — GILBERT. Geschichte und Topographie der Stadt Rom im Alterthum. 1<sup>o</sup> Abth. Leipzig, Teubner, 368 p. in-8°. — KOLDE. Luther und der Reichstag zu Worms 1521. Gotha, Perthes, 80 p. in-8°. Prix 1 m. 20. — Id. Martin Luther; eine Biographie. 1<sup>o</sup> Lief.; ibid. vii-160 p. in-8°. Pr. 2 m. 40. — Id. Analecta Lutherana; ibid. xvi-480 p. in-8°. Pr. 10 m. — Th. MOMMSEN. Res gestae divi Augusti ex monumentis Ancyrano et Appolloniensi; accedunt tabulae 11. Berlin, Weidmann. lxxxvij-224 p. in-8°. Pr. 12 m.

TUTTLE. History of Prussia to the accession of Frederic the great, 1134-1740. Houghton, Mifflin et C<sup>o</sup>, xv-498, p. in-8°.

LAMANSKY. Secrets d'État de Venise; documents, extraits et études servant à éclaircir les rapports de la seigneurie avec les Grecs, les Slaves et la Porte ottomane à la fin du xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> s. Pétersbourg, xxxvi-xxxii et 834-096-64 p. in-8°.

## TABLE DES MATIÈRES.

## ARTICLES DE FOND.

	Pages
B. AUBÉ. Les Faillis et les Libellatiques pendant la persécution de Dèce, 250-252 . . . . .	1
C. BAYET. Les Élections pontificales sous les Carolingiens au VIII <sup>e</sup> et au IX <sup>e</sup> siècle, 757-885 . . . . .	49
A. MOLINIER. Étude sur la réunion de Montpellier au domaine royal . . . . .	249

## MÉLANGES ET DOCUMENTS.

A. MICHEL. Correspondance de Mallet du Pan . . . . .	303
H. ADAMS. Napoléon I <sup>er</sup> et Saint-Domingue. . . . .	92
Alf. STERN. Documents inédits relatifs au I <sup>er</sup> Empire . . . . .	308
J. REINACH. Dépêches inédites adressées de Tours au Gouvernement de la Défense nationale par M. Gambetta, 1870-71 . . . . .	329

## BULLETIN HISTORIQUE.

<b>Allemagne.</b> Publications relatives à l'histoire de la Réforme (A. STERN) . . . . .	380
<b>France</b> (G. MONOD, Ch. BÉMONT) . . . . .	131, 363
<b>Suisse.</b> Publications relatives à l'histoire du moyen âge (Ed. FAVRE) . . . . .	143

## CORRESPONDANCE.

Lettres de M. TOUSSAINT et de M. Aug. PROST . . . . .	361, 357
Réponses de M. BAYET et de M. FUSTEL DE COULANGES . . . . .	363, 359

## COMPTE-RENDUS CRITIQUES.

BRUELKE. Die Entwicklung der Reichsstandschaft der Städte CANONGE. Histoire militaire contemporaine, 1854-71 . . . . .	182
COX. British rule in India. . . . .	417
COX. British rule in India. . . . .	419
DELABORDE. Gaspard de Coligny, amiral de France, t. III . . . . .	406
DELBRÜCK. Das Leben des Feldmarschalls N. von Gneisenau . . . . .	415
DELSLE. Le premier registre de Philippe-Auguste. . . . .	394
R. VON ERLACH. Zur Bernischen Kriegsgeschichte, 1798. . . . .	188
FORNARI. Delle teorie economiche nelle prov. napoletane . . . . .	403
FORNERON. Histoire de Philippe II, t. III et IV. . . . .	409
FRIDERICIA. Danmarks ydre politiske historie, 1634-45 . . . . .	186
HUNFALVY. Die Unger oder Madgyaren . . . . .	420
KETTLEWELL. Thomas a Kempis and the brothers of common life . . . . .	183

TABLE DES MATIÈRES.

481  
Pages

KOCH. Die frühesten Niederlassungen der Minoriten im Rhein- gebiete . . . . .	180
LANGER. Politische Geschichte Genuas und Pisas im XII Jahr.	179
LE BLANT. Les actes des martyrs . . . . .	392
LEO. Aus meiner Jugendzeit . . . . .	417
LETHBRIDGE. A short manual of the history of India . . . .	419
MOSCHOVACHIS. Le droit public de la Grèce sous la domination turque . . . . .	400
Comte DE PARIS. Histoire de la guerre civile en Amérique . .	423
PHILIPPSON. Geschichte des preussischen Staatswesens . . .	190
A. DE RUBLE. Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret . . .	412
SUMAN. Die Slovenen . . . . .	421
VAUCHER. Esquisses d'histoire suisse . . . . .	398
WENCK. Clemens und Heinrich VII . . . . .	396
WILLEMS. Le sénat de la République romaine . . . . .	165

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. . . . .	199, 432
2. Académie des Sciences morales et politiques . . . . .	432
3. Académie des Sciences, Lettres et Arts de Besançon . . .	200
4. Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux . . . . .	437
5. Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis . . .	436
6. Archives historiques du Poitou . . . . .	436
7. Bibliothèque de l'École des chartes . . . . .	193
8. Bulletin critique . . . . .	195, 430
9. Bulletin d'histoire ecclésiastique (Romans) . . . . .	198
10. Comité des Travaux historiques et scientifiques . . . .	198, 433
11. Le Contemporain . . . . .	196, 431
12. Le Correspondant . . . . .	196, 431
13. Le Journal des Savants . . . . .	195, 429
14. Mélanges d'archéologie et d'histoire (Éc. fr. de Rome).	197
15. La Nouvelle Revue . . . . .	196
16. Nouvelle Revue historique de droit français et étranger	198, 429
17. La Révolution française . . . . .	196, 431
18. Revue africaine . . . . .	199, 432
19. Revue archéologique . . . . .	195, 429
20. Revue bourbonnaise . . . . .	435
21. Revue critique . . . . .	193
22. Revue de l'Agenais . . . . .	199, 438
23. Revue de Gascogne . . . . .	199, 438
24. Revue de géographie . . . . .	196
25. Revue de l'histoire des Religions . . . . .	430
26. Revue des Deux-Mondes . . . . .	196, 431
27. Revue des Études juives . . . . .	198, 430
28. Revue des Questions historiques . . . . .	428

	Pages
29. Revue historique et archéologique du Maine . . . . .	435
30. Revue politique et littéraire. . . . .	195
31. Romania . . . . .	197
32. Société archéologique de Tarn-et-Garonne . . . . .	201
33. Société d'émulation de l'Ain . . . . .	201, 435
34. Société de l'Histoire de Normandie . . . . .	200
35. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . . .	200, 435
36. Société des Antiquaires de l'Ouest . . . . .	436
37. Société des sciences histor. et naturelles de l'Yonne . . . . .	200
38. Société nationale des Antiquaires de France . . . . .	199, 433
39. Le Spectateur militaire . . . . .	201, 431
BELGIQUE.	
1. Messenger des sciences historiques de Belgique . . . . .	201, 453
ALSACE-LORRAINE.	
1. Revue d'Alsace . . . . .	201, 438
ALLEMAGNE.	
1. Akademie gemeinnütziger Wissenschaften (Erfurt). . . . .	448
2. Alemannia . . . . .	205, 449
3. Annalen d. histor. Vereins f. d. Niederrhein . . . . .	211
4. Archiv für Anthropologie . . . . .	446
5. Archiv für Artillerie d. d. Reichsheeres . . . . .	209
6. Archiv für katholisches Kirchenrecht. . . . .	445
7. Auf der Höhe . . . . .	209
8. Aus allen Zeiten und Landen . . . . .	205
9. Baierische Akademie der Wissenschaften . . . . .	210
10. Baltische Studien . . . . .	217
11. Beiheft zum Militär-Wochenblatt . . . . .	209
12. Bremischer Jahrbuch. . . . .	214
13. Deutsche Revue . . . . .	204
14. Deutsche Rundschau . . . . .	204, 442
15. Forschungen zur deutschen Geschichte. . . . .	203
16. Geschichtsblätter für Magdeburg . . . . .	213
17. Gesellschaft der Wissenschaften. Nachrichten (Göttingue) . . . . .	441
18. Gørres-Gesellschaft . . . . .	441
19. Göttingische gelehrte Anzeigen . . . . .	204, 441
20. Hansische Geschichtsblätter . . . . .	216
21. Hermes . . . . .	442
22. Historische Zeitschrift. . . . .	201, 439
23. Historisch-politische Blätter f. d. kathol. Deutschl. . . . .	207
24. Historischer Verein von Oberbayern. . . . .	210
25. Jahrbücher d. Vereins f. Mecklenburgische Gesch. . . . .	215
26. Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande . . . . .	450
27. Jahrbuch für classische Philologie . . . . .	443
28. Jahrbücher f. die deutsche Armee und Marine . . . . .	209
29. Leipziger Studien zur classischen Philologie . . . . .	444



TABLE DES MATIÈRES.

483

	Pages
30. Mittheilungen d. D. archæolog. Instituts in Athen. . .	207
31. Mittheilungen d. Freiburger Alterthumsvereins . . .	217
32. Mittheilungen d. Vereins f. Hamburg. Geschichte. . .	214
33. Neuenburger Colлектanzenblatt . . . . .	211
34. Neue Jahrbücher f. Philologie u. Pædagogik. . . . .	205, 443
35. Neue Militärische Blätter . . . . .	209
36. Neues Archiv . . . . .	440
37. Neues Archiv f. Sächsische Geschichte. . . . .	210, 447
38. Neues Lausitzisches Museum . . . . .	215
39. Nord und Süd . . . . .	205
40. Oberbairisches Archiv f. vaterl. Geschichte . . . . .	210
41. Oberhessischer Verein f. Localgeschichte . . . . .	448
42. Petermann's Mittheilungen . . . . .	446
43. Philologus. . . . .	206, 442
44. Preussische Akademie der Wissenschaften . . . . .	446
45. Preussische Jahrbücher . . . . .	218
46. Rheinisches Museum für Philologie. . . . .	206, 442
47. Sächsische Gesellschaft der Wissenschaften . . . . .	210
48. Schriften des Vereins f. Geschichte des Bodensees . . .	212
49. Stimmen aus Maria Laach . . . . .	208, 445
50. Theologische Quartalschrift. . . . .	208, 445
51. Unsere Zeit . . . . .	204
52. Westdeutsche Zeitschrift f. Geschichte und Kunst. . .	449
53. Zeitschrift der d. morgenländ. Gesellschaft . . . . .	446
54. Zeitschrift der Gesellschaft f. d. Gesch. d. Oberrheins.	212
55. Zeitschrift der Gesellschaft, für Schleswig-Holstein- Lauenburgische Geschichte . . . . .	213
56. Zeitschrift der Gesellschaft f. Geschichtskunde v. d. Breisgau. . . . .	212
57. Zeitschrift der Savigny-Stiftung f. Rechtsgeschichte . .	444
58. Zeitschrift des D. Palestina-Vereins. . . . .	446
59. Zeitschrift des hist. Vereins f. Marienwerder. . . . .	218
60. Zeitschrift des Vereins für Geschichte Schlesiens . . .	447
61. Zeitschrift des Vereins für Hamburgische Geschichte .	214
62. Zeitschrift des Vereins für Hennebergische Geschichte	448
63. Zeitschrift d. Vereins z. Erforschung d. rhein. Gesch.	211
64. Zeitschrift f. ägyptische Sprache u. Alterthumskunde.	446
65. Zeitschrift f. alttestamentliche Wissenschaft . . . . .	445
66. Zeitschrift f. d. Geschichte des Oberrheins. . . . .	212, 449
67. Zeitschrift f. die gesammte Staatswissenschaft . . . .	444
68. Zeitschrift f. Kirchengeschichte . . . . .	207
69. Zeitschrift f. Kirchenrecht . . . . .	449
70. Zeitschrift f. vaterländ. Geschichte . . . . .	448

AUTRICHE-UNGRIE.

1. Akademie der Wissenschaften (Vienne) . . . . .	218
2. Almanach d. k. Akademie d. Wissenschaften (Vienne)	219
3. Beiträge zur Kunde Steierm. Geschichtsquellen. . . . .	221

	Pages
4. Blätter d. Vereins f. Landeskunde v. Niederösterreich	220
5. Casopis Musea kralovstvi ceskeho . . . . .	452
6. Mittheilungen d. hist. Vereins f. Steiermark . . . . .	221
7. Mittheilung. d. V. f. Gesch. d. Deutschen in Böhmen.	452
8. OÖsterreichische Rundschau . . . . .	219, 451
9. Sbornik historicky . . . . .	453
10. Steiermärkische Geschichtsblätter . . . . .	451
11. Streffleur's österreichische militär. Zeitschrift . . . . .	219
12. Wiener Studien. . . . .	220
13. Zeitschrift f. d. österreichischen Gymnasien . . . . .	220
ILES BRITANNIQUES.	
1. The Academy . . . . .	222, 438
2. The Athenaeum . . . . .	221, 439
3. The Contemporary Review . . . . .	223
4. The Nineteenth century . . . . .	439
ÉTATS-UNIS.	
1. The Nation . . . . .	223
ITALIE.	
1. Archivio storico italiano . . . . .	455
2. Archivio storico per le prov. napoletane . . . . .	454
3. Archivio storico per Trieste, l'Istria ed il Trentino . . . . .	457
4. Archivio veneto. . . . .	453
5. Bollettino storico della Svizzera italiana . . . . .	455
6. R. Deputazione di stor. patria per le prov. di Romagna . . . . .	457
7. Giornale storico della letteratura italiana . . . . .	224
8. Rivista europea. . . . .	457
9. Studi e documenti di storia e diritto. . . . .	455
RUSSIE.	
1. Gelehrte Estnische Gesellschaft . . . . .	223
2. Russische Revue . . . . .	223, 401
DANEMARK.	
1. Aarbøger for nordisk Oldkyndighed. . . . .	453
2. Historisk Tidsskrift . . . . .	453
Chronique et Bibliographie . . . . .	228, 459
Liste des Livres déposés au bureau de la Revue . . . . .	248, 479
Errata . . . . .	248

## ERRATUM DU PRÉSENT NUMÉRO.

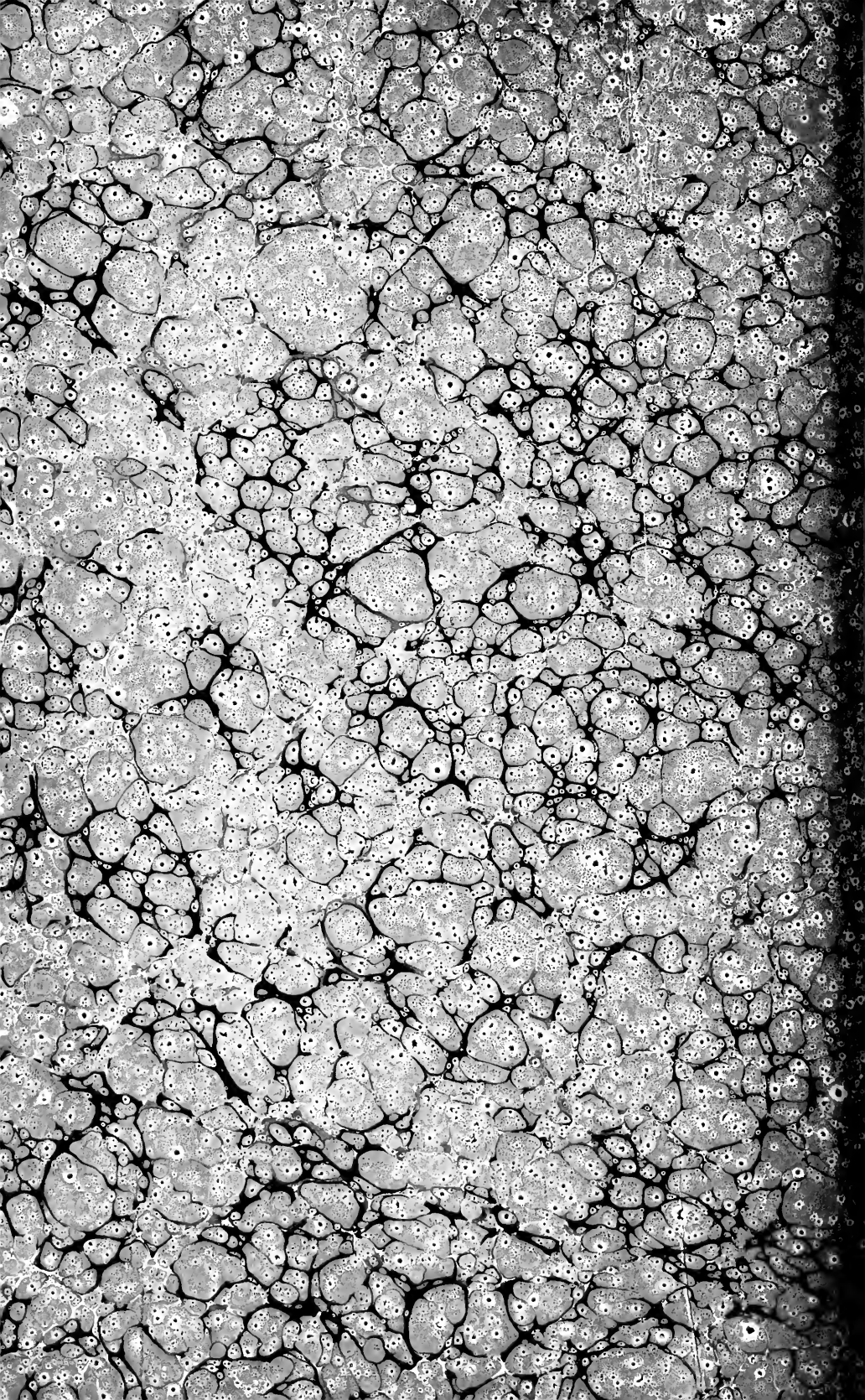
P. 402, l. 23, au lieu de : *Hospedens*, lisez : *Hospodars*.

*L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.*









D  
1  
R6  
t.24

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

